BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
12
30 E
20

M

14-24.e.14

XXIX. 3. 14.

François Rabelais mourut vers
l'an 1553. agé de 70. ans,
Etienne né vers 1483.

Henri Etienne né à Paris en 1528.
et mort à Lyon en 1598.

On dit positivement ce que tout le monde
dit, savoir que le Roman de la Rose est
l'ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on
en excepte la Fin qui fut faite par Iean
de Mehun. Iean de Mehun vivoit vers
l'an 1300: sur le regne de Philipe le bel,
et Guillaume de Loris du tems du Roi
Loüis 9: vers l'an 1250.

L'INTRODVCTION AV TRAITE

DE LA CONFORMITE DES merueilles anciennes auec les modernes.

OV,

TRAITE PREPARATIF à l'Apologie pour Herodote.

L'argument eſt pris de l'Apologie pour Herodote, compoſee en Latin par Henri Eſtiene, & eſt ici continué par luy-meſme.

Tant d'actes merueilleux en ceſt œuure livrez
Que de nul autre apres eſmerueillé ſerez
Et pourrez vous ſçauans du plaiſir ici prendre,
Vous non ſçauans pourrez en riant y apprendre.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

L'AN M. D. LXXIX.
au mois de Mars.

HENRI ESTIENE
AV LECTEVR.

THVCYDIDE en la preface de son histoire dit vn propos qui merite bien d'estre remarqué & pezé, pour nous apprendre à condamner en nous-mesmes ce que nous voyons estre par luy condamné es anciens Grecs: à sçauoir qu'ils parloyent à credit de plusieurs choses aduenues deuant leur temps, & fondoyent leur creance sur le bruit incertain qui couroit, sans prendre la peine de s'enquester plus auant: ce qui estoit cause que souuent le mensonge en leur endroit gangnoit la place de verité. Par ceste exemple (di-ie) nous deurions estre enseignez de tenir la bride à nostre legereté toutes & quantesfois qu'il est question de croire quelque chose à credit, & principalement si elle est d'importance. Mais ce mal est si fort enraciné en plusieurs, que pour leur oster ie crain qu'il ne fust besoin de les refondre, cõme on dit en commun prouerbe. Toutesfois les causes d'iceluy sont differentes. car ce qui fait aucuns croire de leger, est qu'ils ne sont capables de discourir en leur entendement sur les propos qu'ils oyent: les autres croyent de leger pource qu'ils ne prennent garde aux paroles qu'on dit, mais à la personne qui les dit. selon ce qu'a escrit Euripide.

Si du poure & du riche vn mesme mot tu ois,
En ton endroit pourtant il n'est de mesme poids.

Laquelle sentence nous oyons souuent verifier par ceux qui disent, Ie croy telle chose pource que ie la tien d'vn tel monsieur, ou d'vn tel seigneur: ou, d'vn qui est en reputation (pour exprimer le propre terme d'Euripide.) Or comme ainsi soit que ceste trop grande credulité reçoiue & approuue egalement toutes sortes de propos sans aucune discretion, s'il falloit alleguer des exemples de chacune, ce seroit vne chose non seulement longue, mais infinie, & qui n'apporteroit ni grand prouffit ni grand plaisir aux lecteurs: & pourtant ie me contenteray d'amener de ceux d'vne sorte, qui pourront

comme acheminer l'argument que i'ay entrepris de traiter ici.

Ie di donc que comme la temerité des hommes eſt plus grande auiourd'huy qu'elle ne fut ouques à iuger des eſcrits des anciens auteurs, ainſi la temerité de croire à ceux qui en iugent, ne fut iamais telle. Et quant à ces iuges, les vns, qui ſont retenus de quelque modeſtie, prononçent leur ſentence entre leurs amis ſeulement, en leurs deuis familiers: les autres, auſquels la preſomption & la vaine gloire commandent, ſe laiſſans conduire à icelles, donnent leur ſentence par eſcrit, pour eſtre leue publiquement. Dequoy nous auons vn exemple en vn Italien, qui a tellement iugé de quelques poetes Latins, que ſi ce qu'il dit eſt vray, luy ſeul a veu clair entre tous les hommes ſtudieux de poeſie qui ont eſté depuis pluſieurs centaines d'ans, tous les autres ont eſté aueugles. Et la deſſus que diſent ces gẽtils croyeurs deſquels il eſt queſtion? Ie croy qu'vn tel poete ne ſoit pas bon poete. Pourquoy? Pource qu'vn tel qui eſt ſçauant homme & fort eſtimé, en a ainſi prononcé. Ainſi auons-nous veu des iugemens eſtranges qui ont eſté faicts depuis quelques ans touchant les auteurs Latins, quand les vns ne donnoyent leurs voix qu'à trois (en matiere de bon & pur lãgage) les autres qu'à vn. Car les vns vouloyent faire vn triumuirat de Terence, Ciceron, Ceſar: les autres donnoyent la monarchie du langage Latin à Ciceron. Et alors Dieu ſçait les beaux IE CROY qu'on oyoit de ceux qui pour toute raiſon n'alleguoyent que ces gẽtils iuges. Par deſpit deſquels il y eut quelcun qui condamna Cicero à eſtre banni perpetuellement, luy & tout ſon Latin: mais il fut incontinent rappelé par vn autre qui auoit plus de credit. Voila comment ces bons auteurs de la langue Latine ont eſté pourmenez par ces dangereuſement outrecuidez iuges. Et les Grecs quoy? ſont-ils exempts de la cenſure de tels critiques? Non certes. car celuy duquel i'ay tantoſt parlé, n'a eſpargné non plus les poetes Grecs que les Latins. Et nous ſçauons outreplus comment ce tant venerable perſonnage Ariſtote auec toute ſa philoſophie a eſté fouetté

par

par vn regent de Paris.

MAIS, pour approcher peu à peu de l'auteur duquel i'ay entrepris de parler, à ſçauoir Herodote, ie viendray aux hiſtoriens tant Grecs que Latins, comme eſtans ceux entre tous, qui ſont plus maniez de toutes ſortes de gens par le moyen des traductions. Qui eſt doncques auiourdhuy l'hiſtorien auquel ces iuges faicts à la haſte ne donnent quelque attache & quelque coup de bec? Herodote ne fait que mentir: Thucydide ſçait bien eſcrire des concions, & puis c'eſt tout: Xenophon n'eſt point ſemblable à ſoy-meſme en ſon hiſtoire. Mais aucuns ſe monſtrẽt encore plus ridicules, quand ils veulent aſſeoir iugement du ſtyle d'vn hiſtorien ſur la traduction qu'ils en ont: comme quand (pour exemple) ils diſent, Ie croy que Thucydide n'a point vn ſtyle ſi graue & ſi exquis qu'on dit. car on n'en apperçoit rien en la traduction Latine, ni en la Françoiſe, ni es autres. Leſquels me ſemblent parler auec auſſi grande raiſon que celuy qui voyant vne perſonne malade, laquelle auroit le bruit d'auoir eſté fort belle, & meſmement auoir eu les ioues vermeilles comme deux roſes (ainſi qu'on parle communément, pour exprimer vn beau taint) diroit, Ie croy que le bruit qui a couru touchant la beauté de ceſte perſonne, a eſté faux: & principalement quant au beau taint. car elle l'auroit encores, ou pour le moins vne partie. Et pourquoy ay-ie vſé de ceſte comparaiſon? Pource que ie n'en trouue point de plus propre. Car ie di & maintien que la plus part des auteurs qui ſe portẽt fort bien en Grece, & ont beau viſage & bien couloré, ſont fort malades, & par conſequent ſont fort desfaicts voire desfigurez en France, en Italie, en Eſpagne, & és autres pays, pour le mauuais traitement qu'on leur fait par le chemin. C'eſt à dire (pour parler clairemẽt & ſans allegorie) que pluſieurs auteurs, & principalement les Grecs, qui eſtans leus en leur langage naturel par ceux qui en ont cognoiſſance ſuffiſante, ont la meilleure grace du monde, & donnent contentement non ſeulement à l'oreille, mais auſſi à l'eſprit, ſont traduits ſi pietrement en François, en Italien, en Eſpagnol, qu'il y a autant de

difference de lire leurs liures Grecs ou telles traductiõs d'iceux, qu'il y auroit de voir le visage d'vne mesme personne, quand elle seroit en tresbonne disposition, ou quand apres fort longue maladie elle commenceroit à rendre les derniers souspirs. Et dont procede ce mal? De ce que ceux qui les ont traduits en ces langues vulgaires, ont esté traducteurs des traducteurs, c'est à dire ont traduict en ces langues les traductiõs qui en auoyẽt ia esté faictes en Latin: & n'ayans aucune congnoissance du Grec, non seulement ils ont retenu toutes les fautes de ces traducteurs, mais leur estant auenu souuent de ne les entẽdre point, sont aussi tombez en plusieurs autres encore plus lourdes & plus vilaines. Dequoy i'ay donné des exemples en mon Thucydide: où i'ay monstré comment Laurent Valle auoit deuiné que vouloit dire Thucydide, & puis le traducteur Frãçois, Claude de Seyssel, eueſque de Marceille, auoit deuiné qu'auoit voulu dire Laurent Valle: mais cõme Laurent Valle auoit mal deuiné qu'elle auoit esté la conception de Thucydide, ainsi Claude de Seyssel auoit esté mauuais deuin quant à la conception de Laurent Valle. Et d'autãt plus grãd nous voyons estre le nombre des auteurs ausquels ce tort a esté fait (il est vray qu'à Thucydide & Herodote plus que à nuls autres) d'autãt plus est obligé Plutarque aux deux personnages, qui pour le faire François ne luy ont changé que la robbe, au lieu que tels traducteurs que ceux dont ie vien de parler, changent aux auteurs non seulement la robbe, mais aussi le moule de la robbe.

Mais il faut retourner à ceux qui ne iugent pas des auteurs par la traduction qu'ils en voyent, ains par quelque congnoissance qu'ils ont du langage naturel d'iceux. Tels personnages (à dire la verité) meritent vn peu mieux d'estre escoutez, n'estans pour le moins si impudens que les autres: ni que fut rabbi Beda, quand pour destourner le roy François premier de cẽ nom, de sa tres-noble & tres-vertueuse deliberation touchant l'establissement des professeurs des langues, il luy allegua contre la Grecque, en presence de feu monsieur Budé (qui au contraire par tous moyẽs à luy possibles encourageoit le Roy à ceste entreprise) qu'elle

eſtoit la ſource des hereſies. Mais quand on trouua que Beda condamnoit vn language duquel à grande peine cognoiſſoit-il la premiere lettre, Beda fut declaré bedier. Ceux-la (di-ie) qui ſe fient à quelque congnoiſſance qu'ils ont du language, ne ſont ſi impudens que les autres: mais ſi le ſont-ils beaucoup, en ce qu'ils iugent de tout vn liure pource qu'ils en entendét quelque partie. Mais pour ne nous eſmerueiller beaucoup de ceſte temerité, il nous faut auoir memoire d'vne fort belle ſentence du ſuſdit Thucydide, que les moins entendus en quelque affaire, ſont les plus hardis à l'entreprendre. La raiſon eſt euidente: c'eſt qu'ils ne preuoyent pas les difficultez d'icelle comme ceux qui l'ont ſondee bien auant. Certainement ceſte ſentence qui eſt dite generalement auiourd'huy auſſi ſe trouue veritable en toutes ſortes d'entrepreneurs, mais en ceux principalement qui entreprennent ainſi de cenſurer les auteurs, choſe autant hazardeuſe qu'odieuſe. Et de faict on voit que ceux qui pour eſgard de leur ſuffiſance en pourroyent le mieux venir à leur honneur, ſont ceux qui moins s'en veulent entremettre.

Or (pour deſcendre du general au particulier) ſi le commun prouerbe, De faux iuge breue ſentence, fut iamais verifié en auteur Grec ou Latin, nous pouuons dire que ç'a eſté en Herodote. Car il eſt mis ſur les rangs non ſeulement par ceux qui l'ont leu en langue eſtrange, & non en la ſienne, mais par ceux auſſi qui ne leurent onques vne ſeule ſyllabe de ſon hiſtoire, voire à grand peine ſçauent le nom d'icelle. Et comment donc en parlent-ils? Apres des autres, qui peut-eſtre n'en ſçauét auſſi que par ouyr dire. Mais laiſſant tels iuges, ie m'adreſſeray à ceux qui n'en parlent point à credit, ains ſemblent auoir dequoy payer. Ie leur demande doncques, quant aux hiſtoires qu'il eſcrit, quelle raiſon ils ont de les condamner comme fabuleuſes? Oſeroyent-ils dire qu'ils en ſçauent des nouuelles plus certaines que luy? Il ne leur reſte pas ſi peu de hôte. Qui les leur fait donc tenir ſuſpectes? C'eſt qu'elles ne ſont point vray-ſemblables.

Or conſiderons, lecteur, ie vous prie, s'ils parlent

categoriquement, quand ils inferent que ces hiſtoires ne ſont vrayes, pource qu'elles ne ſont vray-ſemblables.

Mais il-y a bien dauantage: c'eſt que ie leur nie tout à plat ce qu'ils tiennent pour tout confeſſé & prouué, à ſçauoir qu'elles ne ſont vray-ſemblables. Et qu'ainſi ſoit ſur quelles raiſons fondent-ils leur iugement? Sur deux raiſons. car premierement la deſmeſuree meſchanceté qui ſe voit en quelques actes deſcrits par Herodote, & la deſmeſuree ſottiſe qui ſe voit en quelques autres, paſſe la meſure de leur creance. Secondement, voyans qu'vne grand' part de ce que nous y liſons, ne ſe rapporte aucunemẽt aux couſtumes & façons de faire qui ſont auiourd'huy, & n'a aucune conuenance auec icelles, ils eſtiment les anciennes hiſtoires eſtre autant eſlongnees de verité que ce qu'ils y liſent eſt eſlongné de ce qu'ils ont accouſtumé de voir & ouyr. Quant à la premiere raiſon, qui conſiſte en deux poins i'y penſe auoir aſſez ſuffiſamment reſpondu en ce liure. car ie n'ay point peur qu'entre les meſchancetez deſquelles on ne veut pas croire Herodote, on en trouue de ſi grandes que pluſieurs icy racontees, deſquelles il nous a eſté force de croire à nos yeux propres. Autant en di-ie de la ſottiſe. car au lieu qu'elle ſembloit ſi incroyablement grande, i'ay bonne eſperãce que ſi on la cõfere auec celle de nos prochains predeceſſeurs, on la trouuera auſſi petite qu'vn nain ſemblera petit aupres d'vn geant. Car ie ſçay bien que les poures Egyptiens d'Herodote ſont fort moquez quant à leur religion (ſi religion doit eſtre appelee) & ne nie pas que ce ne ſoit à bon droict: car on y voit de grans badinages. mais ſi nous venons aux philomeſſes qui ont eſté il y a enuiron ſoixante ans, & eſpluchons toute leur cabale, nous ſerons en danger de confeſſer qu'à comparaiſon il n'y a qu'honneur en la religion des Egyptiens. Notez bien lecteur, ie vous prie, que ie di A comparaiſon: comme voulant de deux maux declarer le moindre. Toutesfois a-fin qu'on ne die que ie parle des neges d'antan, parlons de ce que voyent encores auiourd'huy tous ceux qui ont des yeux. O les grands fols

qu'eſtoyent

qu'eſtoyent ces Egyptiens d'Herodote (dira quelcun) en ce qu'ils adoroyent les beſtes! Grans fols eſtoyent-ils cela ie confeſſe: mais c'eſt à la charge qu'on me confeſſera que ceux qui adorent vne choſe morte ſont plus fols que ceux qui adorent vne choſe viuante. Ce que m'ayãt eſté confeſſé, le proces des philomeſſes eſt tout faict. Car ils adorét & ce où il y-a-eu vie, mais il n'y en a plus, & ce où il n'y en eut iamais. Et entre les choſes qui n'ont eu iamais vie ni aucun ſentiment, ils n'adorent pas ſeulement celles qui ſont le plus en eſtime, mais auſſi les choſes villes & abiectes: c'eſt aſçauoir, non ſeulement l'or & l'argent, mais auſſi la pierre & le bois. Car encore s'ils ne ſe proſternoyent que deuant l'or & l'argent, leur adoration ſeroit vn peu plus honorable (comme auſſi nous ſçauons que les payens, quand ils vouloyent auoir vn dieu qui euſt quelque maieſté, ils le faiſoyent forger de l'vn de ces deux metaux.) Et puis ils pourroyent alleguer que Iupiter s'eſt bié changé quelquesfois en or: en outre, que de tout temps, es pays meſmement où les images n'eſtoyent en vſage, les auaricieux n'ont l'aiſſé d'auoir ces deux metaux pour leurs dieux, leſquelles choſes on ne peut dire ni du bois ni de la pierre. Et toutesfois nous trouuons en ce meſme auteur vn'hiſtoire qui monſtre en quel deshonneur peuuent tomber les adorateurs de l'or & de l'argent, auſſi bié que les adorateurs du bois & de la pierre. Car nous liſons qu'Amaſis d'vn baſſin d'or qui auoit touſiours ſerui à lauer les pieds, fit faire l'image d'vn dieu. Et qui empeſchoit Amaſis de faire vn baſſin ou vn pot de chambre de ce dieu, auſſi bien que de baſſin il auoit eſté faict dieu? Or ie vous laiſſe penſer quel creue cœur doit eſtre à vn homme, & cõbien il doit eſtre honteux quand il voit ce deuant quoy il s'eſt proſterné, eſtre appliqué à des vſages ſi ors & ſi ſales qu'on a honte de les nommer. Surquoy les Egyptiens ne faudroyent pas d'alleguer, que leur adoration (entant qu'ils adoroyent principalement les choſes ayans vie, encore qu'ils euſſent auſſi des ſimulachres) n'eſtoit ſuiette au danger d'vn tel deshonneur & telle infa-

mes. Ie laisse les raisons que le sens commun nous apprend quant à preferer vne chose viue, quelle qu'elle soit, à vne chose qui n'a plus de vie, ou qui n'en eut iamais: & vient à l'autre point, c'est que puisque les Egyptiens estoyent moins fols en leur adoration, aussi estoyent-ils moins fols en ce qu'ils la soustenoyent. Et pourtant l'acte que raconte Diodore Sicilien, des Alexandrins qui ne voulurent point pardonner au Rommain qui auoit tué vn de leurs chats, est plus excusable & supportable que les actes des philomesses que nous auons souuentesfois veus de nostre temps: quand ils ont faict cruellement mourir ceux qui auoyent mutilé leurs images. Car la beste viuante mutilee en quelque membre, est empeschee de l'action naturelle dont ce membre luy estoit instrument: mais celuy qui coupe les iambes à vn'image, la priue-il de l'action de cheminer? celuy qui luy creue les yeux, (s'il faut ainsi parler d'vn'image) la priue-il de l'action de la veue? Et toutesfois iamais les Egyptiens n'ont faict si cruelle vengeance du meurtre commis en leurs chats qu'on à veu faire en nostre temps de ceux qui auoyent ainsi mutilé quelque marmouset ou quelque marionnete.

Mais puisqu'il faut faire comparaison de la folie des vns auec la folie des autres, & que tous les philomesses n'adorent pas les images, parlons de ce qu'adorent tous vniuersellement qui font profession de ceste religion, & qui est le principal point & comme le fondement d'icelle, & lequel se maintient par tant de glaiues & de feux. Considerons donc sans passion, que nous dirions si Herodote où quelque autre historien ancien nous racontoit qu'en quelque pays les hommes seroyent theophages (c'est à dire mangedieux) aussi bien qu'ils racontent de quelques anthropophages, elephantophages, acridophages, phthirophages, & autres: dirions-nous pas ceste theophagie estre incroyable, & que ces historiens auroyent controuué cela de ces hommes, encore qu'au demeurant ils fussent barbarissimes? Et toutesfois nous auons tous les iours certaines nouuelles des theophages, & (qui pis est) des theochezes. Que di-ie certaines nou-

uelles? nous demeurons en meſmes pays, en meſmes villes, en meſmes maiſons auec eux. Quant aux autres myſteres morologiques & hyperbadinomorologiques, qui accompagnent ceſte theophagie, ie les laiſſe au iugemẽt du lecteur auquel Dieu aura faict la grace de luy oſter le bandeau de deuant les yeux: me tenant pour aſſeuré que quand il les aura bien conſiderez, il m'accordera ce que i'ay tantoſt dict, qu'à comparaiſon d'iceux il n'y a qu'honneur en la religion des Egyptiens: c'eſt à dire es ceremonies auſquelles les Egyptiens donnoyent le nom de religion.

IE vien à la ſeconde raiſon pour laquelle on n'aiouſte foy à Herodote. c'eſt pource qu'vne grãd' part de ce que nous y liſons, ne s'accorde point auec les façons de faire qui ſont auiourd'huy en vſage. Car (cõme i'ay dict ci-deſſus) aucuns, ſans auoir eſgard au grand changement qui eſt preſque en toutes choſes entre ce tẽps-la & le noſtre, veulent que le naturel & la maniere de viure des hommes d'alors ſe rapporte tellement aux noſtres, qu'ils n'ayent pris plaiſir qu'à ce qui nous plaiſt. Es ne ſe contentans de ce ci veulent trouuer conuenãce entre l'eſtat des republiques & des royaumes d'alors, & autres gouuernemens de peuples, auec ceux que nous voyons auiourd'huy. Voire paſſent aucuns encore bien plus auant en liſant les anciennes hiſtoires, iuſques à vouloir meſurer le climat des pays lointains par le noſtre: tant ils y vont à la bõne foy. Et pour concluſion, pluſieurs alleguent pluſieurs raiſons pour leſquelles ils ne trouuent point vrayſemblables maintes choſes racõtees par Herodote. Mais poſons le cas qu'elles ne ſoyent point vrayſemblables: quelle dialectique nous apprend vn tel ergo? Ceci n'eſt point vrayſemblable: il n'eſt donc point vray. Si ceſt argument auoit lieu, iamais nous ne verrions ni n'orrions rien qui deuſt eſtre appelé merueilleux. Car dequoy auons-nous accouſtumé de nous eſmerueiller? De ce qui auient contre ce que nous euſſions penſé. C'eſt à dire, de ce que nous trouuons eſtre vray, & toutesfois ne nous euſt ſemblé vrayſemblable, pour eſtre hors de couſtume ou vſage, ou pour eſtre contraire à noſtre ratio-

cination, c'eſt a dire à noſtre diſcours fondé ſur telles ou telles raiſons. Or cependant conſiderons ſi ce n'eſt pas vouloir exercer vne tyrannie ſur les hiſtoriens, que de les vouloir aſſubiettir à ne nous raconter que ce que nous pourrions trouuer vrayſemblable, ſur peine d'eſtre eſtimez & declarez menſongers, fabuleux, & reſueurs.

Toutesfois le plus expedient ſera (ce me ſemble) de venir aux exemples. Herodote donc raconte des choſes fort merueilleuſes & fort eſtranges. Cela ie confeſſe: & di qu'il-y-en-a de deux ſortes. car en quelques hiſtoires nous nous eſmerueillõs des faicts de nature, en quelques autres des faicts des hommes. Et ne nous en eſmerueillons-pas ſimplement, mais iuſques à les iuger incroyables. Premierement donc quant aux faicts de nature, nous ne deurions trouuer rien incroyable d'elle, ſi nous conſiderions que celuy qui la gouuerne eſt tout-puiſſant. Ce ſeroit bien auiourd'huy pour nous rendre eſtonnez ſi le ſoleil s'arreſtoit tout court, & n'y auroit celuy qui ne diſt cela eſtre totalement contre nature: & toutesfois nous auons teſmoignage ſi authentique d'vn tel cas, que nous n'en pouuons douter. Ie di ſemblablement qu'il eſt vray que nature ne produit point auiourd'huy des geans ni des pigmees: mais ſenſuit-il qu'elle n'en ait point produit? Quant aux geans, cela auſſi nous eſt authentiquement teſmoigné par le meſme liure, à ſçauoir par la bible: ioint que les oſſemens qui ſe voyent encore tous les iours nous contraignent de le croire. Quant aux pygmees, ainſi qu'ils ſont deſcrits, ils n'eſtoyent pas fort differens des nains que nous voyons iournellement. Nature n'entretient point auiourd'huy les hommes en vie plus de quatre-vints (quãt à l'ordinaire) ou quatre-vints & dix ans: & toutesfois nous n'oſerions nier que la vie de quelques anciens (ſans comter Mathuſalé) n'ait eſté ſix voire ſept fois plus longue. Et outre ceux dont la bible fait mention, nous trouuons vn grand nombre de ceux qui ont eſté long temps depuis, auoir veſcu ſi longuement: & toutesfois moins longuement que ceux dont il eſt parlé en la bible qu'il

n'y a

n'y a aucune comparaiſon entre leur aage & l'aage des hommes de noſtre ſiecle. Nature ne laiſſe auiourd'huy le fruict au ventre de la femme plus de neuf mois: & pourtant Herodote doit eſtre renuoyé bien loin auec ſes dix mois. Voila qui ne couſte gueres a dire à ceux qui tiennent ceſt auteur pour menſonger, aiouſtans foy au bruit commun: mais voyons à combien d'autres auteurs ils s'attachent quant à ce meſme point. Si Herodote ne doit point eſtre ouy quant à ce terme de dix mois, auſſi ne le doiuent eſtre ni Hippocrat, ni Galien, ni Plutarque, ni Pline, ni pluſieurs iuriſconſultes: ni vne grand part des poetes, & entr'autres, Theocrite, Plaute, Cecile, Virgile, Properce. Mais ceux qui condamnent Herodote en cela, il eſt certain qu'ils ne l'ont leu ou n'ont memoire de l'auoir leu en ces autres auteurs: & eſtans preoccupez de ceſte opinion, que luy ne fait pas grande conſcience de mentir, ne daignent prendre la peine de s'informer plus auant. Laquelle s'ils vouloyent prendre, ils trouueroyent, ſans encores aller ſi loin, exemples de telle choſe, voire de beaucoup plus grandes & plus eſmerueillables que toutes celles qui ſont racontees par Herodote, quant aux faicts extraordinaires de nature.

I'AIOVSTERAY vn'autre ſorte d'obiection qui appartient à ce point. Ce que raconte Herodote du territoire Babylonien, (qu'il eſtoit ſi fertile en blé, que couſtumierement vn grain en rapportoit deux cents, & par fois trois cents) ſurpaſſe ſans comparaiſon la fertilité que nature donne à nos terres: & pourtant cela n'eſt pas vray-ſemblable, & ne faut douter qu'Herodote en ceci n'ait beaucoup paſſé les limites de verité. Reſpondez-moy vous qui faites vn argument ſi cornu, Nature peut-elle produire d'elle meſme, non plus que le couſteau couper de ſoymeſme? Vous m'accorderez que non: cela ſcay-ie bien. Ie vous demande donc quelle eſt ceſte main qui conduit. Vous n'oſeriez nier qu'elle ne ſoit toût-puiſſante: & ſi vous le confeſſez, pourquoy eſtimez-vous luy eſtre impoſſible ce qui vous eſt là recité par Herodote? Si vous m'alleguez que luy & autres hi-

ſtoriens nous diſent merueilles de la fertilité de quelques terroirs qui ne ſont auiourd'huy fertiles que de diſette, de miſere & de poureté, & ſi cela le vous fait accuſer de menterie, ie vous auerti que ſi vous le prenez là, vous enueloperez les ſainctes eſcritures en ceſte accuſation, ſans y penſer. Car elles attribuent fertilité à quelques lieux de laquelle auiourd'huy il n'y a nulle apparence. Mais ſi nous conſiderons ceſte main qui s'eſtéd quelquesfois, & quelquesfois ſe retire, qui en vn temps donne ſa benediction, en vn autre ſa malediction à vn meſme pays: bref, ſi nous reduiſons en memoire ce que dit Dauid en ſon pſeaume 104: ſi, di-ie, nous rapportons là vn tel changement, nous trouuerons la vraye ſolution d'vne telle obiection. Or ceux qui pour la raiſon ſuſdicte ne veulent croire ce que dit Herodote de la fertilité du territoire Babylonien, pour ſemblable raiſon ne croirõt point ceſte ville de Babylon auoir eſté ſi grande qu'il raconte, à ſçauoir que ceux qui demeuroyent aux bouts de la ville eſtoyent pris auant que ceux qui demeuroyent au milieu en ſceuſſent les nouuelles. Car ſi nous meſurons la grandeur de ceſte ville par la grandeur des noſtres, cela ne pourra eſtre trouué vrayſemblable.

IE VIEN à l'autre partie qui conſiſte es faicts des hõmes. & premierement à propos de Babylon, comme Herodote eſt ſuſpect en ce qu'il raconte de Babylon, qu'elle eſtoit ſi belle, ſi grande, ſi riche, & en vn ſi bon territoire: auſſi l'eſt-il en ce qu'il eſcrit de la puiſſance des rois de Perſe, qui eſtoyent ſeigneurs de ceſte ville. Car combien y-a il de lecteurs qui ſe puiſſent perſuader qu'vn roy de Perſe ait mené vne telle armee qu'ell'ait beu toute l'eau de quelques riuieres, iuſques à les tarir? Ie di riuieres mediocres, leſquelles ſont par luy nommees. Il eſt certain que tous ceux qui en liſant ceci n'auront eſgard qu'à la puiſſance des rois qui ſont maintenant, & voudront calculer ſelon icelle, tiendront Herodote pour le plus grand donneur de bourdes qui fut iamais. Mais faire ceſte comparaiſon, c'eſt demander (comme l'autre) ſi la mer eſt plus grãde que le lac de Neufchaſtel: c'eſt parler auec auſſi bon iugement que celuy qui diſoit (ainſi qu'on

qu'on raconte)Se le rey de Franfe ſe fuſſe bin gouuerna, é fuſſe maiſtre d'hoſta de noſtron ſeignou. C'eſt (di-ie) compaſſer les puiſſances au compas de celuy qui diſoit, Mo, l'é pur matto 'ſto rè,à volerſe zuffar con ſan Marco. L'è perſo. che i ſignori ha deliberao di mettere in terra cinquecento cauai ſottili. Car autant que ceux-ci abbaiſſoyent ce roy par tels propos, procedans d'ignorance,autant abbaiſſent vn roy de Perſe ceux qui veulent faire la comparaiſon que i'ay dicte. Mais comme celuy qui demandoit ſi la mer eſtoit plus grande que le lac de Neufchaſtel, n'euſt pas faict ceſte queſtiõ s'il euſt veu vn Danube,ou vn Nil,mais euſt bien penſé (pour le moins euſt deu penſer) que ſi ces fleuues meſmement ſont ſans comparaiſon plus grans que ce lac,la mer dedans laquel le entre tous les fleuues, doit eſtre eſtrangement grande & ſpatieuſe: pareillement celuy qui ſeulement aura leu quelles forces aſſembla vn certain Tamberlam vn peu deuant noſtre temps, qui de ſon premier meſtier eſtoit bouuier,il eſt certain que s'il ha vn ſeul quart d'once de iugement,il congnoiſtra que les forces des roys de Perſe ſurpaſſent celles des rois de noſtre tẽps ſans aucune cõparaiſon. Car nous liſons que ce Tamberlan auoit ſix cents mille hommes à pied & quatrecents mille à cheual,quand il combatit Paiazet empereur des Turcs: & luy ayant desfaict deuxcents mille hommes, l'emmena priſonnier,lié de chaiſnes d'or.Si Tamberlan auoit tant faict par ſes bœufs qu'il eſtoit monté en vne telle grandeur, en quel degré deuons-nous penſer qu'eſtoyent montez les rois de Perſe, qui deſia du ventre de leurs meres apportoyent vne puiſſance infiniment grande, & toutesfois entrans au tombeau la laiſſoyent de beaucoup augmentee? Or comme ainſi ſoit qu'on puiſſe donner beaucoup de bonnes enſeignes d'icelle, neantmoins ie me contenteray de celles-ci, priſes des hiſtoriens: c'eſt qu'vn deux nommé Xerxes fit vn preſent à Themiſtocles de cinq bonnes villes, la premiere pour ſon pain, la deuxieme pour ſon vin, la troiſieme pour ſa pitance,la quatrieme pour ſon veſtir,la cinquieme pour ſon coucher.Et qu'eſtoit cela à ce roy de Perſe?

Non plus que ſeroit maintenant à vn roy de donner vn ou deux petis villages.

Ils diſent auſſi qu'il n'eſt vrayſemblable que, quelques rois ayent commis tels actes que raconte Herodote, eſtans indignes non de leur perſonne ſeulement, mais de quiconque porte le nom d'homme. A quoy ie reſpon, que ſi c'eſtoit vne choſe nouuelle de voir faire aux rois des actes indignes d'eux, nous aurions quelque raiſon de tenir ſuſpect ce qu'en recite Herodote: mais ſi c'eſt choſe dont les petis enfans meſmement tiennent leurs propos, pourquoy n'aiouſtera on foy à Herodote? Et comment donc? eſt-il croyable qu'vn roy ſe ſoit tant oublié que de faire voir ſa femme nue à vn ſien ſeruiteur, comme Herodote l'eſcrit du roy Candaules? Si nous trouuions que ce Candaules euſt eſté le premier & le dernier roy qui auroit faict ce tour, encore nous pourrions-nous aucunement diſpenſer de ne croire ceſte hiſtoire (combiẽ que leurs autres tours auſſi vilains nous aideroyent bien à le croire) mais quand nous liſons en quelques autres hiſtoriés qu'on eſtime veritables, aucuns rois auoir faict le meſme que recite Herodote, pourquoy ſon teſmoignage ne doit-il eſtre receu? Voire non ſeulement nous en trouuons qui ont commis le meſme acte, mais qui ont encore biẽ paſſé plus outre. Il eſt vray que pour ceſt'heure ma mémoire ne me fournit que de deux exemples, l'vn de celuy qui a faict le meſme, l'autre de celuy qui a faict pis. Quant au premier donc, voici que raconte Suetone en la vie de Caligula, parlant de ce que fit ce roy (dict empereur ſelon la façon de parler des Rommains) à ſa femme nommee Ceſonia, *Vt ſæpe chlamyde peliáque & galea armatam, & iuxta adequitãtem, militibus oſtenderit, amicis verò etiam nudam.* Si vous me repliquez que Caligula eſtoit vn hõme deſbordé à toute vilanie, & dea pourquoy ne voulez-vous pas que Candaules pareillement ait eſté vn vilain? Toutesfois eſcoutez (qui ſera le ſecond exemple) comment vn roy qu'on n'en regiſtre point entre ceux qui ont commis des infametez, a faict encore bien pis que monſtrer ſa femme nue. Voici qu'eſcrit Baptiſte Fulgoſe: Henri

roy de

roy de Castille, fils de Iean, ne pouuant faire d'enfans à sa femme: luy en fit faire vn par vn beau ieune hõme du pays, nõmé Beltramus Cueua. Et qui ne me voudra croire, lise ledict Fulgose au chapitre III. du liure IX. Il y a bien vn autre point à noter, c'est que se roy ne fit point ceci à la chaude, mais auec longue & meure deliberatiõ, ayant esleué premierement ce ieune homme de bas lieu en grans honneurs, iusques à luy dõner vne duché, pour en fin tirer de luy vn tel seruice, en recompense de tant de bienfaicts. Que s'il estoit question de parler de personnes priuees, ie pourrois alleguer des exemples de plusieurs autres qui ont eu la mesme humeur de ce roy, & ont esté cousins germains de celuy qui est rendu fameux par ce passage de Iuuenal, *-doctus spectare lacunar, Doctus & ad calicem vigilanti stertere naso.*

Entre les histoires d'Herodote ausquelles plusieurs s'attachent, les mettans au nombre des mensonges ridicules, est aussi celle qu'il escrit au premier liure de ceux qui vindrent demander au roy Crœsus son fils pour leur aider à prendre vn sanglier desmesureement grand, qui gastoit le pays. Voila quelque chose de beau & qui est bien de croire, (disent-ils) que le fils d'vn roy soit requis de faire tel office. Quant à moy s'il faut que cest' histoire se rapporte à la façon de faire qui est auiourd'huy, ie di qu'ils ont raison. car pour exemple, l'an 1548, qu'vn loup ceruier sorti de la foreſt d'Orleans, faisoit du mal infini au pays de Berri, (cõme aussi auoit faict ailleurs vn'autre beste l'an 1546) on n'auoit garde de venir demãder au roy de France son fils (quand bien il eust esté en aage) pour aider à prendre ceste beste. Mais si nous considerons ce qu'il faut considerer, dsçauoir que les rois d'alors estoyent totalement ialoux de cest honneur, de faire de plus beaux coups en la chasse, (& mesmement des plus furieuses bestes) qu'aucuns de leurs suiets, nous n'aurons occasion de trouuer cest' histoire estrange. Et comment scauons-nous de ceste ialousie: En Ctesias, & en Xenophon (& en Herodote aussi, si i'ay bonne memoire) il nous est parlé des rois qui ont faict mourir quelques-vns de ceux qui leur faisoyent compagnie à la chas

se, pource qu'ils auoyent donné le coup à la beste à laquelle on chassoit, & par ce moyen les auoyent frustrez de l'honneur qui leur appartenoit, selon leur iugement. Mais sans aller plus loin, nous cõgnoissons par ceste mesme histoire comment ils desiroyent d'acquerir le renõ de ceste habileté.

Il me souuiẽt aussi d'auoir ouy mettre au nombre des fabuleuses histoires celle du mage, qui feignit estre roy & fut tenu pour tel l'espace de sept mois. Car comment est-il vraysemblable (disoyent-ils) que ceste fausseté ne fust descouuerte en si long temps? Et toutesfois on trouue plusieurs exemples de mesme sorte d'imposture, lesquels i'ay alleguez en ma preface Latine qui est deuant l'Herodote: aioustãt aussi deux notables exemples d'imposture semblable (à sçauoir de personnes qui ont semblablement ioui du nom & de la place d'autres comme estãs celles-la mesmes) mais laquelle par raison deuroit estre plus malaisee à croire: & toutesfois est si authentiquement verifiee qu'on n'en peut douter. L'vn de la papesse Ieanne, qui fut tenue pour pape Iean, iusques à ce que de son ventre sortit vn papillon: l'autre est d'vn Arnaud du Tilh, qui trouua les moyens de se faire receuoir pour mari par vne qui estoit femme d'vn nommé Martin Guerre, pour lors absent: ie di de tenir la place de vray mari, par l'espace de trois ans, & plus, pendant lesquels il luy fit deux enfans: sans qu'elle pensast aucunement auoir la compagnie d'autre que de son vray mari, ni aussi que les parens & amis d'elle eussent autre opinion. En fin estant retourné le vray mari, mais n'estant point recongnu, intenta vn grand proces pardeuant la cour de parlement de Tholouse contre cest Arnaud, qui le troubloit si lourdement en sa possession, l'an 1559. comme on peut voir par la procedure, qui a esté imprimee.

Quant aux mœurs & diuerses complexions & façons de faire de diuers pays descrites par Herodote, ie trouue estrange qu'elles soyent trouuees si estrãges qu'on ne les puisse croire: veu que si nous regardons quelle difference il y a entre les nostres & celles des peuples voisins, nous ne la trouuerõs guere moindre en son endroit: veu aussi

auſſi qu'on voit le chãgement eſtre ſi grãd es couſtumes & manieres de faire d'vn meſme pays de ſiecle en ſiecle. Et s'il faut parler de la differẽce qui eſt entre nous & les peuples voiſins, ne voyons-nous pas qu'en leur viure, en leurs habits, en leurs actiõs ordinaires ils ne s'accordent point auec nous? Si on voyoit en Frãce vn hõme de qualité habillé de verd, on pẽſeroit qu'il euſt le cerueau vn peu gaillard: au lieu qu'en pluſieurs lieux d'Allemagne ceſt habit ſemble ſentir ſon bien. Pareillement ſi on voyoit vne Françoiſe portant vne robbe bigarre de bãdes larges, on pẽſeroit qu'elle vouſiſt iouer vne farce, ou que ce fuſt par gageure: au lieu qu'ẽ ce meſme pays là on trouue ceſt habit fort hõneſte. Nous ſçauons auſſi qu'en Frãce & en pluſieurs autres pays on auroit treſmauuaiſe opinion d'vne femme qui iroit par la ville ayant le ſein deſcouuert iuſques à la moitié des mammelles: au contraire qu'en quelques lieux d'Italie & principalement à Veniſe, il n'eſt pas iuſques aux vieilles tettaſſes qu'on ne mette en parade. Et à ce meſme propos des femmes, nous ſcauons qu'en France & ailleurs elles vont au marché acheter leurs prouiſiõs: en Italie les maris font cela, tenãs leurs femmes cõme en penſion. Outre plus en France le baiſer entre gentils-hõmes & genti-femmes, & ceux & celles qui en portent le nõ, eſt permis & eſt trouué honneſte, ſoit qu'il y ait parẽté, ſoit qu'il n'y en ait point: au contraire tel baiſer ſeroit ſcãdaleux & dãgereux en Italie. Et pour recõpenſe, les Italiennes ne font point conſcience de ſe farder: ſi font bien les Françoiſes, au moins celles qui ne ſont Italiannizees. Ie me cõtenteray de ce peu d'exẽples pour maintenãt (qui peuuẽt eſtre cõme vn eſchantillon de la matiere qui ſera quelque iour traitee plus amplemẽt au plaiſir de Dieu) cõcluant que ſi entre peuples ſi voiſins & qui ſont du meſme temps, les façons de faire ſont ſi diſcordantes, nous ne deuons trouuer incroyable la difference entre nous & ceux dont parle Herodote, ſi eſlongnez de nous non ſeulement de diſtance de lieu mais auſſi de temps. Au demeurant ie ne donne point d'exemples de la diuerſité entre nos façons de faire & celles de nos predeceſſeurs,

pource qu'on s'en peut facilement auiſer.

Mais voici qui eſt encores à noter quant aux façons de faire racõtees par Herodote, qu'aucunes qui d'étree ſemblent ſottes & ridicules, & que pourtant on penſe eſtre controuuees, ſi on les conſidere de pres, ſe trouuent fondees ſur quelque bonne raiſon. Entre leſquelles façons de faire peut eſtre miſe ceſte-ci des Babyloniens, recitee au premier liure. En chacune bourgade (dit-il) vne fois l'an ils aſſembloyent toutes les filles à marier, & les amenoyent en vne place, où auſſi s'amaſſoit grand nombre d'hommes alentour d'elles. Là eſtoyent ces filles vendues au plus offrant par vn officier: mais la plus belle de toutes eſtoit criee la premiere: & elle ayant eſté achetee à bien haut pris, on crioit celle qui la ſecondoit en beauté: & puis ainſi les autres conſecutiuement: & les vendoit-on à la charge qu'on les eſpouſeroit & auroit pour femmes. Donc les plus riches de Babylone qui eſtoyent à marier, achetoyent les plus belles, mettans l'enchere l'vn ſur l'autre: mais ceux du commun peuple qui auſſi cerchoyent femmes, mais ſe pouuoyent bié paſſer d'auoir des belles, prenoyent des laides auec vne piece d'argent. Car quand l'officier auoit vendu toutes les belles, il venoit à la plus laide de toutes les autres, & meſmement à celle qui eſtoit borgne ou boiteuſe, ou auoit quelqu'autre telle imperfection: & crioit, Qui la veut eſpouſer pour vne telle ſomme d'argent. Et en la fin ell'eſtoit deliuree à celuy qui ſe vouloit contenter de moindre ſomme que les autres, pour l'eſpouſer. Et ceſt argent qu'on donnoit pour le mariage des laides, eſtoit celuy qui eſtoit prouenu de la vente des belles: & voila comment les belles marioyent les laides, & meſmement celles qui auoyent quelque imperfection en leur corps. Et n'eſtoit permis à aucun de bailler ſa fille à qui bon luy ſembloit, ni auſſi à celuy qui l'auoit achetee, de l'emmener deuant que bailler reſpondant qu'il l'eſpouſeroit. Ceſt'hiſtoire de prime face ſemble fort eſtrange, voire fort ridicule: mais ſi nous mettons en conſideration ce qui mouuoit les Babyloniens à ce faire, nous trouuerons qu'il y auoit plus de raiſon en ceſte loy & moins de peché

ché qu'en plusieurs qui ont'esté forgees es cerueaux de ces grans philosophes Platon & Aristote.

Or comme Herodote recite des actes & façons de faire, partie où on voit vne meschanceté, partie où on voit vne sottise qui est trouuee incroyable, aussi recite-il des actes fort vertueux, & aucuns de si grande magnanimité & proueſſe qu'on ha bien raison de s'en esbahir. Mais toutesfois il n'y a rien qui en ceſt endroit aussi ne soit de croire si nous lisons les autres historiens escriuans de telles choses, & leur aioustons foy. Car en iceux nous trouuons des actes de proueſſe plus esmerueillables sans comparaison. Et mesmement depuis que l'inuention des bastons à feu est venue, il a bien esté besoin que les hommes ayent comme redoublé leur hardieſſe pour s'exposer à la furie d'iceux, comme nous voyons ordinairement. Et mesmes se font de iour en iour des actes qui nous cõtraignent de penser estre vray ce qu'auparauãt nous eussions estimé auoir esté controuué. Cõme (pour exemple) l'acte de Cocles qui de tout temps a esté trouué si estrange qu'on a eu grand peine à le croire, fut confermé dernierement, à sçauoir l'an 1562, par vn Escossois, qui estãt poursuiui par des reystres dont il ne se pouuoit desueloper, du Chef de Caux (qui est ioignant le Haure de Grace, dict Hable) se ietta en la mer, estãt sur son cheual: & en reuint auec iceluy. Qui est vn'histoire confermee par vn'infinité de tesmoignages.

Ie vous veux bien auertir aussi, lecteur, qu'aucunes siénes histoires qui semblent fort estranges, & qu'on pourroit penser estre du tout incroyables, se trouuent confermees par le tesmoignage d'auteurs non suspects, qui ont escrit ou lõg temps depuis, ou mesmes de nostre temps, ainsi que i'ay monstré en mon apologie Latine. Et de ce nombre est celle des femmes de Thrace, qui s'entrebatoyent, quand leur mari estoit mort, (car vn homme auoit plusieurs femmes) à qui mourroit auec luy par compagnie. pource que le mari estant mort, chacune disoit qu'ell'auoit esté la mieux aimee, & mesmes il y auoit grand' brigue des parens & amis, afin qu'elleust'ceſt hõneur de laccompagner. car celle qui l'emportoit, estoit

eſtimee bien-heureuſe: les autres en receuoyent grande infamie tout le reſte de leur vie. Voici vn'hiſtoire qui (à dire la verité) ne peut eſtre confermee par aucun exemple des femmes de ces pays: dont celles qui plus aiment leurs maris, ſe trouueroyent fort eſtonnees quand on leur demãderoit ſi elles voudroyent faire le tour que fit Alceſtis, de mourir en la place de ſon mari, (qui eſtoit vn acte fondé ſur meilleure raiſon que celuy des Thraciennes) & croy qu'elles voudroyent auoir tant de trois iours d'auis & tant de termes à reſpondre, les vns apres les autres, que iamais on n'en verroit la fin. Mais eſt-ce à dire pourtant que cela ait eſté controuué de ces femmes de Thrace? De ma part, quand bien il n'y auroit autre qui racontaſt cela qu'Herodote, ie ne le trouuerois point incroyable, veu ce qui eſt raconté par Iulo Ceſar (dequoy font auſſi mention aucuns autres hiſtoriens plus anciens) de ceux qui mouroyent volontairement auec les rois d'Aquitaine. car il dit que celuy qui eſtoit roy de ce pays-là auoit ſix cens hommes auec ſoy, qui eſtoyẽt tellement entretenus de luy qu'ils participoyent à la iouiſſance du royaume: mais c'eſtoit à la charge que quand le roy mourroit, ils mourroyent auec luy. Ce qu'auſſi ils mettoyent en execution ſans s'en faire aucunement prier. Ceſt'hiſtoire (di-ie) me garderoit de iuger l'autre incroyable: mais ſans en venir là, nous trouuons cela meſme qu'eſcrit Herodote des femmes de Thrace, recité par autres (que nous ſçauons ne l'auoir pris de luy) & meſmes eſtre teſmoigné par aucuns qui diſent l'auoir veu. Il eſt vray qu'ils l'attribuent aux Indiennes, & non aux Thraciennes.

Ie paſſe encore plus outre: car ie di que les autres hiſtoriographes, & ceux meſmement qui ont eſcrit les hiſtoires modernes, racontent quelques choſes plus eſtranges que tout ce qui a donné mauuais bruit aux eſcrits d'Herodote: qui toutesfois ne ſont point tenues ſuſpectes, pource que les auteurs ne ſont point ſuſpects. Mais ceux ſpecialement qui eſcriuent pour le iourd'huy les hiſtoires des pays barbares, nous recitent aucunes merueilles deſquelles n'approchent point celles d'Hero

dote

doté : i'enten merueilles tant es faicts de nature qu'es faicts des hommes, & en leurs mœurs & complexions. Dequoy nous voyons des exemples en ceux qui ont escrit de la Moschouie, qu'on appeloit anciennemẽt Scythie: & entr'autres en Sigismundus Liber. Cestuy-ci à propos des complexions estranges) escrit vne chose entr'autres laquelle semble plus qu'incroyable: & quand bien tous les hommes du monde la croiroyẽt, ie ne scay si vne seule femme la pourroit croire: & toutesfois il n'en parle qu'à bonnes enseignes. C'est d'vne femme natiue d'vn pays voisin à la Moschouie, qui receuant de son mari tout le bon traitement qu'il estoit possible de souhaiter, se persuada toutesfois qu'il ne l'aimoit point. Et le mari luy ayant demandé pourquoy elle se mettoit cela en la phantasie, elle respondit que c'estoit pource qu'il ne luy monstroit point le vray signe d'amour. Quand il falut venir à l'interpretation de ces mots, Comment (dict-elle) voulez-vous dire que vous m'aimez, veu que depuis le temps que nous sommes ensemble, vous ne m'auez point batue? Le mari estonné d'vn si extraordinaire appetit qui prenoit à sa femme, luy promit de la rassasier de telle viande. Et l'essay estant faict, les deux parties commancerent à auoir plus grand contẽtement, que parauant. car elle se trouuoit bien d'estre batue, luy se trouuoit bien de la battre, pource qu'au lieu qu'on dit qu'au batre faut l'amour, au-contraire au batre croissoit l'amour. Ainsi dura ce caressement assez lõg temps: mais en la fin vn iour vint qu'il la caressa de coups si extraordinairement qu'au batre il luy fit faillir l'amour auec la vie.

Encore me restẽt quelques autres points touchãt Herodote, lesquels ie me cõtẽteray d'auoir declarez en mõ apologie Latine: & ici prẽdray congé de vous, non toutesfois sans vous auoir prié de m'excuser en ce que vous apperceurez sentir sa besongne faicte à la haste. Pour le moins quant à mõ stile, s'il n'est point limé, & mesmes si i'ay abusé de quelques termes, outre ce que la grand' varieté de propos m'en doit excuser (desquels la seule liaison eust bien requis plus grand loisir) ma profession aussi

me seruira d'excuse, comme i'espere: laquelle me contraignoit de distraire mon esprit, voire iusques à faire part bien souuent d'vne mesme demie heure au language Grec, au Latin, & au François. Toutesfois ie ne veux pas nier d'autre part, que ie ne scay où desormais on se pourra fournir de language François qui soit mettable par tout, veu que de iour en iour les bons mots sont descriez entre ceux qui s'escoutans pindarizer à la nouuelle mode, barbarizent aux oreilles de ceux qui suiuent l'ancienne. Il est bien vray que i'ay moymesme vsé d'aucuns mots nouueaux en ce liure, mais c'a esté où les vieils de failloyēt: & puis ils son tels qu'on voit biē que ie les ay forgez à plaisir, pour parler ridiculement des choses ridicules, qui neantmoins par les poures abusez sont estimees forr serieuses. Ie scay lecteur que i'oublie à faire quelques autres excuses touchant ceste edition: desquelles ie n'auray besoin si Dieu me fait la grace d'y remettre la main: auquel ie vous recommande.

HENRI

HENRI ESTIENNE
A VN SIEN AMI.

DONNANT le premier traict de plume à ce liure, auquel ie descri plusieurs actes merueilleux, i'ay bien pensé que ceste mienne entreprise seroit mise la premiere du conte des merueilles, par ceux qui sçauent en quelles occupations ie suis ordinairement empriſonné, dont le public (i'enten la communauté des amateurs des lettres) peut receuoir moins de plaisir, mais plus de prouſit que de ceſt œuure. Et me tenant asſeuré que vous seriez du nôbre d'iceux, ie vous ay bien voulu oſter hors de peine, (ie di peine, entant que l'admiration ſelon les philoſophes eſt vne paſſion) & vous rendre ſatisfaict quant au motif de ceſte entrepriſe. Voici donc comme il en va. Ayant mis en lumiere Herodote de la traduction de Laurent Valle corrigee par moy, & ayant mis au deuant vne apologie pour Herodote, ie fu bien toſt apres auerti qu'on la vouloit traduire en François. Et ce qui me fit aiſeement adiouſter foy à tel aduertiſſement, & craindre que telle choſe n'aduinſt, fut la ſouuenance d'vn ſemblable tour qui me fut ioué d'vn mien petit liuret il y a enuirõ huit ans. Car il ne fut pluſtoſt publié qu'il rencontra vn traducteur, lequel (comme ie penſe) beſongna tresbien à ſon gré & à ſon contentement, mais bien loin du mien, & vrayement auſſi loin qu'il s'eſtoit eſlongné de mes conceptions, leſquelles ie ne pouuois recongnoiſtre en icelle. de ſorte qu'il me ſembloit que i'auois bien occaſion de dire comme l'Italien, à ſçauoir qu'il n'auoit pas faict office de traduttore, mais de traditore. Ce que toutesfois ie luy ay pardonné, qui que ce ſoit (car il n'y a pas mis ſon nom) pource que ie ne doute point qu'en faiſant mal il n'ait faict du mieux qu'il a peu. Mais cependant craignãt vne telle venue en ceſt autre liure, ie penſay qu'il ſeroit bon de me tenir ſur mes gardes: & en fin ne me peu auiſer de meilleur expedient, que de preuenir, & eſtre moymeſme mon truchemã: ſçachant que

nõ ſeulemẽt ie pourrois mieux entẽdre mes cõceptions qu'vn autre, mais auſſi ie pourrois en mõ interpretation vſer de liberté qui ne luy ſeroit ni ſeante ni permiſe.

Toutesfois l'iſſue fut autre que ie ne penſois: car la traduction de mon liure que i'auois commencee, me deſpleut tellement que ie la quittay, & au lieu d'icelle, pour rendre mon eſprit content, i'entrepri ceſt œuure, ou pluſtoſt quelque choſe reſſemblãt à ceſt œuure. Car pour dire la verité, mon deſſein n'eſtoit pas d'aller ſi auant: mais en ne voulant que coſtoyer le riuage, ie me trouuay incontinent porté en pleine mer: & alors me ſouuint du prouerbe Grec, qui dit qu'on doit bien penſer à ſoy auant que s'embarquer, mais depuis qu'on a cõmencé à faire voile, il n'eſt plus temps de marchãder le vent. Neãtmoins ie ſuis en fin (Dieu merci) venu à port, ſinon à celuy que ie voulois, au moins à vn duquel ie me cõtente. Et pour parler ſans allegorie, au lieu que ma deliberatiõ n'eſtoit point de paſſer outre les poincts traitez en la ſuſdite apologie Latine, peu à peu i'entray en quelques autres propos, la ſuite deſquels a eſté plus longue que ie ne penſois, & telle que vous la voyez ici.

Or ay-ie eſperance que ceſt œuure eſtant mis à chef apportera aux lecteurs du plaiſir conioint auec prouſit. Et non ſeulement ils tireront prouſit de la lecture de chacune hiſtoire en particulier (duquel ie parleray tantoſt) mais auſſi apprendront par iceluy à confronter les hiſtoires anciennes auec les modernes, & à conſiderer la conformité d'icelles, & l'analogie, (ſi les oreilles Françoiſes peuuent porter ce mot.) Et par conſequent ils apprendront à parler auec plus grand reſpect des hiſtoriographes anciens. Auſſi par meſme moyen ſeront enſeignez de ne laiſſer paſſer rien de notable par deuant leurs yeux ou à trauers leurs oreilles, ſans eſtre remarqué, pour s'en ſeruir en temps & lieu. I'ay dict, Ceſt œuure eſtant mis à chef: pource que ceci n'eſt qu'vn introduction, & vn traité preparatif, comme auſſi ie l'ay intitulé: mais toutesfois ici meſmes on pourra voir deſia quelque experience de ce que ie vien de dire. Qui a eſté cauſe de le me faire appeler Traite preparatif de l'œu-

ure, ou le premier liure de l'œuure.

Mais qui vous meut premierement (me direz vous) de compoſer ceſte apologie Latine ſur laquelle vous fites voſtre coup d'eſſay? Ie le vous diray, ſans rien deſguiſer. Le grãd plaiſir que m'auoit donné la lecture de ceſt hiſtorien en le liſant en ſon language Grec, non ſeulement m'auoit fait oublier la peine que i'auois priſe à rabiller pluſieurs & preſque infinis paſſages de l'interpretation Latine, mais encore me ſembloit qu'il m'auoit tant obligé à ſoy par le grand contentement qu'il auoit donné à mon eſprit, que ie luy deuois ſeruir d'auocat contre ceux qui l'accuſent d'auoir eſpargné la verité: & que la crainte de mon inſuffiſance deuoit eſtre repouſſee par le courage que i'auois de monſtrer ma bonne affection, en attendant qu'vn autre ſe preſentaſt qui euſt le pouuoir de ce dont i'auois eu le vouloir. Et pource que ie n'ay deliberé de vous rien celer quant à ce propos, ie confeſſe encore ceci, qu'entre autres choſes qui m'ont faict prendre en amour ceſte hiſtoire Grecque, y en a vne pour laquelle ceſt amour me doit eſtre commun auec tous autres François qui ont congnoiſſance de la langue Grecque. C'eſt qu'outre ce que noſtre langage retient plus du Grec generalement qu'aucun autre, (ainſi que i'ay monſtré en mon liure De la conformité du langage François auec le Grec) ie di & maintien que particulierement il n'y a auteur Grec de ceux qui ſont iuſques à preſent venus en lumiere, ni de ceux qui ſe trouuent es meilleures bibliotheques de toute la France & l'Italie, qui s'accorde ſi bien auec noſtre langage, voire à l'intelligence duquel la congnoiſſance de noſtre langage ſoit ſi prouffitable.

Or comme i'ay voulu eſtre l'aduocat d'Herodote, ie vous prieray vouloir eſtre le mien contre ceux qui ne ſe contenteront de reprendre ce qui ſera digne de reprehenſion en ceſte œuure (car ie ne doute point que ie n'aye donné priſe ſur moy en pluſieurs endroits) mais encore s'efforceront de calomnier ce qu'ils ſçauront ne pouuoir eſtre iuſtemẽt repris. Ie ſçay qu'õ eſtimera que i'aye enrichi pluſieurs cõtes, mais vous pourrez teſmoi-

gner que ie ſuis trop conſcientieux pour ce faire. Tant s'en faut que ie me ſois donné ceſte liberté, que meſmes où ie trouuois mes auteurs ne s'acorder (qui ôt eſté pour la plus part gẽs de qualité) ie laiſſois toutes les circõſtances deſquelles ils n'eſtoyent d'acord, & me cõtentois de la ſuſtãce du fait laquelle eſtoit hors de cõtrouerſe. Auſſi pourrez aſſeurer ſur ma parole, q̃ pourtant ſi ie n'ay (q̃ peu ſouuent) nõmé les perſonnes dõt i'ay recité les actes, ce n'a eſté faute de ſauoir leurs noms, mais pource que ie cõgnoiſſois cela eſtre choſe odieuſe, & ſãs laquelle la lecture de leurs actes ne laiſſeroit d'aporter auſſi grãd profit. Et quel eſt-il? Quant à ceux que ie raconte en la premiere partie, ils nous ſeruent de miroirs eſquels nous cõtemplons noſtre naturelle peruerſité, & que c'eſt que de nous quand nous n'auons la crainte de Dieu pour bride: (leſquels propos ſont plus amplement deduits es pages 80 & 81) outreplus nous ſeruent d'aduertiſſemens pour nous donner garde de pluſieur ſortes de ruſes & tromperies. Quant aux faicts ou dicts recitez en la ſeconde partie, ils nous monſtrent de combien les hommes d'vn ſiecle ſõt plus lourds & groſſiers que ceux d'vn autre: mais en particulier ils nous ſont autant de miroirs de leur naturel aueuglement en ce qui concerne leur ſalut, & par conſequent du beſoin qu'ils ont d'eſtre illuminez d'enhaut. Il eſt vray que là ſont auſſi declarees les meſchancetez de ceux qui s'entretiennent gros & gras en entretenant le poure monde en ceſt aueuglement, & propha nent en toutes ſortes cela meſmes que par abus ils font tenir pour religion, Auſquels i'ay fait le proces auec telle ardeur, que ie pourray m'eſtre oublié en quelque endroit, recitant aucuns de leurs propos indignes d'autres oreilles que les leurs. Ce que ie ſcay que ni vous ni tous ceux qui me cognoiſſent n'interpreteront autrement: mais ie vous prie auſſi de faire (entant qu'en vous ſera) qu'il ſoit ainſi interpreté par les autres, entre leſquels vous vous trouuerez. Suyuant donc ceci (monſieur) ie vous recommanderay ma cauſe, me recommãdant auſſi cependant à voſtre bonne grace, & priant Dieu vous tenir en la ſienne, De noſtre Heliçõ, ce vj. de Nouembre.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES DV liure intitulé L'introduction au traité de la conformité des merueilles anciennes auec les modernes, ou Traité preparatif à l'Apologie pour Herodote.

CHAP. DE LA PREMIERE PARTIE.

DESCRIPTION de l'estat du premier siecle, nommé siecle de Saturne, & siecle d'or, par les poetes, (desquels aussi elle est tiree.)

Comment les poetes ont desguisé tant ceste description, qu'autres histoires prises de la bible. Chapitre 1. pag. 3.

Autre description de l'estat du premier siecle (appelé par les poetes siecle de Saturne, & siecle d'or) tel qu'il nous est representé en la bible, apres la transgression du premier homme. Item, En quel sens nostre siecle peut auoir ces deux titres du premier siecle. ch. II. p. 8.

Comment il nous appert qu'aucuns ont beaucoup & par trop defferé à l'antiquité, les autres au contraire l'ont eué en trop grand mespris ch. III. p. 9

Comment & pourquoy aucuns poetes ont fort regretté le premier siecle. ch. IIII. p. 19.

Que tout ce que les poetes ont dict de la peruersité de leur siecle se pouuoit desia dire du siecle prochain au nostre. ch. V. p. 23.

Comment le siecle prochain au nostre a esté repris par les susdicts prescheurs de vices presque de toutes sortes. ch. VI. p. 26.

Des vices repris és gens d'eglise par les susdicts prescheurs. chap. VII. page 49.

Comment les susdicts prescheurs ont remonstré quelques abus en la doctrine aussi principalement concernans l'auarice des ecclesiastiques. ch. VIII. pa. 54.

Comment l'accroissement, ou plus grand degré de [illegible] est plus grande que des siecles precedens, d'autant la meschanceté de nostre siecle outrepasse celle dudict dernier: combien que les vices soyent mieux remonstrez & repris, & que Dieu enuoye plus grands chastimens que iamais. ch. IX. p. 58.

Qu'il est vray-semblable qu'outre les vices repris par les prescheurs du siecle prochain au nostre, il y en auoit d'autres. ch. X. pa. 67

Que le desbordement incroyable de nostre siecle nous rend vray-

semblable & croyable tout ce que nous auons dict de la meschanceté du siecle prochain. *ch.* XI.*pa.*75
De combien la paillardise est plus grande auiourd'huy qu'elle n'a esté. *ch.*XII.*pa.*82
Du peché de Sodomie, & du peché contre nature en nostre temps. *ch.*XIII.*p.*92
Des blasphemes de nostre temps & des maudissons. *ch.*XIIII.*p.*95
Des larrecins de nostre temps. *ch.*XV.*pa.*115
*Des larrecins des marchands, & autres gens de diuers estats.ch.*XVI *page* 177.
Des larrecins & de l'iniustice des gens de iustice de nostre temps. *chap.*XVII.*pag.*205
Des homicides de nostre temps *ch.*XVIII.*p.*223
De la cruauté de nostre siecle *ch.*XIX. *p.*262
Autres exemples de la meschanceté de nostre siecle, particulieremẽt en ceux qui se font appeler gens d'eglise. *ch.*XX.*p.*272
De la lubricité & paillardise des gens d'eglise. *ch.*XXI.*pa.*279
*De la gourmandise & yurongnerie des gens d'eglise.c.*XXII.*p.*299
Des larrecins & rapines des gens d'eglise. *ch.*XXIII. *pag.*307
Des homicides des gens d'eglise. *ch.*XXIIII.*p.*311
Des blasphemes des gens d'eglise. *ch.*XXV.*pa.*327
Comment ainsi qu'il y a en nostre temps des meschancetez plus estrãges que iamais, aussi Dieu les chastie par façons plus estranges. *ch.*XXVI.*pa.*345.

Chapit. de la seconde partie.

Comment aucuns poetes, au contraire des autres, ont preferé leur siecle aux precedens, comme ayant des façons de faire plus gentiles & de meilleure grace. *ch.*XXVII.*pa.*358
Comment nos predecesseurs ont esté grossiers en plusieurs actes. *ch.*XXVIII.*pa.*361
De l'ignorance qui estoit specialement és gens d'eglise, & principalement és prestres messotiers. *ch.*XXIX.*pa.*373
Comment nos predecesseurs se sont laissez ou oster ou falsifier la saincte escriture. *ch.*XXX.*p.*381
Quelle sorte de paraphraſe & de commentaire ces prescheurs faisoyẽt sur le texte de l'Escriture, & principalement ou il contenoit quelque histoire. *cha.*XXXI.*pa.*383
Comment ces mesmes prescheurs abusoyent des passages de l'Escriture ou

te, ou par ignorance, ou par malice. cha.XXXII.pa.391
En quelles autres sortes ils ont abusé du nom de la saincte Escriture. ch.XXXIII.p.401
Des contes qu'on prenoit és legendes, & d'autres telles drogues dont aussi estoyent farcis leurs presches ou sermons. ch.XXXIIII. pag.410
De plusieurs sortes de questions, & aucunes non moins meschantes que frivoles, dont aussi estoyent garnis lesdits prescheurs. ch.XXXV.p.427.
Des inventions des susdits prescheurs pour faire rire ou pleurer leurs auditeurs, ou acquerir reputation de saincteté, ou faire venir l'eau au moulin: & de leurs propos ridicules. ch.XXXVI.p.445
Du subtil sçavoir & de la subtile doctrine des susdits prescheurs, ou des professeurs de theologie de la mesme escole. Item, Des subtiles traditions des reigles de sainct François, sainct Dominique, & autres. ch.XXXVII.p.463
Combien grandes richesses acqueroyent les gens d'eglise par les abus, du temps de nos predecesseurs principalement: & combien estoit impudente leur auarice. ch.XXXVIII.p.482.
Comment nos predecesseurs estoyent entretenus en ignorance quant au faict de la religion Chrestienne: & comment les gens d'eglise se maintenoyent tousiours encore que leur meschante vie fust toute notoire, & que plusieurs abus & mesmes des faux miracles eussent esté descouverts. ch.XXXIX.p.511
Qu'apres que la posterité se sera esmerueillee de la longue folie des abus, elle s'esmerueillera comment le plein descouurement d'iceux aura cousté la vie à tant de personnes, poursuyuies par le clergé: & qu'elle ne trouuera ceste histoire moins estrange qu'on trouue plusieurs actes recitez par Herodote. cha.XL.pag.563

FIN.

qui eſt de quelques matieres contenues au liure ſuſdict: à ſauoir de celles qui ont ſemblé pouuoir mieux eſtre reduites à certains lieux où les lecteurs s'auiſeroyent de les cercher. Ce qui ne s'eſt peu faire en pluſieurs: & quand il ſe feroit, la table ſeroit exceſſiuement grande, & pourtant eſt laiſſé le reſte à la diſcretion du lecteur.

Le premier nombre ſignifie la page, le ſecond la ligne. Mais il faut noter qu'où le propos eſt deduict amplement, il faudra lire beaucoup plus auant: pour laquelle raiſon eſt quelquesfois marquee la page ſeulement.

A

A Prononcé ſottement pour E page 371.ligne 6
l'Abaye du bec dont nommee p.489,l.31
Abbez faiſans grand chere dont ſont venus ces prouerbes, Table d'abbé, & Face d'abbé, p.300,l.15, & p.301, l.1. & p.302,l.6.
abbé Anglois qui ne ſe contentant de trois paillardes eut deux enfans de ſa propre ſeur p.295,l.5
abbeſſe ſe leuant à la haſte d'aupres vn preſtre pour aller ſurprendre vne de ſes nonnains couchee aupres de ſon ami, s'accuſe ſoymeſme par les brayes de ce preſtre, qu'elle met ſur ſa teſte au lieu de ſon voile pag.291,l.14
Abdias & Nicephorus profanes & meſchans en leurs eſcrits p.408,l.19 & 24
Aduocats qui prennent à dextris & à ſiniſtris p.35.l.15
aduocat qui accompare à deux chappons gras, deux qui le venoyent prier de plaider leur cauſe, ayans tous deux dequoy, dont l'vn eſtoit demandeur, l'autre defendeur en vne meſme cauſe p.35,l.31
aduocat qui ne laiſſe de trahir celuy duquel il auoit receu preſent pource qu'il en auoit receu vn meilleur de l'aduerſe partie d'iceluy p.216.l.7

Alphon-

Alphonſe Diaze Eſpagnol fit maſſacrer ſon frere pource qu'il ne vouloit point adherer à la religion Rommaine p.241,l.35
vn Ambaſſadeur Alemand, voyant que le pape appeloit le maiſtre d'iceluy, ſon fils, reſpondit que ſon maiſtre n'eſtoit point fils de preſtre. p.14,l.21
l'ambaſſadeur du Pape Iule II. enuoyé au roy d'Angleterre, fut ſouſpeçonné de trahiſon par vn ſeul mot qui luy eſchappa p.176.l.14
l'ambaſſadeur du Turc demanda à Laurent de Medicis, d'où venoit qu'à Romme on ne voyoit point tant de fols par les rues qu'on faiſoit au Caire: il reſpondit qu'on les tenoit tous enfermez, en luy monſtrant les moines enfermez es monaſteres. p.533,l.20
Apotiquaires donnans des qui pro quo, & ſe monſtrans ignorans & peu ſongneux de leur deuoir 182.183
apothiquaire de Bloys lit en vne recepte d'vn medecin ce mot de OPII pour OPTIMI 183.l.31
brigans Arabes vſans d'humanité 237, l.18
vn Archeueſque de Beneuent auteur d'vn liure faict à la louange du peché de Sodomie 92,l.26
vn Archeueſque de Coulongne ayant pris le Côte Frideric, luy fait rompre d'vne roue les bras, les iambes, les cuiſſes, le dos, & le col, & pour le reſte de ſa vie l'expoſe aux corbeaux 321.l.9
l'archeueſque de Tours auteur de la chambre ardente à Paris eſt frappé de feu, & meurt enragé p.351,l.17
Aue comment expoſé par Barelete. p.465,l.3
Aueugles plus de mille illuminez par S. François & ſes freres, ainſi que teſmoigne le liure des Conformitez de S. François auec Ieſus Chriſt. p.332,l.28.
Auguſtins ſe tenans par la main chantent, Brunette ſuis, iamais ne ſeray blanche, cependant que les autres chantent Libera me & Requiem p.463,l.21

B

BAiſé donné à la feu roine de Nauarre, au lieu de baiſer la lettre qu'on luy preſentoit. p.14,l.29
Banni de Veniſe tue vn autre banni, & par ce moyen rachete ſon banniſſement. p.225.l.16

Barbier baillant vne bouteille pleine d'eau forte, au lieu d'vne autre, à vn personnage lequel en mourut 186
Barbier disant Sacrifier, au lieu de Scarifier 198
Barelete souuent mentionné es chapitres, 5.6.8.25.35, & ailleurs.
barelete dit que plustost que Iesus Christ eust failli à estre crucifié, la vierge Marie l'eust crucifié de ses deux mains 339
barelete raconte quels propos furent tenus en paradis quand il fut deliberé & conclu de faire prendre à Iesus Christ chair humaine 435 Et quelle controuerse il y eut entre ceux qui s'offroyent pour aller annoncer la resurrection de nostre Seigneur à la Vierge Marie 435 Et quel debat il y eut en paradis entre le Pere & le sainct Esprit refusans descendre en terre, de peur qu'õ ne les traitast de mesme sorte que Iesus Christ 435
Bastard de la maison de Campois pour ne s'estre trouué dispos à iouir d'vne damoiselle, par despit se coupa la partie dont venoit telle indisposition 169
Beda s'efforce d'empescher la volonté que le Roy François auoit touchant l'establissement des professeurs des langues, Latine, Hebraique & Grecque 380
la Bible ne se lisoit qu'en cachette il y a enuiron trente ans 321
bible glosee de la glose d'Orleans 383
Blasphemes, voyez par tout le chapitre 14, & le 25.
blasphemes de François de Billon secretaire 106
blasphemes execrable d'vn prestre à Romme 328
blasphemes des prescheurs supposts de la religion Rommaine, depuis 339, iusques à 344
blasphemes de Menot 340
Bonauenture des Periers moqueur de Dieu se met son espee au trauers du corps 261
Brigans & brigandages 229, & en apres.
brigands qui se faisoyent faire vne couronne de prestre pour eschaper des mains de la iustice 568
Budé rembarre vaillamment nostre maistre Beda 380

Capitai-

CApitaine Italien qui menoit ordinairement auec soy vn muet auquel il faisoit pendre ceux qu'il rencontroit 370
Cardinal aiourné par des Iacobins pour leur rendre vne couronne d'or par luy desrobbee 311
cardinal qui en mourāt estant exhorté d'adorer vn seul Dieu, dit qu'aussi faisoit-il, mais que c'estoit le pape 329
cardinal demeurant possesseur d'vne que le mari ne luy auoit pensé que prester 85
Carme appelé Nicolas, ayant esté general de l'ordre, ne peut supporter la mauuaise vie de ses compagnons, mais renonça à l'ordre, & composa vn liure contre eux appelé Sagette de feu 516
ioueur de Cartes faisant renoncer Dieu à son valet 97
Castalion vsant de mots de gueux en sa traduction Françoise de la Bible 109
Chambriere pendue à Paris pour auoir ietté son enfant aux priuez 255
chābrieres qui pour iouir plus à leur aise de leurs amis, contrefont l'esprit, & en fin sont descouuertes 161
vn Chancelier de France qui dit en mourant, Ha Cardinal tu nous fais tous damner 213
le chancelier du Prat lisant vne lettre Latine que le roy d'Angleterre escriuoit au roy François premier, expose ce mot molossos mulets 337
le chançelier du Prat meurt en maugreant 351
Chanoine souspeçōné de lutheranisme pource qu'il prononçoit quelques mots mieux que ses cōpagnōs 380
deux chanoines de Coulongne menent vn consul de la ville en vne chambre voir vn lion, & y estant entré l'enserrent dedans auec luy 320
deux chanoines de Blois nomment au bapteſme deux enfans d'vn qui s'appeloit Iean Dieu, le fils, Mort, & la fille, Vertu: tellement qu'en aioustant le surnom paternel, le fils auoit nom Mort Dieu, & la fille Vertu Dieu 452

le Chapelain d'vn marquis d'Italie entretient la femme d'iceluy. p.286.l.15
le Chapelain du mareſchal du Bié, ayant ſerré du vin pour ſon deſieuner en vn coin aupres de l'autel, & le laquais dudit ſeigneur le voulant prendre lors que ce chapelain eſtoit en ſon memento, il luy dit, Laiſſe cela fils de putain p.545.l.26
Cheminee qu'ō fait reculer de peur de ſe bruler 16.l.22
Cheual qui mange vn dieu de la meſſe p.514.l.12
Chien du magnifique Maigret mange à ſon deſieuner quatrevingts dieux de la meſſe ſans boire p.513.l.18
Claude des Aſſes cōſeiller en parlemēt meurt d'apoplexie, venant de condāner vn autre à mort p.351.l.36
Clerc au palais de Paris ſaiſi de 80 bourſes & 3000 eſcus p.121.l.11
Cōcubinage permis par vn cōcile de Tolete p.280.l.10
Confeſſeurs courans apres celles qu'ils entendent eſtre du meſtier p.49,l.19
la Conſcience donne de grans tourmens aux meſchans p.346,& 347,& 348,& en apres.
la conſcience fait le proces aux meſchās, iuſques à en cō traindre aucūs d'eſtre meurtriers d'eux meſmes. p.261
les Cordeliers ont treſexpres commandement de n'aller ſans leurs brayes p.480,l.26
cordelier preſchant à Paris que les femmes ayans pris la vertugale, auoyent quitté la vertu, mais que la gale leur eſtoit demeuree p.175,l.24
cordelier cauſe de trois meurtres, pour auoir commis vne paillardiſe treſmeſchante p.281,l.2
cordelier qui eſtant conuié aux noces s'alla coucher par humilité aupres de l'eſpouſe p.283.l.39
vn cordelier marie ſon compagnō, auſſi cordelier, à vne ieune damoiſelle luy faiſant croire qu'il eſtoit eſcolie de noble maiſon 284.l.6
vn cordelier ſe diſant eſtre ſainct François, fait en ſorte auec vne poure femme bigote qu'elle luy permet de venir coucher auec elle 286.l.23
vn cordelier ſoux pretexte de porter les reliques de S. Bernardin à la femme d'vn medecin, ſe couche aupres

pres d'elle: ou ayant laissé ses brayes, les reuint querir le lendemain en belle processiõ 290.l.28
cordelier offrant cent vingt mille ducats pour estre pape 311.l.20
cordelier qui pour iouir d'vne damoiselle tua quatre personnes de la maison d'icelle 312.l.2
cordelier appelé Bardotti presche la raison pourquoy le bon larron alla tout droit en paradis, sans passer par purgatoire 409.l.20
le cordelier Ruffin fit fuir le diable, le menaçant de luy fienter en la gueule p.411.l.23
cordelier qui alla nu par la ville de Viterbe p.413.l.22
cordelier porté sur la queue d'vn dragon au sepulchre de Daniel p. 417.l.30. Ce mesme fut ietté en la mer comme Ionas, & fut porté par vne nuee au paradis terrestre, ou il trouua Henoch & Elie, lesquels le voyans se mirent à danser 418.l.6
cordelier qui se coupa le pouce par humilité, afin qu'il ne chantast messe 418.l.21
cordelier qui fit en vn mesme temps rire vne moitié du peuple & pleurer l'autre 435.l.30
cordelier se vantant de faire venir les larmes aux yeux de ses auditeurs toutes & quantesfois que bon luy sembleroit 446.l.13
cordelier portant en chaire l'habit de soldat sous celuy de S. François 447.l.13
cordelier preschant deuant le Pape, commence son sermon par ces mots, Fy S. Pierre, Fy S. Paul 447
cordelier qui dit que S. François descend tous les ans en purgatoire 459
cordelier preschant aux femmes, leur disoit qu'on ne se deuoit point esbahir si le beau-pere auoit engrossi la fille de son hostesse, mais bien si la fille l'auoit engrossi. 462.l.27
cordelier qui estant faict cardinal, est si somptueux qu'il ha les coutres & couuertes de sõ lict, de drap d'or 483
deux cordeliers à Venise sont trouuez par les sassi auec vne caisse ou il y auoit deux testes d'hommes fraischement coupees 226.

cordeliers passans l'eau voulurent paillarder auec la bastelière pour son payement: ce qu'ils ne peurent executer 283
cordeliers iouans à la paume auec les dames de Paris à la condition que ceux qui gãgneroyent choisiroyent les premiers 462
cordeliers à Orleans & à Eureux contrefont l'esprit 486
cordeliers & Iacobins disputent si la vierge Marie est conceue en peché ou non 436
cordeliers & Iacobins publient vn meschant liure intitulé l'Euangile eternel 517
le cordelier de Cornibus estant mort de verole, le peuple le voyant porter en terre ayant la face rouge, a opinion qu'il est deuenu seraphin 516
Coursaire interrogué par l'empereur Alexandre cõmẽt il osoit entreprendre d'exercer tels larrecins sur la mer, Moy (dit-il) pource que ie fay cela auec vn seul petit vaisseau, ie suis appelé larron: & toy qui le fais auec grand nombre, es appelé roy 146
Croisade larrecin tyrannique 308
Cruautez de plusieurs sortes, voyez au chapitre 19
cruautez exercees à Merindol & à Cabriere par le president d'Oppede 262
cruautez des Espagnols enuers les François en vne isle des Indes appelee vulgairement la Floride 239
cruautez enuers ceux que l'on executoit pour le faict de la religion, en leur coupant la langue 572
Crucefis anciens ayans barberase, ou barbette, ou grande barbe, selon la mode des pays où ils estoyent 369
Curé d'Onzain, en voulant faire semblant de se faire chastrer, est chastré à bon escient 168
curé qui le iour du grand vendredi est trouué derriere le grand autel paillardant auec vne femme, soubs pretexte de confession 292
curé qui au lieu d'administrer le bapteſme à vn petit enfant, luy administre l'extreme onction 305
curé de Sauoye qui exhorte ses parroissiens à ne suyure pas l'exẽple de Cain, lequel ne vouloit iamais payer les

les disмes,n'aller à la messe 402
curé qui preschoit que quand l'ange Gabriel vint à la Vierge Marie, il la trouua disant les heures nostre-Dame 402
le curé de Pierrebuffiere 450
vn curé preschant à Paris, s'esbahit que les autres curez du pays ne preschent aussi bien que luy 452 Et presche sa chasteté par le tesmoignage de sa sœur 452 Et excommunie ceux qui estoyent au trou, c'est à dire, qui estoyét escrits en vn papier qu'il auoit laissé tomber dans vn trou, 453 Et crie contre vn tas de petis fils de putains, desquels il souhaite estre le pere 453 La puante responsе faicte par ce curé au Roy 453 Ce mesme curé prouue le purgatoire par son cheual 453 Il accompare l'idole erigee par Nabuchodonozor à son sainct Eustace 456
vn curé de Noyon dit en vn prosne qu'il prioit ses auditeurs d'auoir patiéce : pource qu'il estoit prié à disner d'vn cochon: autrement qu'il leur eust dict rouge rage enragee. 460
curé du Bourg en Querci en son sermon du mardi gras recõmande à ses parroissiens S. Pansard, S. Mangeard, & S. Creuard 460
curé donnant au diable ses parroissiens pource qu'ils ne luy bailloyent point d'offrandes, ni aussi ne mouroyent point 486

D

DAmoiselle qui appela le Roy lepreux, pensant dire preux 14
damoiselle de Brie bruslee à Paris pour auoir tué son mari dedans son lict 246
damoiselle sauuee par son mari d'entre les mains des Cordeliers 282
damoiselle qui souhaitte auoir en paradis la charge de petis chiens, non de quelques bestes ordes & sales 494
Danse qui dura vn an sans cesser, venant d'vne malediction donnee par vn prestre 569

Demochares fait vn argument de verre. p.394,l.36
le Diable eſtant malade deſira de manger d'vn paſté de langues de femmes p.55,l.31
le diable de iour en iour nous dreſſe nouuelles embuſches p.80,l.33.& p.248,l.5.
le diable ne pourroit eſtre ſauué par autre moyen qu'en prenant l'habit de S. François,ainſi que diſoyent les Cordeliers. p.515,l.27
diabolus cõmẽt interpreté par Hugo Carrẽſis p.379.l.10
Dieu moqué & blaſphemé par pluſieurs atheiſtes de noſtre temps p.101.102.103 104.105.106.107.108
dieu execute ſes iugemens ſecrets es conſciences des meſchans p.261,& 346
dieu vſe de chaſtimens plus grans & extraordinaires,ſelon que la meſchãceté des hommes croiſt,Voyez par tout le chap.xxvi,depuis p.345,iuſques à p.354
dieu nous fait ſentir ſa main plus rude qu'à nos predeceſſeurs. p.80,l.18.
dieu punit aucuns pechez en ceſte vie,reſeruant la punition des autres apres icelle p.345,l.21
dieu permet qu'aucuns meſchans entrans en deſeſpoir ſoyent en la fin bourreaux d'eux meſmes p.261,l.26
les dieux des payens ont grande conformité auec les ſaincts de la religiõ Rõmaine p.492,l.6,& p.504,l.28
vn Docteur vieillard confeſſa auoir plus de cinquante ans auant qu'il ſçeuſt que c'eſtoit du nouueau Teſtament. p.382,l.13
docteur qui n'eut hõte de dire que s'il n'y auoit que luy qui euſt les epiſtres de S.Paul, il les ietteroit au feu p.392,l.18
docteur diſant que ſi les liures de la ſaincte eſcriture eſtoyẽt perdus, on en trouueroit vne grand' partie es Ethicques d'Ariſtote. p.423,l.28.
docteurs qui s'informẽt du nõ du chien de S.Roch 430
Dominique,voyez ſainct Dominique.
Duc de Parme (fils du Pape Paul III) grand ſodomite p.93,l.27
duc de Bourgongne prenant plaiſir aux ſubtils larrecins p.221,l.23

E pour OI,en Françés, Anglés pour François, Anglois p.371,l.27
l'Empereur Frederic eſtafier du pape Adrian 1111. p.564,l.25.
l'empereur Conſtantin appelle les preſtres ſes dieux p.568,l.11
l'empereur Charles cinquieme eſtant menacé d'excommunication par le pape Paul troiſieme, luy fit faire ceſte reſponſe,que s'il vouloit tonner par ſes excommunications, il tonneroit par ſon artillerie p.570,l.1
vn Enfant de cinq à ſix ans tue ſon frere d'vn couſteau, pource qu'on luy bailloit la plus groſſe piece de pain p.344,l.40
Epitaphe du pape Boniface, Il eſt entré comme vn renard,il a regné comme vn lion,& eſt mort comme vn chien p.536,l.34
epitaphes Latins d'autres papes p.535.536.537
vn Eſclaue Maure ayant eſté à demi aſſommé de coups par ſon maiſtre vſe de vengeance eſtrange p.268,l.7
Eſcoſſois s'eſtonnant de voir en France les poures demander l'aumoſne en François,& les petis enfans auſſi parler ce language p.15,l.35
Eſcolier François qui chaſſe ſon pedagogue p.79,l.25
vn Eſpagnol fait maſſacrer ſon frere qui ne vouloit tenir la religion Rommaine p.241,l.35
Eſpagnole s'eſtant abandonnee à vn gentil-homme qui depuis s'eſtoit marié à vn'autre femme,en eut tel deſpit que l'ayant prié de la venir reuoir (ce qu'il fit) eſtant couché auec elle, elle le tua,& pour ce faict elle fut decapitee p.265,l.39
Euangile de S.Iean pendu au col pour preſeruatif contre tous dangers & pluſieurs autres p.396,l.29
euangile dict eternel (ou du S.Eſprit) controuué par les freres mendians p.517,l.12
Eueſque ordonnant par ſa derniere volonté que ſa tombe fuſt eſleuee debout en l'egliſe,craignant qu'apres ſa mort ſes chanoines piſſaſſent ſur ſa teſte p.16, l.12

eueſque ne ſachant Latin, mais bien du Paſſelatin 92
eueſque qui pria le Roy de luy laiſſer pour le moins vne trentaine de proces pour ſes menus plaiſirs 205
vn eueſque de Verdun ayant baillé l'inuention au roy Louys onzieme de faire des cages de fer, y fut luy-meſme logé le premier, & y demeura quatorze ans 271
eueſque de la Caua & Greguetto s'entrebattent au Cõcile de Trente 302
vn eueſque de Coulongne par trahiſon fait mettre le comte de Mons en Haynaut en vne cage de fer ointe de miel 320
vn eueſque de Mayence aſſembla vn grand nombre de poures en vne grange, & les y bruſla 321
vn eueſque d'Angouleſme en chantant ſa meſſe, compoſa trois vers de rime Françoiſe touchant dame Nicole 546
eueſque demandant au Roy Louys douzieme quelque benefice outre ceux qu'il auoit deſia, quelle reſponſe il eut 548
vn eueſque Eſcoſſois bruſlé en ſa cuiſine par ſes ſubiects pour cauſe qu'il en auoit excommuniez aucuns 566
les eueſques diſent que les deux cornes de leurs mitres ſignifient le viel & le nouueau Teſtament 467
l'Excommunication, foudre du pape, combien crainte le temps paſſé 565

F

FAbles des dieux des payens couſines germaines des legendes des ſaincts 492
Faux-teſmoins conuaincus & pendus 215
Femme bruſlee à Toulouze pour vn peché infame 94
femmes vſans de grandes fineſſes pour cacher leurs adulteres, Voyez depuis 159 iuſques à 167
femme à Orleans eſtant amoureuſe d'vn eſcolier n'en ſachant rien, fit ſon confeſſeur, ſon maquereau, ſans qu'il y penſaſt 170

femmes garniſſans leur ventre de couſſinets, pour paroir eſtre enceinctes, & ſuppoſans des enfans 174
femme du Dauphiné laquelle pour gratifier à ſon mari, pour ce qu'elle ne faiſoit que des filles, fit ſemblant d'auoir enfanté vn fils, l'ayant pris d'vne femme de baſſe condition 174
femme de Suyſſe s'apperceuant qu'elle auoit eſté trompee en ce qu'vn autre auoit couché auec elle, emprun tant la place de ſon mari, par vn creuecœur s'alla noyer 259
femme du roy Xerxes, ayant en ſa puiſſance celle que ſon mari entretenoit, luy fit couper les mammelles, le nez les aureilles, les leures, la langue 266
femme amoureuſe du roy d'Hõgrie, l'empoiſonne, pour ce que contre ſa promeſſe il ſe marioit ailleurs 267
femme d'vn boucher de Strasbourg eſtant deſrobbee par quelques cordeliers du lieu, fut habillee en nouice, & depuis meſcongnue par luy 283
femme Pariſienne prie vn preſtre de luy mettre en ſa meſſe pour deux liards de ſainct Eſprit 499
la femme qui bailloit vne chandelle non ſeulement à S. Michel, mais auſſi à ſon diable 502
Fiancee reſpondant ſottement à ſon fiancé 15
Fille d'aupres de Bloys deſguiſee en homme ſe marie auec vne fille du fauxbourg de Foix 94
vne fille eſclaue Chreſtienne fort vertueuſe à garder ſa pudicité 172
vne fille qu'on diſoit eſtre enceinte par œuure du S. Eſprit, fut trouuee l'eſtre de l'œuure de ſon frere, curé du lieu 294
le Florentin dit que pour deuenir riche, il faut auoir bras de fer, ventre de fourmi, & conſcience de chien 41
florentine ayant deux paillards tout à la fois en ſa maiſon, ſon mari arriuant, fait en ſorte qu'ils ſortent tous deux à ſauueté en preſence d'iceluy 165
Franciſcus comment interpreté 465
Françoiſe Bentiuole tue ſon mari 246

François,voyez en S.François. frater Iuniperus,disciple de sainct François,Voyez Iuniperus.
François Rabelais,Voyez Rabelais.
Frere tue le frere p.73,l.28,& p.240,l.21
vn espagnol fait massacrer son frere,qui ne vouloit adherer à la religion Rommaine p.241,l.35

G

GEorge(dict S.George)fut ietté en la riuiere, comme ayant laissé geler les vignes p.533,l.1
Græcum est,non legitur, p.378,l.10
Guelphes & Gibelins p.239,l.39
Guillaume Postel inuenteur de plusieurs resueurs blasphemes p.104,l.35. Et particulierement touchant sa mere Ianne,p.104,l.30 Il veut faire vn messinge de la superstition Iudaicque & Mahometique auec la religion des Chrestiens p.106,l.8,& 406.24
Guillaume Parent faux-monnoyeur deliuré des mains de la iustice par vn subtil moyen p.217,l.7
Guillaume de S.Amour publie vn liure contre l'hypocrisie des Freres mendians p.518,l.29 Et est banni du royaume de France pour auoir dict la verité p.519,l.39

H

HArpagus fut serui à table de la chair de son fils en vn festin que luy faisoit Astyages roy des Medes p.263,l.24
Hermite sous ombre de confession desbauchant plusieurs femmes p.292,l.1
Herodote,Voyez es pages 356 & 357, & en la preface adressee au lecteur,au deuant du liure. Aussi sont quelques histoires d'iceluy en ladicte preface, & en plusieurs endroits de ce liure,comme es pages 219,& 263,& 266
les Histoires anciennes ne doiuent estre iugees par ce que nous voyons en nostre temps p.357,l.26

I

IAcobin ou Iacopin empoisonne l'empereur Henri septieme par l'hostie p.321,l.32
Iacopin inquisiteur à Merindol & Cabriere, estoit luy-

meſme,iuge & partie,contre ceux de l'Euangile, leur faiſant chauſſer des bottines pleines de graiſſe bouillante,quand il les vouloit interroguer p.322,l.19
ce iacobin inquiſiteur à Merindol & Cabriere, mourut d'vne maladie eſpouuantable p.353,l.9
vn iacobin,pour prouuer la preſence de Ieſus Chriſt en la meſſe,amene la comparaiſon d'vn paſté p.455, l.3
vn iacobin dit que la vierge Marie deſcendoit en purgatoire de ſept en ſept iours p.459,l.21
l'hiſtoire des iacobins de Berne p.549,l.11
Iean Guy de Chaſtillõ ſur Loing tua ſon pere Emé Guy, & fut executé p.248,l.29
iean André libraire à Paris en cheminant fut frapé d'vne fureur eſtrange,en laquelle il mourut p.351,l.40
iean Ruſé conſeiller en Parlement eſt frapé de feu p.351,l.24
ieãne la pucelle d'Angleterre tenue pour ſaincte par les ſubtiles inuentions des Cordeliers p.548,l.23
Iaques Syluius medecin extremement auare, p.190, & 191
Ieſus Chriſt inferieur en miracles à S. François & à ſes freres,ſi le liure des Conformitez eſtoit veritable p. 332,l.28 Ce nom Ieſus Nazarenus rex Iudæorum,attribué à S.François p.339,l.6 Speculations ſottes ſur ce mot Ieſus p.379,l.24. Pluſieurs choſes dictes de Ieſus Chriſt en la Bible,attribuee à S.François, & à autres ſaincts ou ſainctes de l'egliſe Rommaine p. 333,l.17,& 422,l.21 Fables plenes de blaſpheme touchant l'incarnation de Ieſus Chriſt, touchant ſa reſurrection, & touchant l'enuoyement du ſainct Eſprit aux Apoſtres,preſchee par Barelete p.340, 341,342,343,344
Inceſtes fort communs auiourd'huy p.84,l.16
inceſte horrible commis par meſgarde p.84,l.31
inceſte d'vn curé auec ſa ſœur p.294,l.11
inceſte d'vn abbé auec ſa ſœur p.295,l.7
Inquiſiteurs ayans eſpions de tous coſtez perſuadoyent aux peres & meres d'accuſer leurs enfans, aux freres

& sœurs d'accuser leurs freres, aux maris d'accuser leurs femmes 570
vn Italien mourant en guerre se recommande au Roy, & non à Dieu 102
vn italien banni de Naples, estant rentré secrettement, trouue sa femme en adultere, la tue, & obtient sa grace 158
vn italien tue le cheualier du guet se leuãt de table pour luy donner l'accolade 218
vn italien tue le lieutenãt criminel de Rouan d'vn coup de dague, puis se sauue sur le cheual mesme sur lequel il estoit monté 228
vn italien ayant gardé vne haine dix ans, en fin se vante d'auoir faict perdre à son ennemi non seulement le corps mais aussi l'ame 229
italien qui pour refuser le combat, lequel il auoit accepté, allegue qu'il n'est pas desesperé comme son ennemi 232
vn italien assommant les personnes qui venoyent iouer auec luy 230
vn italien demeurant à Padouë, apres la perte d'vn proces, craignant que la poureté ne fust cause que ses filles se prostituassent, delibera cepẽdãt qu'elles estoyẽt ieunes, de les tuer: ce qu'il fit 247
vn italien ayant tué celuy qu'il soupçonnoit estre adultere de sa femme, fut assiegé par le frere d'iceluy: en sorte que ne voyant aucun moyen pour eschapper, il tua sa femme & ses enfans, puis apres se precipita du haut d'vne tour 260
vn italien se faisant mourir de faim 261
vn italien pour se venger de son ennemi, met de la poudre à canon à la caue d'iceluy, & puis le feu, de sorte que la maison fut renuersee 269
italiens ayans pris vn de la famille contre laquelle ils auoyent querelle, le hacherent en menues pieces: & ayans faict rostir son foye sur les charbons, en mangerent chacun vn mourceau auec grand' ioye 263

italienne ayant ſon paillard caché ſous ſon lict, luy fait contrefaire le ſergent, & fait cacher ſon mari au coulombier 166
Iugemens de Dieu, Voyez en Dieu.
vn Iuif perça à Paris vn'hoſtie d'vn coup de cãniuet, lequel depuis fut appelé S. Canniuet, & mis en reliquaire à Paris au temple S. Iean en Greue 514
Iuniperus, diſciple de S. François, vn treſvilain ordou, dont toutesfois il eſt loué au liure des Conformitez de S. François 410, 411. Voyez ſes autres actes 418
gens de Iuſtice venus iuſques à dire Or ça, & Or donc 209 Et de pluſieurs ſortes de preſens qu'ils prennent 209 De leurs larrecins & iniuſtice, 205, iuſques à 223

K

KAtherine interpreté plaiſamment au liure dict La legende dorce 466

L

LAnguage François de nos predeceſſeurs eſtoit lourd 371
Larron deſrobant vne couſtre ſe fait aider à la charger par celuy à qui elle appartenoit 125
larron ſe diſant eſtre le cardinal Sermonette, fut pendu à Boulongne en habit de cardinal 134
larron ayant contrefaict les lettres & ſeaux du Roy de France, fut pendu 139
larron ayant deſrobbé à Paris deux ſacs, l'vn plein d'or, & l'autre d'argent, eſt volé par vn autre 138
larron ou voleur Italien, chef de 600. larrons, pris & expoſé aux beſtes, du temps de l'empereur Seuere 144
larrons fins & hardis deſrobbent le threſor du roy d'Egypte 139
larrons qui eſtans menez au ſupplice goſſoyent au lieu d'auoir repentance de leurs pechez 149
larronneſſe ayant coupé vne bourſe, la fait recongnoiſtre entre pluſieurs autres, à celuy auquel elle l'auoit coupee 149

larrecins diuers p.126,l.23
vn Limosin ayant veu vendre à Lyon vn fort petit chié quatre escus, s'en retourna tout court en son pays, pour amener des gros mastins qu'il y auoit laissez p.15,l.40
Liures meschants publiez faussement sous le nom de sainct Iaques p.403,l.27
Lonchi(c'est à dire lance)est faicte sainct p.378,l.14

M

MAillard,Voyez en Oliuier Maillard
Marchans vsans de plusieurs tromperies p.199.200.201
Mari qui ayant trouué deuant le lict les souliers de celuy qui estoit couché auec sa femme, dit aux parens d'icelle que de cholere peu s'en estoit falu qu'il n'auoit mis en pieces les souliers d'iceluy p.159,l.13
vn mari ialoux,pour congnoistre si sa femme s'abandõnoit à autres se fit chastrer p.169,l.8
vn mari fit manger à sa femme le cœur d'vn gentilhom meamoureux d'elle:laquelle depuis en estant aduertie,en mourut de regret p.264,l.26
Marie,voyez Vierge Marie.
vn Medecin de Paris ayant guari vn abbé, & n'ayant esté salarié, luy baille vne medecine qui le rattacha tellement au lict, qu'il n'eut meilleur expedient que de luy enuoyer argent p.187,l.12
vn medecin de Boulongne se faisoit payer pour aller voir vn malade hors la ville, cinquant'escus pour chasque iour p.188,l.38
vn medecin qui receut du roy Louys onzieme cinquante quatre mill'escus, pour cinq mois,auec plusieurs autres bienfaicts:& toutesfois vsoit de grande rudesse au dict seigneur,mesmes en paroles p.189,l.18
medecin auquel apres sa mort fut trouué enuiron trente mille francs p.190,l.22
medecin de Sarragose en Sicile se disant le dieu Iupiter p.192,l.25
medecin paillardant auec la fille d'vn roy, sous ombre de la penser malade p.193,l.35

vn me-

vn medecin prẽd par force la femme d'vn cousturier de Florence,& le cousturier luy rend la pareille 194,l.1
vn medecin auquel on porta l'vrine d'vn hõme, dit que c'estoit d'vne femme grosse 199,l.27
medecins qui disent cristere au lieu de clistere 195,l.8
medecins ignorans pratiquent auec les apothicaires de leur garder les receptes des sçauans medecins 196,l.39
recepte de medecin mangee, c'est à dire le papier où elle estoit escrite 15,l.25
Mẽbre d'vn cerf adoré autresfois à Geneue pour le bras S.Antoine 487,l.30
Menot souuent allegué es chapitres,5.6.7, & 31, & 35, & ailleurs.
menot amplifie quelques histoires de la Bible à son plaisir 384,l.33,& 388,l.8, & 390,l.1,& 391,l.4
menot reprend les baisers & reuerences qui se font dedans le temple 48,l.21. menot reproche aux prestres qu'au lieu de trouuer des liures en leurs maisons on y trouue des armes 373,l.16. menot dit que Iesus Christ ne permit point à sainct Pierre d'vser de son espee,pource qu'il n'en sçauoit pas iouer 430,l.12
menot fait comparaison de paradis aux hosteleries d'Espagne;& d'enfer aux hosteleries de France 456,l.20
menot accompare le miracle de Iesus Christ quand il reput cinq mill'hommes,à vn disner du Limosin, disant qu'apres qu'ils eurent bien mangé,ils allerẽt boire à la riuiere à tirelarigaud 457,l.4
Messes de plusieurs sortes 521,l.4
messe qu'on cõmande de venir dire de par tous les diables 330,l.20 Et celle qu'on commande d'aller ouyr de par tous les diables 330,l.23
en la messe combien de sortes de ferremens,de vireuoustes & tourdions,& leurs expõsitiõns mystiques 467,l.6,iusques à 470. Item 521,l.18
dieu de la messe (autrement dict dieu de paste) empoisonneur:item subiect à estre mangé par les chiens,par les cheuaux,voire par les souris 513,l.18

Meurtres de plusieurs sortes, voyez au chapitre XVIII.
meurtres entre parens commis dans Sienne 240
Milanois arriuant en poste en sa maison, fait venir sa femme à la porte, où il la tue, & puis remonte à cheual 245
milanoise qui par despit de son paillard qui l'auoit laissée, fit sortir le fruict de son ventre trois mois deuant le terme 265
Miracles faux de plusieurs sortes, voyez depuis 548. iusques à 561
miracles faux & reuelations fausses de l'inuention des Cordeliers & Iacobins, pour faire approuuer leurs opinions de la conception de la vierge Marie, les vns contre les autres 441
Moine hermite qui par tentation diabolique se iette dãs vn puis fort profond 322
moine qui en preschant presenta à ses auditeurs vn homme masqué, ayant les yeux flamboyans, vn gros bec crochu, & iettant vne voix espouuantable. 498. Vn autre qui en preschãt à Blois le iour de la Toussaincts, monstra vne teste de mort, pour faire peur des trespassés 451. Vn autre qui en preschant monstre vn crucefis duquel il fait sortir du sans 450
moine qui en preschant fit comparaison du trou d'enfer & du derriere du sonneur de cloches du village 449
moine preschant dit à ses auditeurs qu'il leur monstreroit vn cocu 450
moine qui en preschãt fit manger à chacun de ses auditeurs vne goulee d'herbes, pour monstrer qu'ils n'estoyent point Lutheriens 450
moine commancant son sermon ainsi, Par le sang, par la chair, par la mort, &c 451
moine Gascon predit les largesses de l'Antechrist 484
moine qui prescha que S. Crespin pouuoit estre Pape, roy de France, & empereur, mais qu'il auoit mieux aimé estre cordonnier 504
moine appelé fra Matthio, à Venise, sortant de la table où il

où il auoit mangé de la chair en temps de quareſme, crie en la rue contre ceux qui en mangeoyent 556
moines confeſſans les poures perſonnes eſtans à l'article de la mort, ne leur donnoyent autre eſperance d'eſtre ſauuez qu'en faiſant heritier ſainct François ou ſainct Dominique 308
moines à Bloys deterrent vne femme pour deſrobber la biere de plomb en laquelle on l'auoit miſe 310
moines preſcheurs Italiens crient Miſericordia 449
Mule accuſee d'auoir donné vn coup de pied à celuy qui eſtoit deſſus 16

N

NIcodeme en dependant Ieſus Chriſt de la croix mit du ſang d'iceluy en vn des doits de ſon gant 489
Nonnains tenans le lieu des veſtales 84
nonnains faiſans mourir leur fruict en leur ventre 54
nonnain rendant bien le change à ſon abbeſſe 291
noſtre Dame de Lorette, De Boulongne, & vn grand nombre d'autres, 506. 507.
noſtre dame de toutes beautez à Tours 508
le Nouice d'vn Cordelier (c'eſt à dire vne femme habillee en nouice) fait vn enfant dans le bateau où il paſſoit la Garonne 297

O

OFfrande d'vn coq blanc qu'on faiſoit à S. Chriſtofle de Tours 493
Oliuier Maillard ſouuent allegué, principalement es chap. 5. 6. 7. 8. 9. Il crie fort & ferme contre la mauuaiſe vie des gens d'egliſe 49, & 50. Auſſi crie-il contre les porteurs de bulles & reliques, autrement porteurs de rogatons 55, & 56. Il en veut auſſi aux femmes des aduocats 64. Auſſi ne ſe peut-il taire des tromperies des apothiquaires 184, & 185

bel Oyseau dict par iniure,& comment interpreté 17,l.33

P

PApe Alexandre III. foulle aux pieds l'empereur Federic à Venise 563,l.25
le Pape Alexandre III. abolit tant qu'il peut les liures de Guillaume de S.Amour 519,l.6
le pape Alexandre VI. entretient sa propre' fille 536,l. 11, Et permet à vn cardinal Espagnol de faire son Ganymedes de son fils bastard 540,l.20
le pape Boniface VIII. dit le royaume de France estre deuolu à l'eglise Rommaine, mais on ne luy voulut pas croire 564,l.36 Ayant l'espee au costé dit au duc Albert d'Austriche,demandant l'empire,qu'il estoit empereur luy mesme & seigneur de tout le monde 564,l.38 Ce mesme excommunia le roy de France iusques à la quatrieme generation 565,l.24 Et annulla toutes les indulgences qu'il auoit baillees aux predecesseurs d'iceluy 565,l.32
le pape Clement V. met le colier d'vn chien au col de l'ambassadeur de Venise,& le fait marcher par la salle à quatre pieds 564,l.8
le pape Clement VI. commande aux Anges de porter en paradis les ames de ceux qui mouroyent par les chemins allans en pelerinage à Romme 518,l.36
le pape Gregoire VII. iette l'hostie dedans le feu 541,l.13
le pape Gregoire IX. absoult l'empereur Frederic de son excommunication,moyennant cent mille onces d'or 565,l.19
le pape Honoré III. fait pendre 400. Escossois, pour punition de ceux qui auoyent bruslé vn Eueque Escossois 566,l.4
le pape Iules II. iette les clefs de S.Pierre dans le Tibre, & prend l'espee de S.Paul 541,l.8
le pape Iules III. dit que si Dieu s'estoit si fort courroucé pour vne pomme,il seroit bien permis à luy qui estoit vicaire de Dieu,de se courroucer pour vn paon 329,l.20 Ce mesme commanda qu'on luy apportast vn

vn certain plat de viande en deſpit de Dieu 330,l.1
Il ha vn Ganymedes comme Iupiter 539,l.35
le pape Leon x. dit ces mots au Cardinal Bembe, Que de biens nous a acquis ceſte fable de Ieſus Chriſt 331, l.11. 483 l.6.5 Ce meſme dit à ſon confeſſeur que puiſqu'il auoit vendu paradis aux autres, il n'y pouuoit plus rien pretendre 540,l.32 Et eſtant repris par ſes Cardinaux de ſa meſchante vie, leur dit qu'ils en eſtoyent cauſe, l'ayans faict pape 540,l.40
le pape Paul III. eſtant en vne proceſſion, & le peuple s'arreſtant, ſe colera en ſorte qu'il dit qu'on luy feroit renier Chriſt ſi ceux qui eſtoyent deuant ne marchoyent 330,l. Ce meſme entretient ſa propre fille nomme Conſtance 539,l.10
le pape Sixte IIII. permet au Cardinal ſaincte Luce d'eſtre ſodomite 540,l.16
les papes faicts grands par le moyen de trois choſes, par excommunications, pardons, & par armes 565, l.4
pape faiſant deux rois ſes laquays 564,l.22.
les Pardons ou indulgences du pape ne plaiſoyent gueres à Oliuier Maillard, & encore moins ceux qui les portoyent 56,l.20
Payſant, faiſant ſa priere deuant vn vieux crucefis, qui luy tomba deſſus 532,l.17
Pariſienne couchee auec ſon adultere fait demeurer ſon mari en la rue, frappant à la porte, iuſques à ce qu'elle eut acheué ſa beſongne 167,l.12
Paſquin à Romme diſoit qu'il s'en alloit mourir de triſteſſe de ce qu'on l'auoit appelé Pape 534,l.32
S. Paul repris d'auoir dict pluſieurs choſes dont il ſe fuſt bien paſſé 392,l.10
Peintre qui eſtant repris par vn Cardinal d'auoir faict le viſage trop rouge à S. Pierre & à S. Paul, luy reſpondit, Ceſte rougeur leur procede de honte. car ils ſon honteux de voir le train que vous menez 534,l.3
le Pere tue ſon fils, en le penſant ſeulement battre, la mere noye ſon petit enfant, ſans y penſer: & tous deux de deſeſpoir ſe pendent 260,l.27

Perillus ayant faict vn preſent à Phalaris d'vn taureau de cuyure, ſeruant de fournaiſe pour bruſler les hommes fut contrainct par ledict Phalaris d'en ſentir le premier l'eſſay 271
des Perruques qu'on portoit anciennement 369
Petrarque appele Romme Babylonne 523. Et dit que Chriſt en eſt banni, & l'Antechriſt y eſt maiſtre 523
Petrus Caſtellanus mort de maladie eſtrange, qui le ſaiſit en preſchant pour la religion Rommaine à laquel le il auoit autresfois renoncé 353
vn Picard aima mieux eſtre pendu, que racheter ce ſupplice en eſpouſant vne boiteuſe 150
vn picard ayant eſté quelques annees à la guerre ſans deſgainer ſon eſpee, allegua qu'il n'eſtoit mie entré en colere 233
noſtre maiſtre Picard diſoit que ſainct Paul & ſaincte Barbe ne ſaignirent que du laict quand on leur coupa la teſte 460. Paſſage de l'Eſcriture malitieuſement & impudemment detorqué par luy 395
vn Piemontois ayant trouué ſa femme en faute, la contraignit auec la vieille qui luy ſeruoit en ceſt affaire de pendre & eſtrangler le paillard, & puis luy tenir compagnie le reſte de leur vie 265
vn Porteur de rogatons dit que ſi le ſainct Eſprit eſtoit mords d'vn chien enragé, encores faudroit-il qu'il vin à ſainct Hubert 454
vn porteur de rogatõs de S. Antoine fait bruſler vne pie, feignant eſtre miracle de S. Antoine 548
vn porteur de rogatons fait baiſer vn tiſon ou charbon au lieu de ſes reliques qu'il auoit engagees 57, & 558
vn porteur de rogatons fait croire d'vne plume de perroquet que c'eſtoit vne de celles de l'ange Gabriel 560
quelques porteurs de rogatons de S. Antoine faiſoyent baiſer des croix de cuyure par eux chauſees, faiſans acroire que S. Antoine eſtoit courroucé 549
vn porteur de rogatons met le feu en l'eſtable aux vaches

ches d'vn laboureur, pource qu'il ne luy auoit rien donné 550
vn porteur de rogatons met le feu en la toile d'vne femme, faisant acroire à son mari que c'estoit le feu S. Antoine 550
porteurs de rogatons vsans d'imposture trop grossiere 490
Poulonnois qui ayant contrefaict les lettres & seaux de son prince, s'en alla en Angleterre comme sien ambassadeur 137
Pourceaux & moines de S Antoine d'vne mesme nature 303
Pourpoins anciennement appesez nichilodo 367
Prescheur qui en prechant la passion, dit, N'en pleurez pas: peut-estre n'est il pas vray 328
vn prescheur de Tours dit que si Iesus Christ luy commandoit vne chose, & le pape vn'autre, il obeyroit plustost au pape 328
prescheurs disans qu'Abraham, Isaac, Iacob, & les autres Patriarches ne s'alloyent iamais coucher sans faire le signe de la croix, & dire leur Pater & Aue Maria 402
prescheurs faisans comparaison de la grace de Dieu, aux crottes d'vne cheure montee sur vn four 455
prescheur faisant comparaison de la Trinité à vn haut de chausses & à vn Cordelier 455 prescheurs faisans comparaison de Iesus Christ à des soldats 455
prescheurs recommandans leurs conuents, disent qu'en leur caues on n'y voit goutte, & en leurs greniers on n'y voit grain. Aussi vsent d'autres telles façons de parler en demandant 458
prescheur en son sermon demandant Iaquette 459
prescheurs, Voyez aussi en ce mot Moine.
President voulant faire payer à vne damoiselle l'audience qu'il luy promettoit bailler, d'vn payement extraordinaire & fort sale 209
au president Liset fut reproché qu'il n'auoit pas pitié des hommes, sa mule ayant bien pitié des pourceaux

p.271,l.14
vn Prelat qui auant qu'eſtre pape, par humilité mangeoit ſus vne rets, eſtant pape, Oſtez moy (dit-il) ceſte rets: i'ay peſché ce que ie voulois prendre p.302,l.28
presbyter interpreté en deux plaiſantes ſortes p.378,l.37,&379,l.3
Preſtres viuans en concubinage, au lieu de viure en celibat: & comment deſia deuant noſtre temps on a crié contre le commandement de ce celibat p.49.50.51, & 537.538
l'empereur Conſtantin appelle les preſtres ſes dieux, p.568,l.11
preſtre pour grande punition condamné à ne mettre le pied en aucune tauerne p.292,l.33
vn preſtre voulant mal à vn ſommelier, le fit chaſſer de ſa meſſe comme excommunié p.304,l.30
vn preſtre endormi en ſon Memento, s'eſueillant crie Flus p.546,l.14 Vn autre en s'y reſueillant crie le roy boit p.306,l.2 A vn autre eſtant auſſi endormi en ſon Memento furent deſrobbez tous ſes outils, de ſorte qu'eſtant reſueillé il courut en la rue criant au larron p.306,l.7
vn preſtre ayant entendu par la confeſſion d'vn, qu'il auoit trouué vne bourſe de trois cents eſcus, fait tant qu'il la tire des mains dudict confeſſant p.309,l.38
vn preſtre Limoſin faux-monnoyeur commet pluſieurs meurtres p.315,l.6
vn preſtre executé à Geneue pour auoir creué les yeux à ſon frere & puis l'auoir aſſommé p.316,l.28
vn preſtre à Orleans feignant ſe iouer auec ſa putain, la iette ſur vn lict, & là luy coupe la gorge p.319,l.18
vn preſtre de Noyon tua à Paris vne fille agee de ſept ans, laquelle luy auoit eſté baillee pour eſtre miſe en vn monaſtere p.318,l.6
preſtre qui en diſant ſa meſſe deliura de purgatoire nonanteneuf ames p.419,l.38
vn preſtre de Gennes dit auoir apporté de Bethlehem du ſouffle de Ieſus Chriſt, & les cornes de Moyſe p.491,l.11

vn preſtre Sauoyſien, pource que ſon hoſtie ne faiſoit ceſſer vn grand vent, la menaça de la ietter en la fange 494
vn autre preſtre Sauoyſié ſe vante qu'il fait du dieu de la meſſe tout ainſi comme le chat de la ſouri 545
vn autre du meſme pays chantant ſa meſſe, dit a ſon cõpere, Di amen de par le diable 543
vn preſtre Lorrain tenant vne boiſte pleine d'oublies, les hochoit, diſant, Ribaudaille, ribaudaille, lequel de vous ſera auiourdhuy dieu? 545
vn preſtre Prouençal en leuant le dieu de ſa meſſe luy mit les iambes en haut & la teſte en bas, & en eſtant repris, C'eſtoit (dit-il) de peur que ſes chauſſes ne luy tombaſſent 545
vn preſtre cercha en ſon meſſel la meſſe de Sol in caucro, penſant que ce fuſt quelque ſainct 546
vn preſtre voulant chanter vne meſſe de gendarme, prit pour ſon euangile, la paſſion toute entiere 547
preſtres qui donnoyét conſeil à leurs parroiſſiennes de contrefaire les demoniacles, à fin que les maris allãs en pelerinage, les leur recommandaſſent 289
preſtres ignorans iuſques à ne ſçauoir lire 374
preſtres Sauoyſiens ſorciers bruſlez auec leurs putains 542
contre la loy du celibat des preſtres. 537, 538. Ignorance de quelques-vns qui venoyent pour eſtre paſſez preſtres 373, & 463
prouerbe des preſtres, Allons boire ſur le premier cuir qui viendra 486
le Preuoſt la Vouſte, ayant demandé à vne damoiſelle le plaiſir d'vne nuict, à telle condition qu'il luy rendroit ſon mari, obtint d'elle ce qu'il demandoit, & puis luy rendit mort 210. Ce meſme preuoſt ſauua pour argent vn qui eſtoit ia à l'eſchelle, luy faiſant accroire qu'il auoit couronne 210
vn preuoſt des mareſchaux fait pendre vn poure homme incoulpable, au lieu d'vn larron, auec lequel il participoit au butin 211
Procureur trahiſſant ſa partie 216

Prouerbes anciens reprenans les vices des gens d'Egliſe 518
prouerbes anciens contre Romme, & contre la paillardiſe & yurongnerie des gens d'egliſe 526
prouerbes anciens touchant les quatre Mendians 527
contre les Puces fineſſe de ſouffler la chandelle 16
Pour auoir tué vne puce S.Macaire fait ſept ans penitence 414
Purgatoire prouué par vn cheual 454 Les ames rient en purgatoire au ſon de l'argent 309 pourquoy le bon larron ne paſſa point par purgatoire 409

Q

QVadrageſimal ſpirituel autrement dict, Quareſme allegorié, liuret contenant des ſubtilitez treſ-ridiculement plaiſantes, Depuis 470, iuſques à 477
Queſtions d'aucuns docteurs modernes de l'egliſe Rõmaine non moins meſchantes que friuoles, Voyez au chap.xxxv.
Quintin comment interpreté en la legende doree 466

R

RAbelais, vn ſecõd Lucian en cas de brocarder toute ſorte de religion 103
Riccius Monteclarius, ayant deliberé de tuer quelcun, le careſſoit, le priant de venir banqueter chez luy 271
Rõme la ſaincte n'auoit que quarantecinq mille courtiſanes du temps de pape Paul III 484
romme deſcriee par vn prouerbe ancien 526
le Roy François premier de ce nom eſtablit des profeſſeurs des langues 380 Il fait pendre deux qui s'eſtoyent coupez les mains de peur d'aller aux galeres 90
les roys anciens n'eſtoyent pecunieux 361
les roys bergers 361
vn Roy de Turquie fit fendre l'eſtomach à l'vn de ſes valets de chambre, pour ſçauoir s'il auoit mangé le laict d'vne poure femme laquelle luy demandoit iuſtice 220

roys de France & d'Angleterre estafiers ou laquays du pape Clement v. 564
royne qui realement & de faict mettoit les mains à la paste 361

S

SAcerdos comment interpreté 465
Sacremens. Quot sunt septem sacramenta? Tres. 464
Sages femmes ausquelles on bande les yeux pour aller à celles qui sont en trauail d'enfant & craignent d'estre congnues 255
les Saincts de l'eglise Rommaine ont grande conformité auec les dieux des payens 492
les saincts ayans diuers mestiers, ou offices, & principalement ceux qui se meslét de l'art de medecine 496 497 Ils sont equippez de diuerses sortes. 509
aucuns saincts ont donné leurs noms aux villes 505
sainct Antoine colere, & vindicatif 502 Il a plusieurs corps, l'vn à Arles, l'autre à sainct Antoine de Viennois, sans plusieurs autres membres qui sont çà & là 502
S. Apollonie & S. Christophle gueriſſeint du mal des dens 499
S. Clair, S. Claire, & S. Otlie gueriſſent les yeux 498
S. Cosme & S. Damian gueriſſent vn homme qui auoit le chancre à la cuisse, en la luy couppant & mettant en son lieu celle d'vn trespassé 416
S. Crépin rapporté au Grec vaut autant à dire en François que sainct Pantoufflier 496
S. Dominique tient les diables assiegez dans le corps d'vn homme iusques à ce qu'ils ayét baillé les saincts martyrs pour pleges 412 S. Dominique guerit vne nonnain d'vn mal qu'elle auoit en la cuisse, auec vn onguent appelé onction d'amour 415
Sainct François pour prouuer qu'il estoit vierge, se despouilla tout nud deuant l'eueſque d'Assise 413 Sainct François appelle les oyseaux ses freres, & leur commande d'ouir la parole de Dieu 416 Item, Vne cigale demeura huict iours auec luy 414

Item, Vn rossignol & luy chanterent vn iour entier l'vn apres l'autre 414. Item, il fit arrester le caquet à quelques arondelles, les appelans ses sœurs 414. Item, En faisant le signe de la croix il guerit vn loup enragé, & l'appela son frere 414. Sainct François tue vn homme par gayeté de cœur pour puis auoir le plaisir de le ressuscitcr 417. Sainct François embrasse frere Masse 415 Sainct François chantant messe trouua vne araignee dans son calice, laquelle il beut, puis luy sortit par la cuisse 429. L'habit de Sainct François est dict estre le seul moyen de sauuer le diable pag. 515.. sainct François & ses freres ont faict beaucoup plus de miracles que Iesus Christ, selon le liure Des cõformitez. Aussi a esté S. Frãçois plus parfaict en beaucoup de choses & plus excellent que Iesus Christ 332. On a exposé de S. Frãçois quelques passages escrits de Iesus Christ & autres 333.
S. Friand vendit sa robbe pour auoir de la friandise 400.
S. Germain depossedа vn Roy de son Royaume, & le bailla à vn bouuier 415
saint Guerlichou, saint Gilles, saint René, & Nostre-dame de Liesse font engrossir les femmes 400
sainct Hubert garde les chiens 498. S. Iean garde les agneaux 498. S. Loup & S. VVendelin gardent les brebis 498, S. Feriol, S. Andoche & S. Gallicet gardẽt les oyes 497
S. Main & S. Iean peuuent aussi bien enuoyer la maladie que la guerir 501
S. Maturin guerit les fols, S. Acaire les acariastres, S. Auertin les auertineux, S. Eutrope les hydropiques, S. Mammard les mammelles, S. Genou, de la goutte, S. Agnan, ou Tignan, de la tigne 495
S. Medard semble venir d'vn mot grec midan, qui signifie Rire 496
S. Quentin guerit de la toux 499
saincte Barbe fait cesser les tonnerres 494
saincte Genneuiefue de Paris fait haster & cesser la pluye 494

S. Ka-

S. Katherine prie Dieu luy creer vn cœur net: ce qu'il fait, luy oſtant le ſien, & au bout de trois iours luy en baillant vn autre 421. l.15
vn Sauoyard ayant promis monſtrer vne belle antiquité, monſtre ſa femme aagee de 80 ans 11.l.2
vn Sauoyard eſtant condamné à eſtre pendu, prioit que pour la pareille on luy fiſt couper la teſte 15.l.3
Sienoiſe eſtant couchee auec ſon cõpere frere Renaud, ſon mari arriuant trouue vne eſchapatoire ſubtile pa.162.l.29
Simon Turc en Anuers tua vn Italien dedans vne chaire faicte pour cela 236.l.16
Sornettes de larrons & autres malfaicteurs eſtans ia à l'eſchelle entre les mains du bourreau p.149.& 150
ſornette d'vn qui n'oſtoit point ſon bonnet quãd on luy iettoit de l'eau benite 528.l.15
ſornette d'vn conſeiller de la cour de Parlement touchant l'eau bénite, dite au Roy François premier p.528.l.21. Autre de luy meſme, ſur ceſte façon de parler tu es vn bel oyſeau.p.17, l.33. Voyez autre ſornettes ou rencontres plaiſantes en pluſieurs autres paſſages de ce liure.
Sot & fol comment ils ſont differens 17.l.14
Souri prenant le dieu de la meſſe ſur l'autel en preſence du preſtre au temple S. Marri à Paris p.513.l.30
ſouri canonizee pour auoir mangé vn dieu de la meſſe p.513.l. 9
vn Suyſſe demandãt recompéſe de la verole qu'il auoit gagnee au ſeruice du Roy p.15.l.28
vn ſuyſſe ayant ſurpris ſa femme en paillardiſe, luy pardonne, puis de ſang froid la tue, & ſes enfans: & apres ſe precipite ſoymeſme p.247.l.28
TEmple de Romme qui anciennement nomme De tous-dieux, a eſté appelé De tous ſaincts, par le pape Boniface IIII. 493.l.4
en Terre ſont adorez les corps de pluſieurs dont les ames ſont tourmentees es enfers 487.l.13
Trois choſes d'vn accord, &c, 58.l.8
Trois choſes inſatiables p.58.l.14

V

VAudray cheualier du guet tué en trahiſon par vn Italien 228
Venitien approchant de x c. ans n'eut iamais deſir de ſortir de Veniſe ſinon depuis qu'il eut la ville pour priſon 4
venitien eſtant poteſtat à Padoue fait bailler deux traits de corde à vn eſcolier plus qu'aux autres, parce qu'il allegua eſtre fils d'vn ſien ami. 223
venitiens ont appris des ambaſſadeurs François ſi les perdreaux & leuraux eſtoyent bons à manger 366
la Verole, eſt vne nouuelle punition de Dieu 83 Falopius promettoit à ſes eſcoliers monſtrer comment ils ne craindroyent point la verole 83
vn Vicaire eſtant venu voir ſon curé au college d'Autũ à Paris, tue le ſeruiteur dudict curé & luy apres 317
le vicaire de Villers preſchant dit à ſes auditeurs, Puis que vous ne tenez conte de vous amender, le diable vous emportera, & moy apres vous 450
les Veſtales anciennement en telle eſtime qu'auiourd'huy les nonnains 84
Veſtemens de nos predeceſſeurs de lourde façon 366
Vieilleſſe honnoree anciennement 23
le vieillard de Claudian, demeurant à vn quart de lieue de Veronne, s'eſtoit paſſé toute ſa vie d'y aller 4
la Vierge Marie ſelon aucuns conceue en peché originel, & ſelon les autres ſans iceluy, & des grandes diſputes qui en ont eſté 436, iuſques à 443
la vierge Marie prend le couſteau de ſa chãbriere pour couper l'oreille à Alexãdre Niccã pource qu'il prouuoit qu'elle eſtoit conceue en peché originel 426
la vierge Marie, à faute d'autre, euſt elle meſme crucifié ſon fils, comme ont preſché Menot & Barelete 339
la vierge Marie deſguiſee en pluſieurs ſortes ſous le titre de Noſtres-dames 506
la vierge Marie entra en la chambrette d'vn moine nommé Alain, auquel entre autres choſes preſenta ſes tetins à manier & tetter, ſe rendant auſſi familiere auec

re auec ledict moine que la femme fait auec son mari 444
Vin theologal & Table d'Abbé 300
Vniuersité de Paris condamne la bulle de la croisade faicte par le pape Clement VI. 518
Voleur Sauoysien ayant quelques façons de faire particulieres 235
Vsures repriſes par Maillard, Menot, & Barelete, 31. 32. 33. 34. & 35
vsures fort estranges & diaboliques. 203, & 204
vn vsurier de Vincence importunoit vn prescheur de crier contre les vsuriers, à fin qu'eux ayans quitte le mestier, il demeurast tout seul 202

FIN.

L'INTRODVCTION AV TRAITE DE LA CONFORMITE DES MERVEILLES ANCIENnes auec les modernes.

OV

TRAITE PREPARATIF à l'Apologie pour Herodote.

Qui peut auſsi eſtre appelè I. liure de l'Apologie pour Herodote.

PREFACE DE LA I. PARTIE.

COMME on voit pluſieurs auoir l'honneur de l'antiquité en ſi grãde recommandation & admiration, voire (s'il ſe peut dire en eſtre tellement zelateurs, qu'ils ſemblent luy porter vne reuerence approchante fort de ſuperſtition: auſſi d'autre part voit-on pluſieurs, à l'endroit deſquels tant s'en faut qu'elle tienne le lieu & degré qu'elle merite, qu'au-contraire ſon honneur, entant qu'en eux eſt, non ſeulement eſt abbaiſſé, mais comme foulé aux pieds. Or qu'entre les anciens ſemblablement ces deux opinions, ou phantaſies, ou humeurs ayent eu cours, i'en donneray bonnes enſeignes. Et pour mieux monſtrer ſur quoy ſe ſont fondez les vns & les autres, i'ay penſé qu'il ne ſeroit impertinent de faire vn diſcours general des vices & vertus de l'antiquité, la recerchant iuſques au plus auant: pour, en la conti-

nuation d'iceluy, venir à l'examen du prouerbe qui dit par maniere d'equiuoque, que le monde va touſiours à l'empire: & deſcendant par degrez, me ſeruir d'aucuns exemples des mutations auenues en noſtre temps, ou bien peu deuant, comme d'entree au preparatif à l'Apologie pour Herodote.

Ie commanceray donc par la deſcription de l'eſtat du premier ſiecle: la prenant toutesfois nõ de la Bible, mais des poetes, leſquels generalement au regard de leur profeſſion luy ſont contraires, c'eſt à dire autant menteurs comme elle eſt veritable. Mais la raiſon pour laquelle ie m'adreſſeray premierement aux poetes, c'eſt que les hõmes quaſi tous & de tout temps ſe ſont addonnez à la lecture des poeſies, allechez & amorcez par leurs plaiſantes menteries: leſquelles eſtans doucement coulees en leurs oreilles, par ſucceſſion de temps s'enfonçoyent bien auant en leurs entendemens, & iuſques à y prendre racine. Voila comment en laiſſant les menteries gangner ſur leurs eſprits, ils ſe ſõt laiſſez perſuader pluſieurs choſes eſtranges, la memoire deſquelles a eſté conſeruee & entretenue de pere en fils. Au-contraire les ſainctes lettres ont eſté incognues à la plus grand' part des hommes, & par cõſequent à pluſieurs tant de ces admirateurs & contempteurs exceſſifs, que de ce dont i'ay à parler. Et d'vn grand nombre de ceux qui en ont eu congnoiſſance, elles ont eſté reiettes comme plus fabuleuſes que les fables meſme. Et qu'ainſi ſoit, nous voyons qu'aucunes fables des poetes, ayans leur ſource de la verité deſcrite en la Bible (comme vn faict vray en ſoy peut eſtre deſguiſé en pluſieurs manieres) ont eu à l'endroit de pluſieurs plus d'apparence de verité, que n'a eu la propre verité qui eſt là contenue. Ce qui ſera monſtré par exemples au chapitre ſuyuant.

Deſcription

¶ *Deſcription de l'eſtat du premier ſiecle, nommé ſiecle de Saturne, & ſiecle d'orpar les poetes, (deſquels auſsi elle eſt tiree.) Comment les poetes ont deſguiſé tant ceſte deſcription, qu'autres hiſtoires priſes de la Bible.*

CHAP. I.

SI donc nous voulons adiouſter foy aux poetes Grecs & Latins, nous croirons que ce premier ſiecle, nommé par eux ſiecle d'or, a eu vne telle & auſsi grande felicité qu'il eſt poſſible de ſouhaiter. Car la terre ſans eſtre ſolicitee fourniſſoit toutes les commoditez de la vie humaine: leſquelles eſtoyent miſes en commun, d'autant qu'on ne ſcauoit que c'eſtoit à dire Mien & Tien. Et par conſequent auſsi ne ſcauoit-on que c'eſtoit de hayr, ni de porter enuie, ni de deſrobber: encores moins de faire guerre. Pourtant n'eſtoit beſoin de s'armer contre les hommes, mais ſeulement (ſelon l'opinion d'aucuns d'eux) contre les beſtes ſauuages: & eſtoyent les murailles de bonne hauteur, par deſſus leſquelles ces beſtes ne pouuoyent paſſer: & aſſez fortes, celles qu'elles ne pouuoyent abbatre. Ie di, ſelon l'opinion d'aucuns d'eux: pource que les autres n'ont point mis ceſte exception, mais ont aſſeuré que les beſtes ſauuages eſtoyent lors plus douces aux hommes que les priuees meſme ne leur ont eſté depuis. Auſsi que celles qui ont depuis monſtré par experience qu'elles eſtoyent venimeuſes, ne l'eſtoyent point alors. Mais leur laiſſant ceſte diſpute, & pourſuyuant ma deſcription quant aux poincts que tous d'vn commun accord tiennent pour reſolus, ie di que nous croirons d'auantage que comme il n'y auoit point de loy, auſsi n'en eſtoit-il point beſoin: d'autant qu'il ne prenoit enuie à perſonne de faire mal, ni n'en eſtoit ſollicité par aucune occaſion. Au demeurant on ne

ſcauoit que c'eſtoit que maladie. Et comme ils eſtoyent riches de ſanté, pareillement ils l'eſtoyent de tous biens neceſſaires à la vie humaine: combien qu'on ne ſceuſt en cores ſi l'or eſtoit verd ou gris, ni de quelle couleur eſtoit l'argent, ou le cuyure, ou les autres metaux. Car la curioſité n'eſtoit point encore ſi grande, qu'on vouſiſt fendre la terre pour ſcauoir qu'elle auoit au ventre. Auſſi laiſſoit-on volontiers la mer pour telle qu'elle eſtoit: & ne vouloit-on point experimenter de quelle facon y fouffloyent les vents. Meſmement chacun demeuroit au lieu de ſa naiſſance, ſans eſtre curieux de ſcauoir que faiſoyent ſes prochains voiſins: non plus que le vieillard de Claudian, qui demeurant à vn quart de lieue de Veronne, ou enuiron, s'eſtoit paſſé toute ſa vie d'y aller: nõ plus auſſi que le gentil-homme Venitien, lequel approchant de quatrevingts & dix ans, n'eut iamais deſir de ſortir de Veniſe, ſinõ que depuis qu'on luy eut baillé la ville pour priſon. Voici en ſubſtance ce que nous chantent les poetes de la felicité de ce ſiecle, (car ie laiſſe les riuieres, les vnes de laict, les autres de miel, & choſes ſemblables) & de la preudhominie qui eſtoit lors, nonobſtant vne ſi grande fertilité: au contraire du prouerbe qui a eſté depuis & ia de long temps en vſage, entre les Grecs meſmement, & de long temps auſſi a eſté trouué veritable, Bonne terre, mauuaiſe gent.

Or que telle deſcription du premier ſiecle, quant à la felicité, ne ſoit vraye en general (ſi nous conſiderons l'eſtat du gẽre humain auant le peché) la Bible ne nous en laiſſe point douter. I'enten vraye en general, ſans s'arreſter aux particularitez d'icelle. Mais les poetes font biẽ durer plus long temps ceſte felicité que ne fait la Bible: laquelle incontinent apres la tranſgreſſion du premier homme, nous parle (entr'autres choſes) de manger noſtre pain à la ſueur de noſtre viſage. De laquelle tranſgreſſion ces poetes auſſi ont faict mention: mais deſguiſans l'hiſtoire, ou (pour mieux dire) conuertiſſans l'hiſtoire en fable. Car premierement ayans dict que celuy qui tenoit le premier lieu entre les dieux auoit creé le monde d'vne groſſe maſſe appelee chaos (dedans laquelle les elemens

elemens estoyent pesle-mesle) & puis que Prometheus de terre destrempee en eau auoit creé les hommes à la semblance & figure des dieux. ils aioustent que par luy-mesme fut desrobbe du feu au ciel & apporté en terre. Dequoy ce plus grand Dieu fut si fort offensé (pource que l'inuention de tous arts, appelez mestiers, estoit procedee aux hommes de ce feu) que pour punition il leur enuoya vne ieune fille, qui estoit de la facture de tous les dieux, d'autant que chacun y auoit mis sa piece, les vns pour la rendre parfaicte en toute sorte de beauté, les autres pour la rendre mignarde, affettee, fine & rusee. (Vulcain toutesfois ayant auparauant formé le corps d'argille, & puis ayant mis l'esprit dedans) & l'adressa premierement à Prometheus: lequel estant bien-aduisé n'eut garde de la receuoir, se doutant de quelque trahison: mais son frere Epimetheus mal-auisé la receut volontiers, & luy feit grand recueil. Mais de ce recueil il porta la peine bien-tost apres, auec tous les autres, & leur posterité. Car ceste fille ouurit incontinent vn vaisseau, duquel sortirent toutes sortes de maux, qui ont tousiours depuis accompagné le monde. Voila les fables sous lesquelles sont desguisees les vrayes histoires de la creation d'Adã & Eue, & de leur transgression: en prenant le premier homme forgé par Prometheus, pour Adam: & ceste ieune fille, nommee Pandore, pour Eue: (laquelle amenee à Adam, fut cause de son mal) & en interpretant que ce feu desrobbé du ciel, par le moyen duquel les hommes vindrent à la congnoissance des arts mechaniques, soit le fruict donnant à Adam & Eue congnoissance du bien & mal.

Vray est que tous les poetes ne se sont contentez de ceci, mais (comme la coustume est d'enrichir les contes) ont aiousté que Prometheus formant de terre le premier homme, y mit vn peu du naturel de chacune des bestes (car elles estoyent ia crees) & entr'autres choses mit vn morceau de la cholere du lion en l'estomach de ceste homme. Quoy qu'il en soit, ce bon Prometheus n'a sceu eschapper les reprehensions de plusieurs d'entr'eux, comme ayant mal auisé à tout ce qui estoit ne-

ceſſaire à vn corps humain : & entr'autres choſes de ce qu'il n'y auoit faict des petites feneſtres, pour voir ſi ce qui ſeroit en ſa bouche, ſeroit auſſi en ſon cœur: d'autant que la plus part dit d'vn & penſe d'autre. Auſſi au lieu que les vns ont eſcrit que la premiere femme, fut ceſte Pandore, de laquelle nous venons de parler: les autres ont maintenu que Prometheus forma quelque nombre de femmes, incontinent apres auoir formé des hommes. Et de ce ſecond ouurage le blaſment encore plus que du premier, diſans qu'en formant les femmes il deuoit auoir pluſieurs conſiderations leſquelles il n'a pas eues: & entr'autres fautes alleguét ceſte-ci de leur auoir faict la langue auſſi grande qu'aux hommes. Car (diſent-ils (encore qu'elles n'euſſent eu ſinon demie langue, elles n'euſſent parlé que trop. Mais ſi Prometheus me prenoit pour ſon aduocat, il me ſemble que ie ne ſerois pas deſpourueu de reſponſe: & ſans en eſtre par luy requis, ie reſpondray au moins ce petit mot, qu'il ne ſcauoit pas que les femmes deuſſent aimer à parler plus que les hommes: comme auſſi il ne pouuoit pas deuiner que la bouche tant d'elles que de nous deuſt dire d'vn, & le cœur penſer d'autre: & pourtant qu'il ne ſe faut esbahir s'il n'a remedié à ces inconueniens, veu qu'il ne les preuoyoit point.

Mais pour retourner aux argumens que tous les poetes d'vn commun accord ont traictez, (les ayans tirez de la Bible) nous ſcauons qu'ils ont auſſi parlé fort amplement des geans, qui eſtoyent apres à mettre les plus hautes montagnes les vnes ſur les autres, pour leur ſeruir d'eſchelles à monter au ciel: au lieu que la Bible nous raconte de ceux qui voulooyent edifier vne tour de laquelle le ſommet touchaſt iuſques au ciel. Toutesfois ceux-ci ne ſont point appelez par la Bible geans, combien qu'elle face mention d'eux auparauant. Pareillement quant au deluge, c'a eſté aux poetes vne matiere fort cõmune: & meſme ſe ſont accordez auec la Bible touchãt la cauſe d'iceluy: àſçauoir qu'il eſtoit enuoyé pour la punition des pechez du genre humain.

I'ay

I'ay bien voulu, à propos de l'eſtat du ſiecle d'or, paſſer vn peu plus outre, iuſques à ces autres fictions poetiques, pour monſtrer (en attendant de m'en ſeruir en temps & lieu) qué ſi les narrations meſme leſquelles ſont fables qualifiees, qui portent le nom de fables, & ſont receues pour telles, ont toutesfois quelque verité cachee, quand on les veut eſplucher ſongneuſement: nous ne deuons legierement condamner les hiſtoires anciennes (& celles meſmement auſquelles les autheurs anciens ont expreſſeement appoſé leurs noms) comme n'ayans aucun traict de verité. Ce-pendant ie confeſſe bien que comme les poetes ont deſguiſé voire falſifié pluſieurs hiſtoires de la Bible, auſſi ont faict aucuns hiſtoriens, cõme nous voyons en Ioſephe, & en Euſebe en ſa Preparation euangelique. Il me ſouuient auſſi d'auoir leu en vne librairie d'Italie vn fragment de l'hiſtoire de Diodore Sicilien, auquel il accouſtre Moyſe de toutes façons. Et qu'ont dict pluſieurs de l'origine & de la religion des Iuifs? qu'ont-ils dict meſme de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt. Mais combien que ie confeſſe toutes ces fauſſetez, ie ne confeſſeray iamais qu'il faile condamner vne hiſtoire (quelle qu'elle ſoit) par preſumption: ni qu'il ſoit raiſonnable que comme on dit les bons patir pour les mauuais, auſſi les veritables hiſtoires portent leur part de la peine des menſongeres. Ie reuien au ſiecle d'or.

¶ *Autre deſcriptiõ de l'eſtat du premier ſiecle (appelé par les poetes ſiecle de Saturne, & ſiecle d'or) tel qu'il nous eſt repreſenté en la Bible, apres la tranſgreſsion du premier homme. Item, en quel ſens noſtre ſiecle peut auoir ces deux titres du premier ſiecle.*

CHAP. II.

LEs poetes (comme i'ay tantoſt dict) donnent bien plus lon terme à ceſte felicité & preudhommie deſcrite au chapitre precedent, que ne fait la Bible: d'autãt que l'homicide de Cain eſt ſans comparaiſon plus ancien que celuy de Romulus, & qu'aucun autre par eux mentionné. Toutesfois il nous faut cõfeſſer, ſi nous nous en rapportons à la Bible (comme de vray nous le deuõs faire, ſi nous ſommes Chreſtiens) qu'apres la tranſgreſſiõ la ſimplicité ne laiſſa de continuer long temps, ſinon pareille, au moins beaucoup plus grande que depuis: & que les hommes ne furẽt ſi desbordez du premier coup: ains, quant à la malice, eſtoyent comme ſeroyẽt auiourdhuy les payſans, demeurans en leur naturel, à comparaiſon de ceux des villes. Tellemẽt que l'homicide de Cain deuoit eſtre trouué pour lors eſtrãge, au regard du tẽps, ne plus ne moins qu'encores pour le iourdhuy vn tel homicide commis par vn villageois ſeroit trouué plus eſtrange que s'il eſtoit commis par vn de la ville. Pour le moins il eſt certain que les desbordemens n'ont eſté tels à beaucoup pres en toutes ſortes d'exces & ſuperfluitez, (tant pour tant) au commẽcement de l'aage du monde, qu'on les a veus vers le milieu, & qu'on les voit maintenant vers la fin. Ie di, vers la fin, ſelon l'apparence, & ſelon l'opinion de pluſieurs qui peuuent eſtre iuges plus competens de telles queſtions que moy: d'autant que Dieu les a rendus plus capables de telles ſpeculations. Mais cependant, ſauf meilleur iugement, ie ietteray ce motcõme à la trauerſe, c'eſt qu'il me ſemble qu'il aduiẽt à l'aage du monde ce qui aduient à l'aage des hõmmes. Car ſi on conſidere de pres les façons de faire d'auiourdhuy, qui ne dira que le mõde radotte? s'il eſt licite d'ainſi parler. Or s'il radotte, en cela retient-il vrayement du ſiecle du bon vieillard Saturne, & ſe peut emparer de ce beau titre du regne Saturnicque. D'autre coſté il ſe peut attribuer le nom de ſiecle d'or, au meſme ſens qu'Ouide donnoit ce nom au ſien, chantant ainſi,

Aurea nunc verè sunt sæcula: plurimus auro
Venit honos, auro conciliatur amor.

C'est à dire,

Vrayement ce siecle-ci, siecle d'or se peut dire:
L'or donne honneurs, amis, & tout ce qu'on desire.

¶ *Commẽt il nous appert qu'aucuns ont beaucoup & par trop deferé à l'antiquité, les autres au contraire l'ont eue en trop grand mespris.*

CHAP. III

VOYONS maintenant si par la description que nous auons faite de l'estat du premier siecle, nous pourrons congnoistre sur quoy se sont fondez tant les trop grands admirateurs que les trop grands contempteurs de l'antiquité. Et premierement examinons les tesmoignages que les vns & les autres nous ont laissez de leurs opinions.

Ie di donc que la trop grande reuerence qu'aucuns ont porté à l'ãtiquité, nous est tesmoignee par quelques façons de parler, desquelles est ceste-ci, *Nihil antiquius habui*, (c'est à dire, mot pour mot, Ie n'ay rien eu plus antique) au lieu de dire, Ie n'ay rien eu en plus grande recommendation. Ou, I'ay eu plus grand soin de cela que de toute autre chose. Et, *Nihil mihi est antiquius illare*, Ie n'ay rien plus cher, Ie ne tien rien plus pretieux. Aussi Plaute voulant donner ce los à vn ieune homme d'estre bien morigené, dit qu'il a les mœurs antiques. Item, nous voyons que les Latins appellent la foy antique ce que nous disons la bonne foy. Et Cicero semble auoir appelé hommes antiques, qui auoyent vne simplicité antique, & comme nous dirions, qui y alloyent tout à la bonne foy. Or maintenant la question est sur quoy se sont fondez ceux qui par telles façons de parler ont faict si grand honneur à l'ancienneté. Ie di donc

que quant à ceux qui ont esté autheurs de celles-ci, a-ſçauoir d'appeller les bonnes meurs, meurs antiques: la bonne foy, foy antique: qu'il n'y a point de doute qu'ils n'ayent eu eſgard à la deſcriptiõ de l'eſtat du ſiecle d'or, contenue ci-deſſus, au ſecõd chap. laquelle entre autres choſes luy rend teſmoignage d'vne grande preüdhommie. Mais quant à ceux qui ont mis en vſage ceſte façon de parler, *Nihil antiquius habui*, c'eſt à dire, Rien ne m'a eſte plus antique, pour dire, Ie n'ay rien eu en plus grande recommendation, &c. il eſt certain qu'ils ont regardé à autre choſe. Aucuns diſent qu'ils ont eu eſgard à l'honneur qu'on portoit aux vieilles gens. Ce qui auroit bien plus d'apparence quant à l'origine du mot Grec Presbyteron, reſpondant au Latin en ſemblable maniere de parler. Car ce mot Grec ſe dit auſſi des perſonnes: mais non pas le Latin Antiquus, au lieu de dire Vieillard. Pourtant mon opinion eſt (ſous correction) que ceſte phraſe la eſt priſe de l'eſtime qu'on faiſoit des ouurages antiques, & principalement de ceux des peintres & ſculpteurs. Car quand on parloit d'vn tableau ou d'vne ſtatue d'ouurage antique, on entendoit d'vn ouurage exquis: & par conſequent qu'on tenoit fort cher, & qui eſtoit de grand pris. Et toutesfois ceci ne s'entendoit ſeulement des tableaux d'Apelles & de Zeuxis, & des ſtatues de Scopas, Myron, Praxiteles, & quelques autres de ce temps-la (deſquels les ouurages eſtoyent encores en beaucoup plus grande eſtime que ne ſeroyent maintenant ceux de Durer, Raphael, Michel l'Ange) mais auſſi des ouurages de pluſieurs autres qui auoyent eſté long temps depuis. Or y auoit-il aucuns ſi curieux de telles choſes, qu'Horace parle d'vn nommé Damaſippe comme d'vn homme auquel l'ardeur de ceſte curioſité oſtoit le ſens & entendement. Ie vous laiſſe penſer qu'il diroit des acheteurs d'antiquailles deſquels le monde eſt plein auiourdhuy: aux deſpens deſquels maints trompeurs font grand' chere. Car tant s'en faut qu'ils ſçachent diſcerner l'antique du moderne, qu'à grand' peine entendent-ils le mot qui leur fait ſi ſouuent mettre la main à la bourſe. lequel, tel qu'il eſt, nous

a eſté

a eſté apporté il n'y a pas long temps par quelque miſſer Fricaſſe. Et me ſemble que le Sauoyard n'eut pas mauuaiſe grace, lequel voulant donner la trouſſe à vn ſot & ſottement curieux de telles choſes, apres s'eſtre bien faict faire la cour, en la fin pour vne belle antiquaille luy monſtra ſa femme aagee de quatre vingts ans. Mais (pour retourner à mõ propos) pluſieurs ont eu le temps paſſé ceſte meſme humeur en matiere de poemes: dequoy nous liſons vne plainte au ſecond liure des Epigrammes Grecs. Horace pareillement s'en plaind fort, diſant entre autres choſes,

Si meliora dies, vt vina, poemata reddit,
Scire velim pretium chartis quotus arroget annus.
Scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter
Perfectos veteréſque referri debet, an inter
Viles atque nouos?

C'eſt à dire,

Si le long temps donne aux vers la bonté,
Ainſi qu'aux vins, quelle eſt la quantité
Qu'il leur faut d'ans pour eſtre en bonne eſtime.
A ſçauoir-mon ſi bon poete on eſtime
Celuy qui ia depuis cent ans eſt mort,
Où rien de bon de ſa veine ne ſort?

Il fait beaucoup d'autres argumens ſur ce propos, leſquels on pourra voir en la premiere epiſtre du ſecond liure. Mais poſé le cas (dira quelqu'vn) que ceſte façon de parler, Ie n'ay rien eu plus antique, ſoit venue de la grande reputation en laquelle eſtoyét les ouurages antiques, ie demande qui les faiſoit eſtre tant eſtimez. A quoy ie reſpon (laiſſant les poemes) qu'il ſemble que d'autant qu'anciennement il y auoit eu des excellens voire parfaicts ouuriers, on auoit opinion que ſelon que leurs ſucceſſeurs approcheroyent plus pres de leur temps, ils retiendroyent d'auantage de leur perfection. Mais auſſi pourroit-on bien peut-eſtre alleguer vne autre raiſon, concernant la preudhommie des anciens de laquelle nous auons parlé ci-deſſus: c'eſt qu'ils vſoyent de meilleure foy & de plus grande loyauté en

leurs ouurages que n'ont vſé leurs ſucceſſeurs. Et ce qui m'a faict aduiſer de ceci, a eſté principalement la maſſonnerie antique: laquelle nous voyons eſtre du fer, voire de l'acier, à comparaiſon de la noſtre. Ie parle de ce qui eſt cimenté. Sur quoy ie ſçay qu'on aura la reſponſe toute preſte, à ſçauoir que la façon de ce ciment eſt perdue. Mais auſſi ma replicque ſera preſte: c'eſt que la nonchalance & le peu de ſouci qu'on a eu d'vſer de bonne foy & loyauté es ouurages, la laiſſé perdre. Toutesfois qui ne voudra prendre ceſte ſeconde raiſon en payement, pourra ſe tenir à la premiere: laquelle ie n'ay voulu alleguer quant aux poemes, pource qu'elle ne ſeroit generale. Car quand on auroit dict que ce qui donnoit bruit aux anciens poemes Grecs, eſtoit la reputation qu'auoit acquiſe Homere: pource qu'il ſembloit que ceux qui approcheroyent le plus pres de ſon temps, retiendroyent le plus de ceſte perfection: quand (di-ie) on auroit allegué ceſte raiſon touchant les poemes Grecs, on ſeroit bien empeſché de la ſouſtenir quãt aux Latins: & n'y ſeroit-on empeſché ſeulemẽt, mais (comme on dit en commun prouerbe) on y perdroit ſon Latin, Car qui pourra nier que Virgile n'ait ſurmõté ceux qui auparauant auoyent eſcrit des vers heroiques? que Tibulle & Ouide n'ayent emporté le pris par deſſus tous les poetes elegiacques? qu'Horace n'ait oſté le bruit aux autres lyricques? Et (s'il eſt licite de meſler l'exemple des poetes de noſtre temps) ne feroit-on pas tort aux poetes François de la pleyade qui ſont pour le iourd'huy, de preferer leurs anceſtres à eux. Quant à moy, ie ſuis en ceſte opinion, qu'autant grand tort leur feroit-on, comme eux font à pluſieurs autres de leur temps, en ce qu'ils ſe preferent à eux, pource ſeulement que les muſes de ceux-la ne courent pas ainſi à bride aualee: comme auſſi ne couroit pas celle de Ioachim du Bellay. Mais ceci ſoit dict comme par parentheſe: & ſoit la concluſion de ce propos, que la raiſon que i'ay alleguee des ouurages de manifacture antique, pourquoy ils eſtoyent tant priſez, ne ſeroit vallable vniuerſellement quant aux poemes. Pourtant en faut-il trouuer vne autre:

ne autre: mais ie la laisseray cercher à ceux qui auront meilleure prouision de loisir.

Ayans maintenãt à parler de l'aduerse partie des admirateurs de l'antiquité, sçauoir est, des mespriseurs ou contempteurs d'icelle, ainsi que nous auons commencé le propos de ceux-la par la langue Latine, ainsi entrerõs-nous en propos de ceux-ci par la Grecque. Car comme nous auons dict que quelques locutions Latines nous rendoyent bon tesmoignage de la reuerence qu'on souloit porter à l'antiquité, aussi se trouue-il des mots Grecs qui tesmoignent le mespris auquel on l'auoit. Car ceux qui font profession de ce langage, ne peuuent, au moins ne doiuent ignorer que par *archæos* & *archaycos* (qui proprement valent autãt à dire que Antique ou Ancien) ils signifient vn homme par trop simple: voire mesmes appellét quelquesfois ainsi celuy qui est du tout niais. Or est-il fort aisé d'entendre sur quoy ceux-ci se sont fondez. Car il n'y a point de doute qu'ils n'ayent appelé archæous (c'est à dire proprement antiques) ceux qui estoyent par trop simples, niais, grossiers, lourds, pource qu'ils estimoyent que les plus anciens (& principalement ceux du premier siecle) auoyent esté tels, à comparaison de leur posterité. Nous voyons donc que l'antiquité a esté en admiration aux vns & en mespris aux autres pour diuers respects: comme encores il sera declaré ci-apres.

Mais pour clorre ce chapitre, il me semble qu'il ne sera pas mauuais d'examiner aussi quelques façons de parler ordinaires en nostre langage, lesquelles seruent à mon propos. C'est que le plus souuent quand nous parlons d'vn ouurage fait à l'antique (qui vaut autant à dire qu'à la mode ou façon antique) nous le disons par mespris, tout au rebours des Latins: comme si nous disions Faict lourdement, & (cõme disent auiourd'huy les nouueaux parleurs de François) goffement. Le vulgaire de Paris dit aussi Grosso modo. Toutesfois d'autre costé nous faisons honneur à l'antiquité quand nous l'appelons Le bon temps. Car quand nous parlons ainsi, Ceux qui ont esté du bon temps, n'ont pas veu les

mondanitez que nous voyons auiourdhuy, il eſt certain que nous entendons les anciens. Ce meſme honneur faiſons-nous aux vieilles perſonnes quand nous les appelons Bon-homme, Bonne-femme. Tellement que quelquesfois nous oyons que celuy auquel on dira qu'il eſt bon homme, reſpondra, (faiſant vne alluſion à ceſte ſeconde ſignification) Ie ne vay pas encore au baſton. Auſſi ay-ie dict par cideuant que ce que les Latins appellent l'antique foy, nous l'appelons la bonne foy. I'adiouſteray encores vn mot: c'eſt que les Grecs ſignifient vne meſme choſe par EVITHIS (c'eſt à dire proprement, Qui eſt de bonnes meurs) & par ARCHAEOS (c'eſt à dire Antique.) Car ils entendent tant par l'vn que par l'autre, Vn homme qui eſt trop ſimple. Et conuient fort bien ceſt Euithis à ce que nous diſons, Qui va à la bonne foy, ou Qui va trop à la bonne foy. Dequoy nous voyons des exemples es villageois: (leſquels i'ay dict nous repreſenter aucunement la ſimplicité du vieil temps) mais en vn beſoin on en pourroit trouuer aſſez es villes, ſans aller aux villages. Teſmoin l'ambaſſadeur Allemand enuoyé au Pape par vn prince d'Allemagne: car en prenant congé, le Pape luy ayant vſé de ce langage, (parlant Latin) Vous direz à noſtre treſcher fils, il entra en ſi grande colere qu'il approcha vn dementir à deux doigts pres de ſa ſainctetè, luy diſant que ſon maiſtre n'eſtoit point fils d'vn preſtre, (entédant par conſequent, fils de putain.) Auſſi alloit à la bonne foy celuy qui ayant charge de porter vne lettre à la roine de Nauarre derniere defuncte, & de baiſer la lettre auant que la luy preſenter, pource qu'on luy auoit dict ambiguement, Portez luy ceſte lettre, & auant que la luy preſenter, baiſez la, pluſtoſt ne fut arriué qu'il donna vn baiſer à la roine, (qui ne ſe doutoit de telle choſe) & puis luy preſenta la lettre telle qu'elle ſortoit de ſa main. Nous appelons auſſi Aller à la bonne foy quand vne perſonne, ſans penſer à mal, vſe de propos qui ſeroit trouué manuais d'vn autre: comme la damoiſelle qui dict au Roy François premier de ce nom, qu'en le voyant en tel habit, il luy ſembloit qu'elle voyoit vn des neuf lepreux,

ſelon

ſelon qu'on auoit accouſtumé de les peindre : penſant ſignifier preux par ce mot lepreux.. On peut bien aiouſter l'exemple du poure Sauoyard, lequel ne prenant en gré la ſentence par laquelle on le condamnoit à eſtre pendu, diſoit, Hela meſſieu ze vo priou per la pareille, fade me pleto coppa la teſta. Car en ce qu'il adiouſtoit Pour la pareille, il y alloit à la bonne foy. Il eſt aiſé de trouuer pluſieurs autres exemples de telle ſimplicité. Mais il faut faire diſtinctiõ entre ceux qui ſont ou diſent vne ſottiſe, & ceux dont nous venons de parler, (combien qu'ils ſoyent couſins germains) ſi nous voulons auoir eſgard à ce que les Grecs ont regardé quand ils ont appelé ceux-la antiques. Car tous ceux qui ſont ſots en leurs faicts ou en leurs dicts, il eſt certain qu'ils y vont à la bonne foy : mais on peut bien aller à la bonne foy ſans meriter d'eſtre appelé ſot: comme auſſi toute ruſticité ou inciuilité n'eſt pas ſottiſe, s'il n'y a de la lourderie: encore qu'elle ne ſoit ſi grãde que de celle qui eſtãt repriſe par ſa mere de ce qu'elle ne remercioit point ſon fiancé quand il buuoit à elle: pource que ſa mere luy auoit dict, Vne autre fois dites, Ie l'aime de vous, groſſe beſte : penſant auoir bien appris ſa leçon, n'oublia pas, quãd il but derechef à elle, de luy dire, Ie l'aime de vous, groſſe beſte. Auſſi n'alloit ſeulemẽt à la bõne foy, mais faiſoit vn vray acte de maiſtre ſot, celuy qui mangea la recepte du medecin, c'eſt à dire le papier auquel elle eſtoit eſcrite: pource qu'il luy auoit dict, Prenez cela. Ie croy que i'auray bien congé de mettre en ce roolle vn certain Suiſſe, (& pẽſe que ie ne luy feray point de tort) lequel à toute force demandoit recompẽſe de la verole qu'il auoit gangnee au ſeruice du roy. Et ſi i'oſois parler auſſi des Eſcoſſois (q̃ ſe font tous couſins du roy) i'ẽ mettrois volontiers vn de ceſte confrairie, lequel n'ayãt veu en ſon pays q̃ les ieunes hõmes des meilleures maiſons apprẽdre le langage François, s'eſtonnoit merueilleuſement de voir en France les poures demãder l'aumoſne en François, & les petis enfans auſſi parler ce langage. Mais à fin qu'on ne die que i'eſpargne ceux de ma natiõ, faiſant bon marche de l'honneur des autres, il faut que le poure Limoſin vienne en ieu : lequel ayant veu

foy en la façon que deſſus, & cõme en ceſte maniere de parler, Il y va bien à la bonne foy.) Pourtant i'en laiſſeray le iugement aux lecteurs: adiouſtant ſeulement ce mot, à ſçauoir que ie confeſſe bien eſtre plus grande iniure en Frãçois d'appeler ſot, que d'appeler fol, nonobſtãt ce que i'ay dict ci-deſſus: mais il faut conſiderer qu'ordinairement, quand on dit à vn homme qu'il eſt vn ſot, on le dit à bon eſcient: quand on l'appelle fol, on le dit par ironie, ou en ſe iouant: & voila dont vient que on ne le prend pas ſi mal.

Mais puiſque ie ſuis tumbé ſur le propos de ceſte façon de parler Françoiſe, ie mettray en auant encore ceſte conſideration: que la langue Françoiſe ne pouuant appeler Fol autrement que Fol, (ſinon que ma memoire ſoit en ceſt endroit trop courte) au contraire ha grand nombre de termes pour exprimer vn Sot. Car les freres ou pour le moins couſins germains de Sot, ſont, Niais que le vieil François diſoit Nice) Fat, Badaut (que le vulgaire en quelques lieux appelle Badlori) Nigaud, Badin, & pluſieurs autres. Nous vſons auſſi de quelques noms propres par deriſion, & pour exprimer la meſme choſe, comme quand nous diſons, C'eſt vn beneſt. (Car alors on le prononce ainſi, & non pas benoiſt.) Quant à Ioannes, c'eſt vn peu autre choſe: car quand on dit, C'eſt vn Ioannes, cela vaut autãt que ce que maintenant on appelle vn pedant. Et quand on dit Vn bon Iannin (que le vulgaire prononce Genin) cela s'entend proprement d'vn pitaut qui prend bien en patience que ſa femme luy face porter les cornes. Auſſi nous vſons de ce mot de Grue en ceſte meſme ſignificatiõ de Sot. Car C'eſt vne grue, vaut autant que C'eſt vn ſot, C'eſt vn niais. Il eſt vray que celuy qui eſtoit pourſuyui deuant la Cour de parlemẽt en matiere d'iniures, pour auoir dict, Tu es vn bel oyſeau, & puis vint à parler de grue, ſe garda bien d'adiouſter l'expoſition, mais la laiſſa à la diſcretion des iuges. Car ſon aduerſe partie ſe plaignant de ce qu'en l'appelant bel oyſeau, il l'auoit tacitement appelé oiſon, comme le taxant d'eſtre coquu, Meſſieurs (reſpondit-il) ie confeſſe l'auoir appelé bel oiſeau: mais ie ne

confesse pas auoir pensé à vn oiſon: comme auſſi il n'eſt vray ſemblable, veu qu'il y a tant d'autres oiſeaux beaucoup plus beau qu'vn oiſon, par ſa confeſſion meſme: & ne fuſt-ce qu'vne grue. Surquoy les iuges ſe prindrent ſi fort à rire (voyans que en leur preſence il y alloit de ſi bonne grace, qu'il picquoit ſon aduerſe partie encore mieux que parauãt, ſans qu'elle en ſentiſt rien) qu'il leur fut force de deſloger ſans pouuoir dire qui auoit perdu ou gangné. Voila quant à Sot. Quant à ce que i'ay dict de Fol, ie ſcay bien qu'on me repliquera que nous ſignifiõs vn homme eſtre fol, ſans vſer de ce mot, (& de faict ie confeſſe que pour dire honneſtement. Il tient du fol, on dit. Il ha le cerueau gaillard, où Il ha le cerueau vn peu gaillard: au lieu que aucuns diſent, Il n'ha pas le cerueau bien faict, ou Il n'ha pas la teſte bien faicte: ou Il y a de la lune, ou Il y a de l'humeur (mais i'enten de pouuoir rendre mot pour mot. Car Innocent (quand on dit C'eſt vn poure innocent) emporte moins: Tranſporté, Incenſé, & autres tels, emportent plus, d'autant qu'ils approchent de la ſignification de fureur. Or dont vient que nous exprimons l'vne de ces imperfections en tãt de ſortes que nous voulons, l'autre en vne ſeule maniere, (au moins pour parler proprement) i'en laiſſe la queſtion à d'autres: ſinon que ce ſoit pource qu'il eſt plus de ſots que de fols. Mais i'adiouſteray encores vne obſeruation touchant les premiers deſquels nous auons parlé: c'eſt qu'il me ſemble auoir pris garde que nous vſons de ce mot de Mouton par tranſlation, non pas tant pour vn ſot, que pour vn qui ha ceſte ſimplicité antique, & y va à la bonne foy: & (comme on dit par prouerbe) Qui ſe laiſſe mener par le nez. Qui nous eſt vne façon de parler commune auec les Grecs: & de laquelle vſe Lucian entr'autres: ormis qu'il dit Trainer, non pas Mener. Mais il y a d'auantage, c'eſt que ceſt autheur en meſme ſignification vſe d'vn autre prouerbe, qui eſt comme qui diroit, Tu vas apres vn tel comme le mouton apres celuy qui luy monſtre vn rameau. Ce qui eſt pour confermer l'vſage de ceſte tranſlation en noſtre langue. Toutesfois

il n'eſt

il n'eſt ia beſoin des'aider de ceſte authorité de Lucian, attendu que AEſchyle (qui eſt quaſi des plus anciens poetes Grecs) a vſé de la meſme tranſlation.

Au demeurant outre la façon de parler alleguee cideſſus, laquelle nous monſtre euidemment vn meſpris de l'antiquité, nous en verrons ci-apres quelques vnes, quand nous viendriõs ſur le propos de ceux qui, au contraire des autres, eſtimoyent que leur ſiecle leur eſtoit vne heureuſe rencontre, au pris que ſi leur fuſt eſcheu de naiſtre en vn autre temps. I'auois bien toutesfois deliberé d'adiouſter telles manieres de parler à la fin de ce chapitre: n'euſt eſté que ie voy qu'il paſſe deſia meſure. Mais i'ay mon excuſe toute preſte: c'eſt qu'on n'a iamais faict quand on s'attache à des ſots ou à des fols.

¶ *Comment & pourquoy aucuns poetes ont fort regretté le premier ſiecle.*

CHAP. IIII.

LEs poetes (les eſcrits deſquels en pluſieurs endroits nous ſont comme miroirs des affections ou paſſions humaines) faiſans comparaiſon de la façon de viure de leur temps auec celle du premier ſiecle, ne ſe peuuent tenir de le regretter. Dequoy nous voyons vn exemple en Tibulle: car ayant faict vn recit de la felicité de ce ſiecle (lequel, entr'autres choſes, eſtoit exempt de guerre cõme nous auons dict) vient à s'eſcrier,

Tunc mihi vita foret, vulgi nec triſtia noſſem
Arma, nec audiſſem corde micante tubam.

C'eſt à dire,

Las pleuſt à Dieu que i'euſſe eſté né lors,
Sans eſſayer de Mars les durs efforts,
Et ſans ouir la trompette ſonner,
Qui de frayeur me fait tout friſſonner.

Et ne ſe faut point esbahir de ce ſouhait que fait icy Tibulle, veu que Heſiode, qui a veſcu tant de centaines

d'ans deuant luy, en gemissant dit ainsi,

Μηκέτ' ἔπειτ' ὤφελλον ἐγὼ πιμπλοισι μιγῆναι.
Ἀνδράσιν, ἀλλ' ἢ πρόσθε θανεῖν ἢ ἔπειτα γενέσθαι.

C'est à dire,

Las quel malheur ce m'est de viure au cinquieme aage:
Naistre apres ou deuant, m'estoit grand auantage.

Mais le poure homme se trompe fort en ce qu'il estime que son malheur eust esté moindre s'il eust vescu au siecle suyuant le sien. Car ce n'est pas d'auiourdhuy qu'on commence à dire (en equiuocquant sur le mot de pire) que le monde va tousiours à l'empire. Tesmoin vn autre poëte Grec, nommé Arat, qui au mesme poeme duquel sainct Paul allegue quelque passage, chante les deux vers qui sensuyuent,

Οἵην χρύσειοι πατέρες γενεὴν ἐλίποντο
Χειροτέρην· ὑμᾶς δ' ἠκέτι τέξεσθε.

C'est à dire,

Depuis le siecle d'or, helas quel changement:
Mais encor vos enfans viuront plus meschamment.

A l'imitation duquel semble que Horace ait escrit,

Aetas parentum peior auis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

C'est à dire,

De nos peres iadis fut la meschanceté
Plus grande que des leurs n'auoit oncques esté:
Et nous, dignes estans de plus grand vitupere,
Laisserons des enfans pires que nous derriere.

Mais dont vien ceci (dira quelqu'vn) que nos peres estoyent pires que leurs peres & ayeulx, ces ayeulx semblablement pires que leurs peres, & ainsi tousiours en montant par degrez: nous pareillement passons nos peres en meschanceté, & tous nos ancestres: & toutesfois encores valons-nous mieux que ne vaudront nos enfans? Il me semble que la cause de ce malheur est euidente.

dente. Car comme il eſt neceſſaire par raiſon que l'heritier vniuerſel d'vn homme riche, ou de pluſieurs, auquel, outre ceſte ſucceſſion, viennent encores des biens d'ailleurs, ſoit en la fin plus riche que celuy ou ceux deſquels il eſt heritier: auſſi ne ſe peut-il faire que ceux qui ſont heritiers de tous les vices de leurs predeceſſeurs, depuis le plus petit iuſques au plus grand, & outre ceux-la en acquierent de iour en iour de nouueaux, ne ſoyent en la fin plus vitieux que ceux auſquels ils ſuccedent. Si donc il ſe trouue par les hiſtoires certaines que entr'autres vices & pechez, ceux-meſmes contre leſquels nous auons les menaces expreſſes de Dieu, eſtoyẽt communs & ordinaires dés le premier ſiecle, & ſi depuis on a touſiours augmenté le nombre, ſe faut-il eſmerueiller de les voir auiourdhuy eſtre innumerables? Ie di, dés le premier ſiecle, ſuyuant la Bible, laquelle (comme i'ay dict ci-deuant) ne fait durer ſi long temps la felicité & preudhommie de laquelle nous auons parlé, qui ſont les autheurs profanes: mais ſeulement autant que le premier homme demeura en l'eſtat auquel Dieu l'auoit creé. Et entre ceux-ci meſme les vns luy donnent vn terme beaucoup plus court que les autres: comme nous oyons que Iuuenal dit,

Antiquum & vetus eſt alienum Poſthume lectum
Concutere, atque ſacri genium contemnere fulcri,
Omne aliud crimen mox ferrea protulit ætas,
Viderunt primos argentea ſæcula mœchos.

C'eſt à dire,

Ia du viel temps c'eſtoit vn ordinaire,
Faire coquus tous ceux qu'on pouuoit faire.
D'autres pechez le grand nombre & amas
Iuſques au temps de fer ne ſortit pas:
Mais dés le temps d'argent vint la miſere
De s'addonner à commettre adultere.

Mais qui pourroit croire cela? que dés le ſiecle d'argent les hommes euſſent commencé à commettre adultere, & neantmoins que tout autre vice euſt tardé de ve-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

vir iusques au siecle de fer? quand mesme nous n'aurions point le tesmoignage de la Bible au contraire, en ce que elle nous parle de l'homicide de Cain? Ie pense donc que ce poete a ainsi parlé, pour monstrer que la paillardise, & mesmement l'adultere, est d'entre tous les vices celuy auquel de tout temps les hommes ont esté plus enclins. Et comment les payens eussent ils faict grande conscience de commettre tels actes, quand encores auiourd'huy plusieurs Chrestiens n'en font point de scrupule? Ie ne parle de ceux qui sont entachez aussi bien d'autres vices, & qui y sont addonnez, mais de ceux qui au demeurant sont quasi irreprehensibles deuant les hommes.

Toutesfois, comment qu'il en soit, il est certain que ce n'a esté sans raison qu'on a regretté le premier siecle. Car quelque corruption qu'il y peust auoir, il est vrayssemblable qu'elle estoit petite à comparaison de celle qui est ensuyuie, veu que tousiours depuis elle a monté comme par degrez. Il est bien vray que comme nous, considerans la corruption qui est auiourdhuy, ne croyõs point qu'elle puisse croistre, ainsi ont iugé nos predecesseurs de celle de leur temps. Car desia Iuuenal parlant de son siecle, dit qu'il est tant depraué, qu'il n'est plus question de le penser nommer du nom de quelque metal; comme voulant signifier qu'on luy feroit trop d'honneur de l'appeler siecle de fer, si on fait comparaison de la meschanceté de l'vn auec la meschanceté de l'autre. Pareillement quand Ouide parle de l'auarice de son temps, Ie ne scay, dit-il, comment il sera possible qu'elle aille plus auant. Mais si Ouide s'abusoit bien en ce qu'il pensoit que la meschanceté de son temps fust montee iusques au plus haut degré, encore plus s'abusoit Hesiode, qui a vescu plusieurs siecles deuant. Mais la corruption estoit desia si grande, qu'il pense qu'il fust eschappé à meilleur marché s'il eust esté né ou deuant ou apres le cinquieme siecle: comme iugeant que tãt s'en falloit qu'il en peust venir vn pire, que mesme il n'estoit possible qu'il en vint vn autre qui le secondast en meschanceté. Tout-ainsi doncques que nonobstant les louanges

du

du premier siecle qui nous sont chantees par les poëtes, nous ne deuons pas estimer qu'il ne se soit senti de la corruption: aussi d'autre costé, nonobstant les grandes plaintes qu'ils font de l'estat depraué & peruerti des siecles d'apres, nous ne deuons pas douter que quelques scintilles du premier n'y fussent demourees, sinon par tout, au moins en quelques lieux. Comme (pour exemple) nous voyons que ce qui nous est raconté par Iuuenal entre les louanges du siecle d'or, asçauoir qu'on eust estimé vn crime CAPITAL, si vn ieune homme quelque riche qu'il fust, ne se fust leué de sa place deuant vn vieil, nonobstant qu'il fust pouure: a esté pratiqué long temps apres par les Lacedemoniens, punissant vne telle faute sinon de mort, au moins de griefue punition. Aussi lisons-nous en Valere du respect & de l'honneur que les Romains souloyent anciennement porter à viellesse.

¶ *Que tout ce que les poetes on dict de la peruersité de leur siecle, se pouuoit desia dire du siecle prochain au nostre.*

CHAP. V.

COMBIENQVE la coustume des poetes soit d'vser de telles amplifications qu'il semble quelquesfois qu'ils vueillent faire d'vne mouche vn elephãt, & pour tant leur tesmoignage puisse estre suspect, ie di toutesfois que quant aux descriptions qu'ils nous ont laissees de la peruersité de leurs siecles, ils n'ont rien dict que nous deuions tenir suspect, si nous venons à faire comparaison auec le nostre. Or si les poetes ne nous doiuent estre suspects en cest endroit, encores-moins les historiens, lesquels n'vsent de si grande liberté, & toutesfois nous descriuent aussi des actes si execrables qu'ils semblent incroyables. Comme nous en lysons en Thucydide, où il descrit bien au long la pestilence qui empor-

ta vn nombre infini de personnes en Athenes. On trouuera là (à dire la verité) des desbordemẽs enragez d'aucuns, lesquels se seruoyent de ce tant horrible fleau commé d'vne occasion d'exercer leurs meschancetez. Mais qui ne les pourra croire, s'informe de ce qui a esté faict à la derniere peste qui a esté à Lyon (ville de Chrestiens, & non des payens, comme Athenes) principalemẽt par les soldats de la citadelle: & alors non seulement il adiousteta foy aux actes que Thucydide raconte, mais les iugera estre quasi pardonnables au pris de ces autres-la. Et (pour le faire court) à quelle meschanceté pensons-nous que ne se soyent desbordez ceux qui faisoyent vn ordinaire d'aller violer les filles & les femmes pestiferees, mesmes alors qu'elles estoyent sur le poinct de rendre l'esprit? Se trouuera-il en aucune langue (non pas mesmes en la Grecque, qui est la plus riche & la plus abondante de toutes celles qui ont esté & qui sont) vn mot suffisant pour exprimer vne si brutale, si desesperee, si enragee meschanceté? Doutons-nous que si les Turcs auoyent ouy parler de telle chose, ils n'en eussent horreur, plus que de chose qu'ils ayent iamais ouye? & qu'ils ne redoublassent la haine & inimitié qu'ils nous portẽt à cause de nostre religion?

Mais il sera expedient à mon aduis, auant qu'entrer plus auant en ce propos, & discourir plus amplement du train de nostre siecle, s'informer de quel pied marchoyent nos predecesseurs, ie di ceux qui estoyent il y a soixante ou quantre vingts ans: (en quoy faisant ie donneray vn peu plus court terme à ce mot de siecle, qu'on ne luy donne ordinairement) puisque cõme nous auons entendu par ci-deuant, la nature du monde est d'aller tousiours de mal en pis. A qui donc nous adresserons-nous pour faire telle enqueste? Aux prescheurs qui estoyent lors, & entr'autres, pour la Frãce, à frere Oliuier Maillard & frere Michel Menot: pour l'Italie, à frere Michel Barelete, ou soit de Barelete. Lesquels combien qu'ils ayent falsifié la doctrine Chrestienne par toutes sortes de songes & de resueries, & par plusieurs meschãs propos, les vns procedans d'ignorance, les autres de

pure

pure malice, si est-ce toutesfois qu'ils se sont assez vaillamment escarmouchez contre les vices d'alors, comme on pourra congnoistre par ce qui ensuit. Ie commenceray donc chacun propos (quand l'occasion se presentera) par Oliuier Maillard, pource qu'il est plus ancien que Menot: puis viendray à Barelete, qui est d'vne autre nation. Or le premier propos sera cestuy-ci, (s'accordant fort bien auec ce que i'ay tantost dict) que chacun d'eux trouue la meschanceté de son siecle si desmesuree qu'il estime qu'elle surpasse sans comparaison celle de tous les autres siecles. Voici donc les mots d'Oliuier Maillard, Fueillet 96.col.3, *Audeo tamen asserere quòd multi sunt peiores in quarto anno nunc quàm alias in septimo: & nunc in septimo quàm alias in etate perfecta.* Et auparauant, à sçauoir au Fueillet 81.col.2, *Et quum nunquam fuerint maiores luxuriæ, iniustitiæ & rapinæ, quàm nunc, ideo &c.* Pareillement au Fueillet 217, *O Deus meus, credo quòd ab incarnatione Domini nostri Iesu Christi non regnauerunt tot luxuriosi in toto mundo, sicut nunc Parhisius.* Autant en dit Menot (qui a esté quelques ans apres) vsant de ces mots, *Legatis historias, & non inuenietis quòd mundus fuerit ita deprauatus sicut nunc est.* Et il me semble qu'outre les autres propos de Maillard que ie vien d'alleguer, s'accordans à cestuy-ci, il s'en trouue vn non seulement ayant le mesme sens, mais aussi les mesmes termes. Ce mesme Menot en vn autre passage reproche à ses auditeurs qu'ils vont touſiours en empirant. Venons à Barelete. *Nunquam* (dit-il, Fueillet 261.col.1,) *mundus fuit tam malus vt nunc, neque tam separatus à Dei amore & proximi, vt nunc est.* Voila comment tous trois comme d'vn commun accord & d'vn consentement, en diuers pays font vne mesme plainte de la meschanceté de leur siecle, comme outrepassant tout le desbordement & toute la corruption des siecles precedents. Voyons maintenant comment aussi tous trois font vne mesme reproche aux Chrestiens de ce que les Turcs & autres infideles ne sont point si meschans en leur vie à beaucoup pres. Maillard doncques ayant raconté qu'à Tours, du temps du roy Louys huictieme, les Iuifs reprindrent des Chrestiens, de ce que disans

Iesus Christ estre mort pour eux, toutesfois ils le blasphemoyent, vient à dire, *Audeo dicere quòd plures insolentiæ fiunt in ecclesia Christianorum quàm Iudæorum.* Et au Fueillet 147. col. 2, il dit auoir frequenté auec les Maures, mais les auoir trouuez beaucoup plus gens de bien que les Chrestiens qui estoyent pour lors au royaume de France. Or n'en dit pas moins frere Michel Menot, *Sunt Iudæi* (dit-il) *in Auinione, & sunt pagani in patria sua: sed firmiter credo quòd secluso lumine fidei perfectius moraliúsque viuunt quàm hodie plures Christiani, nec tantæ miseriæ fiunt inter eos sicut inter nos. Nescio de quo vobis seruiat nomen Christianitatis, & fides Christi quam recepistis in baptismo.* Oyons maintenant ce que dit Barelete aux Italiens sur ce mesme propos. Fueillet 24. col. 1, *Non est plus erubescentia tenere publicè concubinas, accipere sacramenta falsa, & omnia illicita perpetrare. A Saracenis, ab Agarenis, ab Arabis, ab Idumæis, à Mahometanis, à barbaris, à Iudæis, ab infidelibus ó falsè Christiane hæc accepisti.*

¶ *Comment le siecle prochain au nostre a esté repris par les susdicts prescheurs de vices quasi de toutes sortes.*

CHAP. VI.

IL nous faut veoir maintenant comment les susdicts prescheurs, parlans ainsi generalement de la peruersité de leur siecle, particulierement aussi le reprennent de vices quàsi de toutes sortes. Donc pour tenir quelque ordre, ie commenceray par le vice que Iuuenal nous veut faire croire estre plus ancien qu'aucun des autres, & notamment d'autant plus ancien que le siecle d'argent est plus ancien que celuy de fer. Qui est ce vice? La paillardise: qu'on appelle aussi luxure, & lubricité. Car ce

que

que dit Iuuenal de l'adultere, à plus forte raiſon doit eſtre entendu auſſi de la ſimple paillardiſe. Mais pour auoir pluſtoſt faict, i'allegueray les propos de ces preſcheurs par leſquels ils reprennent la paillardiſe en general, l'appelans *luxuriam*. Ce ſera toutesfois ſans meſler celle des eccleſiaſtiques auec celle des ſeculiers, (ce que i'obſerueray es autres vices auſſi) afin qu'on ne die que ie meſle la ſpiritualité auec la temporalité, & (ſelon le prouerbe Latin) les choſes ſacrees auec les profanes. Ie prieray donc noſtre mere ſaincte egliſe auoir vn peu de patience que i'aye faict auoir aux ſeculiers leur deſpeſche par ces trois bons perſonnages: car ie luy feray puis apres ceſt honneur de luy laiſſer tenir ſon chapitre à part.

Escovrons donc Oliuier Maillard, ſe faſchant fort entre autres choſes concernantes ceſt article de paillardiſe, que les damoiſelles faiſoyent porter les cornes à leurs maris: Fueillet 81. col. 2, *Et vos domicellæ quæ habetis tunicas apertas, nunquid mariti veſtri ſunt cornuti, & ducunt vos ad banqueta?* Sur quoy il raconte que le roy d'Angleterre, ayant vne fois mis en deliberation par deuant ſon conſeil s'il faloit faire la guerre aux François ou non, il fut conclu qu'il la falloit faire, d'autant qu'il leur appartenoit d'eſtre les fleaux pour punir les pechez des François. Et la deſſus, il adiouſte, *Et quum nunquam fuerint maiores luxuriæ, iniuſticiæ & rapinæ quàm nunc, ideo decretum fuit vt venirent.* Nous auons veu auſſi tantoſt le paſſage auquel il dit, parlant ſon Latin. O mon Dieu, ie ne croy point que depuis l'incarnation de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt la luxure ait autant regné en tout le monde qu'elle regne maintenant à Paris. Il ſe plaind auſſi (Fueillet 136. col. 4,) des bourgeois de la ville qui donnoyent leurs maiſons à louage aux putains, macqueraux & macquerelles. Item qu'au lieu que le roy ſainct Louys auoit faict baſtir vne maiſon aux putains hors la ville, alors les bourdeaux eſtoyent en tous les coing de la ville. Item au Fueillet ſuyuant, parlant à ceux de la iuſtice, *Ego non habeo niſi linguam: ego facio appellationem, niſi depoſueritis ribaldas & meretrices à*

locis secretis. Habetis lupanar fere in omnibus locis ciuitatis. Item au Fueillet 84. col. 4, Où sont (dit-il) les ordonnances du roy S. Louys? Il auoit ordonné que les bourdeaux ne fussent point aupres des colleges: au lieu que maintenant la premiere chose que rencontrent les escoliers au sortir du college, c'est le bourdeau. Il dit bien en vn autre endroit que ce roy auoit voulu chasser toutes les paillardes hors du royaume: mais que pour euiter plus grand scandale, il auoit esté aduisé de les laisser demeurer en quelque lieu hors la ville. Et de faict il monstre bien euidemment en vn autre passage qu'il est de ceste opinion: de sorte que luy qui reforme les autres, comme prescheur, a bon besoin d'estre reformé en cest endroit: comme il sera deduict plus à plein ci-apres. Maintenant poursuyuant mon propos, ie di que ce prescheur se plaind aussi que les macquereaux (qu'il appelle pour ceste occasion sacrileges) faisoyent leurs marchez auec les paillardes dedans les eglises: & adiouste qu'il s'esbahit (qui est vn propos pour rire, combien qu'il y aille à la bonne foy) que les saincts qui reposent là, ne se leuent pour leur arracher les yeux. Aussi n'espargne-il pas les meres qui sont macquerelles de leurs propres filles: au Fueillet 24, *Sùntne hic matres illæ macquerellæ filiarum suarum, quæ dederunt eas hominibus de curia, ad lucrandum matrimonium suum?* Et au Fueillet 35. col. 4, ayant dict, Estes-vous ici messieurs de la iustice? quelle punition faites-vous des macquereaux & des rufians de ceste ville? & ayant monstré qu'ils laissent tels larrons impunis, au lieu que ils punissent bien les larrons ordinaires, vient à parler de ce macquerelage qui est encore beaucoup plus horrible, à sçauoir de celles qui font gangner à leurs filles leur mariage à la peine & sueur de leur corps: *& faciunt eis* (dit-il) *lucrari matrimonium suum ad pœnam & sudorem sui corporis.* Item au Fueillet 125. col. 2, Ne trouuez-vous pas de celles-la en ceste ville, qui en leur ieuneſſe tiennent le bourdeau, & puis estans vieilles, sont macquerelles? I'en appelle de vous messieurs de la iustice, qui ne faites point punition de telles personnes. S'il y auoit en ceste ville quelqu'vn qui eust desrobbé dix sols, il auroit

roit le fouet pour la premiere fois: s'il y retournoit pour la ſeconde, il auroit les oreilles coupees, ou le corps mutilé en quelque autre ſorte: (car il dit, *eſſet mutilatus in corpore*) s'il deſrobboit pour la troiſieme fois, il ſeroit mis au gibbet: or dites-moy meſſieurs de la iuſtice, qui eſt pire, deſrobber cent eſcus, ou bien vendre vne fille?

Oyons Menot (Fueillet 15. col. 3, de la ſ conde impreſſion, laquelle ie ſuy) *Nunc ætas iuuenum eſt ita dedita luxuriæ, quòd non eſt nec pratum, nec vinea, nec domus, quæ non ſordibus eorum inficiatur.* Voyez auſſi au Fueillet 148. col. 1, *Nunc aqua luxuriæ tranſit per monaſteria, & habetur vſque ad os loquendo de ea.* Et vn peu apres, *In ſuburbiis & per totam villam non videtur alia mercatura*, autre marchandiſe. *In cameris exercentur luxuriæ, in ſenibus, iuuenibus, viduis, vxoratis, filiabus, ancillis, in tabernis, & conſequenter in omni ſtatu.* Il eſt vray qu'il ſe trouue vn peu empeſché en vne queſtion laquelle il vient à mouuoir comme de la part des ieunes gens nouueaux mariez, leſquels pour raiſon du train qu'ils meinent, ſont contraints d'aller ſouuent ſur les champs: Fueillet 139. col. 4, *Cognoſcitis quòd non poſſumus, &c.* Vous ſçauez que nous ne pouuons pas auoir touſiours nos femmes aupres de nous pendues à noſtre ceinture, ou pluſtoſt les porter en noſtre manche: & cependant noſtre ieuneſſe ne ſe peut pas paſſer de femmes. Nous venons à des tauernes, hoſteries, eſtuues, & autres bons lieux: nous trouuons là des chambrieres faites au meſtier, & qui ne valent pas beaucoup d'argent: à ſçauoir-mon ſi c'eſt mal faict d'en vſer comme de ſa femme. Voila (di-ie) vne queſtion qu'il fait en la perſonne de quelques bons compagnons: par laquelle nous pouuons congnoiſtre le peu de ſcrupule qu'on faiſoit pour lors de tel cas. Car luy-meſme au lieu de reſpondre viuement à telle queſtion, & de trencher le mot ſur le champ, y reſpond comme vn homme qui eſtime que la queſtion merite bien qu'on y penſe, auant qu'en donner la decifion: toutesfois il en ſort à la fin aſſez à ſon honneur. Item il crie (comme frere Oliuier Maillard) de ce que les macquerelages & toutes

autres meschantes trafficques & meschants complots se font és egliſes, Fueillet 94. col. 2, *Si ſit quæſtio facere & tractare mercatum de aliqua filia rapienda, aut alio malo faciendo, oportet quærere magnas eccleſias, &c.* Item autrepart il declare comment toutes les aſſignations ſe donnoyent là. Toutesfois il n'y a qu'vne choſe laquelle le fait pleurer, c'eſt que les meres vendent leurs propres filles: Fueillet 97. col. 4, *Et quod plus eſt (quod & flens dico) numquid non ſunt quæ proprias filias venundant lenonibus?*

Barelete pareillement ſe plaind, (Fueillet 28. col. 1,) *Non eſt amplius verecundia publicè tenere concubinas: finitur vxòr & nutritur putana cum municis rubeis.* Et en pluſieurs autres endroits il fait la meſme plainte. Mais il parle entre autres paillardiſes de celle des nonnains (de laquelle ie n'ay encore rien trouué en Maillard, ni en Menot,) diſant au Fueillet 42. col. 1, *Ad moniales conuentuales, quæ habent filios ſpurios.*

Venons aux autres meſchancetez, à ſçauoir aux inceſtes, ſodomies, & autres pechez de paillardiſe contre nature. De celles-ci ie n'ay ſouuenãce d'auoir guere leu en Menot: mais Maillard dit generalement, au Fueillet 278. col. 3, *Taceo de adulteriis, ſtupris & inceſtibus, & peccatis contra naturam.* Et au Fueillet 300. col. 1, *Si credant fures, falſarij, fallaces, adulteri & inceſtuoſi, &c.* Quant à la ſodomie particulierement, ce meſme preſcheur en parle bien au Fueillet 262. col. 2, mais il n'en parle point comme d'vne choſe de laquelle on feiſt meſtier & marchandiſe: ains ſeulement (apres auoir parlé de ce qui eſt recité en la Bible touchant ceſte meſchanceté,) vient à dire qu'il ſe trouue beaucoup de Chreſtiens ſi aueuglez que ils ſouſtiennent telles meſchancetez comme licites. Mais Barelete, ayant à faire aux Italiens, crie ſouuent contre ce vice: comme au Fueillet 58. col. 2, *O quot ſodomitæ, ô quot ri'aldi.* Auſſi au Fueillet 72. col. 1, il adiouſte à ceſte malheurté encore l'autre, *Hoc impedimento impedit diabolus linguam ſodomitæ, qui cum pueris rem turpem agit. O naturæ deſtructor. Impeditur ille qui cum vxore non agit per rectam lineam. Impeditur qui cum beſtiis rem agit turpem.*

O beſtia

O bestia deterior. Il y a aussi vn passage au Fueillet 24. col. 1, auquel il conioint *sodomias* auec *cardinalitates:* soubs lequel mot ie ne doute point qu'il n'y ait quelque grand mystere caché: mais ie le laisseray descouurir aux autres. Le passage est tel, *Qui te conducit ad inhonestates, & ad libidines, & cardinalitates, & ad sodomias?* Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il a voulu signifier quelques grandes vertus cardinalicques, par ce mot cardinalitez, en le mettant entre paillardises & sodomies.

LES LARRECINS pareillement sont fort repris par tous trois, & les rapines, ou pilleries: mais ils s'arrestent bien plus (en quoy ils ont bonne raison) aux larrecins qui ne sont point tenus pour tels, & desquels on ne fait aucune punition, qu'aux autres: & principalement à ceux des vsuriers. Premierement donc Maillard, ayant allegué ceste distinction de Thomas d'Aquin entre larrecin & rapine, que rapine est de ceux qui desrobbent sans que celuy qui est desrobbé s'en apperçoiue, vient toutesfois puis-apres à monstrer vn autre vsage de ce mot, disant que rapine se fait en public, & le larrecin (qu'il appelle *furtum*) en secret. Il estime donc rapine quand vn homme qui a pouuoir & authorité, oste le bien à vn autre qui n'a pas tels moyens: aussi quand vn prince ou vn gentilhomme prend par force le bien de ses subiects: ité dit que la façon de desrobber de laquelle vsent les gensdarmes, est rapine. On appelle aussi rapine, (dit-il) qui proprement se doit appeler concussion, quand le maistre retient le salaire de son seruiteur, la maistresse de sa chambriere, &c. Or parle-il de toutes ces rapines, comme n'ayans faute d'exemples. Mais venons à autres plus grosses pilleries, & en premier lieu à celles des vsuriers. Il dit donc qu'outre l'vsure qui est toute euidente, il y en a aussi vne qui s'appelle vsure palliee: & en donne tels exemples. C'est (dit-il) comme quand vn qui a necessité d'argent, vient trouuer vn thesaurier sur lequel il a eu assignation de mille escus: le thesaurier luy respond qu'il les luy baillera, mais non pas deuant quinze iours, auquel temps il doit

receuoir argent. Le poure homme respond qu'il est pressé, & ne peut attendre. Le thesaurier luy dit, Et bien donc ie vous bailleray vne partie en argent, & l'autre en marchandise. Et puis la marchandise qui vaut cent escus, il la luy conte pour deux cents. Il met encore ceſt exemple (entr'autres) d'vsure palliee, Vn qui fait train sur la mer emprunte cent francs: mais ils luy sont prestez à la charge que si sa marchandise vient à bon port, outre les cent francs, il donnera la moitié du proffit: sinon, il ne laissera de rendre pour le moins les cét francs. Et puis il adiouste, *Et sic quotiens ponitur capitale in lucro, & lucrum sub dubio, ibi est vsura palliata.* Il met encore quelque autre exemple. Mais ie reuien aux thesauriers, ausquels il s'attache en plusieurs autres passages: comme au Fueillet 83. col. 4, Et quant à vous autres clercs des finances & thesauriers, les capitaines ne vous donnent ils pas dix escus afin d'auancer leur payement? Cela est vsure. Vous dites que vostre office vaut peu, mais que les practiques sont bonnes. A tous les diables telles practiques (*ad omnes diabolos tales practicæ.*) Vous dites aussi que vostre office vous couste beaucoup, & qu'il se faut recompenser & rembourser. Tout ceci ne vaut rien: & toute telle façon est fort dangereuse. Et vous femmes ne portez-vous pas les belles fourrures & les ceinctures d'or de ces deniers? Il le vous faut rendre, ou estre damnees. Item au Fueillet 87. col. 3, parlant du gain deshonneste, Ceci, dit-il, touche les femmes des receueurs, des argentiers, & telles gens. Car quand on doit estre payé par eux de quelque somme, auant qu'on puisse tirer argent il faut faire present à leur femme de quelque belle robbe, ceincture, ou aneau. Il reproche aussi au Fueillet 83. col. 4, aux gens d'egliſe, qu'ils baillent à vsure le blé qu'ils ont de leurs benefices: & aux changeurs, qu'ils prestent dix escus sur vne terre, pour en iouyr cependant: & aux marchans qui prestent de la marchandise, au lieu d'argent, contans cependant la marchandise pour deux fois autant qu'elle vaut: comme nous auons tantost ouy qu'il reprochoit aux thesauriers.

Menot

Menot pareillement crie fort apres les vſures tant couuertes & palliees, (ainſi qu'il parle) comme publiques & toutes manifeſtes: comme où il dit, *Hodie ſunt publicè vſuræ, non cooperta, vel palliatæ, ſed omnino manifeſtæ, ita vt videamur eſſe ſine lege.* Et en vn autre paſſage dit qu'on endure des vſures plus enormes que n'ont iamais eſté celle des Lombards & des Iuifs, pour leſquels toutesfois ils ont eſté chaſſez de France. Fueill. 100. col.3, *Fuerunt alias Longobardi & Iudæi expulſi à regno Franciæ, quòd totam terram inficiebant vſuris: ſed nunc permittuntur craſſiores diaboli vſurarij quàm vnquam fuerint Longobardi ſiue Iudæi.* (Et à propos de ce qu'il dit ici, il faut noter vn mot qui eſt en Maillard, *Vos dicitis quod illi qui tenent banquos ad vſuram, ſunt de Lombardia*) Il adiouſte, *Et adhuc quod fortius & vehementius ledit cor meum, ſunt illi qui dicuntur ſapientiores.* Or ha il telle opinion de ces vſuriers, qu'il dit que ſi mille diable deſcendoyent de l'air en terre, ils ne feroyent point tant de dommages aux biens des poures gens qu'vn ſeul gros diable d'vſurier en vne parroice: Fueil. 17. col. 3. *Credite mihi, ſi mille diaboli deſcenderent de aere in terram ad perdendum bona pauperum, non tot mala facerent quanta vnius groſſus diabolus vſurarius in vna parrochia. Et tales ſunt fugiendi ſicut diaboli.* Et deſcouurant leur meſchanceté, au Fueillet 96. col. 1, il dit que ſi ces maudictes gens liſent vne prononſtication qui die qu'on aura cherté de bled ou de vin, ils enleuent tout ce qui en vient au marché: & depuis qu'ils l'ont ſerré, n'en donneront à quelque poure que ce ſoit ſinon en payant au double: tellement que par telle tyrannie le poure peuple abboye à la faim, & meurt ſans miſericorde. Et au Fueil. 110. col. 4, Ces gros diables d'auaricieux ont tellement rongé le poure peuple pendant la cherté, qu'il n'a plus dequoy viure, ſinon qu'il s'eſcorche, & qu'il vende ſa peau. Et faut noter qu'il vſe de ceſte façon de parler, la rapportant à ce paſſage qu'il a allegué. *Pelli meæ conſumptis carnibus adhæſit os meum.* Car il monſtre que les poures ont bien occaſion de dire cela. Item au Fueillet. 8. col. 2. & 3. *O vos miſeri vſurarij per veſtras vſuras deſtruitis pau-*

peres, & ponitis eos nudos in magna miseria: homines sine misericordia & ratione. Vos habetis hoc anno vestrum paradisum, quòd videtis hoc anno esse magnam indigentiam bladi ideo vestrum pauperibus venditis in duplo plusquam emistis. Vestra horrea plena sunt, & populus fame cruciatur. Et au Fueillet 32. col.3, *Sic faciunt isti grossi vsurarij, qui volunt decipere pauperem, dando ei bladum, vt tandem possint habere suam hæreditatem.* Mais il declare ceci bien plus au long en vn autre passage, monstrant comment alors que le bled est à bon marché, ils disent aux poures gens qui leur en apportent ce qu'ils doiuent, qu'ils le vendent & se seruent de l'argent, & qu'eux n'en ont pas encore besoin: & ce faisans espient ces poures gens au passage, scauoir est à les faire payer tous ces arrierages de bled alors qu'il est fort cher. A quoy ne pouuans fournir, sont contrains au lieu du bled donner leurs heritages en payement. Et à ce qu'on peut veoir par ce mesme prescheur, ces galans se fioyent sur cela mesme que nous voyons encores auiourd'huy plusieurs d'eux se fier: asçauoir de fonder quelque chapelle, où quelque autre lieu, ou autrement faire quelque bien à l'eglise, à leur mort. Fueil.5. col.1, *Vos vsurarij putatis euadere, dicentes, Ego committam vsuras, sed hoc est cum intentione fundandi vnam capellam.* Barelete aussi s'attache bien quelquesfois aux vsuriers: & mesmement à propos de ce que nous auons tantost ouy de Menot, que les Iuifs auoyent esté chassez de France pour raison de leurs vsures, mais qu'entre ceux qui se disoyent Chrestiens, il se trouuoit des plus vilains vsuriers que n'auoyent iamais esté les Iuifs. On n'a plus de honte (dit-il) de bailler à vsure, non pas mesme d'en faire trafique auec les Iuifs. Et mesmement il fait vn presche expres *De vsuris & restitutione rei alienæ*, où il allegue plusieurs raisons pour lesquelles l'vsure ne doit estre tolerée: & entr'autres choses il vient à s'escrier, O combien y a il de telles gens qui depuis quelques ans de grande poureté sont venus à grandes richesses, par fas & nefas. Tel poure homme a acheté vn fourmage, duquel il n'a iamais gousté: tel a acheté du drap, duquel il ne s'est iamais vestu.

O vous

O vous qui estes les femmes de ces vsuriers, si on mettoit vos robbes sous le pressoir, le sang des poures en sortiroit. Il parle au Fueillet 65. col. 4, des vsuriers qui pour dix qu'ils prestent, font mettre seize, ou autre nombre, sur l'instrument. Et sur ce propos raconte la punition qui fut faicte de son temps à Creme, d'vn vsurier lequel prestant du blé, pour dix mesures feit mettre quinze sur l'instrument: dont le notaire fut puni de la perte de la main, laquelle on luy couppa: l'vsurier de la perte de tous ses biens, qui luy furent confisquez.

Ie croy que souuent aussi ils deuoyent estre enrouez de force de crier apres les larrecins & pilleries qui se commettent par ceux qui sont appelez gens de iustice, procureurs, aduocats, iuges, & autres. Quant aux aduocats, Maillard dit qu'ils prennent *à dextris & à sinistris*: & fait vn fort plaisant conte d'vne procedure tenue entre deux aduocats du temps du roy Louys dernier, en vne ville de France. Vn bon payſan vint prier l'vn d'eux d'estre son aduocat en vn proces qu'il auoit en la cour de Parlement: ce qu'il accepta. Au bout de deux heures vient la partie aduerse, qui estoit vn homme riche: & le prie semblablement d'estre son aduocat en vne cause contre vn certain payſan. Ce qu'il accepta aussi. Le iour que la cause se deuoit tenir, le payſan vint le ramenteuoir à son aduocat: lequel luy fit responſe, Mon ami l'autre fois que vous vintes, ie ne vous di rien, pour raison des empeschemens que i'auois: maintenant ie vous aduerti que ie ne puis estre vostre aduocat, estant celuy de vostre partie: mais ie vous bailleray lettres adressantes à vn homme de bien. Alors escriuit à l'autre aduocat ce qui ſenſuit, Deux chappons gras me sont venus entre les mains, desquels ayãt choisi le plus gras, ie vous enuoye l'autre: ie plumeray de mon costé, plumez du vostre. Et au Fueil. 75. col. 1, Vous messieurs les aduocats n'alleguez-vous pas les loix pour renuerser le droict iugement? ne corrompez-vous pas le tesmoignage tant qu'il vous est possible? ne formez-vous pas les appellations contre Dieu & contre vostre conscience, pour destruire l'aduerse partie? ne requerez-vous pas le iuge

de donner sentence contre l'equité? ne prenez-vous pas argent des deux costez? Et vn peu apres, Entre vous damoiselles qui estes mariées à des aduocats, vous portez les ceinctures d'or, qui prouiennent des tromperies de ces diables vos maris, & des chaines d'argent, & des rubans: auec les patenostres d'or, ou de geet. Il vous vaudroit mieux auoir espousé des bouuiers. Item au Fueillet 185. col. 3, Vous femmes de tels conseillers, aduocats, maistres des requestes, il vous vaudroit mieux estre les femmes d'vn bourreau. Et au Fueil. 42. col. 3, *O domini de parlamento, qui datis sententiam per antiphrasim, melius esset vos esse mortuos in uteris matrum vestrarum.* Et au Fueil. 59. col. 1, il descouure vne autre fort grande meschanceté, Et vous aduocats n'irez-vous pas à celuy qui est en prison, luy dire, Mon ami vous auez vne maison & deux arpens de vigne: si vous les voulez quitter à vn tel president, vous eschapperez. Menot aussi parle amplement & en plusieurs lieux des larrecins qui se cõmettent en iustice par les procureurs & aduocats, & principalemẽt par ceux qui vendẽt aux riches le droict des poures: c'est à dire, arrachent des poures tout ce qu'ils peuuent, & cependant les trahissent enuers leurs aduersaires, qui foncent mieux à l'appointement & leurs enflent mieux les bourses. Apres (dit-il, Fueil. 95. col. 3) qu'vn proces aura duré quatre ou cinq ans, l'aduocat viendra dire au riche plaidant contre le poure, qui ha le droict, Il faut que vous accordiez auec vostre partie: car en la fin vous seriez condamné. Alors cest aduocat tient ce langage au poure, Mon ami vous vous destruisez: ce n'est pas vostre cas de mener vn proces cõtre vn tel personnage. Il faut que vous accordiez auec luy, & que vous luy quittiez l'heritage, en receuant cent escus: Autrement il est deliberé de vous faire coquin du tout. Alors le poure homme, craignant d'auoir pis, condescend à bailler pour cent escus l'heritage qui en vaut mille. Item au Fueil. 204. col. 1, voici que dit vn aduocat à quelque bon homme, *O amice, oportet quòd tu accordes cum isto: quia aliter nunquam habebis pacem: nam tu vides* qu'il n'ha rien, & que c'est vne verde teste: & est homme

me pour te faire tout plein d'ennuy. *Dicam tibi, tu non perdes totũ tu dicis quòd ipse debet tibi centum scuta: habebis decem: & eris contentus, si placet. Tunc dicet ille bonus homo, O quomodo possem facere illud? Nescirem: quia ego perdam rem meam nimis miserabiliter: ego non possem facere. O (dicet ille)* mon ami *melius est quòd tu hoc habeas quàm si tu perdas totum: quia dicitur communiter* que quand on a perdu toute sa vache, & on en peut recouurer la queue, encores est-ce pour faire vn tirouoir à son huis. Mais il ne se faut point esbahir de ceci, veu ce que nous oyons de la cour de parlement qui estoit lors. Car il dit que le parlement souloit estre la plus belle rose de France, mais que ceste rose a esté depuis teincte au sang des poures, crians & plorans apres eux. Et afin qu'on ne pense que i'adiouste vne seule syllabe du mien, voici ses mots, Fueil. 184. col. 1, *Dico quòd est pulchrior rosa quæ sit in Francia quàm parlamentum: id est quod habet videre & super ecclesiam & super brachium seculare. Sed ista rosa versa est in sanguinem: sic quòd est omnino tincta sanguine pauperum clamantium & plorantium hodie post eos. Non mentior.* Puis il adioute que tel poure homme aura demeuré dix ans à Paris à soliciter son proces, & encores au bout de dix ans n'en aura l'expedition: laquelle ils luy eussent peu bailler au bout de huict iours, s'ils eussent voulu. Or vn peu auparauant auoit-il parlé generalement à messieurs de la iustice, lesquels font trotter vne infinité de poures gens apres les queues de leur mules, sans leur daigner bailler aucune audience, combien qu'il soit question de tout leur bien: de sorte que souuent il aduient que ces poures gens mourans à la poursuite, laissent leurs enfans destruicts: & faut que leurs filles, au lieu d'estre mariees, s'abandonnent. Pareillement au Fueil. 17. col. 2, il dit qu'on voit des riches maisons desquelles le maistre & la maistresse, apres auoir employé six ou sept ans à la poursuite d'vn proces, n'en ont peu auoir la fin, mais y ayans consumé tout leur bien, ont esté finalement contraints de s'en aller tous nuds auec vn baston blanc en la main (car il vse de ces termes, *Et exierunt omnino nudi cum*

ſix blancs, que toutes les tailles, impoſitions, & gabelles, & que tous les genſdarmes qui luy pourroyent venir en vn antellement qu'il dit que meſſieurs de la iuſtice (qu'il appelle autrement les officiers du roy) eſtablis pour la protection du poure peuple, ſont comme le chat qui garde que les ſouris ne viennent ronger le fourmage: mais s'il ſe rue vne fois deſſus, il en emportera plus en vn ſeul coup de dents, que les ſouris ne feroyent en vingt. Il crie auſſi contre meſſieurs de la iuſtice de ce qu'ils permettent les vſures & les bourdeaux: & meſme reproche à meſſieurs de Parlement que quelques-vns d'eux ne font conſcience de louer leurs maiſons à des ruſians, à des macquereaux & macquerelles. Il parle auſſi de pluſieurs autres meſchançetez qui ſe commettoyẽt par autres officiers de iuſtice: comme au Fueillet 128. Et s'adreſſant generalement à tous ceux & toutes celles qui s'enrichiſſent par moyens indeus, il dit, Vous meſſieurs & meſdames qui auez tous vous plaiſirs, & portez les robbes d'eſcarlate, ie croy que ſi on les ſerroit bien au preſſoir, on en verroit ſortir le ſang des poures gens dedans lequel elles ont eſté teintes. Laquelle hyperbole eſt quaſi mot pour mot ſemblable à celle de Barelete que nous auons tantoſt ouye. Lequel Barelete n'oublie pas les gens de iuſtice (& principalement les aduocats) non plus que les deux autres: mais toutesfois il en parle bien peu au pris d'eux. Au Fueillet 109. col. 3, *O perſequutores viduarum, ô lupi rapaces, ô crudeles aduocati.* Voyez auſſi ce qu'il dit au Fueil. 262.

Ie vien aux autres larrecins & pilleries d'autres eſtats, repris par ces preſcheurs, & principallement par Maillard: leſquels ſe commettent par tromperie, ſoit en falſifiant ce qu'on vend, ſoit en deceuant quant au poids, ou à la meſure, ou autrement. Il dit donc au Fueillet 70. col. 2, *Vos domini notarij feciſtiſne deceptiones in literis? Vnde dicitur communiter in communi prouerbio,* De trois choſes Dieu nous garde, de cætera de notaires, de qui pro quo d'apothicquaires, & de bouquon de Lombards friſquaires. Et en pluſieurs autres endroits il crie con-

tre ce qui pro quo des apothicquaires. Et au Fueil. 27. col.2, & 66.col.3, il se courrouce à plusieurs d'entr'eux qui meslent le gingembre auec la canelle pour faire des espices: & qui mettent les bales de gingembre, poyure, safran, canelle, & autres drogues en la caue, pour les faire plus peser. Il parle aussi outre cela des apothicquaires qui meslent de l'huile parmi le safran, pour luy donner couleur, & afin qu'il pese d'auantage. Fueil. 68. col.3, Entr'autres il n'oublie pas les marchans qui mettent de l'eau en leurs laines, ni ceux qui font ramoitir le drap, afin qu'il s'estende mieux. Il reprend plusieurs autres tromperies en diuerses marchandises: iusques aux tauerniers qui brouillent & sophistiquent les vins, voire iusques aux bouchers qui soufflent la chair, & qui meslent le suif de pourceau parmi l'autre. Mais il en veut fort à ceux qui achetent à grande mesure & à grãd poids, & puis reuendent à petite mesure & à petit poids: & encore plus à ceux qui en pesant donnent du doigt sur la balance pour la faire descendre. *Et quando ponderatis aliquid* (dit-il) *datis de digito super stateram, vt descendat.* Il parle aussi des marchands qui se periurent pour mieux vendre, *merces suas plus periurio onerando quàm pretio*: & de ceux qui par leurs monopoles couppent la gorge au poure peuple. Où il faut entendre monopoles (selon sa propre signification) pour ceste façon de faire qu'ont quelques-vns de mettre entre leurs mains toute la marchandise arriuãt au lieu où ils sont, de quelque espece qu'elle soit, & puis de la vendre à leur mot, soit le pris raisonnable, ou non. Dequoy i'aduerti pource que monopole & monopoler se prennent ordinairement en autre sens. Mais pour retourner aux periuremens des marchands, il leur reproche en la page 331.col.2, qu'ils ne se soucioyent point de se damner en se periurant pour vn blanc, (qui vaut cinq deniers tournois.) *Estis* (dict-il) *qui pro vno albo estis contenti damnari?* Menot parle des marchands qui se periurent encore pour moins, ascauoir pour vn liard: & monstre bien que des lors on surfaisoit fort la marchandise, iusques à laisser pour vn donzain ce de-

quoy

quoy on auoit demandé dix. Mais il en veut bien auſſi aux marchands, qui ne ſe contentans pas de ſçauoir des meſchantes traffiques & de s'en aider tous les iours, les apprennent à leurs enfans, eſtans encores fort ieunes, comme s'ils craignoyent qu'ils n'euſſent pas aſſez d'eſprit pour s'en aduiſer d'eux-meſmes. Et entr'autres choſes parle de ceux qui leur monſtrent le tour de la balance, *menſuram parui ponderis*: les menaçans que leurs enfans ainſi enſeignez par eux ſeruiront en enfer de tiſons pour les bruſler: au Fueillet 115. col. 3, & en vn autre lieu. Barelete ne ſe tait pas non plus que ces deux autres, de l'abus qui ſe cõmettoit au faict de marchandiſe par ceux qui eſtoyent tranſportez d'auarice: & meſmes allegue vn prouerbe ſur ce propos. Ie feray (dit-il) ce que dit le Florentin, Bras de fer, ventre de fourmi, ame de chien. C'eſt à dire, Pour deuenir riche, i'endureray tant de trauail q̃ mon corps en pourra porter: ie me paſſeray aux plus petis deſpens qu'il me ſera poſſible: de cõſcience i'en auray autant qu'vn chien. Lequel dernier point s'accorde aſſez bien auec ceſt autre prouerbe, Pour deuenir bien toſt riche, il faut tourner le dos à Dieu. Leſquels prouerbes nous ſont certains teſmoignages de la meſchanceté qui a pris de long temps poſſeſſion des cœurs humains: mais il eſt certain que particulieremẽt ils s'adreſſent aux marchands.

LES BLASPHEMES ne ſont point moins viuement repris par eux que la reſte, (dequoy il vient aſſez bien à propos de parler, apres auoir traicté des periuremens auſquels l'auarice pouſſe pluſieurs) & premierement par Maillard au Fueillet 271. col. 1, O meſchans (dit-il) qui ne ceſſez de blaſphemer par la chair, par le ſang, par le corps, par la teſte, par les playes, par la mort, en renonçant Dieu. Et en vn autre lieu il en met encores autres ſortes, En deſpit de Dieu ſoit faict cela, le renie Dieu. Et les ioueurs (dit-il) ont accouſtumé de dire, En deſpit de Dieu. Toutesfois il vſe de ces mots, *in mala gratia ſit hoc factum*: ie deſauoue Dieu, Gallicè. Il reproche meſmes aux femmes leur couſtume de dire que le diable les emportaſt, Qu'elles ne peuſſent iamais

entrer en paradis, Qu'elles fussent damnees au cas qu'elles eussent faict ou dict ceci ou cela. Et mesmement quand leurs maris les surprenoyent deuisans auec quelques vns qui leur estoyent suspects, alors c'estoit leur coustume (comme il leur reproche en deux ou trois endroits) de dire, Le diable m'emporte si cestuy-la m'a parlé de telle chose. Il crie aussi contre les blasphemes qui contiennent propos monstrans vne grande impieté, voire (s'il est loisible d'ainsi parler) vne vraye atheisterie: comme de ceux qui disent, Ie voudrois que Dieu gardast son paradis, & qu'il nous laissast viure en nos plaisirs: au Fueillet 125. col. 3, Et de là il vient à parler des iuremens blasphematoires, semblables à ceux desquels nous auons parlé ci-dessus: Et vous Chrestiens infames, qui iurez par les playes de Christ, par le corps & le sang, n'est-ce pas là le language d'enfer? Et au Fueillet 140. col. 1, il raconte que portoit la loy de S. Louys roy de France, contre les blasphemateurs: à sçauoir que pour la premiere fois ils fussent vn mois en prison, & apres fussent mis au pilier: (car il parle ainsi, *ponerentur in piliario*, au lieu dequoy Menot dit, Au carquan, ou au collier) pour la seconde fois qu'ils eussent la langue percee d'vn fer chaud: pour la troisieme fois, qu'on leur perçast aussi la leure de dessoubs: pour la quatrieme, qu'on leur coupast la langue & toutes les deux leures. Aussi nous faut-il souuenir de ce qu'il dit en vn autre passage, (que nous auons allegué ci-dessus) à sçauoir que certains Iuifs qui estoyent à Tours du temps du roy Louys huictieme, oyans les Chrestiens blasphemer Iesus Christ, vindrent à dire qu'ils s'esmerueilloyent comment, s'ils croyoyent qu'il fust mort pour eux, ils luy faisoyent tel outrage. Menot pareillement se courrouce fort contre les blasphemateurs qui estoyent lors, disant que c'est comme si on crachoit en la face de Dieu; & alleguant de sainct Chrysostome qu'aussi griefuement pechent ceux qui blasphement Iesus Christ regnant au ciel, que ceux qui l'ont crucifié estant en terre. Et outre ce propos de sainct Chrysostome il allegue aussi plusieurs raisons pour lesquelles on doit auoir en

en horreur ce peché plus que nul autre : voire iuſques à dire, *O miſeri, nunquam diaboli auſ fuerunt facere quod facitis.* Et puis il vient à remonſtrer quelle honte c'eſt que les blaſphemes ſoyent punis entre les Turcs & les Sarraſins, & demeurent impunis entre les Chreſtiens. Et puis, Autresfois (dit-il) on les mettoit au carquan, ou au collier, ou en priſon: ou bien eſtoyent condamnez à vne groſſe ſomme d'argent: & du temps de ſainct Louys ils auoyent la langue percee, ſuyuant l'ordonnance qu'il en auoit faicte. Mais le contraire ſe fait auiourd'huy. car ceux qui deuroyent faire iuſtice des blaſphemateurs, ſont les plus entachez de ce vice: & diſent qu'il n'appartient pas à vn vilain de renoncer Dieu: *quòd non pertinet ad rurales renunciare Deum. & ego dico tibi quòd ad te non pertinet intrare paradiſum.* Et ie te di qu'il ne t'appartient pas d'entrer en paradis. Il fait auſſi mention autre part d'vn, auquel ledict roy ſainct Louys fit non pas percer, mais coupper la langue: Fueill. 183. col. 1, *Sic ſanctus Ludouicus de vno blaſphematore Pariſius, qui fecit ei abſcindere linguam.* A propos dequoy nous venons d'ouyr l'ordonnance dudict roy ſainct Louys, de la bouche de Maillard. Barelete ne fait pas moins ſon deuoir de crier apres ſes Italiens pour ce vice que les deux autres apres ceux de leur nation: diſant au Fueillet 120. col. 2. O Italie infectee d'vn ſi grand vice: ô peuples ſouillez d'vne ſi grande meſchanceté: ie crain que la vengeance de Dieu ne vous accable tout en vn coup. Et entre autres choſes, ſçait tresbien faire ſon prouſit de l'ordonnance du roy ſainct Louys contre les blaſphemateurs, alleguee par les deux autres, comme nous auons veu cideſſus. Mais il dit d'auantage, qu'entre les Sarraſins il y a eu vne couſtume, que qui blaſphemoit Ieſus Chriſt ou ſa mere, on le faiſoit mourir eſtant enſerré entre deux ais. Il parle auſſi d'vne loy aſſez ancienne par laquelle le blaſpheme & le peché de luxure contre nature ſe puniſſoyent d'vne meſme peine. Et n'eſt-ce pas grand' pitié? (dit-il) le duc Galeace fit bien pendre vn homme pour auoir ſeulement murmuré contre luy: autant en fit le duc de Mantoue:

& celuy qui blaſpheme Dieu, demeure impuni? Et pour monſtrer comment ce peché eſt moins pardonnable qu'aucu autre, il dit vn propos qui ſe trouue auſſi en Menot: c'eſt qu'on eſt incité à commettre les autres pechez par le plaiſir charnel: comme le paillard par le plaiſir qu'il prend à la paillardiſe, le gourmand, par le plaiſir qu'il prend aux bons morceaux & au bon vin, & ainſi des autres: mais quel plaiſir peut receuoir le blaſphemateur de ſon blaſpheme? Il dit auſſi qu'il y a vne conſideration particuliere quant à ce peché: c'eſt qu'au lieu que tous les autres ceſſeront apres la mort, ceſtuy-ci continuera. Sur quoy il allegue ce paſſage de l'Apocalypſe, chap. 16, Et les hommes blaſphemerent le nom de Dieu qui a puiſſance ſur ces playes. Et vn peu apres, Et à cauſe de leurs douleurs & pour leurs playes ont blaſphemé le Dieu du ciel. Et puis encores en la fin du chapitre. Bref, il fait ſon deuoir par tous moyens deſquels il ſe peut aduiſer, (au moins ce ſemble) de les deſtourner de ce peché: & meſmement en leur propoſant exemples de la vengeance de Dieu contre iceluy, tels que ſenſuyuent. A Mantoue il aduint qu'ainſi que quelques ioueurs ſe furent mis à blaſphemer Ieſus Chriſt, leurs yeux tomberent ſur la table. A Rome vn enfant en l'aage de cinq ans blaſphemant le nom de Dieu, fut emporté par les diables d'entre les bras de ſes pere & mere. Il en dit encores vn autre: c'eſt qu'à Ragouſe vn nautonnier blaſphemant fort cruellement le nom de Dieu, tomba en la mer: & ne fut veu ſinon que quelques iours apres au riuage, où le corps fut trouue entier, excepté la langue. Or allegue-il des exẽples des blaſphemes Italiens, comme quand ils appellent Dieu traiſtre, & la vierge Marie putain. Car voici ſes mots (au Fueill. 118. col. 1,) *Clamant Deum traditorem, virginem putanam.* Ce que i'ay bien voulu adiouſter, pour ceux qui n'ont point eſté en Italie. Car ceux qui y ont conuerſé, & principalement qui y ont faict long ſeiour: & meſmement ſe ſont promenez par tout le pays (ce qui m'eſt aduenu) oyans ces deux, ſe pourront incontinent ſouuenir de pluſieurs autres encore plus horribles: ſinon que Dieu leur ait

faict

faict plus de grace qu'à moy, ſçauoir eſt de les auoir oubliez. Auſſi ſe peut-il bien faire (& meſme le croy fermement) que depuis le temps de Barelete les blaſphemes ſoyent creus de beaucoup & en quantité & en qualité. Car ie ſçay bien que la derniere annee que ie parti d'Italie, i'en ouy que ie n'auois point ouys auparauant: & meſmement i'en oyois à Boulongne leſquels ie n'auois point ouys à Veniſe, ni à Padoue, ni à Vincence, &c. à Florence, que ie n'auois point ouys à Boulongne, ni à Lucques: & ainſi d'autres particuliers à Romme, à Naples, &c. Toutesfois le plus horrible que i'ay iamais ouy, ni duquel i'ay iamais ouy parler, fut à Romme, de la bouche d'vn preſtre qui auoit eſté mis en colere par vne putain: lequel pour ceſte heure ne ſortira de ma bouche. Or pour retourner à Barelete, il en raconte vn plaiſant d'vn bon compagnon Italien, lequel auoit accouſtumé de dire, Vienne la caqueſangue à l'aſneſſe qui porta Ieſus Chriſt en Ieruſalem. Ie di plaiſant, ſi aucun blaſpheme doit eſtre trouué plaiſant: mais ce propos eſt pluſtoſt gaudiſſerie que blaſpheme: & toutesfois s'il eſt dict en intention de blaſphemer, il y a bien à diſputer: ne plus ne moins que quand ceux de ceſte meſme nation diſent, Per la potta de telle ou de telle, & le diſent en colere, au lieu qu'ils ont accouſtumé de dire Per la potta de la virgine Maria: ou bien par exclamation, Potta de la virgine Maria: ou ſans adiouſter Maria, comme s'entendant aſſez. Ne plus ne moins auſſi que quand nous diſons en colere Vertubieu, & quand les Alemans en leurs maudiſſons (pour leſquels nous les appelons daſtipoteurs, faute de les bien entendre) deſguiſent le mot Gott. Mais pour concluſion de ce propos i'aurois grande enuie, (n'eſtoit la promeſſe que i'ay faicte cideſſus) de reciter ce que i'ay leu es ſermons de ce meſme preſcheur nommé Barelete, touchant vn certain Eueſque, qui auoit ſi bien accouſtumé de iurer & blaſphemer, que ce preſcheur eſtant allé l'admonneſter de ceſte mauuaiſe maniere de faire, & luy ayant dict, Reuerend pere, pluſieurs m'ont aduerti que vous ne ſçauriez dire vn mot ſans iurer & ſans nommer le diable: incon-

tinent le prelat, pour bien monstrer que cela estoit faux, Au nom du diable, (dit-il) & qui est-ce qui a rapporté cela de moy? Par le corps de Christ cela n'est pas vray. Alors luy respondit ce prescheur, Reuerēd pere ie vous en pren maintenant vousmeme à tesmoin. Et si quelqu'vn veut auoir les propres mots de l'autheur, les voici, *Exemplum prælati, quem noui Ianuæ, qui loqui nesciebat nisi per corpus & nomen diaboli. Quum nemo auderet monere, ego Gabriel officium susscepi, dicens, Pater reuerende, plures de vestris nobis dicunt quòd nescitis loqui sine iuramento & nomine diaboli. At episcopus in impatientiam versus ait, In nomine diaboli, & quis de me ita dicit? Per corpus Christi non est verum. Cui respondi, Reuerende domine à vobis testimonium capio: sicque cum rubore diss essit.* Et sur le propos de ceste malheureuse accoustumance de iurer & blasphemer, il n'y a qu'vn iour qu'vn fort honneste gentilhomme & de bon lieu, incontinent que ie luy eu faict ce conte, m'en rendit autant que ie luy en auois donné, me fournissant en eschange d'vn conte tout semblable: mais il est de fraische memoire, au lieu que le mien est vn peu vieil. Car il contoit qu'ayant dict à vn gentilhomme son ami familier que le coup d'espee qu'il auoit receu, luy deuoit seruir d'aduertissement pour se garder de iurer & blasphemer, comme il auoit accoustumé, Par le corps Dieu (luy respondit ceſt autre gentilhomme) ie me veux desormais garder de iurer.

DES HOMICIDES aussi nous trouuons estre faites grandes plaintes par ces trois prescheurs: & mesme le plus souuent, parlans des meschancetez de leur temps, mettent ces trois des premieres, les paillardises, les larrecins, les homicides. Mais ce dequoy ils se tourmentent le plus, c'est qu'ils demouroyent impunis. Si (dit Menot) on vient aduertir messieurs de la iustice qu'il y a eu vn homme tué en tel lieu la nuict passee, ils n'en partiront ia de leurs places, sinon qu'ils sçachent qui est celuy qui se fait partie, & par consequent qui payera les despens. Or dit-il ceci en deux ou trois passages. En quelque autre il se plaind que personne ne s'esmeut de voir tuer vn homme

homme de bien en pleine rue. Barelete semblablement dit, *Occiditur homo, & adhuc malefactor stat in terminis patriæ sine pauore quia non est iustitia.*

Mais il y a d'autres sortes d'homicides ou meurtres desquels ils se lamentent: & entre autres ceux que commettent les femmes quand elles se font auorter. Et qui est bien pis, il y auoit (ainsi que dit Maillard) des prestres qui persuadoyent aux femmes qu'en ce faisant elles ne pechoyent point mortellement: au Fueillet 74. col. 2, *Sunt-ne ibi mulieres & sacerdotes qui dicunt quod mulieres comedendo venenum ad expellendum materiam de matrice sua, ne fœtus veniat ad partum, an equam anima rationalis introducatur, non peccant mortaliter?* En ce mesme endroit il parle des enfans qu'on iettoit és riuieres & és retraicts des maisons: *Vtinam haberemus aures apertas, & audiremus voces puerorum in latrinis proiectorum & in fluminibus.* Barelete pareillement crie contre ceste meschanceté, Fueillet 262. col. 2, *O quot luxuriæ, ô quot sodomiæ, ô quot fornicationes. clamant latrinæ, Latibula vbi sunt pueri suffocati.* Pontanus aussi raconte vn exemple de ceste cruauté infame, laquelle il dit estre beaucoup plus ordinaire aux nonnains que aux autres.

Ie me contenteray de ces passages, estimãt qu'ils suffisent pour monstrer sommairemẽt l'estat du siecle voisin prochain du nostre. Car suyuant le prouerbe qui dit, A bon entendeur il ne faut qu'vn mot, les meschancetez ici descrites pourrõt faire penser à plusieurs autres, desquelles il est vray semblable que celles ci ayent esté accompagnees. Comme (pour exemple) combien que nous n'ayons point parlé de la gourmãdise & de l'yurongnerie d'alors, ne pensons-pas que la paillardise n'ait eu ces deux compagnes: veu mesmement ce que dit le prouerbe ancien, *Sine Cerere & Baccho friget Venus.* Aussi se trouue vn vers Grec, lequel en forme de prouerbe dit que quand on est bien saoul, c'est alors qu'on pense à Venus, & non pas deuant. Ce qui est assez conforme au prouerbe François, Apres la panse vient la danse. Ca danse se prend ici generalement. Ouide nous dit aussi, *Non habet vnde suum paupertas pascat amorem.*

Aussi ne deuons-nous douter qu'il n'y eust toutes sortes de sumptuositez & dissolutions en habits, desquelles on se pouuoit aduiser. Car mesmes Oliuier Maillard se courrouce de ce que les femmes des aduocats, ausquels apres auoir acheté leurs offices, ne restoyent pas dix francs de rente, estoyent pompeuses comme princesses. Et tant luy que Menot reprochent aux femmes qu'il ne faut autres tesmoins de leur lasciueté que leurs habillemens: & entre autres choses en ce qu'elles ne cachoyent point ce que l'honnesteté leur commandoit cacher: Fueillet 61. col. 2. *Vos iuuenes mulieres quæ aperitis pectora vestra ad ostendendum mamillas.* Menot pareillement en deux ou trois endroits est fort indigné de ce qu'elles auoyent leurs robbes tellement ouuertes qu'on les voyoit iusques au ventre. Ce mesme les reprend de plusieurs façons de faire deshonnestes, & entre autres, de ceste-ci. Si madamoiselle (dit-il) est en l'egliſe, & arriue quelque gentillastre, il faut (pour entretenir les coustumes de no blesse) encores que ce soit à l'heure qu'on est en la plus grande deuotion, qu'elle se leue parmi tout le peuple, & qu'elle le baise bec à bec. A tous les diables (dit-il) telle façon de faire : *Ad omnes diabolos talis modus faciendi.* Mais il est temps d'ouyr comment ces mesmes prescheurs chantoyent la leçon aux gens d'egliſe, ou plustost la reprimende qu'ils leur faisoyent: si toutesfois la reprimende des foibles peut valoir contre les forts : & si la voix de ceux qui crient, peut entrer aux oreilles mieux bouchees que ne furent oncques celles d'Vlysse, de peur d'ouyr le doucement mieleux ou le mieleusement doux chant des sirenes: s'il m'est permis ici de pleyadizer, c'est à dire contrepeter le langage de messieurs les poetes de la pleyade.

Des

¶ *Des vices repris es gens d'egliſe par les ſuſdicts preſcheurs.*

CHAP. VII.

POVR tenir la promeſſe faicte n'a-gueres, il faut donner ce chapitre à meſſieurs les eccleſiaſtiques : & pour garder l'ordre tel que deſſus, il nous faut commencer par leur paillardiſe. mais ce ne ſera ſans parler tout d'vn train de leurs larrecins, par le moyen deſquels ils ſouloyent (cõme encores auiourdhuy) entretenir leurs diſſolutions. Eſcoutons donc premierement Oliuier Maillard, comme auſſi par cideuant nous luy auons touſiours faict ceſt honneur de donner audience à luy premier. Fueil. 327. col. 1, Auez-vous point ici de ces grands perſonnages auſquels leurs femmes font porter les cornes? Il eſt grand nombre de telles gens : & pourtant on peut bien dire que la chanſon du coquu eſt venue iuſques à la cour du Pape. Mais pour ne venir ſi toſt aux prelats, eſcoutons vn peu quelle meſchanceté des ſimples preſtres il deſcouure. Ils eſcoutent (dit-il) les confeſſions des femmes : & puis congnoiſſans celles qui ſe meſlent du meſtier, ils courent apres. Ce qui me fait ſouuenir de ce que i'ay leu en quelque lieu, touchant certains preſtres, qui vouloyent mettre ceſte couſtume que ceux & celles qui viendroyent ſe confeſſer à eux, leur monſtreroyent les parties du corps par leſquelles ils auoyent commis les pechez dont ils ſe confeſſoyent. Ie reuien à Maillard, lequel a ordinairement ces mots en la bouche, *ſacerdotes concubinarij*, ou *fornicarij* : auſſi, *religioſi concubinarij*. Il parle auſſi de ceux qui les ont en leurs chambres à pain & à pot : comme au Fueillet 61. col. 3, *Súntne hic ſacerdotes tenentes concubinas* à pain & à pot? Au lieu dequoy Menot dit, A pot & à cueillier. Ie retourne aux prelats : auſquels parlant Maillard dit, Fueillet 22. col. 4, O gros goddons damnez infames, eſcrits au liure du diable, larrons & ſacrileges

comme dit ſainct Bernard) penſez-vous que les fondateurs de vos benefices vous les ayent donnez pour ne faire autre choſe que paillarder & iouer au glic? Et au Fueillet 107.col.1, Et vous meſſieurs les eccleſiaſtiques auec vos benefices, qui en nourriſſez des cheuaux, des chiens, des paillardes. Il adiouſte encores *hiſtriones*. Item en la page 84.col.2, Demandez à ſainct Eſtienne s'il a eu paradis pour auoir mené telle vie que vous menez, faiſans grand' chere, eſtans touſiours parmi les feſtins & banquets: en donnant les biens de l'egliſe & du crucefix aux paillardes: nourriſſans des chiens & des oiſeaux de proye du bien des poures. Il vous vaudroit mieux eſtre morts aux ventres de vos meres que mener tel train. Or adiouſte-il ici pareillement *hiſtrionibus* apres *meretricibus*. Et chacun peut ſçauoir que ſignifie en Latin ce mot: mais pource que (cõme il eſt aiſé à voir) tant ce preſcheur que les deux autres font du Latin ce que bõ leur ſemble, vſans des mots à tors & à trauers: ie me doute qu'il ait voulu ſignifier *moriones* par *hiſtriones*: ce qui eſt vray-ſemblable, ſi nous regardons à la façon d'auiourdhuy. Il dit auſſi en quelque lieu que les prelats en leurs banquets ne parlent que de paillardiſe. C'eſt luy-meſme (ſi i'ay bõne memoire) qui dit qu'au lieu que les prelats du temps paſſé donnoyent de l'argent pour marier les ieunes filles qui eſtoyent deſtituees de moyens, ceux de ſon temps leur font gangner leur mariage aupres d'eux à la ſueur de leur corps. Oyons maintenant parler le gentil Menot, qui laue la teſte à ces galans auſſi bien que nul autre, & d'auſſi bonne grace. Fueillet 144.col.2, I'en dis autant de *ancillis ſacerdotum, quibus non licet dare hoc ſacramentum euchariſtiæ: quod certè non ſunt de grege Dei, ſed diaboli*. Et au Fueillet 82.col.3, *Eſt filia ſeducta, quæ fuit per annum incluſa cum ſacerdote cum poto & cochleari*, à pot & à cueillier: *hodie venit, &c.* Il dit auſſi en quelque endroit que quand les genſdarmes entroyent es villages, la premiere choſe qu'ils cerchoyent, c'eſtoit la putain du curé, ou vicaire. Mais au regard des prelats, (à ce que on peut iuger par ce qu'en dit ce preſcheur) on euſt biẽ

faict

faict d'aduertir depuis vn des bouts de la ville iuſques à l'autre, Gardez bien voſtre deuant madame, ou madamoiſelle. Car outre celles qu'ils entretenoyent en leurs maiſons, ils auoyent leurs chalandes par tous les endroits de la ville : mais ils prenoyent plaiſir à faire les conſeillers cornus, ſur tous. Et le bon eſtoit qu'il falloit touſiours que les groſſes maiſons euſſent vn prelat pour compere : de ſorte que ſouuent il aduenoit que le mari prioit pour compere celuy qui eſtoit ia pere, ſans qu'il en ſceuſt rien. Mais il appelle en ſon Latin, *Facere placitum domini epiſcopi*, Paillarder auec vn eueſque : comme Fueillet 18, *O domina quæ facitis placitum domini epiſcopi*. Et au Fueillet 110. col. 2, Si vous demandez comment ceſt enfant de dix ans a eu ce benefice, on vous reſpondra que ſa mere eſtoit fort priuee de l'eueſque, & pour les congnoiſſances *dedit ei*. Il nous monſtre auſſi la ruſe de laquelle vſoyent ces meſſieurs pour iouyr de celles qu'ils pretendoyent : (ſi autre occaſion ne ſe preſentoit) c'eſt qu'ils les inuitoyent à quelque feſtin parmi vne autre grande compagnie de dames, entre leſquelles il y en auoit beaucoup d'honneſtes & qui auoyent bon bruit. Et pour concluſion, il monſtre que de ſon temps les prelats auoyent les filles, les femmes mariees, les veufues à leur commandement. Or nous auons tantoſt ouy comment Maillard les appeloit (apres ſainct Bernard) larrons & ſacrileges : oyons maintenant ce que dit Menot de leurs larrecins & leurs ſimonies : combien que pour le iourdhuy on ne ſe face que rire de telles choſes. Premierement donc au Fueillet 70. col. 1, *O domini eccleſiaſtici qui roditis oſſa mortuorum, & bibitis ſanguinem crucifixi, audite.* Et au Fueillet 5. col. 3, *Non eſt cauda prælatorum, qui hodie poſt ſe ducunt canes, & mangones indutos ad modum armigerorum, ſicut Suytenſes : qui nullo modo curant de grege ſibi credito.* Et bien peu apres, *Quid dicetis domini eccleſiaſtici & prælati, qui comeditis bona huius pauperis qui pendet in cruce, ducendo veſtras vanitates?* Item au Fueillet 132. col. 1, *O ſi non viderentur magni luxus*, les grandes bragues, *ſimoniæ, magnæ vſuræ patentes*,

notoriæ luxuriæ, quæ sunt in ecclesia, populus non esset scandalizatus, nec vos imitaretur. O qualis rumor: dico secundum puram veritatem: O quel esclandre: i'en di à la pure & reale verité: *Mille prælati sunt causa quòd pauper & simplex populus peccat & quarit infernum:* que le poure & simple peuple peche, & se damne *ad omnes diabolos.* Et au Fueillet 118.col.1, il donne à tous les diables le mesnage des prelats, en ce sens qu'on a accoustumé de les louer d'estre bons mesnagers. *Nunc* (dit-il) *si aliquem eorum vis laudare, hoc modo laudes, Est bonus paterfamiliæ:* c'est vn bon mesnager: *bene aliter facit quam suus prædecessor. Ad omnes diabolos tale menagium. Menagium pro animabus est magis necessarium & principale.* Et quand il parle de leur election, au Fueillet 93.col. 1, *Videmus quòd hodie intrant ecclesiam vt boues stabulum cornibus eleuatis: vt multi qui intrant non per spiritum sanctum, sed vi armorum & strepitu armigerorum & militum:* à force d'armes, par la poincte de l'espee. Item au Fueillet 110. col. 1, *Sed vnde prouenit hoc? quia certè spiritus sanctus est hodie expulsus de concilio, synagoga & capitulis episcoporum, & electionibus prælatorum. Quia, vt videtur, hodie puero decem annorum datur parochia in qua sunt quingenti ignes: & pro custodia assignatur quandoque* vn gentilhomme de cour, *vnus nobilis curiæ: qui post deum nil odit nisi ecclesiam. Heu Deus scit quomodo hodie dantur beneficia ecclesiastica. Si quæritis quomodo puer iste habuit beneficium: sciunt responsionem, Mater sua erat familiaris episcopo,* sa mere estoit fort priuee de l'eueſque: & pour les congnoissances *dedit ei. Nam hodie verificatur & completur prophetia Esaiæ 3, Populum meum exactores sui spoliauerunt, & mulieres dominatæ sunt eorum. Videmus hodie super mulas, habentes duas abbatias, duos episcopatus,* (*Gallicè*, deux crosses, deux mitres) *& adhuc non sunt contenti.* Item en vn autre lieu, Entre vous mes dames (dit-il) qui faites à monsieur l'Eueſque le plaisir que vous scauez, & puis dites, O o, il fera du bien à mon fils: ce sera des mieux pourueus en l'egliſe. Item au Fueillet 111.col.2. *Quòd hodie non dantur beneficia, non, non: sed venduntur. Non est meum dare vobis. Antiquitus dicebantur Prebendæ, à Præbeo præbes: sed hodie dici debent, Emendæ, ab Emo emis: quòd non est meum dare vobis.* Et ceſte al-

ſte alluſion me fait ſouuenir d'vn autre qui eſt au Fueill. 100. col. 4, *Secundò erit prior abbas, commendatarius, & potius comendatarius, qui omnia comedit.* Outreplus il les taxe ſouuent de ſimonie (à laquelle pourroyent bien auſſi eſtre rapportees aucunes des choſes ſuſdictes) comme au Fueillet 94. col. 1, *Nónne reputatis ſimoniam quando pro epiſcopatu valente nouem millia facitis faſciculum plurium beneficiorum aſcendentium vſque ad ſummam nouem millium, & datis hoc pro recompenſa? Ad omnes diabolos talis recompenſa.* Pareillement au Fueillet 8. col. 3, *Sic iſti protonotarij qui habent illas diſpenſas ad tria, immò ad quindecim beneficia, & ſunt ſimoniaci & ſacrilegi: & non ceſſant arripere beneficia, incompatibilia: idem eſt eis. Si vacet epiſcopatus, pró eo habendo dabitur mus groſſus faſciculus aliorum beneficiorum. Primo accumulabuntur archidiaconatus, abbatiæ, duo prioratus, quatuor aut quinque prebendæ, & dabuntur hæc omnia pro recompenſatione.* Et au Fueill. 100. col. 2. *Dic de abuſibus qui fiunt quando iſti qui habent beneficia, dant illa fratri vxoris, vt illa portionem hæreditatum fratris habeat.* I'adiouſteray ici ce qu'il dit au Fueillet 124. col. 3, touchant les moines auſſi eſtans ordinairement en la pourſuite de quelques proces au palais de Paris: de ſorte que quaſi des quatre qu'on rencontre, l'vn eſt moine: & ſi on leur demande qu'ils font là, vn *clericus* reſpondra, Noſtre chapitre eſt bandé contre le doyen, contre l'eueſque, contre les autres officiers: & ie vay apres les queues de meſſieurs pour ceſt affaire. Et toy maiſtre moine que fais-tu ici? Ie plaide vne abbaye de huict cents liures de rente pour mon maiſtre. Et toy moine blanc? Ie plaide vne petite prioré pour moy. Et vous mendians, qui n'auez terre, ni ſillon, que battez-vous ici le paué? Le roy nous a octroyé du ſel, du bois, & autres choſes: mais ſes officiers les nous denient. Ou bien, Vn tel curé par ſon auarice & enuie nous veut empeſcher la ſepulture & la derniere volonté d'vn qui eſt mort ces iours paſſez: tellement qu'il nous eſt force d'en venir à la cour.

Barelete ne s'attache pas ſi ſouuent à ces deux vices des eccleſiaſtiques que les autres: mais en vn endroit il

fait vn conte fort plaisant d'vn docteur Venitien, lequel ayant esté surpris sur le faict auec vne esclaue, par la maistresse d'icelle, & par ce prescheur Barelete (que la maistresse auoit enuoyé querir pour voir le passe-temps: car il prescheoit lors à Venise) estant repris du peché qu'il commettoit auec grand scandale, ne donna autre response finõ qu'il estoit si amoureux de ceste esclaue qu'il doutoit s'il estoit homme ou beste. Ce prescheur crie aussi contre les nonnains qui font des bastards: dequoy les deux autres ne parlent point, que ie sçache. Mais Pontanus nous raconte nommeement des monasteres de nonnains à Valence en Espagne, qu'il n'y auoit point de difference entre iceux & les bordeaux. Et à fin qu'on ne tienne suspect ce que ie di, voici ses propres mots, en son traicté *De immanitate*, chap. 17, *Valentiæ in Hispania citeriore ædes quædam sacræ Vestalium que monasteria ita quidem patent amatoribus vt instar lupanariorum sint.* Mais il adiouste bien d'auantage, c'est que les nonnains (parlant en general) ou font mourir leur fruict estant encore en leur corps, par le moyen de quelques breuuages: ou bien estranglent leur enfant si tost qu'il est sorti, & puis le vont enseuelir en quelque retraict.

¶ *Comment les susdicts prescheurs ont remonstré quelques abus en la doctrine aussi, principalement concernans l'auarice des ecclesiastiques.*

CHAP. VIII.

AVDEMEVRANT les susdicts prescheurs remonstrent quelques abus en la doctrine, (combien que ils fussent bien abusez eux-mesmes en beaucoup de choses, & que nous deuions iuger d'eux selon le prouerbe qui dit que le borgne est roy au pays des des aueugles) outre la meschante vie des gens d'eglise: mais il faut no-

tez

ter que ce ſont abus aidans à faire bouillir la marmite. Et premierement Maillard, au Fueillet 25. col. 3, crie ſouuent contre les porteurs de reliques: comme au Fueillet 25. col. 3, *Eſtis hic domini bullatores & portatores reliquiarum?* Puis au Fueillet 35. col. 3, *Dixi hodie mane de lingua fraudulatoria & credo quòd* les iargonneurs *Gallicè, portatores reliquiarum, caphardi, & menſuratores vultuum imaginum ſæpe comedunt de iſto paſtillo.* Item au Fueillet 37. col. 3, *Eſtis hic portatores bullarum? nunquid linitis auditores veſtros ad capiendas burſas eorum?* Item au Fueillet 45. col. 1, *Et vos portatores reliquiarum & indulgentiarum, nunquid iactatis vos de malis quæ facitis in villagiis?* Mais auant que paſſer outre, ie feray vne petite gloſe ſur ce mot de *paſtillo*, c'eſt à dire paſté: laquelle ſera priſe de l'auteur meſme. Il faut donc ſçauoir que ceci ſe rapporte à vn conte qu'il a faict au Fueillet 24. col. 4. On dit que le diable eſtant vne fois malade, les medecins luy demanderent à quoy il prendroit appetit, aux poiſſons d'eau douce, ou à la maree. Il reſpondit que ni aux vns, ni aux autres. Ils luy demanderent s'il voudroit dõc manger de la chair de porc, ou de bœuf, ou de veau. Il dit qu'il ne vouloit point de tout cela. Et bien donc, (luy dirent les medecins) auriez-vous point enuie de manger des poulets, ou des perdris, ou de quelque venaiſon? Il fit reſponſe qu'il n'en vouloit point non plus que du reſte: mais que ſeulement il mangeroit volontiers de la viande que mangent les femmes quand elles ſont es bains des accouchees: à ſçauoir d'vn paſté de langues. Ce qu'oyãs les medecins l'interroguerent à quelle ſauſe il voudroit manger ce paſté de langues. Ie voudrois (dit-il) qu'elles fuſſent premieremẽt frites, & puis miſes en paſte. Or laiſſeray-ie veoir la deduction & accommodation de ce propos à ceux qui auront le liure. puis que ie leur ay cotté l'endroit où ils le pourrõt voir. Mais ceux qui ſe ſont trouuez quelquesfois au caquet des femmes quand elles ont les pieds chauds, pourront faire coniecture quel eſt leur bec alors qu'elles ſe baignẽt chaudemẽt enſemble au bain d'vne giſante: qui eſt auſſi vne circonſtance à noter. Et de faict il n'y a pas

d'apparence qu'elles ayent alors le bec gelé : pour le moins i'en reſpon pour celles de Paris, qui ne ſe ſont peu tenir d'appeler des cacquetoires leurs ſieges: ſur leſquels apres auoir becquetté leurs maris, leurs freres & ſœurs, parens & amis (ie compren leurs amoureux, qu'on appelle maintenant ſeruiteurs) en la fin viennent à s'entrebequetter: voire à s'entredonner de ſi grands coups de bec que leurs maris en portét les cornes. Mais ie reuien à mon propos de bonne heure, auant qu'on die que les femmes facent que ie m'oublie. Et toutesfois ce ne ſera pas pour les quitter encore: car l'abus duquel ie doy maintenant parler, repris par Maillard, les concerne: c'eſt que nonobſtant la gloſe qui dit que ſi on voit vn preſtre baiſer vne femme, on doit preſumer que le preſtre fait cela pour luy imprimer au viſage la benediction, on peut en bonne conſcience iuger que cela eſt vn preparatif pour iouer quelque autre myſtere: & principalement s'ils ſont ſeuls & en lieu ſuſpect. Il parle auſſi aſſez hardiement (pour ſon temps) contre les indulgences, ou pardons: & tellement toutesfois qu'il ſemble n'en dire pas tout ce qu'il en penſe. Mais cependant il condamne bien tout à plat ceux qui les portent (leſquels il appelle, comme autre-part, *bullatores*) en ce que ils diſoyent que s'ils ſçauoyent que leur pere n'euſt pas pris telles indulgences, ils ne prieroyent iamais Dieu pour luy. Et dit entre autres choſes, *An creditis quod vnus vſurarius, plenus vitiis, qui habebit mille millia peccata, dando ſex albos trunco, habeat remiſſionem omnium peccatorum ſuorum? Certè durum eſt mihi credere, & durius predicare.* Outreplus il reprend ceux qui ne preſchoyent que pour le gain. Eſtes-vous ici (dit-il) meſſieurs les preſcheurs du careſme, qui ne preſchez que pour l'eſperance de faire grande queſte: & ayant receu force argent dites le iour de Paſques que vous auez faict vn bon careſme? En quoy il veut qu'on les compare aux adulteres: & adiouſte la raiſon, *Adulteri enim de malo concubitu recipiunt prolem: ita & vos pecuniam.* Et au Fueillet 331. col. 1, *Videte magiſtri reuerendi, habuiſtis bonum quadrageſimale:*

gesimale: lucrati estis centum francos: congregastis multum: vos reddetis computum. Il se plaind aussi de ce que l'eglise vend tout: iusques à ne vouloir enterrer vne personne au temple s'il ne paye vn franc. Ie vien à Menot, lequel appelle porteurs de rogatons *portatores rogationum*, ceux que Maillard nomme (comme nous auons tantost ony) *portatores reliquiarum & indulgentiarum, & bullatores.* Ainsi sont (dit Menot, au Fueillet 131) ces porteurs de rogatons, qui donnent à entendre aux poures femmes vefues qu'elles doiuent plustost se laisser mourir de faim auec leur famille, que de faillir à gangner les pardons. Et au Fueillet 147. col. 3. Voulez-vous que ie vous die vn mot: iamais les theologiens ne se sont meslez de ces pardons, ou bien peu. Et incontinent apres, Mais seulement les cafars les ont preschees, auec vne infinité de mensonges, pour deceuoir le peuple. Lesquels sont souuent petis diables, estans en vne tauerne: car il n'est question que de iouer & paillarder. Ce mesme prescheur au Fueillet 12. col. 4, fait mention de certains trompeurs, qui ayans engagé leurs reliques en la tauerne, vindrent puis à monstrer vn tizon, & le faire adorer, comme de ceux qui auoyent serui à rostir sainct Laurens. Lequel conte pourra estre faict plus au long ci-apres. Barelete aussi (si i'ay bonne memoire) reprend quelques abus, mais en vn mot & sans s'y arrester. Au demeurant il ne se faut point esmerueiller si tant luy que ses deux compagnons ont laissé passer tant d'autres abus, sans en rien dire: mais au contraire, c'est vne chose admirable comment ils en ont peu descouurir aucun, veu les fondemens qu'ils prenoyent. Toutesfois nous deuons considerer vne chose, c'est que quelque ignorance qui ait esté aux siecles passez, touiours la doctrine qui directement seruoit à l'entretenement de la cuisine, a esté suspecte à plusieurs: & c'est pourquoy des le commencement se sont trouuez des gens qui n'ont point voulu adiouster foy aux indulgences. Ioinct qu'ils consideroyent (au lieu que leurs esprits deuoyent monter plus haut, pour trouuer les raisons peremptoires) que si elles auoyent lieu, les hommes auroyent trop bon marché de leurs pechez. Or ay-ie

dict, Qui seruoit directement à cela : pource qu'à dire la verité il n'y a point vn seul iota de la doctrine Romanesque qui ne tende à ce but: mais il y a certains articles qui y tendent directement, les autres obliquement, & plus couuertement. Quoy qu'il en soit, les anciens prouerbes mesmement nous tesmoignent l'auarice des ecclesiastiques: & ne fust ce que cestuy-ci,

Trois choses sont tout d'vn accord,
L'eglise, la cour, & la mort.
L'eglise prend du vif, du mort:
La cour prend le droict & le tort:
La mort prend le foible & le fort.

Il se trouue aussi vn certain prouerbe qui dit qu'il y a trois choses insatiables, les prestres, les moines, la mer. Duquel Barelete m'a faict souuenir, disant, *Presbyteri & fratres & mare nunquam santiantur.* Mais i'ay ouy quelquesfois des vieilles gens qui mettoyét ces trois, les prestres, les femmes, la mer: comme aussi les moines se peuuent bien comprendre sous le nom de prestres.

¶ *Comment d'autant que la meschanceté du siecle dernier passé est plus grande que des siecles precedens, d'autant la meschanceté de nostre siecle outrepasse celle dudict dernier: combien-que les vices soyent mieux remonstrez & repris, & que Dieu enuoye plus grands chastiemens que iamais.*

CHAP. IX.

IL est aisé à iuger par les plaintes & doleances que font les trois prescheurs susdicts, qu'ils voyoyent deuant leurs yeux le monde aller de iour en iour en empirant Car il ne nous faut point douter qu'ils n'ayent omis plusieurs autres grands vices regnãs alors, ou pour ne les auoir congnus, ou pour ne s'en estre souuenus: mais de-

uons

uons faire noſtre conte que les hommes de leur temps n'eſtoyent ſeulement bons gardiens des vices deſquels leurs predeceſſeurs les auoyent laiſſez heritiers, mais auſſi fort ſongneux d'en amaſſer de nouueaux. Et meſmement ie confeſſe que ie n'ay pas ſi diligemment moiſſonné ni vendengé leurs liures que ie n'y aye beaucoup laiſſé à glaner & à grapiller, à ceux qui aurõt meilleure prouiſion de loiſir. Ie di dõc que qui voudra eſplucher diligemment & auec loiſir les ſermõs de ces trois docteurs, pourra trouuer vn aſſez bon nombre de meſchancetez que i'ay omiſes: dont meſmes aucunes ont eſté remonſtrees par les anciens poetes. Prenons pour exemple ce que dit Menot. Le fils maintenant vondroit auoir arraché les yeux au pere afin d'auoir ſes biens: & ie croy que le liure auquel les fils eſtudient le moins, & qui les ennuye le plus, c'eſt La vie des peres. (ce qu'il dit faiſant vne alluſion au liure ainſi intitulé, contenant la vie de quelques anciens perſonnages, qu'on eſtimoit auoir veſcu ſainctement.) Il auoit dict auſſi auparauant, Helas comment ſeroit-il poſſible de trouuer maintenant amitié entre les ennemis, quand elle ne ſe trouue pas entre les parens? non pas entre le pere & le fils, le frere & la ſeur? Que doncques telle meſchanceté ſoit ancienne, il appert par Heſiode: à l'imitation duquel Ouide a ainſi chanté,

Viuitur ex rapto. non hoſpes ab hoſpite tutus,
Non ſocer à genero: fratrum quoque gratia rara eſt.
Imminet exitio vir coniugis, illa mariti.
Lurida terribiles miſcent aconita nouerca.

C'eſt à dire, ſelon la traduction de Marot,

On vit deſia de ce qu'on emble & oſte.
Chez l'hoſtelier n'eſt point aſſeuré l'hoſte:
Ne le beau-pere auecques le ſien gendre.
Petite amour entre freres s'engendre.
Le mari s'offre à la mort de ſa femme,
Femme au mari fait ſemblable diffame.
Par maltalent les maraſtres terribles
Meſlent ſouuent venins froids & horribles.

Et puis il adiouſte touchant les enfans qui hayent fort d'eſtudier au liure De la vie des peres,

Filius ante diem patrios inquirit in annos.

C'eſt à dire,

Le fils, afin qu'en biens mondains proſpere,
Souhaite mort auant ſes iours ſon pere.

Il eſt vray que ces mots, Afin qu'en biens mondains proſpere, ne ſont au Latin: mais ils ſont adiouſtez bien à propos, comme chacun peut congnoiſtre: & c'eſt auſſi ſuyuant ce que Menot a dict, que le fils voudroit auoir arraché les yeux au pere pour iouir de ſes biens. Or comme on ſe plaignoit deſia anciennement des meſchancetez qui ſe commettoyent, auſſi ſe plaignoit-on de la poure iuſtice qui s'en faiſoit. Car ce prouerbe eſt fort ancien (ſi nous regardons le ſens pluſtoſt que les mots) Les gros larrons pendent les petis. Et c'eſt ce que Iuuenal a dict en ces vers,

Dat veniam coruis, vexat cenſura columbas.

C'eſt à dire,

Aux courbeaux vn chacun pardonne,
Mais aux couloms le tort on donne.

Et ceci ſe rapporte fort bien à ce que diſoit ce grand legiſlateur Zaleucus, que les loix eſtoyent ſemblables aux toiles des araignes. Car comme la petite mouſche y demeure, mais la groſſe en ſort par force: ainſi les poures ou ceux qui ne ſcauent pas bien babiller, demeurent en filez dedans les loix: mais ceux qui ſont riches, ou ſcauent bien iouer du plat de la langue, rompent leurs filets. Auſſi ſe rapporte à ce que nous liſons en Terence,

-quia non rete accipitri tenditur neque miluio,
Qui male faciunt nobis: illis, qui nihil faciunt, tenditur.
Quia enim in illis fructus eſt, in illis opera luditur.

Ce qui eſt dict par vn eſcornifleur (autrement, tondeur de nappes) appelé par ce poëte du mot Grec, paraſite lequel s'eſtant vanté qu'il frappe à tors & à trauers qui bon luy ſemble, ſans qu'on luy en oſe mot dire, & eſtant interrogué

interrogué dont luy viét ceſte hardieſſe, reſpond, Pource qu'on ne tend point la rets au ſacre, ni au milan, qui nous font du mal: mais on la tend à ceux qui n'en font point. Et la raiſon eſt, qu'à ceux-ci il y a du prouſit, à ceux-la c'eſt autant de peine perdue. Il eſt vray que le poete (ce que ie diray en paſſant) vſe d'vn mot lequel ſelon aucuns ſignifie generalemét tout oiſeau de proye, ſoit eſpreuier, faulcon, ou autre: mais i'ay mieux aimé vſer de ce mot ſacre, ayant eſgard à ce que nous diſons ordinairement, & comme par prouerbe, C'eſt vn ſacre, au lieu de dire, C'eſt vn diſſipateur de biens, C'eſt vn gouffre d'argent. Il ſe prend auſſi pour vn gourmand, ou ſac à vin. Or n'a pas oublié le bon Menot de reprendre ce vice, (Fueil. 138, col. 1, de ceux qui accuſent le poure, & ſe taiſent du riche. Car examinãt l'hiſtoire de ceſte femme qui ayant eſté ſurpriſe en adultere fut amenee à noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt, Dont vient (dit-il) qu'ils n'amenent poiñt auſſi bien l'homme adultere? Poſſible (reſpond-il) pource que ceſtuy-ci eſtoit vn des meſſieurs. Ainſi en fait-on auiourdhuy: on accuſera le poure, mais on ſe taira du gros goddon. Lequel mot i'ay bien voulu expreſſeement retenir: comme eſtant vn tresbon mot François (combien qu'auiourd'huy il ſoit quaſi du tout hors d'vſage) & duquel meſmement vſe auſſi ſon predeceſſeur Oliuier Maillard, Fueillet 22. col. 4, O gros goddons, *damnati infames, & ſcripti in libro diaboli, fures & ſacrilegi.* Mais pour retourner au propos des groſſes & des petites mouches, aucuns font vn philoſophe nommé Anacharſis auteur de ceſte comparaiſon, diſans que par icelle il vouloit donner à entendre à Solon (qui eſtoit legiſlateur comme Zaleucus) qu'il perdoit la peine qu'il prenoit à faire des loix. Il eſt vray qu'au lieu que ceux qui attribuent ce dicton à Zaleucus, racontent (s'il faut rendre mot pour mot) qu'il diſoit que comme la mouſche & le mouſcheron tombans en la toile d'araigne, y ſont retenus: mais la mouſche à miel & la mouſche gueſpe la rompent, & puis s'enuolent: ainſi les poures, &c. au lieu (di-ie) de cela, ceux qui attribuent ce dicton au philoſophe Anacharſis, pour des petites &

groſſes mouſches, (ſignifians les poures & les riches) font mention d'vne choſe fort legere & foible, & d'vne vn peu forte & peſante: ce qui ne ſemble pas auoir ſi bõne grace. Pour le moins nous voyons la mouſche eſtre auſſi employee en vne autre comparaiſon, qui ne vient pas mal à propos ici: c'eſt vne par laquelle Metrodore conſeille à ceux qui ont à demourer en vne republique, qu'ils regardent de tenir tel lieu qu'ils n'y ſoyent ni comme vn moucheron, ni comme vn lion: car on foule aux pieds le moucheron du premier coup, & on eſpie touſiours l'occaſion de ſurprendre le lion à ſon auantage.

Nous oyons auſſi comment les preſcheurs ſuſdicts crient contre les pompes des femmes: & comment Maillard de ſa part les appelle femmes à la grand' gorre, & femmes gorrieres: leur reprochant entr'autres choſes, les longues queues de leurs robbes, les forrures de martres, l'or qu'elles portent à la teſte, au col, à la ceinture: & comment Menot dit, Les poures meurent de froid par les rues: toy madame la pompeuſe, madame la bragarde, tu as ſept ou huict robbes en ton coffre que tu ne portes pas trois fois l'an: & penſes-tu que tu ne rendras point conte de ceſte vaine ſuperfluité deuant le iugement de Dieu? Ie ne ſcay quelle excuſe pourra trouuer vne dame, laquelle voyant vn poure nud, & criant pour le froid qu'il endure, ce-nonobſtant traine deux ou trois aulnes de velours apres elle. Or que de tout temps les femmes ayent aimé à eſtre braues (autrement bragardes) les poëtes le nous declarent aſſez: qui comme ſeruans de preſcheurs en leur endroit, leur remonſtrẽt tres bien la folie de leurs ſomptuoſitez. Que ſi nous ne ſommes contens des teſmoignages des poetes, n'en auons-nous pas pluſieurs es hiſtoriens? Ne liſons-nous pas en Tite Liue comment les femmes de Romme (voire les plus nobles, & qu'on tenoit pour les plus femmes de bien) s'eſleuerent contre ceux qui ne leur vouloyent permettre de retourner à leurs pompes, iuſques à ſembler eſtre deſeſperees ou enragees? Et meſmement pour quoy auroyent eſté miſes autresfois des loix contre la

ſom-

ſomptuoſité des femmes, ſi dés lors elles n'euſſent eu beſoin de bride pour les retenir, au moins pour taſcher à les retenir? Auſſi y a-il vn mot en Menot qui me fait ſouuenir d'vn paſſage de Terence, parlant de la peine que prenoyent les femmes à ſe parer & s'attifer. Car comme Menot dit par vne hyperbole qu'on auroit pluſtoſt nettoyé vne eſtable où il y auroit eu quarente cheuaux, qu'vne femme n'auroit mis toutes ſes eſpingles & tous ſes atours, ainſi auoit dict Teréce il y a long temps, *Dum comuntur annus eſt.* Ce meſme preſcheur ſe courrouce fort & ſouuent contre celles qui s'abilloyent de ſi bonne grace qu'on les voyoit ſeulement iuſques au ventre. Et voici ſes mots en vn paſſage, Fueillet 25. col. 1, *Habebit magnas manicas, caput diſſolutum, pectus diſcoopertum vſque ad ventrem, cum pectorali albo, per quod quis clare poteſt videre.* Leſquels derniers mots me reduiſent en memoire ce que dit Horace,

Altera nil obſtat Coïs tibi: penè videre eſt.
Vt nudam.

Or quelcun me pourra dire, Quant à ceſte façon laſciue de s'habiller, i'approuue bien qu'elle ſoit miſe au nombre des meſchancetez: mais la ſomptuoſité & magnificence pourquoy en ſoy meritera elle d'eſtre miſe de ce conte? Ie reſpon que vrayement en quelques perſonnes elle n'eſt point à reprendre: & toutesfõis telle ſomptuoſité a touſiours eſté condamnee, à cauſe que pour vne qui l'entretient à ſes deſpens, il y en a cent qui l'entretiennent aux deſpens de ceux qui n'en peuuent mais, (teſmoins Barelete & Menot) encore que les deniers ſortent de la bourſe de leurs maris: ou bien aux deſpens de la foy qu'elles leur ont promiſe. I'allegue Barelete pour le paſſage que nous auons deſia veu cideuant, O vous autres qui eſtes les femmes de tels, ſi vos habillemens eſtoyent mis ſous vn preſſoir, le ſang des poures en ſortiroit. I'allegue auſſi Menot pour ce paſſage, contenant non ſeulement la meſme ſentence, mais auſſi preſque tous les meſmes mots, Vous meſſieurs & meſdames qui viuez du tout à voſtre plaiſir, portans les robbes d'eſcarlate, ie penſe que ſi on les ſen-

roit bien fort en vn preſſoir, ou on verroit ſortir le ſang des poures gens auquel elles ont eſté teinctes. Or eſt-il bien certain que telles façons de parler, qui ſont quaſi prouerbiales, ne doiuent pas eſtre interpretees ſelon que les mots portent, & à la rigueur: mais eſtre priſes comme hyperboles propres pour demonſtrer telle meſchanceté. Toutesfois Barelete ne ſe contentant point d'auoir dict ce que nous venons d'ouir, adiouſte vn exemple d'vne choſe qui aduint à vn vſurier non gueres moins eſmerueillable que ceſte-ci. car il dit qu'il ſortit du ſang du pain qu'il mangeoit. Quant aux autres qui entretiennent la magnificence aux deſpens de la foy qu'elles doiuent & qu'elles ont promiſes à leurs maris, Oliuier Maillard & Menot nous en ſcauront bien que dire: mais ie me contenteray du teſmoignage de Maillard, lequel ayant dict, Mais dites-moy, fait-il beau veoir que la femme d'vn aduocat, auquel ne reſtent pas dix francs de rẽte apres auoir acheté ſon office, ſoit habillee comme vne princeſſe? & qu'elle ait de l'or ſur ſa teſte, au col, en la ceinture, & autre part? Vous dites que voſtre eſtat porte cela. A tous les diables & voſtre eſtat & vous auſſi. Apres (di-ie) auoir vſé de tel language, adiouſte, Vous me direz peut-eſtre, Nos maris ne nous donnent pas telles robbes, mais nous les gangnons à la peine de noſtre corps. A trente mille diables telle peine. Car voici ſes propres mots, *Dicetis fortè, Maritus noſter non dat nobis tales veſtes ſed nos lucramur ad pœnam noſtri corporis. Ad tringinta mille diabolos talis pœna.* Or eſt-il aiſé à entendre quelle eſt ceſte peine, ſans autre explication: & toutesfois ſi elle ſemble auoir beſoin de gloſe, on la pourra tirer du paſſage de Maillard où il crie contre celles qui ſont macquerelles de leurs filles, & leur font gangner leur mariage à la peine & ſueur de leur corps, *faciunt eis lucrari matrimonium ſuum ad pœnam & ſudorem ſui corporis*, Fueil. 35. col. 4.

Mais pour accommoder les teſmoignages que i'ay alleguez, aux poincts que i'ay entrepris de traiter en ce chapitre, il n'y a nulle doute que ſi du temps d'Heſiode il y auoit bien peu de foy entre les hommes, voire entre les

les freres, voire aux enfans enuers leurs pere & mere, moins y en auoit-il du temps d'Ouide, encore moins en a eu le dernier siecle: & toutesfois le nostre en ha encore beaucoup moins. & que si la charité estoit és siecles precedens bien refroidie, ell'est maintenant du tout gelee. Item que si la iustice a cloché d'vn pied aux siecles precedens, elle cloche des deux au nostre: si elle estoit borgne au parauant, ell'est maintenant aueugle: si ell'estoit sourde d'vne oreille, maintenant elle l'est des deux: (mais i'enten selon le prouerbe qui dit qu'il n'est pire sourd que celuy qui ne veut point ouir: comme aussi on peut dire qu'il n'est pire aueugle que celuy qui ne veut point veoir) & au lieu qu'elle ne prenoit que des mains, maintenant elle prend des pieds aussi biẽ que des mains. Item qu'au lieu que les pompes, & les dissolutions en habits, les propos & les gestes lascifs, & tous autres petis vices qui seruent comme d'auancoureurs aux plus grands, n'alloyent qu'à pied, & le pas seulement, maintenant ils vont en poste. Et quant à ces plus grands vices, ie di que nous ne deuons point douter qu'ils ne soyent en nostre siecle comme en leur prin-temps, au lieu que les precedens n'ont esté qu'en leur yuer: c'est à dire, qu'ils ne soyent d'autant plus en vigueur mainrenant, que la vigueur des arbres & des plantes est plus grande au printemps qu'en l'hyuer. Et que ces choses soyent vrayes, ie le monstreray par le menu ci-apres, voire le monstreray à l'œil.

Or tant s'en faut que nous puissions dire nostre siecle auoir plus grande faute de bons aduertissemens & enseignemens, de remonstrances, d'admonitions, que n'ont eu les precedens, & pour ceste cause estre plus meschãt: qu'au contraire si nous considerons la grace speciale que Dieu luy fait en cest endroit, nous serons contrains de nous esmerueiller comment la meschanceté des hõmes d'auiourdhuy est aussi grande que celle de leurs predeceſſeurs. Et qu'ainsi soit, y a-il prescheur en nostre temps (encore que plusieurs facent profession de flatter les vices) lequel disant en plaine chaire ce que dit Oliuier Maillard, au Fueillet 323. col. 2, que les putains doi-

uent estre endurees, n'euſt crainte que les petis enfans luy crachaſſent au viſage? Se trouuera-il homme auiourdhuy qui oſe maintenir ce qu'il dit auoir eſté de ſon temps maintenu par des preſtres, que la femme faiſant mourir ſont fruict en ſon ventre, ne pechoit point mortellement? Et toutesfois, combien que ie confeſſe la reprehenſion des vices auoir touſiours eſté odieuſe, & par conſequent dangereuſe, (comme nous voyons que Menot meſmement ſe plaind que de ſon tẽps, quand il y auoit des preſcheurs qui vouloyent mener la verité en la chaire auec eux, on les menaçoit de les faire cardinaux, ſans aller iuſques à Romme, & de leur faire porter le chappeau rouge: ne plus ne moins que S. Iean ayant amené la verité en la cour d Herode, y laiſſa la teſte) ie ne confeſſeray qu'elle ait eſté iamais ſi dangereuſe à beaucoup pres qu'elle eſt maintenant. Mais encore qu'il ſoit plus grande ſaiſon de flatteurs qu'il ne fut oncq, qui ſont naturellement ennemis mortels de ceux qui reprennent les vices: & iaçoit que le nombre de ceux qui craignent de dire la verité, (ſoit de peur d'en auoir du mal, ſoit de peur d'en perdre le bien qu'ils ont, ou pour le moins de perdre l'eſperance d'en auoir) ſe trouue auſſi grand qu'il a iamais eſté: ſi eſt-ce que les vices ſont mieux deſcouuerts, ſont plus viuement repris tant de bouche que par eſcrit, qu'ils ne ſouloyent eſtre du temps de nos predeceſſeurs. Ce qui eſt pour rengreger de tant plus nos pechez, & nous amener à tant plus grande condemnation, alors qu'il nous en faudra rendre conte.

Quant au dernier poinct que i'ay propoſé au titre de ce chapitre (aſcauoir, que Dieu enuoye plus grands chaſtiemens des vices que iamais) pource qu'il ſemble bien meriter d'eſtre traicté a-part (a-fin d'eſtre deduict au long) ie diray ſeulement ce mot pour ceſte heure, que celuy qui n'a quelque ſentiment de cela, n'eſt ni François, ni Italien, ni Eſpagnol, ni Allemand, mais ſous la face humaine eſt vne vraye beſte.

Qu'il eſt vrayſemblable qu'outre les vices repris par les preſcheurs du ſiecle prochain au nôſtre, il y en auoit d'autres.

CHAP. X.

AVANT que venir à faire la comparaiſon de la meſchanceté des ſiecles precedens auec celle du noſtre, ie me ſuis aduiſé qu'il ſeroit bon de veoir ſi les preſcheurs, des teſmoignages deſquels ie me ſuis aidé auroyent rien laiſſé derriere, ou par oubli, ou autrement. Ie di donc que combien que Oliuier Maillard & Menot (qui a eſté apres) ne parlent point ou bien peu des inceſtes, de la ſodomie, & autres vices prodigieux, comme des meurtres commis en la perſonne du pere, ou de la mere, de la femme par le mari, ou du mari par elle: item des enfans, du frere & autres prochains parens: il ne faut pas douter pourtant que leur ſiecle n'en fut deſia infecté: ou (pour mieux dire) il ne faut pas penſer que telle infection, qui a commencé de ſi long temps, euſt alors ceſſé. Ie di qui a commencé de ſi long temps, attendu ce que nous liſons es hiſtoires profanes, & encore plus ce que nous liſons en la Bible, prononcé par la bouche du ſeigneur des ſeigneurs contre ces vices & autres ſemblables. Car il ne luy en prenoit pas comme à ce legiſlateur auquel eſtant remonſtré qu'il n'auoit point mis entre ſes loix quelle punition on deuoit faire d'vn qui auroit tué ſon pere, & toutesfois s'eſtoit trouué vn qui auoit cõmis tel cas, Cõment (dit-il) euſſe-ie parlé de la punitiõ d'vn tel crime, quãd ie ne pouuois penſer qu'vn hõme s'oubliaſt tãt que de le cõmettre? Il n'en prenoit pas (di-ie) ainſi à ce grãd legiſlateur, qui voit trop mieux les cachettes des cœurs humains que nous ne voyõs les faces. Et ne deuons eſtimer qu'aucun ſiecle ait eſté exempt de tels vices prodigieux, mais biẽ qu'ils ayent eſté touſiours extraordinaires au pris des autres, & meſmes beaucoup plus rares en aucuns pays, & auſſi en vn ſiecle

cle qu'en l'autre. Or veux-ie bien proteſter qu'il me deſplait fort d'entrer en telle matiere : mais comme celuy qui entreprend d'exalter la proueſſe d'Achilles par-deſſus celle d'Hector, ou d'Aiax, ne doit rien taire des exploits heroicques de ces deux, s'il veut rẽdre Achilles tant plus eſmerueillable & digne de grand' louange: ainſi puiſque le but de ce particulier diſcours eſt de monſtrer que la meſchanceté de noſtre ſiecle eſt vn parangon à comparaiſon de celle qui a eſté au ſiecle dernier, (laquelle deſia ie preſuppoſe auoir ſurpaſſé celle de tous les precedens) il me ſemble que i'aurois tort ſi ie deſchargeois l'vn de ces deux ſiecles de quelque portion de vices, pour tant plus charger l'autre, & taſchois de ſauuer aucunement l'honneur de l'vn, pour tant moins eſpargner l'honneur de l'autre. Car au reſte i'accorde que combien que Dieu ait voulut notamment telles prodigieuſes vilanies des hommes eſtre enregiſtrees en ſa Bible, toutesfois le moins en parler, voire le moins y penſer, eſt le meilleur. Et de faict, quant à la ſodomie, ie croiroye aiſeemẽt que ſes preſcheurs ſe gardoyẽt d'en parler pour ne faire ouuerture à la curioſité des hommes, laquelle eſt naturellement grande en telles choſes. Et d'autant plus meſchant ſont les preſtres, qui en la confeſſion auriculaire, qu'ils appellent, par leurs interrogats eſueillent les eſprits, & les aduiſent de pluſieurs vilanies. Quant à moy ie confeſſeray que pource meſme eſgard, lequel ie di que ces preſcheurs pourroyent auoir eu, i'ay autresfois eu grand' peine à me perſuader que les ſodomites, & ceux qui ſe ſont pollus auec les beſtes, deuſſent eſtre executez publiquement & deuant tout le peuple: & n'y a point de doute qu'on ne puiſſe amener pluſieurs grandes conſiderations auſſi bien d'vne part que d'autre : mais ce-pendant ie m'arreſte à ce que ie voy faire es villes bien pollicees. Au demeurant la raiſon pour laquelle il eſt vray ſemblable que la ſodomie n'eſtoit ſi commune alors que maintenant, c'eſt qu'on ne frequentoit pas tant les pays qui en ſont meſtier & marchandiſe, que pour le iourdhuy. Et qu'ainſi ſoit, ſi on regarde qui ſont les François qui s'addonne à telle malheurté

heurté, on trouuera que quaſi tous ont eſté en Italie ou en Turquie, ou ſans bouger de France ont frequenté auec ceux de ces pays là, ou pour le moins ont conuerſé auec ceux qui auoyent eſté en leur eſcole. Car combien que nous liſions au XIII liure d'Athenee que de ſon temps les Celtes, nonobſtant qu'ils euſſent plus belles femmes qu'aucuns autres barbares, eſtoyent addonnez à la ſodomie (lequel propos il me ſemble que i'ay leu autre part ſous le nom d'Hermippus) ſi eſt ce neantmoins que graces à Dieu au paravant qu'on ſceuſt ſi biẽ parler Italien en France, on n'oyoit quaſi point parler de ceſte vilanie, ainſi que i'ay entendu de pluſieurs vieilles perſonnes. Et de vray ce peché ſeroit plus pardonnable (ſi pardonner ſe pouuoit) aux Italiens qu'aux François: d'autant que les Italiens (entre leſquels pluſieurs n'appellent cela qu'vn peccatillo) ſont plus voiſins de la ſainćteté de ceux qui non ſeulement en donnent diſpenſe, mais auſſi exemple, comme il ſera declaré ci-apres. Mais comment qu'il en ſoit, les mots deſquels nous vſons pour exprimer telle meſchanceté, empruntez du language Italien, ſeruent de preuue ſuffiſante que la Frãce tient d'eux ce qu'elle en ha. Il ſeroit difficile toutesfois de dire particulierement de quelle ville: car en Italie meſmes ce prouerbe court,

Siena ſi vanta di quattro coſe,
Di torri & di campane,
Di bardaſſe & di putane.

Ou, Siena di quattro coſe e piena, Di torri &c. Mais le ſeigneur Paſquin en pluſieurs paſſages monſtre bien que ſauf l'honneur de ce prouerbe, Romme doit aller deuãt Siene, quant au troiſieme poinct: & principalement où il dit,

Sed Romæ puero non licet eſſe mihi.

Et de faict, quãd ce ne ſeroit que pour la raiſon que ie viẽ d'alleguer, il ſemble qu'à bon droict il ne vueille endurer que Romme ſoit fruſtree de ceſt honneur.

Quant aux inceſtes, il eſt certain qu'il s'en trouuera auſſi plus d'exemples d'Italie que d'autres pays, non

seulement de nostre temps, mais aussi de ce temps là qu'on esté les susdicts prescheurs. Et ce qui rend ceci vrayssemblable, est le malheureux prouerbe qui est la vsité touchant les peres qui ont des filles prestes à marier. Mais i'ay pris garde encores à vne autre chose, c'est qu'il se trouue plus d'inceſtes commis (soit en vn lieu, soit en l'autre) par grands seigneurs, ou pour le moins par personnes de marque, que par autres. Sur quoy il me souuient de ce que Pontanus raconte de Sigismond Malatesta seigneur de la Romagniole, qu'il eut vn enfant de sa propre fille. Bien est il vray que les autres prodigieuses vilanies de ceſt homme (si homme doit estre appelé) descrites au lieu mesme par celuy que ie vien de nommer, gardent qu'on ne s'esmerueille beaucoup de tel inceſte. Car il recite qu'il voulut abuser aussi de son propre fils nommé Robert: & l'eust faict si le fils n'eust tiré la dague sur luy pour eschapper. Aussi que voulant iouir d'vne honneſte dame Allemande, qui passoit par ses terres pour aller à Romme, quand il veit qu'il n'en pouuoit venir à bout, il luy couppa la gorge, & puis en iouit. Et que trouuera-on maintenant en Herodote, qui soit ie ne di pas incroyable, mais seulement difficile à croire? Mais ie suis d'aduis que nous nous arrestions vn peu ici à ouir ce qu'adiouste ledict Pontanus, apres auoir raconté l'inceſte de ce malheureux. car il met deux exemples fort notables d'vne honnesteté gardee par des bestes, laquelle condamne telle vilanie des hommes. Le premier exemple est d'vne sienne petite chienne qui ne voulut iamais endurer d'estre couuerte par son chien. *Nunquam* (dit-il) *passa est mater à filio se iniri: & quanuis meis à pueris comprehensa teneretur, nihilominus ea mordicus pueros à se reiecit, & in filium illata, illum dentibus male habuit.* Le second exemple est d'vn faict encore plus estrange, asçauoir d'vne iument qui ne se vouloit laisser saillir par son poulain: & toutesfois ayant en la fin esté saillie par luy estãt desguisé tant par vne peau d'autre poil qu'on luy auoit mise sur le dos, que par quelques autres artifices, & apres s'en estant apperceue, de regret perdit le manger,

dont

dont s'ensuyuit la mort peu de iours apres. Ce qu'il dit luy auoit esté conté par vn Marquis Italien nommé Iean Vingtmille, auquel estoyent la iument & le poulain. Voila les deux exemples alleguez par ledict Pontanus, personnage de si grande autorité que ie n'ay point faict de difficulté de les donner au lecteur tels que ie les tien de luy: combiẽ que ie preueusse que plusieurs les mettroyent au nombre des incroyables. Ce qu'il semble biẽ auoir preueu luy mesme auparauant, & pour ceste cause auoir vsé de ceste preface quant au premier, *Referam quæ ego ipse ex aduerso & vidi & testator, & persanctè etiam iurò*: quant au second, auoir dict qui & quel estoit celuy apres lequel il parloit. Mais comme les inceſtes sont chose extraordinaire entre les hõmes, pourquoy ne croyons-nous que Dieu ait voulu oppoſer à telle vilanie l'honnesteté extraordinaire de quelques bestes, pour condamner les creatures raisonnables par les irraisonnables? Toutesfois ie m'en rapporte à ce qui en est: veu mesmement que le prouerbe François ne repute pour bon chien celuy qui garde ceste honnesteté. Il y a vne autre sorte d'inceste, selon l'opinion de ceux qui ont pensé & ceux qui pensent encores auiourdhuy les nonnains estre sacrees. Et y a bien apparence que si elles tiẽnent le lieu que tenoyent anciennement les vestales (selõ plusieurs qui ne les appellent point autrement en Latin que *vestales*) on doiue aussi retenir le mot d'inceste pour exprimer la paillardise commise auec elles: & que si elles ont peu vouer leur virginité à Dieu, ou plustost à tel ou à tel sainct: celuy qui la leur oste, soit sacrilege. Mais i'accorderay bien l'vn, non pas l'autre. I'accorderay bien, di-ie, que entant que celle belle deuotion est tiree des payens, pour ce respect le mot aussi d'inceste par lequel ils exprimoyent telle faute commise contre icelles, soit retenu, & qu'en parlant à la façon des payẽs, on l'appelle inceste. Mais ie n'accorderay pas que celuy qui rauit le pucelage à vne nonnain, soit sacrilege, à parler Chrestiennemẽt. Car il faudroit, si ainsi estoit, qu'vn tel pucelage fut sacré: & pour estre sacré, il faudroit

que Dieu ou le sainct auquel on le voue & dedie, eust monstré par forme de stipulation qu'il auroit accepté. Or comment acceptera-on d'vne personne ce qu'on scait qu'elle ne peut pas bailler? Quelle raison y a il de presenter ce sur quoy on n'a aucun droict? Si donc de Dieu seul vient le don de continence, comment pouuons-nous donner à luy ou à autre nostre virginité pour toute nostre vie, laquelle est fondee sur ce don de continence: sinon que premierement nous en eussions lettres? Pour conclusion donc, celuy qui congnoissant vn tel vœu de virginité n'estre qu'abus, & pourtant madame la nonnain n'estre non plus sacree qu'vne autre, luy oste son pucelage, il est certain qu'il ne commet ni sacrilege, ni inceste: mais celuy qui se persuade le contraire, il n'y a nulle doute qu'il ne commette l'vn & l'autre, quant à sa conscience: ainsi que Denys le tyran en ce qu'il pilloit ceux que sa religion luy cõmandoit de tenir pour dieux, estoit sacrilege: au lieu qu'vn autre qui suyuant sa religion les eust recongnus pour idoles, n'eust esté que simple larron. Bien est-il vray que depuis que la nonnain a perdu vne fois sa virginité, pource que de sacree (selon sa religion) elle est rendue profane, ce qui se fait apres auec elle, n'est ni inceste ni sacrilege, ni au regard des vns, ni au regard des autres. Il y a vne autre difficulté asçauoir-mon si le moine depucelant la nonnain, le sacré la sacree, doit estre accusé de ces crimes. Mais ie remets ceste question au premier concile, & adiouste ce mot seulement, que quant à eux, ils semblent par le peu de scrupule qu'ils en font, n'estre de ceste opinion. Aussi n'en ont esté (ce semble) ceux qui par cideuant souloyent loger les nonnains pres des moines, afin que (comme parlent les bons compagnons) les granges fussent pres des batteurs. Et quoy qu'il en soit, que les monasteres de nonnains ayent commencé desia du temps des prescheurs susdicts à estre des bourdeaux, il spert assez par ce que nous auons tantost ouy de Pontanus.

Quant au peché contre nature (duquel ie parle selon la protestation faicte parcideuant) outre ce qui en a e-

ſté touché ci-deſſus, nous en liſons auſſi des exemples de ce temps-là: & meſmement ledict Pontanus raconte d'vn Breton qui eut la compagnie d'vne aſneſſe, pendant que le Roy de France Charles huictieme tenoit Naples.

Il eſt auſſi aſſez aiſé de trouuer des exéples de meurtres commis de ce temps-là en la perſonne de la femme par le mari, ou du mari par elle: item du frere, & autres prochains parens. Auſſi s'en trouueront en la perſonne des pere ou mere par les enfans, & reciproquement: mais beaucoup moins que des autres. Quant aux meurtres du mari à la femme, ou de la femme au mari, la plus grand'part procede du deſpit (ou pluſtoſt fureur ou rage) qu'apporte la ruption du lien nuptial. Car comme les hiſtoires du ſiecle prochain ou noſtre (auſſi bien que celles des ſiecles precedens) font mention de pluſieurs qui ont faict ſur le champ la vengeance de leurs femmes qui leur auoyent rompu la foy, ainſi font mention de quelques femmes qui ſe ſont vengees de leurs maris par poiſon, pour la meſme occaſion. Mais aucunes auſſi ſe ſont vengees par autres moyens: comme nous liſons en Baptiſte Eulgoſe d'vne d'aupres de Narbonne qui coupa la nuict à ſon mari les parties par leſquelles il auoit faict le tort au lien de mariage. Toutesfois l'occaſion des meurtres ſe trouue eſtre venue pareillement quelquesfois tant d'vne part que d'autre, du deſir qu'on auoit de iouyr de ſes amours illicites en plus grande liberté. Quant aux meurtres de frere à frere, on trouue qu'ordinairement ils ſont aduenus pour ne pouuoir s'accorder qui demeureroit ſeigneur, tellement qu'il falloit que la pointe de l'eſpee les appointaſt. dequoy nous auons des exemples fort anciens es deux freres Thebains Eteocles & Polynices, en Remus & Romulus, en Artaxerxes & Cyrus: & au ſiecle prochain voiſin (qui eſt celui auec lequel ie fay comparaiſon du noſtre) à Tunis en Afrique il y eut tel debat entre les freres pour le royaume, que non ſeulement eux s'entretuerét ſur ceſte querelle, mais auſſi leurs enfans, comme Pontanus le raconte. Mais il ſe trouue beaucoup plus d'e-

xemples de ceux qui ont tué leurs freres pour telles occaſions, ou par trahiſon, ou autrement, ayans auantage ſur eux: & principalement en Italie, comme Volaterran recite que Antoine Canſignore tua ſon frere Barthelemi, pour iouyr tout ſeul de la ſeigneurie de Verone, laquelle le pere auoit par teſtament laiſſee à tous deux: item qu'vn nommé Pinus Ordelaphus tua pour pareille occaſion ſon frere nommé François, & bannit ſes enfans: item que François & Louys fils de Guido Gonzague duc de Mantoue tuerent Vgolin leur frere, (au lieu de luy faire bonne chere au ſoupper auquel ils l'auoyent conuié) pource que le pere l'auoit laiſſé ſeul heritier de la duché. Nous liſons auſſi d'vn Perin Fregoſe duc de Gennes, qui tua ſon frere nommé Nicolas, pour le ſouſpeçon qu'il auoit qu'il ſe vouſiſt faire duc. Pareillement Louys Marie fit mourir le fils de ſon frere Galeace pour iouyr plus paiſiblement de la duché de Milan.

Quant aux meurtres commis en la perſonne du pere ou de la mere (qui ſont proprement appelez parricides, combien que ſouuent la ſignification de ce mot s'eſtende plus auant) nous trouuons par les hiſtoires anciennes qu'ils eſtoyent plus ordinaires aux rois, aux princes, & grands ſeigneurs, qu'aux hommes de baſſe condition. Ce que nous voyons auoir continué encores en leur poſterité. car Frederic empereur troiſieſieme de ce nom, fut tué par vn ſien fils nommé Manfred (baſtard ſelon aucuns) au moins ce fut luy qui pour ſuyuit & ſollicita ſecrettement ce meurtre. Item vn nommé Friſque fit mourir ſon pere duc de Ferrare, pour eſtre duc. comme auſſi il fut, mais non guere long temps: car ſon peuple bien toſt apres, executant la iuſte vengeance de Dieu, luy couppa la gorge. Or ne deuons-nous douter que le ſiecle prochain au noſtre n'ait eu ſa part de telles meſchãcetez: encore que ie ne produiſe point d'exemples, pour la haſte que i'ay de ſortir de tels propos, qui deuroyent non ſeulement faire mal aux oreilles des Chreſtiens, mais leur faire dreſſer les cheueux en la teſte. Que di-ie, des Chreſtiens? i'adiou-

i'adiousteray des payens aussi, voire des plus barbares d'entre eux.

¶ *Que le desbordement incroyable de nostre siecle nous rend vrayssemblable & croyable tout ce que nous auons dict de la meschanceté du siecle prochain*

CHAP. XI.

COMBIEN que nous ayons ouy merueilles des dissolutions & enormitez en toutes sortes de vices, lesquelles se trouuent auoir esté pratiquees au siecle dernier & prochain voisin du nostre : si toutesfois nous voulons ouurir les yeux & les oreilles, nous orrõs & verrons (que pleust à Dieu qu'ainsi ne fust) choses qui non seulement nous feront aiseement adiouster foy à tout ce qui a esté dict, mais confesser que le mal passé, à comparaison du present, n'estoit encore que sucre, comme on parle en commun prouerbe. Or ay-ie par ci deuant rendu vne raison generale, pour laquelle la meschanceté des hommes s'estoit tousiours augmentee & s'augmenteroit de siecle en siecle: mais il semble qu'on en pourroit encore rendre vne autre particuliere touchant le nostre. Car outre ce qu'auons ensuyui la diligence de nos predecesseurs tant à garder soigneusemẽt les vices dont nous estions demourez heritiers, qu'à en acquerir de nouueaux par nostre industrie, nous en auons aussi multiplié le nombre par le moyen des commerces & traffiques de pays à pays, beaucoup plus ordinaires que du temps de nos predecesseurs: ausquels cent lieues sembloyent aller plus loing qu'à nous cinq cents, & pour cent personnes qui estoyent curieuses de sçauoir quel il faisoit es pays estranges, auiourdhuy s'en trouuera cinq cens, voire mille, ausquels telle curiosité fait quitter pour vn long temps le pays, les parens, les amis. Et quel fruict rapporte-lon de tel promenemẽt? au

moins, rapporte la plus part? Horace a dict il y a long temps,

Cælum non animum mutant qui trans mare currunt.

C'eſt à dire,

Paſſer la mer, & bien loing voyager,
Fait changer d'air, non pas de mœurs changer.

Mais il faut entendre que ceux qui paſſent la mer, ne changent pas de mal en bien, quant à leur naturel, c'eſt à dire, qu'ils ne s'amendent pas. Car quant au changement de mal en pis, nous n'en deuons ni pouuõs douter. Et dont vient ceci? Il vient de ce que noſtre naturel de ſoy tire les vices comme l'ambre le feſtu, & l'aimant le fer. Ce qui fait auſſi, comme le prouerbe dit que mauuaiſe herbe croiſt touſiours, ainſi la meſchanceté croiſtre iournellement en nous, ſans que nous y penſions, & non pas la vertu. A quoy ſemble auoir regardé le poete ancien Heſiode, quand il a dit que dame Meſchanceté eſtoit aiſee à trouuer aux hommes, d'autant qu'elle demeuroit bien pres d'eux: au contraire que dame Vertu faiſoit ſa demeurance bien loing d'eux, & qu'on ne pouuoit venir à elle ſans bien ſuer: d'autant que le chemin n'eſtoit pas ſeulement long, mais roide & raboteux. Mais pour retourner à ce changement de mal en pis, n'en auons-nous pas tous les iours l'experience deuant nos yeux en la plus part de ces grands voyageurs? Car que dirons-nous des Romipetes entre autres? Le prouerbe ancien (au moins qui n'eſt point moderne) en a deſia prononce,

Iamais ni cheual ni homme
N'amenda d'aller à Romme.

Mais ce qui eſt dict de Romme, ſe peut bien eſtendre maintenant plus auant: quand nous voyons que des vingt les dixneuf retoutnãs en leurs maiſons, (& principalemẽt s'ils ſont ieunes hommes) de quelque coſté qu'ils viennent, ſemblent auoir frequenté quelques eſcoles de diables & non pas d'anges. Bien eſt-il vray que s'il eſt queſtion de parler d'vne eſcole en laquelle vn Abel pourroit apprendre à deuenir vn Cain, que comme entre tous les pays l'Italie emporte auiourdhuy

dhuy le pris, auſſi Romme l'emporte par deſſus toutes les autres villes d'Italie. Et toutesfois c'eſt auiourdhuy plus grand honneur d'auoir eſté en telle eſcole, que ce n'eſtoit anciennement d'auoir eſté en celle d'Athenes, remplie de tant & de ſi grands philoſophes; Voire tant plus vn Francois ſera Romanizé, ou Italianizé, tant pluſtoſt il ſera auancé par les grands ſeigneurs, comme ayãt tresbien eſtudié, & pour ceſte raiſon eſtant homme de ſeruice, par le moyen de ceſte meſlinge de deux naturels: comme ſi vn François de ſoy-meſme ne pouuoit eſtre aſſez meſchant pour eſtre employé en leurs bonnes affaires.

Nous pouuons (ce ſemble) alleguer encores vne raiſon peremptoire, pour laquelle il eſt force que les hommes de ce ſiecle ſoyent plus meſchans que leurs predeceſſeurs: c'eſt qu'ils commencent beaucoup de meilleure heure à faire leur apprentiſſage de meſchanceté. Et dont vient ceci? Il vient de ce que les ieunes hommes ſont emancipez deuant l'aage, & que iamais on ne garda moins ceſte regle de Iuuenal, *Maxima debetur puero reuerentia ſiquid Turpe paras.* Et meſmes par tout auiourdhuy les vieilles gens ſe plaignent qu'ils oyent proferer des blaſphemes à ceux qui à grand peine ſçauent encore parler, leſquels ils n'auoyent accouſtumé d'ouyr de ceux qui auoyent paſſé trente ans, tellement qu'on ne ſe doit pas auiourdhuy esbahir ſeulement d'ouyr renier Dieu à perſonnes de toute qualité (ſelon le prouerbe, Appartient-il à vn vilain de renier Dieu?) mais encore plus de l'ouyr renier & blaſphemer à perſonnes de tout aage. Bien eſt-il vray que nos vieillards s'eſmerueillent auſſi d'vne autre choſe, c'eſt de voir ceux qui ne ſont guere plus qu'enfans, eſtre deſia mis à l'eſtude, & y auoir ia quelque commencement. En quoy ils nous iugent plus heureux qu'ils n'ont eſté: d'autant qu'il ne s'en faut guere qu'on ne ſorte auiourdhuy de l'eſcole à l'aage qu'on y ſouloit entrer de leur temps: & leur ſemble que Dieu donne plus grand eſprit à la ieuneſſe d'auiourdhuy qu'il ne donnoit alors qu'ils eſtoyent ieunes. Mais ſi tout eſt conſideré de pres, on trouuera que

ce

ce qui deuoit ſeruir d'vn grand auantage, tourne à grand deſauantage à la plus part des ieunes hommes. Car ie confeſſe bien que les enfans peuuent auiourd'huy (comme on voit par experience) plus comprendre en l'aage de ſix ou ſept ans que ceux d'alors ne pouuoyent à l'aage de neuf ou dix: (non toutesfois par le moyen d'vn plus grand eſprit, mais de meilleure & plus aiſee traditiue) & par conſequent qu'ils ſont plus auancez es lettres en vn an que les autres n'eſtoyent en deux: mais la pitié eſt auiourdhuy à l'endroit de pluſieurs, que trois iours apres eſtre ſortis de l'eſchole, ils auroyent beſoin de retourner dont ils ſont partis. de ſorte que comme ils ſont plus heureux que leurs predeceſſeurs à toſt apprendre, auſſi ſont-ils plus malheureux à oublier auſſi toſt: pourtant qu'ils laiſſent l'eſtude auant qu'auoir la memoire ferme, accompagnee de quelque iugement.

Or y a-il bien pis: c'eſt que pluſieurs (qui eſt vne grande deriſion des lettres) ne mettent leurs enfans à l'eſtude pour eſtudier, mais ſeulement pour leur eſueiller l'eſprit ſous ce pretexte, & pour les rendre plus fins & affetez, par le moyen de la compagnie (pource que les ieunes gens ſemblent comme s'entraguiſer l'eſprit) bref pour les mettre vn peu aux champs, comme on dit par maniere de prouerbe, & leur donner la premiere trempe de meſchanceté, que les vns couurent du nom de gaillardiſe, les autres du titre de gentilleſſe, ou galanterie, ou ioyeuſeté, ou bon eſprit, ou honneſteté. Et qu'ainſi ſoit, nous voyons pluſieurs eſtre mis à l'eſtude en attendant qu'on les face pages: auquel lieu on ſçait bien qu'ils perdroyent tout le ſçauoir qu'ils pourroyent auoir, s'ils s'eſtoyent aucunement rompus la teſte apres les lettres: mais ils n'ont garde d'y perdre ceſte premiere trempe, ains y prennent la deuxieme & troiſieme. Aucuns auſſi ſont mis pour apprendre trois ou quatre mots de Latin, en attendant qu'ils ſoyent grandelets pour faire le voyage d'Italie, afin que là on acheue de les leurrer, ou (comme dit le prouerbe) qu'on acheue de les peindre. Il y en auſſi, à dire la verité, qui ne les enuoyent

uoyent pas en Italie pour apprendre ſeulement les gentilleſſes & galanteries particulieres au pays, mais en eſperance que quand ils ſeront las de viſiter les courtiſanes, ils viſiteront Bartole. Ie penſe bien toutesfois que le perſonnage qui eſcriuant à ſon fils demourant à Padoue, mit en la ſuperſcription de la lettre, de peur de mentir, *Studenti Patauij, aut ſtudendi cauſa miſſo*, ſe doutoit aſſez de tel meſnage, mais il n'en eſtoit pas fort content. Quoy qu'il en ſoit, il ne ſe faut eſmerueiller ſi des huict ſix eſtans de retour ne ſe ſouuiennent d'autres loix que de celles qui commencent par La ſignora Lucretia, ou La ſignora Angela, ou La ſignora Camilla, ou autre de meſme ſtyle. Or ſçay-ie bien que deſia du temps de nos predeceſſeurs, (teſmoin Menot) ſans ſortir hors de France, on laiſſoit Bartole crier en ſa chaire, pour aller apprendre à danſer, & pour aller mugueter les dames. Mais outre ce qu'il y a danger euident d'apprendre en Italie autres choſes encore bien pires (comme tous les iours nous en auõs les exemples deuant nos yeux) il y a ce mal, qu'eſtans là, non ſeulement ils ſont moins retenus de la crainte de Dieu, mais auſſi de crainte d'eſtre repris par ceux qui ont puiſſance ſur eux, d'autant qu'ils s'en voyent eſtre tant eſlongnez. Et à ce propos me ſouuient de ce qui aduint il y a enuiron treize ans, pendant qu'Odet de Selue eſtoit ambaſſadeur pour le roy à Veniſe: c'eſt qu'vn ieune hõme aagé de quatorze à quinze ans, fils d'vn qui eſtoit lors conſeillier au parlement de Paris, eſtant enuoyé en Italie ſous la conduite d'vn pedagogue qu'il auoit eu ia par quelques annees, au lieu que au partir de la maiſon paternelle il n'y auoit riẽ ſi ſimple ſi doux, ſi docile que luy, apres auoir demouré quelques iours à Veniſe & quelques iours à Padoue, changea tellement d'humeur qu'il fut force à ce pedagogue, qui luy ſouloit tenir la bride courte, non ſeulement de la luy laſcher, mais de la luy aualer du tout ſur le col, & puis ſe ſauuer. Bref, pour clorre ce propos, il eſt certain que ſoit pour les raiſons que i'ay alleguees, ſoit pour autres, tant y a que la meſchanceté de noſtre ſiecle ſurmonte de beaucoup celle des precedents: voire que meſmemẽt

depuis enuiron vingtcinq ans elle a pris tel accroissement que ce qu'on eust eu horreur de dire : voire seulement de penser, on n'a point maintenant honte de le faire. Et au regard des vices desquels nos predecesseurs estoyent ia entachez, il y a telle difference entre leur desbordement & le nostre, qu'il y a entre celles qui se desplaisent quand il leur est aduenu de s'oublier, & celles qui en font gloire & vertu, voire le font à huis ouuert & à tous venans. Car que faut-il dire d'vn siecle auquel les ieunes princes ont leurs precepteurs de blasphemes, & d'autres choses que la honte me garde de proferer? Voici ce que nous pouuons dire en general. dequoy toutesfois ie ne me contenteray, ains viendray iusques aux particularitez.

Mais quel fruict apportera tel discours? me dira quelcun. Plus grand qu'il ne semble, si nous y considerons ce que nous y deuons considerer : à sçauoir que ce n'est pas sans cause que nous sentons la main de Dieu plus rude sur nous que iamais (comme aussi il sera declaré ciapres en vn chapitre à part : afin qu'au milieu de ses iustes iugemens, remarquans sa grande misericorde, soyõs tant plus incitez à repentance : d'autant que nous congnoistrons par ce discours (si nous ne nous voulons point flatter) que pour vn coup qu'il nous donne nous en meritons cent, & au lieu que nous ne sommes frappez que de bastons, nous sommes dignes d'estre froissez de barres de fer. Et puis il nous faut tousiours reuenir là, que ce n'est pas sans cause que Dieu a voulu tant de forfaits enormes estre enregistrez mesmement en ses saincte lettres. Car qui nous fait congnoistre premierement la peruersité & corruption de nostre nature, secondement les ruses de Satan, & comment il est nostre ennemi mortel, nous dressant embusches par tout, & nous guettant à tous passages, sinon tels accidens de ceux que nous voyons estre finalement tombez en ses lacs ? Et qui nous fait sentir quel besoin nous auons d'aide, sinon tels dangers desquels nous nous voyons estre enuironnez.? Ne sont-ce pas aussi tels dangers qui nous apprennent à nous tenir sur nos gardes?

Or ſçauons-nous que toute noſtre aide ne vient que d'enhaut, & qu'il n'y a nul bien gardé que celuy que Dieu garde: ainſi autant de recits que nous oyons faire de ceux qui ont commis des crimes ſi execrables, nous doiuent eſtre autant d'aduertiſſemens pour nous recommander de plus en plus à luy, & le prier tant plus ardemment qu'il luy plaiſe ne nous laiſſer en noſtre naturel, comme s'il nous mettoit la bride ſur le col: ains nous la tenir roide, & nous auoir touſiours en ſa ſauuegarde & protection. ainſi que nous voyons les petis enfans, tant plus ils ont peur, tant plus auant ſe cacher au giron de leurs meres. Car comme toutes & quantes fois que nous voyons vn homme qui a quelque imperfection en ſon corps, ſoit grande ou petite, aduenue par tel ou tel accident, nous ſommes contrains de remercier Dieu, qui nous en a preſeruez iuſques à l'heure preſente, en confeſſant que nous ſommes ſubiects à pareils dangers: ne nous eſt-il pas force ſemblablement, quand nous voyõs vn homme s'eſtre oublié en vne ſorte ou autre, de rendre graces à Dieu de ce que par ſon bon plaiſir il nous a garentis iuſques à l'heure de tel inconuenient? & cependant recongnoiſtre & confeſſer que nous ſommes du meſme bois, & que quant à eſtre exempts de tel danger, nous n'en auons point de lettre, ſinon qu'autant qu'il nous fera la grace de marcher ſous ſa crainte, & qu'il ne permettra que ceſt ennemi mortel ait tel auantage ſur nous? Or ſi le diſcours que nous auons entrepris nous monſtre euidemment & par les effects, que ceſt ennemi s'eſt renforcé de noſtre temps, ne nous ſert-il pas par meſme moyen d'vne belle remonſtrance à ce que nous facions mieux le guet, & nous armions tant mieux des armes que l'Eſcriture nous enſeigne? Auſſi voyons-nous que de tout temps & en toutes ſortes de religion les crimes ont eſté punis publiquement. Mais au lieu que les payens en ce faiſant n'ont eu eſgard qu'à vne choſe, à ſçauoir de faire punition exemplaire des malfaicteurs, (c'eſt à dire, d'en faire telle punition qui ſeruiſt d'exemple pour l'aduenir de craindre la rigueur de iuſtice) il eſt certain que les Chreſtiens ont regardé

plus auant, & ont eu consideration des choses susdictes. Il est biẽ vray que leur intẽtion a esté de faire que ceux qui ne pourroyent estre retenus par la crainte de Dieu, le fussent par la crainte des hommes, c'est à dire par la crainte de l'execution de la iustice, & des tourmens conuenables à la grandeur des forfaicts. Car nous sçauons que les payens ont dict il y a long temps,

Oderunt peccare boni virtutis amore,
Oderunt peccare mali formidine pœnæ.

C'est à dire,

Le bon craint de pecher pour l'amour de vertu,
Le meschant de pecher, de peur d'estre batu.

A quoy aussi s'accordent les Chrestiens: sinon qu'ils vsent d'autre façon de parler, disans que la cause pour laquelle les bons ne s'adonnent point à pecher, c'est la crainte de Dieu qu'ils ont deuãt les yeux: qui est vne crainte procedante d'amour, & vrayement filiale, non point seruile: comme le bon enfant craind son pere, c'est à dire, il a peur de l'offenser pour l'amour qu'il luy porte. Mais pour retourner à nostre propos, il y a encores vn autre prouffit qu'on pourra tirer de ce discours, c'est qu'en quelques endroits il seruira d'aduertissemẽt pour se donner garde de plusieurs cautelles, finesses & tromperies.

¶ *De combien la paillardise est plus grande auiourdhuy qu'elle n'a esté.*

CHAP. XII.

DONCQVES, pour commencer par où i'ay commencé ci-dessus, (sans toutesfois m'astreindre de garder ci-apres le mesme ordre) nous voyons les grandes exclamations que fait Menot contre les paillardises d'alors: mais s'il estoit maintenant, ni sa bouche & gorge, ni celles de tous ses compagnons ne suffiroyent à crier apres. Car depuis qu'il a esté diuulgué par tout, que le lieu où la saincteté Papale faisoit sa residence, estoit

eſtoit le ſiege preſidial des putains (ie voulois dire courtiſanes) de tous pays, tel qui auparauant entretenoit vne putain auec quelque remors de cõſcience, a penſé qu'il feroit œuures meritoires s'il en entretenoit vne: & s'il en entretenoit pluſieurs, qu'il viendroit iuſques aux œuures de ſupererogation: tellement que pluſieurs ont cõmencé depuis à en entretenir des harats, comme de cheuaux. Bref, comment depuis ce temps-là chacun s'eſt plongé eſtrangement en paillardiſe, les nouuelles & eſtranges punitions que Dieu en a enuoyees, en peuuent faire foy. Car il eſt certain que comme les medecins vſent de nouueaux & plus violens remedes quand ils voyent le mal deuenir incurable, ainſi Dieu a enuoyé ces bonnes dames, la Verole & la Pelade, & toutes leur cõpagnes, au ſiecle qui eſtoit le plus incurablement deſbordé, pour executer ſa iuſtice. Mais ceci a deſcouuert encore mieux l'outrepaſſe de la meſchanceté de noſtre ſiecle. car ainſi que les meſchans enfans s'endurciſſent aux verges, on s'eſt ſi bien endurci contre ces maladies, qu'on tenoit n'a-guere pour prodigieuſes, qu'il ſemble que de beſtes ſauuages on en ait faict des priuees: tellement qu'au lieu de les craindre, on les va ordinairement cercher & deffier iuſques en leurs tanieres. combié que tous les iours, voire à toutes heures, on voye que les plus braues & les plus diſpos ſont ceux qu'elles font pluſtoſt tumber par pieces: de ſorte que maint capitaine qui aura eſté vn Roland en pluſieurs batailles, en la fin rend les derniers abbois entre leurs pattes, apres les auoir longuement cõbatues par pluſieurs medicamens. Non-obſtant (di-ie) toutes ces choſes, en maintes compagnies celuy n'eſt pas reputé vaillãt champion qui n'a faict cinq ou ſix voyages en Suerie, voire tãt qu'il ſe ſoit mis au danger d'y demeurer. Et pour concluſion, on eſt ſi endurci aux coups maintenant, & ſi abbruti apres ſon plaiſir, qu'on ne craint aucunement la verole du temps paſſé, ains ſeulement vne quinte eſſence de verole, qu'on dit eſtre ſuruenue depuis peu de temps. De faict i'ay bonne memoire de m'eſtre trouué à Padoue en vne leçõ de Michaele Faloppio, en laquelle il

promettoit à ſes eſcoliers de leur apprendre le lendemain le moyen comment ils pourroyẽt paillarder tout leur ſaoul ſans aucune crainte de madame la Verole, ni de tous ſes appennages.

Mais venons vn peu à faire comparaiſon de noſtre ſiecle à celuy qui eſt prochainement paſſé. Premierement donques il eſt certain qu'alors on n'oyoit guere parler que de ſimples paillardiſes & de ſimples adulteres, c'eſt à dire qui n'emportoyent point d'inceſte: & qu'on ne faiſoit point moins de conſcience de violer vne nonnain que les payens faiſoyent de violer vne veſtale, mettans pareille difference entre la violation d'vne veſtale & d'vne autre, qu'entre le ſimple larrecin & le ſacrilege: maintenant ceux-meſmes qui ont encore les nonnains en telle eſtime que les payens auoyent leurs veſtales, & penſent commettre inceſte, ne laiſſent pas toutesfois de faire des monaſteres de nonnains, des bordeaux ordinaires. Quant à l'autre ſorte d'inceſte que la ſuperſtition n'a point faict tenir pour inceſte, mais la loy de Dieu a expreſſeement condamné, ne voit-on pas comme il eſt cõmun? n'y a-il pas vn prouerbe Italien par lequel on ne ſe fait que rire de l'inceſte du pere auec la fille preſte à marier? Or des exemples d'inceſtes nous en verrons ci apres quand nous parlerons des gens d'egliſe. I'adiouſteray ſeulement ce mot à ces exemples-là, que de noſtre temps aucuns ſont tombez en des inceſtes quaſi incroyables: comme nous liſons és narrations de la roine de Nauarre, d'vn auquel, par le moyen d'vn inceſte commis auec ſa mere (auec laquelle il coucha penſant coucher auec la damoiſelle d'icelle) vne meſme perſonne fut puis apres ſa femme, ſa ſœur, ſa fille: & ainſi d'vn ſimple inceſte retomba en deux autres, ſans toutesfois en rien ſçauoir non plus qu'il auoit ſceu du premier: lequel aduint par la faute de la mere preſumant trop de ſa conſtance. Car pource qu'elle ne vouloit croire ce que ſa damoiſelle luy diſoit, à ſçauoir qu'elle eſtoit ſolicitee par le fils d'elle de ſon deshonneur, elle meſme pour en ſçauoir la verité, ſe mit à l'heure aſſignee en la place de ſa damoiſelle: mais au lieu d'empeſcher par ce moyen vn

petit

petit mal, ſelon ſa deliberation, elle tint ſi bien la place d'icelle ſans ſe donner à congnoiſtre, qu'elle fut cauſe de faire tomber ſon fils en vn ſi horrible & deteſtable crime: lequel auſſi depuis eſpouſa (ſans en rien ſçauoir) celle qui eſtoit procree de tel inceſte. Mais ſans venir iuſques à tels inceſtes aduenus par ignorãce, on oit tous les iours parler d'autres qui ne ſont guere moins execrables, commis volontairement, non ſeulement par les eccleſiaſtiques (comme il ſera dict ci-apres) mais auſſi par les ſeculiers: voire ſe trouuent de grandes familles & honnorables audemeurant, pollues vniuerſellement de mariages inceſtueux. Que dirons-nous auſſi de ceux de noſtre temps qui pour ſurmonter leurs predeceſſeurs en toute vilenie, ſont venus iuſques à tenir eſcole de paillardiſe, & à faire imprimer (voire à Romme) des figures pour en monſtrer la leçon? Si les payens meſmes auoyent en horreur & execration ceſte vileine Elephantis pour telles figures, que doit-on dire de noſtre ſiecle, auquel ſe ſont trouuez des hommes ſoy diſans Chreſtiens prendre plaiſir à telle choſe?

Quant à celles qui vendoyent alors leurs filles, qu'eſtoit-ce à comparaiſon de celles qui auiourdhuy ſe vendent auec leurs filles? Que dirons-nous auſſi de tant de maris qui preſtent, ou engagent, ou vendent leurs femmes à beaux deniers contens? Il eſt certain que les poures femmes ſont fort à plaindre: mais aucunes s'en ſçauent bien venger. Comme fit celle que ſon mari auoit preſtee à vn ieune Cardinal eſtant au concile de Trente. car combien qu'auparauant elle s'eſtoit faicte beaucoup prier de faire plaiſir à ce ieune prelat, diſant qu'elle auoit remors de conſcience de luy faire part de ce qui appartenoit de droict à ſon mari ſeulement: en la fin apres eſtre perſuadee, ſe trouua tant conſolee de la premiere viſitation dudict prelat, qu'elle meſme porta le lendemain matin à ſon mari l'argent qui luy auoit eſté promis: & luy dit, Voila l'argent qui vous auoit eſté promis pour le preſt de ma perſonne: mais tenez-vous pour aſſeure que c'eſt pour la vendition pure & ſimple: &

pouuez bien dés maintenant faire prouiſion d'autre femme. Car au lieu que vous n'auez voulu que me preſter, i'aime mieux tout d'vn train eſtre vendue, à fin de ne changer ſi ſouuent. Et ainſi fut faict. Or comme i'ay dict qu'il y auoit quelques femmes à plaindre en ceſt endroict, auſſi d'autre part eſt-ce grand' pitié de quelques maris qui portent les cornes à leur grand regret, & toutesfois ne s'en oſent plaindre à ceux qui ont puiſſance d'y mettre ordre. Car la plus part de ceux qui ont ſi bien pourſuyui leurs femmes en la Cour de parlement qu'elles ont eſté conuaincues d'adultere, qu'ont ils gangné ſinon de la mocquerie? voire iuſques aux petits enfans, qui diſoyent que tels & tels s'eſtoyent faicts declarer coquus par arreſt de la Cour de parlement. Il eſt vray que i'ay ſouuuenance d'vn homme de qualité, qui à longue & inſtante pourſuite obtint de ladicte Cour ſeparation: mais ſa femme adultere eut encore mieux ce qu'elle demandoit. car elle fut miſe en vn monaſtere, auquel pour punition elle auoit moyen de iouer de ſon meſtier beaucoup plus à ſon aiſe. I'ay auſſi entendu qu'il fut reſpondu, il y a enuiron ſept ans, à quelcun ſe plaignant en particulier du tort que luy faiſoit ſa femme, Comment, monſieur, voulez-vous auoir plus de priuilege qu'vn tel grand ſeigneur, ſi vaillant perſonnage, qui ſçait que ſa femme le fait coquu auſſi bien quand il eſt en Cour auec elle, comme quand il en eſt bien loin, & toutesfois n'en oſe dire mot pour ſon honneur? Voila comment la grande accouſtumance au vice a en la fin oſté tellement le ſentiment d'honneſteté à pluſieurs de noſtre temps, qu'ils ne ſe font que rire de ce que leurs predeceſſeurs prenoyent à cœur plus que choſe du monde. Ie di leurs predeceſſeurs, comprenant auſſi bien les payens que les autres. Car nous voyons auec quelle rigueur les Grecs & les Rommains puniſſoyent l'adultere, enſuyuans en cela la Loy diuine. Mais pour n'aller ſi loin, nous congnoiſſons par ce qui aduint à la femme d'vn ſeneſchal de Normandie, du temps du roy Louys onzieme, ſi alors on ne faiſoit qu'vne riſee du peché d'adultere, comme auiourdhuy. Car ceſte dame eſtant

par

par ſon mari ſurpriſe en adultere auec vn ſien maiſtre d'hoſtel, fut premierement teſmoin de la iuſtice executee par ledict mari en la perſonne d'iceluy, & apres (nonobſtant les enfans communs, qu'elle tenoit embraſſez) paſſa ſemblablement par le trenchant de l'eſpee : ſans que le roy en fiſt iamais aucune pourſuite, combien qu'elle fuſt de grand lieu, & meſmes ſa parente, ſelon aucuns. Ne trouueroit-on pas maintenant vn tel acte fort eſtrange ? Il n'y a point de doute: mais le changement en eſt cauſe. Car on eſt venu iuſques là, de compoſer des chanſons propres pour encourager les plus couardes ou moins hardies à rompre la foy à leurs maris. du nombre deſquelles eſt celle qui commence,

Ne voit-on pas les hommes
Faire vertu d'aimer?
Et ſottes que nous ſommes,
Nous le voulons blaſmer.

Ce qui leur eſt loüable,
Nous tourne à deshonneur,
Et faute inexcuſable.
O dure loy d'honneur.

Pourquoy nature ſage &c.

Or fut faicte ceſte chanſon (qui fut fort promenee en la Cour) ſur vn vaudeuille, commençant.

Ne voit-on pas ces hommes ſe iouer çà & là?
Et ſottes que nous ſommes n'oſons faire cela.

Il me ſouuient auſſi d'vne qui n'a pas eu moins de credit, fondee ſur la licence & impunité des adulteres que nous voyons auiourdhuy : où il eſt dict entre autres choſes,

Ami coquu, veux-tu que ie te die,
Si tu m'en crois, ne di ta maladie.
Car ſi ta femme vn coup eſt deſcouuerte,
Elle voudra le faire à porte ouuerte.
Eſtre coquu n'eſt pas mauuaiſe choſe,
Si autre mal on ne luy preſuppoſe.

Et la concluſion eſt,

Ou ſi tu crois coquu eſtre vne tache,
Garde toy bien au moins qu'on ne le ſçache.
Le remede eſt à qui les cornes porte,
De les planter ailleurs de meſme ſorte.

Ie ſcay bien qu'il y a en ceſte chanſon des traicts pris d'Ouide: mais ceſt à ſçauoir ſi luy, qui eſtoit payé, pourra eſtre garent pour les Chreſtiens, oppoſans telles vilenies profanes aux ſaincts & ſacrez commandemens de Dieu. Et qui eſt bien d'auantage, alors qu'il n'eſtoit pas fils ni fille de bonne mere (comme on dit en commun prouerbe) qui ne chantaſt ceſte chanſon, qui euſt au contraire chanté les commandemens de Dieu mis en rime, ou quelque Pſeaume de Dauid, on euſt incontinent parlé des fagots, & de le mettre entre les mains de meſſieurs de la chambre ardente. I'ay eu auſſi ſouuent en la Cour les oreilles batues d'vne chanſon venant d'vne ſemblable bouticque, en laquelle vne dame ſe voyant vieille, ſe repent auec grands gemiſſemens d'auoir eſté femme de bien, & d'auoir gardé foy & loyauté à ſon mari: & commence ainſi,

Ie plain le temps de mon floriſſant aage, &c.

Voila les coups d'eſperon qu'on a voulu donner aux femmes: comme ſi de leur naturel elles eſtoyent trop reſtiues quand il eſt queſtion de paſſer vn tel paſſage: & celles principalement qui ſont nourries en toute oiſiueté, en toutes delices, & en toute ſorte de laſciueté: pour le ſalut deſquelles nommeement ſont faictes ces chanſons pleines de ſi belles exhortations. Cependant ie laiſſe les autres chanſons plus triuiales, pluſieurs prouerbes, pluſieurs façons & de parler & de faire, le tout ne tẽdant qu'à desbaucher & filles & femmes. Car pour dire en vn mot, il n'y a inuention qui n'ait eſté cerchee de noſtre temps pour faire du vice vertu: ie di nommeement quant à ce peché de paillardiſe. Meſmes pour nous acheuer de peindre ont eſté ramenees les ſtatues de Priapus auec toute leur ſequelle aux iardins de plaiſance: teſmoin celuy de S. Germain des prez à Paris, ainſi honneſtement accouſtré par vn Italien auquel il appartenoit, y faiſant tenir le brelan. Que reſtoit-il

plus

plus pour rendre la vilanie de noſtre ſiecle ſi ſuperlatiue, qu'elle ſurpaſſaſt non ſeulement celle du ſiecle prochain au noſtre, mais auſſi de tous ceux qui ont eſté depuis la creation du monde? Il reſtoit d'auoir les tableaux de Philænis & d'Elephantis. Helas l'Italie ne nous en a elle pas enuoyé non ſeulement de ſemblables à ceux de ſes deux vilaines, mais (comme il eſt vrayſemblable) de beaucoup plus execrables? Et outre ceux-ci ne nous en a elle pas enuoyé d'autres deſquels on n'auoit iamais ouy parler? à ſçauoir eſquels eſt repreſenté l'acte, lequel quiconques ha vne ſcintille de crainte de Dieu, ne peut nommer ſans horreur. Nous pouuons donc bien dire maintenant *Venimus ad ſummum.* & encores ainſi parlans, nous n'exprimerons pas ſuffiſamment le ſuperlatif desbordemeut qui eſt auiourdhuy en ceſt endroit. Car entre les payens quelle gens ſcaurions-nous trouuer plus lacifs, plus diſſolus en propos, bref plus mortels ennemis de la chaſteté que les poetes, & principalement les Latins elegiacques? Nous oyons toutesfois que Properce, qui eſt vn des capitaines, ſe plaint d'vne vileuie de meſme ſorte, mais non pas ſi grande: diſant,

Quæ manus obſcœnas depinxit prima tabellas,
Et poſuit caſta turpia viſa domo,
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos,
Nequitiæque ſuæ noluit eſſe rudes,
Ah gemat in terris iſta qui protulit arte
Iurgia ſub tacita condita lætitia.
Non iſtis olim variabant tecta figuris,
Quum paries nullo crimine pictus erat.

Et maintenant (à propos de ce qui eſt dict en ce dernier vers) dequoy voyons-nous les parois eſtre charbonnees en pluſieurs lieux, encore qu'elles ſoyent au paſſage ordinaire des ieunes enfans, voire de ceux & de celles qui audemeurant ſont encore ſous la verge & la diſcipline de leurs gouuerneurs & gouuernantes? De quels tableaux ſont parees les ſales & les chambres? Ie penſois auoir faict, mais ie trouue que c'eſt à recommancer: tant d'autres vilanies ſe preſentent à ma memoire,

inuentees de noſtre temps,ou pour le moins miſes en vſage entre les Chreſtiens. Toutesfois ie me contenteray d'vn ſeul autre exemple,qui fera que ces Priapes ramenez aux iardins de plaiſance,& ces peintures ſemblables à celles de Philęnis & d'Elephantis, nous ſembleront à comparaiſon eſtre choſes legeres, & qui ne meritent pas quaſi qu'on en parle. Ceſt exẽple eſt d'vn eſbatemẽt qu'on prit à Blois à l'entree du roy Henri deuxieme de ce nom,de faire deſpouiller vn nombre de putains(& principalement de celles que les Italiens appellent Sfaciate) & eſtans toutes nues, ainſi que quand elles vindrent du ventre de leurs meres,les faire monter ſur des bœufs, & & ſur iceux en tel equipage faire leurs monſtres par tout ou ſembloit bon à meſſieurs qui les ſuyuoyent, faiſans office de picqueboeufs. Nous oyons au ſurplus commẽt ce poure Menot crie contre ceux qui exercoyent alors leurs macquerelages és egliſes: mais que diroit-il donques maintenant de ceux qui y exercent les paillardiſes, dedans les chappelles,prenans pour teſmoins tous leurs ſaincts & ſainctes qui y aſſiſtent? Toutesfois ceci ſe fait par vn iuſte iugement de Dieu, à ce que les lieux qui ſont deſia bordeaux ſpirituellement, ſoyent auſſi bourdeaux realement & de faict. Que diroit-il auſſi d'vne autre profanation encore plus eſtrange,àſçauoir de ceux qui applicquent à leurs chanſons de paillardiſe & la ſaincte eſcriture, & des docteurs anciens? cõme nous voyons en ces vers.

Sainct Auguſtin inſtruiſant vne dame,
Dit que l'amour eſt l'ame de noſtre ame:
Et que la foy,tant ſoit conſtante & forte,
Sans ferme amour eſt inutile & morte.
Sainct Bernard fait vne longue homelie,
Où il benit tous les cœurs qu'amour lie.
Et ſainct Ambroiſe en fait vne autre expreſſe,
Où il maudit ceux qui ſont ſans maiſtreſſe.
Et Delyra là-deſſus nous raconte
Que qui plus aime,& plus hault au ciel monte.
Celuy qui ſceut les ſecrets de ſon maiſtre,
Dit que l'amant damné ne ſcauroit eſtre.

Et

Et dit bien plus le docteur seraphique,
Que qui point n'aime, est pire qu'heretique.
Pource qu'amour est feu pur & celeste,
Qui ne craind point qu'autre feu le moleste.
Et c'est pourquoy (comme dit S. Gregoire)
Vn amant fait ici son purgatoire.

Et la conclusion,

Nulle de vous ne soit donques si dure
Qu'elle resiste à la saincte escriture:
Puisqu'on la voit de ce propos remplie,
Que pour aimer, la Loy est accomplie.

Voila combien est audacieuse l'impieté des hommes, de vouloir ainsi profaner les saincts & sacrees parolles de Dieu, & en faire comme des macquerelles. Qui est bien autre chose que ce dont se plaind Menot, asçauoir de ceux qui exerçoyẽt leurs macquerelages es temples. Ie le confesse, dira quelcun: mais ceste chãson n'est point venue aux oreilles de ceux qui auoyent le iugement pour descouurir l'impieté cachee sous icelle, & pareillement le pouuoir de la faire chastier. Ie respon qu'au cõtraire iamais chanson n'eut si grand' vogue, iamais chãson ne pleut tant, & à ceux-la principalement. Aussi se sont trouuez aucuns qui ont applicqué à leurs poesies lasciues quelqs parolles tirees du propre texte de la saincte escriture, & mesmemẽt des vers du prophete Dauid: cõme aussi nous scauons que ia de long temps les hõmes se sont dispẽsez de tirer d'icelle certains mots pour s'en seruir en risee en plusieurs sortes de prouerbes & quolibets. Mais nous pourrons parler amplement de ceci au chapitre des blasphemes: maintenant il nous suffira d'auoir allegué ce qui est à propos de la complainte de Menot.

Ces mesmes prescheurs s'eschaufent aussi bien fort à crier contre les macquereaux de leurs temps: & Menot s'attache mesmement à messieurs de la Cour de parlement, qui leurs louoyent des maisons: se courrouçant fort de ce qu'ils prestent aucune aide ou faueur à si miserables gens. mais que dirois-il donc de ceux de no-

ſtre temps, qui pour leurs macquerelages ont eſté tant fauoriſez des princes, qu'ils ne leur ont eſpargné ni les chaſteaux, ni les benefices, ni les offices & plus grandes dignitez? Teſmoin l'Eueſque qui ſe vantoit en vn lieu où i'eſtois, que le temps paſſé on paruenoit par auoir des lettres, & par ſçauoir du Latin: mais que luy n'auoit point ſceu du Latin, mais bien du paſſelatin, par le moyẽ duquel il eſtoit monté en ce degré. Or ſon paſſelatin eſtoit comme pluſieurs m'accorderoyent ſi ie le nommois) l'office de macquereau: combien qu'il ne s'en vantoit pas.

¶ *Du peché de ſodomie, & du peché contre nature en noſtre temps.*

CHAP. XIII.

ET quand il n'y auroit autre choſe que la ſodomie telle qu'on la voit pour le iourdhuy, ne pourroit-on pas à bon droict nommer noſtre ſiecle le parangon de meſchanceté, voire de meſchanceté deteſtable & execrable? Ie confeſſe que les payens (au moins la plus part) ont eſté addonnez à ce vice: mais ſe trouuera-il qu'entre eux qui ont porté le nom de Chreſtiens, iamais vn tel vice ait eſté reputé vertu? Il eſt certain que non. Mais en noſtre temps on ne l'a pas ſeulement reputé pour vertu, mais on eſt venu iuſques a en eſcrire les louanges, & puis les faire imprimer, pour eſtre lues par tout le monde. Car ceci ne ſe doit taire, que Iean de la Caſe, Florentin, archeueſque de Beneuent, a compoſé vn liure en rythme Italienne, où il dit mille louanges de ce peché auquel les vrais Chreſtiens ne peuuent ſeulement penſer ſans horreur: & entr'autres choſes l'apelle œuure diuin. Ce liure a eſté imprimé à Veniſe, chez vn nommé Troian Nanus, ſelon le teſmoignage de quelques vns, lequel ils ont mis par eſcrit. Or eſt l'autheur de ce tant abominable liure celuy meſme auquel i'ay dedié quelques miens vers Latins, pendant que i'eſtois à Veniſe: mais ie proteſte que ie commi telle faute auant que le con-

congnoiſtre tel:& qu'apres en auoir eſté aduerti,la faute eſtoit deſia irreparable.Mais pour retourner à ce peché ſi infame,n'eſt-ce point grand' pitié qu'aucuns qui auparauant que mettre le pied en Italie,abhorriſſoyent les propos meſinement qui ſe tenoyent de cela, apres y auoir demouré,ne prennent plaiſir aux paroles ſeulemét, mais viennent iuſques aux effects, & en font profeſſion entr'eux, comme d'vne choſe qu'ils ont appriſe en vne bonne eſcole? Car quant à ceux qui par vne mauuaiſe accouſtumance ont ſeulement retenu des façons de parler Italiennes,qui ſe diſent là ordinairement & couſtumierement,eſtans toutesfois priſes de telle meſchanceté, ils ont bien quelque apparence d'excuſe: mais que peuuent alleguer les autres? Or ne veux-ie pas dire toutesfois que tous ceux qui ſe trouuent entachez de ce peché,l'ayent appris ou en Italie,ou en Turquie.car noſtre maiſtre Maillard en faiſoit bien profeſſion, & toutesfois il n'y auoit iamais eſté:mais celuy qui comme docteur de la Sorbonne, tous les iours faiſoit bruſler tant de poures gens à tort & ſans cauſe,eſtoit celuy que meſſieurs de la iuſtice pouuoyent faire bruſler à bon droict, non pas comme Lutherien(qu'on appeloit lors(ou trop obſtiné euangelique, mais comme bougre Sodomiticque.

Mais i'aurois grand tort ſi eſtant ſur ce propos i'oublios Pierre Louys,ou pluſtoſt Aloys (car ſon nom eſtoit en langage Italien Pietro Aloïſio) fils du pape Paul troiſieme de ce nom. Ce Louys duc de Parme & de Plaiſance, pour ne degenerer de la race Papale, de laquelle il eſtoit iſſu, fut ſi adonné à ceſt horrible & deteſtable peché,voire ſi tranſporté de la rage d'iceluy, que non ſeulement il oublia totalement le iugement de Dieu,non ſeulement il oublia la recommandation en laquelle il deuoit auoir ſon honneur, (pour le moins à l'endroit de ceux qui naturellement ne ſont pas grand' conſcience de s'abandonner à telle meſchanceté) non ſeulement il oublia qu'il eſtoit homme: mais auſſi oublia le danger de la mort (que les beſtes meſme apprehendent)lequel ſe preſentoit iournellement à luy. Car ne ſe contentant d'auoir exercé ſes infames concupi-

ſcences en vne infinité de perſonnes de diuerſes qualitez, en la fin s'adreſſa à vn ieune eueſque, nommé Coſmo Cherio, ayant l'eueſché de Fano: & n'en pouuãt venir à bout autrement, le fit tenir par ſes gens. Apres lequel acte il n'arreſta pas long temps à receuoir le ſalaire deu à tels monſtres: & comme il auoit mené vne vie infame, auſſi luy fut faict vn epitaphe ſi infame qu'il requerroit des lecteurs qui euſſent pris quelque preſeruatif de peur d'auoir mal au cœur.

QVANT au peché contre nature (lequel de tout temps a eſté plus ordinaire aux bergers qu'à autres) qui voudroit faire la recerche d'exemples de noſtre temps, il en trouueroit grande abondance, auſſi bien que des autres meſchancetez. Mais pour en trouuer beaucoup & en vn meſme temps & de fraiſche memoire, il faudroit s'adreſſer aux ſoldats Italiés du camp qui vouloit tenir la ville de Lyon aſſiegee pendant les troubles, & leur demander qu'ils faiſoyent de leurs cheures. Toutesfois il eſt aduenu vne choſe de noſtre tẽps, qui ſert d'vn exemple beaucoup plus eſtrange que tous autres qu'on pourroit alleguer: c'eſt d'vne femme qui fut bruſlee à Toulouze (comme on m'a aſſeuré,) il y a enuiron vingt-ſept ans, pour s'eſtre proſtituee à vn chien, lequel auſſi fut bruſlé auec elle. Ie tien ceſt acte pour plus eſtrange, ayant eſgard au ſexe. Or ay ie nommé ceſte ſorte de peché, le peché contre nature, m'accommodant à la façon de parler ordinaire, non pas ayant eſgard à ce qu'emporté ce mot. Car ſuyuant cela, il eſt certain que la ſodomie doit eſtre compriſe ſous ce titre: & ſans autrement en diſputer, les beſtes brutes nous en rendent conuaincus.

Ie vien de reciter vn forfaict merueilleuſement eſtrãge: mais i'en vay reciter vn autre qui l'eſt encore d'auantage, (non pas toutesfois ſi vilain) aduenu auſſi de noſtre temps, il y a enuiron trent'ans. C'eſt qu'vne fille natiue de Fontaines, qui eſt entre Blois & Rommorantin, s'eſtant deſguiſee en homme, ſeruit de valet d'eſtable enuiron ſept ans en vne hoſtelerie du faux-bourg du Foye, puis ſe maria à vne fille du lieu, auec laquelle elle

elle fut enuiron deux ans, exerceant le meſtier de vigneron. Apres lequel temps eſtant deſcouuerte la meſchanceté de laquelle elle vſoit pour contrefaire l'office de mari, fut priſe, & ayant confeſſé fut là bruſlee toute viue. Voici commẽt noſtre ſiecle ſe peut vanter qu'outre toutes les mſchancetez des precedens, il en ha qui luy ſont propres & peculieres. Car ceſt acte n'a rien de commun auec celuy de quelques vilaines qu'on appeloit anciennement tribades.

¶ *Des blaſphemes de noſtre temps, & des maudiſſons.*

CHAP. XIIII.

IE vien maintenant aux blaſphemes, ne gardant pour le preſent autre ordre que celuy qui vient le mieux à propos à ma memoire, ſelon qu'elle me fournit d'exemple. Quãt dõques aux maugreeurs, renieurs & deſpiteurs du nom de Dieu, blaſphemateurs, que penſons nous que diroyent tous ces bõs preſcheurs, Oliuier Maillard, Menot, & Barelette, s'ils retournoyẽt voir quel il fait maintenant en leurs pays? Que diroit auſſi le roy S. Louys s'il reuenoit eſtre des noſtres? où trouueroit-il aſſez de perceurs & de coupeurs de langues, ſinon que les blaſphemateurs les perçaſſent & couppaſſent eux-meſmes l'vn à l'autre? Que diroyent-ils s'ils oyoyent ce prouerbe ou ceſte comparaiſon prouerbiale, de la bouche des payſans, en certains lieux, Il iure comme vn gentilhomme (qui eſt à propos de ce dont il a eſté parlé cideſſus, Appartient-il à vn vilain de renier Dieu?) & autre part oyoyent le commun peuple dire, Il iure comme vn abbé? autre part, Il iure comme vn chartier? Ne ſeroyent-ils pas bien eſtonnez d'ouir tant de commes? Ie n'en fay nulle doute: mais toutesfois ie penſe qu'ils le ſeroyent beaucoup d'auantage quand ils verroyent en pluſieurs lieux, principalement es bonnes maiſons,

qu'on appelle,& nommeement en celles des gentils-hõmes,(ce que toutesfois soit dict sans preiudicier à l'honneur de la vraye noblesse, reglee par toute honnesteté, & sur tout faisant vraye profession de la Chrestienté) on apprend plustost aux enfans à dire, Ie renie Dieu, qu'à dire, Ie croy en Dieu? Doutons-nous que ce bon roy Louys oyant tels propos ne pensast estre au milieu d'enfer? Mais ce seroit bien encore pour luy augmenter son opinion quand il verroit les ieunes princes auoir leurs precepteurs des blasphemes, comme de quelque belle chose & louable, pour les sçauoir changer & diuersifier en toutes sortes, & les prononcer auec l'accent & l'audace telle qu'il appartient, sans aucunement hesiter.

Or pourrois-ie monstrer que nous surmontons nos predecesseurs en ce peché aussi bien qu'es autres, non seulement au regard des choses que ie vien de dire, mais aussi en la forme & maniere de blasphemer, ou plustost és formes & manieres, qui sont presque innumerables. mais il suffira de donner à entendre en vn mot, qu'outre les blasphemes tant vieux que nouueaux nez és pays, on a trouué l'inuention de faire des fricassees de ceux de diuers pays: comme si sans cela ils n'estoyent pas suffisans pour irriter Dieu, & prouoquer son ire & ses iugemens espouuantables alencontre de nous. Toutesfois sans venir à telles sortes de blasphemes, nous en trouuons de fort sauuages au language Italien: dont aucuns semblent plustost sortir de la bouche de diable que d'hommes. Du nombre desquels est vn que i'ay ouy proferer à Romme par vn prestre, lequel sera recité en son lieu. Mais on luy peut bien donner pour compagnon vn qui fut proferé à Venise par vn Italien, non prestre, mais seculier, en iouant aux cartes en la maison d'vn ambassadeur du Roy. Ce blasphemeest tel, Venga'l cancaro ad lupo. Quel si grand mal y a-il ici? dira quelcun. Le grand mal est en ce que ceci se disoit par vne figure qui s'appelle aposiopese, ou reticenca, en lieu de (comme depuis on congnut) Venga'l cancaro ad lupo, che non mangiò Christo quando

era

era agnello. Or l'appelloit-il agnello, ayant eſgard à ce qui eſt dict en S. Iean, *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Auſſi eſtoit vn bien ſauuage blaſpheme, mais non de telle impieté, celuy de l'Italien qui diſoit (comme nous auons raconté ci-deſſus, page 45.) Vienne la caqueſangue à l'aſneſſe qui porta Ieſus Chriſt en Ieruſalem. Ie ne parle point de Putana di Chriſto, ni d'autres ſemblables pource que combien qu'ils ſoyent fort horribles, ils ſont fort communs.

Et d'autant que les plus grands blaſphemes ſe deſgorgent ordinairement es ieux de cartes & de dez, ie propoſeray auſſi vn exemple de noſtre temps d'vn tel blaſphemateur, (c'eſt à dire, qui ſe vouloit recompenſer de ſa perte ſur les blaſphemes, cõme eſt l'ordinaire) faiſant vn tour le plus eſtrange que ie penſe auoir iamais eſté ouy auparauant. Car ce vilain eſtant laſſé de maugreer, renier, deſpiter Dieu & le blaſphemer en toutes ſortes, commanda à ſon valet de luy aider, & de pourſuyure ces beaux propos iuſques à ce qu'il eut la chance meilleure. Ie me tien tout aſſeuré que ce ſeul acte pourroit ſuffire pour condamner noſtre ſiecle d'vn plus grand desbordement que tous les precedens: toutesfois il s'en troue bien d'autres. car comme les vns ſe ſont aduiſez de ceſte nouuelle meſchanceté en ceſt endroit, auſſi les autres ſe ſont aduiſez de celles qui ſeront declarees ci-apres.

Et premierement au lieu que nos predeceſſeurs n'auoyent faict part qu'aux ſaincts & ſainctes (qu'on appelle) de l'honneur appartenant à Dieu ſeul, l'audacieuſe meſchanceté des flateurs de noſtre temps a eſté ſi grande, qu'on n'a point faict de cõſcience d'attribuer auſſi à quelques princes des titres diuins, & entre autres celuy de treſſacree maieſté. & meſmemẽt, cõme les payẽs diſoyent *diuus Cæſar*, ainſi voyons-nous qu'aucuns rois & empereurs de noſtre temps ont eu ce meſme epithete. Voire on eſt venu iuſques à dire à vn homme mortel, non ſeulemen Noſtre ſainct pere, mais auſſi, Noſtre Dieu en terre. Et (comme vne meſchanceté attire l'autre) on a puis-apres attribué des propos dicts de

Dieu en la saincte escriture, à ceux lesquels on auoit hõnoré de tels titres. Dequoy ie pourrois amener plusieurs exemples, si i'auois loisir d'y penser: mais pour ceste heure ie me contenteray de ces deux, *Sub vmbra alarum tuarum protege me*, ou *sperabo*, & *Non est abbreuiata manus Domini.* lequel il me souuient d'auoir ouy ainsi applicquer souuent: mais la derniere fois ie l'ouy de la bouche d'vn aduocat en plaidant.

Mais en la fin on ne s'est pas contenté de cela: ains on est venu iusques à applicquer vne grande part des passages de l'escriture saincte à la louange d'hommes & femmes de toute qualité. Et puis comme on s'estoit seruī d'aucuns propos pour honnorer, aussi s'est on serui de quelques-vns pour vituperer & diffamer ceux ausquels on en vouloit: comme a sceu tres-bien faire entr'autres nostre maistre Pasquin, & pourroit estre que l'inuention seroit venue de luy, & que ceux qui ont dõné du temps du roy François premier de ce nom, des quolibets à tous les seigneurs & dames de la Cour, tirez des paroles de la Bible, auoyent esté en son escole.

Encores a bien passé plus auant la meschanceté des contempteurs de Dieu, desquels nostre siecle a eu, (cõme il a encore) grande abondance. Car il n'a pas esté iusques aux yurõgnes qui n'ayent voulu applicquer des passages de la saincte & sacree escriture à leur yurõgnerie, & les router de leurs ordes & puantes bouches. Car on scait assez que l'ordinaire souloit estre, autant de verres de vin qu'ils aualoyent, de dire, *Cor mundum crea in me Deus, & spiritum rectum innoua in visceribus meis.* On scait aussi que pour signifier en leur iergon, qu'vn vin estoit meilleur que les autres, & que c'estoit celuy auquel il se falloit tenir, la coustume estoit de dire, *Hic est, tenete eum.* Et quād il n'y a plus de vin au pot, les moines aussi bien que les autres, vsent de ceste allegorie, *Date nobis de oleo vestro: quia lampades nostræ extinguntur.* Et à propos des moines, vn abbé de Iosaphat, tout aupres de Chartres, qui estoit vn des grands suppostz de Bacchus, vne fois qu'on luy demandoit comment il pouuoit tant boire, & en quelle escole il auoit appris ceste science, voulut monstrer qu'il auoit leu quelques mots en la saincte escritu-

re, ou pour le moins qu'il en auoit ouy parler. car il allegua, *Patres nostri annuntiauerunt nobis.* Mais que di-ie des yurongnes? il n'a pas esté iusques aux verolez, qui n'ayent voulu, en suant leur verole, applicquer au propos d'icelle des parolles sacrees, en disant, *Quoniam tacui inueterauerunt ossa mea.* Encore plus salement s'applicque ce passage, *Flabit spiritus eius, & fluent aquæ.* Il me souuient aussi d'vn qui dit à Paris quand sa mere fut morte, & qu'il tint la bourse, *Quasi nubes pluuiæ in tempore siccitatis*, l'ayant (comme ie croy) appris de quelques autres lesquels il hantoit ordinairement, aussi gens de bien que luy. Et les bons compagnons ne se iouent-ils pas tous les iours de ces mots de sainct Paul, *Siquis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*, disans, *Siquis episcopatum desiderat bonum, opus desiderat.* Bref il leur semble qu'vne gosserie ne vaut rien s'il n'y a de la derision des parolles de la saincte escriture: comme l'abbé qui dit de l'annee des vins rostis, *Spiritus vitæ erat in rotis.* Voire n'ont pas ces vilains blasphemateurs & profanateurs des parolles sacrees, espargné leur messe. Car quand on pend, ils disent, *Sursum corda.* quand on prend le verre pour boire, ils disent, *Quia pius est.*

Ie n'ay point parlé de ceux qui abusent vilainement de ce passage, *Cælum cæli Domino, terram autem dedit filiis hominum*, (c'est à dire, Les cieux les cieux sont au Seigneur: mais il a donné la terre aux fils des hommes) pour nier la prouidence de Dieu par laquelle il gouuerne les hõmes, & toutes choses qui sont en ce monde, selon son bon plaisir. Ce n'a pas esté toutesfois par oubli, mais pource que ie pense que la profanation de ce passage ait commencé deuant nostre siecle. Pour le moins il est certain que les contempteurs de Dieu, qui sont auiourdhuy vn bouclier de ces parolles, sont cousins germains de ceux qui disoyent du temps de l'vn des prescheurs susdicts, Nous voudrions bien que Dieu gardast son paradis pour soy, & qu'il nous laissast demeurer ici à nostre aise. Aussi se pourroit-il bien faire que l'ignorance auroit este premierement cause d'vne fausse interpretation de ce passage, de laquelle puis les con-

tempteurs de Dieu auroyent faict leur prouffit. comme nous voyõs que nos predeceſſeurs ont treſmal interpreté & entendu ce paſſage, qui eſt auſſi du liure des Pſeaumes, *Cum peruerſo peruerteris*, & par vne ignorance meſlee de malice ont voulu accorder ces parolles auec le prouerbe qui dit, Il faut hurler auec les loups. Mais pour retourner à ceux qui de malice deliberee profanẽt la ſaincte parole de Dieu, ie n'ay point parlé non plus des paſſages deſdictes ſainctes lettres qui ont eſté appliquez à la paillardiſe: pource qu'il me ſuffit de ce que i'en ay dit au precedent chapitre, où i'ay monſtré qu'au lieu que Menot ne ſe plaignoit ſeulement que de la profanation des temples, en ce qu'on y exerçoit les maquerelages, nous auons vne complainte beaucoup plus iuſte & plus grande, de ce qu'on fait ſeruir les ſainctes & ſacrees paroles, de maquerelles, choſe plene de meſchãceté autant prodigieuſe & autãt diabolique que iamais ait eſté ouye & ſoufferte entre les Chreſtiens. Et quãd ie ne diray pas ſeulement autant, mais beaucoup plus, ie penſeray dire la verité. Toutesfois ie laiſſeray iuger au lecteur combiẽ valoyẽt mieux ceux q̃ pẽdãt les derniers troubles de Frãce, pour faire deſpit aux aduerſaires de la religion Romaine, commençoyẽt leur ieu de dez par ces mots qui ſont auſſi de la ſaincte eſcriture, Noſtre aide ſoit au nom de Dieu qui a faict le ciel & la terre: & profanoyẽt ainſi ces mots expreſſeement pour faire tãt plus grand deſpit à ceux que i'ay dict: à cauſe que ceux-ci ont accouſtumé d'inuoquer la grace de Dieu par ces meſmes mots, au commencement de leurs preſches.

Ce que ie vien de reciter m'a fait ſouuenir d'vne ſorte de blaſpheme diuerſe aucunement de toutes les precedentes, mais du tout ſemblable à celuy des Iuifs que nous liſons en l'euangile: à ſçauoir qu'ils diſoyent, ſe mocquans de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, Il ſe confie en Dieu: qu'il le deliure maintenant, s'il l'a aggreable. Or me ſuis-ie ſouuenu de ceſte autre ſorte en recitant le precedent, pource qu'il eſt ſorti de meſmes bouches & en meſme temps. Car les aduerſaires des aduerſaires de l'egliſe Rommaine, grinçans les dens toutes les fois qu'ils les oyoyent chanter ce commençement du cin-

quantieme Pſeaume de Dauid,

Le Dieu le fort l'eternel parlera,

incontinent qu'il leur ſembloit qu'ils auoyent quelque auantage ſur eux, ne ſe pouuoyent tenir de leur dire, Où eſt-il maintenant ce dieu le fort? Ha, on vous fera bien changer de chanſon: on vous fera bien chanter Miſericorde au poure vicieux. Mais ſans alleguer l'euangile, nous trouuerons en Dauid meſmement ceſte ſorte de blaſpheme, où il dit,

Ie ſens leurs meſchans propos
Me naurer iuſques aux os,
Quant ils diſent à toute heure,
Où fait ton Dieu ſa demeure?

Et en vn autre Pſeaume il dit,

Pourquoy diroyent les gens en ſe mocquant,
Où eſt-ce dieu qu'ils vont tant inuocquant?
Où eſt-il à ceſte heure?

Mais tant ceux deſquels il eſt parlé en l'euãgile, que ceux deſquels fait ici mention Dauid, ſont encore plus excuſables que les autres, pour pluſieurs conſiderations.

Que s'il faut venir aux propos blaſphematoires, par leſquels on deſpite la crainte de Dieu, & la vraye doctrine contenue es ſainctes lettres, nous les orrons plus execrables que nous ne les attendrions de tous les payens qui ſont au demeurant du monde: voire ie ne ſçay ſi les diables d'enfer y pourroyent adiouſter quelque choſe. Et toutesfois il n'y a auiourdhuy gens mieux venus parmi la plus part des courtiſans que ceux qui ont ordinairement en la bouche tels propos: & meſmes s'apprennent ſongneuſement par quelques-vns, comme leur eſtans neceſſaires pour eſtre reputez ſçauoir bien leur cour, & comme ſi pour goſſer brauement il faloit s'attaquer à Dieu. Or il y à deux ſortes de tels blaſphemateurs, les vns ſont du tout atheiſtes (qui s'appellent auioudhuy deiſtes, maugré qu'on en ait, par vne figure qui ſe nomme antiphraſe) & ceux-ci n'en diſent que ce que ils en penſent: les autres, non-obſtant les remors de conſcience qu'ils ſentent, veulent contrefaire les atheiſtes: & au lieu que quelques atheiſtes confeſſent eſtre bien

marris qu'ils ne peuuent croire qu'il y a vn Dieu: ceux-ci au contraire se faschent de ce qu'ils ne se peuuent oster de la fantasie qu'il n'y en ait vn, & qu'ils ont des remors de conscience alencontre du reniement de la prouidence de Dieu. Du nombre des premiers estoit vn seigneur Italien, qui auoit quitté son pays pour demeurer en France. i'enten ce seigneur qui mourant à la guerre d'vn coup de pistole, au lieu que les autres se recommandent à Dieu, pria qu'on le recommandast au roy, & qu'on luy dist qu'il perdoit vn bon seruiteur. Ce personnage confessoit souuent (à ce que i'ay entendu de ceux qui luy ont esté familiers) qu'il desireroit de croire en Dieu, comme les autres, mais qu'il ne pouuoit? Et cependant tout son plaisir estoit de desgorger des blasphemes contre Dieu & son escriture, à comparaison desquels ceux de Iulian l'apostat pourroyent sembler fort legers. Car il n'auoit pas honte de dire (entre plusieurs autres propos) que Dieu auoit faict iniquement en ce qu'il auoit condamné le genre humain pour vn morceau de pomme. Item qu'il n'auoit rien appris au nouueau Testament sinon que Ioseph estoit vne grand' beste, de n'estre point ialoux, veu que si vieil il auoit espousé vne si ieune femme. Voila quant aux premiers desquels i'ay parlé. Quant aux seconds qui par quelque remords de conscience qui leur fait violence, sont contrains de recongnoistre la diuinité, on en trouue aussi assez d'exemples. Car les courtisans qui disoyent du temps du roy Henri II de ce nom, qu'ils croyoyent en Dieu, comme leur roy y croyoit, mais que s'il n'y croyoit point, ils s'efforceroyent de n'y croire point aussi, il est certain que par leur confession mesme ils doiuent estre mis en ce rang: Et en quel rang mettrons-nous ceux qui disent, Ie croy au roy & en sa mere, & ne scay autre confession de foy? Pour dire la verité, ie me trouue vn peu empesché de leur trouuer vn nom digne d'eux: mais il me semble que par prouision on leur pourra donner le nom de trisatheistes.

Ie parleray maintenãt de ceux qui ne se cõtentent de proferer leurs blasphemes haut & clair entre leurs semblables

blables, ou en presence d'autres aussi, ausquels ils s'efforcent de faire despit en despitant Dieu: ou bien d'en remplir les banquets & cõpagnies ioyeuses, (où ils font couler lesdicts blasphemes sous pretexte de gosseries & rencontres facecieuses) mais, afin que tout le mõde en puisse estre tesmoin, les font imprimer. Qui est donc celuy qui ne sçait que nostre siecle a faict renaistre vn Lucian en vn François Rabelais, en matiere d'escrits brocardãs toute sorte de religion? Qui ne sçait quel contẽpteur & mocqueur de Dieu a esté Bonauenture des Periers, & quels tesmoignages il en a rendu par ses liures? Sçauons-nous pas que le but de ceux-ci & de leurs cõpagnons a esté, en faisant semblant de ne tendre qu'à chasser la melancholie des esprits & leur donner du passetemps, & en s'insinuant par plusieurs risees & brocards qu'ils iettent cõtre l'ignorance de nos predecesseurs (laquelle a faict qu'ils se sont laissez mener par le nez aux cagots abuseurs) venir apres à ietter aussi bien des pierres en nostre iardin, comme on dit en commun prouerbe, c'est à dire, donner des coups de bec à la vraye religion Chrestienne? Car quand on aura bien espluché tous leurs discours, ne trouuera-on pas que leur intention est d'apprendre aux lecteurs de leurs liures à deuenir aussi gens de bien que eux? c'est à dire de ne croire de Dieu & de sa prouidence non plus qu'en a creu ce meschant Lucrece? de leur apprendre que tout ce qu'on en croit, on le croit à credit? que tout ce que nous lisons de la vie eternelle, n'est escrit que pour amuser & repaistre d'vne vaine esperance les poures idiots? que toutes les menaces qui nous sont faites de l'enfer & du dernier iugement de Dieu, ne sont non plus que les menaces qu'on fait aux petis enfans du loup garou? & pour conclusion, que toutes religions ont esté forgees es cerueaux des hommes? Or Dieu sçait si tels maistres ont faute d'escoliers prestans l'oreille à telle leçon. Car suyuant ce que i'ay dict tantost, qu'on voit des personnes qui ne sont pas encore venues iusques à l'atheisme, mais sont apres pour en trouuer le chemin, il est certain que plusieurs sont du sentiment qu'ils ont de Dieu comme aucuns malades

de la dispense des medecins. Car comme nous voyons des malades qui nonobstãt la resolution qu'ils ont prise de manger & boire ce que bon leur semblera & non pas ce que le medecin ordonnera, l'importunent toutesfois de les dispenser d'vser de ce qui est contre son ordonnance, comme si cela leur deuoit faire plus grand bien ou moins de mal, quand ils auront impetré de luy ceste dispense: pareillement voyons-nous iournellement des hommes qui estans totalement deliberez & resolus, combien que leur conscience s'oppose à leurs entreprises, de passer outre, auroyent neantmoins grand desir de les pouuoir mettre en execution auec le consentement d'icelle: & pourtant s'efforcent par tous moyens de reietter tout sentiment de Dieu, lequel fait qu'ils sont cõme contrerolez par leur conscience. Or ne sçauroyent-ils prendre plus aisé ni plus court chemin pour paruenir à leur intention que d'aller à l'escole des docteurs susdicts. Et pour clorre ce propos, ie di que les liures de ces deux que nous auons nommez, & de leurs compagnõs, sont autant de filets tendus pour prendre ceux qui ne sont bien armez de la crainte de Dieu: & que ces filets sont d'autãt plus mal-aisez à voir, qu'ils sont mieux couuers de propos plaisans & chatouillans les oreilles. Et pourtant doiuent estre aduertis tous ceux qui n'õt point d'enuie de se desuoyer du bon chemin auquel il a pleu à Dieu les mettre, de se donner garde de tels chasseurs. Car quant aux autres desquels i'ay tantost parlé, ils ne sont point à plaindre, d'autant qu'ils ne tombent point en tels filets sans y penser, mais s'y enueloppent volontairement.

Et quant à Postel & autres desquels nous auons des escrits semblables aux siẽs, qu'en dirõs-nous? Ie ne sçay pas que les autres en disent: mais de ma part ie repete ce que i'ay souuentesfois dict, c'est que depuis auoir entendu les resueux blasphemes de ceste homme tant de sa bouche que de ses escrits, & que i'ay veu tant de gens y prendre pied, ie me suis grãdement esbahi pourquoy on s'esbahissoit tant des resueries de Mahomet, à sçauoir comment il les auoit peu mettre en la teste d'vn si grãd

nombre

nombre de gens. Car n'eſt-ce point plus grand' merueille ſans comparaiſon, qu'vn Guillaume Poſtel preſchant au milieu de l'vniuerſité de Paris, depuis enuiron treze ans, qu'vne femme qu'il appeloit ſa mere Ieane, ſauueroit les femmes ainſi que Ieſus Chriſt les hommes, trouua pluſieurs qui commençoyent à luy preſter l'oreille: que ce n'eſt merueille que Mahomet ait peu faire croire que les hommes alloyent en paradis, non pas les femmes? Si ledict Poſtel euſt preſché telle folie non pas à ceux de Paris, mais à quelques Auuergnas de la Limagne, ou à quelques Normans du fond de la Hague, non point à gens lettrez, mais à gens qui euſſent eſté bien empeſchez à conter leurs doits, non point depuis que les abus de la religion ont eſté deſcouuers, mais du tẽps que les tenebres d'ignorance eſtoyent encores au monde, plus palpables en leur endroit, que n'eſtoyent celles d'Egypte, qui eſtoyent tenebres realement & de faict: encores auroit-on treſgrande occaſion de s'eſbahir cõment il auroit eſté poſſible qu'vn tel propos ayant eſté mis en auant, auroit eſté trouué receuable. Quelle merueille eſt-ce donc qu'il ait eſté non ſeulement receu, mais grandement eſtimé en la ville qui s'eſt de long tẽps vantée, & ſe vante encores à preſent d'eſtre la threſoriere de toute la France en cas des vrayes richeſſes, qui ſont les ſciences? On me reſpondra que combien que pluſieurs l'allaſſent ouir (tellement que pour la grand' foule on eſtoit en danger d'eſtouffer) toutesfois il n'eſt vray ſemblable qu'aucuns luy adiouſtaſſent foy, ſinon quelques idiots. Mais ie reſpon comme de choſe de laquelle ie ſuis bien aſſeuré, qu'au contraire il n'eſt point ſeulement vrayſemblable, mais totalement vray, qu'il donnoit ie ne ſçay quelle ſauſe audicts propos, par laquelle il faiſoit que ceux meſmement qui auoyent & bonnes lettres & bon iugement, y commençoyent à prendre gouſt, combien qu'auparauant ils s'eu fuſſent moquez comme de la plus badine impieté du monde. Or ſçauons-nous que ce meſchant ne s'eſt point contenté de deſgorger en particulier aux vns & aux autres ſes mon-

ſtrueux blaſphemes, mais les a faict imprimer: & pourtant eſt du nombre de ceux deſquels nous parlons maintenant. Toutesfois ie ne ſçay pas ſi entre les liures qu'il a voulu eſtre imprimez, ſe trouuent des propos leſquels il a tenus vne fois à Veniſe à pluſieurs, & à moy entr'autres, en la place de Realte, aſçauoir que pour faire vne bonne religion il faudroit qu'elle fuſt compoſee de trois religions, de la Chreſtienne, de la Iudaique, & de la Turqueſque: & que nommeement la religion des Turcs auoit de bons points, ſi on la conſideroit de pres. Qui eſt celuy qui oyant telles paroles ne ſoit contraint de confeſſer que noſtre ſiecle eſt le ſuperlatif en toute ſorte de blaſphemes, (non procedans des tenebres d'ignorance, comme le temps paſſé, mais d'vn cœur enuenimé contre la lumiere) auſſi bien qu'en toutes ſortes d'autres meſchancetez? Mais dont vient ceci? dira quelcun. Mon argument ne porte pas que i'en rende raiſon: & neantmoins ie diray ce mot en paſſant, qu'il ſemble bien que ceci vienne en partie de ce que le diable ſe ſentant aſſailli d'vne façon plus eſtrange que iamais, ſe pouruoit auſſi de ſoldats plus furieux que n'eſtoyent ceux deſquels il ſe ſeruoit auparauant. Car pendant que l'ignorance regnoit par tout, & nommeement quant au faict de la religion Chreſtienne, & qu'il n'eſtoit queſtion que de les entretenir, il eſt certain qu'il n'auoit pas beſoin de tel ſecours que maintenant, quand il ſe voit de iour en iour perdre ſes places.

Ie vien à vn autre lequel ſemblablement a faict imprimer ſes blaſphemes, comme dignes de memoire. Lequel ie prie ne trouuer mauuais ſi ie le nomme, puiſqu'il n'a point trouué mauuais de mettre ſon nom au liure contenant tels blaſphemes. Car le titre d'icelluy eſt tel, Le fort inexpugnable de l'honneur du ſexe feminin, conſtruit par François de Billon ſecretaire. Imprimé à Paris, l'an 1555. auec priuilege du Roy. Et ne s'eſt contenté de ce titre, mais a faict ce que ie penſe iamais n'auoit eſté faict au parauant: c'eſt qu'il a adiouſté ſon paraffe à chacun exemplaire, comme auſſi ſes vers qu'il

adreſſe

adreſſe au lecteur vers le cõmencement du liure, en font mention. Or ne ſont les blaſphemes dudict François de telle ſorte que ceux dont ie vien de parler, mais pluſtoſt ſont ſemblables à ceux deſquels i'ay faict mention vers le commencement de ce chapitre, quand i'ay monſtré que l'audacieuſe impieté de quelques flateurs eſtoit venue iuſques là, qu'elle attribuoit aux hommes mortels & les titres de Dieu, & pluſieurs paroles que la ſaincte eſcriture ne dit que de luy. Toutesfois ie propoſeray au lecteur les paroles dudict François leſquelles ie maintien eſtre blaſphematoires, & puis ie laiſſeray à la diſcretion d'vn chacun de les mettre en leur rang. Voulant donc monſtrer qu'il y a conformité du tout en tout entre les Prophetes & ſecretaires de Dieu & les notaires & ſecretaires du roy de France, il dit au Fueillet 239. Pendant & auant la venue duquel [Fils de Dieu] il eſtablit & ordonna les autres ſecretaires humains que l'on peut auſſi appeller ſes clercs, comme choiſis, ou en cela bien auenturez & enroulez en ſon diuin eſtat de prouidence, leſquels furent ſpecialemens appelez Prophetes, en quoy ſe comprend le nom de ſecretaire: tous en ce cas dependans & tenans de luy, & de ſon aimé chancelier, lors futur, & depuis arriué. Et auquel role ainſi figuré en la penſee diuine, ils furent ordonnez & enregiſtrez ſous le roy des roys, en la maniere qu'au role & au deſſous du roy de France chef d'iceluy & de ſon chancelier, ſont encores enregiſtrez les autres ſecretaires. Et quelque peu apres, Veu que ſi au role diuin Moyſe eſt au reng du tiers, comme ſecretaire & grand audiécier qu'il fut de la propre parole du Seigneur, pareillement au tiers reng du role du Roy eſt couché & enregiſtré Huraut, ſon ſecretaire & grand audiencier de France. Bien peu apres, A la ſemblance puis de Ioſué, qui enſuyuoit Moyſe, enſuit auſſi au role royal le ſecretaire d'Orne, qui comme controleur de l'audience de France, tient beaucoup de proprietez d'iceluy Prophete Ioſué. Bien peu apres, A Ioſué ſuccedoit le Prophete & ſecretaire Samuel, de fort vieille & ſterille femme iſſu, & de lõgue main auſſi à Dieu cõſacré, homme ſimple, & en ſa ſim-

plicité treſcontant & de longue vie: ainſi que ſe peut dire maintenant le ſecretaire Longuet, doyen des ſecretaires royaux & le plus ancien d'iceux, & comme tel quaſi auant les autres recongnu ſur le premier liure des roys : ainſi que Samuel ſur le ſien: qui comme l'autre, &c. Venant ledict François puis apres à parler d'autres ſept Prophetes, dit entr'autres choſes, que comme Eſdras fut viſitee de grace ſpeciale du Createur, ainſi le grand Florimond Robertet ou d'Alluye le fut vn iour par grand faueur du roy François ſon maiſtre iuſques en ſa chambre. Il adiouſte bien-toſt apres. Au beau plain de la compagnie de tous leſquels Prophetes & ſecretaires ſe doiuent ici nombrer ceux qu'on appelle encore maintenant les quatre grans Prophetes, ſous leſquels ſe peuuent auſſi figurer les quatre grans notaires euangeliques, aſçauoir Eſaye ou Matthieu, Ieremie ou Marc, Ezechiel ou Luc, & Daniel ou Iean, comme ſecretaires & notaires de Dieu, qui ſemblent auoir plus faict d'expeditions, de deſpeſches, mandemens ou eſcritures, que les autres. A la ſemblance (d'eux tiree) des quatre grans notaires & ſecretaires des commandemens de la maiſon de Frãce, ſurnommez (ſi par ordre ie le puis dire) Bourdin ou Saſſi, &c. Il vient puis aux petis Prophetes, auſquels il accompare les ſeigneurs de Neuuille, Courlay, Bohier, &c. En la fin il vient à ceux qu'il dit pouuoir eſtre nommez prophetes ou ſecretaires gagers, aupris des autres, cõme Semeia, Virdei, Heliſee, Ahias, Iehu, &c. auſquels, eſtans en nombre cinquanteneuf; il accompare cinquanteneuf honorables perſonnes & ſeigneurs, Babou, Picard, Forget, Gaudart, &c. Puis il clot ce propos par ceſte exclamation, O correſpondance treſcertaine & digne, iuſques à maintenant encore non entendue. Voila la belle inuention dudict conſtructeur du fort inexpugnable, pour laquelle il luy ſemble (comme on dit en commun prouerbe) auoir ville gangnee. Ie te laiſſeray maintenant iuger lecteur, ſi c'eſt à bon droict, ou ſi c'eſt à tort que ie l'accuſe de blaſpheme: & cependant luy conſeilleray (s'il ſe veut laiſer conſeiller par moy)

moy) d'oſter ce diſcours de ſon liure, en la ſeconde impreſſion: pour ne faire grand tort & grand' honte à tant de bons perſonnages, au lieu qu'il leur penſe faire grand plaiſir & honneur. Ie l'aduertiray auſſi pour la ſeconde impreſſion, qu'il n'y a point de Prophete en la Bible qui s'appelle *Virdei*, mais que *Virdei* eſt eſt comme l epithete de Semeia . comme ſi on diſoit François le ſot, on ne parleroit pas de deux perſonnes, mais le ſot ſeruiroit pour deſcrire la qualité dudict Frãçois, & ſeroit comme ſon epithete.

Il me reſte vne ſorte de blaſpheme (entre celles que les auteurs ont voulu eſtre imprimees) plus eſtrãge ſans comparaiſon qu'aucune des autres dont i'ay faict mention: tellement qu'encores qu'on ne vouſiſt confeſſer aucune des ſortes declarees ci-deſſus eſtre propre & peculiere à noſtre temps, il le faudroit pour le moins confeſſer touchant ceſte-ci. I'enten de la façon de laquelle a vſé Sebaſtien Caſtalio à traduire la Bible en François. Car au lieu de cercher les plus graues mots & manieres de parler, pour applicquer à vn tel ſubiect, on voit euidément que ceſt homme s'eſt eſtudié à cercher les mots de gueux, ou pour le moins tels qu'ils fiſſent amuſer les lecteurs à rire, au lieu de s'amuſer à conſiderer le ſens du paſſage. Comme pour exemple ce que S. Iaques a dict au ſecond chapitre de ſon epiſtre, *Gloriatur miſericordia aduerſus iudicium*, au lieu de le traduire mot par mot, comme les autres ont faict, Miſericorde ſe glorifie alencontre de iugement, il a traduit, Miſericorde fait la figue à iugement. Qui eſt le lecteur qui au lieu de bien pezer ce paſſage qui eſt de telle importance, ſe puiſſe de prime face garder de rire d'vne telle traduction : & puis s'aduiſant de la malice du traducteur (qui a expreſſeement cerché telles façons de parler pour expoſer en riſee les propos ſi ſerieux & ſacrez) ne conçoiue vne grande indignation contre vn tel profanateur, s'il porte quelque reuerence à la parole de Dieu, & eſt touché d'aucun zele de l'honneur d'icelle? Or a il faict le ſemblable en pluſieurs autres paſſages, comme chacun pourra voir qui

voudra passer le temps à fueilleter sa traduction : en laquelle il n'a pris plaisir aux mots des gueux seulement, & à leurs manieres de parler, mais s'est donné des licences de toutes sortes: appelant arrierefemme (comme on dit arrierebouticque) celle que le mari entretient auec sa femme, que les Latins ont appelé *pellex*, (empruntans le mot des Grecs, lesquels aussi l'auoyent emprunté des Hebrieux) & au lieu de Prepuce, vsant de ce mot d'Auantpeau: au lieu de Circoncis, disant Rongné: au lieu d'Incirconcis, Empellé. Il transforme aussi Dieu en vn monsieur de Rochefort. Bref il n'est pas iusques à Faire carous, qui n'ait trouué place en ceste traduction. Voila l'inuention nouuelle que le diable à trouuee en nostre temps, pour enfraindre l'autorité de la saincte & sacree parole de Dieu: lequel par sa grace y a pourueu de bonne heure, ayant permis que l'auteur de ladicte traductiō (duquel on auoit eu tresbonne opinion pour quelque temps) se soit faict luymesme son proces de sa propre bouche, & ait donné à congnoistre de quel esprit il estoit mené. Maintenant auant que venir à l'autre point de ce chapitre, ie diray vn mot pour response à ceux qui pourroyent trouuer estrange que i'aye estendu si auant la signification de ce mot Blaspheme. C'est que le vocable Grec Blasphemer signifie proprement, en le rapportant à son etymologie, Blaisser la renommee (car c'est comme si on disoit en Grec Blaptin phemen: & ce Blaptin est la propre diction que nous auōs chāgee en Blaisser) & se dit generalement de toute personne selon ce regard, es auteurs profanes, mais en la saincte escriture & es docteurs tant Grecs que Latins qui l'ont traictee, Blasphemer est dire quelque parole contre l'honneur & la reuerence que nous deuons à la tres-sacree maiesté de Dieu. Or ie croy que chacun m'accordera que si le crime de lese maiesté s'estend biē loing à l'endroit des roys mortels, il se doit estendre beaucoup plus loing à l'endroit de l'immortel roy des roys.

LA VTRE point que i'ay à traicter en ce chapitre, sont les maudissons, ou imprecations. Mais comme

ie

ie n'ay voulu employer le temps à raconter les façons de renier & maugreer, vsitees maintenant (pour estre vne chose non seulement trop longue, mais aussi trop odieuse, voire du tout insupportable aux oreilles de ceux qui ont quelque goutte de pieté) aussi me garderay-ie bien de m'amuser au denombrement des imprecations desquelles nous voyons auiourdhuy la cholere de plusieurs personnes ne se pouuoir aucunement saouler, mais en forger à tous coups de nouuelles. Et me suffira d'auertir que comme les François, entr'autres, ont emprunté de l'Italie des façons de maugreer, comme si leur pays n'en estoit pas assez bien fourni, aussi n'ont point eu honte d'emprunter de là quelques façons de maudire: & ceste-ci entr'autres, Te vienne le chancre, Toutesfois ceste-ci en Italie est tenue pour vne des plus legeres, Te venga'l cancaro: comme aussi à Venise, Te venga la ghianduſſa, Te venga'l mal di san Lazaro. Ils ont aussi accoustumé en plusieurs lieux d'Italie de souhaiter à ceux qu'ils maudissent, il malanno & la mala pasqua. Lequel maudisson me fait souuenir d'vne histoire fort plaisante, & venant bien à propos ici. C'est d'vn coustu-rier de Florence, lequel ayant de long temps adoré auec grande deuotion vne image de S. Iean Baptiste, qui estoit au temple de santo Michaele Berteldi, vn iour entre les autres de bon matin s'estant agenouillé deuant ceste image, viét, apres quelques oraisons qui luy estoyét ordinaires, à tenir tels propos à icelle, Glorioso santo Giouanni benedetto io ti priego che &c. C'est à dire, Glorieux sainct Iean benict, ie te prie de m'ottroyer ces deux requestes. La premiere est, que ie voudrois sçauoir si ma femme me fit iamais faute: la secõde, qu'il doit aduenir d'vn fils que i'ay. Voila la priere de ce deuotieux coustu-rier. Or faut-il noter qu'vn ieune secretain qui s'estoit ia plusieurs fois apperceu de ceste façõ de faire d'iceluy, eut enuie de descouurir le secret, & de sçauoir ql propos ceſt hõme tenoit à ceste image: & de faict trouua moyé d'ouir ladicte priere, s'estant caché derriere l'autel où elle estoit. Contrefaisant donc S. Iean Baptiste,

respondit, Sappi clarissimo figliolo, &c. C'est à dire, Ie veux que tu sçaches mon trescher fils que pour la deuotion & reuerence que tu m'as portee long temps, tu seras exaucé. Reuien ici demain matin, & tu auras certaine responce. Va t'en en paix. Le cousturier fort ioyeux de telle responce s'en retourna à la maison: & ne faillit le lendemain à l'assignation, ni n'oublia apres toutes ses deuotions & oraisons ordinaires, de sommer ledict S. Iean Baptiste de sa promesse, disant, Dolcissimo santo Giouani io ti priego che mi observa la promessa. C'est à dire, Trescher S. Iean ie te prie me tenir promesse. Alors ce secretain (qui n'auoit failli aussi de retourner pour acheuer de iouer la farce) respondant en la personne dudict S. Iean, luy dict, Seruo & amico mio sappi chel tuo figliuolo sara impiccato presto, & la toa donna ha fatto fallo con piu di vno. C'est à dire, Mon bon seruiteur & ami scache que ton fils sera bien tost pendu, & que ta femme a faict faute auec plus d'vn. Alors le cousturier estant entré en grande cholere, se leue, & s'en va sans mot dire. Mais quand il fut vers le milieu du temple, se retourna, & sans s'agenouiller, ni faire aucune de ses reuerences accoustumees, mesme sans oster le bonnet, vint à dire, Et quel S. Iean es tu? L'autre respond, Ie suis ton S. Ian Baptiste. Alors ne se peut tenir le cousturier de luy vser du maudisson lequel m'a mis sur ce propos: & de luy reprocher que ce n'estoit pas d'alors qu'il auoit eu vne meschante langue, & qu'elle auoit esté cause de luy faire couper la teste par Herode. Mais ie mettray les propres mots, tel que ie les trouue, sans y rien changer, non pas mesme l'orthographe, Sia col malanno & con la mala pascha che Dio te dia. Tu non dicesti mai altro che male, & per la tua pessima lingua ti fu egli tagliato el capo da Herode. Et puis il adiousta, So che tu non hai detto el vero di cosa io thabi domandata: io sono venuto qui ad adorarti da vinticinque anni, o piu, non ti ho mai dato impaccio alcuno: ma io ti prometto che mai piu ci ritornero a vederti. Voila quell'est ceste histoire: & ha pour son auteur (au lieu dont ie l'ay prise) le sei-

le seigneur Piero di Cosmo di Medici. Or l'ay-ie voulu reciter pour monstrer à propos des maudissons, comment ces poures gens hebetez, voire abbrutis en leurs superstitions, s'en aidoyent alencontre des saincts aussi bien qu'alencontre des autres. Quant à nous, nous auons aussi bien nos maudissons en nostre language, comme les Italiens & les autres nations ont chacune les siens. Et ce que nous voyons que les prescheurs que i'ay alleguez ci-dessus disent quelquesfois, *Ad omnes diabolos, Ad triginta mille diabolos*, c'est vn certain Latin dont le patron a esté pris sur nostre François: lequel bien souuent pour exaggerer, contre les diables par tant de mille chartees disant, Ie le donne à trente mille chartees de diables, ou quarante, &c. Et nous faut considerer sur ce propos com bien peut l'accoustumance: quand nous voyons l'vn des susdicts prescheurs estre venu iusques à attribuer ceste façon de parler à S. Paul. Ce prescheur est Michel Menot, duquel voici les mots au Fueillet 129, S. Paul oyãt qu'vn certain poure miserable auoit paillardé, dict incontinẽt, Et ie le donne à tous les diables. Mais voici ses mots, *Sanctus Paulus audiens quòd quidam miserrimus fornicatus fuerat, statim dixit, Et eum do ad omnes diabolos.* Il est vray que ceci est encore plus passable que ce qu'il dit de l'vne des deux paillardes qui vindrent plaider leur cause deuant Salomon: asçauoir qu'elle iura par sa foy: Fueillet 47, *Altera superbè respõdit, dicens, Mentiris: est meus quem teneo. quære tuum vbi volueris. Et sic in illa camera verberabant se mutuò. Dixit altera, Tu non habebis per fidem meam, neque tu &c. Et sic venerunt ad regem Salomonem, &c.* I'ay dict que cela qu'il attribue à S. Paul est plus passable, pource qu'il est faux seulement *in formâ*: mais ce qu'il dit ici est faux & *informa* & *in materia.*

Or comme telles imprecations sont plus vsitees en nostre siecle qu'en aucun de tous les precedens, aussi sont celles dont on vse contre soy mesme: comme quand on se donne au diable, (& mesmes aucuns adiousten tripes & boyaux) quand on renonce sa part de paradis, &c. Et à propos de diuerses imprecations, il me souuient d'vne chose que i'ay autresfois obseruee à Venise: c'est

que l'election des magistrats estant faicte par la pluralité des voix (le lieu desquelles toutesfois tiennent les ballottes selon leur coustume) les vns de ceux qui ont esté proposez, estans demourez, les autres non, la coustume est que ceux qui ont esté frustrez de leur esperance ne laissent pas pourtant de remercier tous les gentils-hommes en sortant: lesquels reciproquement ne laissent pas de leur dire tous l'vn apres l'autre qu'ils sont bien marris de ce que telle ou telle office ne leur est demouree, & qu'il n'a pas tenu à eux: & ne se contentent de leur dire simplement, mais l'vn adiouste vne sorte d'imprecation, l'autre vn'autre. L'vn dit, Se Dio mẽ gardi st'alma: l'autre, Se Dio mi garenti la mia moglie: l'autre, Se Dio mi garenti mei fioli: l'autre, Se Dio me gardi st'occhi: l'autre, Se no, che sia appicao per la gola: l'autre, Se no, che me vegna il cancaro. Or en quelle conscience la plus part peut vser de telles imprecations, ie m'en rapporte à eux. car c'est vne conclusion infallible, que puisque les vns de ceux qui ont esté nommez ou proposez, ont esté acceptez, les autres non, la plus grand' part des voix ait esté pour ceux-la, & non pour ceux-ci: & au cõtraire, suyuant ce qu'ils disent & veulent confermer par telles imprecations, il faudroit conclurre qu'ils eussent donné leurs voix tant aux refusez qu'aux acceptez. Mais toutesfois ie laisseray soudre ceste question à quelqu'autre: & me contenteray de repeter ce que i'ay dict n'agueres, asçauoir que l'accoustumance peut beaucoup. Car il est certain que l'accoustumance au mal oste le sentiment d'iceluy, ou du tout, ou pour le moins en partie: & principalement en nostre siecle, auquel on prend plaisir d'accoustumer au mal (& nommeement à iuremens, blasphemes, imprecations) ceux qui ne sont pas encores en aage de discretion du bien & du mal.

Mais voici encores vne autre sorte d'imprecation contre soymesme, autant horrible comme elle est commune en la cour: Ie voudrois pouuoir iouir d'vne telle en peine d'estre damné. A-fin qu'on congnoisse que comme nostre siecle est superlatif par dessus tous les prece-

precedens en toutes meschancetez, ainsi les cours des princes sont superlatiues en icelles par dessus tous autres lieux: & toutesfois (pour ne supprimer l'honneur des Italiens) moins en France & autres pays de la Chrestienté, quen Italie.

¶ *Des larrecins de nostre temps.*

CHAP. XV.

AVANT qu'entrer en propos des larrecins & toutes sortes de pilleries, i'vseray de ceste petite preface: que si nostre siecle surmonte de beaucoup tous les precedens es autres meschancetez, encore plus en ceste-ci. Car ie di (& pense dire vray) que qui voudra prendre garde de pres à toutes les sortes de piller & desrobber, ou pour le moins de prendre hardiment qui sont maintenant en vsage, on trouuera le nombre des façons de desrobber estre quasi aussi grand qu'estoit le temps passé le nombre des larrons. Et la raison est apparente: c'est d'autant que le larrecin est celuy d'entre tous les vices qui requiert plus le bon esprit, (à l'occasion dequoy il estoit permis par les loix des Lacedemoniens, pourueu qu'on n'y fut point surpris) duquel nous voyons les hõmes de nostre temps estre mieux pourueus sans comparaison que n'ont esté leurs predecesseurs, si nous en voulons iuger par les effects. Et ce bon esprit (c'est à dire vif & agu) s'applicque à mal plustost qu'à bien, encore plus tant pour tant, que du temps de nos ancestres. Or nous scauons qu'il y a assez lõg tẽps qu'on a faict ceste plainte.

Vnde habeat quærit nemo, sed oportet habere.

C'est à dire,

Chacun dit qu'il en faut auoir,
Mais d'où, il n'en veut rien scauoir.

Nous confessons aussi que ce prouerbe est ancien, *Lucri bonus odor ex re qualibet*, c'est à dire, que l'odeur du

gain eſt bonne, de quelque lieu qu'il vienne. Par où nous congnoiſſons que iamais on n'a eu faute de volonté d'en auoir: mais noſtre ſiecle auec vne plus grande volonté, voire vn plus ardent deſir, a apporté auſſi des moyens beaucoup plus grans: comme ainſi ſoit que les hommes de noſtre temps ayent premierement tenu ceſte regle pour infallible, que pour deuenir riche il faut tourner le dos à Dieu, & l'ayent prattiquee tresbien: outre ce ayent faict leur prouſit de toutes les inuentions de leurs predeceſſeurs, finalement ayent employé le don ſpecial de leur plus grãde promptitude & d'exterité d'eſprit. Or ne ſe faut-il eſmerueiller ſi de tout temps pluſieurs ſe ſont meſlez du meſtier de larrecin, veu que iamais n'a eſté homme qui n'ait cerché les moyens de viure: & vne grand part d'iceux ſe voyant deſtituee (ce luy ſembloit) de tous autres, ait voulu auoir recours à ceſtuy-ci. Mais dont vient que de tout temps les gros larrons ont eſté plus eſpargnez que les petis, voire que les gros ont ordinairement pendu les petis, ſelon le prouerbe ancien? La raiſon eſt aſſez euidente, c'eſt que le petit larron n'a dequoy fermer la bouche à celuy qui l'accuſe, mais le gros ha touſiours ſes manches plenes de baillons. Et ſur ce propos il me ſouuient de ce que Pinatel qui auoit eſté premierement executé par iuſtice en effigie, & depuis le fut en propre perſonne) diſoit à moy & à quelques autres en la ville de Gennes, où il s'eſtoit retiré: qu'il n'auoit pas peur qu'il ne fiſt ſon appointement auec le Roy par le moyen de la grande Seneſchale, laquelle auoit obtenu ſa confiſcation: d'autant qu'il auoit moyé de luy faire vn beau preſent, outre ce que luy pouuoit valoir ladicte confiſcation, & encore demeurer riche toute ſa vie. Ie ne nie pas toutesfois qu'on n'ait veu, & qu'on ne voye quelquesfois les gros larrons paſſer le meſme pas qu'on fait paſſer aux petits: mais ceci aduient ordinairement à ceux qui ont eſté ſi mauuais meſnagers qu'ils n'ont rien gardé dequoy ils peuſſent embaillõner ceux qui voudroyẽt crier cõtr'eux, ou graiſſer les mains de ceux qui les voudroyent prẽdre. Car on en voit beaucoup leſquels ainſi qu'ils ſont bien toſt mõtez fort haut, deſcen-

deſcendent fort bas en peu de temps: ce qui aduient à ceux entr'autres qui manient l'argent des rois & autres princes, lequel eſt (comme dit le prouerbe) ſubiect à la pince. Et pourtant eut bonne grace le roy Louys onzieme, lequel voyant vne piece de tapiſſerie qu'auoit faict faire vn certain perſonnage; qui d'vn petit clerc de finances eſtoit paruenu à grandes dignitez, & meſmement à auoir la ſuperintendence des finances: où il auoit mis vne deſcription des degrez par leſquels il eſtoit en la fin monté ſi haut, & meſmement y eſtoit repreſenté aſſis ſur la roue de fortune. Vous deuiez (luy dict le Roy) auoir arreſté ceſte roue auec vn bon gros clou, de peur qu'elle ne tourne tellement qu'elle vous remette en voſtre premier degré. Ce qui luy fut vne vraye prophetie, comme l'experience le monſtra quelque temps apres. Et de vray non ſeulement ceux qui ont telles charges, mais tous generallement qui ſont aupres des princes ſe doiuent ſouuent reduire en memoire la comparaiſon de Polybe, par laquelle il dit que les courtiſans ſont ſemblables aux iets deſquels on vſe pour conter. Car tout-ainſi que ſelon la place qu'il plaiſt à celuy qui conte de donner à tel ou à tel iect, il vaut quelquesfois dix, quelquesfois cent, autresfois mille, autresfois vn ſeulement: ainſi les courtiſans, ſelon que la fantaſie prend à leurs princes, ſont hauſſez ou baiſſez en vn moment. Il eſt vray qu'il y a vne conſideration particuliere quant à ceux qui ont leſdictes charges, c'eſt que les princes, apres les auoir enyurez, ſont biẽ aiſes quelquesfois de leur faire rendre leur gorge. Mais pour retourner à la diſtinction des gros & menus larrons, il y a vne autre choſe notable en noſtre temps, & laquelle luy eſt peculiere (en ce pour le moins qu'elle eſt plus pratiquee qu'elle ne fut onques) c'eſt que les grans larrons deſrobbent les petis, ne plus ne moins que les petis poiſſons ſont mangez par les grans. Toutesfois pour ceſte heure ie ne parleray que des petis larrons, c'eſt à dire de ceux qui commettent des larrecins qualifiez, & auſquels l'executeur de iuſtice (par tout où il y en a quel-

que forme ou apparence) met le colier au col, lequel puis leur sert d'attache.

Pour venir donc aux menus larrons, voici vne nouueauté entr'autres, que nostre temps nous a apportee quant à eux: c'est que depuisque les charlatans d'Italie ont hanté la France, se sont trouuez maints coupeurs de bourses desguisez en gentils-hommes quant à l'habit: voire ont estez pendus aucuns portans la chaisne d'or au col. & me semble l'auoir ouy dire de celuy entr'autres que le roy François premier de ce nom fit pendre, l'ayant apperceu (sans toutesfois en rien dire pour l'heure) s'approprier la bourse de Monsieur de Neuers. Aussi est il certain que le iergon par le moyen duquel ils s'entretiennent, & leurs banques s'entrerespondent, ne fut iamais en si grande perfection. Lequel leur est vn auantage par dessus tous princes quelques grans qu'ils soyēt. car les princes par faute de iergon sont en la plus grand' peine du monde d'inuenter tous les iours des chiffres nouueaux, & que nonobstant sont souuent dechiffrez par ceux qu'ils ne voudroyent: au cōtraire ces messieurs la, sans se tant tourmenter, ont tellement enrichi depuis nostre temps leur language iergonesque, & l'ont si bien estudié, que sans auoir peur d'estre descouuers par autres que ceux de leur profession, sçauent negotier fort dextrement ensemble. Au demourant il faut venir aux subtilitez, il est certain que Villon, qui en a autresfois faict leçon à tous ceux de son temps, en apprendroit plus que iamais il n'en a sçeu, du moindre des nostres. Ie ne di pas toutesfois qu'il n'ait esté braue homme de son mestier (car il ne seroit pas seant à vn Parisien de parler autrement de luy) & qu'il n'ait monstré qu'il auoit de l'esprit: mais depuis que nos couppebourses ou happebourses se sont frottez aux robbes de ceux d'Italie, il faut confesser qu'on a bien veu d'autres tours d'habileté qu'on n'auoit accoustumé de voir. Or quand ie parle des couppebourses, ie pren ce mot plus generalement que la propre signification ne porte: asçauoir pour tous ceux qui sçauent si bien iouer de passe-passe par quel-

quelque façon que ce soit, que sans aucune violence ils font passer en leur bourse l'argent qui est en celle d'autruy. Comme (pour exemple) il aduint à Venise en l'hostelerie de l'estourgeon il y a enuiron treze ans, qu'vn François nouuellement arriué, fut aduerti par vn Italiẽ, lequel y estoit aussi logé, qu'en leur pays il n'estoit seur à ceux qui auoyent de l'argent, de monstrer qu'ils en auoyent: & pourtant qu'vn'autre fois quand il auroit des escus à pezer, ou quelque somme à conter, il ne fist plus comme il auoit accoustumé, mais qu'il fermast la chambre sur soy. Le François prenant ceste aduertissement comme estant procedé d'vn cœur debonnaire, le remercia bien fort, & des lors fit congnoissance auec luy. L'Italien incontinẽt qu'il sentit qu'il y faisoit bon, luy vint dire que s'il luy plaisoit de changer des escus au soleil contre des escus pistolets, il feroit ceste eschãge auec luy. Et au lieu (disoit-il) que vos escus au soleil ne vous vaudroyent ici non plus que les pistolets, ie les vous feray valoir quelque chose d'auantage. Le François luy ayant faict response que c'estoit le moindre plaisir qu'il luy voudroit faire, il le pria de se souuenir de ce qu'il luy auoit dict peu de iours auparauant, quant à tenir secret l'argent qu'on ha. Pourtant (dit-il) ie serois d'opinion que nous nous missions en vne gondole, portans auec nous vn trebuchet, & qu'en nous promenant par le grand canal, nous peziſſions nos escus & fissions nostre eschange. Le François respond estre prest à faire tout-ainsi que bon luy sembleroit. Le lendemain dõc ils entrerent en vne gondole: & là le François desploye ses escus, lesquels l'Italiẽ serra, les ayãt toutesfois premierement pezez, pour faire tãt meilleure mine. Apres les auoir serrez, cependãt qu'il fait semblãt de cercher la bourse où estoyẽt ceux qu'il deuoit bailler en eschãge, se fait mettre à bort par la barquerolle, auquel il auoit dõné le mot du guet: & d'autãt qu'il aborda en vn lieu de la ville où il y a force petites ruettes d'vne part & d'autre, il fut si bien pdu pour ledict Frãçois qu'il est encore pour le iourdhuy (cõ

me ie penſe) à ouir des nouuelles de luy & de ſes cent eſcus. Or arriuay-ie en ce logis trois ou quatre iours apres que ce tour eut eſté ioué. Vn autre ayant apperceu vn François qui venoit de ſerrer ſa bourſe en ſon ſein, & cela faict entroit en vne gondole pour paſſer le traiect (comme eſt la couſtume à Veniſe) entra apres luy: mais en entrant, ſe ietta ſi lourdement & fit tellement pancher la gandole du coſté où eſtoit ledict François, qu'il le fit tomber en l'eau. Alors luy auſſi s'y iettant viſtement, le retira: mais ce ne fut pas ſans luy tirer tout d'vn train ceſte bourſe du ſein. Ce qu'il fit toutesfois ſi dextrement que luy ne s'en apperceut point, ſinon qu'alors qu'il n'y auoit plus de remede. Ainſi s'en alla l'Italien emportant la bourſe, outre pluſieurs remerciemens qui luy auoyent eſté faicts par le feu maiſtre d'icelle. Vn autre euſt encore bien pluſtoſt faict: car feignant luy eſtre entré vn ſcorpion dedans le dos, pria vn autre Italien d'y regarder: & cependant qu'il y regardoit, prit ſa bourſe qu'il auoit pareillement dedans le ſein. Ie conteray auſſi vn tour qui fut ioué par vn de ce meſme pays à vn gentil-homme François arriué nouuellement en Italie auec Odet de Selue embaſſadeur du roy à Veniſe. Ce gentil-homme eſtant en l'hoſtelerie, regardoit deux Italiens iouer aux cartes: leſquels s'entrentendoyent, comme depuis ils monſtrerent. Car l'vn deux, comme n'ayant plus autre argent à iouer que quelques eſpeces d'or qui eſtoyent vn peu de facheuſe miſe, les monſtra à l'autre, & n'ayant peu luy perſuader qu'il iouaſt alencontre d'icelles, pria ledict gentil-homme de luy preſter quelques eſcus au lieu de ces eſpeces. Ce que le gentil-homme luy ayant accordé, & ayant ouuert la bourſe pour les luy preſter, ils luy feirent eſpancher tout l'argent qui eſtoit dedans: & puis ayans pris garde de quel coſté il eſtoit tombé, ſoufflerent la chandelle. Or pourroit-on bien mettre de ceſte confrairie vn certain ſergent de Paris, lequel ayant eſté executé iuſques à la paille de ſon lict, en paſſant par deuant la boutique d'vn changeur, luy ietta du ſable aux yeux, &

puis

puis prit telle quantité en sa boiste, qu'il iugea estre suffisante. Mais pour retourner à ceux qui sont realement & de faict coupebourses, qu'elle habileté pensons-nous qu'il y ait en aucuns d'eux, qui auront coupé quarante, voire cinquante bourses, auant qu'estre surpris? Que di-ie quarante ou cinquante? Autresfois m'a esté faict vn conte d'vn de ce mestier, (qui estoit natif de Bourges, maistre clere d'vn procureur en Parlement nommé maistre Denis Gron) au coffre duquel, apres qu'il fut surpris & conuaincu d'vn tel acte, furent trouuees quatre-vingts bourses, & enuiron trois mille escus en or. Lequel toutesfois (comme ie croy) eust obtenu sa grace s'il eust eu a-faire aux Lacedemoniens: lesquels permettoyent le larrecin (comme i'ay dict ci-dessus) pour rendre leurs gens plus habiles. car ils leur permettoyent à la charge qu'ils n'y fussent pas surpris: sinon, ils en faisoyent punition. En quoy (comme monstre Xenophon en quelque passage) ils auoyent fort bonne raison. car nul ne se doit mesler d'vn mestier lequel il ne scait faire: or ceux qui sont surpris en larrecin, il est certain qu'ils ne sçauent pas leur mestier, & n'vsent pas de l'habileté & dexterité qui y est requise. Et à ceci eut esgard vn duc de Bourgongne, lequel (ainsi qu'on dit) ayant quelque inclination naturelle au mestier de desrobber, & l'exerçant non pour le gaing, mais pour le plaisir qu'il y prenoit, (d'autant qu'il s'y voyoit estre fort adroict) congnoissoit d'autant mieux ceux qui s'en mesloyent. Estant donques aduenu à quelcun qui estoit de ce nombre, de desrobber vne couppe d'argent en vne collation, ledict duc l'ayant apperceu, n'en dict mot pour l'heure: mais vn peu apres l'ayant faict appeler, luy dict, Remercie bien Dieu que mon maistre d'hostel n'a pas veu ce que i'ay veu: car ie t'asseure que tu serois demain pendu. Et t'appartient-il de te mesler d'vn mestier que tu n'entens-pas? Toutesfois ie te laisse la couppe, mais à la charge que tu n'y retournes plus (sur peine d'estre chastié) puis que tu n'y scais autre chose. Voila comment l'aduis de ce prince estoit conforme à celuy des Lacedemoniens. Mais pourquoy (me demandera

quelcun) auez-vous opinion que les Lacedemoniens euſſent pardonné à ce maiſtre clerc eſtant ſurpris, veu qu'ils iugeoyent ceux qui ſe laiſſoyent ſurprendre, ignorer leur meſtier, & eſtre indignes de l'exercer? Ie penſe que la grace qu'ils luy euſſent donnee, eut eſté fondee ſur l'habileté de laquelle il auoit vſé au coupement des precedentes octante bourſes, d'autant qu'il n'auoit eſté ſurpris qu'en l'octante & vnieme. Car il n'en prenoit pas à ceſtuy-ci comme à quelques autres, auſquels ayant eſté pardonnee la faute en laquelle ils ont eſté ſurpris, y retombent apres. comme il aduint à vn qui eſtoit natif d'Yſſoudun, nommé Simon Daguobert) fils d'vn qui auoit eſté aduocat du roy en ladicte ville (lequel ayant commis vn nombre infini de larrecins, & ayant eſté ſouuent menacé, en la fin fut condamné à eſtre pendu & eſtranglé. Mais ainſi qu'on le menoit pendre, aduint que monſieur de Neuers paſſa par là: par le moyen duquel il obtint ſa grace du roy: pour auoir craché quelques mots de Latin, leſquels (encore qu'ils ne fuſſent entendus) firent penſer que c'eſtoit quelque homme de ſeruice. Et de faict, comme tel, apres auoir eu ſa grace, fut enuoyé par ledict roy aux terres neuues, auec Roberual. lequel voyage ſeruit de confirmation de ce que nous auons ci-deſſus allegué d'Horace, *Cælum non animum mutant qui trans mare currunt*. Car eſtant de retour il pourſuyuit plus fort que iamais ſon meſtier de deſrobber: tellement qu'eſtant ſurpris pour la ſeconde fois, il paſſa le pas qu'il auoit ia vne fois failli. Et à dire la verité ie croy que ceſtuy-ci n'ẽ fuſt pas eſchappé à meilleur marché ni par deuant leſdicts Lacedemoniens, ni par deuãt le prince duquel i'ay parlé: d'autant qu'il eſt vrayſemblable qu'il auoit eſté maintes autres fois ſurpris: n'eſtant poſſible en faiſant les larrecins par douzaines, qu'il procedaſt par art en vn chacun d'iceux. Car ſi iamais on vit homme auquel on peuſt cõſiderer que c'eſt d'vne nature encline à deſrobber, ceſtuy-ci en eſtoit vn treſ-beau miroir, ainſi que i'ay entendu d'vn perſonnage digne de foy, de la meſme ville, qui pour ce regard s'eſtoit ſouuent efforcé de le remettre au bon chemin,

& meſ-

& meſmement auoit quelquesfois moyenné ſa deliurance de priſon. Mais pour recompenſe (ainſi qu'il m'a aſſeuré) il luy emporta vne robbe longue toute neuue (outre quelques autres hardes) auec laquelle il fut ſurpris, l'ayant veſtue, & encores vne autre par deſſous, qu'il auoit pareillemẽt deſrobbee ailleurs. Auſſi luy furent trouuees trois chemiſes, veſtues ſemblablement l'vne par deſſus l'autre. Et bien peu auparauant il en auoit faict autant d'vn ſaye de velours de quelcun qui luy auoit faict ce bien de le loger. Mais le plus inſigne larrecin commis par luy en matiere d'habillemens, ce fut quand il deſrobba tous ceux qui auoyent eſté faits pour, vn certain eſpoux frere de l'aduocat du roy de Poictiers, & pour ſon eſpouſe: leſquels luy ſemblerent valoir bien le prendre pource que la plus part eſtoit de ſoye. Et ce qui faiſoit s'esbahir d'auantage de ce larrecin, eſtoit que pour tout emporter (comme il auoit faict) il luy auoit falu faire pour le moins ſix ou ſept voyages. Or les auoit-il emportez en vn logis qu'on luy preſtoit au monaſtere des dames de ſaincte Croix de ladicte ville de Poictiers. Auquel logis il eſtoit lors qu'on vint pour luy faire rendre conte deſdicts habillemens, d'autant qu'on n'auoit ſouſpeçon que ſur luy: mais ayant veu par la feneſtre ceux qui le venoyent trouuer, ne les attẽdit pas, ains s'enfuit ayant tresbien fermé la porte. Neantmoins on trouua moyen d'entrer en ce logis: auquel outre ces habillemens qu'on cerchoit, on trouua ce qu'on ne cerchoit pas, à ſçauoir enuiron quarante paires de ſouliers, de grans, petis, moyens, auec vn grand nombre de paires de chauſſes: auſſi force drap taillé, & d'autre en piece, auec pluſieurs liures leſquels il auoit emportez aux eſcholiers. Mais ce galand accouſtra bien mieux ſeſdictes hoſteſſes qu'il n'auoit faict ſes hoſtes. car au lieu qu'il ne leur auoit emporté que quelques habits, il emporta à ces dames leurs plus belles reliques, pour remerciement & recongnoiſſance du plaiſir. Toutesfois le plus notable tour que i'aye entendu de luy fut le larrecin qu'il commit en la priſon, en laquelle eſtant logé pour le meſme crime, ne peut toutesfois

attendre qu'il en fuſt ſorti pour retourner à ſon meſtier, mais là meſme empoigna tresbien le manteau du geolier, & là meſme le vendit, l'ayant paſſé à trauers des treillis de ladicte priſon, qui eſtoyent ſur la rue. Qui eſt auſſi vn tour ſur lequel on doit bien remarquer ce que i'ay tantoſt dict, à ſçauoir que c'eſt d'vn naturel enclin à larrecin: de venir iuſques à vne telle hardieſſe de deſrobber au lieu meſme auquel on eſt detenu, & qu'on attend condemnation pour auoir deſrobbé: & encore s'addreſſer à vne perſonne publicque, comme eſt vn geolier. Ce qui me fait toutesfois moins eſtonner de ceſt acte, eſt ce que i'ay veu aduenir quelquesfois à Paris, à ſçauoir couper des bourſes aupres d'vn coupebourſe qu'on pendoit.

Ie laiſſeray ceſt archilarron Daguobert: & comme i'ay tantoſt propoſé des exemples de ceux qui ont pardonné aux larrons apres les auoir ſurpris, voire les ont laiſſez poſſeſſeurs paiſibles des larrecins: i'en propoſeray vn aucontraire d'vn gentil-homme qui fit luy-meſme la punition d'vn ſien larron, mais la fit en vne ſorte qui fut cauſe de luy faire auoir de la faſcherie. Ce gentilhomme pendant qu'il eſtoit vn des ſpectateurs du Roy iouant à la paume, (le propre iour que feu Iean du Bellay prit poſſeſſion de l'eueſché de Paris) ſentant ce larron luy couper la bourſe, ne fit toutesfois ſemblant d'en rien ſentir, mais l'ayant laiſſé faire, eut puis apres l'œil ſur luy: & en la fin ne ſe contentant de s'eſtre faict rendre ſa bourſe, luy coupa l'oreille ſur le champ. Mais ce gentil-homme ne fut pas long temps ſans s'en repentir, non pas de l'auoir puni, mais de l'auoir puni de telle ſorte. Car au lieu que s'il luy euſt donné vn coup de dague, il n'en euſt point eſté moleſté: pource qu'il luy auoit coupé l'oreille, le bourreau de Paris forma complainte contre luy, comme eſtant troublé en ſa poſſeſſion.

Mais pour retourner aux habiletez qui ſe trouuent en noſtre temps plus que iamais en toutes ſortes de larrecins, pourroit-on ſonger, ou pourroit-on demander vn plus habile tour en cas de larrecin que celuy qui fut

ioué

ioué à Paris il y a enuiron seize ans? par vn qui tint si bonne mine qu'il se fit aider à charger la coutre qu'il auoit desrobee, par celuy mesmes auquel elle appartenoit? qui estoit vn procureur de la Cour de parlement, nommé Guerrier, demeurant au cloistre S. Benoist. Toutesfois ie vay raconter deux actes de larron qui ne doiuent rien à cestuy-ci: mais plustost cestuy-ci deura quelque chose de retour à chacun de ces deux. Ce larron ayant enuie de desrobber la vache de son voisin, se leua de grand matin & deuant iour: & estant entré en l'estable de la vache, l'emmene, faisant semblant de courir apres elle. Auquel bruit le voisin s'estant esueillé, & ayant mis la teste à la feneſtre, Voisin (dict ce larron) venez-moy aider à prendre ma vache qui est entree en vostre cour, pour auoir mal fermé vostre huis. Apres que ce voisin luy eut aidé à ce faire, il luy persuada d'aller au marché auec luy. (car demeurant en la maison il se fust apperceu du larrecin) En chemin comme le iour esclairciſſoit, ce poure homme recongnoissant sa vache, luy dit, Mõ voisin voila vne vache qui resemble fort à la miéne. Il est vray, dit-il: & voila pourquoy ie la meine vendre: pource que tous les soirs vostre femme & la mienne s'en debattent, ne sçachans laquelle choisir. Sur ces propos ils arriuent au marché: alors le larron, de peur d'estre descouuert, fait semblant d'auoir à faire parmi la ville, & prie sondit voisin de vendre cependant ceste vache le plus qu'il pourroit: luy promettant le vin. Le voisin donc la vend, & puis luy apporte l'argent. Sur cela s'en vont droict à la tauerne, selon la promesse qui auoit esté faicte. Mais apres y auoir bien repeu, le larron trouue moyen d'euader, laissant l'autre pour les gages. De là s'en vint à Paris, & là se trouuant vne fois entre autres en vne place du marché où il y auoit force asnes attachez (selon la coustume) à quelques fers tenans aux murailles, voyant que toutes les places estoyent remplies, ayant choisi le plus beau, monte dessus, & se promenant par le marché, le vendit tresbien à vn incognu. Lequel acheteur ne trouuant place vuide que celle dont il auoit esté osté, le rattache au lieu mesme. Qui fut cause que celuy qui estoit

ſtoit le vray maiſtre de l'aſne, & auquel on l'auoit deſrobbé, le voulant puis apres deſtacher pour l'emmener, groſſe querelle ſuruint entre luy & l'acheteur: tellement qu'il en falut venir aux mains. Or le larron qui l'auoit vendu, eſtant parmi la foule, & voyant ce paſſetemps, meſmement que l'acheteur eſtoit par terre, chargé de coups de poing, ne ſe put tenir de dire, Plaudez plaudez moy hardiment ce larron d'aſnes. Ce que oyant ce poure homme, qui eſtoit en tel eſtat, & ne demandoit pas mieux que de rencontrer ſon vendeur, l'ayant recongnu à la parole, Voila (dit-il) celuy qui me l'a vendu. Sur lequel propos il fut empoigné: & toutes les ſuſdicteschoſes auerees par ſa confeſſion, fut executé par iuſtice comme il meritoit. Or ce larron nous apprend deux choſes: premierement, combiens grans eſprits à noſtre ſiecle & combien ſubtils en meſchanceté: ſecondement, quels ſont les iugemens de Dieu alencontre des meſchans: c'eſt à dire, comment ce iuge des iuges, & roy des rois, fait pourſuite contre eux, alors que les hommes n'ont aucun moyen de la faire: voire beſongne en telle ſorte que les criminels ſe viennent bruler à la chandelle, comme on dit en commun prouerbe. Car de larrons ſi ſubtils que ceſtuy-ci, ie confeſſe qu'on en trouuera peu: mais de larrons qui ſe ſoyent ainſi accuſez de leur propre langue, & par maniere de parler ſe ſoyent venus mettre la corde au col, on en trouuera grand nombre: comme ſçauent ceux principalement qui ont des offices de iudicature: leſquels meſmement, s'ils ſont vn peu accors, font par leurs interrogations que ces galans (quelque bon bec qu'ils ayent) tellement vacillent, qu'en la fin ils ſe coupent de leurs couſteaux.

Et comme ainſi ſoit qu'il n'y ait choſe plus digne de la meditation des Chreſtiens que tels iugemens de Dieu, i'eſpere de gratifier aux lecteurs ſi eſtant tombé ſur ce propos, i'vſe d'vne petite digreſſion, en alleguant deux autres exemples deſdicts iugemens, l'vn de noſtre temps, l'autre ancien: tous deux conformes à celuy que ie vien de reciter. Eraſme donc raconte ceci eſtre aduenu à

nu à Londres, en vne maiſon en laquelle il demeuroit. Vn larron eſtoit entré par le toict en ce logis pour voir s'il y trouueroit point quelque bonne auenture. Mais le bruit qu'il mena fit aſſembler les voiſins. Ce que luy voyant ſe meſla parmi la foule, comme eſtant l'vn de ceux qui cerchoyent le larron : & par ce moyen ſe garda d'eſtre deſcouuert. Vn peu apres, voyant le bruit appaiſé, & qu'on ne cerchoit plus le larron, d'autant qu'on penſoit qu'il fuſt eſchappé, ſe delibera de ſortir par la porte, ne craignant aucunement d'eſtre congnu. Mais par faute d'eſtre maiſtre de ſa langue, il ſe donna luy meſme à congnoiſtre, & ſe mit la corde au col. Car ainſi qu'il penſoit ſortir, ayant rencontré à la porte pluſieurs qui deuiſoyent du larron, en le maudiſſant, vint à le maudire auſſi, diſant qu'il luy auoit faict perdre ſon bonnet. Or faut-il noter que cependant que ce ruſtre taſchoit à ſe ſauuer, fuyant tantoſt çà, tantoſt là, ſon bonnet luy eſtoit tombé : lequel on auoit gardé en eſperance qu'il donneroit des enſeignes du larron. Quand donc on luy eut ouy dire cela, on entra incontinent en ſouſpeçon: tellement qu'il fut pris, & ayant confeſſé, fut pendu. Il ſe trouue pluſieurs telles hiſtoires anciennes es auteurs profanes : mais ie me contenteray de celle meſme de laquelle Eraſme a accompagné l'autre que ie vien de raconter : puis que ie n'ay promis qu'vn exemple. Plutarque donc eſcrit qu'vn certain temple de Pallas qui eſtoit en la ville des Lacedemoniens, ayant eſté pillé, on trouua au milieu d'iceluy vne bouteille vuide : laquelle mettoit en grande admiration tout le peuple qui alloit voir ce qui auoit eſté faict en ce temple. car perſonne ne pouuoit ſonger qu'on auoit voulu faire de ceſte bouteille. Mais en la fin quelcun voyant tous les autres ſi eſtõnez, S'il vous plaiſt (dit-il) m'eſcouter, ie vous diray ce que ie puis coniecturer. c'eſt que ie me doute que les ſacrileges eſtans preſts à executer leur entrepriſe ayent beu de l'aconit, (qui eſt vne ſorte de poiſon) & puis ayent porté du vin auec eux en ceſte bouteille, à fin que s'ils venoyent à bout de leur entrepriſe ſans eſtre deſcouuerts, par le moyen du vin qu'ils

beuroyent apres la poiſon, ils fuſſent garentis du danger d'icelle: ſinon, qu'elle les feiſt mourir d'vne mort beaucoup plus douce que celle qu'ils auroyent à ſouffrir s'ils tomboyent entre les mains de la iuſtice. Alors ceux qui oyoyent ceſt homme rendre ſi bonne raiſon de ceſte bouteille, apperceuans qu'il en parloit non cõme vn homme qui deuinoit, mais qui en ſçauoit des nouuelles, commencerent à l'interroguer l'vn apres l'autre, Hola qui eſtes-vous, s'il vous plaiſt, qui nous contez ceci? où en auez-vous tant appris? quelle congnoiſſance auez-vous en ceſte ville? Bref, on le preſſa ſi fort par pluſieurs ſortes d'interrogations, qu'on luy fit confeſſer qui auoit mangé le lard, & qu'il auoit eſté de la partie. Or comme il ſe trouue pluſieurs exemples de tels iugemens de Dieu contre les larrons, auſſi eſt-il aiſé d'en trouuer contre les homicides, ainſi que nous declarerons ci-apres.

Mais pour retourner aux habiletez larroniques, en prenant d'Eraſme au liure *De lingua* l'exemple du larron Anglois, il m'eſt ſouuenu de quelques autres contes qu'il fait ailleurs, de quelques tours des gens de ce meſtier: deſquels ie choiſiray ceux qui me ſembleront eſtre les plus notables, c'eſt à dire auoir eſté iouez auec plus grande habileté, ou ſubtilité, induſtrie, ou dexterité, s'il eſt licite d'ainſi parler. Et commenceray par vn conte qui eſt couſin germain de celuy que i'ay faict n'aguere, du larron qui ioua ſi bien ſon perſonnage qu'il ſe fit aider à charger ſur ſes eſpaules la coutre d'vn lict, par celuy meſmes auquel elle appartenoit. Il eſt vray q̃ ie me diſpenſeray pour ce coup de la promeſſe que i'ay faict par cideuant, de ne meſler point les vertus eccleſiaſtiques parmi celles des ſeculiers. car le tour que ie veux reciter eſt d'vn preſtre de Louuain. Ce preſtre nõmé Antoine, ayant conuié à diſner deux bons compagnons leſquels il auoit rencontrez par la rue, & voyãt au retour qu'en ſa maiſon il n'y auoit rien ſi froid que l'atre, (comme nous parlons à Paris) & que tous les priſonniers s'en eſtoyent fuys de ſa bourſe, s'aduiſe incontinent de ceſt expedient pour tenir promeſſe à

ceux

à ceux qu'il auoit conuiez. Il s'en va en la maiſon d'vn auec lequel il auoit quelque familiarité, & en l'abſence de la chambriere prẽd vn pot de cuyure dedans lequel cuiſoit la chair, & l'ayant mis ſous ſa robbe, l'emporte chez ſoy. Eſtant arriué commande à ſa chambriere de verſer le potage auec la chair en vn autre pot de terre. & apres que ce pot de cuyure fut vuidé, l'ayant faict treſbien eſcurer, enuoye vn garſon à celuy auquel il appartenoit, pour le prier de luy preſter quelque ſomme d'argent, en retenant ce pot pour gage. Le garſon rapporte bonne reſponſe à meſſire Antoine, à ſçauoir vne piece d'argent, qui vint fort bien à point pour garnir la table du reſte qu'il y falloit: & vn petit mot de ſcedule par laquelle ce crediteur confeſſoit auoir receu le pot de cuiure en gage ſur la ſomme. Lequel ſe voulant mettre à table trouua faute d'vn des pots qui auoyent eſté mis au feu, & alors ſe fut à crier. La cuiſiniere aſſeure que depuis qu'elle l'a perdu de veue, n'eſt entré que meſſire Antoine. Mais on fait conſcience de le ſouſpeçonner d'vn tel acte: toutesfois en la fin on va voir ſi on l'apperceura point chez luy: & pource qu'on n'en oyoit point de nouuelles, on le demande à luymeſme. Il reſpond qu'il ne ſçait que c'eſt. Et quand il ſe ſentit preſſé, d'autant qu'on luy maintenoit qu'autre que luy n'eſtoit entré vers le temps qu'il auoit eſté pris, Il eſt bien vray (dit-il) que i'ay emprunté vn pot, mais ie l'ay renuoyé à celuy duquel ie l'auois emprunté. Ce qu'ayant eſté nié par le crediteur, Voyez meſſieurs (dict meſſire Antoine) comme il ſe fait bon fier aux gens de maintenant ſans bonne ſcedule. il me voudroit incontinent accuſer de larrecin, ſi ie n'auois ſcedule eſcrite & ſignee de ſa main. Alors il monſtra la ſcedule que le garſon luy auoit apportee. Tellement que pour payement le crediteur receut de la moquerie par tous les endroits de la ville de Louuain, le bruit eſtant couru incontinent qu'vn tel auoit preſté argent ſous vn gage qui eſtoit à luy.

Maintenant apres le tour larronicque ioué par vn preſtre, c'eſt raiſon que nous en oyons vn ioué à vn pre-

ſtre ; pour reuenche. En la ville d'Anuers, vn bon galand ayant remarqué vn preſtre portant vne bourſe laquelle luy ſembloit auoir vne groſſe apoſtume (or eſtoit ceſte bourſe attachee à la ceinture) luy ayant faict vne grande reuerence, luy dict qu'il auoit charge du curé de ſa parroiſſe de luy acheter vne chappe. Et pourtant (dit-il) monſieur, que ie vous voy eſtre totalement de ſa ſtature, ie vous voudrois prier de me faire tant de bien que de venir auec moy iuſques en la boutique d'vn marchand. Car ie ſçay bien que celle qui vous ſera bien faicte, ſera bien faicte à luy auſſi. Ce preſtre luy ayant accordé aiſeement ce plaiſir, ils s'en vont en vne boutique, où on leur monſtra des chappes. Le preſtre en ayant veſtu vne, le marchand dit qu'il luy ſembloit qu'elle luy eſtoit fort bien faicte, & qu'elle eſtoit iuſtement de la ſorte qu'il la luy falloit. Le ruſtre qui eſpioit l'occaſion de iouer vn tour de ſon meſtier, apres auoir bien contemplé monſieur le preſtre de tous coſtez, dict en la fin qu'il y trouuoit vne faute, à ſçauoir que la chappe eſtoit plus courte par deuant que derriere. Alors le vendeur reſpond qu'il ne tient pas à la chappe, mais que la groſſe bourſe engarde qu'elle ne s'eſtende vniement, & par conſequent la fait trouuer plus courte par deuant. Le preſtre oſte ſa bourſe, & la met là aupres. Ce qu'eſtant faict, ils le veulent derechef contempler : mais le galand pour acheuer de iouer ſon role, pendant que le preſtre ſe retournoit, empoigna treſ-bien la bourſe, & puis monſtra par experience qu'il n'auoit pas les gouttes aux iambes ni aux pieds. La deſſus le preſtre crie, Prenez ce larron : & le marchand, Prenez ce preſtre : le galand, Arreſtez ce preſtre qui eſt enragé. Et de vray chacun qui voyoit ce preſtre courir par les rues en tel equippage, ne pouuoit iuger autre choſe de luy. Mais cependant que le marchand & le preſtre diſputent enſemble, le larron ſe ſauue.

Il en conte encores vn autre qui s'accorde auec ceſtuy-ci quant à l'habileté des pieds : mais au demeurant n'a pas grand eſprit : comme auſſi le pays dont il vient ne le

ne le porte pas, sinon que ce soit comme par miracle. car le tour duquel il est question fut ioué par vn Holandois en vne ville d'Hollande nommee Leiden. Ce bon compagnon en se promenant par ceste ville, entre en la boutique d'vn cordouānier: le maistre luy demande s'il y a quelque chose qui luy plaise: & l'ayant apperceu ietter la veue sur des bottines qui estoyent là pendues, luy demande s'il auroit enuie d'en auoir vne paire. Quand il eut respondu qu'ouy, il luy choisit celles qui luy sembloyent le mieux venir à ses iambes, & les luy chausa. Quand il les eut, il se fit aussi essayer des souliers: lesquels luy semblerent bien venir à ses pieds comme les bottines à ses iambes. Apres ceci, au lieu de faire marché & de payer, il vint à demander au cordouānier par maniere de iaserie, Dites moy par vostre foy, ne vous aduint-il iamais que quelcun que vous auriez ainsi bien equippé pour courir, s'en soit fuy sans payer? Iamais, dit-il. Et si d'aduenture il aduenoit, que feriez-vous? Ie courrois apres, dit le cordonnier. Dites-vous ceci à bon escient? Ie le di à bon escient, & ne ferois point autrement, respondit le cordouannier. Il en faut voir l'experience, dit l'autre. or sus, ie me mettray à courir le premier: courez apres moy. Et sur ceci commença à fuir tant qu'il peut. Alors le cordouānier de courir apres, & de crier, Arrestez le larron, arrestez le larron. Mais l'autre, voyant que chacun sortoit des maisons, de peur qu'on ne mist la main sur luy, faisant bonne mine, & comme celuy qui ne faisoit ceci que pour son passetemps, Que personne (dit-il) ne m'arreste. car il y a grosse gageure. Ainsi s'en reuint à la maison le poure cordonnier bien faché d'auoir perdu & son argent & encore sa peine. car l'autre auoit gangné le pris quant à courir. Oray-ie traduict bottines, pource qu'Erasme dit *ocreas*: & toutesfois (de quoy i'ay bien voulu aduertir) encore ne faut-il pas entendre des bottines faictes à la façon des nostres, puis qu'elles se mettoyent en des souliers.

Mais c'est assez parlé des larrons qui fuyent apres auoir faict leur coup: parlons maintenant de ceux qui

apres l'auoir faict, ne bougent, mais font bonne mine. Voici donc qui m'a esté conté par vn gentil-homme Escossois: que quand le roy d'Escosse Iaques cinquieme vint en France, (qui fut l'an 1536) les contes d'Aram, d'Argail, & de Mora, estans logez en la rue S. Antoine à Paris, vn iour qu'ils auoyent festoyé les dames de ladite rue, pẽdant que le conte d'Argail regardoit iouer apres souper, y eut vn certain galand habillé brauement au possible, qui comme par maniere d'esbat destacha vint cinq ou trente qu'angelots que nobles à la rose, lesquels estans ployez, seruoyent de boutons d'or aux deschiquetures du robbon dudict conte, à la façon d'alors. Lequel voyant que celuy qui luy faisoit ce tour, estoit fort richement vestu, & qu'il y alloit de si bonne grace, comme celuy qui ne faisoit cela que pour rire, luy laissa faire tout ce qu'il vouloit. Mais quand ce rustre pensa que c'estoit assez, alors monstrant par experience que ce qu'il auoit faict c'estoit à bon escient, se retira peu à peu de la salle. Alors ce seigneur qui n'auoit pas voulu faire semblant de rien pendant qu'on se iouoit ainsi à son robbon, conta aux autres ce tour, en leur monstrant dequoy. Ce qui ne fut pas sans les faire bien rire, & cependant receuoir d'eux (qui sçauoyent mieux les ruses de tels larrons) vne bonne instruction, pour s'en donner garde vne autre fois: mais pour ceste-la luy falut auoir patience.

Ie parleray d'vn autre qui estoit aussi bõ maistre q̃ ce-stuy-la, pour le moins, en matiere de desrobber de bonne grace, c'est à dire faire bonne mine en desrobbant. Il aduint du temps du roy François, premier de ce nom, qu'vn larron habillé semblablement en gentilhomme, fouillant en la gibbeciere ou grande escarcelle du feu cardinal de Lorraine, fut apperceu par le Roy, estant à la messe vis à vis dudict cardinal. Se voyant estre apperceu, commença à faire signe du doigt au Roy qu'il ne sonnast mot, & qu'il verroit bien rire. Le Roy bien aise de ce qu'on luy appreſtoit à rire, le laissa faire: & peu de temps apres vint tenir quelque propos audict cardinal par lequel il luy donna occasion de fouiller en sa gibbeciere.

ciere. Luy n'y trouuant plus ce qu'il y auoit mis, commença à s'estonner, & à donner du passetemps au Roy, qui auoit veu iouer ceste farce. Toutesfois ledict seignr, apres auoir bien ri, voulut qu'on luy rendist ce qu'on luy auoit pris: comme aussi il pensoit que l'intention du preneur auoit esté telle. Mais au lieu que le Roy pensoit que c'estoit quelque honneste gentil-homme & d'apparence, à le voir si resolu & tenir si bonne morgue, l'experience monstra que c'estoit vn tresexpert larron, desguisé en gentil-hõme, qui ne s'estoit point voulu iouer, mais en faisant semblant de se iouer, faire à bon escient, aussi bien que celuy duquel nous venons de parler. Et alors ledict cardinal tourna toute la risee contre le Roy: lequel (vsant de son fermẽt accoustumé) iura foy de gentil-homme que c'estoit la premiere fois qu'vn larron l'auoit voulu faire compagnon.

Or viendra bien à propos le tour larronicque ioué en la presence de l'empereur Charles V, apres celuy que ie vien de raconter, qui fut ioué en la presence du Roy, voire à sa propre personne en partie. L'empereur ayant commandé de trousser bagage, ainsi que chacun estoit bien empesché à serrer ses hardes, entra vn bon compagnon en la salle où estoit ledict empereur, assez mal accompagné, & prest à monter à cheual. Estant entré & luy ayant faict la reuerence, se mit incontinent apres à destacher la tapisserie, faisant bien de l'enhazé, & feignant auoir grand' haste. Et combiẽ que ce ne fust son mestier d'attacher ni destacher tapisserie, il en vint si bien à bout que celuy qui auoit ceste charge, venant pour ce faire, trouua qu'on l'auoit ia releué de ceste peine de la destacher, & (qui estoit le pis) de l'emporter. Voila quelle hardiesse se trouue en quelques larrons de nostre temps.

Mais la hardiesse n'estoit pas moindre d'vn larron Italien, lequel ioua ce tour à Romme du temps du pape Paule III. Ayant esté faict vn festin en la maison d'vn certain cardinal, & la vaisselle d'argent estant ia serree en vn bahu qui estoit en vne chambre aupres de la salle du festin: pendant que plusieurs en attendãt leurs mai-

ſtres ſe promenoyent en ceſte chambre (ou anticamera, ſelon le langage du lieu) entra vn homme deuant lequel on portoit vne torche, habillé comme vn maiſtre d'hoſtel, & meſmement eſtant en ſayon: lequel pria ceux qui eſtoyent aſſis ſur ledict bahu, de ſe leuer, pource qu'il en auoit beſoin. Ce qu'eux n'ayans point refuſé de faire, il le fit incontinent charger par des faquins qui le ſuyuoyent. Et fut ioué ce braué tour apres que le maiſtre d'hoſtel & tous les ſeruiteurs de la maiſon ſe furent retirez pour ſoupper. Pour le moins eſt à preſuppoſer que s'il eſtoit demeuré quelcun d'eux en l'anticamera, (comme eſt la couſtume) il n'y prenoit pas garde.

Mais que dirons-nous de la hardieſſe d'vn autre larron Italien, qui fut pendu à Boulongne la graſſe il y a enuiron onze ans? Ce larron ayant de longue main faict ſon apprentiſſage à Romme de contrefaire les eſcritures & les ſignets, & meſmes d'oſter les ſeaux d'vne lettre pour les appoſer à vne autre: ayant auſſi ceſt auantage qu'il reſembloit fort de traict de viſage au cardinal Sermonette, s'en alla en habit & equippage de cardinal (hormis qu'il menoit petit train) en la marke d'Ancone & en la Romagne, ayant contrefaict vne bulle par laquelle le pape luy bailloit cõmiſſion de leuer les decimes de ce pays-là. Or pour n'eſtre deſcouuert, il n'approchoit point trop pres des bonnes villes: toutesfois ayant ia commencé à faire tresbien ſes beſongnes, (d'autant qu'on le prenoit pour ledict cardinal Sermonette) paſſant par la Romagne vint aſſez pres de Boulongne. Ce qu'oyant le vicelegat du pape, qui eſtoit l'eueſque di Fermo, enuoya vers luy vn gentil-homme qui auoit autresfois eſté au cardinal Sermonette. Ce gẽtil-homme eſtant retourné aſſeura ledict vicelegat que ceſtuy-ci n'eſtoit point celuy qu'il ſe diſoit eſtre: & ainſi le fit entrer en quelque ſouſpeçon touchant ledict galand: d'autant meſmement qu'en ſon voyage il n'auoit point gardé quelques ſolennitez accouſtumees aux autres cardinaux. Pourtant renuoya vers luy le gentil-homme auec vn nombre de ſoldats, luy donnant charge expreſſe de

ſe ſaiſir

se saisir de luy, s'il congnoissoit asseureement qu'il ne fust pas celuy qu'il se disoit estre, à sçauoir le cardinal Sermonette. Mais ce galand estant ia descouuert pour la seconde fois en plusieurs manieres, se fit encore mieux descouurir par vne oreille qui luy auoit esté autresfois coupee par iustice: laquelle il monstra sans y penser, en ostant son petit bonnet cardinalique. Alors le gentil-homme commanda à ses soldats de l'empoigner: luy aucontraire non moins hardi & effronté que auparauant, leur remonstra qu'ils s'en deuoyent bien garder: & mesmes les intimida par plusieurs menaces, brauant aussi bien en ses propos qu'eust peu faire le premier cardinal de Romme, auquel on eust voulu faire outrage. Toutesfois les soldats ayans faict scrupule quelque temps de mettre la main sur luy, furent en la fin persuadez par leur conducteur de ce faire: & l'emmenerent à Boulongne, auec deux seruiteurs qui ne sçauoyent rien de sa tromperie: les deux qui la sçauoyent, ayans gangné au pied. Là son proces luy estant faict par ledict vicelegat, il fut pendu deuant la porte di san Petronio, en habit de cardinal, ayant sur la teste vne mitre de papier, en laquelle estoit escrit, IL RE DE' LADRI. Et luy furent trouuez six mille escus sur luy: laquelle somme toutesfois n'estoit rien estimee à comparaison de celle qu'on disoit que ses deux seruiteurs qui s'en estoyent fuys, luy auoyent emportee. I'ay bien voulu mettre ce conte vn peu au long, pource qu'il est fort notable & digne de memoire. Car nous oyons parler de plusieurs qui ont pris le nom & tenu le lieu de ceux ausquels ils resembloyent, (comme i'ay declaré en mon Apologie Latine) mais c'estoit de ceux qu'ils sçauoyent estre morts, ou desquels on ne pourroit aiseement auoir nouuelles. Ce qui estoit autrement de cestuy-ci: veu que le cardinal lequel il se feignoit estre, viuoit encore, comme il sçauoit, & estoit si pres qu'il estoit aisé d'en auoir nouuelles en bien peu de temps. Or puis que ie suis venu iusques au roy des larrons de nostre tẽps, (par le iugement de ceux mesmes qui luy ont faict

son proces) il me semble que pour ne luy faire tort, ie ne doy passer plus outre, pour penser trouuer quelque perfection plus grande.

Et toutesfois afin que ce roy des larrons ne demeure seul, & aussi qu'on ne pense que l'Italie seule soit garnie de hardis larrons, i'ay pensé que ie ferois bien de produire vn François & vn Poulonnois, qui semblent pour semblables actes (c'est à dire partans de semblable hardiesse) non seulement meriter d'estre de sa cour, mais de succeder à sa couronne. Le François est vn natif de Saumur sur Loire, lequel ayant la mesme industrie que celuy duquel ie vien de parler, sceut si bien contrefaire les lettres & seaux du Roy, que par ce moyen monstrant des commissions extraordinaires qu'il disoit auoir de luy, tira grans deniers de plusieurs receueurs: pareillement recueillit grand argent de la vendition de quelques biens estans du domaine du Roy, & nommeement de quelques coupes de bois: iusques à ce qu'estant descouuert, il passa le mesme pas que le roy des larrons susdict: & comme cestuy-la fut pendu en habit de cardinal, aussi cestuy-ci en habit de gentilhomme, à Paris, deuant l'eglise des Augustins, du temps que la Cour de parlement s'assembloit en ce conuent, il y a enuiron seize ans. Or ont pensé quelques vns que cestuy-ci ait esté celuy mesme qui par le moyen d'vn sien larrecin fort notable & memorable, donna des aduertissemens au roy François premier de ce nom, de ce que tramoyent l'empereur Charles & le roy d'Angleterre contre luy: & non seulement luy en donna des aduertissemens, mais luy apporta les memoires propres, les instructions & les lettres. Car ayant rencontré par le chemin vn gentil-homme Flamend allant en Angleterre, & s'en estant accosté, en se disant estre du mesme pays, picqua auecques luy iusques au lieu où il falloit passer la mer. Et là le Flamend s'estant mis à reposer en attendant la commodité du passage, ce François, qui en auoit le premier tenu propos, & faisoit semblant d'estre bien endormi, se leuant tout doucement s'en alla faire prouision d'vne malette pareille à celle du Flamend, (laquelle il auoit

uoit laissee sur la table) & l'ayant tresbien emplie de paquets de beau papier blanc iusques à l'egalité du poids de l'autre, la mit en la place d'icelle. Ce qu'ayant faict esueilla le Flamend, luy disant qu'il auoit oublié quelque affaire, pour lequel il luy estoit besoin de tourner bride, & qu'il le supplioit de ne prendre en mauuaise part s'il luy rompoit compagnie. Le Flamend, qui n'entroit en aucun soupçon pour tel changement d'auis, mais pensoit qu'il y allast à la bonne foy, ne sceut faire autre chose que le remercier de sa boune compagnie, & apres grandes accolades le recommander à la garde de Dieu: & de sa part se remit à dormir, ne laissant toutesfois plus sur la table sa malette (c'est à dire vne malette qu'il pensoit estre la sienne) mais l'ayant faict mettre derriere son cheuet. En quoy le poure homme resembloit celuy qui ferma l'estable quand les cheuaux s'en furent fuys. Car le François galopoit cependant en toute diligence auec la malette laquelle le Flamend deuoit auoir mise sous son cheuet auant que commencer à dormir, ou bien encore plus seurement. Or si le François apporta vn present aggreable au roy de France, encore que ce fuit vn larrecin, si au contraire le Flamend apporta piteuses nouuelles au roy d'Angleterre, chacũ le peut assez penser. Aucuns disent qu'il luy fit trencher la teste, disant qu'il le vouloit faire seruir d'exemple à ceux qui se mesleroyent des affaires des princes, de s'y gouuerner plus finement. Voila le bon tour qu'on dit auoir esté ioué par le mesme personnage duquel nous auons tantost descrit le mauuais tour, tous deux iouez à vn mesme prince. Que s'il estoit ainsi, quelcun pourroit penser que ce gentil ouurier de larrecins se vouloit autant porter de prouffit aux despẽs du Roy par ses larrecins derniers, comme il auoit porté de prouffit audict seigneur par l'vn de ses premiers. Mais plusieurs ont opinion que les deux tours soyent de deux boutiques. Quoy qu'il en soit, ie n'ay pas voulu faire moins d'honneur à l'vn qu'à l'autre. Ie vien maintenant au Poulonnois, nommé Florian: lequel ne doit rien à cestuy-ci en matiere de hardiesse. car par la mesme industrie que nous auons attribuee aux

deux susdicts ayant contrefaict les lettres & seaux du roy de Poulongne, s'en alla en Angleterre comme ambassadeur du roy: où il demoura assez long temps, estant respecté & honoré selon que meritoit celuy qui tenoit vn tel lieu: & là il n'oublia d'employer le credit dudict roy (qui le faisoit cercher pour le faire pendre) à diuers larrecins: comme aussi il auoit faict deuant, & fit encore depuis, à l'endroit de plusieurs personnages d'autorité.

I'adiousteray encores vn exemple de larrecin (combien que i'eusse deliberé de faire fin) non pas comme estant conforme aux trois derniers ou à quelcun des autres precedens, mais au contraire, comme n'ayant rien de commun auec aucun d'iceux, & pour ceste raison estant d'autant plus necessaire: afin qu'on voye que nostre temps ne se peut pas vanter seulement de plusieurs nouueaux tours de larrecins, mais aussi de tous ceux desquels les histoires font quelque mention. Car ici nous verrons vn exemple d'vn larron desrobbant l'autre. Il y a vn an & quelques mois qu'en vne hostelerie de Paris vn marchand, ayant mis en vn buffet vne grosse somme d'argent, qu'il auoit eue de la vente de sa marchandise, fut apperceu par vn seruiteur du logis. Lequel ayant espié l'occasion, l'ouurit, & luy desrobba deux sacs, l'vn plein d'or, l'autre d'argent. Et d'iceux estant chargé, s'en alla enuiron deux lieues par delà Paris, sur le chemin de Montargis. Estant arriué le soir en vne hostelerie bien las, pria l'hoste de luy pouruoir d'vn cheual pour le lendemain matin. A quoy l'hoste luy ayant faict responce qu'à grand' difficulté on en trouueroit, apres plusieurs offres promit iusques à vn escu pour le louage d'vn cheual iusques à la disnee seulement. Laquelle offre si liberale donna souspeçon à l'hoste, ioinct qu'il apperceut les sacs: tellement qu'il l'asseura lors d'vn cheual pour le lendemain matin. L'ayant donc mis à cheual des le point du iour, & d'auantage l'estant allé accompagner iusques au lieu qui luy sembla le plus propre pour l'arrester, luy donna sur le chignon du col vne telle bastonnade, qu'il le renuersa par terre tout esiourdi: puis, composa tellement auec luy (ne criant que misericorde) qu'ayant pris

telle

telle part du larrecin qu'il luy pleut, s'en retourna ramenant ſon cheual. Or aduint-il que l'vn de ceux qui auoyent pris la poſte pour courir apres le larron, ſi toſt qu'on ſe fut apperceu du larrecin, trouua ceſtuy-ci auec le reſte de ſon argent, tirant contre Montargis. & l'ayãt recongnu fit en telle ſorte par douces paroles qu'il le fit venir iuſques en vn village prochain: auquel il le mit entre les mains de la iuſtice, pour eſtre mené à Montargis. Auquel lieu eſtant conſtitué priſonnier, confeſſa le faict, & accuſa ledict hoſte, lequel on fit venir pour eſtre confronté: mais deniant le faict, & ayant eſté condamné à la gehenne, en appela à Paris: ou depuis on dit qu'il fut mis ſur la roue, le ſeruiteur ayant eſchappé à meilleur marché: car il ne fut que pendu.

Apres auoir aſſemblé tant d'exemples de la ſubtilité & de la hardieſſe des larrons de noſtre temps, il m'eſt venu en fantaſie d'alleguer auſſi vn exemple ancien pris de celuy, à l'apologie duquel (c'eſt à dire pour lequel) ce traicté ſert de preparatif. Il eſt vray qu'en ce faiſant ie confeſſe que ie paſſeray les limites du preſent liure, & anticiperay ſur l'argument des liures ſuyuans: mais d'autant que ceci ſe peut faire ſans aucun preiudice du lecteur, & pluſtoſt à ſon auantage qu'autremẽt, ie m'en ſuis aiſeement diſpenſé. Voici donc l'hiſtoire du tour ou pluſtoſt des tours d'vn Villon, non pas natif de France, mais d'Egypte: non pas mort vn peu deuant noſtre ſiecle, mais depuis deux mille cinq cens ans, & plus: laquelle tiree d'Herodote, ſera traduicte par moy auec autre fidelité qu'elle ne ſe trouue ni en la traduction Latine de Laurent Valle (telle qu'elle eſtoit auant que ie la raccouſtraſſe) ni en la Frãçoiſe, qui eſt pour le iourdhuy en lumiere. Voici donc qu'il dit, Vn roy d'Egypte nommé Rãpſinit, ayant enuie de mettre en ſeureté ſa cheuance d'or & d'argent (laquelle il auoit ſi grande que ceux qui depuis eurent le meſme titre de ce royaume, n'en ſceurent iamais approcher) edifia vn baſtiment de pierres de taille, duquel l'vne des murailles eſtoit du coſté exterieur de la maiſon. Mais le maſſon luy voulant

iouer vn tour, s'auisa de faire en sorte qu'il y euſt vne pierre qui peut eſtre tiree aiſeement hors du mur par deux hommes, voire par vn ſeul, en vn beſoin. L'edifice eſtant acheué, le roy y ſerra ſon argent. Quelque temps apres, ce maſſon voyant ſon dernier iour approcher appela ſes deux enfans: & leur conta comment pour les laiſſer bien pourueus, & tellement qu'ils euſſent dequoy faire grand' chere, il auoit vſé d'vne fineſſe en baſtiſſant le cabinet du threſor du roy. Et apres leur auoir bien donné à entendre tous les moyens de tirer hors la pierre, leur bailla la meſure d'icelle, les aduertiſſant que la gardans bien, ils ſeroyent threſoriers des finances du roy. Le pere eſtant decedé, les enfans n'attendirent gueres à eſſayer ces moyens: mais bien-toſt apres vindrẽt de nuict à ceſte maiſon royale, & ayans trouué la pierre, la tirerent hors ſans grand' peine, & pillerent grand' ſomme d'argent. Or apres ceci le Roy y eſtant entré, quand il vit que les vaiſſeaux dedans leſquels eſtoyent ſes deniers n'eſtoyent pleins comme de couſtume, ſe trouua fort eſtonné: & toutesfois ne ſceut à qui il s'en deuoit prendre, veu que tout eſtoit ſeellé comme il l'auoit laiſſé, & toutes les portes bien fermees. Mais quand y eſtant rentré pour la ſeconde & troiſieme fois il vit que le monceau ſe deminuoit de plus en plus (d'autant que les larrons y prenoyent ſans ceſſe) pour y remedier, fit faire des laqs, leſquels il mit alentour des vaiſſeaux où eſtoit l'argent. Les larrons donques y eſtans venus comme de couſtume, l'vn deux eſtant entré auant pour approcher d'vn des vaiſſeaux, quand il fut aupres, ſe trouua pris au laqs. Lequel ayant congnu en quel malheur il eſtoit tombé, ſoudain appela ſon frere, & luy ayant declaré ce piteux cas, l'enhorta d'entrer viſtement au lieu où il eſtoit, pour luy couper la teſte: car ſi (dit-il) ie ſuis ici trouué & recongnu, ie ſeray cauſe de voſtre mort auſſi. Le frere approuuant l'auis, & eſtant perſuadé, fit ce dont il eſtoit requis. Et apres auoir remis la pierre bien iuſtement en ſa place, s'en retourna en ſa maiſon, emportant la teſte de ſon frere. Si toſt qu'il fut iour, le Roy eſtant

entré

entré en ce lieu,fut tout eſperdu de veoir le corps du larron pris aux laqs,ſans teſte,& l'edifice entier,n'ayant ni entree ni yſſue. S'en eſtant donc allé,voici qu'il fit: Il commanda qu'on pendiſt aux murailles ce corps du larron:alentour duquel il ordonna des gardes,auec charge expreſſe que s'ils apperceuoyent quelcun qui monſtraſt par pleurs,ou autrement, qu'il en auoit compaſſion, ils euſſent à luy ameuer. Or la mere ſe tourmentant bien fort de ce que le corps eſtoit ainſi pendu, vint à ſon autre fils,requerant de luy d'auiſer quelque moyen par lequel il detachaſt & emportaſt le corps de ſon frere: & le menacant,que s'il n'accompliſſoit ceſte requeſte ſienne,elle meſme iroit aduertir le roy qu'il auoit ſa chevance. Luy,apres auoir enduré d'elle pluſieurs reproches & groſſes paroles, voyant que par nulle raiſon qu'il luy ſçeuſt alleguer,il ne la pouuoit diuertir,inuenta telle fineſſe. Il accouſtra des aſnes,& leur chargea des outres pleins de vin:puis les touchant deuant ſoy, quand il fut venu iuſqües à l'endroit où eſtoyent les gardes qui auoyent la charge de ce corps pendu,ayant laſché quelques liens deſdicts outres,laiſſa le vin s'eſpancher: & puis commença,en iettant grans cris,ſe frapper la teſte, comme ne ſachant auquel des aſnes il deuoit courir premierement. Les gardes voyans que tant de vin ſe perdoit,accoururent au chemin auec des vaiſſeaux, péſans que c'eſtoit autant de gain pour eux de ſauuer ce qui ſe perdoit. Mais luy feignant eſtre fort choleré,les maudiſſoit tous. Toutesfois eux le conſolans,fit ſemblant de s'appaiſer peu à peu & delaiſſer ſon courroux. Et en la fin il retira ſes aſnes hors du chemin, & raccouſtra leurs charges: & entre pluſieurs propos qui ſe tenoyent cependant,luy ayant eſté ietté vn brocard, qui le contraignit de rire,il leur donna vn des outres. Lequel ayans receu,ſe delibererent d'en boire treſbien,au meſme lieu & au meſme eſtat qu'ils ſe trouuoyent, & de faire tant qu'il vouſiſt eſtre de la compagnie. Ce qu'il leur accorda,& ainſi demeura. Or en beuuant,pour le gracieux accueil qu'ils luy faiſoyent,il leur fit derechef preſent d'vn outre:tellement que ces gardes ayans le vin en ſi grande

abondance en beurent tant qu'ils s'enyurerent, & preſſez de ſommeil, s'endormirent en la meſme place. Lors ceſtuy-ci, eſtant ia grand' nuict, alla deſlier le corps de ſon frere: & pour rendre les gardes infames, leur raſa à tous les ioues dextres: puis chargeant ce corps ſur l'vn de ſes aſnes, s'en retourna en la maiſon, ayant accompli le commandement de ſa mere. Le roy, quand il eut entendu que le corps du larron auoit eſté deſrobbé, en eut grãd deſpit: & voulant par quelque maniere que ce fuſt, trouuer celuy qui auoit faict l'acte, vſa du moyen qui ſen ſuit: ce que toutesfois ie ne puis croire. Il commanda à ſa fille de s'aller mettre en plein bourdeau, & de receuoir tous venans: mais à la charge de ne les laiſſer auoir ſa compagnie que premierement ils ne luy declaraſſent quel acte ils auroyent faict en toute leur vie le plus cauteleux & meſchant: & celuy qui raconteroit ce faict touchant le corps de ce larron, qu'elle ne le laiſſaſt ſortir, mais le retinſt. Cependant donc que la fille executoit le commandement de ſon pere, le larron, apres auoir entendu à quelle fin ces choſes ce faiſoyent, voulãt mõſtrer par effect qu'il eſtoit encore plus fin que le roy, donna ceſte trouſſe à la fille. Ayant coupé la main d'vn qui eſtoit mort depuis bien peu de temps, & la tenant cachee ſous ſa robbe, s'en alla trouuer ceſte fille du roy: laquelle luy ayant faict la meſme interrogation qu'aux autres, il luy raconta que le plus meſchant tour qu'il auoit iamais faict, eſtoit d'auoir coupé la teſte à ſon frere, qui eſtoit pris aux laqs dedans le cabinet du threſor du roy: mais le plus cauteleux, eſtoit, qu'ayant enyuré les gardes il auoit deſpendu le corps de ſon dict frere. Elle ayant ouy ces nouuelles, ietta la main ſur luy, le penſant prendre: mais le galand luy preſenta la main du mort, d'autant qu'on n'y voyoit goutte. de ſorte que cepẽdant qu'elle cuidoit luy auoir empoigné la main & la tenir, il s'enfuyt par la porte, luy laiſſant faire de la dicte main ce que bon luy ſembleroit. Ceci eſtant pareillement rapporté au roy, il fut eſtonné tant de la fineſſe comme de la hardieſſe de l'homme: & finalement enuoya meſſagers

gers par toutes les villes, faisant crier de par le roy que non seulement il donnoit la grace au larron ; mais luy luy promettoit grans presens s'il se venoit presenter à luy. A quoy le larron se confiant, le vint trouuer. Rampsinit l'ayant en grand' admiration, luy donna sa fille en mariage, comme au mieux auisé de tout le monde: d'autant que les Egyptiens emportoyent l'honneur par dessus tous autres hommes [en cas de bon esprit] mais l'uy l'ẽportoit par dessus tous les Egyptiẽs. Voila l'histoi retelle qu'ell'est racontee par Herodote, autant qu'il m'a esté possible d'approcher de ses paroles, en retenant la proprieté de la grace de nostre langage. qui est vne chose autant malaisee qu'en aucun autre auteur Grec, pour plusieurs raisons lesquelles il n'est pas besoin de deduire pour le present. Mais ceci ne dissimuleray-ie pas, c'est qu'en traduisant ce passage, i'ay pris garde à plusieurs fautes commises en la traduction d'iceluy par Laurent Valle, lesquelles toutesfois ie n'ay point corrigees en l'edition d'icelle. De quoy on ne se doit beaucoup esbahir, veu que i'ay confessé en la preface mise au deuant de ladicte edition que i'auois laissé grand nombre de fautes à corriger: veu aussi que la diligence est sans comparaison plus grande à esplucher vn texte qnand on le veut traduire soymesme, que quand on corrige tellement la traduction d'autruy, qu'on s'efforce de luy sauuer son honneur le plus qu'on peut: & mesmemẽt quãd on le fait à la haste, comme plusieurs sçauent qu'il m'est aduenu. Et toutesfois ie ne nie pas qu'il n'y ait quelques endroits de ceste histoire en la traduction desquels ie n'ay peu me satisfaire: & scay bien qu'encore moins satisferay-ie à ceux ausquels Dieu a faict la grace d'entendre l'auteur en son langage naturel. Mais ie me fie en vne chose, c'est que ceux qui y seront le mieux versez, & par consequent apprehenderont mieux les difficultez contre lesquelles il a falu combatre, seront les plus aisez à contenter. Au demeurant quant à l'argument de ceste histoire, il est tel qu'il m'a semblé que place luy estoit deue & quasi ia faicte en ce lieu. car nous voyons qu'elle est escrite d'vn larron auquel l'auteur

attribue ces deux singularitez qui nous ont esté ia monstrees es exemples precedents en ceux de nostre temps, asçauoir tresgrande finesse auec tresgrande hardiesse. En quoy nous pouuons congnoistre combien sert de conferer les histoires ensemble, & notamment celles d'vn temps auec celles de l'autre. Car au lieu que de prime face la finesse & la hardiesse de ce larron ancien pourroyent sembler incroyables en les conferant auec ce qui a esté dict des fins & hardis larrons de nostre temps, elles se trouueront n'estre dignes de grande admiration. Et au regard de ce qu'il raconte du roy qui eut bien le courage de prostituer sa fille, ie cõfesse que c'est vne narratiõ fort estrange: mais pour laquelle toutes fois on ha grand tort de blasmer tãt Herodote (comme i'ay ouy plusieurs s'attacher à ce passage principalement) veu que luy mesme proteste qu'il n'y adiouste pas foy, mais qu'il la donne pour telle qu'on luy a donnee. Et toutesfois en vn besoing i'espererois pouuoir alleguer des histoires lesquelles ou il faudroit tenir pour mensongeres, au lieu qu'on les tient pour veritables, ou confesser ceste-ci estre pareillement vrayssemblable.

Or en mettant par escrit ceste histoire d'Herodote, m'est venue en memoire vn'autre, d'vn latron ou plustost brigand, plus hardi sans comparaison que celuy qui est mentionné par ledict auteur, & autant pour le moins qu'aucun de ceux de nostre temps dont les actes ont esté recitez par ci-deuant. Voici donc que raconte Dion l'historiẽ d'vn larron ou capitaine de larrõs qui fut du tẽps de l'empereur Seuere, enuirõ cẽt nonãtecinq ans apres la natiuité de nostre Seigneur. Vn Italien nommé Bulas ayant amassé vne troupe de sixcents larrons, fit grans brigandages par le pays d'Italie, l'espace de deux ans, nonobstant les empereurs & le grãd nombre de gẽdarmerie qu'on y auoit. Car plusieurs le cerchoyent, d'autant que l'empereur Seuere auoit fort à cœur ceste poursuite: mais luy faisoit en sorte qu'en le voyant on ne le voyoit point, en le trouuãt on ne le trouuoit point, en le tenant on ne le tenoit point: tant par le moyẽ de la liberalité de laquelle il vsoit, q̃ des finesses qu'il sçauoit

iouer.

iouer. Car il auoit auertiſſemens touchant vn chacun de ceux qui ſortoyent de Rõme, & abordoyent à Brunduſe, (qu'aucuns appelleut auiourdhuy Brendis) combien & de quelle qualité ils eſtoyent, & quelles facultez ils auoyent: tellement qu'il donnoit incontinent congé à aucuns d'eux, apres leur auoir pris vne partie ſeulement de ce qu'il leur trouuoit: & quant aux artiſans, il les retenoit quelque temps, & apres s'eſtre ſerui d'eux, leur donnant quelque recompenſe, les laiſſoit aller. Et vne fois ayant entendu que deux de ſes gens deuoyent eſtre expoſez au beſtes, s'en vint au geolier, & luy ayant faict accroire qu'il eſtoit le preuoſt du lieu, & pourtant auoit beſoin de quelque nombre de tels hommes, ſe fit mettre entre les mains ces deux. Et puis eſtant venu trouuer le capitaine qui auoit la charge de desfaire luy & toute ſa troupe, s'accuſa luy-meſme, comme eſtant vn autre, & promit, s'il le vouloit ſuyure, de luy liurer le larron. Et ainſi l'ayant amené en vne certaine vallee ſous eſperance de luy faire prendre Philix, (car ce Bulas eſtoit ainſi ſurnommé) ſe ſaiſit aiſeement de luy meſme: & puis s'eſtant aſſis en vn ſiege iudicial, contrefaiſant le preuoſt, & ayant appelé ce capitaine, le tondit, & luy dict, Aduerti tes maiſtres qu'ils nourriſſent leurs ſerfs, afin qu'ils ne ſoyent point larrons. Car il auoit grand nombre des ſerfs de l'empereur, les vns ſans gages, les autres à petis gages. Leſquelles choſes ledict empereur Seuere entendant par le menu, ſe coleroit fort de ce qu'emportant la victoire de ſes ennemis en Angleterre par autres, luy eſtant en Italie en perſonne, eſtoit vaincu par vn brigand. Et en la fin donna celle commiſſion à vn de ſa garde, enuoyant auec luy groſſe caualeric, & le menaçant bien fort s'il ne l'amenoit vif. Ceſtuy-ci ayãt telle charge, apres auoir entendu que ledict brigand entretenoit vne femme, la fit perſuader par ſon mari de leur vouloir aider, auec toute aſſeurance. Et par ce moyen fut pris ce brigand pendant qu'il dormoit en vne cauerne. Lors Papinian, qui eſtoit gouuerneur de la prouince l'ayant interrogué pourquoy il brigandoit, Et vous, (dit-il) monſieur, pourquoy eſtes-vous gouuer-

neur? Et apres ceci il fut exposé aux bestes. Et fut pareillement rompue toute sa compagnie, qui estoit de six cens hommes, comme ne pouuant rien sans luy.

Encores y a il deux sortes de larrons desquels il faut parler en ce chapitre, plustost que les garder pour le suyuant: qui est reserué pour ceux qui ne font pas apertement profession de desrobber, mais couurent ce mestier d'vn autre mestier, ou art, ou vacation. Et sont bien, à dire la verité, deux sortes non de petis larrons (comme la plus part de ceux dont nous auons parlé cidessus) mais des plus grans & gros: à sçauoir les coursaires & les banqueroutiers. Et premierement quant aux coursaires, ie confesse qu'ils ne sont de maintenant, mais quasi de toute ancienneté il y en a eu: (comme il appert par les vers d'Homere, du tesmoignage desquels Thucydide aussi s'est aidé) toutesfois ie di (& pense dire vray) que nostre siecle en a eu tãt pour tant de plus expers qu'aucun des siecles precedens: voire qui ont plus faict de mal. Or entre autres coursaires anciens est renommé en cas de hardiesse celuy qui estant amené à Alexandre, & ayant esté par luy interrogué comment il osoit entreprendre de tenir les passages de la mer, & y exercer tels larrecins, Moy (dit-il) pource que ie fay cela auec vn seul petit vaisseau, suis appelé larron: toy qui fais le pareil auec vn grand nombre de vaisseaux, es appelé roy. A laquelle response on dit que ce roy prit si grand plaisir, & luy en sçeut si bon gré, qu'il luy donna la vie. Mais il faut noter que le propre mot pour lequel i'ay traduict Larron en ceste histoire, est Pirate: qui signifie proprement larron de mer, que nous appelons coursaire, ou escumeur de mer, & neantmoins ie n'ay point faict difficulté d'vser du vocable general, pource qu'il s'accordoit mieux auec l'autre pareillement general, Larrecins. Toutesfois soit que nous vsions du mot general, soit que nous vsions du particulier, nous auons ici vne response d'vn merueilleusement hardi larron, & mesmement à l'endroit d'vn tel prince qu'estoit Alexandre: mais ie m'asseure que qui aura bien leu & considéré

sideré tous les actes de Dragut coursaire de nostre temps, on trouuera que luy seul ni en hardiesse ni en finesse ne deuoit rien non seulement à cestuy-la, mais encores à vne douzaine d'autres des plus renommez es histoires anciennes. Quant aux banqueroutiers ie ne diray pas le mesme que i'ay tantost dict des coursaires, à sçauoir qu'ils sont quasi de toute ancienneté. car pour le moins il est certain qu'ils n'ont pas esté de lõg temps apres les coursaires : d'autant qu'il a falu que les banques ayent esté en vsage auant qu'on ait eu des banqueroutiers. (car il n'y a nulle doute qu'en ce terme de banqueroutiers on n'ait eu esgard à ce qu'ils n'entretiennent point leurs banques, mais les rompent : ce que les Latins ont appelé *Foro cedere.*) or sçauons-nous qu'on a esté long temps qu'on ne sçauoit que c'estoit de banques, à sçauoir auant que les traffiques commençassent à estre si grandes. Maintenãt comme l'vsage d'icelles est plus grand qu'il ne fut iamais, aussi voyons nous que les banqueroutes sont plus communes, & qu'il ne se trouue guere moins de banqueroutiers (en quelques lieux) que de bons banquiers. Ie di en quelques lieux, pour excepter principallement la France : à laquelle ie maintien cest honneur estre deu (non pas pource que c'est mon pays, mais pource que la verité est telle, & que l'experience le monstre) de n'estre tant pour tant si subiecte à ceste sorte de larrecins qu'aucuns autres pays, & nommeement l'Italie. Comme aussi il est bien raisonnable que ceux qui nous ont apporté premierement l'vsage des banques, y entendent plus que nous, qui sommes leurs disciples, & qu'ils ayent gardé pour eux ce secret entre autres, tant qu'ils ont peu, touchant le moyen de les rompre quand on s'ennuye de les tenir. Car comme ie confesse que ceux qui sont en bonne reputation, & desquels personne ne se desfie, n'ont grand besoin d'habileté pour les rompre : aussi d'autre part ie veux dire que ceux qui ont ia commencé à perdre leur credit, & sur lesquels on a l'œil, ne les rompent pas sans plusieurs cautelles & finesses : & toutesfois nous voyons auiourdhuy ceux-ci iouer plus souuent ce tour que ceux-la

Or eſt-il certain que le prouerbe qui dit qu'il n'y auroit point de larrons s'il n'y auoit point de receleurs, ſe peut & ſe doit eſtendre iuſques aux banqueroutiers: & meſme nous doit faire congnoiſtre de combien eſt plus grande la miſere de noſtre ſiecle que celle des precedens, auſſi biẽ en ceſt endroit, qu'en tous autres: auquel on voit ces gros larrons non ſeulement demeurer impunis, mais trouuer meſme du ſupport à l'édroit de ceux auſquels il appartient & qui ſeuls ont le moyen d'en faire la pourſuite. Et meſme nous voyõs en quelques lieux d'Italie les egliſes eſtre refuges pluſtoſt à tels larrons de cent ou deux cents mille francs, ou autre plus grande ſomme, qu'à vn qui aura coupé vne bourſe où il y auoit vn teſton. Outreplus la couſtume eſt maintenãt de leur accorder incontinent vne quinquennelle, voire quinquennelles les vnes ſur les autres: pendant leſquels termes, ceux qui ont eſté deſrobbez ſont contrains de voir leurs larrons faire grand' chere à leurs deſpens, ſans leur oſer mot dire. Et ſont ces reſpis vn ſi grand allechement à aucuns d'eux, qu'il me ſouuient m'eſtre trouué en vn lieu auquel ayant eſté bruſlee vne partie de la maiſon d'vn riche marchand, tenant banque, le bruit courut que luy meſme y auoit mis le feu, afin d'obtenir honneſtement vne quinquennelle, en laquelle il feroit vingt fois autant de prouſit que le feu luy auroit porté de dommage. Ie ne nie pas cependant que les reſpis ne ſoyent quelquesfois neceſſaires, & qu'ils n'ayent eſté inuentez pour bonnes conſiderations: mais ie parle de l'abus qui s'y commet. Lequel propos toutesfois ie laiſſeray pourſuyure à ceux qui le ſçauront mieux faire: & retournant au mien, qui eſt de ceſte eſpece de larrons qu'on appelle banqueroutiers, i'adiouſteray ſeulement ce mot, que combien que ie n'aye parlé que des larrons banqueroutiers ſelon la propre ſignification, ie ne veux pas exclurre les autres qui ſont compris ſous ce vocable, en le prenant generalement, ſoit qu'ils facent leur banqueroute par forme de ceſſion, ſoit qu'ils la facent autrement.

QVANT aux femmes, i'ay deliberé de les reſer-

uer

uer à l'autre ſorte de larrecin duquel ie parleray ci-apres: comme à celuy qui leur acquiert beaucoup plus grand bruit, c'eſt à dire par lequel elles font plus parler d'elles: & meſme, comme eſtant celuy duquel ſi non toutes femmes (à Dieu ne plaiſe) au moins femmes de toute qualité ſe meſlent: au lieu qu'on ne voit quaſi que de poures malotrues ſe meſler de ce ſtuy-ci, & principalement à Paris. De laquelle ville i'allegueray deux exemples, ſuffiſans pour faire penſer que le nombre de celles qui y exercent le meſtier de coupebourſes, eſt bien grand. L'vn eſt d'vne femme qui eſtant ſurpriſe en coupant vne bourſe par la rue, quand elle vit qu'on l'alloit accuſer ſi elle ne la rendoit, mena celuy auquel elle auoit ioué le tour, en vn coin à l'eſcart, & là luy dict priueement, I'ay voirement coupé voſtre bourſe: mais ie l'ay meſlee en mon pannier parmi pluſieurs autres, de ſorte que ie ne la puis recongnoiſtre: regardez ſi vous la recongnoiſtrez mieux que moy. Alors la luy fit cercher en ce pannier qui en eſtoit quaſi plein. I'ay ouy auſſi conter d'vne vieille qui oyant vne poure fille ſe deſoler de ce qu'on luy auoit coupé ſa bourſe, Il y a (luy dit-elle) bon remede: va t'en faire comme on t'a faict. La fille creut aiſeement à ce conſeil, & luy aduint (ce dit-on) que dedans la premiere qu'elle coupa, elle trouua la ſienne.

MAIS auant que venir à ceſte autre ſorte de larrecin, ie veux monſtrer vne pitié qui eſt en ces poures miſerables qu'on pend pour larrecin, plus grande auſſi (comme ie croy) en noſtre ſiecle qu'elle n'a eſté es precedens: c'eſt que pour vn qui a ſentiment de ſa faute au partir de ce monde, & en demande pardon à Dieu, on en voit dix qui meurent n'ayans non plus d'apprehenſion ni de ſa iuſtice, ni de ſa miſericorde, que beſtes brutes. Et meſme de combien oyons-nous parler tous les iours auſquels le bourreau a donné le faut pendant qu'ils goſſoyent encores? L'vn dit eſtant là, Meſſieurs ne dites pas à mes parens que vous m'auez veu pendre: car vous me feriez enrager. L'autre, Dites moy meſſieurs par voſtre foy, penſez-vous que ſi on ne me

euſt amené ici, i'y fuſſe venu? L'autre reſpond au beau-pere qui luy dit, Mon ami, bon courage, vous irez auiourdhuy en paradis: Ha beau-pere, il ſuffira bien que i'y ſoye demain à veſpres. L'autre, à meſſire Iean, qui luy dit, Mon ami ie vous aſſeure que vous irez ſouper auiourdhuy auec Dieu, reſpond, Allez-y vous meſmes: car quãt à moy ie ieuſne: Ou, Allez-y ſouper pour moy, & ie payeray voſtre eſcot. Vn autre eſtãt à l'eſchelle demande à boire: & puis le bourreau ayant beu le premier, il dit qu'il ne beura ia apres luy: pource qu'il a peur de prendre la verole. Vn autre allant au lieu du ſupplice, dit qu'il ſe gardera bien de paſſer par telle ou telle rue: pource qu'il a peur de prendre la peſte. Vn autre dit, Ie ne paſſeray point par ceſte rue-là: car i'y doy de l'argent, & pourtant ie crain qu'on ne m'arreſte au corps. Vn autre dit au bourreau eſtant preſt à le ietter, Regarde bien que tu feras: car ſi tu me chatouilles en me touchant, tu me feras treſſaillir. Mais entre autres contes qui ſe font ſur ce propos, ceſtuy-ci eſt fort commun, du Picard, auquel ia eſtant à l'eſchelle, on amena vne poure fille qui s'eſtoit mal gouuernee, en luy promettant qu'on luy ſauueroit la vie s'il vouloit promettre ſur ſa foy & ſur la damnation de ſon ame qu'il la prendroit à femme: mais entre autres choſes l'ayant voulu voir aller, quand il apperceut qu'elle eſtoit boiteuſe, ſe tourna vers le bourreau, & luy dict, Attaque attaque, elle cloque. Or me ſouuient-il qu'vn iour en la ville d'Ausbourg, ſoupant en la table du feu eueſque de Vienne, Charles Marillac, alors ambaſſadeur pour le Roy, ce conte ayant eſté faict, vn gentilhomme Alemand qui eſtoit en la compagnie y nous en conta vn fort ſemblable d'vne choſe aduenue au pays de Dannemarc: à ſçauoir d'vn qui auoit eſté condamné d'auoir la teſte trenchee, & ia eſtoit ſur l'eſchaffaut: auquel ayant eſté amenee pareillement vne fille qui auoit eſté de mauuais gouuernement, & luy ayant eſté propoſee la meſme condition, apres l'auoir bien regardee, apperceuant qu'elle auoit le nez pointu & les ioues plates, dict qu'il n'en vouloit point, & prononça vn certain prouerbe en ri-

me

me de ſon langage : la ſubſtance duquel eſt que ſous vn nez pointu & ioues plates il n'y a rien de bon. Il me ſouuient auſſi qu'en ce meſme ſouper on concluoit par ces exemples que les putains eſtoyent le temps paſſé beaucoup plus en horreur qu'elles ne ſont maintenant. Lequel propos toutesfois ie laiſſeray pour ceſte heure, & retournant aux goſſeries de ces poures miſerables, diray ce mot, que quand il n'y auroit autre choſe pour monſtrer la force de la parole de Dieu où elle eſt preſchee, cela ſeul ſeroit ſuffiſant pour en faire preuue, que là où on touche les conſciences à bon eſcient, on ne voit point aduenir telles choſes. pource que la parole du Seigneur monſtre que c'eſt de la mort & de la vie eternelle, & perçant (comme dit l'Apoſtre) iuſques à la diuiſion de l'ame & de l'eſprit, fait que les plus deſeſperez penſent à eux-meſmes à bon eſcient: au lieu que ce que les hommes forgent ſous le nom de religion, ne ſert que à eſtourdir les vns, & faire rire les autres.

Ie vien à l'autre ſorte de larrecin laquelle i'ay reſeruee aux femmes: i'enten le larrecin par lequel elles font porter les cornes à leurs maris. Il eſt vray qu'appelant ainſi l'adultere, i'enſuy la couſtume du langage Latin, lequel ordinairement prend *furtum* (c'eſt à dire proprement larrecin) pour *adulterium*, qui ſignifie adultere: le nommant auſſi pour vne meſme conſideration par periphraſe aucunesfois *furtiua venus*, aucuneſfois *furtiua voluptas*, autresfois *furtiua gaudia*, autreſfois *furtiua nox*: leſquelles periphraſes ou ſemblables ſe trouuent auſſi en Grec. Et en noſtre langue meſmement quelques-vns appellent vn enfant deſrobbé qui eſt ſorti d'adultere. Et à dire la verité, quand tout ſera bien conſideré, on trouuera qu'il n'y a point de larrecin pareil à ceſtuy-ci. veu meſmement que ce qu'on dit en commun prouerbe, Toute choſe qui eſt bonne à prendre, eſtre bonne à rendre, n'ha point de lieu au larrecin duquel il eſt maintenant queſtion. car comment peut vne femme faire reſtitution à ſon mari de ce qu'elle ne prend pas, mais au contraire aliene,

& perd, en le se laissant prendre? Quelle sorte d'amende honorable pourroit amender telle faute? Et pourtant a esté bien dict par le plus ingenieux de tous les poetes Latins,

--nulla reparabilis arte

Læsa pudicitia est: deperit illa semel. Lequel aussi par vne honneste façon de parler n'exprime pas l'adultere par ceste façon de parler seulement, ou semblable *ledere pudorem.* (qui signifie proprement Blesser la honte ou Faire tort à la honte) mais aussi par autres qui emportent signification de larrecin: comme quand il dit *auferre pudorem*, & *rapere pudorem.* Exemple de ceste premiere façon de parler est au 11. liure de la Metamorphose, en ce vers,

Et silet, & læsi dat signa rubore pudoris. Exemple de la seconde est au VI. du mesme liure,

Aut linguam & oculos & quæ tibi membra pudorem

Abstulerant, ferro rapiam. Et au premier, -- *tenuitque fugam, rapuitque pudorem.* Et en l'epistre d'Helene à Paris, *Nec spolium nostri turpe pudoris habe.* Et est dict ce dernier vers d'vne femme mariee: & de celle mesme à propos de laquelle a esté proferee par luy ceste belle sentence, escrite ci-dessus. Or deuons nous en ces façons de parler, prendre garde, entre autres choses, à ce mot de *pudor*: c'est à dire honte: comme si la femme, en commettant tel acte, ne perdoit pas seulement son honneur, (comme nous disons en François, Oster l'honneur à vne fille) mais perdoit toute honte. Sur quoy aussi nous deuons noter que les anciens, pour exprimer bien vn eshonté & impudent, & combien grand vice ils estimoyent estre l'impudence, appeloyent l'impudent, chien, & l'impudente, chienne. Mais comment pretendez-vous (dira quelcun) d'accommoder ces exemples de ce poete Latin, ou autres semblables, à ce que vous auez dict du larrecin? veu qu'es passages où mention n'est faicte de filles, mais de femmes, il n'est pas dict qu'elles desrobbent leurs maris, mais qu'on leur desrobbe ce qui appartient à leurs maris? Ie respon que les femmes, combien qu'elles ne commettent vne telle

espece

eſpece de larrecin d'elles meſmes, ne laiſſent de meriter le nom de larronneſſes, quād apres auoir fruſtré leurs maris de l'amour qu'elles luy ont promis par ſerment, & l'auoir tranſporté à autres, elles ſe preſentent là ceux-là meſmes pour ſe faire deſrobber ce qui appartient à leurs dicts maris.

Ie di notamment, elles ſe preſentent: pour faire la diſtinction qui eſt neceſſaire en la ſentence ci-deſſus alleguee touchāt la pudicité perdue, entre celles auſquelles leur plaiſir ſeul, & celles à qui la force a commandé. Car la femme qui par faute de tenir la bride à ſon plaiſir, s'eſt abandonnee, il eſt certain qu'elle a perdu ſa pudicité, & eſt vraye larronneſſe: mais celle qui pour n'auoir ſçeu reſiſter à la force accompagnant le meſchant vouloir d'vn homme, ou par quelque tromperie s'eſt laiſſee prendre ce qu'autrement elle n'euſt iamais baillé, il n'y a point de doute que ſa reſiſtence non ſeulement la declare innocente de ce larreçin, mais auſſi luy ſauue la pudicité. Car quel meilleur gardien peut auoir vne femme de ſa pudicité (en parlant humainement) que l'amour qu'elle porte à ſon mari? Et ſi ceſt amour fait ſa reſidence en l'eſprit (ou au cœur, comme les autres parlent) non pas au corps, il ſenſuit que pendant que l'eſprit n'eſt point ſouillé auec le corps, la pudicité y eſt pareillement gardee en ſon entier & ſans aucune tache ni macule. Mais quelles enſeignes aurons-nous de l'eſprit qui n'eſt point ſouillé auec le corps? Il n'y a point de doute que la reſiſtence que fait la femme contre vn homme, n'en rende ſuffiſant teſmoignage. Et qu'ainſi ſoit que la pudicité doiue eſtre conſideree hors du corps, il appert par la façon de parler vſitee en pluſieurs langues, qui eſt, que celle meſme qu'on aura appelee vierge pudique, on l'appellera, eſtant mariee, femme pudique. Et pourtant la poure Lucrece ne iugeoit pas bien de ſoy, quand apres auoir eſté ainſi violee elle ſe diſoit auoir perdu ſa pudicité; veu qu'il eſt certain qu'il n'y a force humaine par laquelle la vertu puiſſe eſtre rauie. Et pourtant ce qu'elle adiouſte, Que ſon

corps eſt violé, mais que ſon cœur (ou ſon eſprit) n'eſt point coulpable, contrarie à ce qu'elle venoit de dire, aſçauoir qu'ell'auoit perdu ſa pudicité: ſi ainſi eſt que le ſiege de ceſte vertu ſoit le cœur, non pas le corps. Ce que toutesfois ne ſemblent auoir bien conſideré les payens, qui n'ont pas ſeulement excuſé l'acte de ceſte femme, en ce qu'elle fut meurtriere de ſoymeſme, mais d'iceluy ont pris occaſion de l'exalter iuſques au ciel, comme ayant eſté vne femme magnanime, & qui a eu le cœur en bon lieu, en ce qu'ell'a vengé par ſa mort l'outrage faict à ſa pudicité. Auſquels toutesfois auant que reſpondre touchant l'outrage qu'ils diſent auoir eſté faict à ſa pudicité, ie les voudrois prier de me dire comme ils entendent ce mot de vengeance: pource qu'il me ſemble que c'eſt vne choſe cõtre toute raiſon, que l'iniure ſoit vengee par la mort de la perſonne qui la receue, & non de celle qui l'a faicte. Surquoy ie leur alleguerois qu'elle meſme ne dit pas, *Mors vltrix erit* ou *vindex*, c'eſt à dire, Ma mort en fera la vengeance: mais *Mors teſtis erit*, c'eſt à dire, Ma mort en rẽdra teſmoignage. Comme ſi elle diſoit, Ma mort teſmoignera aux yeux du monde ce que ie ne puis deſcouurir eſtant caché en ma conſcience: aſçauoir que tant s'en faut que mon plaiſir m'ait faict cõſentir à vn tel acte, que ma vie m'eſt deſplaiſante pour l'auoir commis. Mais pour venir à la reſponſe quant à l'autre point, ie di que poſe le cas que ceſte mort emportaſt vengeance, ce ſeroit vengeance de l'outrage faict au corps, & non pas à l'eſprit, où eſt logee la volonté pudique. A quoy auſſi ayant eſgard vn certain auteur (le nom duquel S. Auguſtin a voulu taire) en vne declamation, a dict ce beau mot touchant ce qui auint à ladicte Lucrece, Choſe merueilleuſe! il a y deux perſonnes, & toutesfois l'vne ſeule a commis adultere. Mais ledict S. Auguſtin vient puis à faire ceſt argument, Si ce n'eſt point impudicité par laquelle ell'ha la compagnie de ceſt homme maugré ſoy, ce n'eſt point iuſtice par laquelle ell'eſt punie, veu qu'ell'eſt chaſte. Car il eſt certain que tant plus on excuſe l'adultere, tant plus on accuſe l'homicide: tant plus on accuſe l'adultere, tant plus on ex-

on excuſe l'homicide: (le cas poſé toutesfois qu'il fuſt licite à vne perſõne de ſe deſfaire ſoymeſme) Et le meſme S. Auguſtin, qui loue la rencontre ſuſdicte de ce declamateur, ſemble auſſi auoir treſ-bien rencontré en ceſt autre argument (ſi toutesfois ie le mets comme ſien.) *Si adultera, cur laudata? ſi pudica, cur occiſa?* C'eſt à dire, Si ell'a eſté adultere, pourquoy a ell'eſté louee? ſi ell'a eſté pudique, pourquoy a ell'eſté tuee? Sur leſquels mots vn mien ami ſçauant perſonnage, & lequel Dieu a doué de beaucoup de graces, deſquelles les fruicts ſe ſentent auiourdhuy en diuers lieux de la Chreſtiété, a faict depuis peu de iours vn epigramme du plaiſir duquel i'ay bien voulu faire le lecteur participant. Il eſt donc tel,

Si tibi forte fuit Lucretia gratus adulter,
Immeritò ex merita præmia cæde petis:
Sim potius caſto vis eſt allata pudori,
Quis furor eſt hoſtis crimine velle mori?
Fruſtra igitur laudem captas Lucretia: nanque
Vel furioſa ruis, vel ſcelerata cadis:

Ie le mettray auſſi en François, ſelon qu'il fuſt traduict ſur le champ par vn des amis de l'auteur,

Si le paillard t'a pleu, c'eſt à grand tort Lucrece
Que par ta mort tu veux, coulpable, eſtre louee:
Mais ſi ta chaſteté par force ſt violee,
Pour le forfaict d'autruy mourir eſt-ce ſageſſe?
Pour neant donc tu veux ta memoire eſtre heureuſe:
Car ou tu meurs meſchante, ou tu meurs furieuſe.

Mais ſans venir iuſques aux Chreſtiens, ie penſe que pluſieurs philoſophes payens, ſi on leur euſt ainſi propoſé ce faict, en euſſent donné le meſme iugement. Pour le moins ne doute-ie nullement que Xenophon n'en euſt prononcé en la meſme ſorte: veu qu'il dit en deux endroits que la raiſon pour laquelle il eſt permis aux maris de tuer les adulteres, eſt ſeulement pource qu'ils leur deſrobbent l'amour qui leur eſt deu par leurs femmes. Et qu'ainſi ſoit (dit-il) s'il auient qu'vne femme par quelque accident ait eſté violee, les maris ne laiſſent pas d'en tenir autant de conte qu'auparauant, pourueu qu'ils voyent l'amour d'icelles enuers eux eſtre demeuré en ſon entier. Leſquelles paroles de Xenophon me

ſemblent s'accorder auſſi tres-bien auec ce que i'ay dict ci-deſſus, aſcauoir que le meilleur gardien qu'vne femme pourroit auoir de ſa pudicité, eſtoit l'amour enuers ſon mari. Or ay-ie bien voulu traiter ce point pour la conſolatiõ des femmes pudicques, leſquelles nous voyons ou par la fureur des guerres, ou encore hors d'icelles par la violence de ceux qui ſe ſentent les plus forts, eſtre ſubiectes à l'inconuenient auquel tomba Lucrece: à-fin qu'y eſtans tombees de la meſme ſorte, elles ne ſe deſeſperent auſſi de la meſme façon: mais au lieu de ietter le manche apres la congnee (comme nous diſons en commun prouerbe (ayẽt eſgard aux choſes ſuſdictes, & en facent leur prouſit. Duquel deſeſpoir toutesfois les exẽples viennent encore tous les iours à nos oreilles: dont ie mettray aucuns au chapitre des homicides, s'il m'en ſouuient.

Mais (helas) pour vne qui prend les matieres ſi à cœur qu'elle ha beſoin de telles remonſtrances, ie croy qu'on en trouuera cẽt pour le moins qui ont beſoin des autres aucontraire: aſçauoir par leſquelles elles ſoyent induites à conſiderer quel lien eſt celuy de mariage, & ſoyent retirees de la malheureuſe opinion du philoſophe, qui renuerſant, entant qu'en luy eſtoit, tout ordre de nature, alleguoit aux femmes l'exemple de la maiſon qui n'empire pas pour loger autres que ſon maiſtre. Cõme auſſi Epictete (lequel ie penſe auoir eſté le plus homme de bien de tous les philoſophes, auec Muſonius) nous raconte que les femmes à Romme faiſoyent vn bouclier de ce qu'à eſcrit Platon eu ſa Politie, aſçauoir que les femmes doiuent eſtre communes: & que pour ceſte raiſon ordinairement on leur trouuoit ce liure entre les mains. En quoy combien que Platon ſe ſoit grandement oublié, ſi n'entendoit-il pas toutesfois ce propos en la façon qu'elles le prenoyent, pour en faire leur prouſit, voire en faire vn bouclier, comme i'ay dict. Car il ne diſoit pas qu'elles deuoyent promettre la foy à vn homme, & contracter mariage auec luy, pour puis ſe faire communes: mais tendoit à vn'autre fin, laquelle comme ie confeſſe n'eſtre louable, ni aucunemẽt receuable

entre

entre les payens meſme, ie maintien toutesfois eſtre plus ſupportable que les pitiez que nous voyõs enſuyure des adulteres. Comment qu'il en ſoit, nous congnoiſſons par ce teſmoignage qu'Epictete rend aux femmes Rommaines, qui eſtoyent de ſon temps, qu'elles ne s'amuſoyent gueres, ou pour le moins ne prenoyent guere de plaiſir à lire l'hiſtoire de la ſuſdicte Lucrece. car il eſt certain qu'elles n'euſſent pas tel gouſt à la lecture de ces liures de Platon, & notamment des paſſages contenans leſdicts propos. Or combien que les femmes de noſtre temps ne voyent pas les meſmes liures, ſi ne laiſſent elles pas pourtant de pratiquer le contenu. Dequoy ie me rapporte aux femmes de Paris: auſquelles ie m'adreſſe pluſtoſt qu'à nulles autres de France, non pource que c'eſt la ville dont ie ſuis natif, mais pource que ie ſçay que l'honneur de toutes les inuentions ſubtiles & cauteleuſes par leſquelles il eſt poſſible de faire cocus ceux qui n'ont pas enuie de l'eſtre, leur appartient par deuant tous iuges droituriers & de bonne conſcience. Lequel honneur auſſi leur donnoit bien celuy auquel ayant eſté dict qu'on le verroit vn iour cocu, & qu'alors il ſeroit mocqué comme il ſe mocquoit des autres, Ie me garderay bien (dict-il) de l'eſtre. Et apres s'eſtre pluſieurs fois faict prier de declarer quel preſeruatif il ſçauoit contre le cocuage, reſpondit qu'il ne ſe marieroit pas à Paris: voulant inferer par cela qu'il n'y auoit lieu où ce mal fuſt ſi ineuitable qu'en ceſte ville-là. De ma part s'il m'ẽ falloit dire ce que ma conſcience porte, comme l'autre proteſtoit, Platon eſt mon ami, mais i'aime encore plus la verité, ainſi ayant premierement proteſté, que i'aime encore plus la verité que mon pays, ie confeſſerois que combien que i'aye eſté en diuers pays, & y aye demeuré aſſez long temps, ie n'ay iamais mis le pied en lieu auquel les cocus ſoyẽt à meilleur marché, ou (pour mieux dire) ſe facẽt à meilleur marché. Les vns le ſont, & ſont bien contens de l'eſtre: qui s'en trouuent bien: aucuns auſſi qui ne le ſont encores, attendent l'occaſion de le deuenir: les autres le ſont qui n'en ſont guere contens,

mais ils ſont contrains d'auoir patience de Lombard: d'autant que s'ils font quelque plainte de leurs femmes, non ſeulement on leur fera par deſpit porter les cornes encore plus longues, mais au lieu qu'ils deſirent de les cacher, ils les feront voir à tout le monde. comme nous auons parlé par ci-deuant de quelques-vns qui pour toute reçompenſe de la pourſuite faicte contre leurs femmes, n'auoyent gangné autre choſe ſinon que d'eſtre mõſtrez au doit par vn chacun, diſans, Voila ceux qui ſe ſont faicts declarer cocus par arreſt de la court de Parlement. En quoy nous voyons vne grande difference d'auec le temps paſſé, auquel (comme Xenophon meſmement teſmoigne) la loy eſtoit ſi rigoreuſe contre les adulteres qu'eux ſeuls entre tous autres malfaicteurs eſtoyent tuez par ſon congé. Et ſans aller ſi loing, nous voyons comment encore pour le iourdhuy en pluſieurs lieux d'Italie on permet aux maris en tel cas de faire eux-meſmes la iuſtice. Voire me ſouuient que pendant que i'eſtois à Naples (bien-toſt apres le commencement de la guerre de Siene) auint qu'vn qui eſtoit foruſſito (c'eſt a dire banni) eſtant rentré ſecrettement en la ville, tua ſa femme qu'il auoit ſurpriſe ſur le faict. Et depuis me fut dict que non ſeulement il auoit eſté abſouls à pur & à plein, mais qu'on eſtoit apres pour mettre vne loy que tous les autres foruſſits qui rentrez, ainſi ſecrettement, pourroyent executer la meſme iuſtice, non ſeulement auroyent impunité de pareil' acte, mais racheteroyent par ce moyen leur banniſſement. Ie ne ſcay pas toutesfois ſi ceſte ordonnance fut paſſee: ie ſcay bien que ie l'ouy de la bouche d'vn entr'autres qui eſtoit pour lors du conſeil, peu de temps apres la mort du viceroy. Et quand il n'y auroit autre hiſtoire que celle des veſpres Siciliennes, elle nous peut aſſez donner à congnoiſtre ſi on faiſoit les cocus à ſi bon marché. Mais ie crain que tout ce que ie pourrois alleguer ſur ce point, ne ſoyent autant de paroles perdues, meſmement a l'endroit de celles qui ſe fient en la niaiſe & vrayement coçualique bonté de leurs maris. car il eſt certain qu'on en trouue encore pour le iourdhuy pluſieurs deſcendus

cendus de la race de celuy qui se doutant que sa femme ne couchoit pas seule en son absence, vint vne fois pour la surprendre : & ayant apperceu deuant le lict les souliers de celuy qui estoit pour lors son lieutenant, Voila (dict-il) de bonnes enseignes : ie me contente d'auoir veu cela. Ce qu'ayant dict s'en alla tout bellement, les laissant acheuer ce qu'ils auoyent commencé. Le lendemain matin vint trouuer ses parens & amis, & apres leur auoir conté le faict, Regardez (dict-il comment la cholere transporte quelquesfois les hommes: car quand i'apperceu deuant le lict les souliers de celuy qui estoit couché auec ma femme, il ne s'en falut guere que ie ne misse ces souliers en mille pieces. Mais pour retourner à mon propos, si ce discours ne sert d'autre chose, au moins seruira il de preuue que celles qui en quelques lieux pour sçauoir bien faire venir les cornes à leurs maris, sont appelees gaillardes, ou femme de bon esprit, ou de bon cœur, ou gentiles, ou plaisantes, ou qui sçauent bien leur cour, ou de bon entretien, ou de bonne compagnie, (ou, tout au pis, bonnes commeres) se doiuent appeler selon la façon de parler ancienne, larronnesses, & chiennes, ou mastines : outre l'ordinaire appellation, qui est louues. Or est-il temps de venir aux exemples des tours que sçauent iouer les femmes à leurs maris, si finement que ce n'est sans cause que les Latins & les Grecs les ont appelez larrecins. Car combien que les adulteres soyent larrecins, encore qu'ils ne fussent commis secrettement & auec astuce & cautelle, si est-ce qu'ils meritent beaucoup mieux ce nom quand ces choses y sont adioinctes.

Pour venir donques aux exemples des finesses & ruses de nos femmes en tels larrecins, beaucoup plus grandes (selon mon opinion) que des femmes de nos predecesseurs, ie commenceray par vn tour lequel il me souuient auoir ouy conter cent & cent fois à paris, & depuis l'ay trouué entre les contes de la roine de Nauarre, derniere defuncte : & est tel qu'il semble meriter le premier lieu. Vn valet de chambre de Charles dernier duc d'Alençon, estant auerti que sa femme beaucoup plus ieune

que luy, se laissoit entretenir par vn ieune gentil-homme, & ne l'ayant voulu croire pour le commencement, en la fin se delibera d'en faire l'experience. Et pourtant feignit s'en aller en quelque lieu pour deux ou trois iours. La femme ne voulant perdre si belle occasion, enuoya querir son ami bien-tost apres le depart de son mari: lequel sans leur donner le loisir d'estre demie heure ensemble, estant de retour vint frapper bien fort à la porte. Elle qui le congneut, en aduertit son dict ami: qui fut si esperdu qu'il eust voulu estre encores au ventre de sa mere. Mais elle luy dict qu'il s'habillast seulement en diligence, & qu'il n'eust point de peur, d'autant qu'elle sçauoit le moyen de le faire sortir sans aucun danger. Cependant le mari frappoit à la porte, & appeloit sa femme le plus haut qu'il pouuoit. Mais elle faisoit semblant de ne le recognoistre point à la parole: & pour faire mieux la mine, vint dire à haute voix à vn sien seruiteur, Que ne vous leuez-vous, & allez faire taire ceux qui font ce bruit à la porte? Est-ce maintenant l'heure de venir en la maison des gens de bien? Si mon mari estoit ici, il les engarderoit bien. Or nonobstant que son mari criast souuent tant qu'il pouuoit, Ma femme ouurez-moy, elle n'en fit rien iusques à ce qu'elle vit son ami estre habillé & prest à sortir. Alors en ouurãt la porte à son mari qui estoit borgne, & faisant (ou plustost cõtrefaisant) vn grãd accueil, cõmẽça à luy dire, O mõ mari que ie suis aise de vostre venue: car ie faisois vn merueilleux songe, & estois tant aise que iamais ie ne receu vn tel cõtentemẽt: pource qu'il me sembloit que vous auiez recouuré la veuë de vostre œil. Puis en l'embrassant & le baisant le print par la teste: & en luy bouchant d'vne main son bõ œil, luy demãda. Voyez-vous point mieux que de coustume? Et cependant qu'elle l'amusoit ainsi, en luy ostãt l'vsage de la veue, fit sortir son ami dehors. Ceste mesme princesse raconte aussi de la femme d'vn laboureur laquelle sentant venir son mari, fit sauuer monsieur le curé, son second mari, en vn greniet: & couurit la trappe par où il monta, d'vn van à vanner. Mais s'ennuyant d'estre là

ſtre là ſi longuement, regarda par ladicte trappe, & apperceut le mari dormant aupres du feu: mais en regardant il s'appuya ſi lourdement ſur ce van, que tous deux tomberent à bas aupres du bon homme. Lequel s'eſtant eſueillé à ce bruit, & ayant demandé à ſa femme que c'eſtoit, Mon ami (dit-elle) c'eſt voſtre van que le curé auoit emprunté: il vous l'eſt venu rendre. Et il trouua ceſte reſponſe aſſez pertinente, hormis qu'il dict, C'eſt bien lourdement rendu ce qu'on a emprunté. car ie penſois que la maiſon tombaſt par terre. Elle fait auſſi vn conte d'vne chambriere, laquelle pour iouyr mieux d'vn ſien ami, ſeruiteur en vne meſme maiſon (qui eſt par elle nommee) auoit trouué moyen de chaſſer d'icelle la damoiſelle ſa maiſtreſſe (en l'abſence du mari) en luy faiſant peur d'vne ſorte d'eſprit qu'on appelle lutin. Mais le mari à ſon retour, qui ne fut qu'au bout de deux ans, trouuant ſa femme auoir changé ſa demeure pour ceſte occaſion, la ramena en leur logis ordinaire: luy diſant que quand ce ſeroit le diable meſmes: il ne le craindroit point. Et de faict ioua ſi bien ſon perſonnage, qu'ayant la premiere nuict receu vn ſoufflet par ceſt eſprit (c'eſt à dire par ſa chambriere contrefaiſant l'eſprit, & entre autres choſes auſſi renuerſant table, treſteaux, ſcabelles) il s'en vengea tresbien la ſeconde, ayant empoigné la main de l'eſprit qui luy auoit derechef donné vn ſoufflet. Lequel conte me reduit en memoire vn autre ſemblable que i'ay ouy ſouuent faire à feu ma mere, d'vne chambriere de ſon pere Ioce Badius, laquelle pareillement pour ſe faire quitter la place où elle auoit accouſtumé de ſe venir iouer auec vn des ſeruiteurs de la meſme maiſon, s'aduiſa de contrefaire l'eſprit: & ne fut deſcouuerte la tromperie que par ledict Badius, ſon maiſtre, homme de bon eſprit & de grands lettres, pour le temps: ainſi qu'il a monſtré par effect. Nous trouuons auſſi en Bocace des eſprits, lutins ou autres, qui on ſerui aux femmes à iouer leurs myſteres. Et de vray quand les eſprits ont ceſſé de venir la nuict, les femmes de ce meſtier y ont beaucoup perdu. car c'eſtoit ordinairement leur

dernier refuge. Et de ma part i'ay bonne ſouuenance d'vne trouſſe qu'vne femme de Paris ioua à ſon mari par le moyen deſdicts eſprits, pendant que i'eſtois encore ieune. Duquel tour fut faicte vne farce, que long temps depuis i'ay veue iouer aux badins de Rouan. Voila comment les moines & les femmes on ſçeu faire leur prouffit, voire (comme on dit en parlant priueement) faire leurs choux gras d'vne opinion ou perſuaſion, de laquelle, depuis que le pot aux roſes a eſté deſcouuert, ſe ſont moquez ceux meſmes qui au demeurant ont cõbatu pour pluſieurs autres abus. Car nous ſçauons quelles tragedies les Iacopins de Berne & les Cordeliers d'Orleans (entre autres) ont faict iouer auſdicts eſprits. Deſquels neantmoins les moines & preſtres ne s'aidoyent pas à l'endroit de leurs chalandes, pource que l'opinion qu'on auoit de leur ſainɛteté, leur fourniſſoit inuentions de pluſieurs autres tours, (comme nous verrons ci-apres) par le moyen deſquels toutesfois, depuis le ſuſdict deſcouurement du pot aux roſes, ils n'ont ſceu paſſer par tout, comme ils auoyent accouſtumé. Et ſe faut-il donc esbahir ſi la vraye religion, qui a faict ouurir les yeux aux hommes, voire les a faict voir ſi clair, n'a point de plus mortels ennemis que les preſtres & les putains? Et en parlant ainſi (à fin que les moines ne ſe plaignent que ie les aye oubliez) ie comprẽ les moines (ſoyent noirs, ſoyent blancs, ſoyent gris) ſous le nom de preſtres.

Et pour retourner à ces gens de bien, eſcoutons vn peu comment vne certaine dame Sienoiſe ſceut par vne ſubtile inuention ſauuer enuers ſon mari ſon honneur, & celuy de frere Regnaud: auquel neantmoins elle auoit abandonné vne autre ſorte d'honneur, non pas vne fois, ni deux, ni trois, mais ſi ſouuent qu'elle s'en deuoit bien contenter: combien qu'il fuſt ſon compere d'vn enfant qu'il luy auoit tenu deuant qu'eſtre religieux. Il aduint donc vne fois entre les autres, pendant que frere Regnaud eſtoit auec ceſte vilaine, & ſon compagnon auec la chambriere d'icelle, au feſte de la maiſon, que le mari heurta à la porte, & appela ſa femme.

Elle

Elle oyant ceci, Helas (dit-elle) c'eſt faict de moy : voici mon mari. Puis ayant vn peu ſongé, adiouſta, Veſtez vous ſeulement, & ie la luy bailleray bonne. Ayant donc aduerti frere Regnaud quel perſonnage il deuoit iouer, reſpondit à ſon mari, qui redoubloit, Ie m'en vay à vous mon ami. Et ſe leua auſſi toſt apres : puis luy ayant ouuert, vint incontinent à dire, (or faut-il noter qu'elle auoit mené ſon petit garçon au lieu où ils s'eſtoyent iouez) Helas mon mari vous ne ſçauez pas: i'ay veu auiourdhuy l'heure que nous auions perdu noſtre petit fils : & ſans frere Regnaud noſtre comperé (que Dieu nous a enuoyé au beſoin) ie croy qu'il ne ſeroit plus en vie. Ce ſot mari, qui de prime face auoit pẽſé euanouir, apres auoir vn peu repris courage, voulut ſçauoir commẽt cela eſtoit aduenu. Alors ceſte bõne dame luy vint conter par le menu : Au commencement i'ay eſté toute esbahie qu'vn eſuanouiſſement a pris à ce petit garçon, lequel a eſté tel que ie penſois totalement le voir paſſer : & ne ſçauois où i'en eſtois. Mais (comme Dieu a voulu) frere Regnaud noſtre compere eſt ſuruenu en ceſt inſtant : & l'ayant pris entre ſes bras, m'a dict, Commere, ce ſont vers qu'il a au corps, qui s'approchent du cœur : & ne faudroyent de le tuer, qui n'y remedieroit. Mais n'ayez peur. car ie les enchanteray de telle ſorte qu'ils mourront tous : & auant que ie parte d'ici, vous verrez voſtre enfant auſſi ſain que vous le viſtes onques. Et pource qu'on auoit ici beſoin de vous, pour dire certaines oraiſons, & que la chambriere ne vous a ſceu trouuer, il les a faict dire à ſon compagnon au feſte de la maiſon : & luy & moy ſommes entrez ici, & nous y ſommes enfermez : pource qu'autre perſonne que luy & la mere de l'enfant ne peut aſſiſter à vn tel myſtere. Encore l'a-il entre ſes bras, & penſe qu'il n'attend autre choſe ſinon que ſon cõpagnon ait acheué de dire les oraiſons : & lors tout ſera faict. car l'enfant eſt deſia tout reuenu à ſoy. Ce poure mari, au lieu de penſer à la tromperie de ſa femme, iettant vn grand ſouſpir, dict qu'il le vouloit aller voir. Mais elle craignant que frere Regnaud ne ſe fuſt pas remis encores en bon eſtat,

& tel qu'il peuſt eſtre hors de tout ſouſpeçon, luy dict, N'y va point encore mon ami: car tu gaſterois tout ce qui a eſté faict. demeure vn peu: ie veux voir ſi tu y peux aller des maintenant, & ſelon cela ie t'appelleray. Frere Regnaud, qui auoit tout ouy, & s'eſtoit reueſtu à loiſir & à ſon aiſe, tenoit l'enfant entre ſes bras: & quand il penſa eſtre temps, il appela, Hau commere, n'ay-ie pas ouy le compere? Le poure beneſt de mari reſpondit, Ouy monſieur. Alors frere Regnaud l'ayant faict venir, luy dict, parlant en grauité, Tenez voſtre fils ſain par la grace de Dieu: au lieu que ie penſois tout à ceſte heure que vous ne le verriez vif à veſpres. Mais ſçauez-vous bien qu'il y a? il faut que vous faciez mettre vne effigie de cire de ſa grandeur à la louange de Dieu, deuant l'image de monſieur S. Ambroiſe, par les merites duquel noſtre Seigneur vous a faict ceſte grace. Le pere ayant pris ſon enfant entre ſes bras, comme celuy qu'il venoit de tirer de la foſſe, ſe mit à le baiſer, & remercier ſon compere de la guariſon. Et cependant le compagnon de frere Regnaud, eſtant venu en bas, & (pour s'accorder à la farce, laquelle il auoit entendue d'vn lieu où il s'eſtoit mis ſecrettement) ayant dit, Frere Regnaud i'ay dict toutes les quatre oraiſons dont vous m'auiez donné charge: le poure mari fit apporter du vin, voire du meilleur, auec force cõfitures: & ainſi traicta frere Regnaud, auec ſon compagnon: & puis auec pluſieurs grands remerciemens, leur dict à Dieu, les ayant conduits iuſques hors ſa maiſon. Et puis en toute diligence ayant faict faire l'effigie de cire, l'enuoya attacher auec les autres, deuant l'image de monſieur S. Ambroiſe.

On lit auſſi de pluſieurs femmes qui ont ioué de merueilleuſes trouſſes à leurs maris, par le conſeil & inſtruction des preſtres ou moines leſquels y auoyẽt intereſt: mais ie les garderay (comme la raiſon le veut) pour la legende des vertus eccleſiaſtiques prochainement ſuyuante: à fin qu'on ne die que par trop aimer l'honneur des femmes, ie leur tranſporte auſſi celuy qui eſt deu aux gens d'egliſe. Pourſuyuãt dõc telles hiſtoires (apres

auoir

auoir derechef prié les lecteurs me pardonner si i'en recite quelques vnes au long, non pour autre cause que pour descouurir & faire detester telles & si meschantes finesses, desquelles autremẽt la memoire merite d'estre à iamais enseuelie) ie cõmenceray par l'acte d'vne femme Florentine, duquel nous auons tesmoignage par deux Florentins qui l'ont couché par escrit presques en semblable sorte. Pendant que ceste Florentine estoit auec son paillard, arriua l'autre auquel contre son gré, mais pour certains respects, elle complaisoit. Ainsi donc qu'elle le sentit monter les degrez, elle pria le premier de se cacher en la ruelle du lict, iusques à ce que ce second s'en fust allé. Auquel toutesfois n'ayant peu donner congé comme elle deliberoit, auint que le mari retourna pendant qu'ils estoyent tous deux en la maison. Alors si iamais femme se trouua empeschee, fut ceste-ci, d'autant qu'elle auoit à respondre de deux hommes tout à la fois, qu'ils venoyent faire à la maison. & quant au second il ne pouuoit euiter d'estre descouuert, à cause de sa haquenee qu'il auoit laissee en la cour, comme celuy qui pensoit que le mari fust bien loin. Comment fait elle donc? voici l'eschappatoire qu'elle trouue. Elle prie le second de desgainer son espee toute nue, & auec vn visage fort courroucé & troublé descẽdre en bas par les degrez, & en s'en allant, dire, Ie fay vœu à Dieu que ie l'attraperay ailleurs. Luy donc ayant faict ainsi, & n'ayant rien respondu au mari, qui luy demandoit que c'estoit, sinon qu'il l'attraperoit ailleurs (en aiouſtant vn grand serment:) le mari monta puis en haut, & trouuant sa femme au dessus de la montee, toute desconfortee & faisant l'effrayee, luy demanda, Quest-ceci? qui est-ce qu'vn tel va ainsi menaçeant? Elle s'estant retiree vers la chambre (à fin que l'autre qui estoit caché en la ruelle du lict, l'entendist) respõdit, Helas ie n'eu iamais en ma vie telle frayeur. Car il vous faut entendre qu'ici dedans s'est sauué vn ieune homme que ie ne congnoy point, estant poursuyui par vn tel l'espee au poing. Bref, ceste femme fit si bien par son babil, (auquel s'accorda puis le galand qui estoit caché) qu'au lieu qu'elle estoit

vne vilaine qui luy faiſoit double tort en vne meſme fois: elle luy perſuada qu'elle auoit fait honneſtement & ſagement d'auoir engardé qu'vn tel ſcandale n'aduint en leur maiſon. Luy donc apres auoir donné à ſouper à celuy qui s'eſtoit ainſi ſauué, & l'auoir bien monté, le mena ſeurement iuſques en ſa maiſon à Florence. Voila le tour ioué par vne Florentine: nous en orrons maintenant vn que ioua auſſi à ſon mari vne autre non de la ville, mais d'aupres. Lequel tour encore que de prime face ne ſemble pas auoir tant de fineſſe que celuy que ie vien de reciter, paſſe toutesfois plus outre non ſeulement que ceſtuy-la, mais que tous les precedens. Sur quoy ie ne me puis aſſez eſmerueiller que les perſonnes de leur coſté ayent eſté ſi ſubtiles & cauteleuſes pour cuider ſauuer leur honneur, & cependant ſi mal auiſees à le hazarder. Mais la prouidence de Dieu en cela eſt encore trop plus admirable ſans comparaiſon, quand elle fait que telles fineſſes inuentees pour couurir le mal, ont eſté les vrayes cauſes de le faire congnoiſtre & publier iuſques à la poſterité meſmes. Ce qui nous doit bien enſeigner de cheminer en crainte deuant la face d'iceluy. Ceſte-ci donc ayant faict mettre ſon paillard ſous le lict, s'en vint incontinent au deuant de ſon ami, qui eſtoit ſuruenu à l'heure qu'elle ne l'attendoit pas: & commença à le tançer bien fort, diſant qu'il ſembloit qu'il ne demandaſt autre choſe que de ſe mettre entre les mains des ſergeans: leſquels ne faiſoyent que de ſortir de la maiſon, apres l'auoir cerché par tous les coins d'icelle. Ce poure homme tremblant à telles nouuelles, luy demanda conſeil (d'autant que les portes de la ville eſtoyent fermees.) Elle dict qu'elle n'en ſçauoit point de meilleur que ceſtuy-ci, à ſçauoir qu'il ſe cachaſt dedans le colombier. Et quelque temps apres l'auoir là enfermé, & oſté l'eſchelle, pour luy faire auoir encore plus grand' peur, fit contrefaire le ſergeant par ſondict paillard: & apres auoir mené grand bruit, en la fin s'en alla coucher auec luy en ſeureté, tenant en priſon celuy duquel elle auoit eu crainte. Mais ce ſeroit vne choſe non ſeulemẽt longue, mais infinie, de mettre par eſcrit tous leurs

leurs tours desquels on a ouy parler : sans ceux qui s'inuentent tous les iours : voire quand il ne faudroit tenir conte que de ceux de Paris: où toutesfois la plus part des femmes n'a si grand besoin d'auoir recours à telles finesses & telles eschapatoires (veu la grãde liberté) comme elles ont en plusieurs autres villes. Et ainsi que nous auons parlé des larrons les vns plus fins que hardis, les autres plus hardis que fins, ainsi se trouueront là exemples de ces deux sortes de larronnesses, en cas du larrecin duquel il est maintenant question. Pour le moins quant à la hardiesse, i'en sçay vn exemple notable, d'vne femme qui m'a esté monstree plus d'vne fois à Paris: laquelle oyant son mari heurter à la porte, pendant qu'elle estoit couchee auec son adultere, ne se daigna bouger, voire garda que le seruiteur du logis (qui auoit d'elle le mot du guet) ne luy allast ouurir, sinon apres l'auoir laissé tremper là enuiron vne heure, pour commettre cependant tout à loisir sa vilenie. Dequoy ce poure mari ne se doutant aucunement, continuoit à crier, Ma femme ouurez moy. Mais plus il crioit, plus elle le maudissoit, adioustant qu'il auoit beau faire, & qu'elle estoit trop fine pour se laisser tromper à vn tel rustre, encore qu'il sceust si bien contrefaire la voix de son mari: voire iusques à le menacer que s'il ne s'en alloit, elle le couronneroit d'vne couronne qui ne luy seroit guere plaisante. En fin quand il luy sembla qu'il estoit bon d'ouurir, apres auoir fait cacher l'adultere, elle enuoya ledit seruiteur. auquel toutesfois (pour faire bonne mine) elle crioit par la fenestre, Meschant pourquoy ouures-tu à ce ruffian? tu en respondras. Voila vn tour qui fut ioué à Paris il y a enuiron dixsept ans, lequel est semblable à vn qui a esté cidessus recité.

Mais comme i'ay dict par ci-deuant, que les esprits ne reuenans plus comme de coustume, portoyent grand dommage aux. prestres, & aux femmes desquelles maintenant nous parlons, aussi est-il certain que tant les vns que les autres perdent beaucoup au descriement des pelerinages : & celles principalement qui ne pouuans auoir enfans de leurs maris, alloyent cercher quelque

ſainct en aide. Il eſt vray qu'elles ont quelque recours aux proceſſiõs, qui ſont encores en quelque credit: mais les pelerinages eſtoyẽt bien autre choſe. car noſtre-Dame desvertus (entr'autres) ne failloit iamais de faire des vertus en vne ſorte ou autre, auant qu'on retournaſt à la maiſon. Mais à propos des preſtres, il me ſouuient d'vn tour ſubtil inuenté par vne femme d'aupres d'Amboiſe, n'ayant rien de commun auec aucun des precedens: mais lequel par vne vengeance de Dieu, retomba ſur la teſte du preſtre qui en auoit eſté auiſé par elle. Ce conte (qui eſt notable entre cinq cents autres) eſt tel. Le curé d'Onzain, pres d'Amboiſe, perſuadé par vne hoſteſſe, laquelle il entretenoit, de faire ſemblant (pour oſter à l'aduenir tout ſouſpeçon au mari) de ſe faire chaſtrer (qu'on dit plus honneſtement tailler) par vn nommé maiſtre Pierre des ſerpens, natif de Villantrois en Berri: enuoya querir ſes parens, & apres leur auoir dict qu'il n'auoit iamais oſé declarer ſon mal, mais qu'en la fin il ſe trouuoit reduict en tels termes qu'il luy eſtoit force d'en paſſer par là: fit ſon teſtament: & pour faire encore meilleure mine, apres auoir dict à ce maiſtre Pierre (auquel toutesfois il auoit baillé le mot du guet de ne faire que ſemblant, & pour ce luy auoit donné quatre eſcus) qu'il luy pardonnoit ſa mort de bon cœur, ſi d'auenture il aduenoit qu'il en mouruſt: ſe mit entre ſes mains, & ſe laiſſa lier & du tout accouſtrer comme celuy qu'on voudroit tailler vrayement. Or faut-il noter que comme le preſtre auoit baillé audict maiſtre Pierre le mot du guet de ne faire que ſemblant, auſſi le mari de ſon coſté, apres auoir entendu ceſte farce, auoit donné le mot du guet de le faire à bon eſcient: auec promeſſe de luy donner le double de ce qu'il auoit receu du preſtre pour faire la mine. Tellement que luy perſuadé par le mari, & tenant le poure meſſire Iean en ſa puiſſance, apres l'auoir biẽ attaché, lié & garroté, executa ſon office realement & de faict: & puis le paya de ceſte raiſon, qu'il n'auoit point accouſtumé de ſe moquer de ſon meſtier. Voila comment le poure curé ſe trouua de l'inuentiõ de ceſte femme, & commẽt au lieu qũe ſuyuãt ceſte

fineſſe

fineſſe il ſe preparoit à trõper le mari mieux que iamais, il fut trompé luy meſme d'vne trõperie beaucoup plus preiudiciable a ſa perſonne. Et eſt auenu ceci depuis enuiron trentecinq ans. Or me fait ſouuenir ce chaſtrement d'vn autre duquel auſſi vne femme fut cauſe, mais toutesfois par vne occaſion fort differente. Car Poge eſcrit qu'en vne ville d'Italie nõmee Eugubio, vn qui eſtoit fort tourmenté de ialouſie, quand il vit qu'il ne pouuoit congnoiſtre ſi ſa femme s'abandonnoit à autre, l'ayant menacee de luy iouer vn mauuais tour, ſe chaſtra ſoymeſme, afin que ſi elle deuenoit groſſe puis-apres, elle fuſt incontinent conuaincue d'adultere. Et comme vn conte attire l'autre, en recitant ce ſecond chaſtrement, il m'eſt ſouuenu d'vn troiſieme, dont auſſi vne femme fut cauſe, mais par vne occaſion toutesfois encore differente à celle des deux autres que nous venons d'ouir: lequel (pour eſtre fort eſtrange) ie ne mettrois par eſcrit, ſi ie ne le tenois d'vn homme de bien, & nommeement qui eſt ennemi mortel des menſonges. Le conte eſt tel: Le baſtard de la maiſon de Campois pres de Rommorantin, apres auoir ſollicité vne damoyſelle l'eſpace de deux ans, & l'auoir en la fin gangnee, eſtant auenu qu'à l'heure qu'elle s'eſtoit preſentee & abandonnee à luy, il ne s'eſtoit trouué diſpos à ſa vilenie, ſe retira en ſon logis à Chabris, ſi deſpité contre ſoymeſme, qu'ayant pris vn raſoir chez vn barbier, il s'en coupa la partie l'indiſpoſition de laquelle l'auoit fruſtré de ſon eſperance, & du fruict d'vne ſi longue attente. Et l'ayant coupee l'enferma en vn buffet. Ce que i'enten eſtre auenu depuis enuiron vintecinq ans. Laquelle hiſtoire m'a ſemblé ſi notable, pour monſtrer quelle nouuelle ſorte d'enragez produit noſtre ſiecle, que ie n'ay voulu l'omettre non plus que la precedente. combien qu'elles facent mentiõ de deux chaſtremens qui n'appartiennent au propos des ſubtilles inuentions & fineſſes des femmes, ainſi que le premier.

Ma deliberation eſtoit de mettre ici fin aux exemples des ſtratagemes des femmes: mais il m'en eſt venu vn en memoire lequel ie n'ay voulu omettre, combien-

qu'il ne tende à meſme fin que les precedens: hormis que tous ſont ſortis d'vn meſme eſprit, à ſçauoir de celuy qui a de tout temps accouſtumé de faire les hommes inſtrumens de leur propre ruine. Voici donc vn ſtratageme (puis que ce mot Grec depuis quelque temps a trouué lieu au langage François) autant braue qu'on pourroit ſonger: duquel vne femme d'Orleans, qu'on penſe eſtre encores auiourdhuy en vie, vſa pour paruenir à ſon intention, qui eſtoit d'attirer à ſa cordelle vn ieune eſcholier duquel ell'eſtoit amoureuſe. Ne voyant aucun moyen par lequel elle le peuſt auertir de la bonne affection qu'elle luy portoit, vint trouuer ſon confeſſeur dedans l'egliſe: & en faiſant la mine d'vne femme fort deſolee, luy ayant conté ſous pretexte de confeſſion, qu'il y auoit vn ieune eſcolier qui la pourchaſſoit inceſſamment de ſon deshonneur, en ſe mettant & elle auſſi en treſgrand danger: (lequel elle luy monſtra, comme par cas fortuit il ſe promenoit au meſme lieu, ne penſant aucunement à elle) le pria fort affectueuſement de luy faire telles remonſtrances qu'il ſçauoit eſtre requiſes en tel cas. Et ſur cela, comme celle qui feignoit tout ceci afin de faire venir à ſoy celuy qu'ell'accuſoit fauſſement d'y venir, elle diſoit quandetquand à ce pere confeſſeur par le menu tous les moyens deſquels l'eſcholier vſoit: racontant qu'il auoit accouſtumé de paſſer au ſoir pardeſſus vne muraille, à telle heure, pource qu'il ſçauoit que ſon mari n'y eſtoit pas alors, & qu'il montoit ſur vn arbre, pour puis entrer par les feneſtres: bref qu'il faiſoit ainſi & ainſi, & vſoit de tels moyens qu'ell'auoit grand' peine à ſe defendre. Le beau-pere parle à l'eſcholier, & luy fait les remonſtrances qu'il penſe eſtre les plus propres. L'eſcholier qui ſçauoit en ſa conſcience qu'il n'eſtoit rien de tout ce que ceſte femme diſoit, & qu'il n'y auoit iamais penſé, fit toutesfois ſemblant de receuoir ces remonſtrances comme celuy qui en auoit beſoin, & en remercia le beau-pere. Mais (comme le cœur de l'hõme eſt prompt au mal) il eut bien de l'eſprit iuſque là pour congnoiſtre que ceſte femme l'auoit accuſé de ce qu'el-

qu'elle desiroit qu'il fist: veu mesme qu'elle luy donnoit toutes les adresses & tous les moyens dont il deuoit vser. Sur laquelle occasion le ieune homme, allant de mal en pis, ne faillit à tenir le chemin qu'on luy enseignoit: de sorte qu'au bout de quelque temps le poure beau-pere qui y auoit esté à la bonne foy, se voyant auoir esté ainsi trompé, ne se peut garder de crier en plaine chaire, Ie la voy celle qui a faict son maquereau de moy.

Or ne seroit-ce iamais faict s'il faloit raconter toutes les sortes de leurs finesses: ie di celles particulierement dont elles vsent en cest endroit. Mais nous auons vne chose fort digne de consideration en ceci, c'est cõment la fausse & idolatre religion, qui est es sainctes lettres accomparee à la paillardise, realement aussi & de faict a esté de tout temps comme la principale mere nourrisse de ce vice. Et pourtant les gens d'eglise (ainsi qu'ils se font nommer) non pas seulement employé leurs entendemens à forger des ruses tant pour eux que pour celles dont ils vouloyent abuser, mais aussi ont employé à cela ce qu'ils appellent le seruice diuin, & mesmement la principale piece d'iceluy, à sçauoir la messe. Car c'est vne chose assez notoire, qu'ils la font ordinairement seruir de maquerelle. Voire sont bien venus iusque là, de faire seruir leür messe de minuict, & à faute d'icelle, leurs matines, à ce que seruoyẽt quelquesfois aux payés *sacra bonæ deæ*. Voila comment outre leurs meschans tours, qui estoyent ia en vsage entre celles qui d'ailleurs estoyent desbauchees, ont esté inuentez plusieurs voire infinis autres, par le conseil de ceux qui au-contraire les deuoyent remettre au bon chemin, pour estre vray gens d'eglise. Mais ie vous laisse penser lecteur, commẽt ils se portoyent en secret quãd ils prenoyent la hardiesse (ie di ceux d'entr'eux qui auoyent apparence d'estre plus honnestes que les autres) d'approuuer & soustenir publiquement les bordeaux: voire mesme en plein sermon deuãt le peuple. Ce qu'a faict entr'autres Oliuier Maillard, qui a souuent esté allegué ci-dessus. Lequel passe encore biẽ plus outre. car il fait bouclier d'vn passage de S. Augustin, & veut faire a-croire à ce vrayement sainct person-

nage qu'il a eſté auſſi approbateur de telle choſe qui par les payens meſmement a eſté condamnee. Et à propos des payens, ſi nous faiſons comparaiſon de leur gouuernement en ceſt endroit, auec celuy de pluſieurs qui s'attribuent le titre de Chreſtiens, nous trouuerõs que pluſieurs payens ſe gouuernoyent Chreſtiennement, & au contraire que pluſieurs Chreſtiens ſe gouuernent payénement, c'eſt à dire profanement. Car nous ſçauons que les payens puniſſoyẽt l'adultere de peines fort griefues, & pour la plus part, de mort: au lieu que (cõme ie monſtre ailleurs) pluſieurs Chreſtiens ne s'en font que rire. Auſſi qui veut trouuer des exemples de grande pudicité, il les doit cercher es hiſtoires anciennes, tãt des Chreſtiens que des payens, pluſtoſt qu'es hiſtoires de noſtre temps. Surquoy il me ſouuient que Baptiſte Fulgoſe, ayant raconté vn'hiſtoire de la pudicité d'vne fille d'Alexandrie nõmee Pithomene, fait vn'exclamatiõ de la differẽce des filles de ſon temps auec ceſte-la. Laquelle exclamatiõ ie reciteray apres l'hiſtoire, qui eſt telle. Ceſte Pithomene eſtant en Alexandrie eſclaue d'vn citoyen de Romme, eſtoit ſi belle & ſi vertueuſe qu'il en deuint amoureux. Or voyant qu'il ne la pouuoit gangner ni par promeſſes, ni par menaces, il commança à la hayr autant qu'il l'auoit aimee: & pourtant l'accuſa d'eſtre Chreſtiẽne, comme auſſi elle eſtoit. Et elle, nonobſtant, cela demoura ſi ferme en ſa deliberation de garder ſa pudicité, que pour ce faire elle aima mieux endurer vne treſcruelle mort, àſcauoir d'eſtre miſe en de la poix bouillante. Apres ce recit Baptiſte Fulgoſe vient à dire, Combien y-a-il de filles maintenant qui deuroyent auoir honte en liſant ceci? entre leſquelles nous voyons pluſieurs nõ ſeulement ne faire point de reſiſtence à ceux qui leur veulent oſter leur honneur, alors qu'elles ne la peuuent faire ſans danger, mais de leur bon gré abãdonner leurs parens & amis, & s'oublier tellement & eux auſſi, que pour ſatisfaire à leur impudicité elles s'expoſent à toutes ſortes de dangers, au lieu que ceſte-ci s'eſt expoſee à la mort pour ſauuer ſa pudicité? Ce meſme auteur raconte des hiſtoires qui ſeroyent auiourdhuy trouuees

fort

fort estranges entre ceux & celles qui n'estiment l'adultere que ieu.

Il-y-a encores vn'autre chose fort digne d'estre notee à propos des finesses susdictes, c'est cõment nous voyons les mesmes personnes auoir vn vif & agu esprit, voire beaucoup plus qu'on n'a veu es siecles precedens, en telles meschancetez: & au-cõtraire non seulement n'auoir nul esprit, mais estre cõme abbruties à l'endroit des bõnes & louables choses, voire qui concernent leur salut. Car celles-ci encore maintenant ne leur peuuẽt entrer en l'entendement, & à faute de ce sont comme en proye aux abuseurs (ainsi que nous verrõs amplemẽt ci apres) au-contraire il n'y a ruse pour paruenir à leurs malheureux desseins qui leur soit difficile à cõprendre. Que dis-ie à comprendre? voire à pratiquer. Or n'enten-ie point ceci des femmes seulemẽt, (cõbien que ie n'aye allegué des exemples que de leurs tours) mais aussi des hõmes: lesquels toutesfois ne sont si inuentifs tant pour tant de telles astuces: & puis aussi (tant la corruption est grãde) se donnent liberté de faire au sçeu de tous & publiquemẽt ce qu'ils condãnent es femmes: cõme si Dieu auoit donné vn'autre loy pour vn sexe que pour l'autre. Il-y-a encores vne raison pour laquelle les hommes n'ont pas si grand besoin de finesses, c'est qu'ils peuuent a l'endroit de plusieurs vser de force & violence: comme on voit es rapts mesmemẽt, lesquels aussi nous sçauõs auiourdhuy estre cõmis auec plus grande impunité que iamais. I'excepte toutesfois les gens d'egliſe, quant a ce que i'ay dict des finesses. car comme nous auons veu qu'ils ont faict iouer des tours fort subtils par quelques poures malheureuses par eux desbauchees, aussi en ont-ils ioué eux-mesmes sans emprunter le nom d'autruy. Entre lesquels tours est memorable celuy du Cordelier qui maria vn sien compagnon à la fille d'vne riche damoyselle Italienne vefue, comme il sera raconté ci-apres.

Mais pour retourner aux ruses & finesses estranges de quelques femmes, en voici vne sorte que merite tresbié d'estre cõprise sous le titre de larrecin, ou pour le moins de fausseté. L'inuention a esté trouuee par aucunes qui

ſe voyoyent ſteriles, de garnir leur ventre de force linge & petits couſſinets: (toutesfois peu à peu, pour ne faire croiſtre l'enfleure que par meſure) de contrefaire les degouſtees, les chagrines, les enuieuſes, les peſantes & malaiſees: & au terme de neuf mois ſuppoſer quelqu'enfant, apporté ſecrettement de la maiſon de quelque poure voiſine, ou (à faute d'autre) de l'hoſtel Dieu. Ce n'eſt pas tout: car comme celles qui ſont ſteriles ſe ſont ſeruies du moyen de telles ſuppoſitions, auſſi s'en ſont aidees aucunes qui au lieu qu'elles deſiroyent auoir vn fils pour plus grand contentement de leurs maris, voyoyent que Dieu leur auoit donné vne fille. Comme on ſçait aſſez qu'il-y-a enuiron quinze ans qu'vne dame de Dauphiné ſe voyant eſtre en la male grace de ſon mari de ce qu'elle ne luy faiſoit que des filles, forgea vne ruſe telle pour le rendre content: c'eſt qu'elle gangna vne femme de baſſe condition, des le commencement de la groſſeſſe d'icelle, & la fit conſentir à luy donner ſon enfant incõtinent qu'elle ſeroit accouchee. Apres laquelle pratique ceſte dame ayãt vſé de toutes les mines ci-deſſus mẽtionnees, requiſes pour cõtrefaire l'éceinte, en fin pour iouer le principal & dernier ieu, incontinẽt qu'ell' eut entẽdu que la ſuſdicte eſtoit au trauail d'éfant, ſe mit au lict, feignãt eſtre en la meſme peine, pẽdant qu'ell'attendoit qu'on luy apportaſt l'enfant de ceſte femme qui luy auoit eſté promis. Ce qui fut faict: & luy fut apporté par certaines ſagefemmes ſi ſecrettement qu'il fut receu du mari comme ſorti du ventre de ſa femme: tenu auſſi & reputé pour tel de la plus part du peuple. Surquoy ie ne veux oimettre vn exemple notable d'vn iugement de Dieu. car la mere, qui ne pouuoit naturellement eſtre induite à porter aucun amour, ni à donner aucune puiſſance en ſa maiſon à ceſt enfant (combien que au moyen de ladicte ſuppoſition il euſt eſté laiſſé heritier par celuy qui penſoit eſtre ſon pere) l'ayant touſiours en meſpris de plus en plus, en fin le contraignit de ſe bander contr'elle, & auoir recours à iuſtice, pourſuyuant ſes droits, comme fils heritier, iuſques à luy vouloir faire rendre conte. Ce qui irrita tellemẽt ladicte dame, qu'elle pourchaſſa

chaſſa ſa mort : pour le moins a eſté tenu que le meurtre commis en la perſonne de luy, fut par la ſolicitation d'elle. Mais voici vn autre tour qui ſe ioue plus ſouuent, c'eſt de celles qui eſtans vrayement groſſes, mais ayans deſir d'accoucher d'vn enfant maſle, pour eſtre mieux en la grace de leurs maris, font cercher au temps que leur trauail approche, quelques poures femmes qui auſſi ſoyent prochaines de leur terme, afin d'auoir par quelque bonne compoſition les enfans maſles d'icelles, & les ſuppoſer en la place des leurs, s'il auient qu'elles ayét enfante des filles. Or n'entens-ie pas toutesfois que ceſte raiſon par moy alleguee pour laquelle les femmes s'addonnent à telles ſortes de fineſſes, ſoit ſeule: ains ie di que celles qui vſent de ces larroniques fineſſes pour ceſte raiſon, ſont plus excuſables (ſi excuſables peuuét eſtre) qu'aucunes qui en vſent pour l'autre raiſon, aſçauoir pour ſucceder aux biens du mari, en fraudant ceux auſquels de droit appartient l'heritage. Il y en a d'autres qui tout au-cõtraire cachent leur groſſeſſe, à fin de n'eſtre tenues pour autres que pour filles, ou femmes de bien : ou à fin qu'on ne ſache que ceux auſquelselles ſe mariét, eſtoyét auparauãt leurs paillards. A quoy leurs ſont fort propres les vertugales (inuétiõ des courtiſanes) ſur leſquelles ne rencontra pas mal vn Cordelier preſchant à Paris, quãd il dict que les femmes en prenant les vertugales auoyent quitté la vertu, mais que la gale leur eſtoit demouree.

Ici ie mettray fin à ce chapitre, combien que ie ſache que l'argument que i'ay entrepris d'y traiter, s'eſtend beaucoup plus auant, & que i'ay omis pluſieurs points à luy appartenans. Meſmement entr'autres larrons ie confeſſe auoir oublié les traiſtres, qui ſont toutes fois la plus horrible & deteſtable ſorte de larrons, qu'aucuns qui ayent eſté ci-deſſus mentionnez. Et à dire la verité, ie ne doute point que quiconque voudra conſiderer de pres quels ſont les actes des traiſtres, il ne trouue qu'ils ſont meſlez & comme compoſez de toutes façons de larrecins, c'eſt à dire de toutes les meſchancetez qui ſe commettent en toutes les autres ſortes de larrecins. Voire i'oſe dire, que ſi nous voulons

faire l'anatomie de ce crime qu'on appelle trahiſon, nous y trouuerons du ſacrilege: ſi nous ne voulons demẽtir ceux qui ont dict que l'amitié eſtoit vne choſe ſaincte & ſacree, & pourtant inuiolable: à laquelle toutesfois premierement ils s'attachent. Et neantmoins ie penſe qu'il n'y en auoit tant de demies douzaines anciennement que maintenant on en pourroit trouuer de douzaines. Bien eſt-il vray que Dieu nous aide en vne choſe, c'eſt que comme le nombre des traiſtres eſt plus grãd en noſtre temps, auſſi eſt plus grand le nombre des bons eſprits & accorts pour les deſcouurir. Dequoy il me ſouuient dauoir leu vn exemple digne de memoire en vn liure d'Eraſme qu'il a intitulé *Lingua*: aſçauoir d'vn ambaſſadeur du pape Iule II, de ce nom, lequel par trois ou quatre mots fut deſcouuert, ou pour le moins donna occaſion de ſouſpeçon, lequel fut cauſe de le deſcouurir bien-toſt apres. Voici donc le conte tel qu'il eſt là, en changeant ſeulement les mots Latins en François. Pendant que i'eſtois en Angleterre, vint au Roy vn Italien ambaſſadeur du pape Iule [deuxieme de ce nom] enuoyé pour animer ce Roy à faire la guerre aux François. Or apres auoir expoſé ſa legation au conſeil priué dudict prince, luy ayant eſté reſpondu que ſa maieſté eſtoit en bonne deliberation d'embraſſer ſon parti: mais qu'il luy ſeroit difficile d'aſſembler ſi ſoudain forces ſuffiſantes pour combatre vn Roy ſi puiſſant, d'autant que le royaume d'Angleterre ſous vne longue paix auoit diſcontinué l'exercice des armes: vn mot luy eſchapa duquel il ſe pouuoit bien paſſer. car il vint à dire que deſia il auoit remonſtré cela audict pape. Lequel propos fit entrer en ſouſpeçon les ſeigneurs qui eſtoyent là, que combien que ce perſonnage fuſt ambaſſadeur du pape, il portoit toutesfois quelque faueur au roy de France. Et on veilla ſi bien ſur luy, qu'il fut apperceu communiquer de nuict auec l'ambaſſadeur dudict roy de France. Dont il fut mis en priſon, & perdit tous ſes biens: comme auſſi il euſt perdu la vie s'il fuſt tombé entre les mains de ſon pape. Et ce propos qui ainſi ſottement eſchapa à ceſt ambaſſadeur, fut cauſe que le

roy

roy d'Angleterre se hasta de faire la guerre, au lieu qu'é la retardãt il eust parauéture mis la paix entre ces deux princes. Voila l'histoire telle qu'Erasme la raconte, parlant (comme nous oyons) d'vne chose auenue au pays d'Angleterre pendant qu'il y estoit, & de laquelle par consequent il pouuoit estre bien informé: comme nous sçauons que son credit estoit fort grand, en la cour de ce Roy specialement. Or ay-ie bien voulu reciter ceste histoire comme en passant seulement, pource qu'elle me sembloit contenir vn exemple assez rare, touchant les traistres ausquels on rongne ou plustost on arrache les dens auant qu'ils puissent mordre: suyuant ce que i'auois dict du descouurement d'iceux. Ie di que ie l'ay voulue reciter comme en passant seulement, pource que ma deliberation n'est pas de m'arrester à ce propos des traistres, pour le poursuyure au long: mais me contenter de ce que i'en ay dict, & laisser chercher au lecteur les exemples qu'il verra s'y pouuoir commodeement appliquer. (Ce que toutesfois ne luy donnera grand' peine veu que les histoires de nostre temps en sont quasi pleines.) Et cependant ie viendray à luy enseigner & quasi monstrer au doigt autres meschancetez, dõt la recerche ne leur seroit si aisee, lesquelles doiuent aussi participer du titre de larrecins. Car combien que ie mette fin à ce chapitre (lequel ie confesse estre excessiuement grand) ie ne donne pas pourtant encore congé à toutes sortes de larrons.

¶ *Des larrecins des marchands, & autres gens de diuers estats.*

CHAP. XVI.

APRES auoir parlé de ceux qui commettent des larrecins qualifiez, & desquels estans surpris le proces est tout faict, de sorte qu'on les voit incontinent en aller rendre conte au gibbet, par tout où la iustice est bien

administree: il est temps de parler de ceux qui couurent leurs larrecins de quelque traffique de marchandise, ou de quelque office ou charge à laquelle ils sont appelez, ou de quelque sorte de vacation que ce soit: ou (pour donner mieux à entendre mon dire) qui ne desrobbent pas en qualité de larrons, mais de marchands, ou de gẽs de tel estat, ou tel. Or auant qu'entrer en ce discours, ie prieray messieurs ausquels leur conscience rend tesmoignage qu'ils ne sont du nombre de ceux à qui les presentes s'adressent, de ne se vouloir formalizer pour les autres qui se sentiront ici gratez. car ie proteste que ie n'éten qu'aucune chose soit dicte ici pour aucunement interesser l'honneur de ceux qui cheminent droitement en la vacation à laquelle Dieu les appelez, & qui y versent comme deuant luy.

Et pour commencer par les marchands, leur prouerbe est, Ou marchand, ou larron: duquel plusieurs semblent vser comme d'vn preseruatif pour n'estre descouuerts en leurs larrecins. Les autres iurent qu'ils perdent en baillant leurs marchandise à tel ou à tel pris: & cependant se dispensent de ce serment, cõbien que selon qu'ils veulent qu'on l'entende, il soit faux: pource qu'il leur semble que c'est assez qu'ils s'entendent, & que ce qu'ils disent, soit vray au sens qu'ils le prennent. Car il y-a vn autre prouerbe qui dit, Marchand qui ne gangne, perd: auquel prouerbe ils rapportent le serment qu'ils font quand ils iurent qu'ils perdent à telle ou telle marchandise. I'ay aussi quelquesfois ouy parler d'vn eschappatoire que trouuoyent quelques-vns quand ils iuroyent qu'ils auoyent refusé tant ou tant d'vne telle marchandise. Mais ie laisse leurs paroles, & vien à leurs faicts: car le remede contre leurs paroles est aisé: c'est d'auoir tousiours en memoire le prouerbe Italien, Non ti fidar, & non serai gabato.

Or comme ainsi soit que leurs larrecins qu'ils commettent en leurs marchandises, consistent en ce qui cõcerne la quantité ou la qualité, i'ay deliberé de parler premierement de la quantité, qui consiste es poids & mesures. Ie confesse donc que i'aurois grand tort, & que

ie

ie parlerois contre ma conſcience ſi ie diſois que les marchands de noſtre temps euſſent oublié la ſcience du tour de la balance en pezant, ou du tour du pouce en aunant. car tant s'en faut qu'ils ayent oublié ces deux tours d'abileté, qu'ils pourroyent faire leçõ à ceux deſquels parle Oliuier Maillard, de pluſieurs autres ſubtilitez inuentees depuis pour pezer & auner à leur auantage. Car quant à la balance, aucuns la font iouer tel ieu qu'il leur plaiſt, ſans qu'ils ſemblent y toucher: quant à l'aunage, ce n'eſt pas maintenant le pouce ſeulement qui ioue ſon tour, mais on a appris l'inuention de faire auſſi iouer à l'aune le ſien. Et ſans encore s'aider de ces ruſes, on a biẽ ſçeu trouuer le moyen de venir à ſon conte: teſmoins ceux qui ayans du drap laſché & mal foulé par la liſiere (ce qu'on voit en petis draps principalement (ſe gardẽt bien en l'aunant, d'entrer tant ſoit peu auant dedens la piece, mais l'aunent par la liſiere bord à bord. Voila quelques exẽples de ceux qui manient ſubtilement les poids & les meſures. Car ſi ie voulois m'amuſer à parler de ceux qui font bien aux acheteurs bon poids & bonne meſure, mais font bon poids à leurs poids, & bonne meſure à leur meſure, ayant faict falſifier l'vn & l'autre: outre-ce que ie parlerois d'vne choſe de laquelle il n'eſt pas iuſques aux petis enfans qui n'en ayent ouy parler, & qui eſt commune à noſtre ſiecle auec les precedens, ie parlerois d'vn larrecin lequel ne requiert aucune ſubtilité. Auſſi ne veux-ie parler de ceux qui faiſans acroire de vendre au grand poids, vendent au petit: ou donnans à entendre qu'ils pezent au poids, ou meſurent à la meſure d'vn tel lieu, pezent & meſurent au poids & à la meſure d'vn autre. Or appartiennent ces deux choſes à la quantité, comme nous auons dict.

Quant à la qualité, c'eſt à dire quant aux larrecins qui ſe commettent en falſifiant la qualité des marchandiſes, c'eſt vn propos qui ne ſeroit ſeulement long, mais lequel vrayement ne pourroit iamais trouuer fin. Car premierement nous ne pouuons douter que pluſieurs tromperies ne ſe ſoyent commiſes par ci-deuant en la

falsification des marchandises, & qu'il ne s'en commette iournellement lesquelles ne sont encore descouuertes: & puis outre celles qui ont esté pratiquees, ou qu'on pratique, il est certain que tous les iours s'en forgent de nouuelles, pour pratiquer quand on aura descouuert les autres. Ioinct qu'vn pays vse d'vne subtilité, l'autre d'vn autre. Or quand ie parle des marchandises, i'enten toutes choses desquelles on fait traffique: comprenant l'or & l'argent monnoyé, comme metaux desquels aussi on traffique, outre-ce qu'ils donnent moyen de faire traffique de toutes autres marchandises. Et d'autant qu'entr'autres exemples de falsification i'ay deliberé d'alleguer celuy de ces deux metaux, ie leur donneray le premier lieu, comme ils le semblent bien meriter: veu que non seulement toutes autres choses qu'on, sçauroit dire mais aussi l'or & l'argent sont falsifiez pour gangner de l'or & de l'argent. Ie di donc premierement que la falsification de l'or & de l'argent est fort ancienne, comme nous congnoissons mesmement par les termes Grecs & Latins seruans à exprimer diuerses manieres de ceste tromperie. Ie di en apres que comme la coustume de falsifier les metaux est ancienne, aussi est ancien le moyé d'esprouuer la falsification: & particulierement de l'or, par la pierre de touche. dont mesme nous sçauons estre venu ce prouerbe, lequel i'ay veu estre fort commun à Paris, Il est de bas or, il craind la touche. Mais auiourdhuy combien voit-on de pieces d'or si subtilement falsifiees, qu'elles contreuiennent à ce prouerbe en ce qu'elles ne craignent aucunement la touche? Combien en voit-on qu'il faut buriner, voire bien auant, (principalement les Portugaloises, & quelques autres pieces valans demies Portugaloises, comme celles de Saltzbourg) d'autres qu'il faut fondre pour descouurir la tromperie? Item on a veu le temps qu'entre les pieces d'or on ne tenoit suspectes d'estre legeres, que celles qu'on apperceuoit estre rongnees: maintenant nous voyons deuãt nos yeux les plus beaux & les plus grans escus au soleil, & qui ont toute la lettre, estre souuent les plus legers, par l'industrie de ceux qui leur ont faict laisser leur quinte

essence

essence dedans l'eau. Nous sçauons aussi qu'il n'y a pas long temps qu'on pouuoit aiseement s'apperceuoir d'vne piece soudee ou chargee : maintenant nous en voyõs qui le sont si subtilement qu'il faut estre bien expert en telles choses pour n'y estre point abusé. Et puis au lieu que par ci-deuant vn escu faux n'estoit tellement faux qu'il ne valust enuiron les deux tiers de son pris, pareillement les pieces d'argent, les moyens ont esté trouuez de lier si bien les metaux ensemble, qu'on fait des escus qui ne valent pas des testons, & des testons qui ne valent pas deux sols. Ie sçay bien qu'il y a encore plusieurs autres subtilitez inuentees de nostre temps pour la falsification de ces metaux: mais il me semble que i'en ay assez dict pour donner à congnoistre combien ceste sorte de larrecin est plus grande maintenant qu'elle n'estoit du temps de nos predecesseurs. Dequoy ie pense que l'alquemie (laquelle nous voyons auiourd'huy auoir comme ensorcelé plus de personnes que iamais, voire iusques à quelques princes (se trouueroit estre cause, si on faisoit la recerche telle qu'il appartient. Car cõme nous lisons que ceux qui auoyent perdu beaucoup de temps à pourchasser le moyen de iouir de Penelopé, en la fin se contentoyent de iouir de ses chambrieres: ie ne doute pas que pareillement ceux qui n'ont peu par le moyen de leur Mercure deuenir si grans seigneurs qu'ils se promettoyent, ne se soyent contentez de deuenir faux monnoyeurs, & en ce bel estat employer les secrets qu'ils auoyent appris en soufflant plusieurs annees.

Apres auoir parlé de la falsification des deux metaux desquels on achette toute sorte de marchandise, & dont quelquesfois on fait trafique & marchandise, il sera bon, selon mon iugement, de traicter des choses desquelles la trafique est la plus necessaire pour la conseruation de la vie humaine. Qui sont elles? Il n'y a point de doute que ce ne soyent celles qui seruent à nous nourrir & vestir. Mais comme ainsi soit que le nombre tant des vnes que des autres soit bien grand & presque infini, d'entre les choses qui concernent la nourriture du corps, ie

choisiray celles qui se vendent par les apothiquaires: & d'entre celles qui seruét à le vestir, ie choisiray les draps de laine & de soye. Mais à quel propos (dira peut estre quelcun) vous voulez-vous attacher aux apothiquaires sur ceſt article: veu que la plus part de ce qu'ils vendent, est nourriture extraordinaire, & plus pour gens malades que pour ceux qui sont en santé? Ie confesse que les marchādises des apothiquaires ne sont quasi que pour les malades, ou pour les frians qui sont en santé: mais ie les choisi toutesfois pourtant que ce sont celles esquelles la falsification est plus dangereuse qu'en toutes autres. Car lequel est le plus dangereux? de falsifier la viande d'vn hõme sain, ou la viande d'vn qui est malade? Il est certain que chacun confessera que le danger est plus grād en la personne malade. Que si quelcũ argue que toutes les drogues que fourniſſent les apothiquaires pour l'vsage des malades, ne sont pas viādes: & que meſme les medecines se tournāt en nourriture leur sont fort pernicieuses: cela ne fera point cõtre moy, ains pluſtoſt pour moy. Car si les medecines ne se baillét pour nourriture, mais cõme contrepoison de la maladie qui est comme vn venin, cõbien plus grand danger y a il en la falsification d'vne contrepoison que d'vne viande? Or scay-ie bien que ceſt de long temps qu'on a commencé à crier contre les *Qui pro quo* d'apothiquaires: & meſme nous auons ouy parcideuant ce qu'en a dict Oliuier Maillard, alleguant le prouerbe qui couroit alors: mais ie di que l'abus commis en telles choses es siecles precedens, ne fut iamais semblable à celuy qui se commet au nostre, non pas tant faute de bon sçauoir (comme nous deuons imputer à ignorance la plus part de tels erreurs commis par nos predeceſſeurs) que faute de bonne conſcience. Car il est certain que les drogues tant simples que cõpoſee n'estoyent si bien congnues au temps des susdicts prescheurs qu'elles sont au nostre: mais que seruent les liures qui apprennent à les congnoistre, si on ne les veut pas lire? que seruent les maistres qui les enseignent, si on ne tient conte de les escouter? que sert à vn poure malade que les iardins de tels ou tels voisins, qui recerchent curieusemét

les

les simples, soyent pleins de celuy qui luy fait besoin, si l'apothiquaire, nonobstant cela, luy en apporte vn autre, qui luy sera peut-estre autant pernicieux comme cestuy la luy eust esté profitable? Que sert aussi la commodité de trafique que nous voyons estre maintenant plus grande qu'elle ne fut oncques, si les apothiquaires ne font point conscience d'apporter aux malades les drogues pourries & moisies, & pendant qu'il leur reste de celles-ci, ne tiennent conte d'aller à l'emploite des fraisches? Que sert aussi d'auoir vn sçauant medecin & heureux en pratique, s'il enuoye sa recepte à vn apothiquaire qui ne la sache pas lire? Car ie croy que les apothiquaires m'accorderont qu'il se trouue plusieurs entr'eux qui sont fort empeschez quelquesfois à lire les receptes des medecins. De ma part i'ay bonne souuenance que me trouuant vn iour en quelque lieu où i'oyois vn apothiquaire lire la recepte d'vn medecin, i'apperceu qu'il disoit vne chose contraire à ce que i'auois peu de iours auparauant appris en vne leçon de monsieur Syluius: & ayant esté faicte gageure entre nous deux touchant le mot sur lequel ie le reprenois, nous en rapportasmes au medecin duquel estoit l'escriture. Lequel ayant demandé à cest apothiquaire s'il auoit point honte de douter de ce que ie disoye, adiousta bien d'auantage, asçauoir que la medecine ainsi accoustree comme il lisoit, eust faict perdre mille vies au malade, s'il les eust eues. Il m'a aussi esté conté par vn apothiquaire fort expert & fort homme de bien, qu'il a veu auenir à Blois, qu'vn medecin ayant escrit *agarici optimi*, mais pour *optimi* ayant mis *opti* auec vn titre par dessus (comme on fait pour abbreger) l'apothiquaire leut *agarici opij*, & de faict mesla tellement de cest *opium* parmi la medecine que si le medecin voyant l'operation d'icelle contraire à celle qu'il esperoit, n'eut descouuert ceste faute, le malade eust esté pour la derniere fois malade. Or pource que quand on leur obiecte leur *Qui pro quo*, ils disent qu'ils suyuent l'exemple des anciens, & que c'est ainsi comme quand en l'absence du curé on s'adresse à son vicaire, ie les prie de me respõdre lequel de tous les an-

ciens Grecs, Latins, ou Arabes ils enſuyuent: & comment leur comparaiſon peut auoir lieu quand pour vn'herbe ou drogue chaude ils vſent d'vne froide, & reciproquement: d'vne qui ha vertu deſiccatiue, pour vne qui humecte, & reciproquement: d'vne laxatiue au lieu d'vne qui reſtreind. Car nous ſçauons bien que les anciens medecins Grecs ont laiſſé des catalogues des drogues qui pouuoyent en vn beſoin ſupplier au defaut des autres: mais ce n'a pas eſté ſans bien examiner la correſpondance des qualitez d'icelles. ce que ceux-ci ne font pas. Et qu'ainſi ſoit, qu'ils reſpõdent à Matthiol, qui leur nomme par nom & ſurnom vn ſi grand nombre de ſimples qui ſuppoſent, & de drogues qu'ils falſifient & ſophiſtiquent par leurs meſlinges & brouillemens. Mais voici comment il en va: les apothiquaires du tout ignorans ſe garderont bien de repliquer: & ſe contenteront de dire qu'ils font comme ils ont veu faire: les autres qui ont eſtudié à la congnoiſſance des ſimples, (encore que ce ſoit bien peu) n'auront point de honte de s'egaler à vn tel perſonnage que celuy que ie vien de nommer, voire aucuns de ſe preferer à luy, ſous couleur de quelques ſimples qu'ils ſe vanteront congnoiſtre mieux que luy & les autres: & de dire qu'ils ne font rien, en mettant leurs *Qui pro quo*, dequoy ils ne puiſſent rendre raiſon. Bref ils couurent leur negligence ou auarice, ou toutes deux enſemble, de petites queſtions qu'ils font ſur les ſimples, & de quelque experience peculiere qu'ils s'attribuent: de laquelle cependant ſont appelans tant de poures patiẽs, auſquels il ne laiſſe pas de couſter beaucoup pour mourir entre leur mains.

Mais ie laiſſeray ces *Qui pro quo* auſquels ils trouuent quelques couuertures (cõbien qu'elles ſoyent telles que on peut dire qu'ils ſe couurent d'vn ſac mouillé) & parleray d'autres abus, qui ne ſe commettent par vn ſi grand nombre, mais ſont tels que ceux qui y ſont ſurpris, ſe peuuent bien attendre que leur proces eſt tout faict, s'ils ſont en lieu où iuſtice regne. Ie commenceray par le ſaffran, touchant lequel nous oyons la plainte d'Oliuier Maillard, de ceux qui le faiſoyent ramoi-

tir

tir afin qu'il peſaſt d'auantage, & de ceux auſſi qui y meſloyent de l'huyle : Fueillet 66.col.3. *Nunquid ponitis oleum in croco ad dandum ſibi colorem & pondus?* Et auparauant il auoit parlé de ceſte meſchante couſtume de faire ramoitir non ſeulement les balles de ſaffran, mais auſſi celles de gingembre, de poyure, de canelle, au Fueillet 27.col.2, *Et vos qui ponitis* les balles *gingiberis, piperis, croci, canellæ, (& ſic de aliis aromaticis rebus) infra caueam ſuper terram, vt magis ponderent.* Et les mots precedens ſont, *Et vos apothecarij qui ponitis gingiber ad faciendum ſpecies, nunquid conſilium datis ſeruitoribus veſtris ita faciendi?* Et en l'autre paſſage que i'auois premierement allegué, il dit ſur ce meſme propos, *Habetis gingiber nunquid permutatis cum canella ad faciendum ſpecies?* Voila (ſi i'ay bonne memoire) les plus grandes plaintes que fait ce preſcheur contre les apothiquaires ou eſpiciers d'alors : mais helas s'il reuenoit maintenant voir comment aucuns d'eux ſe gouuernét, il auroit bien iuſte occaſion de dire qu'il ſe plaignoit alors de ſaine teſte, comme on dit en commun prouerbe. Car qu'eſt-ce que cela au pris de ce que nous voyons auiourdhuy? & principalement depuis que la couſtume eſt venue par tout de vendre les ſachets d'eſpices battues enſemble? Qui ne ſçait qu'on y puluerize parmi le reſte, de l'ocre ou des morceaux de brique pilee? & quelquesfois qu'on y meſle du ris, ou de la coriandre, ou de la crouſte de pain, en leur donnant la couleur? Et afin que pour telles mixtions les eſpeces ne perdent leur force & acrimonie, on y met du poyure de guinee. Et particulierement auec le poyure batu on y meſle la moitié de la graine qu'on appelle de paradis : & auec le ſaffran des amandes pilees. La ſcammonie auſſi ſe falſifie en pluſieurs manieres. Et quant à la theriaque (dicte triacle) pluſieurs pour en faire, prennent les premieres drogues pourries de leur boutique qui leur viennent aux mains : & apres les auoir bien puluerizees, pour donner la couleur, y mettent de l'encre. Bref, il n'eſt pas iuſques au muſc & à l'ambre qu'on ne falſifie. Meſmes en quelques onguens ils mettent des herbes chaudes au lieu des froides. Mais ie laiſſeray deſchiffrer les autes falſifi-

cations ou ſophiſtications à ceux deſquels i'ay appris celles-ci: & me contenteray d'en auoir dict aſſez pour y faire prendre garde.

C'eſt auſſi vn dangereux *Qui pro quo* quand ils mettent la doſe d'vne drogue pour la doſe d'vn autre: comme quand au lieu de ſix drachmes de la drogue moins laxatiue, & deux de celle qui l'eſt d'auantage, ils mettent tout à rebours.

Ie vien encores à vne autre ſorte de *Qui pro quo*, laquelle eſt plus en vſage de noſtre temps (comme ie penſe) qu'elle n'eſtoit au tẽps de nos predeceſſeurs: veu meſmes qu'Oliuier Maillard n'en fait aucune mention. Qui eſt ce *Qui pro quo?* C'eſt celuy par lequel ils baillent à l'homme la medecine ordonnee pour la femme, & reciproquement: au ieune la medecine du vieil, & au vieil la medecine du ieune: à celuy qui eſt hydropique, la medecine du pthiſique, & reciproquement. Dequoy ſçauroit bien dire quelque choſe vn ieune homme de Sauoye, auquel le iour de ſes noces on bailla le breuuage ordonné pour vn qui auoit quelque fieure, au lieu de celuy qui auoit eſté ordonné pour luy afin de le rẽdre plus diſpos: de ſorte qu'eſtant couché aupres de ſon eſpouſe il luy falut toute la nuict faire des operations contraires à celles qu'il penſoit faire. Mais encore n'en eut ſi bon marché celuy de Lyon auquel vn barbier bailla vne bouteille pleine d'eau forte, qu'il auoit le ſoir tirée d'vn buffet, au lieu d'vn autre. car eſtant beue par luy, fit vne operation mortelle, en moins de vingtquatre heures, il y a enuiron vingtſix ans. Que ſi on me demande quel larrecin commettent les apothiquaires en faiſant telles choſes, ie reſpondray que tout homme qui ſe meſlant d'vn meſtier n'en fait pas le deuoir, & toutesfois prend l'argent auſſi bien que s'il s'en acquitoit comme il appartient, il eſt larron: ſoit que le defaut vienne d'inſuffiſance & par n'auoir le ſçauoir & l'experience telle que il ſeroit requis: ſoit qu'il vienne de nonchalance, procedante d'vne trop groſſe conſcience. Or ay-ie opinion qu'il n'eſt beſoin d'en dire d'auantage: (& ce que i'en ay dict, ie n'enten qu'il preiudicie à l'honneur de ceux qui

qui verſent comme il appartient en leur art: ains les fait eſtre de plus grande requeſte à l'endroit de ceux qui craindront de tomber es mains des ſuſdits) pour prouuer que noſtre ſiecle auſſi bien en ce larrecin qu'es autres merite d'emporter le prix.

I'AY crainte que ie ne ſois ſuſpect d'auoir intelligence auec les medecins, ſi ie ne di mot d'eux, apres auoir tant parlé des apothiquaires. Pour donques obuier à vn tel ſouſpeçon, ie parleray auſſi des medecins: & cõmenceray mon propos par vn conte recité vn iour en la ville de Paris en la maiſon de feu mon pere en treſ-bonne compagnie, par vn qui eſtoit docteur en medecine, & qu'on auoit en bõne reputation: mais de laquelle il perdit beaucoup à l'endroit de tous ceux qui furent auditeurs de ſon conte. Ie penſois (dit-il) vn gros abbé, & en auois ſi bien faict mon deuoir, qu'en peu de iours ie l'auois remis debout: or apperceu-ie qu'au lieu qu'eſtant au fort de ſa maladie il me promettoit chiẽs & oiſeaux, alors qu'il commença à reuenir en conualeſcence il ſembloit ne me voir pas de bon œil, & ne faiſoit aucune mẽtion de me cõtenter de mes peines. Voici donc le moyen duquel i'vſay pour me faire payer: Ie luy donnay à entendre que ie craignois fort vne rencheute pire que la maladie, & que i'en auois ia de grandes coniectures: & pourtant qu'il luy faloit prendre encores vne medecine. Laquelle ie luy fi faire telle, qu'enuiron deux heures apres l'auoir priſe, il trouua qu'il auoit cõté ſans ſon hoſte, & qu'il auoit plus grand beſoin de moy que iamais. Se trouuant donc en tel eſtat enuoye meſſagers les vns ſur les autres vers moy: mais comme auparauant il auoit faict de l'oublieux quant à me contenter, auſſi faiſois-ie alors de l'empeſché. En fin m'enuoya vn ſeruiteur qui me garnit treſ-bien la main, & puis me dit que ſon maiſtre me prioit pour l'honneur de Dieu que ie l'allaſſe viſiter: & qu'il n'en penſoit pas reſchapper. Ce ſeruiteur donc ayant vſé du vray moyen pour faire ceſſer tous mes empeſchemens, fit tant que ie l'allay viſiter, & au bout de trois iours le rendi guay comme Perot: au bout deſquels i'eu derechef la main garnie. Voi-

la le conte quaſi mot pour mot comme il fut faict par vn medecin: qui ne penſoit par iceluy faire ſi grand tort à ſa reputation comme depuis il s'apperceut l'auoir faict: voire ſi grād qu'il euſt voulu s'eſtre mors cinquāte fois la lāgue pluſtoſt qu'il luy en fuſt eſchappé vn mot: mais d'autant que les auditeurs qu'il auoit, ne vouloyent pas tous les biens du monde aux moines, il ſe fioit ſur cela qu'on ne remarqueroit point en ce conte la mauuaiſe conſcience de laquelle il auoit vſé à l'endroit de ceſt abbé, & qu'on ne s'en feroit que rire. Mais Dieu permit que le teſmoignage qu'il portoit contre ſoy meſme, ne tomba pas à terre, ains fut tresbien recueilli. Or la deſſus ie vous laiſſe penſer lecteurs, en combien de dangers tombent les poures patiēns, quand ils tombent es mains de telles gens. Car ſi en appliquant tout ce qu'ils ont de bon ſçauoir en leur art, & tout ce qu'ils ont de bōnne conſcience, bien ſouuent penſans bien faire ils font mal, & ne s'apperçoiuent de leur faute ſinon apres que les perſonnes ont ia paſſé le pas, que ſera-ce quand de propos deliberé ils hazardent la vie de ceux qu'ils ont entre leurs mains, pour voir l'experience de quelques paradoxes receptes qu'ils ont forgees la nuict? & (qui eſt bien pis) quand il leur prend enuie de ſe venger de ceux qu'ils ont en leur puiſſance, auſſi biē que le barbier à ceux auſquels il tient le raſoir ſur la gorge? Mais ie laiſſeray ce propos, comme appartenant pluſtoſt au titre des homicides que des larrecins: & me ſuffira de parler de ceux leſquels tant plus font les cemetieres boſſus, tant plus groſſes apoſtumes font venir à leurs bourſes: qui couurent leur ignorance d'outrecuidance & impudence. Car iè croy que noſtre ſiecle & ſon prochain voiſin fourniront des exemples d'auarice & d'ignorance plus grande en aucuns medecins qu'aucun des precedens. Et premierement quant à l'auarice, où en liſons-nous vne pareille à celle d'vn nommé *Petrus Aponus* ou *Petrus de Apono*, lequel eſtant profeſſeur de medecine à Boulongne la graſſe, toutes & quantes fois qu'il ſortoit de la ville pour aller viſiter quelque malade, ſe faiſoit payer cinquante eſcus par iour: & ayant eſté vne

fois

fois mandé du Pape, auant que partir, fit marché à quatre cens escus pariour. Sur lequel propos il me souuient de ce que raconte Philippe de Commines d'vn medecin nomme maistre Iacques Cottier, auquel le roy Louys onzieme donna cinquãtequatre mille escus contant, qui estoit à raison de plus de dix mille escus pour mois: & outreplus donna l'eueschè d'Amiens pour son neueu, & des offices & terres pour luy & ses amis. Et pour toute recompense faisoit dudict roy comme d'vn sien esclaue, luy vsant de si outrageuses paroles que vn maistre ne les diroit telles à vn sien valet. Mais ie mettray les propres paroles de cest historien, que nous sçauons estre renommé par dessus tous autres desquels nous auons les histoires Françoises, voire estre estimé vn second Thucydide en son endroit. Voici donc ses propres mots, au chapitre auquel il descrit comment ce roy peu auant sa mort se desfioit & auoit toutes gens en suspicion. Il auoit (dit-il) son medecin appelé maistre Iaques Cottier, à qui en cinq mois il donna cinquantequatre mille escus contant, qui estoit à la raison de dix mille escus pour le mois, & quatre mille par dessus. & l'eueschè d'Amiens pour son neueu, & autres offices & terres pour luy & pour ses amis. Ledict medecin luy estoit si tres rude que l'on ne diroit point à vn valet les outrageuses & rudes paroles qu'il luy disoit. Et si le craignoit tant ledict seigneur qu'il ne l'eust osé enuoyer hors d'auecques luy: & si s'en plaignoit à ceux à qui il en parloit. Mais il ne l'eust osé changer, comme il faisoit tous autres seruiteurs: pource que ledict medecin luy disoit audacieusement, Ie sçay bien qu'vn matin vous m'enuoirez comme vous faites d'autres: mais (par vn grand serment qu'il iuroit) vous ne viurez point huict iours apres. Ce mot l'espouuantoit tresfort, & tant qu'apres ne le faisoit que flater, & luy donner: qui luy estoit vn grand purgatoire en ce monde: veu la grande obeissance qu'il auoit euë de tant de gens de bien & de grands hommes. Voila que raconte cest historien de ce medecin: lequel notamment en deux autres passages fait mention de ses gages de dix mille escus par mois.

Or ces deux exemples nous garderont de nous esbahir de ce que Froissart raconte d vn medecin nommé maistre Guillaume de Harsely, qui guerit le roy Charles sixieme, & luy fit recouurer le sens & la santé: à sçauoir qu'on luy trouua apres sa mort iusques à trente mille francs. Mais i'ay deliberé de mettre pareillemẽt les mots de ceſt hiſtorien: pource qu'en ce passage il parle tant de l'auarice des medecins en general, que dudict Guillaume en particulier. Apres donques auoir parlé de ceſte belle cure faicte par ce medecin, il dit, Or fut regardé & auisé qu'on retiendroit ce maistre Guillaume de Harsely, & qu'on luy donneroit tant qu'il s'en contenteroit. Car c'est la fin où medecins tendent touſiours que d'auoir grands salaires & prouſits des ſeigneurs & des dames, de ceux & celles qu'ils visitẽt. Si fust requis & prié de demeurer delez le roy: mais il s'excusa trop fort: & dit qu'il estoit vn vieil homme, foible & impotent, & qu'il ne pourroit ſouffrir l'ordonnance de la Cour: & que briefuement il s'en vouloit retourner à ſa nourriſſon. Quand on vit qu'on n'en auroit autre choſe, on ne le voulut pas tenir: ains luy donna-on congé. Mais à ſon departement on luy donna mille couronnes d'or: & fut eſcrit & retenu à quatre cheuaux, toutes & quantes fois qu'il luy plairoit venir à l'hoſtel du Roy. Ie croy qu'onques puis n'y retourna. car quand il fut venu en la cité de Laon, où plus communeement il ſe tenoit, il mourut treſ-riche homme, & auoit bien en finances trente mille francs. Et fut en ſon temps le plus eſchars qu'autre qu'on ſceuſt: & estoit toute ſa plaiſance tant qu'il veſquit, d'aſſembler grand' foiſon de florins. & en ſa maiſon il ne deſpendoit tous les iours deux ſols Pariſis: mais alloit boire & manger à l'auantage où il pouuoit. De telles verges ſont batus tous medecins.

Mais s'il faut parler d'vn medecin qui ait ſurmõté en auarice non pas ſeulement tous les medecins qui ont iamais eſté, mais (peut-eſtre) tous les auaricieux deſquels on a iamais ouy parler, il ne nous faut point aller ſi loin, mais parler d'vn qui eſt mort depuis neuf ans ſeulement, ou enuiron: nommé Iacobus Syluius, de l'auarice du-

ce duquel ie declareray vn ſeul traict, qui pourra faire penſer à pluſieurs autres. Dieu auoit donné à ce perſonnage vn treſgrand & treſprofond ſçauoir en l'art de medecine, & ſpecialement l'auoit doué d'vn boutehors admirable pour ſe faire entendre en langage Latin autant bõ & pur que l'art le peut porter: & pour le faire court, ce medecin auoit telles graces ſpeciales en la theorique, que s'il les euſt eues pareilles en la pratique, on le pouuoit appeler vn ſecõd Galien: mais il auoit tellemẽt laiſſé l'auarice gangner ſur ſoy, voire elle luy auoit tellement faict oublier Dieu, qu'au lieu que pour l'hõneur d'iceluy, en memoire des grandes graces qu'il auoit receues de luy, il deuoit inſtruire particulierement & en priué quelques poures eſcoliers, il n'enduroit eſtant en chaire que cinq ou ſix poures d'entre eux ouyſſent ſa leçon gratis, & ſans auoir payé, encore qu'ils fuſſent parmi deux cents ou trois cents autres qui auoyent payé chacun leur teſton pour mois: mais prenoit ceſte matiere ſi fort à cœur qu'vn iour à Paris au college de Tricquet (dedans lequel il ſouloit faire leçon auant qu'il fuſt lecteur du Roy) apperceuant deux poures eſcoliers, leſquels il ſçauoit n'auoir point payé, leur commanda de ſortir: & voyant qu'ils ne le vouloyent faire, dict aux autres auditeurs que s'ils ne chaſſoyent ces deux-là, il ne continueroit pas ſa leçon. Ce que ie ne raconte point pour l'auoir ouy dire, mais pour l'auoir veu. Et fut trouué ce tour ſi eſtrange, que bien toſt apres fut faict vne epitaphe par vn Eſcoſſois, afin qu'il ne l'attendit quand il voudroit mourir (ce qui n'aduint toutesfois que long temps depuis) en ces deux vers qui ſont de fort bonne grace, pour exprimer combien pour ſon auarice il eſtoit de mauuaiſe grace:

Syluius hic ſitus eſt, gratis qui nil dedit vnquam:
Mortuus & gratis quòd legis iſta, dolet.

C'eſt à dire (ainſi que ie l'ay traduict,)

Ici giſt Syluius, auquel onc en ſa vie
De donner rien gratis ne prit aucune enuie:
Et ores qu'il eſt mort & tout rongé de vers,
Encores a deſpit qu'on lit gratis ces vers.

Ce meſme perſonnage, outre l'auarice de laquelle il bruſloit, auec ceſte malheurté qu'il portoit enuie à tous ceux qui eſtudioyent en ceſt art duquel il faiſoit profeſſion, & ſembloit les en vouloir degouſter. Dequoy pourroit rendre encore bon teſmoignage l'oraiſon qu'il fit en la premiere leçon apres eſtre creé lecteur du Roy, ou en la ſeconde. Car il me ſouuient qu'outre ce qu'il vouloit donner à entendre qu'il n'y auoit aucune ſcience de laquelle ſe peuſt paſſer celuy qui vouloit exercer la medecine, & qu'il eſtoit auſſi totalement neceſſaire qu'il fuſt d'vne treſ-bonne temperature : il adiouſtoit que c'eſtoit vne grande folie à ceux qui eſtoyent poures, de s'addonner à ceſte eſtude: alleguant entre autres choſes ce paſſage de Iuuenal,

Haud temere emergunt quorum virtutibus obſtat
Res angusta domi. comme eſtant beſoin, pour pluſieurs raiſons, que ceux qui s'applicquoyent à ceſte eſtude, euſſent treſ-bien dequoy. Mais c'eſt aſſez parlé de ceſt homme. Pour retourner donc à l'auarice de ceux de ſa profeſſion, il eſt certain que nous la voyõs conioin— te auec vne arrogance qui ſemble incroyable, en ce medecin du roy Louys onzieme, au paſſage de Philippe de Commines ci-deſſus allegué. Laquelle toutesfois ſera creue aiſeement par ceux qui auront leu l'hiſtoire d'vn medecin de Saragoſe en Sicile, nommé Menecrat: lequel n'auoit point honte en eſcriuant à quelques rois, de mettre en ſes titres, Menecrat, autrement le dieu Iupiter. & meſmement eſcriuit au roy Philippe, pere d'Alexandre le grand, ce qui s'enſuit, Tu es le roy du pays de Macedoine, & moy le roy de l'art de medecine: tu peux, ſi bon te ſemble, faire mourir ceux qui ſe portent bien, & moy ie peu ſauuer la vie à ceux qui ſont malades, & faire que ceux qui ſont diſpos, paruiennent à vieilleſſe ſans tomber en aucune maladie. Et pourtant tu as les Macedoniẽs pour tes ſubiects, & moy i'ay pour les miens ceux meſmes qui ſeront par ciapres. Car moy Iupiter leur donne la vie. Or luy fut faicte la reſponſe bien à propos pour ce roy, en vn ſeul mot: lequel toutesfois traduict en François n'auroit pas ſi bonne grace.

car

car toute sa lettre ne fut qu'vne salutation, de laquelle les Grecs auoyent accoustumé d'vser quand ils escriuoyent à quelcun, en leur souhaittant bonne santé: comme qui diroit, Philippe [souhaitte] à Menecrat estre bien sain, ou se bien porter. Mais il equiuoquoit en ceste salutation, rapportant à la santé de l'esprit ce qui sembloit estre dict (selon la coustume) de la santé du corps. comme s'il luy eust escrit, Ie te mande pour toute responsse que tu n'as pas le cerueau bien faict. Mais escoutons vne autre sorte de brauade de laquelle vsoit ce diable de medecin qui se faisoit appeler Dieu. Pource que luy seul (comme il disoit) sçauoit guerir de certaines maladies estimees incurables, il se faisoit passer obligation par ceux qu'il pensoit, qu'apres qu'ils seroyent gueris, ils luy obeiroyent comme ses serfs & esclaues, & de faict quand ils estoyent venus en conualescence, l'vn portant l'habit d'vn Hercules, l'autre d'vn Apollo, l'autre d'vn Mercure, l'autre d'vn Æsculapius, l'autre de quelqu'autre, suiuoyent ce gentil medecin habillé totalement en guise de Iupiter. Mais ce roy Philippe, comme il luy auoit donné vne responsse de laquelle il estoit digne, aussi luy sçeut-il bien iouer vne trousse laquelle il meritoit par ceste acte. Car l'ayant conuié à vn soupper auec tous les dieux qu'il menoit en sa compagnie, au lieu de leur faire seruir à table des viandes qu'on seruoit aux autres qui estoyent au mesme soupper, il leur fit presenter sur leur table (sur laquelle estoit vn autel) telles offrandes qu'on auoit accoustumé de presenter à ceux qu'on tenoit pour dieux: les faisant, entre autres choses, perfumer de force encens & autres odeurs. Ce que voyans ces nouueaux dieux gangnerent au pied l'vn apres l'autre, bien honteux & ayans les dents bien longues. Nous lisons aussi en Ctesias d'vn medecin qui presuma tant de soy que de faire sa paillarde de la fille d'vn roy des Perses, sous couleur de la penser malade. Pareillement nous lisons de quelques vns qui ont commis adultere auec des princesses Romaines sous ce mesme pretexte. Et ie laisse penser aux lecteurs combien de bons personnages en nostre temps sont faits cocus par ce mo-

yen. Il eſt vray qu'vn couſturier de Florence ſçeut bien auoir ſa reuenche d'vn medecin qui luy auoit ioué ce mauuais tour. Car ayant trouué au retour ſa femme pleurant & ſe deſconfortant de l'outrage qui luy auoit eſté faict par ce medecin qu'il auoit enuoyé vers elle pour donner quelque remede à ſa maladie, ne fit pas ſemblãt au medecin d'en auoir rien ſçeu: mais enuiron huict iours apres ayant eſpié l'heure qu'il eſtoit abſent de ſa maiſon, prit vne fort belle piece de drap, & l'apporta à la femme d'iceluy, luy faiſant accroire qu'il auoit charge de luy prendre la meſure d'vne cotte, (que nous appelons auſſi vn corſet, à Paris) Elle donc s'eſtant retiree auec ce couſturier pour ſe deſueſtir, receut par luy le meſme outrage qui auoit eſté faict par ſon mari à la femme d'iceluy. Mais pour retourner à l'auarice, qui eſt l'vne des deux vertus par leſquelles i'ay commencé ce propos, n'eſt-ce pas grand cas qu'en noſtre temps ſe ſoyent trouuez des medecins ſi tranſportez d'auarice, qu'ils n'ont point eu honte de ſoliciter ceux qu'ils penſoyent (quand ils ſe portoyent encores aſſez bien) combien qu'ils ne leur attouchaſſent d'aucun degré de parenté, de les faire heritiers? Voire n'eſt-ce pas encore plus grãd cas, qu'ils ayent ſçeu ſi bien engeoler quelques malades qu'ils ayent gangné cela ſur eux?

Or vien-ie à l'ignorance de pluſieurs ſe diſans medecins, laquelle nous ſçauons eſtre ſi grande qu'elle pourroit fournir de matiere à vn bien grand & bien gros volume, & (qui plus eſt) eſtre commune à noſtre ſiecle auec les precedens: mais ie di qu'elle eſt ſpecialement d'autant plus eſmerueillable & d'autãt moins excuſable au noſtre qu'en celuy qui l'a dernierement precede, que la clairté eſt plus grande maintenant ſans cõparaiſon: ou pour mieux dire, que les ordes tenebres d'alors nous ſont changees en belle clarté. Car s'il y a aucune ſcience laquelle on trouue pourement accouſtree, voire vilenee es bouquins d'alors, il n'y a point de doute que ceſte-ci ne le ſoit par deſſus toute autre: & au contraire, s'il y a ſcience laquelle on ait richemẽt paree & remiſe en honneur de noſtre temps, cela ſe peut aſ-

ſeurer

ſeurer de ceſte-ci principalement, depuis qu'on eſt venu à puiſer des claires fontaines ce qu'on puiſoit auparauant de quelques ruiſſeaux troubles, & que pluſieurs n'ont eu beſoin de truchement pour entendre ceux par leſquels ils deuoyent eſtre enſeignez. Et quelle honte doncques eſt-ce maintenant (ie ſuis moy meſme honteux de le dire) qu'on oye ſortir de la bouche d'aucuns medecins ce mot criſtere? Si ce mot ſied mal à vn poure artiſan qui ne vit iamais ni A ni B, & prononcé par luy offenſe les oreilles de ceux qui ont vn peu appris à parler: quelles ſont les oreilles (ſinon qu'on empruntaſt celles d'vn aſne) qui puiſſent porter ce vocable ainſi ſonné par ceux qui font profeſſion de ceſte ſcience, & en ſçauent treſ-bien prendre le prouffit & l'honneur? Or ie vous laiſſe penſer lecteur que ſont es autres mots, ceux qui ſont barbares en ceſtuy-ci qui eſt ſi commun, & comment ils les manient à tors & à trauers. Mais que me chaut-il (dira quelcun) ſi vn medecin ignore les termes, pourueu qu'il n'ignore point le faict? Ie cõfeſſe que telle ignorance des termes ſeroit ſupportable: ſi ainſi eſtoit: mais ie di qu'ordinairement ceux qui ſont barbares es termes de la medecine, l'exercent auſſi barbarement. (toutesfois quãd ie parle de la barbarie qui eſt au langage, ie n'y compren pas celuy des Arabes, pourueu qu'il demeure en ſon entier, & qu'il ne ſoit point corrõpu.) Et meſme d'autre part comment pourroyent bien exercer la medecine ceux qui non ſeulement ignorent les termes, mais auſſi ignorent les choſes de leur art ſignifiees par iceux? Car (pour exẽple) quand vn medecin ne ſçauroit nommer correctement vne telle ou telle herbe, il n'y auroit pas grand danger, pourueu qu'il la ſçeuſt congnoiſtre & la monſtrer en vn beſoin à l'ignorant apothiquaire. Mais comment ceux-la feroyent ils le tour, quand pluſieurs de ceux meſme qui ſçauent treſ-bien les noms des ſimples, (deſquels par raiſon on deuroit auoir plus grande eſperance) ſe contentent que les apothiquaires les congnoiſſent? & au lieu qu'ils deuroyent contreroler les apothiquaires en ceci, ſont le plus ſouuent contrerolez par eux? Encores y a-il bien

d'auantage, c'eſt que quelques-vns ſont ſi impudés que de dire que la congnoiſſance des ſimples n'eſt de leur eſtat, & qu'il s'en faut fier aux apothiquaires. En quoy ils me ſemblent faire tout ainſi que celuy qui donneroit vn bon conſeil, mais en laiſſeroit l'execution au premier venu, ſans pouuoir congnoiſtre s'il auroit les moyens & ſeroit ſuffiſant pour l'executer. Car il n'y a point de doute qu'vne bonne recepte d'vn medecin ne ſoit vn bon conſeil qu'il donne au malade: mais quelle pitié eſt-ce s'il faut qu'il s'en fie à vn apothiquaire, ſans pouuoir iugers'il execute bien, ou mal? ſans pouuoir congnoiſtre ſi au lieu de s'adreſſer à tels & tels ſimples, de la faueur deſquels on ſe veut aider, il s'adreſſe point à autres qui ſont ennemis mortels? Or leur demanderoy-ie volontiers (ſi ie penſois qu'ils me deuſſent reſpondre) quand ils ſe ſont ſeparez d'auec les ſimpliciſtes ou herboriſtes, & des anatomiſtes, quel nom il leur ſemble qu'ils meritent au iugement des plus competens iuges qui ayent iamais eſté, à ſçauoir Hippocrat & Galien. Car ſi deſia anciennement on trouuoit eſtrange de ſeparer la chirurgie de la medecine (veu que le chirurgien proprement & ſelon l'etymologie du mot, n'eſt autre choſe qu'vn medecin qui beſongne de la main) que ſera-ce des medecins qui ne veulent ſçauoir ni quelle eſt la fabrique & ſtructure du corps, ni auſſi quelle eſt la matiere de laquelle ſont compoſez les remedes qu'ils ordonnent pour iceluy? mais laiſſent la charge de l'vn à ceux qu'ils appellét anatomiſtes, la charge de l'autre à ceux qu'ils nomment ſimpliciſtes? Leſquelles offices toutesfois ie ſçay n'eſtre en vſage par tout: mais ie croy que ceux qui voudront confeſſer verité, confeſſeront que par tout (ou peu s'en faut) ſe trouuent pluſieurs faiſans profeſſion de l'art de medecine qui auroyent beſoin d'auoir ordinairement tels officiers pendus à leur queue: s'il eſt licite d'vſer ici de ceſte façon commune de parler.

Ie vien à quelques autres façons de faire de ces ignorans medecins, non moins pernicieuſes qu'impudentes. Aucuns pratiquent auec les apothiquaires de leur garder les receptes de quelques ſçauans medecins, & de marquer

marquer à chacune pour quelle sorte de maladie elle a esté baillee: puis sans regarder si la maladie de la personne qu'ils ont à penser, est procedee d'vne mesme cause, si la personne est d'vne mesme tẽperature, & d'vn mesme aage, & si elle vse d'vne mesme façon de viure, voire mesme sans regarder si elle est du mesme sexe, luy fõt aualer la mesme medecine. Les autres se seruent des receptes des anciens medecins sans auoir esgard à la region & à la maniere de viure totalement differentes. Les autres suyuent leur appetit quant à commander ou defendre quelque viande aux malades: tellement que celuy qui naturellement aimera ou hayra telle ou telle viande, l'ordonnera ou la defendra aux malades qu'il pense. Les autres, craignans de perdre leur reputation, ordonnent incõtinent qu'ils ont regardé vne vrine, sans demander dequoy le patient ou la patiente se plaind: combien que plusieurs bons medecins confessent qu'on ne se doit gueres asseurer sur les indices que donnent les vrines, mais seulement s'en aider en les adiouſtant aux autres. Que si les sçauans ne voyent guere clair aux vrines, par leur confession mesme, que pensons-nous qu'y voyent les ignorans? Il est à presumer qu'ils n'y voyent du tout goutte: & toutesfois sont ceux-la qui apres auoir ietté les yeux sur vne vrine, mettront incontinent la main à la plume pour ordonner: sans s'enquerir des choses qui les peuuent conduire à la congnoissance de la maladie. Pour le moins deuoit bien confesser de n'y voir goutte, ou d'auoir mal chaussé ses lunettes, vn certain medecin, auquel ayant esté portee l'vrine d'vn homme, & luy ayant esté dit qu'elle estoit d'vne femme qui se doutoit d'estre grosse, respõdit qu'il congnoissoit bien à l'vrine qu'elle l'estoit, & qu'elle s'en deuoit tenir toute asseuree.

Ie laisseray leurs autres tours à ceux qui auront meilleur loisir d'y penser: & diray vn mot des barbiers aussi & des chirurgiens: non rien de nouueau toutesfois, ains ce que nous oyons tous les iours estre reproché à plusieurs d'eux, à sçauoir qu'ils gardent pour le vintieme ou trentieme appareil ce qu'ils pourroyent faire des le

troiſieme ou quatrieme, entretenans les playes, voire les rafraichiſſans quelquesfois, au lieu de les conſolider: & que leur vilaine ignorance eſt ſouuent cauſe qu'il faut couper le bras, ou la iambe. Au demeurant quant à la barbarie, i'aurois tort ſi ie ne leur en attribuois autant pour le moins en leur endroit qu'aux medecins deſquels i'ay tantoſt parlé. Sur quoy il me ſouuient d'vn barbier lequel m'ayant ventouſé par l'ordonnance du medecin pour me diuertir vn catarrhe, me demanda ſi ie voulois point eſtre ſacrifié. Comment, di-ie, ſacrifié? le medecin vous a-il parlé de cela? Nenni (me reſpondit-il) mais i'ay ſacrifié pluſieurs autres qui s'en ſont bien trouuez. Alors ayant vn peu penſé à moymeſme, luy vins à dire, vous vous abuſez: & dites ſacrifier pour ſcarifier. Pardonnez-moy, monſieur, (me repliqua-il) i'ay touſiours ouy appeler cela ſacrifier; mais de ſcarifier ie n'en ouy iamais parler que maintenant. Bref, ie ne luy ſçeu iamais oſter de la teſte que ce ne fuſt l'office des barbiers de ſacrifier les perſonnes: & onc depuis ne vi homme entre les mains d'vn barbier qu'il ne me ſouuint de ce ſacrificateur. Or comme, ainſi ſoit que par telles fautes leur ignorance puiſſe eſtre aſſez deſcouuerte, ie ne pourſuyuray point plus auant ce propos: mais repeteray ce que i'ay dict par cideuant, que ie mets au nombre des larrons tous ceux qui eſtans ignorans de leur meſtier, ne font conſcience de prendre le ſalaire de ceux qui le ſçauent bien. Et à dire la verité, ſi nous conſiderons la choſe de pres, nous trouuerõs qu'ils ne ſont point ſimplement larrons, veu que par leur ignorance ils deſrobbent en fin la vie à ceux auſquels ils ont deſrobbé l'argent. Leſquels propos i'enten deuoir redonder au prouſit de ceux qui aucontraire ſont expers en leur art, & l'exercent fidelement (tant medecins que chirurgiens, & barbiers, & auſſi apothiquaires) à fin que, comme i'ay dict, on les cerche tant plus ſongneuſement, & aucontraire on ſe donne tant mieux garde des autres.

QVANT à l'autre partie, à ſçauoir quant aux marchandiſes qui ſeruent pour veſtir le corps, les ſubtilitez de falſificatiõs, qu'on y a inuentees, ne ſont ni en ſi grãd nombre,

nombre, ni de si grand danger. Or comme i'ay restreint la matiere precedente, aussi restreignant ceste-ci, ie ne feray mention (comme i'ay dit) que de quelques faussetez qui se commettent es draps de laine & es draps de soye: pour monstrer seulement que nostre siecle pourroit apprendre quelque tour à celuy d'Oliuier Maillard en ceste endroit aussi bien qu'es autres. Ie di donc qu'il ne suffit pas à plusieurs marchands de gangner sur la mesure par leurs subtiles façons d'auner, mentionnees ci-dessus, mais outre cela ont trouué l'inuention de falsifier le drap quant à la matiere, en mettant de la bourre pour de la laine: tellement qu'au lieu qu'on pense auoir du drap de pareille laine par dedans qu'on la voit par dehors, on trouue apres l'auoir vn peu porté, qu'on a du drap embourré. Mais quand ie parle des marchands, ie compren les drapiers drapans, vsant de ce mot-la generalement. & quand il n'y auroit autre chose, le prouerbe commun dit qu'il fait assez qui fait faire. Tellement que quand ie viendrois à parler des falsifications qui se commettent en la teincture, ie ne penserois point faire de tort aux marchãds si ie les en chargeois. Car encore que tous les teincturiers qui falsifient les teinctures n'ayent pas le mot du guet des marchands, si est-ce que cõme s'il n'y auoit point de receleurs, il n'y auroit point de larrons, ainsi si les marchands ne receuoyent point de marchandise qui ne fust loyale, il est certain qu'il ne s'en feroit point d'autre. Que si quelques marchans me respondent qu'ils y sont les premiers trompez, ie leur repliqueray que s'ils ne sçauent pas leur mestier, ils doiuent fermer leur boutique. Ie parleray d'autre chose: que me respondront-ils de ceste nouuelle inuention qu'ils ont trouuee, d'auoir mis en auant des façons de parler, & auoir tant faict qu'elles soyent en vsage, sous couleur desquelles nous cõfessions receuoir d'eux meilleure marchandise que nous ne receuons pas? I'allegueray pour exemple ce qu'on appelle sarge de Florence, & en parleray comme d'vne chose que i'ay apprise à mes despens. Il n'y a enuiron que dix ans que quand on parloit de sarge de Florence, on parloit de celle qui reale-

ment & de faict estoit de ce lieu, y ayant esté faicte, & en ayant esté apportee: les marchands depuis ont auisé d'en faire faire à la façon de ceste-ci, & l'ont appelee au commencement sarge à la façon de Florence: en laquelle maniere de parler personne ne pouuoit estre deceu) mais peu à peu la coustume est venue d'oster ces mots A la façon, & de dire seulement Sarge de Florence, comme par maniere d'abbregement. Mais c'est vn abbregement qui tourne à trop grand auantage au vendeur, & desauantage à l'acheteur: ie di quand vn marchand de grosse conscience rencontre vn acheteur qui n'a point encores esté desieuné de ce nouueau stile. Ce que ie cõfesse m'estre aduenu (& c'est pourquoy i'ay dit que i'en parlerois comme d'vne chose que i'auois apprise à mes despens) au commẽcement que ceste façon de parler vint en vsage. Car ayant autrefois acheté de celle de Florence à Florence mesmes, & sçachant que c'estoit vne tresbonne & tresbelle marchandise, i'eu tousiours depuis enuie de m'en pouruoir & non d'autre, quand i'en pourrois recouurer. Ayant donc rencontré vn marchand, lequel me trouuoit Florence en France, ie m'accorday aiseement au pris, encore qu'il fust grand, & m'en allay bien ioyeux. Mais la rencontre fut pour luy, & non pour moy. car apres auoir vn peu porté la cappe que i'en auois faict faire, ie congnu bien que ie n'auois pas trouué Florence en France: & alors Dieu sçait si ie fu muet, ou si i'eu le filet quand il fut question de reprocher à mon marchand la trousse qu'il m'auoit iouee. Lequel voyant ne me pouuoir nier ce que ie disois, n'vsa iamais d'autre defense sinon que c'estoit la maniere de parler. Et que faudroit-il dire ici pour parler Maillardiquement? *Ad triginta mille diabolos talem modum loquendi.* Or combien que ie n'aye amené que l'exemple de la sarge, si est-ce toutesfois qu'il n'est pas seul, & que ie sçay bien que pour le moins les feutres d'Espagne luy pourront faire compagnie. Car il n'en prend pas de ces marchandises comme des autres qu'ils disent auoir esté apportees de cent ou deux cents ou trois cents lieues, iaçoit qu'elles ayent esté faictes à trois

ou

ou quatre maisons pres : mais ils iouent à bonne veue: d'autant que s'ils disent, C'est sarge de Floré ce, à vn qui ne s'y congnoisse pas, elle demeurera sarge de Florence: s'ils le disent à vn qui s'y entende, ils ont leur responce toute preste, que c'est la façon de parler. Ainsi est il des feutres d'Espagne.

Et toutesfois on auroit tort (à mon iugement) de dire que ceux qui se meslent des draps de soye n'eussent autant d'esprit que ceux qui se meslent des draps de laine. car au contraire ie croy que d'autant que les fils que manient ceux-la sont plus deliez que ceux qui sont manies par ceux-ci, leur esprit aussi est plus delié & subtil pour trouuer des finesses & tromperies. Et premierement comme les marchands de drap embourrent le drap, aussi sçauent bien ceux-ci traimer leur velours de filosele, qui est quasi en la soye ce qu'est la bourre en la laine. Voire ay-ie entendu qu'aucuns ne sont traimés que de fil. Mais ils ont vn auantage que les faiseurs de drap de laines n'ont pas: c'est que par l'eau qu'ils leur donnent, ils les font sembler auoir beaucoup plus de corps qu'ils n'ont. Et s'ils sçauent bien faire leurs besongnes alentour du velours par le moyen de l'eau, encore mieux les sçauent faire autour du satin. Quant au tafetas, on ne luy baille pas seulement l'eau qui fait qu'on y soit trompé, mais on trouue le moyen de faire que celuy à deux fils semble estre de quatre, celuy de quatre paroisse de six: celuy de six, de huict: celuy de huict, de douze: de sorte que pour dix aunes de tafetas qui est vrayemẽt à gros grain, faict com'il appartient, s'en vendent dix pieces de contrefaict. Aussi faut noter que comme nous auons dict que la sarge de Florence qui se vend ailleurs, à ceux qui ne s'y congnoissent point, signifie sarge de Florence, à ceux qui s'y entendent, signifie sarge faicte à la façon de Florence: ainsi le satin qu'on appelle de Bruges, est vne hapelourde pour ceux qui n'en ont de long temps manié iamais, ou ne s'en souuiennẽt plus. car à ceux-ci c'est satin, aux autres c'est satin de Bruges. Mais ce peu d'aduertissement suffira pour mettre en train ceux qui sçauront mieux descouurir telles impostures pour estre eux-

meſmes du meſtier. Car ie ſçay qu'entre ceux d'vn meſme eſtat & d'vne meſme vacatiõ il y a touſiours des vns & des autres: & qu'ainſi ſoit, il a bien falu que ie me ſois adreſſé à des gens de bien pour deſcouurir pluſieurs ſecrets de leur art. Et pourtant ie proteſte n'auoir entendu de parler en general en ce que i'ay dict ci-deſſus, & pareillement de ne l'entendre ainſi en ce que ie diray ci-apres.

QVOY qu'il en ſoit, ie me garderay bien d'oublier les vſuriers, de peur qu'on ne die que ie tienne leur parti. Il eſt bien vray qu'au commencement quand ioyois de Menot & de Maillard ſi grand nombre de leurs ſubtiles inuentions, il me ſembloit qu'à peine y pourrois-ie rien aiouſter: mais quand ie ſuis venu à ce point, il n'a falu aller loing, ni long temps chercher pour trouuer leurs ſubtilitez nouuelles. Entre leſquelles aura le premier lieu (non pour eſtre la plus fine, mais pour eſtre plaiſante) celle d'vn vſurier de Vincence, lequel importunoit ſouuent vn preſcheur du lieu de crier fort & ferme contre les vſuriers: & ce preſcheur luy ayant vn iour demandé pour quelle raiſon il le ſolicitoit tant de crier contr'eux, la raiſon eſt, monſieur (dict-il) que i'eſpere qu'à force de vous courroucer contr'eux, & leur dire des iniures, vous leur ferez venir l'enuie de quitter leur meſtier: & alors eſtant tout ſeul, ou pour le moins ayant peu de compagnons, feray bien mes beſongnes, au lieu que maintenant ie ne puis rien gaigner parmi ſi grand nombre d'autres de mon meſtier. Mais parlons des ſubtilitez plus preiudiciables que ceſte-ci, aſçauoir deſquelles ils vſent a-l'endroit principalement des mauuais meſnagers. Comme nous voyons ordinairement que le refuge de ceux qui ont commencé d'eſtre mauuais meſnagers, c'eſt vers les vſuriers: comme ne leur falant plus que cela pour les acheuer de peindre, ainſi qu'on dit en commun prouerbe. Voici donc vn tour qui ſe ioue auiourdhuy en quelques lieux: c'eſt qu'vn riche marchand qui ſe meſle de ce meſtier, s'adreſſant à luy quelcun pour auoir de l'argent, dira n'en auoir point: bien auoir de la marchandiſe, laquelle il eſt content de luy preſter pour en tirer argent:

argent:mais qu'il doit bien faire ſon cõte d'y perdre s'il veut trouuer promptement acheteur. Alors ce marchãd l'adreſſera luy meſme à quelque acheteur(auec le quel il ha intelligence)lequel n'achetera que cinq ou ſix cents eſcus la marchandiſe qu'on luy fait entrer pour mille,& deſquels mille on le fait obliger comme receus realement & manuellement. Et ce tour toutesfois eſt fort approchant de ce que nous diſent les ſuſdicts preſcheurs. Mais voici qui eſt bien plus eſtrange, & dequoy auſſi ils n'ont faict aucune mention: c'eſt que quelquesfois ceſte marchãdiſe ne ſe baille qu'imaginairemẽt, n'eſtãt point en nature:& preſtant ſeulement ſon nom pour ſeruir de moyen de faire faire vne ſcedule de deux fois autant qu'on baille d'argent,ou à peu pres. Outre plus s'exercent auiourdhuy des vſures auec vne procedure de laquelle il eſt certain que les ſuſdicts n'ont ouy parler non plus, & eſt vrayſemblable qu'elle ſoit depuis peu de temps. Car ie ſçay quelques pays où les moyens de ronger iuſques aux os ceux qui empruntent de l'argẽt ſont tels. Premierement faut noter qu'il y a ceux qui font meſtier de preſter,& ceux qui font meſtier de reſpondre. Quand donc on s'eſt adreſſé à quelcũ de ceux qui ont accouſtumé de preſter à cinq pour cent, & qu'auec grande difficulté on luy a faict dire le mot,(& qu'on y a faict cõſentir ſa femme par le moyen de quelque beau preſent) à condition de luy donner vn reſpondant bien ſoluable,il en faut aller gangner quelcun par le moyen auſſi de quelque preſent:auec lequel toutesfois encore ne fait-on rien ſinon qu'on l'aſſeure de quelque hypotheque qui vaille deux tiers d'auantage,ou à peu pres. Et quãd encores on en eſt venu iuſques-ici,ce n'eſt pas tout. car il faut que ce plege ou fiãce baille vn contreplege, qu'ils appellẽt arriere fiance:laquelle auſſi il faut que celuy qui emprunte l'argent,pratique par le moyen d'vn preſent. Et quand il a faict tout ceci(n'eſpargnãt cependãt rien en banquets,) il s'oblige entr'autres choſes de donner quelque nombre de ceux qu'ils appellent oſtages, au bout du terme, au cas qu'il faille au payement. Auenant donc qu'il y

faille,alors trois ou quatre hommes,sous ce nom d'ostages,(plus ou moins,selon qu'il a esté accordé) se mettét en l'hostelerie,y faisans grand' chere aux despens d'iceluy,& outre ce gaignans par iour certains gages mentiõnez au contract, qui passent souuent le double de leurs despens.& y demeurent iusques à ce qu'il y vienne donner ordre : c'est à dire,que premierement il satisface à l'hoste de tout ce que ces ostages ont despendu, & qu'il leur paye leurs gages:& puis que par le moyen de nouueaux presens il face nouuel accord tant auec le crediteur qu'auec les fiances,pour auoir vn autre terme, (car le terme estant expiré,il faut que le deteur les achete de rechef, ou qu'il en trouue d'autres agreables au crediteur)& ainsi consequemment: iusques à ce que la terre ou la maisõ,ou ce qui aura esté baillé pour hypotheque, se trouue chargé si auant que le deteur n'ait moyen de le racheter.Mais le pis est qu'encore n'attendent-ils pas qu'il soit autant deu que la piece vaut, mais souuentesfois pour quatre ou cinq cents escus se font adiuger vne piece de quinze cents,voire de deux milles. de laquelle ils iouirõt iusques à ce qu'õ la retire de leurs pattes,courant touſiours l'vsure de cinqpour cent iusques alors,ou qu'à la requeste d'autres crediteurs la piece soit subhastee,pour auoir la preualence, c'est à dire le pardessus qu'elle peut valoir. Encores auient-il le plus souuent en telles subhastations,que le pays estant poure de soy, & les crediteurs puissans, les pieces se vendent la moitié moins qu'elles valent,n'osant ou ne pouuant personne y mettre l'enchere.Mais outre tout ceci, il faut noter que sur la somme baillee premierement par le crediteur, il aura faict entrer telles pieces d'or & d'argent qu'il luy aura pleu,de poids ou non, auec cheuaux ou poignards d'argent,ou autres telles drogues, pour tel pris qu'il luy aura semblé bon. Que direz-vous lecteur de ceste façon d'vsure,pensez-vous que quand les diables se voudroyét mesler de ce mestier, ils en peussent faire d'auantage? Quant à moy ie ne le pense pas. Et toutesfois la pitié est encore plus grande en l'vsure qui s'exerce a-l'endroit des poures gens : lesquels les vsuriers n'apouriſſent pas ainsi,

ainſi,(veu qu'ils ſont deſia poures) mais leur coupent la gorge,en leur oſtant le boire & le manger,par leurs monopoles:deſquels auſſi on voit que ces malheureux trouuent tous les iours inuentions nouuelles: iuſques à aller audeuant des charrettes & des baſteaux qui apportent des viures, & corrompre les chartiers & les baſteliers pour les faire retarder. Voire ay ſouuenance de m'eſtre trouué en lieu où on diſoit que tels monopoleurs auoyẽt faict emmener les cheuaux,faiſans ſemblant d'en auoir beſoin pour quelque affaire que depuis on s'eſtoit apperceu que leur intention eſtoit de les oſter aux baſteliers qui deuoyent paſſer par là, afin que n'en trouuans pour tirer leurs baſteaux,ils fuſſent par ce moyen retardez.

¶ *Des larrecins & de l'iniuſtice des gens de iuſtice de noſtre temps.*

CHAP. XVII.

QVANT aux larrecins des gens de iuſtice,& de ceux principalement qu'on appelle chiquaneurs, combien qu'ils ſoyent plus gros & en plus grand nombre qu'ils ne furent iamais,& que les procez ſoyent plus eſpicez qu'ils ne furent onques(non-obſtant toutes les polices qu'on y a penſé mettre)ſi eſt-ce que ie trouue leurs larrecins plus pardonnables que ceux de leurs predeceſſeurs. Car ſi *volenti & conſentienti non fit iniuria, & ſi nolentem qui ſeruat,idem facit occidenti*, quel mal font les chiquaneurs d'ouurir leurs bourſes à ceux qui ont enuie de les remplir,à la charge de leur dõner le paſſetemps de voir mille & mille galanteries & gentileſſes chiquaniques? Or deſia du temps du Roy Louys onzieme il ſe trouua vn eueſque ſi amoureux de ce deduit, que ce Roy le voulant deſpeſtrer d'vne infinité de proces, il le ſupplia fort affectueuſement de luy en laiſſer au moins vint cinq ou trente pour ſes menus plaiſirs. Mais ceſte humeur eſt

auiourdhuy encore beaucoup plus commune, & mesmes a pris tel accroissement, qu'il se trouue des personnes qui non seulement y prenent quelque plaisir, mais du tout n'ont autre plaisir en ce monde: tellement que viure sans plaider, ne leur seroit que demie vie. Seroit-ce donc raison que messieurs de la pratique leur fournissent gratis d'vn si grand esbat, ou qu'ils fussent las de prendre auant que les autres de donner? Ie croy bien que du temps qu'on les appeloit pragmaticiens (en retenant l'origine du mot) les choses alloyent autrement: mais depuis qu'on leur a retrenché vne syllabe de leur nom, en les appelant praticiens, ils ont bien sçeu se recompenser de ce retrenchement sur les bourses de ceux qui en estoyent cause. Ioinct aussi que ces termes de pratique & praticiens leur sont venus bien à propos pour leur faire souuenir de ce qu'ils ont à faire à l'endroit de ceux qui veulent passer par leurs mains. Et qui plus est, il n'y a point de doute qu'ils n'ayent meilleur moyen de pratiquer auiourdhuy des escus que par ci-deuant des testons: d'autant qu'au lieu que le temps-passé le Poiteuin ne forgeoit qu'vn proces sur la pointe d'vn'aiguille, maintenant il en forge demie douzaine: le Normãd qui souloit se mettre sur l'eau (faute de cheual) & enuoyer son proces à pied par terre (pour plus grande seureté) maintenant trouue le moyé de se faire porter luy & son proces par vn cheual, ou pour le moins vne iument. Et qui ne dira qu'il est raisonnable que les pratiques soyent plus grosses auec les gens de cheual qu'auec les gens de pied? Mais pour parler à bon escient, ie ne doute point qu'entre ceux qu'on appelle gens de iustice, il n'y ait auiourdhuy de beaucoup plus grãds chiquaneurs, pipeurs, mangeurs, rongeurs, escorcheurs (principalement où la religion Romaine est en vogue) & qu'il ne s'y trouue de plus grandes ruses & cautelles, plus grandes tromperies, plus grandes concussions, & toutes sortes de corruptiõs, que parcideuant. Mais ie plaindrois plus nostre siecle (auquel les hommes sont plus addonnez à plaider qu'ils n'ont iamais esté) s'il faisoit bon plaider, que ie ne le

plain

plain de ce qu'il fait si mauuais plaider. Car comme il est certain que puisque la mer estant ainsi terrible & farouche trouue neantmoins force chalans, ell'auroit bié plus grande chalandise si elle venoit à estre amiable & gratieuse, voire que pour vn ell'en auroit cent: ne plus ne moins si la pitié des plaideurs estant si grande, ne desf courage point les autres de prendre ce train, que seroit-ce si les plaids n'estoyent conioints auec tant de miseres? Il est certain que le Poiteuin qui anciennement ne forgeoit qu'vn proces sur la pointe d'vne aiguille, maintenant (comme i'ay dict) en forge demie douzaine, en forgeroit vn quarteron pour le moins. Bref (selõ mon opinion) il seroit expedient pour le soulagement du poure monde, que les proces fussent si espicez & si salez qu'il n'y eust homme, non pas diable, qui en peust aualer. Toutesfois, comme quand vn meschant est tué par vn autre qui ne vaut guere mieux, nous recongnoissons en cela la main de Dieu, executant ses iugemens deuant nos yeux, & ce nonobstant nous n'approuuõs pas le faict du meurtrier. ainsi quand nous voyons ceux mesme qui ont grand tort de plaider & qui s'en pourroyent passer, estre tourmẽtez en iustice par toutes sortes, encore qu'ils reçoiuent le salaire qu'ils meritent par vn iuste iugement de Dieu, si est-ce que nous ne deuons approuuer ceux qui leur font tel payement. Voyons donc si de nostre temps les chiquaneurs traictent mieux leurs hostes ou leurs chalans, que du temps d'Oliuier Maillard & de menot: & pour auoir plustost faict, escoutons ce qu'en dit le plus gentil des premiers poetes François,

Là les plus grans les plus petis destruisent,
Là les petis peu ou point aux grans nuisent.
Là trouue l'on façon de prolonger
Ce qui se doit & se peut abbreger:
Là sans argent poureté n'ha raison:
Là se destruit mainte bonne maison.
Là biens sans cause en causes se despendent:
Là les causeurs les causes s'entreuendent.
Là en public on manifeste & dit
La mauuaistié de ce monde maudict,

Qui ne ſçauroit ſous bonne conſcience
Viure deux iours en paix & patience.

Vn peu apres,

Et ceſtuy-la qui ſa teſte deſcœure,
En plaiderie a faict vn grand chef d'œuure.
Car il a tout deſtruict ſon parentage,
Dont il eſt craint & priſé d'auantage.

Et puis parlant de diuerſes ſortes de proces, qu'il accompare à diuerſes ſortes de ſerpens,

Et ce froid la, qui lentement ſe traine,
Par ſon venin a bien ſçeu mettre haine
Entre la mere & les mauuais enfans.

Ce qui eſt bien à propos de ce que Menot reprend ſouuent, aſçauoir que les enfans plaidoyent contre leur mere. Ce poete adiouſte auſſi comment les gens d'egliſe, qui deuroyét garder les autres de plaider, y ſont les plus eſchauffez, diſant ainſi,

Pas ne diront qu'impoſſible leur ſemble
D'eſtre Chreſtien & plaideur tout enſemble:
Ainçois ſeront eux-meſmes à plaider
Les plus ardans.

Mais pour auoir pluſtoſt faict, il faut prendre tout ce que diſent les preſcheurs ſuſdicts de la malheurté de leurs plaids, & puis tripler tout cela, pour auoir la ſomme des maux & miſeres des noſtres. Quant aux preſens que prennent les iuges, le poure Menot ne s'en deuoit tant rompre la teſte, comme s'il y euſt deu gangner quelque choſe. car il y a tant de centaines d'ans qu'ils ont appris ceſte leçon, & la trouuans plaiſante, l'ont ſi bien retenue, qu'ils ne la peuuent oublier. Et meſmes quand il n'y auroit autre choſe que le long temps depuis lequel ils cõmencent à iouir paiſiblement de ce priuilege, il eſt certain que par preſcription il leur appartient. Ie di ſi long tẽps, pource que ſi nous conſiderons bien ce que diſent Salomon & le poete Heſiode, nous pourrons aiſeement iuger que deſia ceſte Iuſtice qu'on peind ſans yeux & ſans mains, eſtoit bannie du monde. Mais combien que ceſte façon de faire ſoit fort ancienne, ſi eſt-ce que ie ne doute point que noſtre ſiecle n'emporte le pris quãt

à la

à la theorique d'icelle,& encore plus quãt à la pratique. Car on ne s'eſt point contenté de noſtre temps de prendre des preſens beuuables ou mangeables: (comme ſçauent les rotiſſeurs de Paris, auec leſquels traffiquoyent meſſieurs qui auoyent peur que la grand' quantité de gibbier qui pleuuoit en leurs maiſons tout en vn coup, ne ſe guaſtaſt auant que venir ſur table)on ne s'eſt point contenté de laiſſer embraceler ou enchainer ou embaguer ſa femme,ſans faire ſemblant d'en voir rien: on ne s'eſt point contenté de faire prendre par ſes ſeruiteurs, pour puis butiner auec eux : on eſt venu iuſques à dire. Or ça,& quandetquand tendre la main:voire (ſauf l'hõneur du prouerbe qui defend de regarder en la bouche du cheual donné)on eſt venu à le ſonner & pezer,auant que vouloir dire Or donc. Et encore ne s'eſt ont point contenté de cela: car on eſt venu iuſques à ſe faire donner par le poure Nabot la vigne de dix arpens pour luy faire iuſtice de la vigne de cinq ou ſix arpens. On a encore paſſé plus outre:car on eſt venu iuſques à demãder ce qu'on ſcait ne ſe pouuoir ni ſelon Dieu, ni ſelon les hommes,preſter,ni vendre,ni engager: ce dont la perte eſt beaucoup plus grande,& n'eſt moins irreparable que de la vie.on eſt venu(di-ie)iuſques à vouloir faire acheter la iuſtice d'vn payement qui eſt non ſeulement contraire à toute honneſteté & iuſtice, mais duquel l'infamie redonde ſur ceux qui ſont encores à naiſtre.Et pour parler en termes non ambigus, de noſtre temps s'eſt trouué dedans Paris preſident qui a voulu eſtendre ſes droicts iuſques là,de demander à vne damoiſelle honorable qu'elle luy preſtaſt ſon deuant,à la charge qui luy preſteroit audience. Ie me garderay bien de nommer ce preſident:mais ie ne feray pas conſcience de dire que ce fut celuy qu'on vit depuis metamorphozé en abbé:& qui eſtant conſtitué en ceſte dignité, compoſa vn certain liure contre les Lutheriens,lequel il dedia au pape: mais ſon ſtyle ſe trouua ſi dur, que le Pape en ayant par cas fortuit porté vn fueillet à ſes affaires, s'en eſcorcha tout le ſainct ſiege Apoſtolique.Bref,c'eſt celuy duquel le nez fut enchaſſé en pluſieurs beaux epitaphes en at-

tendant que le Pape (qui estoit lors bien empesché) eust loisir de le canonizer. Il est vray que si *cõmunis error facit ius*, & est permis à vn president ce qui est permis à autres, les aduocats de cestuy-ci pourront alleguer des exemples d'aucũs qui n'ont pas faict mieux, & d'aucũs mesmement qui ont faict beaucoup pis. Entre lesquels merite d'auoir le premier lieu le preuost la Vouste, pour ce tour memorable qu'il ioua à vne honneste dame. Elle estant venue vers luy auec quelque esperance d'interceder pour son mari, qu'il detenoit en prison, fut requise par luy du plaisir d'vne nuict, à la charge de luy ottroyer tout ce qu'elle demandoit. Ceste femme se trouuant fort empeschee, (& qui est la femme aimant son mari d'vn ardent amour, qui ne l'eut esté) d'vn costé regardant la foy qu'elle rõproit à son mari, d'autre costé la vie qu'elle luy sauueroit, se conduisit fort sagement en ceste affaire. car combien qu'ell'eust pris sa resolution de preferer la vie de son mari à son honneur, toutesfois luy voulut premierement communiquer. Luy donc l'ayant aisément dispensee (comm'il est vrayemblable) elle donna à monsieur le preuost le plaisir duquel il estoit desireux, se tenant toute asseuree qu'il luy tiendroit promesse. Mais au matin ce meschant, (voire trimeschantissime, si dire se pouuoit) apres luy auoir faict pendre & estrangler son mari, Ie vous auois (dit-il) promis de vous rendre vostre mari: ie ne le garde pas, ie le vous rens. Si nous considerons la difference qui doit estre entre les Chrestiens & payens, trouuerons-nous que les meschancetez de Verres, (pour lesquelles nous le voyons estre ainsi canonné, voire foudroyé par l'eloquence Ciceroniane) ayent approché de cent lieues pres d'vne telle meschanceté, commise toutesfois à la veue de tout le monde? I'ay ouy conter souuent vn autre traict du mesme preuost, lequel merite bien (comm'estant aussi à propos de son integrité (d'estre accouplé auec l'autre, pour estre mis ensemble en ces chroniques. Pendant qu'il estoit apres pour faire pendre vn homme, lequel estoit ia à l'eschelle, on luy vint dire à l'oreille que s'il le vouloit deliurer, on luy donneroit cent escus contant. Ausquelles nouuelles

uelles ayant pris gouſt, fit ſigne au bourreau qu'il attendiſt: & puis (ayant ſongé vn'eſchappatoire) s'approcha, & dict tout haut, parlant ſon barragouin, Regardas meſ ſeurs en qual dangié me metio aqueſt malhurous. Car el a courone, & non m'oudiſio pas. Lo mal de terre te vire. Dauala, dauala: tu ſeras menat deuant l'official ton iuge. Mais encore ſcay-ie bien vn autre tour plus eſtrange, ioué par vn ayant le meſme office. Ceſtuy-ci, d'vne part deſirant ſauuer la vie à vn larron qui eſtoit tombé entre ſes mains, à la condition qu'il participeroit au butin (comm'auſſi ils en eſtoyent d'accord:) d'autre part conſiderant que le murmure ſeroit grand s'il n'en faiſoit iuſtice, & meſme qu'il ſe mettoit en grand danger, vſa de ce moyen: c'eſt qu'il fit pendre vn poure bon homme, auquel il dict qu'il y auoit long tẽps qu'on le cerchoit, & que c'eſtoit luy qui auoit faict vn tel acte & vn tel. Ceſt homme ne faillit à luy nier fort & ferme, cõme celuy qui auoit la cõſcience nette de tout ce qu'on luy metioit aſus. Mais ce preuoſt eſtant reſolu de paſſer outre, luy fit remonſtrer qu'il gangneroit bien mieux de confeſſer, puis qu'auſſi bien ainſi qu'en ça il luy faloit perdre la vie: & que s'il confeſſoit, le preuoſt s'obligeroit par ſon ſermẽt de luy faire tant chanter de meſſes qu'il pourroit eſtre aſſeuré d'aller en paradis: au lieu qu'en ne confeſſant point, il ne laiſſeroit d'eſtre pendu, & ſi iroit à tous les diables, d'autant qu'il n'y auroit perſonne qui fiſt chãter vne ſeule meſſe pour luy. Ce poure homme, oyant parler d'eſtre pẽdu, & puis aller à tous les diables, ſe trouua fort eſtonné, & aima mieux eſtre pendu & puis aller en paradis. Tellement qu'en la fin il vint à dire qu'il ne ſe ſouuenoit point d'auoir faict ce dequoy on le chargeoit: toutesfois que ſi on s'ẽ ſouuenoit mieux que luy, & ſi on en eſtoit bien aſſeuré, il prendroit la mort en gré: mais qu'il prioit qu'on luy tint promeſſe touchant les meſſes. Et n'eut pluſtoſt dict le mot qu'on le mena tenir la place de l'autre qui auoit merité la mort. Mais quand il fut à l'eſchelle, il entra en des propos par leſquels il donnoit à entendre qu'il ſe repentoit, nonobſtant le para-

dis qu'on luy auoit promis. Pour à quoy remedier, ce preuoſt fit ſigne au bourreau qu'il ne le laiſſaſt acheuer. Et ainſi fut faict. Or comm'eſtant par ceſte hiſtoire venu au conble de la meſchanceté de telles gens, ie changeray de propos.

Au demeurant donques s'il faut que ie parle des femmes des gens de la iuſtice, auſſi biẽ que Maillard & Menot en parlent, il eſt certain qu'elles ne ſe contentẽt pas maintenant (en quelques lieux) d'auoir des robbes teintes au ſang des poures gens, ni d'en gangner à la ſueur de leur corps, ainſi que celles dõt parlent les preſcheurs ſuſdicts: mais font bien mieux leurs beſongnes. car au lieu que celles-la ne gangnoyent à telle ſueur que des habits ſomptueux, & des bagues precieuſes, celles-ci outre tout cela y gangnent auſſi des offices pour leurs maris. Et que diſent ces honneſtes damoiſelles, *quæ faciunt placitum domini abbatis, domini epiſcopi, domini cardinalis* (comme parle Menot) quand elles voyent leurs maris ainſi eſleuez par leur moyen? qu'il fait bon auoir la faueur de grans ſeigneurs, & qu'on ne ſcait où on en peut auoir affaire. Mais ſi Menot ou Maillard reuenoyent, il eſt certain qu'ils leur reſpondroyent en vn mot (s'ils n'auoyent oublié leur Latin) *ad omnes diabolos talem fauorem.*

Or puiſqu'ainſi eſt, il eſt bien force que ce qui auenoit deſia du temps de Menot, (comme nous congnoiſſons par les plaintes qu'il en fait) auiẽne encore plus du noſtre: aſçauoir que pluſieurs des gens de iuſtice preſtẽt leur conſcience aux grans ſeigneurs. Car puiſqu'on ha d'eux les offices à ſi bon marché, (c'eſt à dire par leur faueur) à moins ne peut-on (ce ſemble à ceux qui ont les conſciences larges comme les manches d'vn cordelier: que les autres appellent conſciences à pont-leuis) que de leur faire gangner leur cauſe, quãd ils auroyẽt le plus grand tort du mõde. Ie ne di pas toutesfois de tous ceux qui eſtans mariez ſont auancez par les grans ſeigneurs, que leur auancemẽt doiue eſtre imputé à leurs femmes: mais ſeulement que ce moyen entr'autres ou eſt nouueau, ou pour le moins eſt beaucoup plus commun & ordinaire qu'il ne fut iamais. Quoy qu'il en ſoit, noſtre

ſiecle

siecle est plein d'exemples de telles gens de iustice, qui aux despens de leur conscience (si toutesfois ils en ont vne) veulent monstrer aux grans seigneurs qu'ils ne sont point ingrats: mais ont bonne souuenance du bien & hõneur qu'ils ont receu d'eux, & qu'ils leur sont en tout & par tout tresaffectionnez seruiteurs. Toutesfois ie ne daignerois prendre la peine d'amener exemples de ceux qui sur vne telle querele ne se damnent qu'eux mesmes: mais i'en ameneray vn fort notable d'vn lieutenant ciuil, auquel ie ne pense faire non plus de tort en le couchant sur mon papier, qu'on luy fit à Paris l'an 1557 de le coucher ou estendre alentour du pilori. Ce venerable lieutenant voulant mõstrer mieux encores que iamais, qu'il estoit musnier en matiere de conscience, aussi bien que de nom (ce qui soit dict neantmoins sans toucher à la bonne renommee des musniers qu'on trouuera gens de bien) & voulant monstrer à vn grãd seigneur combien il estoit à son commandement, (voire voulant faire, comm'il est croyable, beaucoup plus qu'on ne luy commandoit) ne se contenta pas d'auoir ia donné son ame à tous les diables pour ceste effect, mais vsa de telle rethorique a-l'endroit de plusieurs personnes, qu'il leur persuada d'y enuoyer les leurs, pour faire compagnie à la sienne. Car il fut si aspre à la poursuite d'vn proces cõtre la comtesse de Senigan (laquelle on chargeoit à tort d'auoir faict eschapper le duc d'Ascot, prisonnier au bois de Vincennes) qu'il vint iusques à suborner vn grand nombre de tesmoins contre icelle, s'aidant en ceci d'vn commissaire nommé Bouuot: mais l'vn & l'autre eschapãs à bon marché, apres auoir esté condamnez pour crime de faux commis à l'instruction du proces contre ladicte dame, firent amende honnorable, puis furent pilorïez aux hales, & releguez. Or ne sont-ce point tels petis compagnons seulement qui employent leur conscièce pour les seigneurs à la deuotion desquels ils sont: tesmoin ce que dict vn chancelier en mourant, Ha cardinal tu nous fais tous damner. Ce que toutesfois soit dict sans preiudicier à l'honneur de son successeur, lequel (comme chacun scait) conioind à son grand sauoir vne

si grande integrité, qu'il pourra seruir d'vn exemple rare à la posterité.

Mais pour retourner aux faux tesmoins & à la subornation d'iceux (afin d'en parler plus amplement) ie confesse que ceste meschanceté est fort ancienne, voire de toute ancienneté: mais toutesfois ie pense que iamais au parauant on ne l'auoit veue montee à vn si haut degré qu'on la veue en nostre siecle. Dequoy semble pouuoir faire foy entr'autres choses vne response qui depuis est venue comm'en prouerbe: à sçauoir de celuy qui estant interrogué de quel mestier il estoit, respondit qu'il estoit du mestier de tesmoin. Car il est certain que ceste response ne peut estre eschappee à autre qu'à celuy qui estoit du lieu où plusieurs faisoyent mestier & marchandise de tesmoigner. Bien est-il vray qu'on doit presumer que ses compagnons n'eussent pas respondu tant à la bõne foy. Ie me doute toutesfois d'vne obiection que quelcun me pourra faire, à sçauoir qu'il est vraysemblable, le nombre des faux-tesmoins n'estre si grand pour le iourdhuy qu'il estoit il y a quelques annees, pource qu'on n'en voit pas tant pendre. Mais ie luy nieray incontinẽt consequence. car nous voyons par experience en quelques lieux où il se commet moins de forfaicts, estre executez plus de gens par iustice qu'en autres où il s'en cõmet beaucoup d'auãtage. dont s'ensuit que par les executions que fait la iustice d'vn lieu souuent ou rarement, nous ne deuons pas iuger du grand ou petit nombre des malfaicteurs, à cõparaison de celuy qui est ailleurs, ains seulẽment de la vigilance & droicture de ceux ausquels ell'est commise. Si quelcun replique qu'encore que le nombre des faux-tesmoins soit aussi grand qu'il a esté par cideuant, la punition plus rare qui s'en fait, ne vient d'vn impunité plus grande, mais d'vne difficulté plus grande qui est à les descouurir, d'autant que maintenant ceux qui les subornent, leur recordent mieux leur leçon, & eux aussi la retiennent mieux: ie respondray qu'au cõtraire on oit parler tous les iours de faux-tesmoins se descouurans eux mesmes, & se coupans de leur cousteau aussi bien que parauant. Et qu'ainsi soit, entr'autres

exem-

exemples notables de depositions faictes depuis quelque nombre d'ans par faux-tesmoins ayans vilainement oublié leur leçon, on allegue volontiers cestuy-ci, de quelques tesmoins qui furent subornez par vn seigneur de Berri contr'vn de Bourges nommé Boyuerd, qu'on chargeoit d'auoir commis vn meurtre. Car au lieu que pour vne des meilleures marques pour recongnoistre ledict Boyuerd, on leur auoit dict qu'il auoit vn nez faict à manche de rasoir, interroguez separeement par le president à quoy ils le recongnoistroyent, respondirét tous d'vn mesme accord qu'ils le pourroyent recongnoistre aiseement à vn coup de rasoir qu'il auoit eu sur le nez. Tellement que leur estant confronté ledict Boyuerd cõtre lequel ils entendoyent deposer, dirent que ce n'estoit pas cestuy-la, pource qu'il n'auoit point de cicatrice sur le nez. Et ainsi estans descouuerts, furent pendus: & le subornateur & faux accusateur fut decapité, & mis en quatre quartiers. mais en effigie: qui fut vn grand auantage pour sa personne. Voici (di-ie) vn des exemples notables qu'on allegue sur ce propos, quand on parle de ce qui est auenu depuis enuiron vint ans. Et pensons nous qu'on n'en trouueroit pas biẽ de fraische memoire quelques-vns aussi notables que cestuy-la? Pour le moins plusieurs scauent ce qui est auenu depuis sept septmaines à des faux-tesmoins produits contr'vn qui d'Orleãs auoit esté mené à Paris lié & garroté: c'est que ces meschans oublierent tellement leur leçon, qu'au lieu de dire que celuy contre lequel ils deposoyent, estoit rousseau, dirent qu'il estoit homme noir, & portant barbe noire. Or quelle bonne iustice s'est ensuyuie de tels galans, ie laisseray la charge au lecteur de s'en informer: cela scay-ie bien (& qui est celuy qui ne le sache?) que pendant les derniers troubles qui ont este en France, & pendant aussi que les mangeurs & mangeuses de confiscations auoyent la vogue, ce malheureux mestier s'exerçoit auec aussi grande impunité que iamais auparauant ni en nostre siecle, ni au precedent.

Et des gens de iustice qui prennent *ab hoc & ab hac*,

ou *à dextris & à sinestris*, comme parle Maillard, la race en est-elle faillie? Helas pleust à Dieu seulement qu'elle ne fust augmentee, & que les petis enfans (comme on dit en commun prouerbe) n'en allassent point à la moustarde. Ce que toutesfois ne me gardera d'en alleguer vn exemple, lequel seul nous esclarcira ceste iolie maniere de procedure. L'aduocat de Mõsieur de Beau-ieu, heritier de Milé d'hyliers eueſque de Chartres (lequel aduocat est encores pour le iourdhuy viuant, s'il n'est mort depuis peu de temps en ça) ayant receu dudict Monsieur de Beau-ieu vn present d'vne maison assise a Paris en la place Maubert (de laquelle on dit qu'il eust trois ou quatre mille francs argent contant) pour les bons & agreables seruices qu'il promettoit en soustenant le droit d'iceluy: au lieu de ce faire, le trahit vilainement & malheureusement enuers son aduerse partie, qui estoit le seigneur de Beaumont La ronce, sous esperance d'vne piece de six mille francs que cestuy-ci luy auoit promise.

Quant aux ruses, subtilitez, cautelles, finesses de plaidoyerie, pleust à Dieu que nous n'en eussions que le quadruple, & qu'vn apprẽti de nostre temps n'en sçeust qu'autant qu'vn des meilleurs maistres du siecle precedent. Desquelles toutesfois ie ne donneray pour ceste heure que deux exemples, mais qui en vaudront bien deux douzaines d'autres. Le premier est d'vne finesse fondee sur la rigueur des formalitez de iustice (à propos de ce que nous lisons en Terence, *Summum ius summa sæpe iniuria est*) & est tel: Le procureur & conseil d'vn certain seigneur demandeur en retraict lignager, corrompus & ayans intelligence auec le conseil & procureur de la partie aduerse, firent faire le rembourssement manuellement & de faict par ledict demandeur: mais ce ne fut pas sans luy rendre frauduleusement la clef de la bougette en laquelle estoit la somme: afin qu'auenant puis-apres (comme il auint) que le defendeur se presentast pour estre rembourse au dedans du terme limité, & que le depositaire luy respondist (cõme il fit) qu'il ne pouuoit bailler l'argent sur l'heure,

mais

mais qu'il falloit attendre qu'il euſt retiré la clef, il proteſtaſt comme de refus, & fuſt dict la conſignation n'auoir point eſté deuement faicte : & par conſequent que ledict demandeur fuſt debouté de ſes cõclusions. Comme auſſi il aduint. L'autre exemple eſt d'vne ruſe merueilleuſe, inuentee pour ſauuer la vie à vn criminel : & eſt tel. Guillaume Parent eſtant condamné par l'aſſeſſeur de Poictiers d'eſtre bouilli en l'huile comme faux-monnoyeur, & l'appel interietté ayant eſté mené à Paris, vn iour deuãt que les vint teſmoins luy fuſſent confrontez, auerti par ſon procureur Belucheau, & l'ayant prié de luy enuoyer vn crocheteur qu'il iugeroit eſtre de bon eſprit (auquel il promettoit dix eſcus) luy donna ceſte inſtruction par la bouche dudict crocheteur: à ſçauoir qu'il ſe trouuaſt le ſoir au logis deſdicts teſmoins en habit deſguiſé, & faiſant ſemblant d'eſtre auſſi teſmoin : & qu'en ſouppant auec eux, miſt ce propos en auant que Parent contre lequel ils eſtoyent venus, eſchapperoit auſſi bien ceſte fois cõme il auoit pluſieurs autres. Ce qu'ayant eſté faict ainſi par ledict procureur, tous bien eſchauffez voulurent gager contre luy le contraire & de faict gagerent chacun vn teſton. Dequoy ledict procureur prit acte de deux notaires, qu'il auoit ſecretement attitrez pour ceſt effect. Lequel acte bien authentique il fit tenir audict Parent : qui le lendemain à la confrontation de ſes teſmoins, ainſi qu'on luy demandoit à la façon accouſtumee, s'il les tenoit pas pour gẽs de bien, & s'il en vouloit reprocher quelcun, fit reſponſe qu'ils eſtoyent tous auſſi gens de bien enuers luy comme Iudas enuers Ieſus Chriſt. Car (dit-il) ils ont iuré ma mort: & qu'ainſi ſoit, voila dequoy. Or comme chacun me confeſſera que ceſte ruſe eſt des plus ſubtiles (comme on parle auiourdhuy) auſſi ie croy qu'on ne me niera pas que combien que le criminel en ait auiſé le procureur, elle ne porte toutesfois la marque de celles qui ſe forgent tous les iours es boutiques des gens de iuſtice, & pourtant puiſſe auoir lieu ici.

Mais ſi d'auenture il y a quelcun qui ne ſe contente des maux ſuſdicts, & auquel il ſemble que noſtre ſiecle ait trop bon marché, i'en adiouſteray deux, leſquels

à mon aduis suffiront pour faire le comble: & sont (comme ie pense) de nostre creu, pour le moins n'ont point esté mentionnez par les prescheurs susdicts. L'vn est, qu'au lieu que le temps passé les arrests faisoyent arrester les proces (car i'ensui la commune orthographe en ce mot, d'autant qu'elle est conforme à la prononciation) maintenant on a trouué l'inuention qu'au lieu de les arrester, ils les font tant mieux courir. car nous voyõs des proces sur lesquels ont esté donnez ia dix arrests, & toutesfois c'est encores à recommencer. L'autre mal est, que pour vne teste qu'on aura coupee à vn proces, on luy en fait resortir autant pour le moins qu'anciennement au serpent nommé hydra: & pour dire en vn mot, au lieu que nos predecesseurs se plaignoyent seulement de la longueur des proces, (car ie confesse que ce n'est pas d'auiourdhuy qu'on a dict, *Lis litem serit*) nous auons maintenant iuste occasion de nous plaindre de leur immortalité.

Toutesfois s'il est besoin d'adiouster encore quelque particularité à ce que nous auons dict du desordre qui s'est veu en nostre siecle au faict de la iustice, nous en trouuerons vne touchant vne façon de faire fort estrange, mais laquelle (Dieu merci) a esté peculiere à vne saison, & n'a duré qu'autãt que le credit & autorité de celuy qui en estoit auteur a esté de duree. Et qui a-il esté? Celuy qui fut celebré par vne farce iouee au pays d'Artois: en laquelle entr'autres choses il estoit dict, Bertran di te lechon. Il ne sçé mie se lechon. Par me foy il luy faut bailler sur ses fesses. Non non, il est trop grand pour auoir sur ses fesses: il vaut mieux luy bailler les seaux. Ce personnage (lequel ie ne nõmeray point autremẽt) ne se contentoit pas de seeller indifferẽmẽt tout ce dequoy il estoit requis par les grans, mais s'est veu quelquesfois en plaidant en Parlement que chasque partie auoit lettres à son intention, auec lettres reuocatoires l'vne sur l'autre, iusques au nombre de six, voire sept. Et qui est le siecle qui se pourra vanter d'auoir veu cela?

Que s'il faut passer plus outre, & venir iusques à la source de ces maux, il est certain qu'on la trouuera si

grosse,

groſſe, qu'on s'esbahira comment encores ils n'en decoulent en plus grãde abondance. Car ſi nous conſiderons qu'elle eſt auiourdhuy l'impunité & licẽce de ceux qui abuſent du maniement & de l'adminiſtration de iuſtice, nous aurons occaſion de nous eſmerueiller comment ils ne font dix fois pis. Que ſi on auoit vne fois veu exemple de chaſtiement ſemblable à celuy qui eſt deſcrit par Herodote, & qu'on euſt faict aſſeoir le fils ſur la peau paternelle, ſuccedant à l'office de ſon pere, qui auroit eſté mauuais iuge, on ſe doit totalement aſſeurer qu'alors on les feroit mieux penſer à leurs conſciences, & qu'ils ne ſeroyent ſi eſchauffez apres les offices. Sur quoy ie me doute d'vne reſponſe que me feront tels meſſieurs de la iuſtice: que du temps de ceſte punition du iuge deſcrite par Herodote, on ne vendoit pas les offices, (& meſme que la couſtume n'en eſt venue ici que depuis bien peu de temps) & qu'alors les officiers auoyẽt raiſon de regarder de plus pres à l'exercice de leurs offices: mais maintenant que la haſte qu'ils ont de ſe rembourſer des deniers qu'ils ont desbourſez pour leurs offices, eſt en cauſe que leur conſcience quelquesfois s'oublie. Et puis ils pourront alleguer qu'au lieu que nous oyons en Herodote vne fillette de huict à neuf ans, dire à ſon pere, Gardez-vous mon pere, autrement ceſt homme vous corrompra par ſes preſens: eux au contraire par leurs femmes & enfans, par leurs parens & amis ſont ſollicitez de les prendre. Mais quand bien les hõmes prendroyent ceſte excuſe en payement, la queſtion ſeroit, à ſçauoir ſi celuy deuant le throne duquel ils doiuent vn iour rendre conte, l'acceptera. Il eſt bien certain que non. Or pour retourner à l'impunité que i'ay dicte, on ne s'eſmerueillera point de la voir telle, ſi on conſidere combien auſſi eſt changé le train de ceux auſquels il appartient d'y remedier. Car par où faudroit-il qu'ils commençaſſent à faire punition de ceux qui peruertiſſent l'ordre de iuſtice? Ie les en fay iuges eux-meſmes. Et quand bien ils puniroyent les autres, quelle apparence y auroit-il de punir ceux auſquels ils bãillent ſecrettement le mot du guet, de ne rien faire de ce qu'ils

leur commandent par leurs lettres touchant le deuoir de iuſtice? Lequel propos ie ne pourſuyuray plus auant, me cõtentant d'auoir dict vn mot aux bons entendeurs. Mais i'accompagneray (pour cõcluſion de ce chapitre) l'ancienne hiſtoire d'Herodote touchee ci-deſſus, d'vne moderne, laquelle ſemble la ſeconder quant à vne ſeuerité de iuſtice bien eſlongnee de l'impunité qu'on voit pour le iourdhuy. Elle eſt priſe de Froiſſart, recitant vn acte du roy de Turquie Baiazet, lequel du nom du pere il nomme Amorabaquin: duquel acte furent ſpectateurs quelques ſeigneurs de France, qui l'accompagnoyent, (ayans eſté nouuellement deliurez par le moyen de la rançon qu'ils auoyent payee) du temps du roy de Frãce Charles ſixieme. Voici ſes propres mots, Encores auint, le comte de Neuers & les barons de France eſtans en la route & compagnie de l'Amorabaquin, qu'vne femme vint à plainte, pour auoir droict & iuſtice d'vn des varlets dudict roy. Car ſouuerainement & ſpecialement il vouloit que iuſtice fuſt tenue & gardee en toutes ſes ſeigneuries. Si fit la femme ſa plainte, en diſant, Sire roy, ie ie m'adreſſe à toy, comme à mon ſouuerain: & me plain d'vn des varlets de ta chambre, ſi comme ie ſuis informee. Il eſt huy & n'agueres venu & entré en ma maiſon: & le laict de ma cheure (lequel i'auoye pourueu pour moy & pour mes enfans paſſer la iournee) il m'a beu & mangé outre ma volonté. Bien luy ay dict que s'il me faiſoit tels outrages, ie m'en plaindroye à toy: & ſi treſtoſt que i'ay eu dict la parolle, il m'a donné deux paumees. & ne s'en voulut pas deporter pour le nom de toy. Sire roy tien iuſtice (comme tu l'as iuree tenir à ton peuple) parquoy ie ſoye contente & de ce mesfait ſatisfaicte, & que toutes gens congnoiſſent que tu veux tenir ton peuple en iuſtice & en droicture. Le roy entẽdit aux paroles de la femme, & dict, Volontiers. Adonc fit-il venir le varlet Turquois, & amener deuant luy, & la femme auſſi, & fit à ladicte femme renouueler ſa cõplainte. Le varlet (qui douta fort le roy) ſe commença mout fort à excuſer, & dire que de tout ce il n'eſtoit rien. La femme (qui cauſe auoit) parla bien ſagement & aſſeu-

asseureement : & afferma que ses paroles estoyent veritables. Adonc le roy s'arresta, & dit, Femme amise toy : si ie treuue à bourde tes paroles, tu mourras de mauuaise mort. La femme respondit, & dit, Sire ie le vueil. Car si ce ne fust verité, ie n'auroye nulle cause de me mettre en ta presence. Et tien iustice. ie ne te demande autre chose. Ie la tiendray (dit le Roy) car ie l'ay iuree à tout homme & à toute femme en mes seigneuries. Adon fit tantost prendre le varlet par les autres varlets à ce ordonnez: & luy fit ouurir le ventre. Car autremẽt ne pouuoit-il sçauoir s'il auoit beu & mãgé le laict. On trouua qu'ouy. Car encores il n'estoit pas tourné au ventre du varlet à digestion. Quand le roy vit-ce, & entendit par ses ministres que la querele de la femme estoit bonne, si dict à la femme, Tu as eu cause de toy plaindre. or t'en va quitte & deliure. tu es vengee du mesfait qu'on t'a faict. Et luy fit deliurer & recouurer tout son dõmage. & le varlet fut mort qui ce delict auoit faict. Ce iugement de l'Amorabaquin virent les seigneurs de France, qui pour lors se tenoyent & estoyent en sa compagnie. Voila quelle est l'histoire dont i'ay voulu accompagner ceste-la d'Herodote : pource qu'elles me sembloyent aucunement conformes en seuerité, encore que les faicts soyent differens, & la qualité des personnes enuers lesquels la seuerité a esté exercee. Bien est il vray que celle de ce roy Amorabaquin semble meriter le nõ de cruauté & temerité, d'autant que le larrecin duquel il fait punition, estoit leger & non aueré: mais il est vray-semblable qu'il regardoit à espouuanter les autres par ceste exemple. Or pourrois-ie bien amener plusieurs autres exẽples de rigueur & seuerité de iustice exercee par les iuges contre leurs proches parens mesmemẽt: & sans aller loin, on pourroit trouuer en nos chroniques des princes qui auroyent faict le tour : mais ce qui deuroit encore plus esmouuoir les princes à faire iustice (s'ils ne veulent auoir esgard à celuy qui leur en fera rendre conte vn iour) est l'exemple de ceux qui par faute d'icelle ont premierement ruiné & puis perdu leur pays. Que si nous voulions regarder combien le chan-

gement eſt grand auſſi biẽ en ceſt endroit qu'es autres nous aurions fort grand' occaſion d'eſtre eſtonnez. Car il eſt certain que cinquante graces ſe donnent auiourdhuy plus aiſeement que ne ſe donnoyent cinq il y a enuiron deux cents ans. Et meſme nous oyons parler d'vn iuge de Paris, qui a eſté depuis noſtre ſiecle, lequel s'aidoit pour faire exercer la iuſtice, du meſme propos duquel on vſe auiourdhuy pour garder qu'elle ne ſe face. Car au lieu qu'on dict d'vn malfaicteur qui eſt ieune, C'eſt vn ieune homme, en fleur d'aage: ce ſeroit dommage de le faire mourir: car on en peut tirer encore beaucoup de ſeruice. & d'autre part, C'eſt vn vieil homme, qui auſſi bien n'a plus guere à viure: ce ſeroit grande pitié de luy auãcer ſon dernier iour, qui eſt ſi prochain: au lieu (di-ie) que ceux qui ſupportent les malfaicteurs vſent ainſi de ce langage, luy au contraire diſoit du ieune qui ſe trouuoit auoir deſerui la mort, Pendez pẽdez il en feroit bien d'autres: & du vieil qui auoit auſſi merité la mort, Pendez pendez, il en a bien faict d'autres. Et ce q̃ diſoit ce iuge des ieunes gens, qu'on les pẽdiſt, & qu'autrement ils en feroyent bien d'autres, me reduit en memoire ce qu'on raconte auoir vne fois eſté obiecté à vn roy de France, refuſant la grace à vn qui la demandoit de ſon ſixieme ou ſeptieme meurtre, que ceſtuy-ci n'en auoit commis qu'vn, & que les autres luy deuoyent eſtre imputez, d'autant qu'il n'euſt pas commis les derniers ſi le roy ne luy euſt point octroyé la grace du premier. Ce qui s'accorde treſ-bien auec ce qu'a dict vn payen, *Vt eterem ferendo iniuriam, inuitas nouam*, Et, *Inuitat culpam qui peccatum preterit*. Auſquelles ſentences doiuent bien prendre garde ceux qui fauoriſent à l'impunité des malfaicteurs: comme auſſi à ceſte-ci, *Bonis nocet quiſquis pepercerit malis*. Et ſi les payens ont eu ces conſiderations, ie vous prie, lecteur, quelles conſiderations doiuent auoir les Chreſtiens? Or cependant ie ne veux pas nier que d'autre coſté ne ſe ſoyent trouuez des iuges prenans occaſiõ de cruauté de ce dont les autres ont accouſtumé de prendre occaſion de faillir au deuoir de iuſtice. Comme (pour exemple) i'ay ouy raconter pendant que ie demeu

meurois à Padoue, d'vn qui auoit eſté là poteſtat depuis quelque nombre d'ans, lequel fit bailler deux traicts de corde dauantage à vn eſcolier, pource qu'il eſtoit fils d'vn de ſes amis, au moins de ſa cõgnoiſſance. Car quãd l'eſcolier ayant ia enduré quelque nombre de traicts de corde, luy eut dict qu'il eſtoit fils d'vn tel, Puis, dit-il, que tu es fils de ceſtuy-là qui eſt de mes amis, tu auras deux traicts de corde d'auantage.

¶ *Des homicides de noſtre temps.*

CHAP. XVIII.

QVANT aux homicides, Menot crie bien haut pour peu de choſe quand il reproche auec grandes exclamations qu'on ne s'eſmouuoit point de voir tuer vn homme d'apparence en pleine rue. Ie di, peu de choſe, non pas la conſiderant en ſoy, mais à comparaiſon de ce qui eſt auiourdhuy ordinaire. Car depuis que la France a eu appris le ſtyle d'Italie en matiere de tuerie, & qu'on a commencé à marchander auec les aſſaſſins (car il a fallu trouuer des termes nouueaux pour la nouuelle meſchancete) d'aller couper la gorge à tels & tels, cõme on feroit marché de quelque beſongne auec vn maſſon ou vn charpentier, qui eſt celuy qui doiue trouuer cela que dit Menot, aucunement eſtrange ou nouueau? Ains ſeroit grande nouueauté de voir paſſer quelques iours ſans que telle choſe auint, au lieu que parauẽture en toute ſa vie il ne l'auoit pas veu auenir dix fois. Mais ie vous prie, qu'euſt-il dit s'il euſt veu vn meurtre qui fut fait à Paris il y a enuiron ſix ans, en la rue où i'ay eſté né, dicte rue S. Iean de Beauuois? Vn gentil-homme diſnant en la maiſon qui eſt vis à vis le tẽple dudict S. Iean, eſt prié de ſortir à la porte pour parler vn mot de quelque choſe d'importance. Il ſort de table (ſans ſe douter de rien) & vient à la porte, ayant encore la ſeruiette ſur l'eſpaule. Là il eſt

incontinẽt chargé par quatre, leſquels il n'auoit iamais veus, & ſi bien chargé qu'il demeure en la place. Les meurtriers s'en retournent en plein midi, à la veue d'vn grand peuple, qui s'eſtoit là aſſemblé, ſans qu'il leur ſoit dict mot. Or quant à ceſt acte, ie ne l'ay pas veu: bien l'ay-ie ouy aſſeurer à gens de bien, qui diſoyent l'auoir veu. Mais i'en raconteray vn autre duquel ie ſuis teſmoin, non pas toutesfois à propos d'aſſaſſineurs & tueurs à gages (comme eſtoyent ceux deſquels ie vien de parler) mais à propos de l'impunité que nous voyons auiourdhuy eſtre donnee generalement à tous meurtriers en pluſieurs pays. Il aduint pendant que i'eſtois à Romme du temps du pape De monte, dict Iule troiſieme, qu'vn Italien rencontrant vn autre par la rue, luy demãde quand il le vouloit payer. leſquels propos i'ouy en paſſant, ſans m'arreſter. Mais ie n'eſtois pas à douze pas loin, qu'oyant grand bruit, ie retourne, & comme i'arriue, celuy qui auoit demandé de l'argent à l'autre, tombe mort d'vn coup de dague. A l'inſtant ſuruiẽnẽt les gens du bariſel, qui ne ſe doutoyent de telle choſe: mais au lieu de leur voir faire le deuoir de iuſtice, ie leur vi faire vn acte par lequel ils ne differoyẽt non plus du meurtrier qu'il y a de difference entre vn receleur & vn larron. car au lieu de mettre la main ſur luy pour l'aller coffrer, ils luy dõnerent paſſage & moyen d'euader. Et quand i'en parlay à quelques vns de ma congnoiſſance, ie n'eu autre reſponſe ſinon que c'eſtoit la couſtume. Or me fait ſouuenir ceci de ce que i'ay ouy touchant vn pendart de Bourges, duquel la plus ſeure retraicte eſtoit la priſon (par le moyen de l'intelligence qu'il auoit auec le geolier) de ſorte que cependant qu'on eſtoit bien empeſché à le cercher par toute la ville toutes & quantes fois qu'il auoit ioué quelque tour de ſon meſtier, il eſtoit ia au lieu auquel on l'euſt voulu mener ſi on l'euſt trouué: mais il y eſtoit en autre qualité & auec autre traictement qu'il n'y euſt eſté. Toutesfois encore s'en faut-il beaucoup que ce ſoit choſe ſi merueilleuſe de voir vne ou deux perſonnes qui ſont du corps de la iuſtice, donner retraicte à vn meſchant, comme de voir cela

cela estre faict par vn commun accord de toute vne cõpagnie: ce que ie vien de monstrer auoir esté pratiqué a l'endroit de ce meurtrier à Romme. Mais nous voyons en ce mesme pays estre pratiquee vne façon de faire quant à quelque sorte de meurtres, laquelle aussi seroit en beaucoup d'autres lieux trouuee fort estrange. Car il se cõmet des meurtres à l'endroit desquels la iustice n'vse pas seulement de conniuence, mais les auoue totalement, voire quelquesfois leur propose salaire. C'est quãd vn prince ou vne republique fait proclamer que le banni qui pourra tuer vn autre banni qui sera rentré au pays, rachetera son bannissement: & aucunesfois outre cela adiouste quelque promesse de salaire. Laquelle proclamation il me souuient auoir ouy faire à Venise il y a enuiron douze ans: & le lendemain la vi mettre en execution telle que sensuit. Vn banni qui estoit arriué secrettement en la ville le soir dont ce cri auoit esté faict le matin, incontinent qu'il en fut auerti, ne fut paresseux de s'informer où il pourroit trouuer quelcun de ceux qui estoyent tuables par cest edict: & ayant sçeu où il y en auoit vn, l'espia iusques au soir: & luy ayant failli le coup au sortir de la maison, le poursuyuit iusques dedãs vn canal où il s'estoit ietté, & là luy dõna vn coup mortel. Et ie sçay biẽ les raisons qu'ils alleguẽt de ceste façõ de faire: dont ceste-ci est la principale, que c'est vn moyen de rendre les bannis suspects l'vn à l'autre, & par consequent de les garder de s'assembler: mais il est certain que les Chrestiens doiuent laisser telles considerations à vn Platon ou vn Aristote escriuãt ses politiques, comme nous sçauons qu'ils en ont plusieurs lesquelles tant s'en faut qu'elles puissent auoir lieu entre les Chrestiens, que mesmes sans horreur elles ne pourroyent estre proferees. Quoy qu'il en soit, i'adiousteray à ceste histoire vn'autre sur ce mesme propos, d'vne chose qui aduint pendant aussi que i'estois là: mais laquelle toutes fois ie ne puis dire auoir veue comme la precedente. C'est que les saffi du lieu reuisitãs en vne barque (comme la coustume est) si quelcun apportoit point quelque marchandise de contrebande (car ainsi appellent ils

celles qu'il eſt defendu d'apporter ſur peine d'eſtre confiſquees) vindrent en fin à deux Cordeliers, au moins à deux hommes portans tel habit, pour leur faire ouurir leur caiſſe. Ce qu'eux ayans pluſieurs fois refuſé, en fin fut ouuerte par force. mais la marchandiſe qu'on trouua dedans, furent deux teſtes d'hommes fraiſchement coupees. Toutesfois ces Cordeliers, ayans dict quelque mot en l'oreille des ſaffi, il n'en fut pas faict grand bruit: ains fut ceci tourné comm'en riſee, & en vne plaiſante diſpute, aſçauoir ſi ces deux teſtes eſtoyent marchandiſe de contrebande. Or penſoit-on bien toutesfois qu'on en feroit grande pourſuite : mais le bruit eſtoit euanouy au bout de deux iours. Ce qui donna à penſer qu'il y auoit de l'intelligence ou d'vne ſorte ou d'autre. Il me ſouuiẽt auſſi qu'alors qu'õ parloit de ceſt acte, i'ouy racõter que ſuyuant la licence donnee par vn edict pareil à celuy duquel i'ay tantoſt parlé, on auoit veu quelquesfois le frere apporter la teſte du frere. Et que pẽſons-nous qu'euſſent dict Maillard & Menot d'vne telle police, ſi police ſe doit appeler? Mais quelque nom que nous luy donnions, ie prieray le lecteur en auoir memoire, pour en temps & lieu la confronter (ſi l'occaſion ſe preſente) auec quelque loy eſtrange mentionnee en Herodote.

Et pour retourner aux aſſaſins & tueurs à gages, il eſt certain qu'en ceci la pitié eſt encore plus grande en Italie qu'autre-part. Car il auient ſouuent que ces meſchãs ont ſi grand' haſte de faire leur coup pour toucher deniers, que faute de bien remarquer les perſonnages de la mort deſquels ils ont faict marché, par les enſeignes qu'on leur a donnees, au lieu d'eux tuent ſouuent ceux qui leur reſemblent, & appelle-on cela en lãgage Italien, Amaſſar in fallo. I'ay ouy parler auſſi de quelques-vns qui eſtans maſquez, ont eſté tuez au lieu d'autres. Et toute la recompenſe à ceux ſur leſquels on a chargé en pẽſant charger ſur des autres, voire chargé tellement qu'ils en ſont aux derniers abbois, c'eſt Ne vous deplaiſe, ie vous ay pris pour vn autre. ou, Pardonnez-moy. Mais quant à ceux qui ſont maſquez, l'ordinaire eſt qu'on leur commande d'oſter le maſque pour voir s'ils ſont ceux qu'on

cerche

cerche:& si on trouue que ce soyent ils,on les releue de peine de le remettre.

Ie n'ay toutesfois deliberé pour le present de traiter sinon de meurtres qui sont punissables par tout,aussi bié selon la loy humaine,que selon la diuine, & lesquels on punit aussi de faict.Pour venir donc aux deux principales especes d'iceux, nous sçauons qu'il y a des meurtres qui se commettent par vengeance, & d'autres qui sont commis par auarice. Et entre ceux que le desir de vengeance incite à estre meurtriers, les vns font le coup de leur main,les autres le font faire par ceux ausquels ils sçauent que l'auarice commande iusques là : soyent assassins ordinaires (comme ceux dont nous auons faict mention ci-dessus)ou autres. Encores y a il deux autres considerations à l'endroit de ceux qui sont menez du desir de vengeance.car les vns la font chaudemét,ou pour le moins ne la gardent point long temps, comme les Frãçois : les autres la gardent fort longuement, comme les Italiens entr'autres.Et quant à l'execution d'icelle,il y a aussi deux points à noter:car les vns en executant la vengeance de leur ennemi pratiquent ceste sentence de Virgile,(sans mesme considerer que ce payen parle *de hoste* non pas *de inimico*)*dolus an virtus quis in hoste requirat?* (dequoy la nation Italienne est praticienne par dessus toutes celles desquelles on oit parler)les autres regardent à l'executer ouuertement,& de bonne guerre,comme on dit : àsçauoir en ne prenant point son homme au despourueu,ou autrement à son auantage,(ce qu'on appelle auiourdhuy supercherie)mais l'auertissant,& luy donnant loisir de mettre la main aux armes : & mesme font conscience de se mettre deux à assaillir vn. Ce que nous sçauons s'estre pratiqué anciennement en France plus religieusement qu'en pays quelconque, & se pratiquer encores auiourdhuy par tous vrays François: c'est à dire qui ne degenerent point, & ne changent leur naturelle maniere de faire à celle des autres. De laquelle toutesfois ie sçay bien que i'ay souuent ouy les Italiens se mocquer : mais il ne s'en faut esmerueiller, veu que,

comme i'ay dict, ils font profession de l'autre façon qui est totalement contraire à ceste-ci. Car depuis qu'ils ont vne fois serré le bout du doigt entre les dents par menace, chacun sçait que s'ils prennent leur homme par deuant, ce sera faute de le pouuoir prendre par derriere: & qu'ils se garderont bien de dire Defen toy, encore mieux de l'assaillir, qu'ils ne se sentent beaucoup plus forts, & tellement accompagnez qu'ils soyent pour le moins deux contr'vn. Et quand bien mesmes ils auront esté dix contr'vn à executer leur vengeance de leur ennemi, ils ne laisseront de crier Vittoria vittoria. Encore le pis est qu'outre tous ces auantages qu'ils taschent d'auoir sur leurs ennemis, & outre la trahison de laquelle ils s'efforcent d'vser en faisant leur coup, ils font leurs preparatifs par le moyen d'vne traistresse dissimulation. Tesmoin Simon Turq en la ville d'Anuers, qui tua ou fit tuer en sa presence (il y a enuiron quinz'ans) vn autre Italien dedans vne chaire faicte auec vne tresmalheureuse ingeniosité, apres auoir dissimulé maintes annees l'inimitié & rancune, & auoir monstré plusieurs signes de reconciliation. Tesmoin aussi (enuiron ce mesme temps (l'Italien qui tua le cheualier du guet dict Vaudray, à Paris, en la rue S. Antoine, dedans le propre logis d'iceluy. Car ayant ia de longue main faict acroire à ce gentilhomme François qu'il auoit oublié toute l'inimitié du temps passé, vint vne fois en sa maison à l'heure qu'il disnoit. Et ayant esté receu comme ami qu'il se disoit estre, tua ce poure gentilhomme se leuant de table pour luy donner l'accolade. Aussi enuiron deux ans auparauant le lieutenant criminel de Rouan, estant mõté sur sa mule & s'en allant à la Cour, fut tué par vn Italien, qui luy donna si subtilement vn coup de dague de dans le sein, que ses gens n'en virent rien, & ne l'apperceurent mort que ce meurtrier ne fust ia bien loin, estãt monté sur vn cheual, par la viſteſſe duquel il se sauua. Mais pource que ie sçay qu'il se trouue tant d'autres exemples de semblables actes (voire de beaucoup plus fraische memoire) que quicõque voudra s'en enquerir, il luy sera fort aisé d'en entendre, & mesmement que ceux

qui

qui ont demeuré en Italie,en doiuent auoir les oreilles batues,ie parleray d'vn homicide de noſtre temps, auquel ſe monſtre vn plus enorme deſir de vẽgeance qu'on penſe eſtre iamais venu en l'entendement de creature du mõde. C'eſt d'vn Italien,lequel garda vne rancune l'eſpace de dix ans,faiſant ſemblãt cepẽdãt d'eſtre recõcilié:& vn iour qu'il ſe promenoit auec celuy auquel il la portoit,ſe trouuant en vn lieu à l'eſcart,le prit par derriere & le renuerſa:puis luy ayant preſenté la dague à la gorge,luy vint à dire que s'il ne renioit ſon Dieu, il le tueroit. Ceſtuy-ci apres auoir faict grande difficulté de telle choſe,toutesfois en la fin s'y accorda, pluſtoſt que de mourir: tellement qu'il renonça Dieu,& les ſaincts, & toute la kyrielle,ainſi qu'on parloit en ce temps-la. Mais le malheureux,ayant ce qu'il demandoit, luy mit dedãs la gorge la dague qu'il luy tenoit deſſus: & puis ſe vanta de s'eſtre vengé de la plus belle vengeance que iamais homme auoit eue, d'autant qu'il luy auoit faict perdre l'ame auſſi bien que le corps.

Ie vien maintenant aux meurtres que l'auarice fait entreprendre:& di que les vns ſe commettent pour le ſalaire que donnent ceux par leſquels on eſté mis en beſongne,(ſuyuant ce qui a eſt dict ci-deſſus des aſſaſins) les autres pour auoir plus ſeurement la deſpouille de ceux qui paſſent leur chemin:& tels meurtriers s'appellent brigans,ou voleurs. Mais des aſſaſins nous en auons aſſez parlé. Quant aux brigãs,ou voleurs,pleuſt à Dieu qu'il n'y en eut point tant d'exemples par tout. Et de faict, que noſtre ſiecle ait eſté plus malheureux en ceſt endroit que les precedens,il appert que la nouuelle ſorte de punition qui commença à eſtre en vſage du regne de François premier de ce nom, & ce par vn edict expres d'iceluy. Car quand on vit que les autres ſupplices ne les eſpouuantoyent point, on auiſa de les mettre ſur la roue,& les y laiſſer languir apres qu'ils ſeroyent rompus. Et toutesfois ceſte peine n'a eſté ſuffiſante pour faire laiſſer le meſtier à pluſieurs, ni pour garder pluſieurs de s'y mettre:comme ont monſtré tant d'executions qui

en ont esté faictes depuis, principalement à Paris. Entre lesquelles on tient pour memorable celle d'vn gentilhomme nommé Villieuineuf, qui estoit du comté de Tonnerre, lequel auoit vn seruiteur luy seruant d'assommeur, qui fut aussi executé auec luy: auoit aussi vn ieune garson, qui estoit son laquays: lequel il vit soueter, & l'assommeur bruler vif: & apres ce spectacle, fut mis sur la roue. Or me fait cest assommeur souuenir d'vn voleur Italien, mais exerceant ses voleries (si voleries se doiuent appeler) dedans les villes, & mesme dedans les maisons: au lieu que le plus souuent les autres les exercent aux champs, par les chemins: dont nous voyons que voleurs & guetteurs de chemins se prennent pour synonymes. C'est Italien nommé Franciſquino, apres auoir demeuré quelque temps à Boulongne la grasse, en l'vne des bonnes maisons de gentils-hommes qui soit là, & auoir esté tenu pour quelque honneste seigneur & de bon lieu, veu les magnificences desquelles il vsoit, fut en fin descouuert mener le train que sensuit. C'est que sous pretexte de tenir le brelan de tous ieux de cartes & de dez, (comme on sçait assez ceci estre l'ordinaire de plusieurs gentils-hommes de ce pays là, mais plus en aucunes villes qu'es autres) & sous couleur aussi d'estre fort desireux d'auoir tousiours nouuelle compagnie, & se mõstrer magnifique, il se faisoit visiter par ceux-mesmes qui estoyent nouuellement arriuez en la ville. Et sitost qu'ils estoyent entrez, apres leur auoir faict les caresses accoustumees au lieu, il se mettoit à iouer auec eux, commandant qu'on apprestast cependant le disner ou le soupper, ou la collation, selon l'heure qu'il estoit: mais au lieu d'apprester cela, cest assommeur s'apprestoit pour leur bailler le coup, quand son maistre Franciſquino luy feroit signe. Et continua ce train si longuement, qu'on dit que quand ils furent pris, & qu'ils eurent tout confessé, on trouua en des priuez quatorze ou quinze corps de ceux qui auoyent esté ainsi tuez tant par cest assommeur que par son maistre Franciſquino. En fin leur supplice fut tel: c'est qu'apres auoir esté tenaillez, on leur fendit

la poi-

la poictrine, & au dessous: puis on leur tira hors soudainement le cœur, lequel on leur monstra. Mais pour retourner à la France, & au propre mestier de voleurs, on raconte aussi pour vn acte memorable, en cas de hardiesse principalement, celuy des deux freres natif d'vn lieu entre Niuernois & Bourgongne, pres de Vezelay: qui furent empalez il y a enuiron quinz'ans, pour auoir volé l'argẽt du Roy vers Briare. Sur lesquels il y a vne chose fort digne d'estre notee: c'est qu'ils verifierẽt ce prouerbe, *Conueniunt rebus nomina sæpe suis.* car leur nom estoit Latro, c'est à dire larron: & comme ils l'estoyent de nom, ils monstrerent l'estre aussi de faict. On dit que quand la iustice vint pour les prendre au lieu où ils s'estoyent sauuez, ils se defendirent fort vaillamment: de sorte que l'vn ne fut pris que mort. Leur complice nommé Villepruné fut executé à Romme, du temps de pape Paul troisieme, auquel le roy François auoit enuoyé le proces faict contre iceluy.

Et qu'est il besoin d'exemples pour monstrer que nostre siecle emporte le pris aussi bien en ceste meschanceté qu'en toutes les autres: quand nous voyons les instrumens propres à ce malheureux mestier non seulement auoir esté inuentez bien peu deuant nostre temps, mais à present estre de iour en iour comme renouuelez par nouueaux artifices? Car en faueur de qui principalement le diable desguisé en moine auroit-il inuenté les bastons à feu (qu'on appelle) sinon en faueur des brigans & voleurs? Et qu'ainsi soit, depuisque les haquebutes ont esté tenues pour le vieil-ieu (ainsi qu'on dit en commun prouerbe) & qu'on est venu aux pistoles & pistolets de tout qualibre, qui ont esté les premiers qui ne se sont contentez d'en porter iusques à six & à huict alentour des selles de leurs cheuaux, mais en ont farci leurs manches & leurs chausses? Et mesme dont pensons-nous estre premierement venu l'vsage de ces grosses chausses (qui semblent petis tonneaux) sinon de ceux qui cerchoyent place commode à loger telle droguerie? Or d'autant plus que nous sçauons l'Allemagne estre renommee par dessus tout'autre na-

tion en la fabrique de ces instrumens, d'autant moins nous denons-nous esmerueiller que le nombre de ceux qui les appliquent à la meschanceté susdicte, soit grand: encor que depuis quelques annees par la treslouable prouidence & vigilance des princes du pays, il soit beaucoup amoindri. De ceci (di-ie) ne se faut esmerueiller, non plus que de ce qui nous est par les anciens raconté des Chalybes, premiers forgerons, ou pour le moins les plus experts en cest art. Mais il est certain que la subtilité des brigans Alemãs n'est si grande que des François. Quant à l'Italie (car ie ne parleray pour le present des autres nations) ie l'ay touſiours ouye estimer moins subiecte au danger des brigans qu'aucun autre pays. Et de faict, en l'espace d'enuiron trois ans & demi que i'y ay demouré, employant vne partie de ce temps à me promener de ville en ville, i'ay bien peu ouy parler de voleries. Et me souuient qu'en vn disner ayant proposé ceste question à monsieur Odet De selua, pour lors ambassadeur du Roy à Venise, nous demeurasmes d'accord en ceste conclusion, que *illis quidem erat animus, sed non satis erat animi.* C'est à dire, qu'ils auoyent bien le courage & la volonté de l'entreprendre, mais qu'ils estoyent de trop petit courage pour l'executer. Car de vray si on considere quelles gens sont ordinairement ceux qui se meslent de ce malheureux mestier, on trouuera qu'il n'y a gens au monde plus desesperez & hazardans plus franchement leur vie: quand mesme nous oyons parler souuentesfois que dix aurõt assailli vint, voire vintcinq. Or qu'ainsi soit que les Italiens naturellement ne soyent point si desesperez, & si promts à abandonner leur vie, ie m'en rapporte à la response que fit vn gentilhõme Italiẽ à son ennemi qui estoit d'autre nation. Ce gentilhomme voyant qu'il ne pouuoit euiter honnestemẽt le combat sinon qu'il alleguast quelque raison peremptoire, l'auoit accepté: mais s'estant depuis repenti, n'alleguast autre raison quand l'heure du cõbat fut venue, sinõ qu'il dit à son ennemi (qui estoit prest à cõbatre, & l'attendoit en grande deuotion) Tu es desesperé toy, moy ie ne le suis pas: & pour-

tant

tant ie me garderay bien de combatre contre toy. Il eſt bien vray que quelcun me pourra reſpondre que par vn il ne faut pas faire iugement de tous: & que ſi cela auoit lieu, on pourroit tourner à blaſme à tous les François ce qui fut dict par vn Picard, rendant teſmoignage de ſa proueſſe. Car ſe vantant d'auoir eſté quelques annees à la guerre ſans deſgainer ſon eſpee, & eſtant interrogué pourquoy, Pource (dit-il) que ie n'entrois mie en colere. Mais toutes & quantes fois qu'on voudra confeſſer verité, on dira haut & clair que les Italiens ont plus ſouuent porté les marques des François colerez, que les François n'ont porté les marques des Italiens deſeſperez: & que quād il n'y auroit vn ſeul Picard qui ſceuſt entrer en colere, pour le moins les Gaſcons y entrent aſſez (voire y ſont quelquesfois aſſez entrez) pour faire trembler les Italiens dix pieds dedans le ventre, s'ils l'auoyent ſi large: combien que ſept ou huict ineptes & ſots termes de guerre que nous auons emprunté d'eux, mettent en danger & les Gaſcons & ceux de toutes les autres contrees de France d'eſtre reputez par la poſterité plus poultrons que les poultrons naturels: comme ſi ce que nous aurions ſceu du faict de la guerre, nous l'aurions appris à l'eſcole de ceux deſquels noſtre langage retient les mots. Toutesfois pource qu'en vn autre liure i'ay amplement deſchargé mon cœur touchant le tort que nous nous faiſons en ceſt endroit, vendans noſtre honneur à ceux deſquels nous empruntõs quelques malheureux petis mots, ie ne pourſuyuray pour le preſent plus auant ce propos: mais retournant au mien, diray que ſoit pour la raiſon alleguee, ſoit pour autre (car on dit volontiers que de toute taille bons leuriers) la commune opinion eſt que les brigandages ſont plus rares en Italie qu'ailleurs. Ce que diſant, i'enten par brigans, les larrons qui ne ſe fians point à leur ſubtilité, mais ſeulement à leur force & à l'adreſſe qu'ils ont aux armes, coniointe à vne hardieſſe & grand courage, vont aſſaillir les paſſans, en intention de perdre la vie, ou de gangner du butin. Car en toutes autres ſortes de larrecins ie confeſſe que les autres nations ne les paſ-

ſent point: ains pluſtoſt qu'eux les paſſent en quelques ſortes, & notamment en ſubtilitez d'affrontemens, leſquels pluſieurs François arriuans nouuellemẽt apprennent à leurs deſpens. Ce que toutesfois ie di des larrecins, ie ne veux pas qu'il ſoit entendu de tout ce pays egalement. car ie confeſſe qu'allant de Romme à Naples, & auſſi retournant auec le courrier ordinaire, que on appelle le procaccio, ie voyois faire vn tour à pluſieurs, de peur qu'ils auoyent des larrons, lequel ie n'auois point veu faire en autre part d'Italie. c'eſt que bientoſt apres eſtre arriuez à l'hoſtelerie, ils deſſelloyent leurs cheuaux, & emportoyent les ſelles en leurs chambres, en lieu où ils les peuſſent touſiours auoir deuant les yeux, pẽdant qu'ils prenoyent leur repas. En laquelle peine n'eſtant point, ni auſſi quelques miens compagnons (car pour vn eſcu que chacun de nous donnoit audict courrier par iour, comme eſt l'ordinaire, ils nous montoit & faiſoit les deſpens) ie ne laiſſois pourtant d'auoir pitié de ceux que i'y voyois eſtre. Et m'aduint vne fois entre autres de dire qu'ils imaginoyent le danger plus grand qu'il n'eſtoit, ſelon mon opinion: comme n'eſtant vrayſemblable qu'il ſe trouuaſt larron tant preſumant de ſa ſubtilité qu'il oſaſt entreprendre vn tel larrecin. Lequel propos (ſans que i'y euſſe penſé à mal) porta grand dommage à vn Flamend qui eſtoit en la compagnie. car s'eſtant laiſſé par iceluy perſuader, ne voulut le lendemain faire comme les autres qui emportoyent les ſelles de leurs cheuaux: mais auſſi apres le diſner il ne la retrouua comme les autres. Et alors ie confeſſay que ces diables de larrons eſtoyent plus noirs que ie ne les eſtimois. Mais ce voyage m'a faict ſouuenir d'vne obiection laquelle on me peut faire ſur ce que i'ay dict des brigandages d'Italie, à ſçauoir qu'ils eſtoyent plus rares qu'ailleurs. Car on me pourra obiecter qu'ils ſont ſi grans ſur ce chemin de Romme à Naples que c'eſt l'occaſion pour laquelle on eſt contraint de ſe mettre en la compagnie dudict courrier: lequel ne ſe tient aſſeuré qu'il ne voye ſa troupe eſtre pour le moins de cinquante à ſoixante cheuaux. (ſi toutesfois ceſte couſtume

ſtume a continué depuis.) A cela ie reſpon que ces fuoruſciti, c'eſt à dire bannis, leſquels tiennent les paſſages, ne meritent tant d'honneur que d'eſtre mis du rang des braues brigans ou voleurs qui ſont ailleurs. Et la raiſon eſt, pource qu'au lieu que ceux-ci ordinairement ne craindront d'aſſaillir vn plus grand nombre, ces fuoruſciti aucontraire n'aſſaillent pas volontiers (ainſi que i'entendois alors) qu'ils ne ſoyent deux contre vn. Toutesfois à eux ſoit le debat de ma part ie proteſte que tant s'en faut que ie vouſiſſe porter enuie à l'Italie de ce que elle auroit force braues brigans, que pluſtoſt ie luy ſouhaiteroye tous ceux qui pourront eſtre en France & en Allemagne entreci & dix ans.

Sortant donc d'Italie, (en laquelle ie ſuis entré plus auant que ma deliberation n'eſtoit) ie reuien à ma France: de laquelle eſtendãt le nom iuſques aux pays circonuoiſins, ie parleray d'vn gentil-homme Sauoyen exerçeant ſes brigandages dedans ou aupres de ſa maiſon qui eſtoit entre Lyon & Geneue: du nom de laquelle maiſon on l'appeloit monſieur d'Auenchi. Et ie parleray de luy comme ayant quelque humeur particuliere entre pluſieurs autres brigans, & meſmes eſtant brigand de meilleure grace que le commun d'iceux (s'il eſt licite d'ainſi parler) & tenant quelque choſe de ceſt archibrigand mentionné ci-deſſus, (au titre des larrecins de noſtre temps) qui fut du temps de l'empereur Seuere. Car entre autres choſes il auoit ceci de meilleur, qu'il ſe contentoit ſouuentesfois de partir auec ceux leſquels il deſtrouſſoit, quand ils ſe rendoyent de bonne heure, & ſans attendre qu'il ſe fuſt mis en colere. Mais ce dont au contraire on luy vouloit le plus de mal pour lors, c'eſtoit qu'il en vouloit fort aux moines & moineſſes, & prenoit ſon paſſetemps à leur iouer pluſieurs tours, qui eſtoyent (comme on dit en prouerbe) ieux de princes, c'eſt à dire, ieux qui plaiſent à ceux qui les font. Toutesfois ie me tairay de ce qu'il fit à quelques nonnains, & à celles de ſaincte Claire de Geneue, entre autres: & parleray ſeulement de deux ſiens actes (ou pluſtoſt d'vn diuiſé en deux parties) par leſquels il rendit

deux Cordeliers premieremẽt bien ioyeux,& puis bien faſchez. Ayant receu ces deux Cordeliers en ſon chaſteau,& leur ayant faict bonne chere,leur dict que pour paracheuer le bon traitement, il leur vouloit donner des garſes,à chacun la ſienne.Dequoy eux ayans fait refus au commencement, il les pria de ſe monſtrer priuez en ſon endroit,d'autant qu'il conſideroit bien qu'ils eſtoyent hommes comme les autres: & en fin les enferma enſemble en vne chambre, où les retournant trouuer au bout d'vne heure,ou enuiron,leur demanda comment ils s'eſtoyent portez en leur nouueau meſnage.Et ayant entẽdu qu'ils auoyent fait execution, Comment, meſchans hypocrites (dit-il) eſt-ce ainſi que vous ſurmontez la tentation?Et la deſſus furent ces poures Cordeliers deſpouillez nuds comme quand ils vindrent du ventre de leurs meres: & apres auoir eſté tant fouettez que les bras de monſieur & de ſes valets pouuoyent porter,furent renuoyez ainſi nus,pour leur apprendre à cõbatre vne autre fois plus vaillamment à tentation,ou ne s'en meſler point.Or ſi cela leur eſtoit bien employé ou non,i'en laiſſe la deciſion au prochain Concile.

Mais ie ſçay bon gré à ce brigand de ce que ſes actes m'ont faict ſouuenir de ce qui eſt recité par Põtanus, de quelques brigans Arabes: choſe autant memorable en ſon endroit, & d'exemple auſſi rare qu'on puiſſe trouuer(comme ie penſe)en hiſtoire Grecque,Latine,Françoiſe, ou Italienne. Car en ce recit nous voyons d'vne part vn traict d'vne merueilleuſe prudence en vn homme tombant ſoudainement & au deſpourueu entre les mains des brigans, & d'autre part vn traict de grande humanité pour gens qui ſe meſlent de ceſt horrible meſtier de brigandage. Ceſtuy-la eſtoit vn qui s'appeloit Robert Sanſeuerin, fort vaillãt capitaine en ſon temps: lequel en tirant au mont Sina (pour accomplir la deuotion d'vn vœu faict par luy, ſelon la grande ſuperſtition qui a eſté deuant & auſſi vn peu depuis cent ans) ayant apperceu quelque nombre de cheuaux qui le venoyent rencõtrer,demanda à ceux qui le conduiſoyent par le ſaufconduict qu'il auoit du Soltan, quelles gens c'eſtoyent,

c'eſtoyent. Quand ils eurent reſpondu en tremblant que c'eſtoyent Arabes, les plus hardis & dangereux brigands du monde, luy, ſans ſe monſtrer aucunement effrayé, & au contraire donnant courage à ſa compagnie, leur dict qu'il falloit deſployer là le bagage, à fin que ceux-ci qui venoyent trouuaſſent le diſner preſt incontinent qu'ils ſeroyent arriuez: duquel ils auroyent grand beſoin, veu la faſcherie que la poudre & la chaleur leur auroyent donnee. Et cependant que ſes gens faiſoyent ce qu'il auoit commandé, s'en alla au deuant, les ſalua d'vne façon fort gratieuſe, (eſtant auſſi naturellement beau perſonnage & de taille & de traict de viſage) & en leur ſouriant leur dict qu'ils eſtoyent les bien venus: adiouſtant pluſieurs petis propos (par le moyen des truchemens qu'il menoit) en les careſſant, & monſtrant n'auoir aucune deffiance d'eux. Leſquels propos ayans eſté agreables à ces brigands Arabes, ils accepterent volontiers l'offre qu'il leur faiſoit: tellemẽt qu'ils diſnerent auec luy ioyeuſement: & apres auoir receu quelques petis preſens, s'en allerent, ayans oublié toute leur cruauté barbarique, & au contraire auec pluſieurs remerciemens de ſa bonne chere. Voila l'hiſtoire dont ie vous ay ci-deſſus faict ſi grand' feſte, lecteur: de laquelle i'ay eſperance que ne receurez moindre contentement que moy. Car à dire la verité, ie ſuis grandement trompé s'il n'y a ici iuſte cauſe d'eſtre raui en admiration: & principalement ſi on conſidere par le teſmoignage d'autres hiſtoires, combien horribles brigãs ſont ces Arabes par deſſus tous autres, & ſemblans retenir en cruauté du naturel de leurs lions & leurs autres beſtes ſauuages. De ſorte que ie croy que les poetes n'euſſent donné guere moins de louange à ce capitaine qu'ils donnoyent à Orpheus d'auoir ſçeu par les doux ſons de ſa harpe amollir les cœurs des beſtes ſauuages & cruelles. Et de faict on a veu des exemples de ſi grande cruauté en quelques brigans, qu'on auroit meilleur marché de tomber entre les mains d'vne troupe de tigres ou de lions que de tomber es mains de telles gens. Car ce qui a eſté dict par Ouide, *Obſequium tigréſque*

domat rabidosque leones, se voit tous les iours par experience. Et ce qu'il a dict en vn autre passage,

Corpora magnanimo satis est prostrasse leoni,

Pugna suum finem quum iacet hostis, habet, ne peut estre mis en doute par ceux qui ont leu la description du naturel de ceste beste, ou qui eux-mesmes ont consideré ses façons de faire: comme i'ay consideré autresfois en vn lion ceste maniere qu'il auoit de pratiquer ce precepte de Virgile, contenant le deuoir des vaillans & genereux hommes, *Parcere subiectis & debellare superbos*: c'est qu'il caressoit (si on peut ainsi dire) les petis chiens que on luy mettoit deuant, & les mignardoit: & au contraire les grans qu'on luy presentoit cependant mesme qu'il se iouoit des petis, il les deuoroit incontinent, les mettant par pieces. Et mesmes au regard de ce que nous lisons de la harpe d'Orpheus, par le moyen de laquelle il amolliſſoit les cœurs des bestes sauuages, combien que cela soit dit poetiquement, & se doiue ou pour le moins se puisse entendre de l'eloquence par laquelle il gangnoit les cœurs des hommes, quelques barbares qu'ils fussent, si est-ce que quant au lion pour le moins, nous ne pouuons nier qu'il ne prenne plaisir aux sons des instrumens de musique. Dequoy i'ay veu l'experience en vn fort grand lion qui estoit en la tour de Londres. Car pendant que moy & quelques autres le regardions, arriua vn de ceux qui vont par les maisons iouans du violon (comme le nombre de telles gens est grand en ce pays-la) lequel n'eust pas plustost commencé à sonner que ceste beste laissant la chair qu'elle mangeoit, commença aussi à tournoyer, comme vsant d'vne façon de danse. Et autant de fois que luy laissoit de sonner, ceste beste cessoit aussi de tournoyer, & reprenoit sa chair: autant de fois qu'il retournoit à sonner, elle recommençoit aussi ses tournoyemens. Ce que ie ne me contentay d'auoir veu vne fois, mais y retournay encore depuis, y menant quelques vns ausquels i'en auois faict le recit, sans leur pouuoir persuader: menant aussi vn homme expres qui iouoit de quelque autre sorte d'instrument. Et autant en fit ceste beste que la premiere fois:

il est

il eſt bien vray qu'elle ne tenoit point de chair alors. Voila comment (attendu auſſi ce que pluſieurs auteurs nous en racõtent) il eſt à preſuppoſer qu'il y a plus d'humanité & d'honneſteté genereuſe en aucunes de ces beſtes ſauuages, qu'en aucuns hommes, ſoyent brigans, ou autres. Pour le moins la pitoyable hiſtoire du voyage des François en l'iſle des Indes dite vulgairement la Floride, (qui fut l'annee dernierement paſſee) rend & rendra à tout iamais ce teſmoignage de quelques Eſpagnols. car là nous liſons entre mille autres traiſtreſſes cruautez, que ceux qui aimerent mieux s'aller rendre à la merci des Eſpagnols qu'à la merci des beſtes ſauuages, furent miſerablement eſgorgez par eux: au contraire ceux qui aimerẽt mieux s'abandonner à la merci des beſtes ſauuages & à vne infinité d'autres dãgers, eſchapperent. Or d'autant plus grande voyons nous eſtre la cruauté de quelques hommes, & meſme d'autant plus cruels nous eſtimons eſtre naturellement tels brigands Arabes, d'autant plus eſmerueillable doit eſtre trouuee l'hiſtoire, le recit de laquelle m'a faict vn peu laiſſer le droict fil de mon argument.

LEQVEL pourſuyuant, ie di que comme il y a grande difference entre les inceſtes & la paillardiſe ſimple, auſſi nature nous apprend que le meurtre commis en la perſonne d'vn parent noſtre, ou allié, eſt crime beaucoup plus horrible que celuy qui ſeroit commis en la perſonne d'vn qui ne nous attoucheroit point, & encore plus celuy qui eſt commis en la perſonne de pere ou mere, femme ou enfans, frere ou ſœur: ou bien par le pere ou la mere en la perſonne de l'enfant, & ainſi conſequemment par reciproque. Mais toutesfois ſi nous voulons dire la verité, il nous faut confeſſer que depuis que le meſtier d'aſſaſſins eſt venu en vſage, que noſtre ſiecle n'eſt moins fertile de meurtres ordinaires & extraordinaires qu'il eſt de ces deux ſortes de paillardiſe. Mais ie ne fay nulle doute que les homicides en la perſonne des parens, voire des freres, voire des pere & mere, n'ayent eſté plus eſchauffez du temps des Guelphes & des Gibelins qu'ils n'auoyent

oncques eſté entre ceux qui ſe donnoyent le titre de Chreſtiens. Laquelle chaleur ou pluſtoſt fureur a duré en Italie iuſques dedans noſtre ſiecle, tant pour ceſte meſme querelle, que pour autres partialitez, comme declarent aſſez les hiſtoires de ce pays-là: & comme encore pour le iourdhuy on entend plus particulierement quand on eſt ſur les lieux. Comme (pour exemple) allant moy troiſieme de Florence à Siene deux iours apres qu'elle fut rendue au duc de Florence au nom du roy Philippe, i'entendi par le chemin choſes eſtranges d'vn vieillard qui eſtoit natif d'aupres de Siene, leſquelles ſont bien à ce propos, & pourtant meritent d'eſtre ici racontees. Ce vieillard, ainſi que nous luy demandions qui eſtoyēt les choſes les plus dignes d'eſtre remarquees en Siene, Helas (diſoit-il) mes enfans que penſez vous voir maintenant à Siene? Siene n'eſt plus Siene: vous n'y verrez que l'horrible vengeance de Dieu. Luy ayans demandé dequoy il entendoit ceſte vengeance, I'ay veu (reſpondit-il) maintes & maintesfois de ces deux yeux-ci les parens enſanglantez du ſang les vns des autres, voire aucuns du ſang de leurs propres freres: pour des quereles qui eſtoyent quaſi de neant. Et puis il adiouſta que la couſtume eſtoit de tremper ſes mains au ſang de ceux qu'on auoit tuez, & apres s'en eſtre frotté le viſage, s'aller preſenter à ſes compagnons auec ceſte belle marque. Leſquelles choſes & autres ſemblables ce bon vieillard aagé de plus de quatre vingts & dix ans ne nous racontoit ſans ietter force larmes: & toutesfois d'autre coſté, remercioit Dieu qu'il luy auoit faict la grace de le laiſſer tant viure qu'il en veiſt faire la vengeance. Car il m'eſt quelquesfois auenu (diſoit-il) de douter s'il y auoit vn Dieu pour ce que ie voyois des actes ſi horribles demeurer impunis. Voila le bon rapport que ce vieillard nous faiſoit de ſon pays. Mais pleuſt à Dieu qu'il nous falluſt aller iuſques là cercher des exemples de telles pitiez, & que nos guerres ciuiles ne nous euſſent point releué de ceſte peine, nous en fourniſſans de tant qu'on ne ſçauroit par quel bout on deuroit commencer ce piteux recit. Toutesfois

tesfois nous trouuons auſſi ailleurs des exemples plus qu'il ne ſeroit à ſouhaitter. Et meſme deſia par cideuant i'en ay allegué quelques-vns es pages 73 & 74, au chapitre par lequel ie preten prouuer que le ſiecle precedent auoit eu des meſchancetez encore plus grandes que celles qui eſtoyent declarees par les preſcheurs mentionnez ci-deſſus. Aux exemples duquel ſiecle i'aiouſteray encores vn (auant que venir à ceux du noſtre) pris du meſme auteur dont i'ay extraict quelques autres, à ſçauoir de Pontanus. Et en choiſiray vn lequel notamment vient à propos de ce que i'ay dict des meurtres qu'on a veus en Italie entre les parens pour des partialitez. Il nous eſt donc raconté par ceſt honneſte & ſçauant perſonnage, que ſes anceſtres ayans eſté contrains d'abandonner leur pays pour les troubles & eſmotions, & s'eſtans retirez en vne place qui eſtoit ſur leurs terres, laquelle ils auoyent fortifiee, il aduint vne fois que les ennemis la gangnerent par ſurpriſe, ayans eſpié l'heure qu'elle eſtoit mal-gardee. Apres laquelle ſurpriſe ils vindrent aſſaillir vne tour qui eſtoit au meſme lieu: où il y auoit vne femme entre autres, byſayeule dudict Pontanus, c'eſt à dire mere-grand de ſa mere-grand. A elle s'addreſſerent ſes deux propres freres qui tenoyent le parti contraire, & la ſommerent de ſe rendre. Ce qu'elle leur accorda, mais à condition qu'ils n'offenſeroyent point ſes deux petis enfans. Eux n'ayans voulu luy ottroyer ſa demande, mirent le feu à ceſte tour: & ainſi fut bruſlee ceſte poure femme & les deux poures petis enfans par les propres freres & les propres oncles, pour l'affection enragee qu'ils portoyent à leur parti.

Mais pour venir aux exemples de noſtre ſiecle: premierement quant aux meurtres commis en la perſonne du frere, nous en euſmes l'an 1545. vn fort notable & pitoyable exemple en vn Eſpagnol nommé Iean Diaze, lequel i'ay veu & congneu à Paris, où toutes gens de bien & de bonnes lettres l'auoyent en autant bonne eſtime qu'eſtranger qui euſt mis le pied en France depuis long temps: au demeurant d'vne debonnaireté, & dou-

ceur telle qu'il repreſentoit totalement vn Abel : or nous orrons comment il trouua ſon Cain. Eſtant donc natif ce Iean Diaze d'vne ville nommee Cuence, en Eſpagne au royaume de Tolete, depuis qu'il eut tresbien eſtudié es lettres ſainctes, & nommeement qu'il eut acquis la congnoiſſance de la langue Hebraique ne peut prendre aucun gouſt à la religion Rommaine, au lieu qu'auparauant il y auoit eſté plongé iuſques aux oreilles, à l'Eſpagnole: (en exceptant toutesfois les marranes.) Lequel changement deſpleut tant à ſon frere Alphonſe Diaze, (demeurant à Rõme, où ia par pluſieurs annees il auoit eſté chiquaneur en cour d'Egliſe) que depuis l'auoir entendu il n'eut iamais de bien ni de repos, mais s'en vint en poſte le trouuer en vne ville d'Allemagne nommee Neubourg, qui eſt au conte Palatin : l'ayant premierement cerché à Reinsbourg. Ceſt Alphonſe, apres auoir communiqué aſſez long temps auec ſon frere, voyant qu'il luy eſtoit impoſſible de le diuertir ni par menaces, ni par promeſſes, ni par aucune ſorte de remonſtrances, fait ſemblant d'eſtre au contraire conuerti peu à peu par les propos de ſon frere. Et par ceſte ruſe taſche de l'emmener auec ſoy à Trente, où ſe tenoit le concile, pour de là aller à Rommè, puis à Naples : luy remonſtrant qu'il pourroit porter beaucoup plus grand prouſit eſtant en ces lieux, que demeurant en Allemagne. Lequel conſeil combien que Diaze approuuaſt, & fuſt perſuadé d'y obtemperer, toutesfois n'ayant rien voulu entreprendre ſans l'auis de pluſieurs bons & ſçauans perſonnages, deputez & ordonnez pour le colloque de Reinsbourg, (du nombre deſquels eſtoit Martin Bucer) en fuſt totalement deſtourné par eux tous d'vn commun accord, pource que ledict Alphonſe leur eſtoit ſuſpect : & ſe doutoyent que la conuerſion de laquelle il ſe vantoit, ne fuſt que hypocriſie. Eſtant donc ceſt Alphonſe fruſtré de ſes deſſeins, pria ſon frere Ieã de luy faire au moins compagnie iuſques à Ausbourg. Dequoy auſſi ayant eſté diſſuadé ledict Iean, Alphonſe ſe delibera de s'en aller ſans luy, ne menant auec ſoy qu'vn homme, qui luy ſeruit depuis de bour-

bourreau, comme nous orrons tantoſt. Et pour le faire court, Alphõſe ayant laiſſé ſon frere à Neubourg (apres l'auoir exhorté à perſeuerer conſtamment en la profeſſion de la vraye religion, & luy auoir monſtré tous ſignes d'amitié fraternelle en prenant congé de luy, meſmes apres l'auoir contraint de prendre quelque argent duquel il luy faiſoit preſent) s'en alla à Ausbourg, auec celuy que i'ay dict. De laquelle ville Alphõſe ayãt incontinent repris ſon chemin vers Neubourg, y arriua le lendemain au matin, auec celuy que i'ay dict: & ayans laiſſé leurs cheuaux à l'entree de la ville à vn autre troiſieme lequel ils auoyent fait demeurer auec eux, entrerent dedans, & s'en allerent au la maiſon où eſtoit logé ledict Iean, le iour commençant ſeulement à poindre. Celuy donc que menoit Alphonſe, frappa à la porte, & demanda à vn garſon qui vint ouurir, où eſtoit Iean Diaze, auquel il diſoit apporter des lettres de ſon frere Alphonſe. Ce qu'ayant entendu Iean par ce garſon, ſe leua du lict en ſurſaut, d'aupres vn ſien ami: & ayant pris vn manteau ſeulement, ſortit de la chambre & entra au poiſle: où il fit venir celuy qui luy apportoit ces lettres de ſon frere (ledict frere demeurant cependant au pied des degrez.) Lequel eſtant entré preſenta audict Ieã ſes lettres: qui s'approcha de la feneſtre, pour les lire plus aiſeemẽt, d'autant qu'il n'eſtoit encore grãd iour. Or cependant qu'il s'amuſoit à les lire, le porteur d'icelles eſtant derriere luy, frappa ce ſainct perſonnage en la temple dextre, d'vne hachette laquelle il tenoit cachee ſous ſon manteau. Lequel coup fut tel qu'il ne luy donna loiſir de ietter vn ſeul cri. Apres cela, de peur que le corps qui eſtoit preſque mort, ne tombaſt de ſon haut ſur le planché de la maiſon, & par ce moyen fiſt bruit, ce bourreau le poſa bas luy-meſme tout bellement: & laiſſant la hachette bien auant enfoncee en la teſte d'iceluy, s'en retourna vers ledict Alphonſe frere dudict Iean, ainſi malheureuſemẽt maſſacré: lequel Alphonſe l'attendoit au bas des degrez, cõme il a eſté dict. La deſſus l'ami & cõpagnon de ce poure Iean, qui eſtoit demeuré au lict, entrant en quelque ſouſpeçon, ſe leua,

ayant desir de voir qu'il faisoit. Estant donc sorti de la chambre pour entrer au poisle, premierement il ouyt les esperons des meurtriers, qui estoyent encores en bas au pied des degrez: & pource qu'il ne sçauoit s'ils montoyent ou descendoyent, il ferma la porte du haut des degrez. Mais helas c'estoit trop tard, ainsi qu'il congneut par le triste spectacle qui se presenta à ses yeux incontinent qu'il fut entré: non sans vn tel effray que chacun peut penser. Et si tost qu'il peut reprendre haleine, approcha de ce corps gisant en terre, ayant les mains ployees, & leuât les yeux au ciel, comme s'il eust voulu prier. Puis luy tira la hachette hors de la teste, & apperceut qu'il y auoit encore quelque peu d'esprit vital: qui luy dura depuis enuiron vne heure: tellement que quand il oyoit parler de Dieu, il faisoit quelque petit signe des yeux. Alors il appela ceux de la maison, lesquels furent tesmoins de ce piteux spectacle. Or quelle iustice fut faicte d'eux estans pris, on ne sçait: & tient-on plustost qu'ils demeurerẽt du tout impunis, d'autãt que l'Empereur Charles V. à la solicitation du Pape escriuit en leur faueur, à ce que leur proces fust suspendu, & que luy auec son frere Ferdinand (sous la iurisdiction duquel ils auoyent esté pris) euoquoit à soy la congnoissance. Et de faict on dit qu'en la ville de d'Isproug, quelques Espagnols n'eurent point honte de dire qu'il n'y auoit aucun mal en ce meurtre: & que celuy qui tuoit vn heretique, estoit absous par le pape. Oyons maintenant vn autre acte semblable quant au faict, mais fort different quant aux circonstances. Ie di semblable quant au faict, pource qu'il est question d'vne mesme sorte de meurtre, à sçauoir commis en la personne du frere: mais fort dissemblable quant aux circonstances, & specialement quant à vne, qui le fait trouuer autant estrange que meurtre qui soit peut-estre aduenu depuis mille ans. Ceste circonstance est le bas aage d'vn Cain tuant pareillement le poure Abel. I'ay doncques ouy raconter qu'enuirõ l'an 1547. en vn village de France qui est pres de Dammartin en Guole vn enfant qui n'estoit que de cinq à six ans conceut vne telle enuie contre

contre ſon frere, pource qu'on luy donnoit la plus groſſe piece de pain, qu'il le tua ſur le champ, du couſteau qu'il ſe trouua en la main. Laquelle hiſtoire eſt vn treſbeau miroir de la meſchanceté laquelle, quant à noſtre naturel, couue en nos cœurs, non ſeulement des noſtre bas aage, mais ſi toſt que nous ſommes ſortis du ventre de la mere, & ſe deſcouure incontinent que nous auons vne goutte de raciocination.

Quant aux maris meurtriers de leurs femmes, tout eſt plein d'exemples, en Italie principalement, ſuyuant ce que i'ay dict par ci-deuant: & pourtant il n'eſt ia beſoin d'en alleguer. Ie ne me puis tenir toutesfois d'en mettre deux, qui ſont de meurtres fort extraordinaires, c'eſt à dire dont la procedure eſt fort extraordinaire. Car au lieu que volontiers telles executions ſe font en colere, ces deux-ci ſe trouuent auoir eſte faictes de ſens raſſis. L'vne eſt d'vn Milanois, lequel (comme il me fut conte aupres de Milan il y a enuiron douze ans, peu de temps auparauant) apres auoir entendu en France que ſa femme ſe gouuernoit mal, & (comme il eſt à preſuppoſer) en eſtant bien informé, prit la poſte pour pluſtoſt arriuer en ſa maiſon à Milan: où eſtant arriué, ſans monter iuſques en haut, fit là appeler ſa femme: laquelle l'eſtant incontinent venue careſſer, comme celle qui ſe reſiouiſſoit fort de la venue de ſon mari, receut par luy d'vn coup de dague vne contrecareſſe & vn merueilleux rabat-ioye, non ſans eſtre appelee pluſieurs fois vilaine & meſchante, deſloyale & traiſtreſſe. Apres lequel coup, ayant laiſſé ſa femme en tel eſtat qu'il n'auoit plus peur qu'elle luy iouaſt mauuais tour, remonta à cheual. L'autre exemple eſt d'vn Suiſſe, qui ayant ſurpris ſa femme en paillardiſe, porta patiemment ceſte iniure pour lors: mais luy ayant pardonné à la chaude (au contraire de ce qu'on voit aduenir ordinairement) la tua quelques iours apres de ſens froid: diſant qu'il ne luy eſtoit poſſible d'endurer vne femme qui luy auoit ioué vn tel tour. Il tua auſſi ſes enfans, & puis ſoymeſme, comme il ſera dict ci-apres.

Quant aux femmes meurtrieres de leurs maris, il

ne s'en trouue pas tant d'exemples (Dieu merci) mais encores en trouue-on plus qu'on ne penseroit. Entr'autres est misé de ce conte vne dame Italienne, nommee Françoise Bentiuole, laquelle d'vne dague donna le coup de la mort à son mari nõmé Galeot, seigneur d'vne ville appelee Fauence, voyant qu'il se defendoit vaillamment contre les deux meurtriers qu'elle auoit attirez & qu'à grand' peine en viendroyent-ils à bout. Or la haine qui la pousſa à ce meurtre fut cõceue d'vn bruit qui courut par leur ville qu'auant qu'estre marié à elle, il auoit promis mariage à vne citoyenne du lieu: occasion certes fort legere. On raconte aussi d'vne femme d'aupres de Narbonne, qui estant couchee auec son mari, luy coupa les parties par lesquelles il luy auoit rompu la foy. duquel exemple ie pense auoir faict mention ci-dessus. Mais il se trouue beaucoup plus d'exemples de femmes qui ayent pourchassé la mort de leurs maris pour iouyr mieux à leur aise de celuy ou de ceux que mieux elles aimoyent qu'eux. Et mesmes plusieurs se trouuent s'estre aidees de venin pour plus secrettement executer leur entrepriſe. Pour lequel crime fut bruſlee à Paris il y a enuiron trente ans la dame du logis de la lanterne: conuaincue d'auoir empoisonné le vin de son mari. lequel ayant faict difficulté d'en boire pour la couleur qui en estoit changee, en beut toutesfois apres son seruiteur. Lequel le maistre voyant en estre mort, se garentit par vne contrepoison. De pareille peine fut punie vne damoiselle de Brie en la mesme ville & enuiron le mesme temps, pour auoir tué son mari dedans son lict, en intention de se marier à vn sien paillard, qui fut aussi executé auec elle.

Aussi se sont trouuez de nostre tẽps des peres meurtriers de leurs enfans: dequoy nous auons deux exemples entre autres, & tous deux conformes en ce que les enfans ont esté tuez pour l'occasion d'vne chose de laquelle ils ne pouuoyent mais. L'vn est d'Italie, l'autre de Suisse. L'histoire de celuy d'Italie a esté imprimee: de laquelle toutesfois ie ne parleray pas comme la tenant de là, mais comme celuy qui demouroit alors en

la ville

la ville où fut commis l'acte, à ſçauoir à Padoue. Il y a donc enuirõ treize ans qu'vn certain perſonnage (nommé en ladicte hiſtoire imprimee) apres auoir perdu à Veniſe ſon proces, auec la perte duquel eſtoit coniointe la perte preſque de tout ſon bien, oublia tellement & la puiſſance & la miſericorde de Dieu qu'il fit ſa concluſion qu'il ſeroit force que ſes filles venues en aage, au lieu d'eſtre honnorablement mariees, ſe proſtituaſſent. A quoy il ne trouua autre expedient (en la boutique de celuy duquel il prenoit lors conſeil, & qui luy auoit mis telle concluſion en la fantaſie) que de leur couper la gorge pendant qu'elles eſtoyẽt encore petites. Ce qu'il executa en vne nuict, ayant emprunté le ſoir de deuant le raſoir d'vn barbier. Or demeurois-ie à Padoue (ainſi que i'ay dict) alors que ceci aduint: & ne tint qu'à bien peu de pas que ie ne viſſe le piteux ſpectacle de ces petites creatures miſes en ſi miſerable eſtat: mais pluſieurs eſcoliers compagnons mſiens qui l'auoyent veu, m'eſmouuoyent à telle compaſſion par le recit qu'ils m'en faiſoyent, que non me baſtaua l'animo (comme ils parlent là) de les aller voir. Ceux-ci en contoyent trois, ce me ſemble, dont ils diſoyent que l'vne auoit la main preſqu'à moitié coupee: de laquelle (ainſi qu'ils preſumoyent) elle auoit penſé faire bouclier cõtre la rage paternelle. Le bruit courut depuis que ce malheureux s'eſtoit precipité du haut de quelque montagne vers la comté de Tirole, où il s'eſtoit ſauué. L'autre exemple eſt d'vn homme de Suiſſe, qui ayant ſurpris ſa femme en paillardiſe, & luy ayant pardonné à l'heure, au bout de quelques iours ſe rauiſa, & retractant ce pardon, la tua: allegant que ſon cœur ne pouuoit porter qu'il laiſſaſt viure vne femme qui luy auoit ioué vn tel tour. Ce qu'ayant faict, il deſpecha auſſi ſes enfans, alleguant qu'il ne vouloit point auoir des enfans qui fuſſent nommez enfans de putain. Et dit-on qu'apres auoir eſté ainſi meurtrier de ſa femme & de ſes enfans, il fut auſſi meurtrier de ſoymeſme, ſe precipitãt du haut d'vne maiſon, ou (ſelon les autres) d'vne tour: apres auoir eſcrit en vn papier (lequel il mit ſur ſoy) l'acte qu'il auoit commis, & les

raiſons qui l'auoyent induict : & que ſçachant que la iuſtice le feroit mourir pour raiſon dudict acte, il auoit mieux aimé luy-meſme s'executer que d'endurer vne mort honteuſe. Or congnoiſſons-nous par ces deux exemples comment le diable dreſſe des embuſches aux perſonnes autant & plus qu'il fit iamais : leſquels nous voyons eſtre (comme i'ay dict) conformes en ce que tous les deux peres auroyent tué leurs enfans pour l'occaſion d'vne choſe dont ils eſtoyent innocens.

Et en reciproque, des fils meurtriers des pere ou mere, (ce qui eſt proprement appelé parricide) le diable ne nous en a-il point voulu faire voir des exemples? Helas ſi a : & meſmement en noſtre France, depuis bien peu de temps. Car l'an mil cinq cens ſoixante-cinq penultieme iour de Septembre en la ville de Chaſtillon ſur Loing, ce maudict ennemi du genre humain eut tel cõmandement & pouuoir ſur vn poure malheureux ieune homme qu'il luy fit auoir le courage non pas d'vn homme, mais d'vne beſte brute & nommeement d'vne beſte ſauuage, voire pire encore que de pluſieurs beſtes ſauuages, pour entreprendre & executer vn tel acte. Et d'autant que ie voy que le ſeigneur dudict lieu (perſonnage que ſes vertus rendent auiourdhuy admirable & agreable à tout le monde, & notamment ſa prudence) a trouué bon que ceſte hiſtoire ait eſté diuulguee, meſmes par impreſſion, i'ay eſperance qu'on ne trouuera point mauuais, que ſuyuant ſon iugement, & pour les meſmes raiſons qui l'ont meu à la faire publier, i'en mette ici vn extraict. L'hiſtoire donc eſt telle. Iean Guy fils d'Emé Guy, bonnetier en ladicte ville de Chaſtillon ſur Loing, auoit eſté toute ſa vie fort desbauché & grãd coureur : à quoy auoit fort aidé la trop grande indulgence paternelle. Auint vn ſamedi, iour ſpecifié ci-deſſus, que ledict Iean Guy ſe desbaucha ſelõ ſa couſtume, & ne reuint en la maiſon iuſques au ſoir bien tard. De quoy ſon pere ſe courrouça bien fort à luy, iuſques à luy dire que puis qu'il continuoit ſon train de ſes desbauchemens, il ſeroit finalement cõtraint de le chaſſer hors de ſa compagnie. A quoy luy plein d'orgueil reſpondit

fort

fort audacieusement qu'il estoit tout prest de s'en aller, voire des l'heure mesme, pourueu qu'on luy baillast ses accoustremens. Sur ceste dispute le pere s'en alla coucher: & estant au lict, fut contraint de menacer son fils pour le faire taire: tant il repliquoit fierement cõtre luy. & en fin voyant qu'il ne proufitoit rien, & ne pouuant plus porter ses longues & orgueilleuses repliques, se leua en colere de son lict pour aller chastier l'arrogance & irreuerence de son fils. Quoy voyant ledict fils, & que son pere venoit courroucé contre luy pour le batre, empoigna soudain son espee qui estoit en la mesme chambre, & se rebellant contre son pere, luy donna d'icelle au trauers du corps. Duquel coup il tomba soudainement à terre, s'escriant à haute voix qu'il estoit mort. Duquel cri les voisins estonnez suruindrent incontinẽt, & tost apres la iustice: lesquels trouuerent le poure pere estendu sur la place, & n'attendant plus que la mort, laquelle sensuiuit bien tost apres. Aussi fut trouuee l'espee toute sanglante aupres du fils qui se chauffoit: auquel le pere meu de compassion, & oubliant la cruauté qu'il auoit receue de luy, auoit ia dict plusieurs fois, Sauue toy, sauue toy mon fils: ie te pardonne ma mort. Aussi auoit la mere vsé de mesme auertissemẽt pour le faire euader: mais comme il pleut à Dieu le retenir par vn iuste iugement, il n'eut onc la force de desloger. Interrogué par la iustice qui l'auoit meu à tuer ainsi miserablement son pere, respondit en somme qu'il n'auoit taché à le tuer: ains que la seule colere de sondict pere auoit esté cause que luymesme s'estoit precipité sur son espee: laquelle il n'auoit prise que pour euiter tel courroux. Voila quelle est l'histoire, quant au faict: mais d'autant que le liuret ci-dessus mentionné par lequel ell'a esté publiee, contient plusieurs choses notables qui sensuiuirent iusques à l'execution dudict meurtrier, esquelles consiste le fruict qu'on doit recueillir de ceste histoire: ie prieray le lecteur ne trouuer mauuais si ie suis vn peu plus long en ce recit que ie n'ay accoustumé d'estre es autres. Car à dire la verité, congnoissant que le nom mesme du parricide est horrible, ie n'eusse voulu le raconter si auant,

sinon en intention d'aiouster la conuersion d'iceluy, pour monstrer aussi bien l'exemple de la grande misericorde de Dieu, comme l'exemple de la cruelle inimitié que porte Satan au genre humain: laquelle il monstre par experience enuers ceux qu'il voit ne se tenir aucunement sur leurs gardes. Ce meurtrier donc apprehendé par la iustice, fut mené en prison. Contre lequel deposoyent les tesmoins entr'autres choses, qu'il auoit esté toute sa vie fort desbauché, & mesprisant ordinairement les reprehensions de sesdicts pere & mere: & neãtmoins tout cela n'auoit empesché qu'ils ne l'eussent tousiours receu en toute douceur, toutes les fois qu'il estoit retourné à eux. Or luy ayant esté faict son proces, sa sentence fut prononcee par la iustice de Chastillon, le samedi prochainement suyuant. Laquelle sentence portoit telles peines: Qu'il auroit le poing dextre coupé sur vn eschaffaut en la place publique de ladicte ville, & deuant la maison de sondict pere. Qu'il seroit tenaillé tout vif aux deux mammelles de tenailles ardentes de feu: & apres seroit là pendu par les pieds à vne potence, & estranglé d'vne pierre du poids de six vints liures, qu'on luy attacheroit au col. Qu'il demeureroit ainsi en ladicte place l'espace de vintquatre heures: puis seroit porté pour demeurer ainsi pendu à tousiours au gibet ordinaire de ladicte ville. Ceste sentence luy estant ainsi prononcee, il en appela: estant persuadé à ce faire par vn meschant garnement de fausaire, qui pour ses mesfaicts auoit receu sentence auec luy d'estre enuoyé aux galeres, & de laquelle aussi il auoit appelé. En attendãt donc qu'on les menast à Paris, on les remit en la grosse tour du chasteau. Auquel lieu on les alloit visiter, & principalement ce parricide, pour l'amener à quelque sentiment de son peché. Mais quand on vit qu'il n'en auoit aucune apprehension nõ plus que d'vne petite faute, on luy remonstra au contraire la grandeur d'iceluy, & la rigoureuse vengeance que Dieu en prendroit, non seulement en ceste vie presente par le moyen du magistrat, mais aussi apres la mort, par vne damnation eternelle du

corps

corps & de l'ame, s'il ne recongnoissoit autrement son peché, afin de recourir à la misericorde de Dieu: qui seroit tousiours prest de luy faire merci, toutes les fois que d'vn vray sentiment & desplaisir de ses fautes il l'en requerroit, en asseurãce d'estre exaucé. Mais il ne fit iamais aucune demonstration d'estre esmeu de toutes ces remonstrances tant peu que ce fust: ains disoit tousiours qu'il estoit appelant, & qu'il n'auoit tué son pere: mais que le fourreau de son espee estant tombé en terre, son pere s'en estoit luy mesme enferré. Et ne put-on gaigner pour ceste fois autre chose auec luy. Encore depuis luy furent faictes d'autres remonstrances d'ailleurs, lesquelles aussi ne peurent obtenir que ce miserable vint à recongnoissance aucune: ains taschoit tousiours à s'excuser & pallier son crime. Et entr'autres choses il dict, Ah, ie m'en fusse bien fuy si i'eusse voulu: & mon pere mesmes, se sentant blessé, m'en solicitoit: mais ie ne voulu onc y entendre. La dessus luy fut remonstré qu'il n'estoit en sa puissance de mouuoir seulement le bout du doit, sinon d'autant qu'il plairoit à Dieu luy en faire la grace: & pourtant qu'il deuoit recõgnoistre que c'auoit esté la volonté d'iceluy qu'il fust au lieu où il estoit, à fin d'estre amené à la congnoissance de son peché, & en estre puni en ce monde, pour seruir d'exemple de sa iustice. Qu'il deuoit donc auiser à en faire son prouffit, & que la prison luy deuoit seruir d'eschole, pour apprendre que Dieu hait le peché, desployant ses iugemens, quand bon luy semble, sur les iniques, soit par le moyen des magistrats, soit autrement. A quoy il ne respõdit riẽ sinõ que pressé par plusieurs semblables propos, pour de plus en plus luy aggrauer sa faute, dict finalement qu'il auoit le cœur si gros & si brulant, que c'estoit chose incroyable. Et cependant il faisoit quelque cõtenance tant de la teste que des mains, par laquelle on s'apperceuoit aucunement que Dieu commençoit à besongner en luy. Qui fut cause qu'on vint à luy proposer la misericorde de Dieu, comme ia au parauant auoit esté faict. Or apres plusieurs autres propos de toutes sortes dont on se pouuoit auiser pour le faire penser à sa conscience, on fut

auerti que ce fauſaire mentionné cideſſus, mettoit en teſte à ce poure parricide de faire bonne chere, en prolongeant ſa vie par tous moyens, ſans aucune apprehenſiõ de ce qui pouuoit donner chagrin: pourtant on ordonna qu'ils ſeroyent ſeparez, à fin que ce meſchant fauſaire ne continuaſt d'empoiſonner ce parricide par tels malheureux propos: lequel donnoit quelque meilleure eſperance qu'au parauant, quand il ne les orroit plus. Et ne fut vaine ceſte eſperance: car des l'heure qu'il fut appart, il penſa de plus pres aux propos qu'on luy auoit tenus: tellement qu'il confeſſa en preſence du geolier & d'vn autre, qu'il auoit grandement offenſé Dieu, d'autant qu'il auoit malheureuſement tué ſon pere, & qu'il auoit bien merité la mort: & pourtant qu'on enuoyaſt querir le ballif, pource qu'il ſe vouloit deſiſter de ſon appel. Dequoy les ſuſdicts prindrent occaſion de l'exhorter à bié faire ſon proufit des ſainctes remõſtrãces qui luy auoyent eſté faictes: & qu'à leur auis il faiſoit treſbien de renoncer à ſon appel, pource qu'auſſi bien ne pouuoit-il eſchapper la mort: & meſmement qu'il y auroit danger qu'eſtant mené à Paris, la cour de Parlement ne renforçaſt la rigueur de ſa peine. Comme ces choſes ſe diſoyent, y arriua vn miniſtre de la parole de Dieu, & exhorta ce parricide par pluſieurs propos: par leſquels il l'eſmeut à recongnoiſtre l'enormité de ſon peché, & demander pardon à Dieu. Et continua tellement en ceſte recongnoiſſance que depuis ne ceſſa de prononcer pluſieurs bons & ſaincts propos, par leſquels il donnoit clairement à entendre que Dieu auoit miraculeuſement beſongné en luy. Et perſeuerant auſſi en ce qu'il auoit dict de vouloir renõcer à ſon appel, en aduertit depuis le baillif. Et ſuyuant cela, fut executé le Lundi apres. Où il eſt à noter que durant le temps de ſon ſupplice, & iuſques à ce que le bourreau euſt mis fin à ſon execution, ce poure patient eut inceſſamment Dieu & ſon fils noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt en la bouche, & fut armé de telle conſtance & aſſeurance qu'il ne flechit onc pour nul tourment: & meſme n'en changea point de viſage, ains rendoit tout le peuple eſmerueillé de ſa magnanimité de

cou-

courage. Or qui voudra entendre ceſt' hiſtoire encore plus par le menu, s'adreſſe audict liuret qui en a eſté faict.

Quant aux femmes meurtrieres de leurs enfans, ie croy bien qu'il ne ſe trouue guere d'exemples de celles qui commettent meurtre de leurs enfans depuis qu'ils ont ia eſté quelque temps au monde, & principalement depuis qu'ils ſont deſia grandelets: mais le nombre eſt grand tant de celles qui ſont meurtrieres de leurs enfans ſi toſt qu'ils ſont venus au monde, que de celles auſſi qui exercent telle cruauté contr'eux auant meſme qu'ils y ſoyent venus. Et premierement quant à celles-ci, il eſt certain que leur meſchanceté eſt fort ancienne. Car nous oyons le poete Grec Phocylide expreſſeement auertir les femmes qu'elles ſe donnent garde de commettre tels actes. Et meſmement Ouide, payen auſſi bien que luy, en fait grand reproche à vne femme, aiouſtant pluſieurs belles remonſtrances. Item nous oyons comment Hippocrat entr'autres choſes, deſquelles il fait ſermẽt qu'il ſe gardera, met ceſte-ci, de ne preſenter point aux femmes ce dõt elles puiſſent gaſter le fruict de leur ventre. Or ſe pratique ceſte meſchanceté pour deux raiſons: par les vnes, pour la crainte qu'elles ont d'eſtre cõgnues femmes au lieu de filles, ou generalemẽt de peur qu'elles ne ſoyent deſcouuertes auoir faict leur emploite où il n'eſtoit licite, ſoyent mariees, ſoyent vefues: par les autres, pour la crainte qu'elles ont d'abbreger le terme de leur ieuneſſe: & particulierement pour crainte de ce que dit Ouide,

Scilicet vt careat rugarum crimine venter,
Sternetur pugnæ triſtis arena tuæ?

Et quant à ce que i'ay dict de l'abbregement de la ieuneſſe, ce meſme poete auſſi le teſmoigne, diſant, *Adde quòd & partus faciunt breuiora iuuentæ Tempora.* Et ſans ſon teſmoignage, nous en voyons tous les iours l'experience deuant nos yeux. I'ay ouy parler auſſi de quelques damoiſelles, voire en ay congnu, qui n'ont point faict difficulté de porter des buſtes aux deſpens du fruict qui eſtoit en leur ventre: & pour ne perdre l'honneur d'a-

uoir le corps gent, ne faiſoyent point de conſcience de perdre ce qui leur deuoit eſtre auſſi cher que la vie. car ie parle de celles meſmement qui n'eſtoyent enceintes d'ailleurs que d'où il falloit. Quant à celles qui ſont meurtrieres de leurs enfans auſſi toſt qu'ils ſont ſortis du ventre, les iettans ou les faiſans ietter, il y a quelques annees que les monaſteres des nonnains en euſſent fourni bon nombre d'exemples (auſſi bien que de celles qui les meurtriſſent en leur ventre) voire deſia du temps de Pontanus: teſmoin ceci qu'il dit, *Quod quidem execrationis genus maximè ſacerdotes attingit, quæ Deo virginitatem quum vouerint, pollutis tamen votis, ritúque ſacerdotali periuranter atque inceſtè contaminato grauidæ factæ, ne ſcelus pateat, execrabiliori conantur ſcelere idipſum prohibere ac corrigere: dum aut medicaminibus adhibitis abortionem procurant, aut partum ſtatim ipſum exanimant, terræque aut cloacis clam infodiunt.* Or quand ie di qu'on en euſt trouué bon nombre il y a quelques annees, ie n'enten pas qu'on fuſt en peine auiourdhuy d'en trouuer ſi on en auoit a faire, mais bien que le nombre en eſtoit plus grand alors qu'à preſent: tant pource que le nombre auſſi des nonnains eſtoit plus grand, que pource qu'elles auoyent plus grand' peur d'eſtre deshonnorees, voire meſme chapitrees, ſi elles eſtoyent conuaincues d'auoir ioué de la nauette, qu'elles n'ont maintenant, que leurs peres confeſſeurs ne font pas tant des faſcheux, ains au contraire eux-meſmes en vn beſoin voudroyent eſtre les premiers de la partie. Outre plus ce qu'elles voyent pluſieurs qui eſtoyent auparauant nonnains comm'elles, eſtre mariees publiquement, & s'en trouuer bien, les fait vn peu mieux penſer à leurs conſciences quant à entreprendre tels meurtres. Mais il faut confeſſer que ceſte meſchanceté paſſe bien outre les cloiſtres, iuſques aux filles à marier qui ſont aupres de leurs pere & mere, ou en la garde de leurs parens: & meſmement celles de bonne maiſon: iuſques à maintes femmes vefues auſſi. Ce que ledict Pontanus n'a pas celé non plus, touchant celles de ſon temps. car il aiouſte à ce que ie vien d'alleguer de luy,

de luy, *Nec verò monstrosa hac feritate sacerdotes tantùm verumetiam viduæ ac nubiles puellæ splendidissimæ que etiam fœdãtur familiæ.* Il est auenu aussi souuent à des chambrieres de faire le tour. & c'est à celles-ci ordinairement, non pas aux autres, que s'adressent messieurs de la iustice. (suyuant le prouerbe que nous auons allegué cidessus de Iuuenal, *Dat veniam corvis, vexat censura columbas*) Car il me souuient d'auoir veu pendre à Paris assez souuent des chambrieres pour ce crime (mais nulles d'autre qualité) & notamment ay souuenance d'auoir veu faire es escoles de medecine l'anatomie d'vne chambriere qui auoit esté pendue pour ce mesme forfaict, à sçauoir pour auoir ietté son enfant dedans des latrines. Ce qui est à propos de ce qu'aiouste ledict Pontanus consequemment, *Vir maximè notus mihique per familiaru ædes quum emisset, emundarétque latrinarum sordes, intérque emundandum accurrisset subitam ad exclamationem redemptoris operam eam facientis, animaduertit infantuli cadauerculum sordibus illis inuolutum.* Or n'y a il personne qui peust sçauoir d'auantage de tels secrets que les sagefemmes: n'estoit que la maniere est auiourdhuy de les aller querir en leurs maisons, & apres leur auoir bandé les yeux, les mener au logis où est la femme qui en ha besoin. & est alors masquee ou autrement bouchee, de peur d'estre congnue par elles, ausquelles il est force de desbander alors les yeux. Quant à moy i'ay ouy parler d'vne qui racontoit, ne luy auoir esté faict ce tour seulement, (qui est auiourdhuy assez commun, si on en vouloit faire la recerche) mais aussi l'enfant auoir esté mis à mort en sa presence, incontinent apres estre sorti du ventre maternel. Et qu'elle n'eut pas plustost ouuert la bouche pour remonstrer l'enormité de l'acte qu'on vouloit cõmettre, qu'elle fut en danger de sentir sa part dela cruauté des personnes qui cõmettoyent ce meurtre, & de celles aussi qui y cõsentoyét. Et entr'autres choses aioustoit que la chambre en laquelle ceci se faisoit, estoit toute tapissee de draps blãcs, pour oster mieux tout moyen de remarquer rien. Elle fut puis remenee iusques au lieu

où on l'auoit prise, ayant les yeux bandez comme auparauant. Par ceci pouuons-nous coniecturer quels courages ont aucunes femmes. Il est bien vray qu'auiourdhuy maintes dames n'ont besoin d'en venir iusques là, par le moyen de plusieurs preseruatifs qui les gardent de deuenir grosses. Mais à propos de courage feminin, ou plustost fureur feminine contre leur propre sang, Pō tanus raconte vne chose plus estrange que toutes celles que nous auons encore dictes: à sçauoir d'aucunes qui nō pour la crainte de laquelle il a esté parlé, mais pour se venger de leurs maris auoyent de leurs propres mains escaché leurs enfans en sortant de leur ventre. Et en semble parler comme d'vne chose auenue de son temps. Car apres auoir declaré leurs meschancetez susdictes toutes auenues de son temps, il aioute, *Compertas audio etiam vxores, quæ vt viros hoc iniuriarum genere infectarentur, aut illatas ab illis iniurias vlciscerentur, hac potissimùm ratione in lucem venientem prolem propriis eliserint manibus.* Mais ie ne pense point qu'vn si furieux desir de vengeance soit iamais entré au cœur de femme Françoise, & Dieu vueille que iamais ne s'y trouue la race de telles Medees. Au reste ie suis maintenāt en doute si ie me doy taire de celles qui abandonnent leurs enfans aux premieres nourrisses, qu'elles rencontrent, sans s'enquester de quelle conscié ce elles sont, & quelle esperance il y à qu'elles s'aquiterōt de quelque partie de leur deuoir à l'endroit de leurs nourrissons: mesme quel moyē elles en ont, encore que la volōté y fust. Voire sans s'enquester si elles sont point ponacres, verolees, ou ladresses. & qui depuis les auoir mis entre les mains de telles nourrisses, ni pēsent gueres, ou du tout point, sinon à l'heure qu'on leur vient dire les nouuelles de la mort de ces poures nourrissons. Pour le moins, si ie n'ose dire que telles meres sont meurtrieres aussi bien que les autres dont nous venons de parler, (& principalement quand ceci se fait par celles qui n'ont point excuse legitime, les dispensant de faire elles mesmes office de mere) ie ne feray point de difficulté de dire iusq̄ là, (& s'ē scādalize celle qui voudra: car il me suffit de

fit de n'offenser point les femmes de bien) qu'elles sont pis que les payens & payennes qui exposoyent leurs enfans. Car si elles alleguent que tous les enfans de ceux qui tombent ainsi entre les mains de telles nourrisses ne meurent pas, ie leur respondray qu'aussi ne mouroyent pas tous les enfans qui estoyent exposez, ains auenoit à plusieurs des rencontres qui les faisoyent heureux toute leur vie: au lieu que ceux qui sont en la charge de telles vilaines, s'ils ne meurent bien tost apres, pour le moins en rapportent des maux & des maladies qui les rendent au cõtraire malheureux pour tout le temps de leur vie. Or par ceci deuons nous congnoistre combien les femmes ont degeneré du naturel de la roine dont nous auons faict mention par cideuant, qui se courrouça si asprement de ce que son enfant auoit teté du laict d'vne de ses dames. Lequel courroux procedoit à ceste roine du grand desir qu'ell'auoit qu'iceluy n'eust autre nourrisse qu'elle, comme il n'auoit eu auparauant: & estoit comme ialouse de tel honneur. Mais puisque par bonne occasion ie suis tombé sur le propos de la façõ qui estoit le temps passé entre les payens d'exposer les enfans, ie suis deliberé de ne la laisser passer si legerement, & sans discourir de la difference qui est en ceci, entre lesdicts payens & plusieurs de ceux qui se donnent le titre de Chrestiens. Ie confesse donc que ceste coustume d'exposer les enfans n'est pas demouree parmi les Chrestiés, telle que nous la tesmoignent plusieurs passages d'auteurs tant Grecs que Latins. Car auiourdhuy on n'oit point parler que les enfans trouuez qu'on appelle, viennent d'autres que de personnes pressees ou de poureté, ou de crainte d'infamie. Mais ie di que quant à plusieurs autres qui ne sont pressez ni de l'vne de ces choses, ni de l'autre. les monasteres leurs sont tel refuge qu'estoit anciennement la coustume d'exposer: àsçauoir pour euiter que pour le grand nombre d'enfans il ne falust abbaisser le train, & (comme on dit par maniere de prouerbe) tailler les mourceaux plus menus. Voila l'occasion pour laquelle plusieurs font a-croire à leurs enfans qu'ils

ont faict veu de virginité, auquel ils n'ont iamais penſé: voire ſous ce beau pretexte de virginité les confinent en des monaſteres, auant que le bas aage leur permette ſçauoir que c'eſt de virginité, non plus que ſçauent les petites fillettes que nous voyons pleurer quand on les appelle pucelles. Auſſi auec combien de maudiſſons les enfans ainſi confinez (au moins la plus part) prient Dieu à l'encontre de leurs parens quand ils viennent en aage de congnoiſſance, c'eſt vne choſe plus que notoire. La queſtion eſt donques maintenant ſi les parens en ce faiſant, ne commettent point vn acte equipollent à vn homicide, quand ils ſont cauſe de faire tomber les perſonnes ainſi forcees, en des vilanies & ſouilleures qui prouoquent iournellement l'ire de Dieu ſur leurs teſtes. De ma part, ie di que c'eſt vn homicide plus grand que les autres, d'autant que l'ame eſt plus precieuſe que le corps.

IE SÇAY qu'on trouueroit encore pluſieurs autres eſpeces d'homicides, ou pour le moins d'actes equipollens à homicides: (comme meſme nous voyons auiourdhuy les vſuriers, & tous ceux qui par moyens ſiniſtres rançonnent le menu peuple, eſtre nommez coupegorges. auquel titre prennent auſſi leur part toutes gens d'iniuſtice de faict & gens de iuſtice de nom) mais ie me contenteray pour le preſent des ſuſdits: & viendray à ceux qui ſont homicides d'eux-meſmes. Les exéples deſquels nous doyuent beaucoup humilier, en nous monſtrant combien grande puiſſance le diable à ſur nous, depuis que nous luy donnons quelque entree, & ne nous tenons ſur nos gardes: c'eſt à dire, nous ne reſiſtons par les armes de la parole de Dieu aux tentations que le diable nous met au deuant. Comme ainſi ſoit donc que les payens pour la plus part n'ayent point faict de conſcience de ſe deſfaire, & que meſme les philoſophes preſque tous l'ayent approuué par leur ſentence, (& quelques vns par leur exemple auſſi) au contraire la Chreſtienté n'a onc eſté en lieu aucun ſi corrompue que ceux qui ont eſté homicides d'eux-meſmes n'ayent eſté condamnez totalement, voire mis non ſeulement

hors

hors du nombre de Chreſtiens, mais des vrais hommes, Et toutesfois tels homicides ſe ſont trouuez ſouuent entre les Chreſtiens en tous ſiecles, ſi nous aiouſtons foy aux hiſtoires. Et s'il eſt licite de parler premieremẽt des femmes, (ſuyuant ce que nous auons touché ci-deſſus du faict de Lucrece) nous liſons que du temps de Diocletian, la mere & les deux filles ſe precipiterent & noyerẽt en vne riuiere, eſtans (ſous pretexte d'aller à leurs neceſſitez) deſcendues du chariot, dedans lequel on les menoit en Antioche, pour là faire abiuration de leur religion Chreſtienne, & meſme ſacrifier aux dieux que commanderoit l'empereur, ou receuoir infamie en leurs perſonnes, & en fin punition de mort. On trouue auſſi d'autres exemples de filles qui ont mieux aimé eſtre meurtrieres d'elles meſmes qu'eſtre violees. Quant à noſtre ſiecle, nous auons les oreilles batues d'exemples, tant d'hommes que de femmes. Et entr'autres il me ſouuient de ce que i'ay ouy raconter d'vne femme de Suiſſe, auenu depuis enuiron neuf ou dix ans: c'eſt qu'apres auoir receu vn autre en ſon lict en la place de ſon mari, quand elle s'apperceut qu'ell'auoit eſté deceue, & que ce n'eſtoit point ſon mari qui auoit couché auec elle, vn ſi grãd courroux & creuecœur la ſaiſit qu'elle s'alla noyer. Auſſi liſons-nous és narrations de la roine de Nauarre derniere defuncte, la piteuſe mort d'vne damoiſelle qui ſe pendit & eſtrangla pour le grand deſpit & regret qu'ell'auoit de ce qu'vn cordelier auoit vſé d'elle comme de ſa femme, ſans qu'elle penſaſt eſtre couchee pres autre que ſon mari: laquelle hiſtoire ſera recitee plus au long ci-apres, où nous traiterons des paillardiſes des gens d'egliſe. On oit auſſi parler d'aucunes qui ſe ſont desfaictes pour le grãd & furieux deſpit qu'elles auoyent de ce que leurs maris leur auoyẽt rompu la foy, & qu'elles ne ſe pouuoyent venger de celles qui en eſtoyẽt cauſe. Et non ſeulement pour ces occaſions, mais auſſi pour autres, aucunes ont eſté meurtrieres d'elles-meſmes en noſtre temps. Quant aux hõmes, on trouue pareillemẽt que les vns par vne occaſion, les autres par vn'autre ont eſté induits & pouſſez à telle meſchanceté. Et à pro-

pos de la foy de mariage rompue, ie repeteray encores ici ce qui auint en vne ville de Suisse il y a enuiron vint ans, qu'vn qui auoit trouué sa femme en telle faute, & la luy auoit pardonnee, se rauisa quelques iours apres, tellement qu'il la tua. Et incontinent apres traita de la mesme sorte les enfans qu'il auoit eus d'elle, leur alleguant qu'il ne vouloit point auoir des enfans qui fussent appelez enfans de putain. Ce qu'ayant faict, il se precipita d'vn lieu haut, & se rompit le col. Mais on luy trouua en son sein vn papier contenant les occasions qui l'auoyent meu à commettre ces meurtres, & pareillement que sçachant bien que pour iceux on le voudroit faire mourir honteusement, il auoit mieux aimé par tel moyẽ s'oster luymesme hors de ce monde. Et sur ceci il me souuient de ce que raconte Pontanus d'vn seigneur Italien, qui ayant tué celuy qu'il soupçonnoit estre adultere de sa femme, fut si estroittement assiegé par le frere d'iceluy. qu'ayant perdu toute esperance d'eschapper, il la tua & ses enfans apres: & puis se precipita de la plus haute tour de son chasteau. I'ay ouy asseurer aussi de celuy de Padoüe qui tua ses filletes ainsi qu'il a esté racõté ci-dessus, qu'il se precipita quelques iours apres sur le chemin qu'il auoit pris pour se sauuer. Et sur ce propos mesme, asçauoir de ceux qui apres auoir esté meurtriers de leurs enfans, ont esté meurtriers d'eux mesmes, ie reciteray vn'hiſtoire autant tragicque que ie pense se pouuoir trouuer en aucun liure ni ancien ni moderne. L'acte est tel, auenu en Beausse (selon aucuns) de nostre temps. Vn laboureur qui auoit assez bien dequoy, liant des gerbes aux champs, enuoya son fils en la maison pour luy apporter quelque chose. Contre lequel estant retourné il se cholera (pource qu'il auoit trop demouré à son gré) tellement qu'il luy ietta vne motte à la teste, dont il tũba mort à terre. Ce que voyant, il le couure de gerbes, & s'en va tout desesperé en sa maison, où sa femme estoit se baignant & baillant à teter à son petit enfant, duquel ell'estoit fraischement accouchee: de là s'en va en sa grãge, & se pend. Cela rapporté à la poure femme par quelcun

cun qui y estoit entré bien-tost apres, de grand effroy qu'ell'eut, en se iettant hors du bain pour y courir, fit tomber son petit enfant dedans: lequel s'y noya. Tost apres, la poure femme, esperdue du triste spectacle qu'elle venoit de voir, trouuant à son retour ce petit enfant noyé, entra aussi en tel desespoir qu'elle s'en retourna en la grange, & là s'estant enfermee, se pendit aupres de son mari. Tellement qu'en vn mesme iour le pere tue le fils, n'ayãt cuidé en venir iusque là, la mere pareillemẽt noye son petit enfant, sans y penser: & tous deux par vn semblable desespoir se pendent. Mais ce point est à noter, qui rend les meurtres commis par ces pere & mere, dissemblables aux autres: à sçauoir qu'ils ont esté commis, l'vn du tout par mesgarde, ascauoir celuy de la mere: l'autre selon le prouerbe qui dit que tel tue qui ne pense que blesser.

Or comme les hommes trouuent plusieurs autres occasions de desespoir, aussi oyons-nous parler de plusieurs personnes qui se sont desfaictes pour autres raisons. Et entr'autres on peut alleguer vn assez bon nombre d'vsuriers de nostre temps, qui par vn iuste iugement de Dieu n'ont attendu autres bourreaux en ce monde. Et generalement sont subiect à ceste tant infame & tant execrable mort tous ceux ausquels la conscience fait le proces. Car apres que le proces est faict & parfaict là dedans par vne procedure extraordinaire, aussi par vne voye extraordinaire est mise en execution la sentence. Sur quoy il me souuient d'vn qui estoit secretaire d'vne ville de Suisse, lequel ayant receu vne telle sentence par sa conscience (comme aussi ses meschancetez estoyent assez diuulguees) apres auoir failli souuent à l'executer, en fin l'executa alors qu'on l'en pensoit mieux garder. Car ayant esté trouué vne fois es bains se chiquetant le corps de coups de canniuet, fut retenu: mais le iour mesme il trouua moyen de se rompre le col en despit de tous ceux qui le gardoyent, en se iettant du haut d'vne feneſtre. Ie n'oublieray pas Bonauenture Des periers, l'auteur du detestable liure intitulé *cymbalum mundi*, qui

nonobstant la peine qu'on prenoit à le garder (à cause qu'on le voyoit estre desesperé, & en deliberation de se deffaire, fut trouué s'estant tellement enferré de son espee sur laquelle il s'estoit ietté, l'ayant appuyee le pommeau contre terre, que la pointe entree par l'estomach sortoit par l'eschine. Mais le plus estrange desespoir & du plus rare exemple (si on regarde l'occasion) est celuy d'vn Italien nommé Francesco Spiera: voire si rare qu'on seroit bien empesché d'en trouuer vn autre auec lequel on le peut accoupler. Aussi se fit-il mourir d'vne mort que les autres desesperez ne choisissent pas volontiers, pource que le chemin y est trop long. Car il endura si long temps la faim pendant qu'il estoit en son desespoir, que la vie se departit du corps. L'histoire est en Sleidan, & ailleurs.

De la cruauté de nostre siecle.

CHAP. XIX.

COMBIEN QVE LES homicides desquels i'ay faict mention, ne soyent point exemts de cruauté, mais au contraire en aucuns d'iceux s'y en trouue vne tresgrande, i'ay deliberé toutesfois d'alleguer à part des exemples d'icelle, non pas tous ceux de nostre temps que i'ay en main, mais aucuns seulement qui contiennent quelque faict extraordinaire & non vulgaire. Desquels encore que nos dernieres guerres ciuiles me puissent fournir grand nombre, ie ne veux toutesfois m'adresser là, de peur de renouueller les playes de plusieurs es mains desquels ce recit pourroit tomber. Aussi ne parleray-ie point des cruautez exercees à Merindol & à Cabriere, pour l'horreur desquelles, estans recitees deuant la cour de parlement de Paris, tant par l'aduocat Auberi, qu'autres, plusieurs auditeurs estoyẽt contrains de boucher leurs oreilles. Ce seul point peut estre vn suffisant tesmoignage de l'enormité de ces cruautez: c'est que Iean Menier seigneur d'Oppede, chef de ceste entreprise,

trepriſe, comme eſtant premier preſident du parlement de Prouence, & gouuerneur & lieutenant general du Roy au pays de Prouence en l'abſence du ſeigneur de Grignan, ne pouuoit trouuer des ſoldats aſſez cruels à ſon gré, combien qu'il euſt choiſi ceux qui en ceſte qualité ſurpaſſoyent tous autres. Auſquels entr'autres barbaries il commanda & fit executer ceſte-ci en ſa preſence, de fendre les vétres des femmes enceintes, & fouler aux pieds les enfans qui eſtoyent dedans iceux. O monſtrueuſe cruauté, & digne de l'horrible mort de laquelle mourut l'auteur d'icelle, non par les mains de hommes, mais par le iuſte iugement de celuy qui oit & voit tout. Et d'autant plus notable eſt ceſte perſecution cõtre ceux de Merindol & de Cabriere, qu'on mena groſſe armee contre poures gens qui ne demandoyent & n'auoyent touſiours demandé qu'à ſe rendre, & ne faiſoyent ni n'auoyent penſé à faire aucune reſiſtence : ſeulement ſupplioyent humblement qu'on les laiſſaſt viure en repos de conſcience en leurs maiſons, & ſans les forcer d'adherer aux traditions Romaines, ou qu'on leur permiſt de ſe ſauuer en vn autre pays à telle condition qu'on voudroit.

Mais ie laiſſe ceſt' hiſtoire, & vien aux exemples de cruauté pareille à celle que nous trouuons incroyable en Herodote. Car en ce qu'il raconte que Harpagus fut ſerui de la chair de ſon fils (ne ſe doutant qu'on luy ſeruiſt d'vn tel mets) & en mangea, en vn feſtin que luy faiſoit Aſtyages roy des Medes, combien y-a-il de gens qui penſent ceci eſtre vne vraye fable, auſſi bien que ce qu'on dict les poetes d'Atreus? aſçauoir qu'il fit manger à ſon frere Thyeſtes les propres enfans d'iceluy? Et toutesfois nous trouuons des cruautez de meſme ſorte en noſtre ſiecle. Car Pontanus nous raconte de quelques Italiens qui ayans pris vn de la famille contre laquelle ils auoyent querelle, le hacherent incontinent en menues pieces, & luy ayans tiré le foye, le firent roſtir ſur les charbons : & apres en mangerent chacun leur morceau auec grand'ioye, vſans auſſi de pluſieurs ſolennitez. Mais ie mettray ſes mots tout au long, *Auiagr.*

meam Leonardam, rariſsimi exempli matronam, non ſine multis lacrymis puer audiebam referentem, quum inter digladiantes quaſdam inter familias inimicitiæ ſummis exercerentur odiis, captum quempiam factione ex altera, eúmque è veſtigio conciſum in minutiſsima etiam fruſta: móxque exemptum illi iecur, in prunis candentiſsimiſque carbonibus ab factionis eius principibus toſtum, perque buccellas minutim diſſectum, inter cognatos ad id inuitatos in ientaculum diſtributum. Quæ aut luporum tam exanhelata rabies aut ſæuientis pro erepta prole tigridis hanc ipſam ſuperauerit? Allata etiam poſt deguſtationem tam execrabilem pocula non ſine collecti cruoris aſpergine: congraculationes habitæ inter ſe, riſu ioci, leporéſque cibum ipſum condientes. Denique & diis ipſis propinatum tantæ vindictæ fautoribus. Quid hic exclamem nihil habeo, niſi fortè, &c. Laquelle hiſtoire me fait ſouuenir ou (pour mieux dire) entreſouuenir d'vn'autre, qui eſt telle à peu pres. Vn gentilhomme portant fort grande affection à vne damoiſelle mariee, s'en alla à la guerre: où il pria ſes compagnons que s'il mouroit ils fiſſent porter ſon cœur à icelle, faiſans accompagner ce preſent de certains propos qu'il leur dit. Apres la mort de ce gentil-homme (qui fut bien-toſt apres) ſon cœur fut pris & gardé par le mari de ceſte damoiſelle, auerti de la requeſte qu'il auoit faite à ſes cõpagnons: & quand il fut retourné, le fit tellement cuiſiner que ceſte damoiſelle ſa femme en mangea, penſant bien manger autre viande. Alors le mari luy demanda ſi ell'auoit trouué ceſte viande bonne: & ell'ayant reſpondu qu'ouy. Vous ne pouuiez faillir dit-il, de la trouuer bõne: car c'eſt le cœur d'vn de vos mieux-aimez. La damoiſelle ayant ſçeu de qui il parloit, ne mãgea depuis morceau qu'il luy fit biẽ. & auſſi n'eut long temps beſoin de viande: car elle mourut de regret bien peu de iours apres. Or n'ay-ie recité ceſt acte comme en penſant faire comparaiſon auec le precedent en cas de cruauté, mais ſeulement à propos de manger de la chair humaine. Car (tout bien conſideré) l'acte de ce gẽtil-homme à l'endroit de ſa femme eſtoit pluſtoſt punition treſrigoreuſe que grande cruauté. Comme auſſi le gẽtil-homme Alemand puniſſoit ſa

fem-

femme fort rigoureuſement pluſtoſt que cruellement de l'adultere: quand apres auoir tué le galand auquel elle s'eſtoit abandonnee, il li y ordonna au lieu de coupe, le tez de la teſte d'iceluy. Et ſemble bien qu'on en puiſſe autant dire du gentilhomme Piemontois, qui ayant ſurpris ſa femme en faute, la contraignit auec la vieille qui luy auoit aidé en ſa traffique, de pendre & eſtrangler le gentilhomme auec lequel elle auoit eſté trouuee: & puis fit en ſorte qu'elle & ceſte vieille tout le reſte de leur vie furent contraintes de tenir compagnie à ce corps mort. car il fit murer tout à l'entour d'elles, & laiſſer ſeulement vn petit pertuis par lequel on leur donnoit du pain & de l'eau. Tels actes, di-ie, ſemblent meriter pluſtoſt d'eſtre mis au nombre des punitions treſrigoureuſes que des vengeances treſcruelles, comme en celuy que i'ay allegué de Pontanus. Duquel acte commme on peut accompagner celuy d'Aſtyages recité par Herodote, voire celuy d'Atreus mentionné par les poetes: auſſi en auons-nous de noſtre ſiecle pluſieurs qui peuuent eſtre parangonnez auec celuy de Medee. Pour le moins en puiſ-ie fournir trois tout prõptement. Le premier pourra eſtre celuy que i'ay recité ci-deſſus, pris du meſme Pontanus, de celles qui pour ſe venger de leurs maris, auoyent de leurs propres mains eſcaché leurs enfans en ſortant de leur ventre. Le ſecond exemple ſe trouuera en vne femme Milanoiſe mariee, laquelle (comme raconte Bandel) ne trouuant aucun moyen de ſe venger de celuy qui l'auoit quittee quand elle fut groſſe de ſon faict (de laquelle groſſeſſe toutesfois il ne ſçauoit rien, & ne l'auoit quittee que pour ce qu'il voyoit qu'elle s'abandonnoit à autres) en la fin deſchargea ſon enragee cupidité de vengeance contre le fruict de ſon ventre qui eſtoit procedé de luy: lequel elle fit ſortir par force trois mois auãt le terme, & puis le meurtrit d'vne façõ ſi horrible que i'aime mieux qu'on la liſe es eſcrits dudict Bandel qu'es miens. Le troiſieme peut auſſi eſtre leu en ce meſme auteur, où il raconte d'vne ieune fille Eſpagnole, qui s'eſtant abandonnee à vn gentilhomme ſous eſpoir de mariage (lequel il luy

auoit promis, iaçoit qu'elle fuſt ſortie de bas lieu) & puis ayant entendu qu'il s'eſtoit marié à vne autre, conceut vne telle haine contre luy qu'elle conſpira ſa mort par tous moyens dont elle ſe pourroit auiſer. Et en fin vſa de ceſtuy-ci: c'eſt qu'elle luy perſuada par ſes feintes lettres de retourner la veoir. L'aſſignation donc eſtant baillee, elle l'attendit en grande deuotion, ayant fait ſes preparatifs (auec l'aide auſſi d'vne ſienne vieille) pour le traiter ſelon que ſon felon courage enflambé d'vn extreme deſir de vengeance luy conſeilloit. Pourtant, afin de mieux accomplir ce deſſein, combien que de premiere entree elle l'euſt receu auec plaintes & doleances, ſi eſt-ce que bien toſt apres, ayant faict ſemblant de prendre en payement quelques raiſons qu'il alleguoit, & d'eſtre aucunemẽt appaiſee, elle luy accorda d'vſer de meſmes priuautez que parauant. Suiuant cela ſe mit au lict, & elle aupres; attendant qu'il ſeroit bien endormi pour exploiter ſa furieuſe entrepriſe. A quoy elle ne faillit: & ne ſe contentant de luy auoir donné pluſieurs coups mortels) car eſtant reſueillé du premier, il ſe trouua tellement empeſtré d'vne corde que la vieille tiroit, qu'il ne luy eſtoit poſſible de mouuoir ni bras ni iambes) vſa de pluſieurs cruautez contre le corps mort, auant que pouuoir eſteindre l'ardeur de ſon courroux. Et pour ce cruel meurtre fut decapitee, elle meſme s'eſtant accuſee la premiere volontairement, au moins ayant donné certains indices du faict par ſes propos. Et ſelon Bandel, fut la vieille auſſi decapitee: mais les autres (ſuyuans ce que Paludanus Eſpagnol en a eſcrit en Latin) tiennent qu'elle ne put eſtre iamais apprehendee. Quoy qu'il en ſoit, on voit ici vn acte d'vne vraye Medee, auſſi bien qu'es deux exemples precedens. Leſquels quicõque aura conſiderez, il aura grand tort de trouuer eſtrange ce que noſtre Herodote raconte de la femme du roy Xerxes, nommee Ameſtris: qu'elle s'eſtant fait mettre en ſa puiſſance par ſon mari celle qu'il entretenoit, luy fit couper les mamelles & puis ietter aux chiens: couper auſſi le nez, les aureilles, les leures, la langue: & l'ayant faicte ainſi accouſtrer la renuoya en ſa maiſon. Et pour

concluſion,

conclusion, quand il est question de cruauté feminine, il nous faut tousiours tenir pour resolu premierement ce qu'a dict Iuuenal, que les femmes sont superlatiues en cupidité de vengeance: & puis ce qu'Ouide nous descrit de leur cupidité de vengeance nommeement où elles s'apperçoiuent qu'on va sur leur marché, & qu'on les trouble en leur possession. Voici les paroles de ce poete,

Sed neque fuluus aper media tam sæuus in ira est,
Fulmineo rapidos dum rotat ore canes:
Nec lea, quum catulis lactentibus vbera præbet,
Nec breuis ignaro vipera læsa pede:
Fœmina quàm socij deprehensa pellice lecti
Ardet, & in vultu pignora mentis habet.
In ferrum flammasque ruit: &c.

C'est à dire (si ie traduis bien)

Mais le sanglier n'est point beste si furieuse
En foudroyant les chiens de sa dent escumeuse,
Ni la lionne aussi ses petis allaitant,
Ni la vipere au pied foulee se sentant:
Que la femme ialouse est de fureur esprise
Contre celle par qui sa place elle voit prise.
Ses yeux estincelans tesmoignent de son cœur,
Auquel glaiues ni feux ne font aucune peur.

Or à ce mesme propos i'aiousteray encores vne histoire tiree des memoires de Philippe de Commines: & mettray ses propres mots, qui sont tels, Car tost apres, ledict roy Lancelot fut empoisonné à Prague en Behaigne, par vne femme de bonne maison (& en ay veu le frere) de laquelle il estoit amoureux, & elle de luy: tellement que comme malcontente de ce qu'il se marioit en France auec la fille du roy Charles septieme, qui de present s'appelle la princesse de Vienne, (qui estoit contre ce qu'il auoit promis) elle l'empoisonna en vn bain, en luy donnant à manger d'vne pomme: & mit la poison au manche du cousteau. Telles sont ses parolles. & faut noter qu'il parle du roy d'Hongrie, qui fit mettre

en prison Matthias qui depuis fut roy, ayãt premieremẽt faict tuer le frere aisné d'iceluy. Or pouuons-nous penser quelles noces ceste femme eust faictes à l'espouse de ce roy si elle l'eust eue en sa puissance.

Mais pour retourner aux trescruelles vẽgeances, nous en lisons vn fort notable exemple es escrits du mesme Pontanus, lequel il semble alleguer cõme chose auenue de son temps. Vn esclaue Maure ayãt esté à demi assommé de coups par son maistre, s'aduisa de ce moyen pour se venger de tel outrage, & pareillement mettre fin à sa miserable condition. Ayant espié le temps que son maistre estoit allé assez loing de sa maison des champs, il barra la porte le mieux qu'il put: & puis ayant lié bien estroitement la femme d'iceluy, il mena auec soy leurs trois enfans au plus haut de la maison: où les ayant, il attendit la venue de son maistre. Lequel à son retour trouuant la porte ainsi barree, comméça à menacer son esclaue, qui s'estoit monstré à luy de dessus le toict. Alors l'esclaue, Ie te feray bien tantost, dit-il, parler autre langage. Et sur cela, luy ietta deux de ses enfans du haut en bas. Le poure pere ayant demouré quelque temps tout esperdu de ce spectacle, & plus mort que vif, quand il commença à reuenir à soy, s'auisa de luy vser de douces paroles, & de luy promettre non seulement pardon des deux meurtres ia commis, mais aussi de le mettre en liberté: à fin que pour le moins il luy sauuast son troisieme fils. A quoy respondit l'esclaue, Tu as beau me faire des promesses: ie ne feray rien pour tout cela, sinon que tu te coupes le nez. Ce poure homme pour sauuer ce troisieme fils, accepta ceste condition, & se coupa le nez. Mais il ne l'eust pas plustost coupé que l'esclaue luy iette encore du haut en bas ce troisieme fils ensemble auec la mere. Et quand il eut fact tout cela, voyant son maistre se tourmenter d'vne façon estrange, & l'oyant ietter des cris horribles, Tu as beau faire, dit-il, si est-ce que ie te garderay bien de te venger de moy. Et apres ces mots se precipita aussi du plus haut du toict.

Or combien que la cruauté soit tresgrande en telles vengeãces, si est-ce qu'elle est cõme redoublee par ceux qui

qui en la vengeance qu'ils font de leurs ennemis, enueloppent auſſi ceux qui n'en peuuent mais. comme il y a enuiron ſeize ans qu'en vne ville d'Italie, (à Boulongne ſi i'ay bonne memoire) ſe trouua vn homme ſi furieuſement deſireux de vengeance, que ne trouuant autre moyen, il mit en la caue de la maiſon de ſon ennemi ſor ce poudre à canon, & puis le feu: & ainſi fit renuerſer la maiſon: où auec ſon ennemi furent tuees pluſieurs autres perſonnes. Auſſi ſont aucuns doublement cruels qui au lieu de ſe venger de ceux qui leur ont fait ou dict outrage, ou l'ont faict faire ou dire, (ſoit qu'ils ſoyent morts, ou ſoit qu'on ne s'oſe attacher à eux) exercent la vengeance ſur ceux qui n'en peuuent mais, pour ce ſeulement qu'ils ſont parens, ou amis, ou du pays de ceux qui ſont auteurs du mal. Dequoy noſtre ſiecle nous peut fournir maints exemples, non ſeulement en faict de guerre, mais auſſi pour inimitiez particulieres. Comme le meſme Pontanus, ſur le propos de ce ſeigneur Italien qui apres auoir tué celuy qu'il ſouſpeçonnoit eſtre adultere de ſa femme, fut ſi eſtoitement aſſiegé par le frere d'iceluy, qu'il ſe precipita de la plus haute tour de ſon chaſteau, (ayant premierement tué ſa femme & ſes enfans) recite que ceſtuy-ci qui le tenoit aſſiegé, nommé *Corradus Trincius*, voyant qu'il luy eſtoit eſchappé, & qu'il auoit perdu l'occaſion de ſe venger ſur luy, tous ceux qu'il put rencontrer apres de ſa parenté, voire qui ſeulement auoyent eu quelque accointance auec luy, il les faiſoit mourir cruellement: meſme les faiſoit hacher en menues pieces, pour eſtre diſperſees par les champs, es chemins plus paſſans: & autant en faiſoit il de leurs entrailles. Voici ſes paroles, *Corradus Trincius, qui Fulgineæ in Vmbria imperitauit, ea ſo Nicolao eius fratre à præfecto arcis Nucerinæ, ob adulterij ſuſpicionem, præfectum ipſum ita expugnare aggreſſus eſt vt ille, amiſſa tandem omni ſpe euadendi, interfectis prius vxore & liberis, ſeſe è ſumma turri deiecerit, ne vinus in Corradi poteſtatem perueniret. Itaque Corradus deceptus opportunitate in viuum illum ſæuiendi, quotquot familiares, cognatos, amicos, notos, quique cum illo conſuetudinem exercuiſſent aliquam, captos cruciatóſque ad excarnificationem, ad vltimum com-*

minui in frusta exenterarique imperauit, ac per sentes maximéque frequentium viarum sepes ac margines eorum viscera intestináque suspendi ac passim dispergi: vt neque aut vindictam appellare hanc possis aut punitionem. Mais il y en a qui font encore pis: car ne se contentans de se venger des personnes desquelles ils pretendent auoir receu iniure, ils deschargent leur colere sur ceux aussi qui sont parens ou autrement amis d'icelles.

Encores y a-il vne autre sorte de cruauté, à sçauoir celle qui s'exerce plus de gayeté de cœur, & par vn plaisir qu'on y prend, que par vengeance. A quoy les princes & grans seigneurs s'addonnent plustost que les hommes de basse ou de mediocre condition. Dont est venu le prouerbe qui se dit de ceux qui prennent plaisir à pousser l'vn, frapper l'autre, ou autrement faire mal, Ce sont ieux de princes, ils plaisent à ceux qui les font. Ce qui me fait souuenir d'vn acte que ie vi vn iour faire à vn ieune seigneur: c'est que luy ayant esté faict present de deux grandes dogues d'Angleterre, il luy prit fantasie de faire l'essay sur les iambes d'vn poure garson si elles estoyent des mieux mordantes. Et les ayant faict lascher sur luy, il en vit bien-tost l'experience, laquelle estoit pitoyable à tous fors qu'à luy. Ie vous laisse penser lecteur qu'eussent dict d'vn tel acte ces iuges Atheniens qui firent mourir vn ieune homme pource qu'il prenoit plaisir à creuer les yeux à des oiseaux: se contentans de ce tesmoignage de sa future cruauté. Mais à propos de ceux qui vsent de cruauté enuers ceux desquels ils n'ont iamais receu aucun desplaisir, ni ne sont parens ni amis ne du pays de ceux qui leur en ont faict, le mesme Pontanus escrit d'vn capitaine Italien, qu'il nomme *Nicolaus Fertibrachius*, que par tout où il alloit, il menoit vn muet auec soy, chargé de licouls: & selon qu'il luy prenoit fantasie de faire pendre quelcun de ceux qu'il rencontroit, pour en auoir du passe-temps, il se tournoit vers son muet, & luy faisoit vn certain signe. Apres lequel ce muet ne failloit de venir mettre vn de ses colliers au col de cestuy-la, & puis l'alloit attacher à quelque arbre, & estrangler. A quoy ce capitaine prenoit si grand plaisir

sir que quand vne iournee luy estoit eschappee sans auoir faict faire telle execution, il la regrettoit comme estant autant de temps perdu. Il fait aussi mention d'vn autre qu'il nomme *Riccius Monteclarius*, qui meslloit de la plaisanterie parmi sa cruauté. car quand il auoit deliberé de tuer quelcun, il luy faisoit de grandes caresses, le priant aussi de venir banqueter chez luy: puis luy demandoit combien de verres de vin il voudroit boire auec luy, & combien manger de bouchees de telle ou tel le patisserie: & en luy faisant ces interrogations friuoles & ridicules, il luy donnoit sur le champ autant de coups tant qu'il demouroit mort en la place.

Outreplus se monstre la cruauté es punitions excessiues, comme ledict Pontanus raconte d'vn lieutenant du roy de Naples, qui ne se contentant des peines qui estoyent ordonnees par les loix, faisoit scier des hommes vifs au trauers du dos. Item se monstre en ceux qui prennent plaisir à inuenter des tourmens nouueaux, soit pour les pratiquer, soit pour les apprendre aux autres qui les pourront mettre en vsage. à propos dequoy il me souuient d'vn qui a faict imprimer depuis enuiron vint cinq ans vn liure où sont les figures de toutes les sortes de gehenne dont il s'est peu auiser. Mais il ne faut pas oublier ici que pareillement le iugement de Dieu contre les inuenteurs de cruautez se voit en nostre siecle tel qu'es precedens. Car comme nous lisons de Perillus, qu'ayant faict vn present à Phalaris cruel tyran d'vn taureau de cuyure, seruant comme de fournaise pour bruler les hõmes, fut par luy contraint d'en faire le premier ou (pour mieux dire) sentir l'essay: item comme nous lisons qu'il en prit de mesme à vn *Arnutius Paterculus* de son cheual de cuyure: pareillement nous raconte Philippe de Cõmines que l'eueſque de Verdun, qui donna le premier au roy Louys onzieme l'inuention des cages de fer, fut aussi celuy qui y fut logé le premier par luy-mesme, voire logé pour quatorze ans. On trouue aussi plusieurs qui ont porté les premiers la peine des cruels conseils qu'ils donnoyent contre les autres. Mais c'est assez parlé des meschancetez des hommes laiz: il faut venir à celles de ceux qui se font appeler gens d'eglise.

¶ *Autres exemples de la meschanceté de nostre siecle, particulierement en ceux qui se font appeler gens d'eglise.*

CHAP. XX.

NOvs auons ouy que dit ce poure Menot contre le clergé de son temps, & nous sçauons aussi comment desia sainct Bernard auoit crié alencontre, assez long temps auparauant: voyons donc si en la fin ils se sont point amendez, faisans leur prouffit de telles remonstrances. Comment prouffit? Ains au contraire ils se sont en la fin endurcis: & ont faict comme les femmes lesquelles auant que leur poure train soit descouuert, sont bien aises de faire encores vn peu de bonne mine, & mesmes ont encores quelque petit demourant de vergongne: mais quand elles voyent que leur desbordement est venu en lumiere, & (comme on dit) que les petis enfans en vont à la moustarde, alors font à porte ouuerte ce qu'elles faisoyent auparauant en cachette: & par despit de ceux qui en parlent, se desbordent trois fois d'auantage. Ainsi (di-ie) ont faict messieurs les gens d'eglise (au moins la plus grand part d'eux) quand ils ont veu qu'il n'y auoit plus d'ordre de couurir leurs simonies, & plusieurs vilaines traffiques, leurs paillardises, & toutes sortes de dissolutions, desquelles ie parleray maintenant. Car quant aux abus & doctrines falsifiees dont ils ont rempli le monde, i'en traiteray à part ci apres, vers la fin de ce liure.

Or ne m'arresteray-ie point à parler de leurs chiens, ni oiseaux (comme s'arreste Menot) ni de leurs garses, ni de leurs crosses, ni de leurs mitres, combien ils en doiuent auoir (ie di à parler selon ledict Menot, qui appelle deux eueschez, deux mitres: & deux abbayes, deux crosses) ni aussi de leur election, à sçauoir si le sainct esprit preside à icelle, ou bien le mesme esprit qui presida à l'election du pape Syluestre, (suyuant toutesfois ceux qui n'escriuent pas que le diable mesmes fut esleu pape, & fut

& fut appelé Sylueſtre ſecond : mais bien que Sylueſtre ſecond obtint le papat à l'aide du diable, auquel il s'eſtoit donné tripes & boyaux long temps auparauant) ains en vn mot diray ce que chacun peut voir quant à ces poincts, & à pluſieurs autres: c'eſt que depuis le temps de ces preſcheurs, ils ont tellement pris poſſeſſion des droits deſquels ils ne iouiſſoyent alors paiſiblement, que ſi luy meſme reuenoit, il verroit bien que ce ſeroit peine perdue d'en diſputer. Car penſez qu'auiourdhuy vn prelat aura bien la teſte enflee de ſçauoir ſi les benefices qu'il ha, ſont compatibles ou incompatibles, combien de benefices & combien de graces il doit tenir, cõbien de chiens & d'oiſeaux il doit nourrir. Qu'il ait (s'il peut) trois chartees de benefices, qu'il ait cinq ou ſix harats de putains, qu'il ait autant de chiens que le cardinal duquel fait mention le gentil preſcheur Barelete, aſçauoir approchans du nombre de mille: qu'il ait autant d'oiſeaux luy tout ſeul que tous les princes de la Chreſtienté enſemble: pourueu ſeulement qu'il ſe garde de faire ou dire choſe pour laquelle le Pape ſon createur ait occaſion de donner vn deuolu contre luy, il eſt au demeurant diſpenſé de bien faire: & entr'autres choſes il eſt autorizé d'employer tous ſes cinq cens de nature à paillardiſe, en deſpit de la verole & de la pelade (encore que l'excõmunication n'ait nul pouuoir ſur ces dames) & d'entretenir à ceſt effect vne douzaine de macquereaux ſi beſoin eſt: meſmes quand il eſt deſgouſté, d'aller cercher ſes appetis iuſques au beau milieu des monaſteres des femmes qu'on appelle reformez, dedans leſquels il n'eſt licite aux ſeculiers de mettre le pied. Mais ſi d'auanture ſe faſchans de changer ſi ſouuent, ou par quelque remors de conſcience, il ſe veulent arreſter à vne, & parlent de ſe marier à elle, alors eſt le grand danger du deuolu, & meſme d'eſtre puni rigoreuſement: dequoy ſe ſont veus des exemples de noſtre temps en deux eueſques (leſquels ie penſe eſtre encore viuans) qui n'ont eu meilleures armes pour ſe defendre, que d'alleguer que celle qu'on pretendoit eſtre leur femme eſtoit leur putain. Or ſi ceſte defenſe ſera valable deuant

Dieu, ie m'en rapporte à eux : mais pour le moins elle eſt bien conforme à ce que i'ay ouy proferer au feu aſtiacre Du hardas, eſtant à Padoue, auec le Cardinal de Tournon, Qu'à tous les diables ſoyent donnez ces vilains qui ſe marient, veu qu'on leur permet de paillarder tout leur ſoul. Ce qu'il diſoit generalemẽt de toute ſorte de gens d'egliſe: mais c'eſtoit ſur le propos d'vn Eueſque qui s'eſtoit marié ſecrettemẽt, ainſi que le bruit couroit. Voila la ſentence de ce bon aſtiacre, ou archidiacre. Au demeurant ce que i'ay tantoſt appelé le Pape leur createur, ie veux biẽ que chacun ſache qu'ainſi parlant i'ay vſé de leur terme: ſinon qu'ils diſent pluſtoſt cela des Cardinaux que des Eueſques : aſçauoir qu'vn tel Cardinal eſt la creature d'vn tel Pape : comme ſçauent ceux qui ſe ſon trouuez és lieux eſquels on deuiſe de telles choſes. Et de faict, au concile, ayant eſté miſe en auant vne queſtion *An ſint epiſcopi immediatè à Chriſto: an mediatè à pontifice*, vn Eueſque auquel on auoit vn peu trop eſchauffé la teſte, ſe prit à crier, *Parcat mihi dominus Chriſtus, non ſum ab ipſo.* Lequel conte ie tien d'vn autre Eueſque qui diſoit l'auoir ouy: mais il ne me ſouuient bonnement s'il diſoit au dernier concile, où au penultime. Tant y a que ce fut en vn concile, auquel auſſi (comme luy meſme racontoit) vn certain docteur ſe voyant aſſailli & batu de quelques textes de la ſaincte eſcriture, allegua pour ſes defenſes, *Ego non ſum theologus, ego ſum canoniſta.*

Mais on ne ſe doit pas tant eſmerueiller des groſſes creatures du Pape, (leſquelles pour le iourdhuy ont tel pouuoir & credit que meſmemẽt elles ne tiennent plus conte de demander diſpenſe à leur createur de viure en tous desbordemens & diſſolutions auſſi bien que luy) comme des menues creatures, leſquelles eſtans aucunement ſous la diſcipline & comme ſous la verge, doiuent par raiſon plus craindre de chopper, de peur d'eſtre trop rudement releuees. Que ſi ie monſtre que nonobſtant ceci qui les deuoit retenir, ils courent à bride aualee apres leurs voluptez, voire ſe laſchent la bride à toute meſchanceté, ie laiſſeray puis faire la concluſion, que ce

doit

doit estre des autres. Or i'appelle menues creatures les simples prestres, les moines tant noirs que blancs, tant mandians que redituaires: (s'il est licite d'escorcher ainsi ce beau mot Latin *redituarij*) & bref, tous ceux qui sont comme gouiats aupris des autres.

Toutesfois auant que d'eschiffrer par le menu leurs dissolutions, & en donner des exemples à part, ie ne tairay point vne chose laquelle pour le iourdhuy est notoire à petis & à grands, & toutesfois sera parauenture incroyable à la posterité: c'est qu'il n'y a pas long temps que les plus grands argumens qu'on auoit qu'vn homme ne tenoit point la religion Rommaine, & par consequent meritoit d'estre bruslé tout vif, estoyent ceux-ci Qu'il ne paillardoit point, n'yurongnoit point, ne iuroit point, & qu'il alleguoit la saincte escriture. Tellement qu'vn certain religieux ayant esté accusé par deuant son Eueſque d'estre Lutherien, fut absouls par luy comme innocent, d'autãt qu'il ne failloit à aucun des points susdicts. Dont fut fait vn epigramme, lequel pour sa bonne grace merite (ce me semble) d'estre mis ici: veu mesmement qu'il n'a iamais esté mis en lumiere, au moins que ie sache.

Esse Lutheranum rumor te Gaurice clamat:
Sed tuus antistes te tamen esse negat.
Tam scortaris (ait) quàm si vel episcopus esses,
Et potas dubiam peruigil vsque diem:
Nec memor es Christi, nisi quum iurare libebit,
Nec scis scripturæ vel breue iota sacræ.
Nempe per hæc sueuit nunquam fallentia signa
Ille vigil sanas noscere pastor oues.

C'est à dire, (si ie traduis bien)

D'estre Lutherien le bruit commun t'acuse:
Mais tu as ton prelat qui le nie & t'excuse.
Tu paillardes (dit il) aussi bien qu'vn prelat:
Et scais boire d'autant, iusqu'à tomber tout plat.
De Dieu tu n'as iamais qu'en iurant, souuenance:
Et de la Bible n'as aucune congnoissance.
Par ces signes certains ce pasteur cordial
Congnoist si son troupeau se porte bien ou mal.

Mais oyons la deſcription des vertueuſes qualitez des vrais moines, faicte par vn autre prelat,

Pour nombrer les vertus d'vn moine,
Il faut qu'il ſoit ord & gourmand,
Pareſſeux, paillard, mal-idoine,
Fol, lourd, yurongne, & peu ſçauant:
Qu'il ſe creue à table en beuuant
Et en mangeant comme vn pourceau.
Pourueu qu'il ſache vn peu de chant,
C'eſt aſſez, il eſt bon & beau.

Auec lequel teſmoignage s'accordent bien les prouerbes communs, qui diſent, Gras comme vn moine, & Paillard cõme vn moine, & c. Or ces vers m'ont faict ſouuenir de quelques autres, qui me pourront releuer de grand' peine, qu'il me faudroit prendre à recueillir le train que menent ordinairemẽt les bons freres frappars, encore qu'ils n'ayẽt pas tels moyens que les prelats. Toutesfois ie ne m'en daignerois ſeruir s'ils n'eſtoyent d'auſſi bonne grace & d'vne vene auſſi doucement coulante qu'on ſçauroit deſirer.

Mais freres ie vous pri' de ſuyure.
Quelqu'honneſte façon de viure
En ſimpleſſe & ſobrieté,
Et laiſſer voſtre ebrieté,
Eguillon de toute malice.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Voire, mais viuans ſobrement,
Vous ſeruiriez Dieu purement:
Et puis chacun auroit enuie
De ſuyure voſtre bonne vie.
Mieux vaut ſuyure vertu que vice.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais c'eſt choſe à Dieu deteſtable,
D'eſtre aſſis trois heures à table
A yurongner & gourmander.
Voulez-vous point vous amender,
De peur que Dieu ne vous puniſſe?
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais ayant beu vingt fois d'autant

Nul de vous n'eſt iamais content,
Sentant vuider ſon gobelet.
Car il commande à ſon valet
Qu'incontinent il le rempliſſe.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais vos deuis & vos propos
Sont tous de putains & de pots,
Auſſi pleins de laſciueté
Que vous eſtes d'oiſiueté:
Et touſiours ſongez à malice.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais penſez-vous ſeruir à Dieu,
Blaſphemans ſon nom en tout lieu,
Et ne penſans pour penitence,
Fors qu'à croiſtre voſtre pitance,
Ou crocheter vn benefice?
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais penſez-vous que ſoit aſſez
De prier pour les treſpaſſez
Qui ont faict du bien au couuent,
Si vous ne priez Dieu ſouuent
Que ſa grace vous ſoit propice?
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais quel ſeruice appelez-vous
D'ainſi murmurer contre nous,
Tout confondre en piteux deſordre,
Et deſpiter Dieu, nous & l'ordre,
Si voſtre pitance appetiſſe?
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais dequoy ſeruent tous vos chants,
Quand vous eſtes trompeurs meſchans,
Qui n'auez vertu ne ſcience
Qu'à regratter la conſcience
De quelque femmelette nice.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais que ſert d'aller au mouſtier,
Et pſalmodier le pſautier,
Et rechanter en cent façons
Verſets, antiennes, leçons,

Ayans le cœur à la sauciſſe?
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais quoy? voſtre deuotion
N'eſt rien que ſimulation,
Et voſtre chant melodieux
N'eſt à Dieu ſinon odieux,
Aimant pur cœur qui le beniſſe.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais c'eſt peu de ſeruir de bouche,
Si le ſeruice au cœur ne touche.
Auoir l'eſprit à la cuiſine,
En chantant au temple matine,
Ne ſert qu'aux poulmons d'exercice.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais pour le ſeruice diuin
Vous faites ſeruice de vin,
En fredonnant vos doux accords.
Mais que nourriſſiez voſtre corps,
Peu vous chaut que l'ame periſſe.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais vous eſtes ſi deſreiglez,
Et en vos maux tant aueuglez,
Qu'il n'y a homme ſi ſauant
Par ſes raiſons vous pourſuyuant,
Qui de rien amender vous puiſſe.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais vous ne donnez iamais rien:
Et ne vous chaut quand ne combien,
Ne qui, ne quoy, n'en quelle ſorte
On vous donne & on vous apporte,
Mais que le couuent enrichiſſe.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais vous n'auez ni ſoin ni cure
De lire la ſaincte eſcriture,
De l'eſtudier ni entendre,
De la retenir, & l'apprendre
Au ſot & ignorant nouice.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Pour reſponce au ſouprieur faire,

Le conuent dit qu'il n'y a frere
Qui n'accompliſſe & ne conſente
A l'exhortation preſente,
Et de bon cœur n'y obeiſſe.
Monſieur nous faiſons le ſeruice.
Mais quand ie di, Frere Simon
Pourquoy n'allez-vous au ſermon?
Frere Gringoire & frere Gille
Que ne preſchez-vous l'Euangile?
Chacun dit, Ie fay mon office,
Pater, en diſant le ſeruice.
Or ne ſçauroit-on tant preſcher,
Tant exhorter, tant reprocher
Leur mauuais train, pour les confondre,
Que ne les oyez tous reſpondre,
Que lque choſe que dire puiſſe,
Monſieur nous faiſons le ſeruice.

Mais ſi i'ay faict ceſt honneur aux laiz & ſeculiers de rediger par eſcrit leur vie & gouuernement par le menu & de point en point, ie crain d'eſtre reputé du nombre de ceux qui ne ſont guere bien affectionnez à celle qui s'appelle noſtre mere ſaincte egliſe, ſi ie ne fay pour le moins autant d'honneur à ſes enfans.

¶ *De la lubricité & paillardiſe des gens d'egliſe.*

CHAP. XXI.

PREMIEREMENT donc quant à la paillardiſe, regardons iuſques à quel degré ell'eſt montee depuis le temps de Menot. *Eſt filia ſeducta* dit-il, fueillet 82. col. 3.) *quæ fuit per annum incluſa cum ſacerdote cum poto & cochleari*, à pot & cueillier: *hodie venit ad confeſſionem: vis dicere quòd cras debet ire ad dormiendum cum canonico vel cum alio ſacerdote, & ſic perſeuerare toto tempore vitæ ſuæ* Il parle auſſi des chambrieres ou garces des preſtres: & meſme que c'eſtoit le premier butin que cerchoyent les genſdarmes entrans en vn village. Mais oſerois-ie

fort tragicque, dont i'ay deliberé de faire le recit sommairement. Vn Cordelier logé chez vn gentilhomme Perigourdin (qui se laissoit gouuerner par luy paisiblement, & se tenoit fort priué de luy entant qu'il estoit son confesseur) ayant esté tesmoin & en partie auteur de l'entrepriſe qu'il auoit faicte apres soupper, d'aller ceste nuict-là coucher auec sa femme (accouchee depuis trois sepmaines) ioua si bien son personnage qu'il se trouua deuant l'heure de l'assignation au lieu du mari: & ayant eu son plaisir, s'en alla sans estre descouuert par elle, d'autant qu'il s'estoit bien gardé de parler: & de là s'en vint droict au portier se faire ouurir la porte, & bailler sa monture, luy ayant faict croire aiseement ce qu'il auoit voulu, par le grand credit qu'il auoit. Le mari venant puis à l'heure de l'assignatiõ la femmee qui pensoit que c'estoit luy qui vn peu auparauant estoit parti d'aupres d'elle, ne se put tenir de luy vser de language par lequel il cõgnut en fin le mauuais tour qu'on leur auoit ioué: & d'autant qu'en ce corps de logis ne couchoit que le frere d'elle & le Cordelier, le gentilhomme se doutãt du Cordelier, alla hastiuement en sa chambre, laquelle il trouua vuide: ce qui luy augmenta le soupçon. Mais quand il eut parlé au portier, il s'en tint pour asseuré, & en vint porter les nouuelles à sa femme. Lesquelles la troublerent si fort, & mirent en tel desespoir, qu'estãt demouree seule (car son mari l'auoit laissee pour aller poursuyure le Cordelier) s'estrangla de ses propres mains. Et en se remuant, ainsi qu'elle estoit en l'agonie de ceste cruelle mort, tua d'vn coup de pied son petit enfant. Mais en mourant il ietta vn cri, qui esueilla vne femme couchee en la mesme chambre: laquelle ayãt veu ce piteux spectacle, alla toute effrayee querir le frere de sa maistresse. Luy l'ayant veue en tel estat, ensemble son petit enfant, & apres plusieurs cris & profonds souspirs ayant demandé à la chambriere qui auoit commis vn tel crime, quand elle luy eut respondu qu'elle ne sçauoit, mais qu'elle sçauoit bien qu'autre que son maistre n'estoit entré en la chambre: y alla pour le trouuer en icelle. Où ne le trouuant point, & d'autant plus s'asseurant qu'il auoit

commis ce cas, monta à cheual, & courut apres luy: & l'ayant attendu en vn chemin, ainsi qu'il retournoit de poursuyure son Cordelier (lequel il n'auoit pu attrapper) si tost qu'il l'apperceut, l'appelãt lasche & meschãt, mit la main à l'espee: luy, n'ayant loisir de s'enquerir de l'occasion de tel assaut, se mit en defense: & ne cesserent de charger l'vn sur l'autre, iusques à ce que le sang perdu & la lasseté les contraignit de se rendre. Alors ayant entendu le frere de la femme que son beau frere estoit innocent & mesmes ignorant de ce faict, ayant d'autre part entendu l'acte du Cordelier, & que pendant qu'il l'alloit poursuyure, ceste autre malheur estoit auenu, luy demanda pardon de ce qu'il l'auoit ainsi nauré: & l'ayãt remonté à cheual le mieux qu'il auoit pu, le remena en sa maison, où le lendemain il trespassa: confessant en presence de ses parens & amis que luymesme estoit cause de sa mort. Toutesfois pour satisfaire à iustice, fut conseillé le beau frere d'aller demãder sa grace au roy François premier de ce nom: laquelle il obtint. Par ceste histoire nous voyons le plaisir desordonné d'vn moine couster la vie à trois personnes: toutesfois encore verrõs-nous ci-apres vn acte beaucoup plus horrible d'vn autre moine de ceste mesme religion, commettant trois meurtres de ses propres mains pour paruenir à sa maudite intention d'auoir la iouissance de la damoiselle de la maison, & pour ceste effect la voulant emmener en son conuent. Mais ie garderay ce comte pour le chapitre où il sera parlé des homicides. Cependant ie diray ce mot, qu'il a esté vn temps qu'ils faisoyent vn ordinaire d'emmener ainsi les damoiselles en leurs conuens, les desrobbans ou dedans l'eglise (quand la deuotion les y faisoit demourer plus tard que les autres) ou en autre lieu où ils pouuoyent auoir la commodité de ce faire. comme mesme c'est vn cõmte assez vulgaire de la damoiselle qui fut recouuree par son mari alors qu'el le passoit par deuant sa maison, venant d'vn conuent des Cordeliers (dans lequel elle auoit esté long temps prisonniere) & allant en vn autre, pour y estre baillee en eschange. Or estoit-elle cõduite par quelques beaux peres,

peres, estant habillee de mesme eux, & tõdue aussi semblablement. Toutesfois à fin qu'on ne pense qu'il n'y eust alors & qu'il n'y ait encore pour le present que les damoiselles au dãger de tomber entre ces pates pelues, ie n'ay pas si grand' haste que ie n'aiouste bien encores ce qui aduint à vn boucher de Strasbourg, quelques ans deuant que les cordeliers en fussent chassez. C'est qu'ayant perdu sa femme, & mesme pensant qu'elle fust morte, (au moins estoit elle bien perdue pour luy, mais non pas pour les cordeliers, auec lesquels elle estoit *cum poto & cochleari*, à pot & cueillier, ainsi que nous auons ouy parler Menot) & voyant vn nouice qui venoit ordinairement auec vn beaupere en sa boucherie, il disoit souuent que ce nouice ressembloit si bien à la femme qu'il auoit eue, que s'il ne s'asseuroit qu'elle estoit morte, il penseroit que ce fust elle en habit desguisé. Or en la fin congnut-on que ce poure boucher auoit raison, & que ce nouice, (c'est à dire ceste personne portãt l'habit d'vn cordelier nouice) estoit la femme qu'il pensoit auoir perdue. Mais Dieu ne permit point que ceste meschanceté fust descouuerte iusques à ce que les abus de la religion papale furent pareillement descouuerts, pour lesquels & les cordeliers & les autres moines, ensemble tous les mangeurs de crucefix furent chassez de la ville. Il se trouue aussi plusieurs autres exemples de tels tours que souloyent iouer n'a-guere ces bons suppostz de S. François: & mesmes ladicte roine de Nauarre fait aussi vn plaisant conte & venant bien à propos de deux cordeliers qui voulurent forcer leur basteliere, & la payer en ce payement, pource qu'ils ne portent point d'argent: toutesfois alors la bonne volonté laquelle ils ne sceurent mettre en execution, fut reputee pour le faict. Mais puis que ceste bonne princesse nous a faict tant de bien & à nostre posterité de vouloir prendre la peine de rediger par escrit quelques tesmoignages de la chasteté de ces venerables, laisserons-nous derriere le plus notable de tous, d'vn cordelier en vn village de Perigourd, lequel aux nopces de la fille de son hostesse, ayant faict conscience de se seoir à table auec les autres,

& s'eſtãt faict porter à ſoupper en ſa chambre pour ſoy & ſon compagnon, ne fit point de cõſcience apres ſoupper de s'aller coucher aupres de l'eſpouſe par humilité, & prit luy-meſme par charité la peine qu'il ſçauoit que l'eſpoux eſtoit deliberé de prendre. Laiſſerons nous auſſi paſſer le tour du Cordelier qui maria vn ſien compagnon à vne damoiſelle Italienne? & ſceut ſi bien & ſi dextrement manier ceſte trafficque que quant à luy, il eut pour ſon vin les cinq cens ducats qu'auoit receus ſondict compagnon pour le douaire de ſa femme: & le feit iouyr d'elle paiſiblement, & receuoir tous les bons traitemens que peut receuoir vn nouueau-marié aupres de ſa femme & de ſa mere, eſtant femme vefue. Ce gentil Cordelier, pere confeſſeur de ceſte vefue, l'auoit ſi bien faict croire en ſes dieux, qu'elle penſoit fermement ſa fille auoir plus heureuſement rencontré qu'il n'euſt eſté poſſible de ſouhaiter: & pour mieux la perſuader (combien qu'il n'eſtoit beſoin de grande rhetorique pour ce faire, veu la bonne opinion qu'elle auoit de luy pour la deuotion qu'elle portoit à ſon ordre) luy vſa de ceſte harangue, ſuyuant la priere qu'elle luy auoit faicte de luy trouuer parti pour ſa fille, Ie croy ſans faute que Dieu m'a enuoyé ſon ange Raphael, comme il fit à Thobie, pour trouuer vn parfaict eſpoux à voſtre fille. Car ie vous aſſeure que i'ay en main le plus honneſte ieune gentilhomme qui ſoit en Italie: lequel a quelquesfois veu voſtre fille, & en eſt ſi bien pris, qu'auiourdhuy, ainſi que i'eſtois en oraiſon, Dieu le m'a enuoyé, & m'a declaré l'affection qu'il auoit à ce mariage. Et moy, qui congnoy ſa maiſon & ſes parens, & qu'il eſt de vie notable, luy ay promis de vous en parler. Voila l'entree de laquelle vſa ce beau-pere à l'endroict de ceſte bonne femme: & pour faire bien la fourbe, & oſter tout ſouſpeçon, il adiouſta, Vray eſt qu'il y-a vn inconuenient que ſeul ie congnoy en luy: c'eſt qu'en voulant ſecourir vn de ſes amis, qu'vn autre vouloit tuer, tira ſon eſpee, penſant les departir: mais la fortune auint que ſon ami tua l'autre. Parquoy luy, combien qu'il n'ait frappé nul coup, eſt fugitif de ſa ville, pource qu'il aſſiſta au meurtre.

tre. Et par le conſeil de ſes parens s'eſt retiré en ceſte ville en habit d'eſcolier, où il demeure incogneu iuſques à ce que ſes parens ayent faict ſon appoinctement: ce qu'il eſpere qu'ils feront en bref. Par ce moyen faudroit le mariage eſtre celebré ſecrettement, & que vous fuſſiez contente que le iour il allaſt aux lectures publiques, & tous les ſoirs vint ſoupper & coucher ceans. La bonne dame trouua la plus grande apparence du monde à tous ſes propos, (comme le prouerbe dit qu'aiſé eſt à tromper qui à nul mal ne penſe) de ſorte qu'à ces meſmes conditiõs ils furent fiancez ce iour meſme, & apres minuict fut dicte la meſſe à laquelle ils eſpouſerent: & le mariage conſomme, veſcurent quelque temps enſemble auec vn contentement reciproque, duquel la mere diſoit auoir occaſiõ de louer Dieu. Mais vn *Dominus vobiſcum* prononcé en la meſſe par cé tant honneſte ieune gentilhomme (qui eſtoit Cordelier & preſtre preſtriſant) commença à gaſter le myſtere. Car ceſte ieune mariee eſtant allee auec ſa mere (ſuyuant la deuotion que i'ay dict qu'elle portoit à S. François) pour ouir meſſe au cõuent des Cordeliers, ainſi que ce gentilhomme ſe retournant vint à dire *Dominus vobiſcum*, demoura la poure ieune femme plus eſtonnee qu'vn fondeur de cloches: & dit à ſa mere que celuy qui diſoit la meſſe eſtoit ſon mari, ou pour le moins vn qui luy reſembloit bien fort. La mere faiſant ſcrupule de penſer ſeulement que ſi ſainctes gens euſſent vſé d'vne telle tromperie, & meſmes eſtimant ceſte pẽſee ne pouuoir eſtre ſans grãd peché, taſcha de deſtourner ſa fille de telle opiniõ. Mais le, *Ite miſſa eſt*, accuſa tout: car alors ſe retournant encures, non ſeulemẽt conferma la fille en ſon opinion, mais y feit auſſi entrer la mere. laquelle toutesfois ne le voulut point croire du tout iuſques au ſoir, qu'elle le vint trouuer couché auec ſa femme, & (ſuyuant le complot qu'elles auoyent faict enſemble (luy prit ſes deux mains comme par ieu, cependant que la fille luy oſtoit ſa coeffe: ſous laquelle s'eſtant trouuee la belle couronne, ne fut plus queſtion de douter s'il eſtoit preſtre, mais bien de penſer comment on ſe pourroit venger tant de luy

que du pere confeſſeur : lequel la mere enuoya ſoudain querir, feignant auoir quelque grand ſecret à luy dire. Toutesfois en la fin fut auiſé de les mettre entre les mains de ceux de la iuſtice. Leſquels ne laiſſerét la choſe impunie, s'ils eſtoyét gens de bien: cõme aiouſte ladicte Roine au bout de ce conte. Mais i'ay entẽdu depuis en Italie que les iuges les quitterent à fort bon marché: comme nous ſçauons que le temps paſſé les iuges faiſoyent ſcrupule de mettre la main ſur ces ſainctes gens, & les rendoyent volontiers à leurs gardiens, pour les mettre in pace, ou en faire tout ce que bon leur ſembleroit. I'inſereray ici (à propos d'Italie) le paillard de la femme de Berenger, marquis Italié. Ceſte femme, ſans auoir eſgard à la maiſon dont elle eſtoit ſortie, s'abandonnoit à vn ſien chappelain, combien qu'il fut de fort petite ſtature & fort difforme. Mais ce galand n'eſchappa à ſi bon marché que pluſieurs autres. car eſtant deſcouuert par l'abbay d'vn chien, il fut pris & deſpouillé tout nud, & luy fut coupee la partie de laquelle il auoit faict le mal. Ce qui auint deſia du temps du pape Eſtiene huictieme, enuirõ l'an 941. Mais pour retourner aux cordeliers, ie n'ay pas oublié l'hiſtoire du cordelier ſoy diſant ſainct François, qui ioua ſi bien ſon perſonnage à l'endroit d'vne poure bigotte, qu'elle luy fit place en ſon lict: mais auant qu'il peuſt mettre en execution ſa bonne volonté, la farce fut acheuee autrement qu'il ne penſoit, & par ceux deſquels il ne ſe doutoit pas. Car S. Pierre, comme portier de paradis, & S. Thomas (comme celuy qui ne pouuoit croire telle choſe) le vindrent chercher iuſques au lict, & le remenerent vn peu plus rudement qu'il n'eſtoit venu. Ie n'ay pas (di-ie) oublié ceſte hiſtoire, mais ie luy ſçay bien ſa place autre part.

Or ne ſe ſont contentez ces galans de faire & dire en temps & lieu pis que tous les ruffiens qui entrerent iamais au huleu de Paris, mais ont bien oſé en plaine chaire & en preſence du crucefix & de tous les ſaincts & ſainctes qui ſont là faiſans bonne mine, vſer de propos pour faire rougir toutes les putains, au moins toutes les courtiſanes de Veniſe & de Romme. Teſmoin vn

Corde-

Cordelier de Tours preſchant en vn village nommé S. Martin le Beau, pres la ville de Bleré en Touraine, lequel au mardi d'apres Paſques, faiſant ſes recommandations, dict, Mes dames, ie ſuis tenu de vous rendre graces de la liberalité dont vous auez vſé enuers noſtre poure conuent: mais ſi faut-il que ie vous die que vous n'auez pas conſideré les neceſſitez que nous auons. Puis aiouſta vn propos ſi vilain, c'eſt à dire ſi digne de ſon cõuent (ſuiuant le commun prouerbe, qu'on ne peut tirer du ſac que ce qui y eſt) & ſi indigne de toutes chaſtes aureilles, que ie n'en ay voulu ſouiller ce papier. Et ſi d'auenture ie m'oubliois tãt ailleurs que de le ſouiller de quelques autres ſemblables, ie prie le lecteur de ne s'en offenſer, & de n'eſtimer que le recit de telles & ſi enormes vilainies me plaiſe: mais pluſtoſt eſtre perſuadez que le ſeul deſir que i'ay de faire bien congnoiſtre & hayr les vilains par leur vilenie & les meſchans par leur meſchãceté, m'a faict enſuyure la maniere de faire des Lacedemoniens, qui pour inſtruire leur ieuneſſe à ſobrieté, faiſoyent venir les yurongnes en leur preſence, à fin que voyans leurs vilains actes ils apprinſent de bonne heure à deteſter l'yurongnerie. Or ſi toutesfois quelcun eſtoit ſi curieux qu'il vouſiſt ſçauoir quel eſtoit ce vilain propos monachal, il le trouuera auec pluſieurs autres és Nouuelles de la feu roine de Nauarre, lãquelle a voulu par le recit d'iceux faire entendre à la poſterité combiẽ desbordee a eſté la vilenie de ceux qu'on iugeoit eſtre non ſeulement honneſtes mais ſainctes perſonnes. Or comme dit le poete ſatyrique que *Nemo repente fuit turpiſſimus*, il eſt certain que peu à peu & de iour en iour le desbordemẽt s'eſt augmenté: mais noſtre tẽps l'a veu monté iuſques au dernier degré, quãd ceſte canaille eſt venue iuſques à requerir (ainſi que quelcun eſcrit) qu'es confeſſiõs auriculaires il leur fuſt permis de manier les parties qui auroyent eſté inſtrumens du mal duquel on ſe cõfeſſeroit. Et eſtant remonſtré par vn Eueſque à l'vn de ceux qui faiſoyẽt ceſte requeſte, la grãde ordure que ce ſeroit s'il faloit qu'hõmes & femmes leur monſtraſſent leurs parties honteuſes: il fit reſponſe que ſi on ne

trouuoit point deshonneſte que ceux qui oyoyent les confeſſions, contemplaſſent quand-et-quand des yeux de l'eſprit (qui ſont trop plus precieux que ceux de la chair) non ſeulement les membres qui ont commis les actes vilains, mais auſſi les vilenies par iceux commiſes, qui leur ſont deſcouuertes en la confeſſion : moins deuroit-on trouuer deshonneſte qu'ils regardaſſent ces membres des yeux corporels. Et allegua en outre, que le confeſſeur, entant qu'il repreſente le medecin ſpirituel, doit toucher ſon malade, ainſi que le medecin du corps touche & manie celuy qu'il viſite. Et entremeſlāt parmi ſa goſſerie du blaſpheme & de la prophanation du texte formel de l'Euangile, amena auſſi ces mots de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, Va, & te monſtre au preſtre. Comme eſtant leur couſtume de ſe deſpouiller & monſtrer nuds au preſtre. Mais pour retourner à ces gentils preſcheurs, de quel language penſons-nous qu'ils vſoyent en leur priué, quand ils parloyent ainſi ſalement en public? Quand ie di en leur priué, ie n'enten pas ſeulement en leurs cloiſtres, mais auſſi és cloiſtres de leurs treſcheres ſœurs. car on les ſouloit faire voiſins les vns des autres: dont prit occaſion vn bon compagnon de dire, Voici la grange, & voila les bateurs. Et ſur ceci me ſouuient auſſi de ce qui fut dit au Roy Henri deuxieme de ce nom, par vn certain plaiſant. Car eſtant queſtion d'auiſer les meilleurs moyens pour faire trouuer argent au Roy, il luy en propoſa deux: dont l'vn eſtoit que ſi le Roy vouloit faire ſon office alternatiue, il luy feroit dōner deux millions d'or. L'autre, qu'il commandaſt que les licts de tous les moines fuſſent vendus, & qu'il s'en fiſt apporter les deniers. Le roy luy ayant demandé où coucheroyent les moines quand ils n'auroyent point de licts: il reſpōdit, Auec les nonnains. Mais il s'en faut beaucoup qu'il y ait tant de nonnains que de moines, repliqua le Roy. A quoy il eut auſſi ſa reſponſe toute preſte, Il eſt vray, Sire : mais chacune nonnain en logera bien pour le moins demie douzaine.

Mais dont vient cela (dira quelcun) que ces poures Cordeliers ſont volōtiers mis en ieu, pluſtoſt que nuls

autres?

autres? Ce n'eſt pas qu'il ne ſe trouue auſſi bien des exé-ples es autres moines, & es ſimples preſtres: mais pource que les Cordeliers ſe diſent eſtre montez en vn plus haut degré de ſainɛteté que les autres, on a pluſtoſt l'œil ſur eux. Et quand on a prouué que les meilleurs (c'eſt à dire ceux qui ſe diſent les plus ſaincts) ne valent rien, il eſt certain que le proces des autres eſt tout faiɛt. Toutesfois à fin de contenter celuy qui pourroit faire telle obiection, i'allegueray des exemples notables de ſimples preſtres, c'eſt à dire n'eſtans point moines. Or ne ſe faut-il eſmerueiller ſi ces galans (& principalemẽt les curez & vicaires) entroyent par tout & en prenoyẽt par tout: veu que chacun (au moins la plus part) leur ouuroit la porte, & ſe fioit bien à eux de ſa femme, penſant qu'ils auoyent les ames en recommendation & nõ pas les corps. de ſorte meſme qu'à grand peine vn poure homme trouuant meſſire Iean ſur le faiɛt auec ſa femme, oſoit-il croire (de peur de pecher) que meſſire Iean fuſt venu à mauuaiſe intention. Dequoy les femmes eſtans bien aduerties, n'eſtoyent fort empeſchees à trouuer des eſchappatoires, quand on les ſurprenoit auec leur bon paſteur. (comme auſſi nous auons amené ci-deſſus es pages 160. & 161, &c. des exemples de la ſubtilité des femmes à donner la trouſſe à leurs maris, toutes & quantes fois qu'elles eſtoyent ſurpriſes ou auec les vns, ou auec les autres.) Mais voyons comment les preſtres & moines de leur coſté eſtoyent pourueus de merueilleuſes inuentions pour venir à leur deſſeins, quand ils trouuoyent quelque reſiſtence. On raconte de deux ou trois (deſquels l'vn demeuroit en vne bourgade entre les montagnes de Dauphiné & de Sauoye) qui donnerent ce conſeil à leurs parroiſſiennes de contrefaire les demoniacles, à fin que les maris allans en pelerinage pour leur deliurance, les leur recommandaſſent cependant, à ce qu'ils n'y eſpargnaſſent ni leurs eſtoles, ni leur autres inſtrumens. Item on lit de pluſieurs par le conſeil deſquels les femmes feignoyẽt eſtre malades de quelcune des maladies auſquelles leur ſexe eſt ſubiect, à fin que ſous couleur de leur apporter les

reliques & de les leur applicquer, ils euſſent moyen de leur applicquer autre choſe. Comme ſceut bien faire en Sicile vn frere mineur à la ieune femme d'vn vieil medecin. car elle nommee Agathe ayant deſcouuert en ſa confeſſion à ce moine vne partie de ce qu'elle auoit ſur le cœur, & principalement le deſgouſtement qu'elle auoit de ſon mari, & ayant aſſez donné à entendre (au moins à vn ſi bon entendeur) qu'elle cercheroit volontiers appetit ailleurs, la concluſion fut priſe (auant que luy bailler l'abſolutiõ) que le lendemain, ſi toſt que ſon mari ſeroit parti pour aller à ſa pratique, elle feindroit eſtre malade d'vne ſuffocatiõ de la matrice (comme de vray elle y eſtoit vn peu ſubiecte) & lors elle inuoqueroit l'aide de monſieur S. Bernardin. Ce qui fut faict: de ſorte qu'on alla ſupplier ce gentil frere mineur qu'il luy pleuſt apporter à ceſte poure patiente les miraculeuſes reliques de monſieur ſainct Bernardin. Luy ioyeux de ce que ſa trame eſtoit en ſi bons termes, ne fut pareſſeux: mais arriuant au lict de la malade, & y trouuant plus de teſmoins qu'il n'eſtoit beſoin, dict qu'il falloit commencer par la ſaincte confeſſiõ. lequel mot fut ſuffiſant pour les faire retirer: de ſorte qu'auec luy ne demeura que ſon cõpagnon & la chãbriere de ladicte patiente. Et alors fut queſtion tant à maiſtreſſe qu'à chãbriere d'employer le temps à autre choſe qu'à confeſſion. Or ainſi qu'ils eſtoyent bien en train, arriue le poure medecin, (ne donnant loiſir au porteur de reliques de rechauſſer ſes brayes, mais ſeulement de ſortir du lict:) lequel trouuant ces deux beaux-peres ſi pres de ſa femme, cõmença à ſe gratter la teſte, n'oſant pas dire tout ce qu'il en penſoit: & ce qui rengregea bien ſon mal de teſte, fut qu'apres leur depart en raccouſtrant l'oreiller de ſa femme, il trouua derriere, les brayes d'vn deſdicts beaux-peres. Mais comme la moralité auoit eſté bien iouee, encore ſceut-on mieux iouer la farce. Car la femme incontinent preuenant, vint à dire, Mon ami, voyant que la relique du glorieux S. Bernardin m'auoit guerie, i'ay prié le beau-pere qu'il me la laiſſaſt, craignãt que le mal me repriſt. Ce moine auerti par la chambriere de ceſte

ſte eſchappatoire qu'auoit trouuee ſa maiſtreſſe, pour acheuer le ieu de meſme qu'il eſtoit commencé, retourna querir ces brayes à grand branle & quarillõ de cloches, auec la croix & l'eau beniſte, accompagné de tout le conuent, & meſmement du gardien: lequel les ayant deſueloppees du beau linge blanc où ceſte femme les auoit miſes, les fit baiſer à toute l'aſſiſtence, & au poure mari tout le premier: puis les ayant ſerrees en vn certain tabernacle, s'en retourna auec ce precieux & ſi miraculiſique ioyau. Les autres (deſquels eſt Poge) racontent que ce furent les brayes de S. François, qui couurirent le deshonneur du haut de chauſſe qui auoit eſté laiſſé par le frere mineur. A propos duquel, Bocace eſcrit auſſi d'vne abbeſſe au pays de Lombardie, qui ſe leuant à la haſte d'aupres vn preſtre auec lequel elle eſtoit couchee, pour aller ſurprendre vne de ſes nonnains qui eſtoit couchee auec ſon ami, penſant mettre ſur ſa teſte certains voiles, qu'en quelques lieux on appelle le pſautier, y mit les brayes de ſon preſtre. dequoy la poure nonnain s'apperceut à l'inſtant meſme qu'elle deuoit receuoir condamnation, & luy ayant dict, (pourceque les laſſets deſdictes brayes pendoyent des deux coſtez.) Madame ie vous prie que vous attachiez voſtre coeffe, & puis ie ſuis contente que me diſiez tout ce qu'il vous plaira: la fit apperceuoir de ce qu'elle auoit mis ſur ſa teſte par meſgarde, & par conſequent la fit changer de language. Mais ie ne veux pas laiſſer paſſer vn poinct en l'hiſtoire precedẽte, duquel ſont d'accord tous ceux qui la racontent (encore qu'ils varient vn peu en quelques autres circõſtances) c'eſt que ce gentil frere mineur de la confeſſion auriculaire de la femme prit occaſion de commettre adultere auec elle. Ie di que ce poinct eſt à noter, entant meſmement qu'il conferme le dire du preſcheur Oliuier Maillard: qui ſe plaignoit que les galans, apres auoir entendu les confeſſions des femmes, & par icelles auoir congnu celles qui ſe meſloyent du meſtier, couroyent apres: *Qui auditis confeſsiones mulierum, deinde curritis poſt eas.* Mais il ſe trouue des teſmoignages encore bien plus anciens. car Poge Florentin raconte

d'vn ermite nommé Anſimirius, qui à Padoue du temps de François ſeptieme duc de Padoue, eſtant tenu pour vn ſainct hõme, desbauchoit pluſieurs femmes, & meſmemẽt des meilleures maiſons, par le moyen de la confeſſion. Et adiouſte vne choſe qui eſt pour rire, c'eſt que quand il fut deſcouuert, on l'amena au duc, lequel luy demanda & luy fit demander auſſi par vn ſien ſecretaire les noms des femmes deſquelles il auoit eu iouiſſance. L'ermite donc en ayant nommé vn grand nombre, & de celles meſmement qui hantoyent ordinairement en la maiſon du duc, dit qu'il les auoit nommees toutes. mais le ſecretaire, qui enregiſtroit ces noms, le preſſa d'en declarer d'auantage, & n'en celer vne ſeule: & alors ce bon ermite en ſouſpirant, Eſcriuez donc auſſi la voſtre, monſieur. Deſquelles nouuelles fut ſi eſtonné le poure ſecretaire que la plume luy tomba des doigts, & le duc au-contraire s'eſclata de rire. Or ſans ſes exemples, on en voit aſſez tous les iours par leſquels il nous eſt ſuffiſamment teſmoigné que la confeſſion auriculaire ſert aux preſtres & moines de filets tendus pour attraper les femmes. De ma part i'ay bonne ſouuenance d'auoir ouy reprocher à Paris à vn preſtre qu'il auoit paillardé auec vne femme dedans l'egliſe meſme, incontinent apres l'auoir confeſſee. Auſſi ay ouy faire le recit d'vn curé qui fut ſurpris (il y a enuiron douze ans, aupres de Vienne en Dauphiné) paillardant derriere le grand autel, le iour du grand vendredi, auec vne qu'il faiſoit ſemblant de confeſſer, auec laquelle il auoit ia de long temps intelligence. Pour punition de quoy il fut condamné par l'Eueſque du lieu de ne chanter meſſe dedans vn certain temps. Ce qui me remet en memoire la peine qu'ordonna vn eueſque d'Italie il y a enuiron quarante ans, contre vn preſtre qui auoit batu à toute outrance vn poure homme de meſtier: qui fut que de trois mois il ne mettroit le pied en aucun temple. Laquelle ſentẽce le magiſtrat du lieu ayant trouuee trop auantageuſe pour le preſtre, fit par perſonne interpoſee tellement encourager le poure homme qui auoit eſté batu, qu'il ſe delibera totalemẽt d'auoir ſa reuenche.

A quoy

A quoy il ne faillit: car quelque tẽps apres, trouuant ſon meſſire Iean en quelque lieu où il n'eſtoit le plus fort, il luy rendit les coups à tresbõne meſure. Dequoy la plainte eſtant venue audict magiſtrat, il condamna ceſtuy-ci à ne mettre le pied en aucune tauerne de trois mois. Ce qu'eſtant rapporté à l'Eueſque, il fut fort indigné d'vne telle ſentence: mais le magiſtrat, qui auoit ceſte matiere à cœur, ne fut muet, ni deſpourueu de reſponſe, ains luy ſceut tresbien repliquer, Et dites-moy mõſieur en conſcience, n'eſt-ce point plus grande punition à celuy qui n'eſt accouſtumé de viure ailleurs qu'à la tauerne, d'en eſtre priué pour trois mois, que n'eſt à vn preſtre d'eſtre priué trois mois du temple, duquel il ſe ſoucie ſi peu que pour legere occaſion il s'en voudroit paſſer toute ſa vie? Ie n'ay voulu omettre ceſte hiſtoire, venãt treſ bien à propos de la legere punition qu'ordonna ceſt autre eueſque contre ce vilain preſtre, qui auoit oſé paillarder, non ſimplement au temple, mais tout aupres le grand autel: non pas vn iour de quareſme prenant, mais vn iour du grand vendredi, vn iour du vendredi auré, vn iour du vendredi ſainct, vn iour que chacun eſt ſi empeſché à pleurer le poure Dieu qu'on tient en priſon, vn iour auquel rire ſeulement, c'eſt vn demi peché: & puis à la veue de tous les ſaincts & ſainctes dudit temple, qui ayans le viſage tourné de l'autre coſté, ne laiſſoyent pourtant de voir auſſi bien par derriere que par deuant: bref, qui auoit commis vn crime pour lequel il deuoit perdre cinquãte vies s'il les euſt eues, ie di meſme ſelon leurs canons. Mais encore que ceſte peine fuſt ſi legere, ſi eſt-ce que le legat d'Auignon la trouua ſi grieue, qu'il la luy remit. De ſorte que monſieur le curé paillarda depuis mieux que iamais auec la meſme & au lieu meſme, en deſpit de tous ceux qui en auoyẽt parlé: & ne laiſſa de chanter ſes meſſes ordinaires, qui furent trouuez d'auſſi bonne ſaueur & d'auſſi bon gouſt, voire d'auſſi bonne digeſtion, par ceux qui en mangent volontiers, que celles du plus puceau preſtre qui fut iamais. Or qui voudroit faire la recerche des maux de toute ſorte commis par les gens d'egliſe, il en trouueroit

grand nombre, voire presque infini: mais quant aux punitions, il les trouueroit ou fort rares, ou pour la plus part si legeres que ce n'estoit que pure mocquerie. Dequoy entre autres tesmoignages nous en auons vn fort bon es Cordeliers d'Orleans, apres auoir vsé de l'horrible & execrable imposture qui depuis par tous les coins du monde fut diuulguee.

Mais laissant ce propos, & retournant aux paillardises de ces bons compagnõs, pour monstrer qu'en icelles ils n'ont aucunement voulu estre inferieurs à leurs prelats, ie feray ici le recit d'vn inceste superlatif, commis par vn prestre, ainsi qu'il est autentiquement enregistré es escrits de la roine de Nauarre derniere defuncte: sinon que i'vseray de plus grande briefueté. En vn village pres de Coignac, nommé Cherues, vne vierge (c'est à dire vne qui se disoit vierge, & aussi estoit tenue pour telle) sœur du curé de la parroisse, fut trouuee grosse: & d'autant qu'elle menoit vne fort saincte vie en apparence, faisoit aiseement croire au peuple que le ventre luy estoit ainsi enflé par œuure du sainct Esprit, & qu'elle estoit vne seconde vierge Marie. Le bruit estant venu iusques aux oreilles du comte Charles d'Angoulesme, pere du roy François premier de ce nom, il enuoya de ses gens sur le lieu pour informer diligẽment de ce cas, d'autant qu'il se doutoit qu'il y auoit de l'abus. En la presence desquels la fille (qui estoit aagee d'enuiron treize ans) ayant esté ia par son frere le curé adiuree sur la damnation de son ame de dire la verité, ayant eu pour la seconde fois ceste mesme adiuration, respondit, Ie prens le corps de nostre Seigneur ici present à ma damnation deuant vous, messieurs, & vous, mon frere, si iamais homme m'attoucha non plus que vous: & en disant ce receut le corps de nostre Seigneur. (car ie retien les termes quant à ceci tels qu'ils sont là.) Ayans ouy vn tel serment s'en retournerent vers le Comte: lequel ayant ouy leur rapport, s'auisa de ce qu'eux ne s'estoyent auisez, à sçauoir que ce n'estoit sans cause qu'elle iuroit en ceste forme, que iamais homme ne luy auoit touché non plus que son frere: & qu'il tenoit pour seur que son frere

frere se trouueroit luy auoir faict ceſt enfant. Pourtant les renuoya pour faire empriſonner le curé: ce qu'eſtant faict, il confeſſa incontinent la verité eſtre telle: & bien toſt apres fut brulé auec ſa ſœur, quelques iours auparauant accouchee. Nous liſons auſſi d'vn Thomas abbé d'Abindon en Angleterre, que ne ſe contentant d'entretenir trois paillardes, il eut deux enfans de ſa propre ſœur.

Mais ſans plus prendre la peine de recueillir de diuers endroits ce qui ſert à ce mien propos, ie me ſeruiray de l'extraict auquel cela eſt eſcript, tiré d'vn liure Anglois, contenant le recit des meſchancetez qui furẽt deſcouuertes en la viſitation des monaſteres, conuents, egliſes collegiales, & autres du pays d'Angleterre, par le commandement du roy Henri VIII. Entre leſquelles meſchancetez ſont declarees les paillardiſes, adulteres, inceſtes, bougreries des preſtres & moines d'iceux, ſans oublier leurs noms & leurs ſurnoms: ainſi qu'il s'enſuit. Au monaſtere de Belle, ou Battell, du dioceſe de Ciceſtre, ceux-ci furent trouuez ſodomites en la premiere viſitation, Iean Abbé, Richard Salchurſt, Thomas Cuthbert, Guillaume Marche, Iean Haſtinge, Gregoire Champion, Clement VVeſtfelde, Iean Croſſe, Thomas Crambroke, Thomas Bayll, Iean Hamſelde, Iean Hierom, Clement Grigge, Richard Touye, & Iean Auſtyn. Autres ſodomites en l'egliſe de Cantorbie, entre les moines de S. Benoiſt, Richard Godmershan, Guillaume Lichefelde, Chriſtofle Iamys, Iean Goldmyſton, Nicolas Clement, Guillaume Cavvſton, Iean Ambroiſe, Thomas Farlegh & Thomas Morton. Autres ſodomites en l'egliſe cathedrale de Ciceſtre, Iean Champion & Roger Barham. Item au monaſtere de S. Auguſtin, Thomas Barham ſodomite. Quant aux paillards & adulteres, il y en a vn trop grand roole, & pourtant ne parleray que des plus vaillans, c'eſt à dire de ceux qui en auoyent pluſieurs: & dõt aucuns ne ſe contentoyẽt de demie douzaine, cõme de chiens courans (ainſi qu'on dit par prouerbe) mais en auoyẽt aucuns neuf, aucũs onze (au nom des onze mille

vierges) aucuns treize, aucuns vingt. Mais pour ne les fruſtrer de l'honneur que nous auons faict à leurs compagnons, voici leurs noms. En l'Egliſe de Cantorbie, entre les moines de ſainct Benoiſt, Chriſtofle Iamys paillardoit ſeulement auec trois femmes mariees. Guillaume Abbé de Briſtol n'auoit que quatre paillardes, dont l'vne eſtoit mariee. Au chaſteau de Vindeſore Nicolas VVhyden preſtre n'auoit auſſi que quatre paillardes. Là meſmes, George VVhitethorne, cinq: Nicolas Spotre, cinq: Robert Hunne, cinq: Robert Danyſon, ſix: Richard prieur de Mayden Bradley, cinq paillardes. Au monaſtere de Shulbrede, au dioceſe de Ciceſtre, George VValden, prieur auoit ſept paillardes, Iean Standney ſept paillardes, Nicolas Duke, cinq. Au monaſtere de Bathon, Richard Lyncombe auoit ſept paillardes, dont trois eſtoyent mariees: & outre cela eſtoit ſodomite. En l'egliſe cathedrale de Ciceſtre, Iean Hylle n'auoit que treize paillardes. C'eſt beaucoup, dira quelcun: mais qu'eſt-ce toutesfois au pris de Iean Blanke, prieur de Bermondſey, qui en auoit vingt? Or tient on qu'il y auoit en Angleterre plus de quatrecents conuents de diuerſes ſortes de moines & moineſſes, outre ceux des freres Mendians, qui approchoyent de deux cents. Ie laiſſeray maintenant au lecteur calculer combien pour le moins deuoyent eſtre de fils de putains en Angleterre, ie di ſeulement fils de moines & de putains. Ie luy laiſſe auſsi à penſer, qui euſt faict la viſitation par toute la France, Italie, Eſpagne, en ce meſme tẽps, quels meſnages on euſt trouuez. Ie di, en ce temps la, pource qu'il n'auoit pas encores tant pleu ſur leur mercerie, comme il a pleu depuis: & pourtant auoyent beaucoup meilleurs moyens de fournir à tels appointemens qu'ils n'ont eu depuis. Ie n'ay rien dict de l'Allemagne: pource que combien qu'elle ſoit plus grande que les autres regions que i'y nõmees, on eſtime qu'elle eſtoit moins fertile de telle vermine. Mais il ne faut point douter que ceux de là n'ayent ſuyui le train des autres. Pour le moins on lit au proces des Iacopins de Berne qu'ils furent trouuez faiſans grande chere au milieu de belles

dames

dames dedans leur couuent, non point accoustrez en moines, mais en gentils-hommes.

On fait aussi plusieurs cõtes des Cordeliers & des Iacopins surpris en menant auec eux leurs putains habillees en nouices: & de faict c'a esté vne subtile inuention de se faire permettre de mener des nouices, pour sous ce titre auoir tousiours ou vn bardache, ou vne garse. Mais ie croy que depuis qu'il auint à vn nouice que menoit vn Cordelier, de farie l'enfant au milieu du basteau dedans lequel ils passoyent la Garonne (chose quasi aussi admirable que l'enfantement du pape Iean) ils ont depuis mieux obserué la regle qui leur commande, *Si non castè, tamen cautè.*

Or n'est-ce pas ni de nostre temps, ni du temps de Menot, que ces galans ont monstré par effect que le simple peuple s'abusoit, pensant qu'il y auoit telle difference entr'eux & les seculiers, quant à sentir les aiguillons de la chair, qu'il y a entre les chappons & les coqs. Car en vn liure nõmé Sagette de feu, escrit contre les Carmes enuiron l'an 1270, il leur est reproché entr'autres choses, La cause principale de tous vos tracasseмens que vous faites par les villes, ce n'est pas à fin que vous visitiez les pupilles, mais les pucelles: non pas les vefues qui sont en peine & tribulation, mais les ieunes filles & mal auisees, les beguines, nonnains & dames. Or celuy qui parloit ainsi à eux, estoit general de leur ordre, lequel depuis renonça à ceste office, & (selon aucuns) à son ordre aussi. Aussi Guillaume de S. Amour qui estoit enuiron l'an 1256, Les freres mendians (disoit-il) menẽt par tout des beguines, se fondans sur ce passage de S. Paul, N'auons-nous pas puissance de mener vne femme seur? Voila que disoyent des lors ces poures gens: & qu'eussent ils dict doncques s'ils eussent ouy parler d'vn tel roole que celuy que i'ay mis ci-dessus? Mais à fin de se mieux mocquer & de Dieu & des hommes, ils ont bien osẽ (à propos des beguines qu'ils menoyent alors) forger de nostre temps vne religion, selon l'institution de laquelle moines & moinesses, apres auoir faict quelques essays de leur

continence, se veautroyent ensemble, & cependant vouloyent faire croire que c'estoit sans entrer en aucune tentation de charnalité, non plus que si deux troncs de bois eussent esté mis l'vn aupres de l'autre.

C'est assez parlé des gestes de ces bons compagnons. ie voudrois seulement pour la conclusiõ de ce chapitre pouuoir resouldre vne question, à sçauoir pourquoy ils ont esté nommez beaux peres. Quelcun ayant esgard à leurs actes, & s'arrestant sur le mot de peres, en a faict ce sizain, à l'imitation d'vn distiche Latin,

Or ça Iacobins, Cordeliers,
Augustins, Carmes, bordeliers,
Dont vient qu'on vous nomme beaux-peres?
C'est qu'à lombre du crucefix
Souuent faisons filles ou fils
En accointant les belles-meres.

Mais pour parler à bon escient, (car l'auteur de ce sizain s'est voulu iouer, ne leur reprochant rien toutesfois que nous ne sachions estre vray (ie pense que ceste appellation de Beaux-peres vaut autant comme si on disoit Beaux-vieillards. & ce qui me conferme en ceste opinion, est le mot du Grec vulgaire Kaloiro, ou Kaloero, qui semble corrompu de Kalos (c'est à dire beau) & de Geron, c'est à dire vieillard. Or ceste appellation nous monstre qu'ils ont vescu de tout temps à leur aise. car on appelle vn beau-vieillard qui en despit de la barbe blãche est encore frais, & auquel la peine ou le chagrin n'ont point effacé les beaux traits de visage. Et de faict selon ceste signification les plus beaux vieillards qu'on voye en Italie, & principalement à Venise, sont les moines, & sur tous les mendians: (combien que là ils soyent appelez seulement Peres, sans aiouster ce mot Beaux) & feroit bien aussi beau voir ceux de France, s'ils portoyẽt barbe comme ceux-là. Toutesfois ce que i'en di, ce n'est pas pour faire enuie à personne de leur porter enuie.

¶ *De la gourmandiſe & yurongnerie des gens d'egliſe.*

CHAP. XXII.

ON dit volontiers qu'apres la panſe vient la danſe: & pourtant il ſemble qu'il euſt eſté plus conuenable de parler eu premier lieu de la gourmandiſe &. yurongnerie, qui menent la danſe, c'eſt à dire mettent au chemin de paillardiſe, comme nous auons dict par cideuant alleguãs pluſieurs prouerbes à ce propos. I'ay toutesfois parlé premierement de ce vice que des autres, pour garder l'ordre que i'auois ſuiui par ci-deuant, me fondant ſur ce que Iuuenal auoit dict, que la paillardiſe eſtoit beaucoup plus ancienne que les autres vices: combien que ce ſoit vne parole prononcee à plaiſir pluſtoſt qu'au trement. Ie di donc premierement que ſi nous voulons parler de la qualité des viãdes auant que de la quantité, c'eſt à dire de la friandiſe auant que de la gourmandiſe) il ne nous faut que conſideret ce qu'on appelle vin theologal, & ce qu'on appelle pain de chapitre. Car quand il eſt queſtion d'exprimer en vn mot vn vin bon par excellence, & fuſt-ce pour la bouche d'vn roy, il faut venir au vin theologal. Pareillement s'il eſt queſtion de parler d'vn pain ayant toutes les qualitez d'vn bõ & bien friãd pain (voire tel que celuy de la ville Ereſus, pour lequel Mercure prenoit bien la peine de deſcendre du ciel, & en venir faire prouiſion pour les dieux, (ſi nous croyons au poete Archeſtrate) ne faut-il pas venir au pain de chapitre? Ie di, au vray pain de chapitre, dont celuy que vendent à Paris les boulengers, a retenu le nom, mais nõ la bonté, ſinon qu'en partie. Or eſt-ce là bon cõmencemẽt: car la feſte ne peut eſtre mauuaiſe où il-y-a bõ pain & bon vin. Quant à la pitance, en premier lieu il eſt certain que ce qu'on dit Traité en commiſſaire, de chair & de poiſſon, meriteroit bien mieux d'eſtre dict trai-

té à l'eccleſiaſtique. Car pour qui achete-on quelquesfois les gros brochets ſix eſcus ſinon pour la bouche de noſtre mere ſaincte egliſe? Qui penſons-nous qui a premierement faict courir les chaſſemarees ſinon noſtre mere ſaincte egliſe? Mais ie confeſſe bien qu'ils ne mangent pas chair & poiſſon l'vn parmi l'autre,(comme auſſi les medecins ne leur conſeillent pas de ce faire) ains attendent volontiers qu'ils ſoyent ſi ſaouls de chair qu'ils commencent à creuer:comme les Flamens,quand ils veulent faire leur grand gaudeamus,font conſcience de taſter du vin qu'ils ne ſoyent yures de biere. Toutesfois il y en a pluſieurs maintenant qui font prouiſion d'appetit,quãt au poiſſon,pour la quareſme. Quoy qu'il en ſoit ce n'eſt ſans cauſe qu'on dit par prouerbe, Vin theologal,& Table d'Abbé: comme on peut voir par la diſcription non pas d'vn diſner ou ſoupper, mais ſeulement d'vn deſieuner,non pas d'vn Abbé,mais ſeulement d'vn Prieur:contenue es vers ſuyuans,

Vn gros Prieur ſon petit fils baiſoit
Et mignardoit au matin en ſa couche.
Tandis roſtir ſa perdris on faiſoit.
Se leue,crache,eſmeutit,& ſe mouche.
La perdris vire:au ſel de broque en bouche
La deuora:bien ſçauoit la ſcience.
Puis quand il eut pris ſur ſa conſcience
Broc de vin blanc,du meilleur qu'on eſliſe,
Mon Dieu,dit il,donne moy patience:
Qu'on ha de maux pour ſeruir ſaincte egliſe.

Que ſera-ce donc des diſners & ſouppers de ceux qui ont vne douzaine de croſſes & autant de mittres, ſi le deſieuner d'vn ſimple Prieur eſt d'vne perdris, (& faut entendre auec le comment) & encores ſe plaind-il du mal qu'il endure pour ſeruir ſaincte egliſe? Il eſt vray qu'il auint bien à vn autre, qui eſtoit auſſi homme d'egliſe,de faire la meſme plainte, à cauſe qu'on luy faiſoit manger & perdris & becquaſſes & faiſans ſans orenge: mais notez que c'eſtoit vn eueſque,au lieu que ceſtuy-ci n'eſt qu'vn prieur. Mais retournant encores à ces prouerbes,

uerbes, Vin theologal, & Table d'Abbé, ou Table de prelat, ie di que sans eux on n'euſt iamais peu auoir la vraye intelligence d'vn beau paſſage d'Horace, où il dit,

Nunc eſt bibendum, nunc pede libero
Pulſanda tellus: nunc ſaliaribus
Ornare puluinar deorum
Tempus erat dapibus, ſodales.

Ni ceſtuy-ci du meſme poete,

Abſumet hæres cæcuba dignior,
Seruata centum clauibus: & mero
Tinget pauimentum ſuperbo
Pontificum potiore cœnis.

Et qu'il ſoit vray qu'on ait eu beſoin de ces prouerbes pour donner bien à entendre ces paſſages, voici mot pour mot, que dit vne gloſe ſur ce dernier, *Mero dicit potiore (.i. meliore) cœnis pontificum, i. quàm quo pontifices in cœnis ſuis, quæ ſemper ſumptuoſiſſima fuerunt, (vnde nunc theologicum dicunt vinum) vſi ſunt.* Voila dequoy ſont tenus aux theologiens & aux prelats ceux qui ſont profeſſion d'eſtre expoſiteurs des poetes. Mais quant au vin theologal, ie ſçay bien qu'il y a vne grande queſtion s'il le faut appeler *vinum theologale*, ou *vinum theologalis, per appoſitionem*, car on dit que quand ils ont bien beu, ils s'accordent comme chiens & chats, mais ie la laiſſeray vuider aux lecteurs. Car ie ne ſçay pas ſi cela eſt vray, qu'ils viennent aux poings quand ils ont bien beu: i'ay bien memoire qu'vne fois les Sorboniſtes tenans leur ſynagogue aux Bernadins, auant que boire, (au moins ainſi qu'ils diſoyent, & de vray il eſtoit encores bien matin) apres qu'ils m'eurent faict retirer, auſſi mon aduocat & mon procureur, & qu'ils vindrent à deliberer quelle reſponſe il falloit faire à vne lettre par nous preſentee, que feu mon pere auoit impetree du Roy Henri (par laquelle il leur faiſoit quelque commandement qui ne leur plaiſoit gueres) nous les veiſmes en grand danger de s'entrepigner, apres eſtre las & tous enrouez de force de crier. Ce que ie n'euſe oſé raconter ſi ie n'euſſe eu ces deux bons teſmoins: leſquels en furent beaucoup plus ſcandaliſez que moy, qui auois vn peu ouy parler de

leurs gentilleſſes. Et de faict ie croy que quand ils ſe fuſſent entrepeignez les barbes, ce n'euſt eſté la premiere fois, & ne leur fuſt auenue choſe qu'on n'ait veue auenir au Concile entre l'eueſque de la Caua & l'Eueſque Greguetto. Et à propos de prouerbes, ces deux-la me font ſouuenir encore d'vn autre, qui eſt, Face d'Abbé. lequel prouerbe eſtant ancien, me fait croire que deſia anciennement les Abbez euſſent les faces enluminees. Quant au Cardinal des bouteilles, il ſemble bien que ie luy fay tort, de l'oublier en ce propos: mais ie n'en parle pas volontiers, pource qu'il me ramentoit l'iniure que les Italiens ont accouſtumé de nous dire, nous appelans boutillons. Or ſi ces bons prelats vouloyent dire qu'en faiſant telle chere ils ne laiſſent de conferer à table de quelques bons & honneſtes propos, Oliuier Maillard leur reſpondra qu'ils ont menti, & qu'au contraire ils ne parlent que de paillardiſe. Voici les propres mots de ſon texte, *Vadatis ad menſam prælatorum, vel dominorum magnatum: ſemper loquuntur de luxuria, vel aliquibus detrahunt: & ille qui vilius loquitur, dicitur melior.*

Ie penſe maintenant à vne obiection qu'on me pourra faire: c'eſt que quant aux chanoines, prieurs, abbez, & autres groſſes creatures du Pape, il y a bien apparence qu'ils facent ſi grand' chere: & meſme ne ſeroyent pas ſages s'ils ne ſe donnoyent du bon temps, quand toute la pourſuite qu'ils ont faicte pour auoir des benefices n'a eſté à autre fin & intention: (& de faict nous liſons d'vn qui auant qu'eſtre Pape, ſouloit manger ſur vne rets, par vne certaine humilité deuotieuſe: eſtant paruenu au papat, Oſtez-moy ceſte rets, dit-il: i'ay peſché ce que ie voulois prendre) mais quant à tant de poures moines, qui n'ont ni rente, ni reuenu, qui n'ont pas vn pouce de terre, qui meſmement ſont appelez porteurs de rogatõs, pource qu'ils ne viuent que des aumoſnes des gens de bien, & de grammercis, & meſme ceux qui ſont appelez mendians, (qui vaut autant que beliſtres) comment ſera il vrayſemblable que ceux-ci ayent dequoy faire bonne chere? Il me ſemble que la reſponſe eſt aiſee, ſi nous regardons

gardons le prouerbe commun, qui dit qu'il n'eſt vie que de coquins, quand ils ont aſſemblé leurs bribes. Quoy qu'il en ſoit, ce n'eſt pas ſans cauſe qu'on dit, C'eſt vn frere, au lieu de dire, C'eſt vn bon compagnon, qui ne cerche qu'à ſe dõner du bon temps. Auſſi ne dit-on ſans cauſe, Il eſt gras comme vn moine, duquel prouerbe i'ay faict mention ci deſſus. Ie confeſſe bien toutesfois qu'on dit auſſi ce Comme, Gras comme vn pourceau, ou Gras comme vn cochon. Et de faict, qu'il y ait quelque correſpondance, ou analogie, ou ſympathie occulte entre les pourceaux & les moines (ie di prenant les moines *in puris naturalibus*) leur bon S. Antoine l'a bien monſtré: lequel en ſa vie ayãt gouuerné vn troupeau de pourceaux, voulut en ſa mort auoir en gouuernement vn troupeau de moines: comme teſmoigne l'epigramme ſuyuant, (combien que ceux qui pour le iourdhuy vont crians, N'y-a-il rien pour les pourceaux de monſieur S. Antoine, le facent encore porcher, & que ſa legende porte qu'en ſon viuant auſſi il a eſté gouuerneur des moines)

Diceris Antoni porcos pauiſſè ſubulcus,
Iure iuus: adhuc monachos lumine caſſus alis.
Par ſtupor ingenij eſt, ventriſque abdomen vtriſque:
Sorde pari gaudent ingluuiéque pari.
Nec minus hoc brutum genus eſt mutúmue ſuillo,
Nec minus inſipidum, nec minus illepidum.
Cætera conueniunt: ſed non leuis error in vno eſt
Debuerat monachis glans cibus eſſe tuis.

Qu'on a traduict ainſi,

En ton viuant Antoine, te plaiſois
(Ainſi qu'on dit) à nourrir des pourceaux:
Et maintenant tu fais ce que faiſois,
En nourriſſant tous pareils animaux,
Moines bien gras, ſtupides & brutaux
Comme les porcs, & de meſme nature.
Dont leur conuient pareille nourriture.
Et c'eſt pourquoy tu faux en ceſt endroit:
Car par raiſon, pour la vraye paſture
De tes cagots, le gland leur conuiendroit.

Il eſt bien vray qu'vn autre Eſcoſſois à faict auſſi vn

epigramme Latin par lequel il met en doute si c'est vn mesme S.Antoine pasteur des pourceaux & des moines:mais en la fin sa resolution est,

Credibile est circem mutasse potentibus herbis.
In monachósque sues,inque sues monachos.

C'est à dire,

Ie croy donc que Circe par ses herbes & eaux
De pourceaux moines fit,& de moines pourceaux.

Mais sans aller cercher ailleurs des tesmoignages, contentons-nous du leur,contenu en ces beaux vers,

Sanctus Dominicus sit nobis semper amicus,
Cui canimus nostro iugiter præconia rostro,
De cordis venis,siccatis antè lagenis.
Ergo tuas laudes si tu nos pangere gaudes
Tempore paschali,fac ne potu puteali
Conueniat vti:quod si fit,vndique muti
Semper erunt fratres qui non curant nisi ventres.

Ie di que voici le tesmoignage qu'eux-mesmes rendent touchant leur sobrieté Sardanapalicque: car il est quasi impossible que ces vers ne soyent ou d'vn moine, parlant sans hypocrisie:ou d'vn au corps duquel fust entree l'ame d'vn moine,pour le faire parler si monachalemẽt. Pour le moins rencontre fort bien ce tesmoignage auec cestuy-ci,

O monachi,vestri stomachi sunt amphora Bacchi:
Vos estis (Deus est testis) teterrima pestis.

Quant aux simples prestres, qui ne font pas profession d'vne si austere vie,& qui de leur mestier sont messotiers,il semble bien qu'ils ayent raison de ne vouloir boire que du meilleur.Et pourtant i'excuse bien le messire Iean d'vn certain gentil-homme, lequel ayant demandé à son sommelier du meilleur, & n'ayant eu que du moindre,prit ce tour si à cœur, & l'estima si grand outrage, qu'ayant apperceu ledict sommelier assister à sa messe, il fut espris de telle cholere qu'il en perdit la parole. Le gentil-homme qui auoit grand' haste,& desiroit d'auoir vne messe de chasseur(d'autant qu'il auoit ses cheuaux qui l'attendoyent deuant la porte) se cholera fort d'autre costé d'vne telle pause, pour prolonger ce qu'il

ce qu'il desiroit estre abbregé: mais en la fin il luy fut force d'enuoyer son laquais demander à messire Iean qu'el le mousche l'auoit ainsi soudainement picqué. Messire Iean respond qu'il y auoit vn excommunié en la cõpagnie lequel l'empeschoit de poursuyure sa messe: & ayant puis declaré au laquais enuoyé vers luy pour la seconde fois, que c'estoit le sommelier, persuada aiseemẽt au gentil-homme de le chasser. Ce qu'estant faict il poursuyuit sa messe: apres laquelle le poure sommelier fut desexcommunié, à la charge de donner tousiours à messire Iean du vin de monsieur & de madame. Or les raisons pour lesquelles ie di qu'ils font bien de ne vouloir boire que du meilleur, sont telles: premierement pource qu'il les garde de cruditez lesquelles leur pourroyent faire eschapper quelque chose deshonneste en celebrant la messe: secondement, pource qu'il y a apparence que la deuotion soit plus ardente eu vn estomach eschauffé qu'en vn refroidi. tiercement pource qu'il est question de chanter. Car puisque entant qu'ils chantẽt, ils tiennent des poetes (lesquels sont mesmement appelez quelquesfois en Grec d'vn mot qui signifie proprement chantres) ils font tresbien de se gouuerner selon l'opinion des poetes, qui a esté telle de tout temps, qu'on ne sçauroit chanter chose qui vaille sinon qu'on ait beu du meilleur & d'autant. Mais on me dira qu'il y a danger qu'ils s'enyurent. Et qu'en est-ce, pourueu qu'ils s'enyurent à bonne intention? Car s'il n'y a point de mal de dire *Hoc est nasum meum*, au lieu de *Hoc est corpus meum*, pourueu que ce soit *cum intentione consecrandi*: & s'il n'y a point de mal de ietter vn enfant en vn puis, pourueu que ce soit *cum intentione baptizandi*, ainsi que disẽt quelques gloses: quel mal y aura-il non plus de s'enyurer *cum intentione missificandi*? Et pourtant on eut raison d'excuser & supporter l'actè d'vn poure curé aupres de Fere en Tartenois, lequel auec intention de chanter gayement le sacrifice de la messe le lendemain au matin, auoit si bien sacrifié à Bacchus le soir de deuant, que le lendemain au lieu d'administrer le bapteſme à vn enfant, il luy admi-

niſtra l'extreme onction. Auſſi eſtoit bien à excuſer celuy qui ayant ainſi faict ſes preparatifs le ſoir auquel chacun crioit Le roy boit, chantant le lendemain ſa meſſe, s'endormit à ſon Memento: & ſe reſueillant aiouſta à ſon Memento à haute voix, Le roy boit. Mais celuy de S. Marri à Paris, qui s'eſtant endormi ſur ſon Memento, ſe laiſſa deſrobber ſon calice & ſa platine, par vn qui luy aidoit à dire meſſe: & puis eſtant reſueillé, ſortit en la rue crier au larron, fut mocqué à bonne raiſon, comme mal-auiſé. car il deuoit auoir marchandé premierement auec luy qu'il vouloit auoir pour luy aider à dire meſſe. Au demeurant ce dormir luy procedoit (comme aux autres) du deuoir qu'il auoit faict de s'appreſter à bien chanter.

Et puiſque ie ſuis entré ſi auant en ces propos des bons gaudeamus des gens d'egliſe, ie diray vn mot en la faueur des poures preſtres preſtrizans ou meſſotizans, non pas pour affection que ie leur porte, mais pour la pitié qu'ils me font. c'eſt que s'ils ſçauoyent bien debatre leur cauſe,, ils pourroyent monſtrer qu'on leur fait grād tort en ce qu'on leur taille les mourceaux ſi cours au pris des prieurs, abbez, & autres qui ſont audeſſus. Car ſi le ſacrifice qu'ils celebrent tous les iours eſt conforme à celuy que celebroyent les preſtres inſtituez par *Numa Pompilius*, appelez *ſalij*, (comme l'a doctement & Chreſtiennement prouué l'auteur du liure intitulé Sommaire recueil des ſignes ſacrez, ſacrifices & ſacremens) quelle raiſon y-a-il que ceux que ſont *ſalij* en leur endroit n'ayent point auſſi en leur endroit *ſaliares dapes* (deſquelles nous auons parlé ci-deuant) ains ſoyent contrains de les quitter à ceux qui n'exercent l'office qu'en vn an vne fois? Mais ie leur laiſſeray plaider leur cauſe.

Des

¶ *Des larrecins & rapines des gens d'eglise.*

CHAP. XXIII.

IE SÇAY BIEN que si ie me veux fourrer auant en ce propos, ie me trouueray incontinent entré en vn abysme. Car si desia le prouerbe ancien disoit que l'egli se pilloit les vifs & les mort, & les inuentions de piller ont esté touſiours depuis multipliees, quel nombre y en doit-il maintenant auoir? Premierement donc ie ne parleray point pour ceste heure des gros larrons, qui ne se cachent point, ains au-contraire font gloire de desrobber, & monstrent leurs larrecins à quiconque veut ouurir les yeux: mais ie parleray des prestres & moines, qui n'ayans rien ne laissent de faire grand' chere. Car si les Egyptiens & aussi Solon depuis, (ainsi que nous raconte Herodote) ayans mis ceste loy que chacun eust à declarer quel train il menoit, & quels moyens il auoit de viure, n'alleguoyent autre raison que ceste-ci, sçauoir est qu'vn homme qui despendoit sans auoir aucun bien, ou aucun moyen de gangner, ou quelcun qui luy fourniſt, il estoit force qu'il fust larron: que diront auiourdhuy les mendians, si on les vient à examiner? Car s'ils n'ont pas vn poulce de terre, comme ils confessent, (autremẽt ils auroyent tort de mendier) s'ils ne sçauent rien faire dequoy ils puissent gangner leur vie, dequoy donc viuent-ils, & non seulement viuent, mais viuent si grassemẽt? S'ils respõdent que c'est des aumosnes des bonnes gẽs, cela est du tout cõtrariant à la plainte qu'ils font ordinairement, à sçauoir que la charité n'est pas seulement refroidie enuers eux, mais du tout morte. Que s'ils veulent dire qu'ils viuent d'emprunts, qui est-ce qui leur aioustera foy? Car on sçait bien que prester à gens qui n'ont rien, c'est donner: selon mesme le prouerbe commun, qui dit que où il n'y-a rien, le roy perd son droit. Ie m'en rapporteray donc à leur conscience, & l'en croiray des moyens qu'ils ont eus de nostre temps (depuis

qu'ils ont commancé à se plaindre de la faute de charité) de faire venir l'eau à leur moulin. Mais pource que ie croy que i'attendrois long temps s'il me faloit attendre la cõfession d'icelle, ie prendray la charge de respondre pour elle: ou pour mieux faire, ie raconteray aucuns de leurs tours qui seruiront de responce. Qui ne sçait donc qu'ils ont tenu le monde en si grande seruitude qu'ils arrachoyent non seulement des riches, mais aussi des poures personnes, ou tout ou vne partie de ce dõt deuoyẽt heriter les enfans? Qui ne sçait le motif de la tragedie de l'esprit d'Orleans auoir esté, que ces corbeaux voyoyent la proye qu'ils pensoyent desia tenir, leur estre eschapee? Et à dire la verité, c'estoit grand'auanture quãd on pouuoit iouer si finement qu'on ne passast par dessous leurs pattes. Car en venant confesser les poures personnes qui estoyent en l'article de la mort, ils ne leur donnoyent autre esperance d'estre sauuez qu'en faisant heritier S. François, ou S. Dominique, ou quelqu'autre sainct, patron de la religion de celuy qui estoit confesseur. Voire sçauoyent si bien ensorceler les consciences de ceux qu'ils confessoyent, que non seulement ils se faisoyent dõner la moitié ou les deux tiers du bien duquel deuoyent heriter la femme & les enfans, mais encores au cas que les enfans ne s'allassent rendre l'vn à S. François, l'autre à S. Dominique, l'autre à vn autre, ces gentils saincts sçauoyent qu'ils deuoyent auoir. Tellement que si apres le deces du pere les enfans refusoyent de se faire moines, ces saincts se portoyent pour heritiers, les enfans en estans du tout fruſtrez. Et de ceci font foy des testamens qui se trouuent encores auiourdhuy. Mais c'est bien le pis que souuentesfois ils n'attendent pas iusques à ce que ceux qu'ils tiennent en leur laqs, soyent prochains de leur fin, mais par subtils moyens les font despouiller auant qu'ils se vueillent coucher, ainsi qu'on parle en commun prouerbe.

Et quel plus grand & plus tyrannique larrecin, quelle plus cruelle rapine scauroit-on songer que la croisade? Iamais brigans tenans la dague sur la gorge des passans

pour

pour se faire bailler la bourse, ont-ils pillé de la sorte que les suppostz de la croisade? Car au moins les poures gens qui ont la bourse vuide sont hors du danger des brigãs, selon qu'a dict vn poete, *Cantabit vacuus coram latrone viator*: mais la poure personne à laquelle on faisoit croire que si elle donnoit telle ou telle somme d'argent, elle seroit sauuee auec ses pere & mere, & enfans: & à faute de la dõner, ils seroyét tous damnez, n'estoit-elle pas beaucoup pis qu'entre les mains des brigans? Car plustost que de faillir à trouuer argent, si elle n'en auoit point, elle se fust engagee aux Sarrasins. Voire ne faut douter que plusieurs poures gens n'ayent non pas engagé mais vendu leurs ames au diable, en cerchant par moyens illicites argent, par lequel ils esperoyent au-contraire racheter leurs ames de la puissance du diable. Or est-il bien vray que ia long temps auparauant ils auoyent dict haut & clair que paradis se vendoit (cõme tesmoignent les vers Latins qui ont esté trouuez en l'eglise de S. Bstiene à Bourges, engrauez en des tablés de pierre, en vn pilier, dont le premier est, *Hic des deuotè: cœlestibus associote*) mais ils ne contraignoyent point d'acheter paradis, cõme ils ont faict du temps de la croisade. Pour la confirmation & autorization de laquelle les prescheurs alleguoyent force textes à propos, non pas de la Bible, mais de quelque cagots: & aucuns disoyent des folies telles, qu'il sera impossible à la posterité de les croire. Et entr'autres on en ranconte vne d'vn beau-pere prescha[illegible] à Bordeaux, qui affermoit que quand on donne de l'argent pour les trespassez, les ames qui sont en purgatoire, oyans le son de l'argent qui en tombant dedans le bassin ou le tronc, fait Tin tin, elles se prennent tellement à rire qu'elles font Ha ha ha, hi hi hi.

Or ont-ils aussi plusieurs autres moyens subtils equipollés à larrecins, voire aucuns pires que larrecins, mais pourtãt ils ne laissent pas de commettre aussi des larrecins qualifiez. Comme (pour exemple) il-y-a enuiron dix ans qu'il auint à Casal qu'vn qui auoit trouué vne bourse de trois cens escus le reuela à vn moine auquel il se confessoit. Lequel luy monstra qu'il ne la deuoit;

pas retenir, mais la bailler à vn tiers en garde, en attendant qu'on la vinſt demãder: & fit ſi biẽ qu'en la fin il fut luy meſme ce tiers. Au bout de quelque tẽps eſtant venu le perſonnage qui auoit perdu la bourſe, & s'eſtant adreſſé à celuy qui l'auoit trouuee, fut renuoyé audict moine qui en eſtoit le gardien: mais au lieu d'en eſtre ſeulement gardien, il en voulut demeurer poſſeſſeur; & demeura, quelqu'ordre qu'y penſaſt donner feu monſieur de Briſſac, alors gouuerneur pour le Roy en Piemont. Car il n'y auoit autre teſmoin que celuy qui la luy auoit baillee.

Et comment appellerons-nous le tour que ioua le frere frappart (de ceux qui vont demandans s'il y a rien pour les pourceaux S. Antoine) à la bouchere Calabroiſe, quand pour deux glands qu'il donna aux deux pourceaux d'icelle, il emporta vne piece de toile? Mais ie garderay ce conte pour l'endroit où ie parleray des miracles ſuppoſez: & pour le preſent aiouſteray vn ſeul autre larrecin, mais qui eſt de telle façon qu'on n'oit point parler d'vn ſemblable: de ſorte que s'il faloit parangonner les larrons eccleſiaſtiques (s'il eſt licite d'ainſi parler) auec les laiz ou ſeculiers, ce faict pourroit eſtre cauſe que les eccleſiaſtiques emporteroyent le pris. Car combien qu'anciennement on parlaſt aſſez communeement de ceux qui alloyẽt aux tũbeaux pour deſrobber les morts (leſquels eſtoyent appelez en Grec tymvorychi, comme qui diroit Fouiſſans es tumbeaux) toutesfois on s'eſt depuis contenté de deſrobber les vifs, au moins s'en ſont contentez les ſeculiers. Mais les moines de l'abbaye de Bourgmoyen à Bloys monſtrerent bien qu'ils ne vouloyent en rien ceder à l'antiquité en ceſt endroit, quand ils deterrerent le corps d'vne femme qui auoit eſté enterree en leur egliſe, afin de deſrobber la biere de plomb en laquelle on l'auoit mis. Voila comment les moines font vray ce prouerbe L'egliſe prend du vif, du mort, non ſeulement en la ſorte que tous les iours on leur voit pratiquer, mais auſſi en l'autre, aſçauoir en l'interpretant ſelon la lettre.

Quant aux gros larrons eccleſiaſtiques, c'eſt vn cas à part, & principalement quant à leur chef: & ſemble biẽ

que

que quelque poure galefrotier de moine repris par luy de larrecin, luy pourroit faire vne pareille reſponſe à cel le que fit le pirate à Alexandre le grand. Car le larrecin commis par celuy qu'on appelle Pere-ſainct ſous couleur de la donation de Conſtantin, n'eſt-ce point vrayement vn tel larrecin, au pris de ceux que commettét ſes enfans, qu'eſtoyent les larrecins d'Alexandre à comparaiſon de ceux qui eſtoyent commis par ce pirate, ou eſcumeur de mer? Or eſt-il bien raiſon que ceux qui ſont les premiers apres ceſt archilarron, ne s'amuſent point à des larrecins indignes de leur grandeur. Ce qu'ils conſiderent tresbien, comme l'experience le mõſtre. car les moindres qu'ils commettét eſt de piller les reliques des egliſes, non pas d'oſſemens, mais d'or ou d'argent: comme encore de fraiſche memoire a eſté publié vn liure appelé *Harengua*, où quelques Iacobins aiournent vn certain grand Cardinal à leur rendre leur couronne d'or.

Au demeurant i'ay oublié ci-deſſus, en parlant de la croiſade, vn Cordelier Milanois, nommé Samſon; qui y auoit amaſſé cent & vint mille ducats, qu'il offrit depuis pour auoir le ſiege papal,

Des homicides des gens d'egliſe.

CHAP. XXIIII.

IE commenceray ce chapitre par le conte duquel i'ay faict promeſſe en la page 282. où parlant du Cordelier, le plaiſir deſordõné duquel couſta la vie à trois perſõnes, i'ay promis de racõnter vn acte beaucoup plus horrible d'vn autre moine de ceſte meſme religiõ, qui cõmit quatre meurtres de ſes propres mains pour paruenir à ſa maudite intẽtiõ d'auoir iouiſſance de la damoiſelle de la maiſon. Voici donc quelle eſt l'hiſtoire. Du temps de l'empereur Maximilian premier, il y auoit en ſes terres vn conuent de Cordeliers fort renommé: aupres duquel vn gentil-homme auoit ſa maiſon, qui portoit grande affection aux moines d'iceluy, & leur faiſoit de grands biẽs, en eſperance d'auoir part en leurs biens faicts, ieuſ-

nes & oraiſons. Entr'autres y auoit vn grãd & beau Cordelier que le gentil-homme auoit pris pour ſon confeſſeur, & auquel il auoit donné toute puiſſance en ſa maiſon. Ce Cordelier eſtant deuenu ſi amoureux de la femme du gentil-homme qu'il perdoit patiẽce, vn iour deliberant executer ſon entrepriſe s'en alla tout ſeul en la maiſon du gentil-homme: où ne le trouuant point, demanda à la damoiſelle où il eſtoit allé. Elle luy fit reſponſe qu'il eſtoit allé à vne ſienne terre où il deuoit demeurer deux ou trois iours: mais s'il auoit a faire à luy elle y enuoieroit vn homme expres. Il dict que non, & commança à aller & venir par la maiſon, comme celuy qui auoit quelque affaire d'importance en ſon entendement. Ce que conſiderant la damoiſelle, & qu'il auoit le viſage d'vn homme qui n'eſtoit pas content, enuoya l'vne de ſes femmes apres luy pour ſçauoir s'il vouloit rien. Ce beau-pere qui ſe promenoit en la cour, luy reſpondit qu'ouy: & la tirant en vn coin, prit vn poignard qu'il auoit en ſa manche, & le luy mit dedans la gorge. Sur ces entrefaites arriua en la meſme cour vn ſeruiteur du gentil-homme eſtant à cheual, lequel apportoit la rente d'vne ferme. Incontinent qu'il fut à pied, ſalua le Cordelier, qui en l'embraſſant luy mit par derriere le poignard en la gorge, & ferma la porte du chaſteau ſur luy. La damoiſelle voyant que ſa chambriere demouroit tant, enuoya ſon autre chambriere ſçauoir à quoy il tenoit que ſa compagne ne reuenoit point. La chambriere s'y en va, & ſi toſt qu'elle fuſt deſcẽdue, & que le beau-pere la vit, il la tira à part en vn coin, & en fit comme de l'autre. Quand il ſe vit ſeul en la maiſon, s'en vint à la damoiſelle, & luy dict qu'il y auoit lõg temps qu'il eſtoit amoureux d'elle, & que l'heure eſtoit venue qu'il faloit qu'elle luy obeiſt. Elle, qui ne s'en fuſt iamais doutee, luy dict, Mon pere, ie croy que ſi i'auois vne volonté ſi malheureuſe, vous me voudriez lapider le premier. Le Cordelier luy dict, Sortez en ceſte cour, & vous verrez ce que i'ay faict. Quand elle vit ſes deux chambrieres & ſon valet morts, elle fut ſi effrayee qu'elle demeura là comme vne ſtatue ſans ſonner mot.

mot. A l'heure le meschant (qui ne faisoit son conte de iouir d'elle pour vne fois) ne la voulut prẽdre par force, mais luy dict, Madamoiselle n'ayez peur, vous estes entre les mains de l'homme du mõde qui plus vous aime. Disant cela il despouilla son grand habit, dessous lequel il en auoit vn plus petit, qu'il presenta à la damoiselle: en luy disant que si elle ne le prenoit, il la mettroit au rang des trespassez qu'elle voyoit deuant ses yeux. La damoiselle plus morte que viue, delibera de feindre luy vouloir obeyr, tant pour sauuer sa vie que pour gangner le temps auquel elle esperoit que son mari reuiendroit. Et par le commandement dudict Cordelier, commença à se descoeffer, & demoura le plus long temps à ce faire qu'elle peut. Mais en fin quand elle fut en cheueux, le Cordelier ne regarda à la beauté qu'ils auoyent, mais les coupa hastiuement: & ce fait la fit despouiller toute en chemise, & luy vestit le petit habit qu'il portoit, reprenant le sien accoustumé: & le plustost qu'il peut, partit de leans, menant auec soy son petit cordelier que si long temps il auoit desiré. Mais Dieu voulut que le mari, ayant faict ses affaires plustost qu'il ne cuidoit, retournoit en la maison par vn mesme chemin que sa femme s'en alloit. Quand donc le Cordelier l'apperceut de loing, il dict à la damoiselle, Voici vostre mari que ie voy venir. Ie sçay que si vous le regardez, il vous voudra tirer hors de mes mains: parquoy marchez deuant moy, & ne tournez nullement la teste du costé où il ira, car si vous faites vn seul signe, i'auray plustost mon poignard en vostre gorge, qu'il ne vous aura deliuree de ma main. En ce disant le gentil-homme approcha, & luy demãda dont il venoit. Il luy dict, De vostre maison, où i'ay laissé madamoiselle vostre femme, qui se porte tresbien, & vous attend. Le gentil-homme passa outre, sans apperceuoir sa femme: mais le seruiteur qui estoit auec luy, lequel auoit tousiours accoustumé d'entretenir le cõpagnon du Cordelier, nommé frere Iean, commença à appeler sa maistresse, pensant que ce fust ce frere Iean. La poure femme, qui n'osoit tourner la teste du costé de son mari, ne luy respondit mot: mais son valet pour

la voir au visage trauersa le chemin: & sans respondre rien, la damoiselle luy fit signe de l'œil, qu'ell'auoit tout plein de larmes. Le valet s'en va apres son maistre, & luy dit, Monsieur, en trauersant le chemin i'ay auisé le cõpagnon du Cordelier, qui n'est point frere Iean, mais resemble totalement à madamoiselle vostre femme: qui auec vn œil plein de larmes, m'a ietté vn piteux regard. Le gentilhomme luy dict qu'il refuoit, & n'en tint conte. Mais le valet persistant le supplia luy donner congé d'aller apres, & qu'il attendist au chemin, pour voir si c'estoit ce qu'il pensoit. Le gentilhomme luy accorda, & demoura pour voir que son valet luy rapporteroit. Mais quand le Cordelier ouit derriere soy le valet qui appeloit frere Iean, se doutãt que la damoiselle eust esté congneue, vint auec vn grand baston ferré qu'il tenoit, & en donna vn si grand coup par le costé au valet, qu'il l'abbatit du cheual à terre. Incontinent saillit sur son corps, & luy coupa la gorge. Le gentilhomme qui de loing vit tresbucher son valet, pensant qu'il fust tombé par quelque fortune, courut apres pour le releuer. Mais si tost que le Cordelier le vit, il luy donna de son baston ferré comme il auoit faict à son valet: & le portant par terre, se ietta sur luy: mais le gentilhomme, qui estoit fort & puissant, embrassa le Cordelier de telle sorte, qu'il ne luy donna pouuoir de luy faire mal: & luy fit saillir le poignard des poins: lequel la femme incontinent alla prendre, & le bailla à son mari: puis de toute sa force empoigna le Cordelier par le chaperon: & cependant le mari luy donna plusieurs coups de poignard: en sorte qu'il luy requit pardon, confessant toute la verité de sa meschanceté. Le gentilhomme ne le voulut point acheuer de tuer, mais enuoya sa femme en sa maison querir ses gens. Qui y accoururent, & l'ayans emmené en icelle, de là le firent conduire à la iustice de l'empereur en Flandres. Où il confessa sa meschante volonté, & fut trouué par sa confession & preuue faicte par commissaires sur le lieu, qu'vn grand nombre de gentifemmes & autres belles filles auoyẽt esté menees en ce monastere par le mesme moyen que ce Cordelier y vouloit

mener

mener ceste damoiselle. Apres donc auoir retiré de ce monastere les femmes qui y auoyent esté par eux detenues, il fut brulé auec les moines enfermez dedans, pour perpetuelle memoire.

Ie feray suyure apres l'acte de ce moine, celuy d'vn prestre de Limoges, qui pareillement commit plusieurs meurtres ensemble, il y a enuiron onze ans. Vn gentilhomme Limosin, monsieur de S. Iean de Ligoures, parent du mareschal S. André, ayant paillardé auec la mere de sa femme, & mesmes en ayant eu des enfans, se descouurit à vn prestre comme en confession. Ce prestre, qui estoit faux-monnoyeur, prit ceste occasion de luy persuader (comme le tenant en sa cordelle à cause de ladicte declaration) de s'addonner auec luy à faire de la fausse monnoye. Apres auoir pratiqué ensemble par quelque espace de temps ce mestier, voyant le prestre que ledict gentilhomme auoit touſiours ceſt inceste sur sa conscience, quelque absolution qu'il luy en donnast ordinairement, & qu'il prenoit plus de plaisir à la mere qu'à la fille, luy persuada que la mere estoit plustost sa femme que la fille, & que pourtant son mariage & tout ce qui en estoit sorti, seroit maudict. Suyuant lesquels propos entreprit ledict prestre d'exterminer tout cela. Ce qu'il executa ainsi, en l'absence du gentilhõme, mais de son consentement toutesfois. Estant entré vne nuict au chasteau à la maniere accoustumee (mais menãt auec soy quelques autres meurtriers) vint droit en la chãbre des damoiselles, où il les tua en leur lict: & de là s'en alla à deux petis enfans, & leur en fit autant. l'vn desquels l'appelant par son nom luy tendoit les bras: comme ledict prestre depuis executé en France, & ledict gentilhomme depuis executé à Lausanne, ont notammẽt confessé. Dequoy ce prestre ne se contentant, mais ayãt aussi massacré, auec l'aide des meurtriers qu'il menoit, tous les domestiques, il mit tous les corps ensemble en vne chambre, & puis le feu au chasteau, pour couurir son malefice. Mais Dieu voulut que la chambre & les corps ne brulerent point: tellement qu'ils y furent trouuez, & le forfaict aueré. Et pourtant le gentilhõme ne sçachant

de quel costé se tourner, vint en Sauoye: mais passãt par Geneue, il y fut recongnu: puis poursuyui & pris à Lausanne: où il fut executé par iustice, recongnoissant sa faute, auec vn merueilleux exemple de la misericorde de Dieu. Voila le faict cõme ie l'ay ouy reciter à quelques notables personnages qui l'ont veu condamner & executer. Or cõbien que i'aye abbregé ceste histoire le plus que i'ay peu (comme aussi ie fay volontiers les autres) si est-ce que ie n'ay voulu omettre le point touchant le petit enfant, qui, pendant qu'il appeloit ce prestre par son nom & luy tendoit les bras (ce que n'ont accoustumé de faire les enfans sans vn petit soubris) fut par luy massacré. Et n'est pas sans cause que Dieu permit que ceste circonstance fut confessee volontairement tant par le prestre que par le gentil-homme, de laquelle on ne se fust pas douté. Car à dire la verité, la cruauté est beaucoup augmentee, voire quasi redoublee par ceci: & principalement si on oppose le faict de quelques payens à cestuy-ci: comme de ceux dont fait mention Herodote en son liure v, qui estans enuoyez pour tuer vn enfant nouueau-né, eurent tous dix le cœur rompu par vn petit soubris qu'il leur fit. Toutesfois il y a tãt d'autres points à considerer en ce forfaict, qu'il est difficile de dire sur lequel on se doit plustost arrester.

Et cependant que le nom de Lausanne, où fut faicte ladicte execution, me fait souuenir de Geneue qui est voisine, où fut aussi executé vn prestre meurtrier, i'en feray le recit. Vn certain dom Iean prestre en Foussigni, au mandement de Thiez, (que tenoit lors Geneue) ayant auparauant creué les yeux à son propre frere d'vne alesne pendant qu'il dormoit, & de ceci obtenu grace de celuy qui estoit pour lors eueſque de Geneue, quelque temps apres bailla sondict frere à vn sien compere pour le noyer en le iettant du haut d'vne planche, sous pretexte de le mener à Chamberi au sainct suaire, qui estoit lors en grande reputation. Ce que ledict compere n'ayant, sceu accomplir par le chemin, pour n'auoir eu le courage requis en vn tel acte, le prestre quelques iours depuis fit semblant de vouloir conduire,

duire ſondict frere à S. Claude: & vſant de ceſte couuerture, le mena de nuict en vne grange, à l'entree de laquelle il l'aſſomma, eſtant aidé par vn ſien complice: & puis le ietta en vn torrent. Auquel eſtant trouué par vne femme qui cerchoit vn veau eſgaré, le preſtre fut pris en ſon lict auec ſa putain: & mené à Geneue, où on luy coupa le poing, & puis la teſte: ayant premieremẽt confeſſé tout le contenu ci-deſſus, & n'ayant allegué autre raiſon de haine cõtre ſon frere ſinon qu'il eſtoit trop grand deſpenſier. On dit que quand il luy eut percé les yeux, ayant entẽdu qu'il en voyoit encore quelque peu, pour la ſeconde fois il les luy perça d'vne cheuille de bois. La punition fut bientoſt apres la reformation de la ville.

Mais il ne faut pas oublier entr'autres preſtres meurtriers, celuy dont il eſt fait mention es Chroniques de France, qui n'eut pas ſi bon marché que celuy duquel ie vien de parler. L'an mille cinq cens trente, le dixneufieme iour d'Auril, vn vicaire, qui eſtoit venu voir ſon maiſtre, lequel ſe tenoit à Paris au college d'Autun, ſeant deuant ſainct André des Ars, de nuict tua le ſeruiteur de ſondict maiſtre & curé: & puis coupa la gorge audict curé. Pour lequel meurtre fut ledict vicaire degradé au paruis de noſtre Dame, le mecredi quatrieme iour de May dudict an, & habillé en habit de fol, puis liuré à noble perſonne maiſtre Iean Morin, lieutenant criminel: & par ſentence fut condamné auoir le poing coupé, & eſtre attaché à vne potẽce, auec le braquemar dõt il auoit faict ledict meurtre, fiché deuant ledict college: puis eſtre bruſlé tout vif deuant l'hoſtel de la ville. Ladicte ſentence, confermee par arreſt de la cour de parlement, fut miſe à execution le ieudi enſuyuant, cinquieme iour dudict mois de May.

Et ſans partir de Paris il eſt certain qu'on trouueroit pluſieurs autres exemples de meurtres commis par gẽs d'egliſe, & nommeement par preſtres. Toutesfois pour le preſent ie n'en puis alouſter qu'vn, d'vn meurtre qui vint auſſi en notice, & fut puni par la iuſtice. L'hiſtoire eſt telle. En vne hoſtelerie de Soiſſons dicte, La groſſe teſte, la fille de l'hoſte n'eſtãt point mariee, mais s'eſtant

iouee auec quelcun, accoucha d'vne fille. L'hoſte, qui ne voyoit volontiers ceſt enfant, qui luy ramenteuoit l'impudicité de ſa fille, l'enuoya à Paris chez vne lingere, pour apprendre à coudre. Et depuis eſtant venu à Paris s'accoſta d'vn preſtre nommé meſſire Hector, natif de Noyon, fils d'vn bouléger. auquel il conta qu'il auoit vne fille aagee de ſept à huict ans, laquelle il deſireroit eſtre en quelque monaſtere, ou ailleurs, ſi loin de luy qu'il n'en ouiſt iamais parler: & que pour ce il voudroit auoir donné cent eſcus. Ledict preſtre prit cela en ſa charge, & s'eſtant faict amener la fille, & deliurer quelque argent dont ils eſtoyent d'accord, prit congé de luy, & la mena chez ſoy. Et là n'attendit gueres à luy couper la gorge: puis ayant porté le corps au cimetiere de S. Nicolas des champs, & l'ayant ietté dedans des orties, commença à ſe pourmener par ledict cimetiere, faiſant ſemblant de dire ſon breuiaire. Et bien-toſt apres eſtant ſuruenu vn foſſoyeur, & s'eſtant mis à faire vne foſſe, ce preſtre le vint trouuer, & luy dit qu'il venoit de voir vn piteux ſpectacle, à ſçauoir vne petite fille ayant la gorge coupee, qu'on auoit iettee dedans des orties: & le pria, pour euiter le ſcandale qui en pourroit eſtre, de l'enterrer: iuſques à luy offrir vn teſton pour ſa peine. Le foſſoyeur toutesfois n'en voulut rien faire, mais dict qu'il en aduertiroit la iuſtice. Ce qu'il fit: & cependant le preſtre ſe retira à Noyon. Ceſte fille, apres que la iuſtice fut aduertie, ayant eſté portee en Chaſtelet, pour eſtre veue d'vn chacun, Dieu voulut que la lingere auſſi, qui auoit eſté ſa maiſtreſſe, y allaſt: laquelle la recongnut, & auertit la iuſtice comment ledict hoſte pere-grand de ceſte fille, l'auoit miſe entre les mains de ce preſtre nommé meſſire Hector. Auſſi fut aduertie la iuſtice par ledit foſſoyeur des propos qu'il luy auoit tenus. Laquelle ayant entẽdu ces choſes, mit en priſon vn beau-frere de ce preſtre, pour luy faire dire qu'il eſtoit deuenu, pource qu'il hantoit ſouuẽt en ſa maiſon. Où pendãt qu'il eſtoit detenu, aduint q̃ ce preſtre ſon beau-frere (duquel on luy demãdoit nouuelles, & toutesfois n'en ſçauoit point) arriua à S. Denis pres de Paris: & de là luy manda (penſant qu'on

qu'on le trouueroit en ſa maiſon & non en priſon) qu'il le vinſt trouuer, pour ſçauoir qu'õ diſoit de luy. Mais le meſſager s'eſtãt adreſſé à la femme du priſonnier, qui eſtoit ſœur du preſtre, fut mené à la iuſtice. Laquelle le fit amener à Paris: où apres auoir confeſſé, il fut condamné en Chaſtelet à eſtre degradé, auoir le poing coupé, eſtre rompu ſur la roue, & puis ietté au feu. Mais il en appela au Parlement, qui moderant la ſentence ne le condamna qu'à eſtre degradé, auoir le poing coupé, eſtre eſtranglé, & puis brulé, il y a enuiron quatorze ans. Mais ie n'oublieray ce bon trait: c'eſt qu'apres auoir le poing coupé, quand on le menoit au ſupplice, il dit à vn de ſes familiers qu'il rencontra, Auiſe vn peu Herri mon ami: ie ne ſçauray pu cãter meſſe: on ma coupé vne main. Celuy duquel ie tien ceſte hiſtoire, eſt de la meſme ville, qui dit luy auoir ouy chanter ſa premiere meſſe, auec les ſolennitez en telle choſe accouſtumees.

A Orleans auſſi il y a enuiron trenteſept ans qu'vn preſtre eſtant entré en ialouſie contre vne putain qu'il entretenoit, la mena en vne tauerne: où apres l'auoir retiree à l'eſcart, feignant de ſe vouloir iouer à elle, la ietta ſur vn lict, & d'vn raſoir qu'il auoit en ſa manche, luy coupa la gorge. Pour lequel meurtre il ne fut condamné qu'à perpetuelle priſon. Ce qui m'a eſté raconté par vn aduocat fameux, qui pour lors eſtoit eſcolier en ladicte ville.

QVANT aux cruautez (combien que nul meurtre, comme i'ay dict parcideuant, ſoit ſans cruauté) en voudroit-on vne plus grande que celle qui eſt la plus commune entre les moines, & laquelle ils confeſſent, à ſçauoir de leur façon de mettre in pace? Il eſt vray qu'ils n'aduouent pas ce nom de cruauté: c'eſt à dire, ne confeſſent pas que la façon de mettre in pace ſoit vn acte cruel. Mais s'ils veulent nier que mettre in pace ſoit choſe cruelle, il faudra qu'ils nient que mourir de faim & de ſoif, ſoit vne mort cruelle: ce qui eſt repugnant meſmes au ſens commun. Toutesfois laiſſant ceſte diſpute, ie parleray d'autres cruautez notables: voire en diray vne entre autres, d'vne ſorte de ſupplice qui appro-

che de celuy que les Chreſtiens ſeculiers n'ont point voulu prendre des payens, mais leur ont volõtiers quitté, comme ſupplice trop barbare. C'eſt le ſupplice que deſcrit Plutarque en la vie du roy Artoxerxes, appelé ſcapheuſis. De laquelle cruauté ie di que ceſte-ci tient laquelle ie vay raconter. Apres que le dernier duc de Limbourg fut decedé ſans hoirs, les princes auſquels de plus pres appartenoit la ſucceſſiõ, à ſçauoir le duc de Brabant & le comte de Gueldres eurent grand' guerre l'vn contre l'autre pour la iouiſſance de ceſte duché. En fin le duc de Brabant eut la victoire. Auſſi y fut pris l'eueſque de Coulongne, qui auoit donné ſecours au comte de Gueldres: & fut mis en la priſon du comte de Mõt en Haynaut, où il fut detenu captif ſept ans, iuſques à ce qu'il luy accorda toutes les conditiõs qu'il demanda. Alors ceſt eueſque, eſtant deliuré, pria le conte de Mont de luy faire cõpagnie iuſques à Tuits, qui eſt vn village ioignant le Rhein, vis à vis Coulongne. Ce que le Comte fit volontiers. Mais eux paſſans ſur le pont du Rhein, vne embuſcade de gens de cheual que l'eueſque auoit dreſſee là aupres, ſe rua ſur le comte, qui ne ſe doutoit aucunement d'vne telle venue. Ainſi l'eueſque ſe ſaiſit de ce comte, & luy fit finer ſes iours en priſon. Et pour le bien traiter, il luy fit faire vne cage de fer, laquelle en eſté on oignoit de miel, & expoſoit-on au ſoleil, & puis on faiſoit entrer ce poure comte dedans, pour endurer tel aſſaut des mouſches que chacun peut penſer. Voila la cruauté epiſcopale (coniointe auec trahiſon) que ie di auoir du Buſiriſme & Phalariſme. Car il eſt certain qu'entre toutes les cruautez il n'y en a point de plus grandes que celles qui font long temps languir & en grand tourment.

Nous liſons auſſi de deux chanoines de Coulongne qui vſans pareillement de grande trahiſon, conuierent à diſner vn conſul de la ville nommé Herman Grin, faiſans ſemblant de l'aimer, au lieu qu'ils le hayſſoyẽt mortellement: & quand il fut venu ils le menerent voir vn lyon qu'ils nourriſſoyent pour faire hõneur à leur eueſque. Et ſçachans qu'alors il eſtoit affamé, apres que ce

conſul

consul fut entré au lieu où il estoit, ils l'enfermerẽt auec luy. Ceſt homme voyant en quel danger on l'auoit mis, prit courage, & ayant entortillé ſon manteau autour de ſa main gauche, la fourra dedans la gueule du lion qui venoit pour l'aſſaillir: & de la droite luy tira vn coup d'eſtoc en la gorge, duquel il le tua.

Et pour retourner aux prelats, nous liſons auſſi d'vn archeueſque de Coulõgne nõmé Henri, qui fit endurer vn ſupplice fort horrible à vn cõte dict Frideric. car apres luy auoir faict rõpre d'vne roue les bras, les iãbes, les cuiſſes, le dos & le col, luy fit acheuer le reſte de ſa vie en grande langueur, l'ayant expoſé aux corbeaux.

Que ſi quelcun veut ouyr parler d'vne cruauté ne procedante point de vengeance, mais exercee de gayeté de cœur contre ceux deſquels on n'auoit iamais receu aucune offenſe, la voici. Au temps de l'empereur Othon le grand, il y eut vn eueſque à Mayence, nommé Hatto, lequel voyant la grande famine qui eſtoit ſurnenue, eut telle ſorte de compaſſion des poures, qu'il en aſſembla vn grand nombre en vne grange, & dedans icelle les brula: diſant qu'ils ne differoyent en rien des rats qui mangent le grain & ne ſeruent de rien. Mais Dieu commença à exercer vne vengeãce horrible & fort notable contre luy eſtant encores en ce monde. car il enuoya de grandes troupes de rats, qui apres luy auoir donné beaucoup de tourment, en fin le mangerẽt tout vif. Meſme ne luy ſeruit rien de s'eſtre retiré au ſommet d'vne haute tour, mais fut pourſuyui par eux iuſques là: dont elle fut appelee la tour des rats. Et toutesfois le frere de Heribert archeueſque de Coulõgne en temps de cherté traita de meſme façon les poures.

Et que dirõs-nous du Iacobin qui empoiſonna l'empereur Henri ſeptieme, de ſon dieu lequel il luy donna à manger en l'hoſtie? Que ſera-ce du diable des moines ſi leur dieu meſmes eſt ainſi dangereux? Sur lequel propos ie me ſuis esbatu à faire ce huictain,

Les payens ne vouloyẽt mettre au nombre des dieux
Ceux qui au genre humain eſtoyent pernicieux.
Si le dieu de paſte eſt vn dieu qui empoiſonne,

(Dont l'empereur Henri teſmoignage nous donne)
Que diroyent les payens de ces gentils docteurs,
Qui les hommes ont fait de luy adorateurs?
Car ſi leur dieu ne fait de meurtrir conſcience,
Entre leur diable & dieu quelle eſt la difference?

Que ſi d'auenture quelcun me fait ceſte obiection, que ces exemples de cruautez ne ſont de noſtre temps, mais beaucoup plus anciens, ie reſpõdray que ſi les hommes touſiours depuis ſont allez en empirant, & encore plus les gens d'egliſe que les ſeculiers (comme teſmoignent meſmement les trois preſcheurs que nous auons ſouuent alleguez ci-deſſus) ces cruautez doiuent eſtre tenues pour bien petites à comparaiſon des autres qui ſont ſuyuies. Ce que toutesfois ſi on ne veut croire, qu'on liſe les procedures qu'aucuns moines & prelats ont tenues de noſtre temps contre ceux qui ne vouloyent adherer à la religion Rommaine, & de quelle ſorte ils ont traité ceux qui ſont tombez en leurs mains. Et entre autres de frere Iean de Roma Iacobin, inquiſiteur de la foy, complice des perſecuteurs de Merindol & Cabriere, qui de iour en iour inuentoit des tourmens pour faire endurer à ces poures gẽs & à leurs adherans: du nombre deſquels tourmens eſtoit ceſtuy-ci, qu'il emplifſoit des bottines de graiſſe bouillante, & puis les faiſoit chauffer à ceux leſquels il deuoit interroguer: à fin que ceſte extreme douleur qu'ils ſentiroyent, les gardaſt de reſpondre ſi pertinẽment qu'il fuſt rendu confus. Et ne faut demander ſi telles gens alors auoyent moyen de deſployer leur furieuſe cruauté contre telles perſonnes, veu qu'ils ſe donnoyent vne puiſſance preſque royale. Dequoy ſans chercher exemple plus loin, nous liſons de ce meſme moine, que ſous pretexte de l'office d'inquiſiteur, il eſtoit accuſateur, iuge & partie: menãt par le pays de Prouence vn nombre de meſchans garnemens bien equippez, & par les lieux où il paſſoit (principalement es villages) rompoit les coffres, prenoit or & argent, & autres biens qui eſtoyent aiſez à emporter: & ceux qu'il ne pouuoit piller en ceſte façon, il les pilloit par amendes, condamnations & confiſcations de biens.

I'auois deliberé de mettre ici fin à ce chapitre: mais

il m'eſt ſouuenu que ie n'auois faict mention entre les autres homicides de ceux qui l'auoyent eſté d'eux meſmes. Ce que i'ay mieux aimé mettre ici vn peu loin de ſa place, que du tout omettre. Et toutesfois quant aux gens d'egliſe qu'õ trouue auoir eſté meurtriers de leurs perſonnes, ie ne m'amuſeray point à recueillir des exemples ſemblables à ceux qui ont eſté amenez ci-deſſus, où i'ay parlé des ſeculiers qui ſe ſont desfaicts eux-meſmes pour telles ou telles occaſions. mais me cõtenteray d'en alleguer vn qui vrayement leur ſoit peculier. Ie di donc que tous les exemples produits ci deſſus, où nous auons parlé des perſonnes qui auoyent eſté meurtrieres d'elles meſmes, ſont communs aux gens d'egliſe auec les ſeculiers: mais que celuy que ie vay reciter, eſt peculier à eux & que les ſeculiers n'y ont aucune part: d'autãt que c'eſt l'exemple d'vn homicide, l'occaſion duquel a eſté l'opinion que les gens d'egliſe cõçoiuent de leurs merites par deſſus les ſeculiers. Car les ſeculiers ſe fient bien auſſi ſur leurs merites, mais non point en telle ſorte que en ſe fiant à l'appuy qu'ils penſeroyent auoir ſur iceux, ils ſe vouſiſſent precipiter du haut d'vne maiſon, ou ietter en vn puis profond. Ce que nous voyons eſtre aduenu à celuy duquel il eſt queſtion. qui eſtoit vn certain moine nommé Heron, lequel apres auoir demouré cinquante ans en vn ermitage, & auoit gardé les regles de ceſte profeſſion fort eſtroitement, entra en vne telle preſomption de ſes merites, qu'vn ange de Satan luy eſtant apparu & l'ayant exhorté de faire experience quel pouuoir ils auoyent, en ſe iettant en vn puis (car il l'aſſeuroit qu'il en ſortiroit ſans ſe faire aucun mal, par la vertu & puiſſance deſdicts merites) il luy fut treſ-obeiſſant, penſant que ce fuſt vn ange de lumiere: & ſe precipita dedans vn puis dont l'œil ne pouuoit voir le fons. Duquel apres qu'on l'eut retiré auec bien grande peine, iamais ne fut poſſible de luy perſuader que c'eſtoit le diable qui s'eſtoit apparu à luy, & qui l'auoit ainſi tẽté: mais mourut en ceſte obſtination le troiſieme iour apres. Or ay-ie trouué ceſte hiſtoire en vn fragmẽt d'vn liure Latin duquel l'auteur n'y eſt point nõmé: au demeurant eſt

escrit en parchemin d'vne fort bonne lettre, & qui semble monstrer assez grande ancienneté, pour le moins au tant que tels escrits ecclesiastiques en peuuent auoir. Mais quiconque soit l'auteur, il est aisé à voir qu'il ne hayoit point les moines, ains semble parler comme estant du nombre, & les aduertissant fraternellement de se tenir sur leurs gardes. Ie produiray donc ici l'histoire Latine tout au long, mot pour mot, ainsi que ie l'ay copiee dudict fragment: lequel ie pense estre d'vn liure qui ne soit point imprimé: car autremẽt ie me fusse contenté d'enseigner au lecteur l'ẽdroit où il la trouueroit. Si toutesfois elle se trouuoit imprimee, ie n'auray faict tort qu'à moymesme, qui en la transcriuant auray releué le lecteur d'autant de peine que ie m'en seray donné. Aucuns miens amis ausquels i'ay monstré ce fragment, se doutent que ce soit du liure intitulé *Vitæ patrum.*

DE MORTE HERONIS SENIS.

Heronem post multorum lꝺ orem annorum deceptum, quòd non habuit discretionem.

ET vt hanc eandem definitionem antiquitus à sancto Antonio & cæteris patribus promulgatam, recens quoque (sicut promisimus) confirmet exemplum, recolite id quod nuper gestum, oculorum vestrorum vidistis obtutibus: senem videlicet Heronem, ante paucos admodum dies illusione diaboli à summis ad ima deiectum: quem quinquaginta annis in hac eremo commoratum, singulari districtione rigorem continentiæ tenuisse meminimus, & solitudinis secreta vltra omnes hic commorantes miro feruore sectatum. Hic igitur quo pacto quáve ratione post tantos labores ab insidiatore delusus, grauissimo corruens lapsu, cunctos in hac eremo constitutos luctuoso dolore percussit? Nonne quòd minus virtute discretionis possessa, suis definitionibus regi, quàm consiliis vel collationibus fratrum atque institutis maiorum maluit obedire? Siquidem tanto rigore immutabilem ieiunij continentiam semper exercuit, & solitudinis cellæque ita iugiter secreta sectatus est, vt ab eo participationem ineundi confraternitate conuiuij, ne veneratio quidem diei paschalis aliquando potuerit obtinere: in qua fratribus cunctis pro anniuer-

anniuersaria solennitate in ecclesia retentatis, solus non poterat aggredi, ne quantulumcunque perceptione leguminis parui, à suo videretur proposito relaxasse. Qua præsumptione deceptus, angelum satanæ veluti angelum lucis cum summa veneratione susciipiens, eiúsque præceptis prono obediens famulatu, semetipsum in puteum, cuius profunditatem oculorum non attingit intuitus, præcipitem dedit: de angeli videlicet sui spõsione non dubitans, qui eum pro merito virtutum ac laborum suorum nequaquam posse firmauerat vlli iam discrimini subiacere. Cuius rei fidem vt experimento suæ sospitatis euidentissimè comprobaret, supradicto se puteo nocte intempesta illusus iniecit: magnum scilicet virtutis suæ meritum probaturus quum inde exisset illesus. De quo quum penè iam exsanguis ingenti fratrum labore fuisset extractus, vitam die tertia finiturus, quod his deterius est, ita in deceptionis suæ permansit obstinatione vt ei nec experimento quidem mortis sue potuerit persuaderi quòd fuisset dæmonum calliditate delusus. Quamobrem pro meritis laborum tantorum, & annorum numerositate qua in eremo perduauit, hoc miseratione & humanitate summa ab iis qui eius compatiebantur exitio, vix à presbytero & abbate Paphnutio potuit obtineri, vt non, inter βιοθανάτους reputatus, etiam memoria & oblatione pausantium iudicaretur indignus.

I'ay bien voulu extraire du mesme liure ceſt autre passage, où il parle auſſi d'vn Abbé qui eut pareillement vne illuſion du diable: il eſt vray qu'elle ne fuſt ſi dãgereuſe.

DE ILLVSIONE ABBATIS Iohannis.

*IN quo etiam abbatem Iohannem qui * lico commoratur, nouimus nuper illusum. Nam quum exhausto corpore atque defecto, perceptionem cibi biduano ieiunio distaliſſet, accedenti ei ad refectionem die postero, veniens diabolus in figura AEthiopis tetri, atque ad eius genua prouolutus, Indulge (inquit) mihi quòd ego tibi hunc laborem indixi. Itaque ille vir tantus & discretionis ratione*

perfectus, sub colore conuentiæ incongruenter exercitatus, intellexit se ob hoc calliditate diaboli circumuentum, talique distentum ieiunio vt lassitudinem non necessariam, imò etiam spiritui nocituram, fatigato corpori superponeret: & parachataximo scilicet illusus numismatis, quum in illo veri regis imaginem veneratus est, parum discutit an esset legitimè figuratum. Vltima verò obseruatio huius probabilis trapezitæ, quam de inquisitione ponderis esse prædiximus, taliter implebitur, si quicquid gerendum cogitatio nostra suggesserit, omni scrupulo retractantes atque in nostri pectoris trutina collocantes, æqui libratione iustissima perpendamus an plenum honestate communi sit, an timore Domini sit graue, an integrum sensu, aut humana ostentatione, aut aliqua nouitatis præsumptione sit leue: an meriti eius pondus inanis cenodoxiæ non imminuerit vel adroserit gloria: & sic ea protinus ad examen publicum trutinantes, id est, ad Prophetarum & Apostolorum actus ac testimonia conferentes, vel tanquam integra atque perfecta & illis compensantia teneamus, vel tanquam imperfecta atque damnosa, nec illorum ponderi consonantia, omni cautione ac diligentia refutemus.

Des blasphemes des gens d'eglise.

CHAP. XXV

IE donne vne autre place aux blasphemes des gens d'eglise que ie n'ay donné à ceux des seculiers. Ce que toutesfois ie ne fay pensant que ceste-ci leur soit plus commode, mais plustost m'accommodant à ma memoire, qui ne me fournit pas les exemples dont i'ay affaire toutes les heures que ie les luy demande: ains me fait souuent attendre, & suis contraint cependant de traiter quelque autre poinct, des exemples duquel ie luy puis faire rendre conte. Et à dire la verité, le lecteur ne peut rien perdre à telle attente: car tant plus ma memoire me fait attendre, tant plus elle m'assemble d'exemples, lesquels

quels puis ie communique à iceluy.

Mais pour n'vſer de plus longue preface, il faut premierement noter qu'au lieu qu'aucuns diſoyent il y a quelques ans par maniere de prouerbe, Il iure comme vn gentilhomme,(pource qu'on n'eſtimoit pas qu'il appartinſt à vn vilain de renier Dieu : *non pertinere ad rurales renuntiare Deum*, comme il a eſté allegué de Menot ci-deſſus,en la page 43.)& les autres diſoyent & diſent encores auiourdhuy, Il iure comme vn chartier: on ſouloit dire auſſi,Il iure comme vn Abbé, ou Il iure comme vn prelat.De ma part,laiſſant ceſte queſtion aux autres,lequel COMME de ces trois eſt fondé ſur meilleure raiſon,ie me contenteray de dire ce petit mot en paſſant, c'eſt que ie penſe que les gentilshõmes & les charetiers ayẽt appris le meſtier de blaſphemer des prelats, & autres gens d'egliſe, & non pas ceux-ci de ceux-la. & croy que toutes gens de bon ſens & entendemẽt, & qui ne ſeront preoccupez de quelque affection particuliere, ſeront de mon opinion. Que s'ils me confeſſent que les gens d'egliſe en ont eſté les maiſtres, mais que leurs diſciples les ont en fin ſurmontez,ie leur accorderay bien qu'en vne ſorte de blaſphemes les gens d'egliſe ont peu eſtre ſurmontez par les ſeculiers : mais ie di qu'il y en a deux autres ſortes qui leur ſont propres & peculieres. Car au lieu que les ſeculiers ne blaſphement Dieu que de paroles, les eccleſiaſtiques le blaſphement auſſi de faict : c'eſt à dire, luy font opprobre & vitupere. (car ie pren ici le mot plus generalement qu'on ne le prend ordinairement, me reiglant à l'etymologie Grecque de laquelle i'ay parlé par cideuant.) Et quand bien encores il ne ſeroit queſtion que des blaſphemes qui conſiſtent es paroles, combien en trõuuons-nous de ſortes es eſcrits meſmement de ces meſſieurs, auſquels iamais les ſeculiers n'ont penſé?

Pour parler donc premierement des blaſphemes que les vns ont communs auec les autres(c'eſt à dire des paroles qui ſont proferees contre l'honneur de Dieu par ceux qui iurent, ou ſans intention de iurer, ſont fort deſpitez & colerez) ie ne penſe point que les ſeculiers

en ayent iamais dict de pires que les ecclesiastiques, ains croirois plustost le contraire. Pour le moins ie puis asseurer que combien que i'aye demouré long temps en Italie (qui est le pays le plus fertile de blasphemes) & contre mon gré me sùis trouué souuentesfois en des cõpagnies où i'oyois dire des outrages merueilleux à nostre Seigneur Iesus Christ & à la vierge Marie pareillement (à laquelle aussi ils s'attachent bien d'autre façon qu'on ne fait en Frãce) ie n'en ay iamais ouy vn tel que cestuy-ci, qui fut proferé à Romme par vn prestre, Al dispetto di quel can che pendeua nella croce. Or en auoit-il dict plusieurs autres auant que venir à cestuy-ci, lequel il garda pour le dernier comme le plus horrible. Et d'où venoit son despit? D'vne putain, qui luy auoit ioué quelque mauuais tour, ainsi qu'il disoit. Comme si c'estoit biẽ raison que comme elle luy auoit fait despit, aussi luy despitast Dieu de telle façon qu'il n'y a Turc ni Iuif qui en sçeust dire d'auantage. Car encores adiou stoit-il quelque chose plus execrable, que ie suis deliberé de taire. Quant aux blasphemes qui se disent hors de colere, ie croy que tant s'en faut que les ecclesiastiques en doiuent rien aux autres, qu'au contraire les autres leur en doiuent beaucoup de retour. Et qu'ainsi soit, comme i'ay ci-dessus allegué exemples de ceux des vns, i'allegueray aussi maintenant exemples de ceux des autres. Et commenceray par ce mot qui se dit par maniere de prouerbe, N'en pleurez pas: peut-estre n'est-il pas vray. Car on dit que ceci est venu d'vn qui preschoit la passion, lequel apres auoir faict pleurer le poure peuple à chaudes larmes, par les piteuses exclamatiõs qu'il faisoit sur la cruelle mort que nostre Seigneur auoit enduree, en la fin voyant qu'il auoit le passetemps qu'il demandoit, leur dict qu'ils n'en pleurassent point, & que parauenture il n'estoit pas vray. Et que dirons-nous du beau-pere qui preschant à Tours depuis trois ou quatre ans, tenoit ce langage, Ces meschans huguenots reiettent totalement le Pape, & disent que nous nous deuons tenir à cela seulement que Iesus Christ a dict: & moy ie vous di que quãd Iesus Christ & le Pape seroyẽt

là assis

là assis chacun en vne chaire,& que l'vn me commanderoit vne chose, l'autre m'en commanderoit vn'autre, i'obeyrois plustost au Pape. Ce qui se tapporte fort bien à ce qu'a escrit vn certain Italien de ce qui fut dict par vn Cardinal, qui estant malade à la mort, & ayant voulu estre confessé, quand le confesseur luy parla d'adorer vn seul Dieu, il dict, qu'aussi faisoit-il, mais que c'estoit le Pape. Car d'autant que le Pape est Dieu en terre, ie l'ay mieux aimé adorer, pource qu'il est visible, que non pas l'autre qui est inuisible : puisqu'il n'en faut pas adorer deux. Le confesseur luy ayant remonstré que le Pape n'estoit ni Dieu, ni Christ, encore que le poure monde abusé le tinst pour son vicaire, Comment (luy dict le Cardinal) veut-on dire que le Pape soit vicaire de Christ en terre? Si ainsi estoit, il sensuyuroit que Iesus Christ seroit plus grand que le Pape. Et au-contraire ie veux bien que tu entendes que si Iesus Christ venoit visiblement à Rõme, le Pape ne le receuroit point si premierement il ne s'humilioit deuant luy, voire ne luy baisoit la pantoufle. Toutesfois le Pape Iules III, autrement Iean Maria Demonte, se contenta de s'appeler vicaire de Dieu, quand il dict que si Dieu se voulut si fort courroucer pour vne pomme qu'à cause d'icelle il ietta nostre premier pere Adam hors de paradis, il estoit bien permis à luy, qui estoit vicaire de Dieu, de se courroucer pour vn paon, qui est bien plus grand' chose. Or entendoit-il d'vn paon le quel il auoit commandé qu'on luy gardast du disner au soupper, pour le manger froid. Ce qui n'auoit esté faict: pour lequel meschef estant entré en vne cholere extreme, vn Cardinal qui estoit auec luy assis à table, luy remonstra qu'il ne se deuoit si fort cholerer pour telle chose: & alors il luy fit la susdicte responsе. Ce mesme Pape, en vn repas ne voyant point sur table son plat de porc à la façon accoustumee (pource qu'il aimoit naturellement la chair de porc & de paons) & son maistre d'hostel luy ayant dict que le medecin auoit ordonné qu'on ne luy en seruist point, pource qu'elle luy estoit contraire, il ne prit point ceste raison en payement, mais com-

mença à despiter celuy duquel il se vantoit estre vicaire, disant, Portami quel mio piatto, al dispetto di Dio. C'est à dire, Apportez moy mõ plat, en despit de Dieu. Or en lisant ceci, il m'est souuenu de ce que i'ay ouy reciter de Pape Paul III, c'est qu'en vne procession faicte à Rõme, où on pourmenoit solennellement le *corpus Christi* qu'ils appellent, il dict qu'on luy feroit renier Christ si ceux qui estoyent deuant s'arrestoyent ainsi. Tellement qu'il vint vn vers eux leur dire qu'ils marchassent, & que sa saincteté estoit si choleree qu'elle renioit Christ, à cause qu'ils s'arrestoyent. Et pensez lecteur si cela s'accordoit pas bien, de dire que celuy qui faisoit faire vne processiõ generale au corps de Christ (ainsi qu'ils veulent qu'on le croye) renioit Christ. Mais ceux ausquels Dieu a faict la grace d'auoir les yeux ouuerts à tels abus, doiuẽt considerer sous tels propos ce que dit le prouerbe Grec, à sçauoir que souuentesfois la langue en faillant rencontre à dire la verité. Car s'il faut considerer l'abus qui est en telles choses, n'est-ce pas bien renier Christ que de luy vouloir faire iouer vne telle farce? Ainsi en prenoit à celuy qui disoit à vn prestre, Venez dire la messe de par tous les diables: monsieur se courroucc. Ainsi en prenoit à vn gentilhomme Lorrain philomesse, qui se courrouçant contre vn sien fils qui au contraire estoit missomesse, luy disoit, A la messe de par tous les diables, à la messe. Dequoy le fils scauoit bien faire son prouffit, recongnoissant que son pere disoit mieux qu'il ne pensoit dire. Mais pour retourner à nos blasphemateurs, nous trouuons que les vicaires susdict ne faisoyent point conscience de s'attribuer (les vns à bon escient, les autres en risee, cõme il me semble) les passages de l'Escriture, esquels celuy duquel ils se faisoyent vicaire, parloit de soy: Comme nous lisons qu'Alexandre v, dict en mourant à ceux qui estoyent autour de luy les mesmes mots qu'auoit dict Iesus Christ à ses Apostres, Ie vous donne ma paix, ie vous laisse ma paix. Aussi sceut bien Pape Paul III, faire son prouffit de ces mots de S. Paul, Ie voudrois estre separé de Christ pour mes freres, qui sont mes parens selõ

la

la chair. Car luy estant vne fois remonstré par les Cardinaux en plein cõsistoire qu'il ne pouuoit dõner aux fiés Parme & Plaisance sans se dãner, il leur sceut tresbié respondre, Si S. Paul a porté telle affection à ceux de sa nation, lesquels il a appelez ses freres, qu'il a desiré d'estre separé de Christ afin qu'ils fussent sauuez, pourquoy ne porteray-ie telle affection à mon propre fils & à mes neueux que ie m'efforce les faire grands au danger d'estre damné? Quant au propos du Pape Leon, il est plus conforme à celuy que nous auons raconté le premier, du galand qui disoit, N'en pleurez point: peut estre n'est il pas vray. Car ce Pape respondit au Cardinal Bembe, qui luy alleguoit quelque passage du nouueau Testament, Que de biens nous a acquis ceste fable de Iesus Christ. Lequel blaspheme peut estre attribué non seulement à ce Pape, mais à la plus part de ses compagnons, si par leurs actes nous voulons iuger du cœur.

Il-y-a plusieurs autres sortes de blasphemes qui sont proferez par ces messieurs tant en leurs disputes qu'en leurs sermons, & en leurs escrits: desquels blasphemes aussi nous amenerons des exemples. Vn certain Euesque disputant contre quelques autres, vint à dire qu'il s'esbahissoit cõment on ne s'estoit point apperceu d'vn passage du nouueau Testament fort propre pour rembarrer les Lutheriens en ce qu'ils disent que la seule foy iustifie. Voila (dit-il) les Apostres sur la mer en vne petite nasselle fort agitee des vens: où S. Pierre, estant Lutherien, & croyant que la foy luy suffit pour le sauuer, dit à Christ, Commande que ie vienne à toy. Et apres que Christ luy a dict qu'il vienne, il sautte en la mer auec sa foy, & peu s'en faut qu'il ne se noye. Et mesmes il se fut noyé, si Iesus Christ par miracle ne l'eust secouru, le remettant en la nasselle, & le faisant retourner aux œuures: c'est àsçauoir à tirer à l'auiron. Or aillent auec S. Pierre ceux qui voudront s'appuyer sur leur foy: de ma part ie n'ay pas deliberé d'abandonner la petite nasselle, mais y veux demeurer tirant la rame, c'est à dire prenant peine de faire des bonnes œuures. Quand nous n'aurions autre exemple que cestuy-ci, il nous donne-

S. François surpassoit les Apostres, les saincts, voire les Anges mesme) mais apres auoir monstré que les miracles de S. François surpasseut sans comparaison ceux de Christ, ils ont pensé qu'il n'y auoit lecteur qui ne peust faire aiseement la cõclusion, encore que iamais il n'eust estudié en dialectique. Mais ie prieray le lecteur prendre la patience d'escouter quelques autres propos dudict liure. Au fueillet 5. de l'impressiõ susdicte, *B. Maria vt Franciscus mitteretur in mundum Patri supplicauit. Item Maria Francisci precibus indulgentiam pro peccatoribus in ecclesia S. Mariæ de Portiuncula impetrauit.* C'est à dire, La vierge Marie fit priere à Dieu le pere à ce que S. François fut enuoyé au monde. Laquelle aussi par l'interceſſion d'iceluy impetra pardon pour les pecheurs en l'egliſe de S. Marie de Portiuncula. Mais en ce est le comble d'impudence, qu'ils faisoyent seruir mesmement les passages de l'Escriture à leurs diaboliques mensonges qu'ils escriuoyent de leur S. François. Comme au Fueillet mesme, *Franciscus est in gloria Dei patris, Phil. 2.* C'est à dire, S. François est en la gloire de Dieu le pere, Philip. 2. Et qui voudra ouyr en vn mesme endroit plusieurs telles falsifications de la saincte escriture, encore plus incroyables, lise ce passege du 4. fueillet, *Christus fecit Franciscum sibi similem: primò, in vita virtuosa: deinde impressione stigmatum. Hinc de beato Francisco illud Ecclesiastici 44. dicitur, Non est inuentus similis illi, qui conseruaret legem Excelsi. Quibus verbis, beati Francisci celebritas, præclaritas, sanctitas, & fama radiosa declaratur. Fuit enim homo synceriſsimus. Item, Qualiter, quomodo & ad quid Deus fecit Franciscum, ostenditur Genesis 1, & 2. vbi sic scribitur, Faciamus hominem (id est Franciscum) ad imaginem & similitudinem nostram: & præsit piscibus maris, & volatilibus cæli, & bestiis terræ, vniuersæque creaturæ, omnique reptili quod mouetur in terra. Et sequitur, Formauit Deus hominem de limo terræ: & inspirauit in faciem eius spiraculum vitæ, & factus est homo in animam viuentem. Sequitur, Posuit eum in paradiso, vt operaretur & custodiret illum. Et ibidem, Ex omni ligno paradisi comede. de ligno autem scientiæ boni & mali ne comedas. Et subditur quòd Deus ait quòd non erat bonum esse hominem solum, & fecit ei*

adiutorium simile sibi. Et tulit vnam de costis eius, & ex ea Eum edificauit. In quibus verbis ostenditur quod B. Franciscus fuit homo, primò singularissimus, & à Deo in mundum destinatus, non casu fortuito, aut hominum consilio: sed diuina prouidentia, qua regulantur omnia. Ideo ad hoc ostendendum dicitur Faciamus. Verum est totius Trinitatis beatum Franciscum ad mundum dirigentis. Secundò, quòd fuit homo syncerissimus & à corporis brutalitate segregatus: quia homo fuit, & per consequens non sensualis, aut sensualitati corporis deditus, sed ab eâ separatus, rationabilis, & rationi subditus & subiectus. Sic enim motus censuales refrenauit pœnitentia arctiori vt hostẽ domesticum perfectè subiiceret, & sine difficultate rationi pareret. Tertiò, quod fuit homo perfectissimus: quia ad imaginẽ Dei. Quartò, homo exemplarissimus: quia ad Dei similitudinem. Quintò, in vita rigidissimus: quia piscibus maris præfuit. Sextò, Angelis dilectissimus: quia volatilibus cœli iunctus fuit. Septimò, cunctis peccatoribus amicissimus: quia bestiis terræ. Octauò, Deo vnitissimus: ideo præfuit vniuersæ creaturæ. Nouò, diabolo infestissimus: quia omni reptili terræ. Decimò, sua reputatione abiectissimus: quia de limo terræ. Vndecimò, gratia plenissimus: quia inspirauit in faciem eius spiraculum vitæ. Decimosecundo, operatione virtuosissimus: quia factus est in animam viuentem. Decimotertio, Dei contemplatione intentissimus, quia in paradiso semper erat. Decimoquarto, verbo efficacissimus, quia operatus est salutem multorum. Decimoquinto, in omnibus ordinatissimus: quia custodiuit se & alios. Decimosexto, imitator Apostolorum & perfectorum: quia ex omni ligno comedit. Decimoseptimo, execrator scelerum contra Deum commissorum: quia de ligno mali non comedit. Decimooctauo, paupertatis desponsator, & abdicator terrenorum: quia adiutorium simile sibi, videlicet contubernium paupertatu, est sibi datum. Vltimò, ordinator omnis sanctitatis & religionis: quia ex eo Ecclesia quo ad tres ordines est formata. tres enim propagines ex ipso sunt, velut ex lateris costa germinatæ & productæ.

C'est

C'eſt à dire,

Chriſt a faict S.Frãçois ſemblable à ſoy : premierement en ſa vie vertueuſe : puis en imprimant en ſon corps ſes playes. Dont vient que ce paſſage de l'Eccleſiaſtique au chap.44.eſt dict de luy, Il n'en a point eſté trouué de ſemblable à luy,qui gardaſt la loy du Souuerain. Par leſquelles parolles eſt declaree la renommee, excellence, ſanctetè,& nom reſplendiſſant de S. François. Item,de quelle qualité, comment,& à quelle fin Dieu a faict S. François,il eſt monſtré en Geneſe au 1. & 2. chap.où il eſt eſcript,Faiſons l'homme, (c'eſt à dire S. François) à noſtre image & ſemblance. & qu'il ait ſeigneurie ſur les poiſſons de la mer,& ſur les oiſeaux du ciel,& ſur les beſtes de toute la terre, & ſur tout reptile qui ſe bouge ſur la terre. Puis enſuit, Dieu forma l'homme du limon de la terre, & ſouffla en la face d'iceluy reſpiration de vie: & l'homme fut faict en ame viuante. Item, Le Seigneur Dieu print l'homme, & le colloqua au iardin d'Eden,pour le cultiuer & le garder. Adonc le Seigneur Dieu commanda à l'homme, diſant, De tout arbre du iardin tu mangeras: mais de l'arbre de ſcience de bien & de mal tu n'en mangeras point. Et apres il y a ce que Dieu dict,Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul: & luy fit vn'aide ſemblable à luy. Et prit vne des coſtes d'iceluy,& en edifia Eue. Par leſquelles paroles il eſt monſtré que S.Frãçois en premier lieu a eſté vn homme treſſingulier,& lequel Dieu auoit deſtiné au monde,non point par cas fortuit ou par le conſeil des hommes, mais par ſa prouidence, par laquelle toutes choſes ſont diſpenſees. Or pour monſtrer cela,il eſt dict,Faiſons:qui eſt la parole de toute la Trinité preſentant S.François au mõde. Se condemẽt,qu'il a eſté treſentier,& exempt de toute brutalité corporelle.car il a eſté homme, & par conſequent non ſenſuel,ou adonné à la ſenſualité du corps, comme les beſtes:mais exempt d'icelle,raiſonnable & obeyſſant à raiſon, & s'y aſſuiettiſſant. Tellement que par eſtroite penitence il refreuoit ſi bien ſes affections ſenſuelles, qu'il ſurmontoit en tout & par tout ſon ennemi domeſtique,& obeyſſoit à raiſon ſans nulle difficulté. Tierce-

Christum conuersa & conuertenda. Quum dicit quod vidit numerum signatorum, centum quadraginta quatuor millia ex omni tribu filiorum Israel: hoc potest exponi; quod in hoc ordine tot essent futuri fratres, siue conuertendi per fratres, deducto populo ad Dominum, & hoc in ordinis processu. Vel tempore Antichristi, quando hic ordo destructis aliis ordinibus, prædicabit contra Antichristum. Et tunc iuxta dictum Apostoli & Scripturæ, & Apoc. cap. 8, reliquiæ Israel ad Dominum conuertentur. Vel potest dici quod per numerum certum, iuxta modum loquendi Scripturæ, accipit incertum: vt non solùm sint signati, scilicet habitu Francisci & crucifixi, centum quadraginta quatuor millia, sed infiniti alij. Et hoc videtur Iohannes innuere, quum subdit quod vidit post prædicta turbam magnam, quàm nemo dinumerare poterat, ex omnibus tribubus, populis & linguis, &c. Sic ergo multitudine locorum per angulos mundi diffusorum apparet multitudo fratrum qui sunt istius ordinis.

C'est à dire, Et pourtant S. Iean Euangeliste, (Apocal. chap. 7.) apres qu'il a descrit le temps que S. François sera enuoyé, à sçauoir, au temps de l'ouuerture du sixieme seau: & en quelle sorte, à sçauoir que comme Ange ayant le signe de Dieu viuant: il adiouste de la multitude qui deuoit estre conuertie à Christ par la predication de S. François & de ses compagnons, & par leur vie & exemple. Quand il dit qu'il a veu le nõbre des signez, cent quarantequatre mille de tous les tribus d'Israel: cela se peut exposer qu'il deuoit auoir en cest ordre autant de freres, ou de ceux qui deuroyent estre conuertis par eux, le peuple ayant esté amené au Seigneur, & ce en la continuation de l'ordre: ou bien du temps de l'Antechrist, quand cest ordre, les autres estans destruits & abolis, prechera contre l'Antechrist. Et lors selon le dire de l'Apostre, de l'Escriture, & de l'Apocalypse (chapitre 8), les reliques d'Israel seront conuerties au Seigneur. Ou bien on peut dire que par le nombre certain, selon la façon de parler d'Escriture, il prend l'incertain: à sçauoir qu'il n'en y aura pas seulement cent quarante-quatre mille signez, à sçauoir de l'habit de S. François & du crucifix, mais aussi vne infinité d'autres. Et il sem-

ble que S. Iean vueille dire cela, quand il aiouſte qu'il a veu apres les choſes predites, vne grande multitude que nul ne pouuoit nombrer, de tous les tribus, peuples & langues, &c. Ainſi donc par la multitude des conuents qui ſont eſpars par les quatre bouts du monde, il appert quelle eſt la multitude des freres qui ſont de ceſt ordre. Et au fueillet 45, deuant le paſſage allegué ci-deſſus du meſme fueillet, *Quibus, & aliis quæ hic omittuntur, quanta eſt gloria beati Franciſci, euidenter aſtruitur & monſtratur: & conſequenter, apparet quod beatus Franciſcus in cælo præmium habet magnum: & in ſede celſa ſublimatur: vt de ipſo dicatur domino Ieſu illud Pſalmi octaui, Gloria & honore coronaſti eum, & conſtituiſti ſuper opera manuum tuarum. Dedit enim illi gloriam regni qualem nullus ante eum habuit*, 1. *Paral.* 29. C'eſt à dire, Par leſquelles choſes, & pluſieurs autres qui ſont ici omiſes, il eſt clairement monſtré & prouué combien grande eſt la gloire de ſainct François: & conſequemment il appert qu'il a vn grand loyer au ciel, & qu'il eſt eſleué en vn haut ſiege: tellement qu'au Pſeaume huictieme il eſt dict de luy à Ieſus Chriſt, Tu l'as couronné d'honneur & de gloire, & l'as conſtitué ſur les œuures de tes mains. Car il luy a donné en ſon royaume plus grande gloire qu'à nul autre auparauant luy, 1. Paral. 29. Et au fueillet 14, *Fuit etiam beatus Franciſcus miniſtris pluribus, &c.* C'eſt à dire, ſainct François fut auſſi declaré à pluſieurs miniſtres prouinciaux quand il eſtabliſſoit la derniere regle. deuant leſquelles paroles de ſainct François Ieſus eſtant encliné, dict que telle eſtoit ſon intention touchant l'obſeruation de la regle: & cria à haute voix deuant ceux-ci que c'eſtoit luy qui en eſtoit l'auteur & non S. François. Il eſt dict là auſſi qu'il ne s'en eſt pas falu vn iota que ſainct François n'ait obſerué la loy de Dieu. Et au fueillet 17, nous liſons qu'il a eſté Patriarche, Prophete, Apoſtre, Martyr, Docteur, Confeſſeur, Vierge, Ange, & deuant tous autres ſaincts le plus conforme à Ieſus Chriſt. Et au fueillet 46. il nomme par nom & ſurnom douze apoſtres dudict ſainct François, *Petrus Catha-*
neï, Iohannes de Capella, Philippus Longus, &c. & vn peu apres

pres il dit que comme Iudas Iscariot fut deietté de l'office d'Apostre sous Christ, ainsi fut deietté ce *Iohannes de Capella* d'office d'Apostre sous sainct François. Et que voulons-nous d'auantage, quand ils viennent iusques à dire (au fueillet 229.) *Beatus Franciscus titulatus fuit titulo* IESVS *per conformitatem quam habuit ad vitam Iesu:* NAZARENVS, *quia virgo purissima:* REX, *sensuum interiorum & exteriorum custodia & regulatione:* IVDAEORVM, *quia iubilo & gaudio plenus creaturas omnes ad Deum laudandum solicitauit.* C'est à dire, sainct François a esté intitulé du titre de IESVS, à cause de la conformité qu'il a eue à la vie de Iesus: NAZARIEN, pource qu'il a esté vierge trespure: ROY par la garde & regle des sens interieurs & exterieurs. DES IVIFS, pource qu'estant plein de ioye & melodie il a solicité toutes creatures à louer Dieu. Voici l'endroit où ie mettray fin à ces diaboliques propos & vrayement infernaux. car ie pense estre venu au dernier degré de l'impieté blasphematoire de ces malheureux moines: s'il est licite d'ainsi parler, pour exprimer l'impieté de laquelle ils rendent tesmoignage par leurs blasphemes.

Quant aux blasphemes qui sont & encore plus souloyent estre proferez en chaire par les prescheur faisans profession de la religion Romaine, i'en allegueray ici à part quelques exemples, pour adiouster à ceux que i'ay amenez ci-dessus: à la charge toutesfois que si i'en omets ici quelques-vns desquels il me souuienne en la seconde partie de ce liure, (& nommeemẽt où ie monstreray comment nos predecesseurs se sont laissez mener par le nez à leurs prescheurs,) ie ne faudray alors de les adiouster. Pour le present donc i'ay souuenance d'vn propos que disent deux prescheurs, l'vn François, à sçauoir Menot, l'autre Italien, à sçauoir Barlete: lequel propos contient vn blasphemе si estrange qu'il est pour faire dresser les cheueux en la teste. c'est que plustost que Iesus Christ eust failli a estre crucifié, la vierge Marie l'eust crucifié de ses deux mains. Il est vray que chacũ allegue son auteur, & aiouste que ce vouloir luy fust

procedé de la grande affection qu'elle portoit au salut du genre humain. Mais d'autant que ce propos pourroit sembler incroyable, ie mettray leurs propres mots, & cotteray aussi le fueillet où ils sont. Premieremẽt dõc es sermons de Menot, au fueillet 169. col. 3, vn peu deuant la fin où il y a. *Finis euangeliorum quadragesimalium*, nous lisons ce qui s'ensuit, *Audiui ab ore magistri Huet in conuentu Parisiensi predicantis, quòd si non alius se obtulisset, virgo Maria tanto zelo amabat redemptionem generis humani, quod propriis manibus filium crucifixisset.* Quant à Barelete voici comme il parle de la vierge Marie, au fueillet 115. c. 2, *Quia tempore passionis, quamuis sui dolores essent intensi, videndo filium affligi, tamen volebat filium mori pro humane generationis salute. Et vt dicit archiepiscopus, Si alius modus non fuisset, ipsamet filium proprium occidisset. Quia non minor erat charitas sua quàm Abrahæ qui filium suum erat paratus occidere.* Ce mesme prescheur dit que les Apostres vindrent à la vierge Marie se plaindre de ce que Iesus Christ son fils ne leur tenoit point promesse quant à enuoyer le sainct Esprit: & mesme que pour ce il y eut dissension entre le Pere & le sainct Esprit, qui craignoit qu'on le traitast comme on auoit traité Iesus Christ. *Vnde isto mane ad Mariam veniunt, dicentes, Heu filius tuus nobis promisit mittere Spiritum sanctum: hodie sunt decem dies quod ascendit, & adhuc Spiritum sanctum non misit, Et Virgo, Non dubitetis quod hodie omnino mittet: nec ante mittere debuit. Et ratio, Quando Deus traxit populum de captiuitate AEgypti, quinquagesimo die descendit in forma ignis in monte Sina, dando legem: fuit figura quod quinquagesimo die resurrectionis suæ nos liberaret & vinificaret. Vnde ponamus nos in oratione. Petrus cum aliis se ad vnam partem posuit: Lazarus cum LXXII, ad aliam: & Magdalena cum aliis mulieribus, ad aliam. & virgo Maria in medio. In celesti palatio facta est dissensio inter Patrem & Spiritum sanctum. O pater (inquit Filius) promisi Apostolis meis paraclitum & consolatorem: tempus aduenit vt promissionem attendam. Cui Pater, Sum contentus, indica Spiritui sancto. Cui Spiritus sanctus, Dic mihi quomodo te tractauere. Cui filius, Vide me per charitatem. Ostendit ei latus & manus & pedes perforatos. Heu mihi. Sed vadam in aliam effigiem,*

quod

quod non audebunt me tangere. Qui descendit cum maximo strepitu. Factus est repentè de cœlo sonus tanquam aduenientis, &c. Voyez au fueillet 178. col. 1.

Oyons vn discours du mesme prescheur, plein de blasphemes encore plus incroyables que les precedens, veu mesmement que par iceux est profané le principal mystere de la religion Chrestienne. Il est au fueillet 229. col. 4, *Quamuis ab æterno Deus prædestinauerit, &c.* Car d'autant qu'il est long, il me suffira d'en mettre la traduction Françoise, en abbregeant toutesfois quelques lieux. Combien que Dieu (dit-il) eust de toute eternité predestiné l'incarnation de son fils & le salut du genre humain, il a voulu toutesfois qu'il fust impetré par les prieres de nous & des saincts personnages. Tellement que les saincts Peres auec larmes ont requis ce iour: & nous appert par les Escritures combien grand a esté leur desir. Or voyans, Adam, Enos, Enoch, Mathusalem, Lamech, Noe, (desquels chacun a vescu si long temps) qu'ils n'obtenoyent point ce qu'ils demandoyent, ils prirent vne resolution d'enuoyer des ambassadeurs: premierement Esaie, disant en son chapitre 16, Seigneur enuoye l'agneau dominateur de la terre. (Car il met, *agnum dominatorem terræ.*) Et au 45, Vous cieux enuoyez la rosee de dessus, &c. Et au 64, O si tu desrompois les cieux, & que tu descendisses: à fin que les montagnes s'escoulassent de ta presence. En apres les prophetes enuoyent Moyse, Exode chap. 4, *Obsecro Domine mitte quem missurus es*; Ie te prie Seigneur enuoye celuy que tu enuoiras. C'est à dire, Tu m'as enuoyé par cideuant, mais ç'a esté pour vne particuliere deliurance: enuoye maintenant pour la deliurance generale. Puis les rois enuoyent Dauid, lequel parla ainsi, Seigneur monstre nous ta misericorde, & nous donne ton salut. Aaron vint apres tous ceux-la, enuoyé par les prestres, & parla ainsi, Seigneur, baisse les cieux, & descen. La derniere qui vint, fut l'eglise, qui dict, Excite ta puissance, & vien, ô Seigneur leue toy. Or voyans ces patriarches qu'on ne leur ottroyoit leur requeste, ils enuoyerent des sem-

mes. Premierement vint madame Eue, qui vsa de ce langage, Tu nous as condamnees pour nostre peché: mais ô Dieu n'aye point esgard à cela: deliure moy de ceste obscure prison. A laquelle Dieu fit responſe, Eue tu as peché: tu n'es pas digne de mon fils. La seconde fut madame Sara, qui dict, O Dieu aide nous. A laquelle Dieu respondit, Tu n'es pas digne: car tu as esté incredule touchant ton fils Isaac. La troisieme fut madame Rebecca: & Dieu luy dict, Tu t'es monstree partiale en Iacob & Esau. La quatrieme, madame Iudith: à qui Dieu respondit, Tu as esté meurtriere. La cinquieme, madame Ester: à qui il dit, Tu as trop aimé la vanité par ta gloire: quand tu t'attiffois pour plaire à Assuere. En la fin fut enuoyee la chambriere de l'aage dequatorze ans: laquelle tenant la veue basse & toute honteuse s'agenouilla, & puis vint à dire, Que mon bien-aimé vienne en son iardin, à fin qu'il mange du fruit de ses pommes. Le iardin fut le ventre virginal. Or le fils ayant ouy ces paroles, dit à son pere, Mon pere i'ay aimé ceste-ci des maieunesse, & ay cerché les moyens de l'auoir pour mon espouse. A l'instant mesme Dieu le pere appela Gabriel, & luy dict, O Gabriel va t'en viſtement en Nazareth à Marie, & luy porte & presente de ma part ces lettres: & luy di que ie la choisi pour mon espouse. Et le fils adiousta, Dite luy de ma part que ie la choisi pour ma mere: & que ie prendray corps de ses entrailles: & ie seray son fils, & elle, ma mere. Presentez luy ces lettres. Apres ces deux parla ainsi le sainct Esprit, Et i'habiteray en elle, & elle sera mon temple. Presentez-luy ces lettres de ma part. Gabriel estant arriué vers elle, luy dit, *Aue gratia plena: Dominus tecum. Ab a (quod est sine) & ve, culpa immunis à triplicive. de quibus Apoc. 12, Ve ve ve habitantibus in terra. Gratia plena. Hieronymus, Benè, Gratia plena, quod cæteris per partes, &c.* Oyant les parolles de l'Ange, elle fut troublee. Or auoit-elle auec soy trois damoiselles, Prudence, Virginité, Humilité. Elle s'addressa donc premierement à Prudence, pour auoir son conseil, disant, O ma compagne, dites moy qu'il vous semble que ie doy faire. Prudence

respond,

rreſpond,Marie,ie conſidere ce qui eſt eſcrit au 29. chapitre de l'Eccleſiaſtique, Qui croit de leger eſt volage de cœur. Et pourtant eſt bien dict,Marie penſoit en ſoymeſme quelle eſtoit ceſte ſalutation,Eccleſiaſt.chap.32. *Audi tacens,& pro reuerentia accedet tibi bona gratia*, Eſcoute en te taiſant, & pour reuerence te viendra bonne grace. L'Ange voyant qu'elle eſtoit ainſi troublee,luy dict,Marie,ne craignez point.Pourquoy craignez vous? La vierge demanda conſeil à ſa ſeconde damoiſelle, à ſçauoir Virginité. Laquelle luy dict, Marie demandez à l'Ange le moyen d'auoir ceſt enfant. Et s'il vous dit que ce ſera par le moyen de la ſemence d'homme, chaſſez-le à coups de baſton. *O iuuencula quando veſtri amatores nominant impudica,&c.* Comment ſe fera ceci, veu que ie ne congnoy point d'homme? L'Ange reſpondit, Le S. Eſprit ſuruiendra en toy, & la vertu du Souuerain t'enombrera.& pourtant,&c. Et vn peu apres, Il y eut vne diſpute qui deuoit faire ceſte redemption, ou le Pere,ou le Fils, ou le ſainct Eſprit. Il fut conclu que c'eſtoit au Fils à la faire.Et la raiſon,&c.

Que s'il eſt poſſible au lecteur d'auoir tant de patience, ie le prieray de lire encore ce diſcours du meſme preſcheur, à fin qu'il voye comment il eſt par tout ſemblable à ſoymeſme,& pareillement qu'il conſidere comment vn blaſpheme attire l'autre. Il dit donc au fueillet 168. col. 4, *Altercatio facta eſt quis debebat ire ad matrem nuntiare hanc reſurrectionem. Adam dixit, Mihi incumbit,&c.* Deſquels mots,& pareillement de ce qui ſenſuit appartenant au meſme paſſage, voici la traduction, Il fut debatu qui deuoit aller à la mere annoncer ceſte reſurrection. Adam dict,Ceſte charge m'appartient: car i'ay eſté cauſe du mal: & maintenant auſſi au contraire. Chriſt luy reſpondit, Tu t'arreſterois peut-eſtre par le chemin à manger des figues. Abel auſſi vint à dire que c'eſtoit à luy à faire. Chriſt luy reſpondit, Non eſt certainement.car tu pourrois trouuer Cain par le chemin, qui te tueroit.Noé auſſi ſe preſenta,diſant que ceſt honneur luy appartenoit. Auquel Chriſt fit reſponſe, Tu n'iras pas: car tu aimes trop à boire. Iean Baptiſte dict,

I'iray moy: Christ luy dict, Non feras certes: car ta robbe n'est que de poils. Le larron luy dict qu'on luy deuoit bailler ceſt office. Christ luy refusa. Car tu as (dit-il) les iambes rompues. En la fin fut enuoyé vn Ange, qui se prit à chanter, *Regina celi lætare: alleluya. Resurrexit sicut dixit: alleluya.* Et incontinent Christ vint auec tous les saincts: & la vierge, &c. Il y a bien plusieurs autres propos blasphematoires tant en ce preſcheur qu'es autres (plus toutesfois en ceſtuy-ci) mais pource qu'aucuns qui me viennent en memoire preſentement, ſont plus tolerables que ceux-ci, & que ie n'ay loiſir d'en cercher d'autres, ie me contenteray des ſuſdicts pour ceſte heure. Au demeurant quant aux paſſages de la Bible, ie les ay mis de la meſme ſorte qu'ils ſont en ſon Latin. Or auec quelle hardieſſe ils auoyent accouſtumé d'en abuſer, i'ay deliberé de le monſtrer ci-apres.

Ie vien maintenant à ceux qui blaſphement Dieu de faict auſſi: ce que i'ay dict eſtre peculier aux eccleſiaſtiques, au lieu où i'ay auerti le lecteur que parlant ainſi ie prenois le mot de Blaſphemer plus generalemẽt qu'on ne le prend ordinairement: ayant eſgard à l'etymologie Grecque dont i'ay faict mẽtion ci-deuant. Car tout ainſi que celuy qui auroit mis ſur ſa teſte la couronne du roy duquel il ſeroit vaſſal, pour ſe l'attribuer, ou auroit occupé ſon ſiege royal, n'auroit moins commis crime de leſe maieſté que celuy qui auroit proferé quelque parole de meſpris contre ſa puiſſance & autorité: ainſi me ſemble-il que celuy qui s'attribue la puiſſance diuine & l'honneur diuin par quelques actes, peut eſtre dict blaſphemer Dieu. Toutesfois d'autant que la ſignification de ce mot n'a accouſtumé d'eſtre eſtendue ſi auant, ie ne diſputeray beaucoup s'il eſt licite d'en vſer ainſi: mais me ſuffira d'auoir donné à entendre pour quelle raiſon i'ay ainſi vſé de ce mot. Et meſme ſi quelcũ trouue meilleur que i'appelle cela Crime de leſe maieſté diuine, ie m'accorderay aiſeement auec luy. Quant aux exemples, il n'y a celuy qui ne s'en puiſſe aiſeement auiſer. Car encore qu'on ne vienne point iuſques à celuy qui ſe diſant Dieu en terre, ſe fait faire (entãt qu'en luy eſt)

tel

tel hommage qu'à Dieu ne dirons-nous pas que ceux-la sont vsurpateurs de l'honneur appartenant à vn seul Dieu, qui entreprennent de faire les consecrations, de donner les benedictions & absolutions? voire qui entreprennent d'ouurir paradis aux vns & le fermer aux autres? Et toutesfois nous scauons le monde estre plein de telles gens par tout où l'eglise Romaine n'a rien perdu de son credit. Or combien que i'aye dict que ceste sorte de blasphemes est peculiere aux ecclesiastiques, ie n'ignore pas toutesfois que les princes aussi qui de leur maiesté humaine en veulent faire vne diuine, meritent bié d'estre mis du nombre. Mais en combien de manieres ils tombent en ceste faute, ce seroit vn argument non moins odieux, que lõg, & mesmement pour moy qui cerche tous moyens pour trouuer bien-tost la fin du present traité.

¶ *Comment, ainsi qu'il y-a en nostre temps des meschancetez plus estranges que iamais, aussi Dieu les chastie par façons plus estranges.*

CHAP. XXVI.

SAINCT Augustin a dict vn beau propos entre plusieurs autres, & digne d'vn tel homme qu'il estoit: à-sçauoir que si Dieu punissoit maintenant chacun peché manifestement, on ne penseroit point qu'il réseruast rien pour le dernier iugement: d'autre part, si Dieu n'en punissoit aucun euidemment, on ne croiroit qu'il y eut aucune prouidence diuine. Encore donc que nous voyons plusieurs commettre des meschãcetez enormes sans que les punitiõs s'en ensuyuent, (au moins qu'elles nous viẽnent en notice) nous auons grand tort si par là nous voulons inferer que les meschans eschappent la main de Dieu, & que leurs malheurtez demeurent impunies. Et m'esbahi comment ce point ne peut entrer en l'enten-

dement de tant de personnes qui portét le titre de Chre stiens, attendu que les payens par vn seul instinct naturel sont montez iusques à ce secret de la prouidence diuine: comme nous pouuons voir en Plutarque, & en la plus part des poetes, & nommeement en certains vers alleguez par Iustin Martyr. Toutesfois voici encore vne autre consideration que nous deuõs auoir: c'est que Dieu en ce monde n'vse pas seulement de telles punitions que les hommes qui sont establis pour le fait de la iustice, mais s'en reserue aucunes que l'œil ne peut voir, lesquelles il desploye quand bon luy semble. Ce sont les tourmens & les gehennes incomparables qu'il fait endurer à plusieurs meschans en leurs consciences, non point pour vne heure ou pour vn iour, mais pour maintes annees: voire permet souuent que le ver leur ronge le cœur presque tout le temps de leur vie. Mais si ceste punition est cachee aux yeux humains, commẽt en pouuons-nous parler? Il est certain qu'outre vne infinité de tesmoignages que nous en auons tant es sainctes qu'es profanes lettres, elle nous est descouuerte en plusieurs personnes par les effects: ne plus ne moins que par iceux les medecins descouurẽt les maladies, tant bien cachees soyent elles. Or comme le temps passé les grans personnages ont esté plus subiets à tels tourmens (cõme les histoires nous racontent d'vn grand nõbre de princes tyrans) ainsi encores pour le iourdhuy voyons-nous que c'est la punition des plus haut montez & iusques au dernier degré de richesses & honneurs, depuis qu'ils viennent à s'oublier: & qu'il leur faut par vne continuelle pratique verifier le prouerbe ancien, disant estre force que celuy qui est craint de plusieurs, craigne plusieurs. Dequoy nous auons maintenant vn exemple fort notable en la personne d'vn qui a pour quelque temps faict du royaume de France comme Diogenes de son tonneau, quãd il le rouloit, le trainoit, le culebutoit, le defonçoit, ou plustost, qui pour quelque temps s'est comme ioué à la paulme de ce royaume, & de celuy auquel il appartenoit. Car quel plaisir pensons-nous que luy puisse maintenant apporter sa vie (quelque bonne mine qu'il face)

veu qu'il n'y a rien qui plus l'eſpouuante que les armes, & rien toutesfois où il puiſſe cercher plus d'aſſeurance qu'aux armes? Veu qu'il ne s'oſe fier à perſonne, & toutes fois n'oſe monſtrer particulieremẽt ſe deſfier de perſonne? Veu que la crainte qui l'accompagne au milieu de ſa maiſon, luy fait auſſi compagnie dehors? Attendu qu'il eſt contraint de ne mettre point de difference entre amis & ennemis, mais les auoir tous egalement ſuſpects? Bref, conſideré que tant plus il penſe aux occaſions de ſa crainte, tant plus il eſt occaſionné de craindre. Penſons-nous point qu'vn tel homme commance ſon enfer en ce monde, au lieu d'auoir quelque plaiſir au reſte de ſa vie? Pourroit-on demander à Dieu vne meilleure vengeance de ſes cretiſmes, de ſes catiliniſmes, de ſes phalariſmes, que celles que nous voyons? Mais parlons des meſchans qui ne ſont montez en ſi haut degré de dignité, ains ſont contrains de ployer eux-meſmes ſous tels galans que ceſtuy-ci. Chacun peut ou auoir veu & congnu, ou pour le moins auoir ouy parler du lieutenãt qui par vn poete François fut honoré du titre de Rhadamanthus, lequel lieutenant meritoit en deux ſortes d'eſtre nommé criminel. Il fut ſaiſi d'vne forte maladie (ce que i'ay ouy raconter en treſbonne compagnie aux medecins qui le gouuernoyent) pendant laquelle il penſa ſi bien à ſa conſcience qu'il demoura long temps qu'on ne luy pouuoit oſter de la fantaſie qu'il ne fuſt condamné à eſtre pendu & eſtranglé. Helas (diſoit-il) ie congnoy que i'ay bien gangné la mort: car i'ay faict telle extorſion, i'ay participé à telle & telle pillerie, ie me ſuis laiſſé corrompre par les malfaicteurs pour les laiſſer eſchapper, & ay traicté trop rudement ceux qui eſtoyent trouuez innocens: bref i'ay vendu ma conſcience en toutes ſortes. Et ne ſe contentant de parler ainſi en general, il venoit iuſques à nommer ceux de la mort deſquels il ſe ſentoit coulpable, & à leur demander pardon. En la fin il s'auiſa que le roy dounoit bien quelquesfois grace à ceux qui auoyent merité la mort: & depuis ne ceſſa d'en parler. Mais combien qu'on s'efforçaſt de le confermer en ceſte eſperance de grace, il en

estoit destourné toutes les fois qu'il consideroit l'enormité de ses maux, & disoit que quand le roy les auroit entendus, iamais il ne luy pardonneroit. Et fust mort ce poure miserable en ceste apprehension de gibet, auquel il luy sembloit qu'on l'alloit mener: n'eust esté vn de ses medecins qui trouua ceste expedient, de faire venir vn homme botté & esperonné tenant de grandes lettres, heurter à la porte assez rudement: lequel criast grace, incontinent qu'il seroit entré. Ce qui fut ainsi faict, mais non sans exposer le patient en grand danger de sa vie: car ayant ouy ainsi heurter à la porte, il se persuada que c'estoit le bourreau: & combien que ceste homme botté & esperonné sceust bien iouer son personnage, il eut grand' peine à luy faire croire que le roy luy auoit ottroyé sa grace. Toutesfois en la fin on le fit peu à peu s'asseurer & prendre courage. Et vescut encore quelque temps apres, au bout duquel il changea ceste tant miserable vie à vne plus miserable mort, comme nous verrons ci-apres. Maintenant ie laisseray aux lecteurs iuger en quelle misere deuoit estre ceste homme auquel sa conscience donnoit tels assaux: car il est certain qu'alors par occasion de la maladie, qui luy auoit alteré l'entendement, se monstroit par dehors ce qui souloit auparauant demeurer caché dedans. Or pouuons-nous bien penser que le chancelier pareillement auoit esté fort combatu par sa conscience qui en mourant s'escria, Ha cardinal tu nous fais tous damner.

De la punition occulte (de laquelle on se doit asseurer que plusieurs sont frappez) ie viendray à l'autre qui se fait deuãt nos yeux. Premieremẽt dõc nous sommes appris par les saincts lettres de recongnoistre au milieu des guerres, des pestes, des famines, la main de Dieu executant ses iustes iugemens alencontre de nos pechez. Ce qu'aussi les prescheurs que i'ay alleguez ci-dessus, n'on point oublié de remonstrer. Comme quand Menot dit, *Quæ est causa quod fames totiens regnat super terram, nisi peccata & iniquitates enormes quæ nunc regnant?* Et Barelete, *Nonne vidisti temporibus elapsis Italiam peste percussam? Verè hoc totum propter inaudita peccata hominum & mulierum.* Et encore

encore Menot dit particulierement des blaſphemateurs que Dieu leur enuoye vne roſe rouge de Naples. Or ſi telles afflictions ſont certains teſmoignages des pechez regnans au monde, & qu'en noſtre temps elles ayent eſté renforcees, voire redoublees, cela ne ſuffit-il pas pour nous monſtrer euidemment que la meſchanceté pareillement eſt redoublee? Toutesfois mon intention n'eſt pas de m'arreſter à tels chaſtimens ordinaires, mais pluſtoſt de monſtrer (ſelon que porte le titre du preſent chapitre) que comme noſtre ſiecle ha des meſchancetez plus eſtranges que iamais, auſſi Dieu les chaſtie par façons plus eſtranges. Et qu'ainſi ſoit, combien voyons-nous aujourdhuy de maladies nouuelles tenir le monde comme aſſiegé de toutes pars? Mais c'eſtoit bien raiſon que comme il ne s'eſtoit point contenté de tous les pechez de ſes predeceſſeurs, mais en auoit aiouſté de nouueaux. Dieu pareillemẽt ne ſe cõtentaſt point de ſes chaſtiemens ordinaires, ains aiouſtaſt des extraordinaires. Or auoit-il aiouſté ià par cideuant pour punition de la paillardiſe particulieremẽt, ceſte maladie que nous appelons le mal de Naples, & les Neapolitains & autres Italiens, le mal François: mais la meſchanceté des hommes a eſté ſi grande que ce qui leur deuoit ſeruir de bride, leur a ſerui comme d'eſperon, & principalement de puiſqu'on a trouué les remedes pour guerir telles playes. Il eſt vray qu'on dit que depuis peu de tẽps on'a commancé à voir vne nouuelle ſorte de ceſte maladie (qui en eſt comme vne quinte eſſence) laquelle eſt du tout incurable. Que ſi ainſi eſt, nous ne deuons pas douter que Dieu ne vueille monſtrer combien il eſt dangereux de s'endurcir aux coups qu'il nous donne. Mais ne faut-il pas tenir pour nouueaux chaſtimens, tant d'autres maladies auſquelles tous les medecins perdent non pas ſeulement leur Latin, mais leur Hippocrat & leur Galien? tant de vengeances nõ accouſtumees, que Dieu fait ſentir aux pers par la main des grans, & aux grãs par la main des petis? tant de morts plus ſoudaines que iamais, plus pitoyables qu'oncques? & ſouuent auſſi auec

vn plus grand deſeſpoir & plus grande rage que nos predeceſſeurs ayent iamais veu. Dequoy on trouueroit aiſeement pluſieurs exemples ſi on ouuroit les yeux à tels ſpectacles toutes & quantesfois qu'ils ſe preſentent. I'ay ia parlé ci-deſſus)en traitant de ceux qui s'eſtoyent deſfaicts eux-meſmes) de Bonauenture Des periers auteur du deteſtable liure nommé *cymbalum mundi*, comment nonobſtant la peine qu'on prenoit à le garder (à cauſe qu'on le voyoit eſtre deſeſperé) fut trouué s'eſtant tellement percé de ſon eſpee qu'il auoit appuyee le pómeau contre terre, que la pointe entree par l'eſtomach ſortoit par l'eſchine. I'ay auſſi parlé d'vn ſecretaire d'vne ville de Suiſſe, qui preſſé du ſentiment de ſes meſchancetez ſe precipita, ayant trouué moyen d'eſchapper de ceux qui l'auoyét en garde. & depuis me ſuis ſouuenu de quelques hiſtoires ſemblables: mais ſans venir à ceux qui par vne iuſte vengeance de Dieu ſont ainſi meurtriers d'eux meſmes, il eſt certain que nous en voyons tous les iours mourans de maladie en leurs licts auec vn deſeſpoir & vne rage non moindre que celle de ceux qui ſont homicides de leurs propres perſonnes. Voire ne faut douter que pluſieurs qui de noſtre temps, meſmement de fraiſche memoire, ſont mors de maladie eſtans deſeſperez, n'euſſent faict vne pareille fin (i'entens, ſe fuſſent pareillement deſfaicts) ſi on n'euſt faict bon guet à l'entour d'eux. Le nóbre deſquels ſeroit fort grand, ſi on en vouloit faire ſoigneuſement la recerche: mais ie me contenteray de parler de quelques perſecuteurs qui ont en fin eſté perſecutez par le iuſte iugement de Dieu, à la veue de tous. Et commanceray par ce lieutenant criminel duquel i'ay parlé à l'entree de ce chapitre. Apres donc eſtre eſchappé de la maladie en laquelle il auoit enduré vn ſi grand tourment de conſcience, fut quelque temps apres frappé de loups aux iambes, tellement qu'il perdit l'vſage d'icelles: finalemét mourut aliené de ſon ſens, apres auoir par pluſieurs iours renié & blaſphemé Dieu. Le chancelier & legat du Prat n'eut pas meilleur marché, nonobſtant ſon braue hoſtel-dieu (duquel le roy Fran-

François premier de ce nom disoit qu'il n'estoit pas assez grand pour loger tous les poures que ledict du Prat auoit faicts) car il mourut en sa maison de Nantouillet ayant l'estomach rongé & percé de vers, non sans maugreer & despiter Dieu d'vne extreme impatience, occasionnee tant par la douleur qu'il sentoit, qu'aussi (comme quelques-vns racõtent) d'vn grand despit qu'il auoit de ce qu'il voyoit qu'on seelloit desia tous ses coffres: tellement qu'il vint iusques à dire, Voila que c'est d'auoir serui le roy & de corps & d'ame. Or ce du Prat auoit esté le premier qui auoit deferé au parlement la congnoissance des heresies, d'autant qu'il disoit qu'il y-a du blaspheme messé parmi. Ce fut luy aussi qui donna les premieres commissions pour faire mourir ceux qui contredisoyent à la religion Rommaine, estant ennuyé des longues procedures tenues au proces de Berquin. Et cõmẽt en prit-il à feu Estiene Poncher archeuesque de Tours? En poursuyuant l'erectiõ d'vne chãbre ardente, il fut ars & bruslé du feu de Dieu, qui luy cõmança au talon, mais gangna si auant au lõg de son corps, que s'estant faict couper vn mẽbre apres l'autre, en la fin il mourut miserablement, & ne tenant en sa mort plus beaux propos que tenoyent les susdicts. De mesme punition fut puni vn maistre Iean Ruzé cõseiller en parlement. Car estant le plus grand bruleur de son tẽps (c'est à dire, qui faisoit la plus cruelle poursuite contre les ennemis de la religiõ Rommaine, à ce qu'ils fussent bruslez) luy auint vn iour que venant de faire rapport d'vn proces contr'iceux, fut pris du feu au petit ventre: & à peine put il estre cõduict en sa maison, que ce feu se prit aussi à ses parties secrettes: dõt mourut miserablement, le feu ayant gangné par tout le ventre: sans toutes fois monstrer aucun signe de recongnoistre Dieu. Et comme le iugement diuin fut executé sur cestuy-ci promptement, aussi fut-il sur vn autre conseiller de ladicte Cour, nommé Claude des Asses. Car le iour mesme qu'il donna son opinion pour faire brusler vn des susdicts, apres disner se mit à paillarder auec vne chãbriere, & en l'acte mesme estãt frappé d'vne apoplexie, mourut sur le chãp. Vn libraire aussi qui ser-

uoit d'eſpie à ces deux perſecuteurs & à leurs compagnons nommé Iean André, en cheminant fut ſurpris d'vne fureur & rage, laquelle l'accompagna iuſques à l'heure de ſon treſpas, qui fut bien toſt apres. Nous liſons auſſi des merueilleux iugemens de Dieu contre ceux qui furent les chefs de la perſecution faicte contre le poure peuple de Cabriere & Merindol: & apprenons par cela comment ceux qui eſchappent les mains des hommes doiuent touſiours penſer ce que dit le commun prouerbe, aſſauoir que celuy n'eſt eſchappé qui traine ſon lien. Car à dire la verité tels malheureux trainent bien leur lien quant à la iuſtice de Dieu, encore que les iuges de ce monde les ayent mis en liberté: voire trainent leur lien, non ſeulement en ceſte vie, mais encores apres. Ie di ceci tant pour Iean Meſnier ſeigneur d'Oppede qu'autres, auquels fut tellement faict le proces pour les cõcuſſions, pilleries, ſaccagemens, violences, & toutes ſortes de cruautez qu'ils auoyent exercées alencontre des habitans deſdictes places, contre le deuoir de leurs charges, qu'au lieu qu'on s'attendoit qu'apres pluſieurs notables plaidoyers, par leſquels ces choſes eſtoyent tresbiẽ remonſtrees, on feroit auſſi telle iuſtice d'eux qu'il en ſeroit memoire à iamais, on apperceut en fin que ce n'eſtoyent que mines. Mais ayans ainſi eſchappé la punition de iuſtice par l'iniuſtice des hommes, ils n'eſchapperent pas la main du grand iuge, ainſi que i'ay dict. Et entr'autres Meſnier la ſentit fort horrible, par vne ſtrangurie & vn feu qui le bruſloit depuis le nombril iuſques en haut: leſquels maux il porta en telle patience que depuis qu'il en fut ſaiſi, iuſques au dernier ſouſpir il ne ceſſa de blaſphemer & deſpiter Dieu: faiſant fort mal ſon pouſit des exemples de pluſieurs hommes & femmes leſquels il auoit ouys louer Dieu entre les tourmens alors qu'il les faiſoit maſſacrer. Mais auſſi il faut conſiderer qu'il enduroit la mort comme vn brigand & meurtrier, les autres l'enduroyent comme martyrs. Or entre les gens d'Egliſe qui auparauãt ledict d'Oppede auoyẽt perſecuté les poures fideles de Prouence, y eut vn Iacobin nommé de Roma (des cruautez duquel i'ay faict

mention

mention ci-dessus) qui pareillement sentit la main de Dieu bien pesante. Car sous couleur de la charge qu'il auoit d'inquisiteur de la foy, ayant tyrannizé tãt es corps qu'es biens tous ceux qu'il trouuoit n'adherer point à la religion Rommaine, il se retira en Auignon, en deliberation de faire grand' chere du pillage qu'il auoit apporté de diuers lieux dudict pays de Prouence. Mais le pillard fut pillé par ses domestiques & mis à poureté: & biẽtost apres il tomba en vne maladie espouuantable, & incongnue aux medecins. Car elle luy engendra des vlceres en plusieurs places, lesquels s'emplirent de vers, tellement que sa chair tomboit par mourceaux: & deuint si puant que nul, non pas luy mesme, pouuoit endurer sa puanteur. Ainsi en vint là qu'il voulut persuader à quelques-vns qu'ils le tuassent: ce que n'ayant sceu persuader, il essaya luymesme de se desfaire. Mais n'ayant pu mettre en execution ceste malheureuse deliberation, il fut contraint d'endurer iusques à la fin: non sans plusieurs cris ou plustost hurlemens, conioints auec maints blasphemes & despitemens de Dieu; comme c'est ordinairement le refuge de tels meschans, se sentans pressez de douleurs. Et à propos des gens d'eglise, il me souuient aussi d'vn qu'on n'a pas accoustumé d'oublier, quand on parle de tels iugemens de Dieu: à sçauoir Petrus Castellanus. Car de faict nous auons en luy (aussi bien qu'en aucun autre) vn exemple notable du iugement de Dieu: pource que apres auoir faict grande profession de l'euangile pendant le regne du roy François premier de ce nom, iusques à encourir la male-grace de la Sorbonne pour ceste raison, (laquelle il ne craignoit à cause de l'appuy qu'il se sentoit auoir dudict prince) il retourna sa robbe au regne du roy Henri deuxieme de ce nom, (pourtant qu'il voyoit que ceux qui faisoyent profession de l'euangile, n'auoyent pas du bon alors en la Cour) voire la retourna tellement qu'on n'y recongnoissoit plus rien. Et encore ne se contentant de cela, vint à Orleans (de laquelle ville il auoit obtenu l'eueschéé nouvellement) pour prescher fort & ferme contre la religion

ſur quelques princes, voire de ſi fraiſche memoire & ſi notables qu'ō ne les peut encores auoir oubliez: & pourtant n'eſt beſoin de les ramenteuoir.

Or ce qui ma faict alleguer ces exemples des iugemens de Dieu ſur les perſecuteurs plus que ſur autres, c'eſt pource que la perſecution telle que nous l'auons veue, eſt vrayement vne choſe propre & peculiere à noſtre temps, & où s'eſt plus monſtree la cruauté & toute ſorte de meſchanceté des hommes de noſtre ſiecle: dōt auſſi nous auons veu ce qui s'en eſt enſuiui: & Dieu vueil le par ſa ſaincte grace que nous ayons veu le commancement & la fin de tels maux tout-enſemble.

SECONDE PARTIE DV *traité preparatif à l'Apologie d'Herodote.*

PREFACE.

IE VIENS à la ſeconde partie du preſent traité. Car ayant propoſé deux points au commancemēt d'iceluy l'vn de l'honneur & reuerence qu'aucuns portoyent à l'antiquité, l'autre du meſpris & deshōneur qu'elle receuoit par aucuns: & ayant declaré que ceux qui l'honnoroyent & reueroyent, auoyent eſgard à la preudhommie des anciens: ceux qui au contraire la meſpriſoyent, conſideroyent leur lourderie: il m'a ſemblé que le plus expedient eſtoit, pour rendre les lecteurs ſatisfaicts, de leur alleguer des exemples, par leſquels ie leur feroye comme toucher au doigt ce que ie pretendois prouuer. Dequoy penſant m'eſtre aquité à leur contentement quant au premier point (car i'ay, ſelon mon auis, monſtré al-

ſez par le menu en iceux de combien de degrez la meſchanceté de noſtre ſiecle eſtoit montee plus haut que celle meſmement du precedent) il reſte que ie m'efforce de faire le pareil du ſecond. Ce qu'ayant faict, il me ſemble que i'auray vn tresbon preparatif pour l'Apologie d'Herodote. Et comment (dira quelcun) ces allegations pourront-elles ſeruir pour donner credit & autorité à l'hiſtoire d'Herodote, veu que vous ne prenez vos exemples que du ſiecle precedent & du noſtre? Voici donc que ie di pour reſponſe, & pour donner à congnoiſtre le but ou ie preten. Comm'ainſi ſoit qu'es hiſtoires d'Herodote nous trouuiõs des faicts ou dicts incroyables, les vns pource que nous ne croyons les hommes auoir eſté ſi meſchans, les autres, pourautant que nous ne pouuons croire qu'ils ayent eſté ſi lourds & groſſiers, il me ſemble qu'ayant monſtré en premier lieu quelles ſont les meſchancetez de noſtre ſiecle & combien eſtrãges à comparaiſon de celles du precedent, i'auray occaſion de dire que tout-ainſi que nous en voyons au noſtre que iamais n'ont eſté au precedent, & encore moins es autres qui ont eſté deuant luy, & toutesfois nos yeux & nos oreilles, ou tous les deux enſemble, nous contraignent d'y aiouſter foy, (car autrement nous leur ferions tort en nous deſfiant d'eux) ainſi deuons-nous penſer que le ſiecle d'Herodote & le precedent en peuuent auoir eu des peculieres, qui ſemblablement ne nous euſſent point eſté incroyables ſi nous euſſions veſcu alors. I'en di autant de l'autre point: c'eſt que ie m'aſſeure que quand i'auray monſtré combien les hõmes du ſiecle precedent le noſtre ont eſté non ſeulement ſimples, mais lours & groſſiers au pris de nous, toutes perſonnes de bõ iugement m'accorderont volontiers que cõme les certains teſmoignages de la lourderie de nos prochains predeceſſeurs ne nous laiſſent point douter d'icelle, combien qu'autrement elle ſurpaſſeroit la foy: pareillement il eſt à preſumer que les ſiecles qui precedent le noſtre de tant de centaines d'ans, ayent eu leur lourderie propre & peculiere: laquelle ne nous euſt eſté incroyable (comme

(comme elle est à present) si nous leur eussions esté prochains successeurs: d'autant qu'il nous en eussent laissé semblablement des certains testmoignages. Lequel argument sera traité ainsi generalement pour seruir comme de preparatif à l'Apologie d'Herodote: en attendant que i'aye le loisir & le moyen de le traiter particulierement & par le menu: & de trouuer des faicts de nostre temps correspondans & sortables à ceux qui nous semblent si estranges en Herodote.

Et comment donc? (pourra dire le lecteur) estimez-vous que tous les actes descrits par Herodote, auquels nous ne pouuons aiouster foy, ne nous soyent incroyables que pour les deux raisons susdictes? à sçauoir ou pour la trop grande meschanceté, ou pour la trop grande sottise que nous y trouuons? Certainement mon opinion n'est point telle: ains recongnoy tres-bien que l'incredulité de plusieurs en cest endroit prouient aussi d'vn'autre troisieme raison, c'est que plusieurs n'ont aucun esgard au grand changemẽt qui est presque en toutes choses entre ce temps là & le nostre; ains veulent que le naturel & maniere de viure des hommes d'alors se rapporte tellement aux nostres qu'ils ayent pris plaisir aux choses qui nous sont plaisantes, & au cõtraire aussi que tout ce qui nous desplaist leur ait despleu. Qui plus est, veulent trouuer conuenance entre l'estat des republiques & des royaumes d'alors & autres gouuernemens de peuples, auec ceux que nous voyons aujourdhuy estre establis. Voire sont aucuns si inconsiderez en lisant les anciennes histoires qu'ils veulent mesurer le climat des pays si lointains à la mesure du nostre. Or ne se faut esbahir si trouuans au-contraire vn grand discord entre ces choses, ils estiment les histoires anciennes estre autant esloignees de verité que ce qu'ils y lisent est esloigné de ce qu'ils ont accoustumé de voir & ouyr. Congnoissant donc ceste troisieme cause de l'incredulité de plusieurs, ie luy gardois la troisieme partie du present traité: mais ie prieray le lecteur qu'il me permette laisser pour le present ce que mes occupations ne me permet-

tent d'aiouſter. Il eſt vray que i'ay eſperance de donner comme vn eſchantillon de ceſte troiſieme partie en la preface que ie mettray au deuant de ceſt œuure.

¶ *Comment aucuns poetes, au-contraire des autres, ont preferé leur ſiecle aux precedens, comme ayant des façõs de faire plus gentiles & de meilleure grace.*

CHAP. XXVII.

LEs ſouſpirs d'Heſiode & de Tibulle qu'ils ont iettez pour le meſcontentement qu'ils auoyent de la façon de viure de leur ſiecle, nous ont eſté ci-deſſus teſmoignez par leurs vers: eſquels nous les oyons dire qu'au lieu qu'ils eſtoyent malheureux d'eſtre nez alors, ils euſſent eſté bien-heureux s'ils fuſſent nez es ſiecles precedens: & que dirons-nous de ceux qui au-contraire ſe reſiouiſſent comme d'vn grand heur, de ce que leur naiſſance s'eſt recontree en vne ſi bonne ſaiſon, au pris que s'ils fuſſent nez quelques ſiecles auparauant? Car eſcoutons que dit Ouide entr'autres.

Priſca iuuent alios: ego nunc me denique natum
Gratulor: hæc ætas moribus apta meis.

C'eſt à dire,

Le temps paſſé aimera qui voudra:
Le temps preſent conuient & conuiendra
A mon eſprit: & quoy qu'on me reſponde,
Ie ſuis venu à la bonne heure au monde.

Mais combien qu'Ouide contrarie aux poetes ſuſdicts quant à leur ſouhait, il ne leur contrarie pas quant à la cauſe d'iceluy. Car ce qui leur faiſoit ſouhaiter d'auoir eſté nez en vn autre ſiecle, c'eſtoit la grande meſchanceté du leur: & ce qui fait au-contraire Ouide ſe contenter du ſien, voire le preferer à tous les precedens, n'eſt pas pource que la meſchanceté d'iceluy eſtoit moindre, mais pource que la façõ de viure eſtoit plus gentile. Car il dit notamment,

Sed

Sed quia cultus adest, nec nostros manſit in annos
Rusticitas priſcus illa ſuperſtes auis.

Or ſi i'auois à deduire le propos de ce poete, ie monſtrerois par le menu en combien de choſes ſon ſiecle eſtoit plus poli que les precedens, & ceux principalemẽt qui approchoyẽt le pluspres du ſiecle de ce vieil reſueur Saturne, (pour parler ſelon les poetes:) & puis ie pourrois, pour traiter encore plus generalement ceſt argument, monſtrer commẽt de ſiecle en ſiecle les hommes ont eu l'eſprit plus eſueillé, & par ce moyen ont regardé de plus pres à leurs affaires, & ont donné touſiours de plus en plus quelque poliſſement à leurs façons de faire: tellement que les anciennes eſtans rapportees à celles-ci, ſe trouueroyent fort lourdes & groſſieres: mais il me ſuffira, ſelon que i'ay promis, de faire comparaiſon du ſiecle precedent auec le noſtre, ſans entrer plus auant en ceſte matiere, laquelle autrement ſeroit infinie. Et encore ne veux-ie pas entreprendre d'eſplucher par le menu tous les points appartenans à ceſte comparaiſon: mais apres en auoir touché quelques-vns qui ſont de moindre conſequence, ie viendray au principal & qui merite d'eſtre traité au long. Il eſt vray qu'auãt que paſſer outre, ie m'aquitteray d'vne promeſſe que i'ay faicte ci-deſſus, c'eſt de produire quelques façõs de parler Frãçoiſes, par leſquelles nous declarons euidẽment vn meſpris de l'antiquité: & ce pour la meſme raiſon pour laquelle Ouide a eſcrit *Priſca iuuent alios, &c.* Ie di donc qu'outre ceſte façõ de parler, Faict à l'antique ou Faict à la vieille mode, par laquelle nous voulõs dõner à entendre vne choſe eſtre faicte vn peu lourdement & auec peu d'art, (il eſt vray que Faict à l'antique ſe dit aucunesfois auſſi ſans meſpris, ſelon la choſe de laquelle on parle) nous en auons encore quelques autres par leſquelles nous declarons apertement l'opinion que nous auons de la lourderie des gens du temps paſſé. Car meſme quand nous diſons Cela ſe faiſoit au temps iadis, nous declarons que c'eſt vne choſe qui eſt hors d'vſage, & *quæ obſoleuit*, ſelon que parlent les Latins. tellement qu'elle ſeroit de mauuaiſe grace en noſtre temps. Quant

à ceſtuy-ci, Du temps des hauts bonnets, il ſemble eſtre dict à propos de la lourderie qui eſtoit pour lors es habits, combien qu'on ne face mention que d'vn' eſpece. comme ſi on diſoit Du temps qu'ils s'habilloyent ſi lourdement, ou, Du temps qu'ils n'auoyent pas l'eſprit de choiſir vne façon d'accouſtremens qui fuſt propre & aiſee. Pareillement ſe dit par deriſion, Du temps que les beſtes parloyent. Car c'eſt autant que ſi on diſoit, Au temps iadis que les hommes eſtoyent ſi ſots qu'ils ſe laiſſoyent perſuader que les beſtes parloyent. Ce qui eſt dict (comme ie croy) pour le regard des fables d'Eſope, leſquelles ſe trouuoyent des lors traduites en noſtre langue. Item on dit, Du temps qu'on ſe cachoit pour preſter de l'argent. Mais ceſte façon de parler, combien qu'elle ſe die par deriſion auſſi bien que les autres, ſi eſt-ce qu'elle teſmoigne plus vne ſimplicité qu'vne lourderie. Car il eſt certain que ceux-la alloyent bien à la bonne foy & n'eſtoyent pas meſfians, qui au lieu de preſter argent deuant pluſieurs bons teſmoins (voire en faiſant obliger le deteur pardeuant notaires, comme on fait auiourdhuy) le preſtoyent en cachette, ayans pluſtoſt eſgard à l'honneur de celuy qui empruntoit, à ce qu'il ne fuſt ſceu auoir neceſſité, que non pas à bien aſſeurer leur argent. Et pourtant ce prouerbe pourroit bien eſtre mis au nombre de ceux dont i'ay faict mention au commancement de ce traité, qui monſtrent la bonne opinion qu'on auoit de la preudhommie des perſonnes du temps paſſé. Outre leſquelles manieres de parler nous auons ces trois qui ſe diſent des roys, Du temps que les roys ſe mouchoyent à leur manche (ou, Du temps que les roys faiſoyent de leur manche vn mouchoir) &, Du temps que les roys eſtoyent bergers: &, Auant que les roys ſortiſſent hors de page. Quant à ce dernier, il eſt aucunement peculier aux roys de France: pource qu'on dit que ce fut le roy Louys onzieme qui les mit hors de page: c'eſt à dire, qui apprit à ſes ſucceſſeurs & leur donna le moyen de commander de puiſſance royale, & dire *Sic volo, ſi. iubeo.* Quant aux deux autres, l'vn eſt vn peu mal-plaiſant, & auſſi moins vſité: aſçauoir celuy qui

nous

nous veut donner à entẽdre que les rois eſtoyent ſi malhonneſtes ou ſi mecaniques qu'ils faiſoyent le tour que on voit faire aux petis enfans quand ils ne ſe trouuent point de mouchoir, ou pour auoir pluſtoſt faict. De ma part ie ne doute pas qu'il n'y ait de l'hyperbole en ce prouerbe. Ce que ie ne diray pas de l'autre qui dit, Quãd les rois eſtoyent bergers & quand ie le dirois, ie ſerois contredict par vne infinité de paſſages de toutes ſortes d'auteurs. Bien eſt-il vray que de rois qui ayent faict le propre office de paſteurs, il s'en trouuera peu: mais de ceux qui ayent faict meſtier & marchandiſe de vendre du beſtial, & qui ayent eu en ceci leur principale richeſſe, il s'en trouuera grand nombre. Et noſtre hiſtorien meſmement (ie di Herodote) nous auertit en ſon VIII. liure, que les rois anciens auoyent bien peu d'argent, mais nourriſſoyent force beſtial, dont ils faiſoyent traffique. Où auſſi il nous parle d'vne roine qui mettoit les mains à la paſte. Ie ne di pas, mettoit les mains à la paſte, en la façon qu'on vſe de ceſte maniere de parler pour s'entremeſler du meſnage, mais les y mettoit realement & de faict. Quoy qu'il en ſoit, nous liſons d'vn Cardinal d'Auignon qui ſe ſceut bien ſeruir de ce prouerbe pour rendre le change à vn roy de France. Car quand le roy voyant les pompes de la cour du Pape, & nommeement des cardinaux, luy eut demandé ſi les Apoſtres alloyent en tel equippage, Il eſt certain que non, (dit-il) mais il faut noter qu'ils eſtoyent Apoſtres au meſme temps que les rois eſtoyent bergers.

¶ *Comment nos predeceſſeurs eſtoyent groſſiers en pluſieurs actes.*

CHAP. XXVIII.

COMME nous voyons qu'aucuns poetes ont exalté les ſiecles paſſez & orné de grandes louanges, meſpriſans cependant le leur: & qu'au contraire aucuns (pour vn autre reſpect) ont faict conte du leur plus que,

de tous les autres precedens : ainsi tous les iours on peut voir les vieilles gens louer & priser grandement le bon tẽps qui estoit de leur ieune aage, au pris de celuy où ils sont: au-contraire les ieunes gens ne faire estime que de leur temps. Que si d'autre part nous considerons bien ce qui meut les vns & les autres à tenir tel langage, nous trouuerons qu'ils ont vn mesme esgard. Car comme les poetes qui ont tant prisé & honnoré l'antiquité, l'ont faict (ainsi qu'il a esté dict ci-deuant) pour raison de la preudhommie qui estoit lors beaucoup & sans comparaison plus grande, & ceux qui au-contraire l'ont eue en mespris, l'ont faict pour cause de la lourderie d'alors: ainsi est-il certain que ce dont les vieillars de maintenãt peuuẽt attribuer quelque louãge à leur temps passé plus qu'à leur temps present, est vne plus grande preudhommie: & au-contraire ce dont les ieunes gens ont occasion d'estimer le leur plus que le passé, est vne plus grande dexterité, & vne maniere de viure plus polie. Sur quoy si quelcun m'allegue que quand les vieilles gens parlent du bon temps qu'ils ont veu en leur ieunesse, ils ne l'entendent pas seulement pour la preudhommie plus grande, mais aussi pour autres choses, ie confesseray cela estre vray: mais ce sera à la condition que luy de son costé me confessera qu'ils ont toutesfois plus d'esgard à icelle qu'à nulle autre chose. Car quand Horace descriuant les mœurs d'vn vieillard, dit entre autres poincts,

— laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum.

C'est à dire,

Louant tousiours le temps qu'il a veu en ieunesse,
Et les ieunes voulant regler par sa vieillesse,

il est certain qu'il entend la coustume des vieilles personnes estre telle que pour l'opinion qu'ils ont que le monde va tousiours en empirant, ils disent que du temps de leur ieune aage toutes choses se portoyent bien mieux, & n'y auoit tel desbordement & suyuant cela veulent regler & reformer les ieunes gens non seulement en leurs mœurs, mais aussi en toutes sortes d'action. Exemple: le vieillard qui parlera des ieunes gens d'au-

d'auiourdhuy, dira qu'il ne s'esbahit pas si on voit maintenant tant de maux regner au monde, & si ne faut plus attendre le bon temps tel qu'il l'a veu en sa ieunesse, pource que toutes les façons de faire sont changees: en sorte qu'à grand' peine peut-il rien recongnoistre de ce qu'il a veu. Et principalement alleguera que les pompes & delices sont de beaucoup plus grandes qu'alors: ce qui est cause de la cherté qu'on voit, cause de tant de dissolutions, cause aussi de rendre les hommes plus effeminez. Il est vray qu'ils passent bien quelquesfois plus auant, voulans faire les ieunes gens de leur temps presque saincts: comme quand ils disent (ce que l'auteur du Courtisan raconte de bonne grace) *Io haueua vent'anni che anchor dormiua con mia madre, & mie sorelle: ne seppi iui à gran tempo che cosa fossero donne: & hora i fanciulli non anno à pena asciutto il capo, che sanno piu malitie che in que tempi non sappeano gli homini fatti.* Or comme les vieillards qui passent si auant, passent les limites de la verité: aussi les passerions-nous si nous voulions nier qu'ils n'eussent raison de se plaindre du changement en pis quant aux meurs. Pour conclusion donc nous accorderons aux vieillards que du temps de leurs ieunes ans le monde n'estoit si malitieux: mais ce sera à la charge qu'ils nous accordent qu'aussi estoit-il plus grossier & plus lourdaut, & n'auoit pas peut-estre autant d'esprit pour auoir autant de malice.

Et à fin qu'ils ne dient point que ie parle à l'auanture, ie viendray des maintenãt aux exemples. Et pource que quant au corps, nous n'auons aucunes choses en plus grande recommandation, voire n'estimons plus necessaires, que celles qui seruent à nous nourrir & vestir, & pourtant sommes fort curieux de cercher toutes commoditez en ceste endroit, i'en parleray premierement. Mais quant à la nourriture, pource que ie presuppose que nos ancestres ne s'y soyent monstrez guere plus subtilement curieux que s'y monstrent encores à present plusieurs nations, ie prieray le lecteur ne trouuer mauuais si ie fay aussi comparaison de quelques façons de faire d'icelles auec les nostres. Il est vray que ie

commenceray par vne qui eſt entree ſi auant dedans no ſtre temps que ceux meſmement qui n'ont dix ou douze ans paſſez, en peuuent eſtre teſmoins (& peut-eſtre que quand ie dirois qu'elle eſt encores en vſage en quelques lieux de la France, ie ne mentirois pas.) C'eſt qu'es bonnes maiſons les maiſtres & maiſtreſſes, pour bien tromper leurs ſeruiteurs & chambrieres, ſe faiſoyent ſeruir à table premierement, ie ne ſçay quelles fricaſſees hachis, vinaigrettes, ſaupiquets, ſalmingondins, & puis force chair de mouton & de veau, & de bœuf la piece tremblante qu'on appelle: & ordinairement s'attachoyent à ceſte piece de bœuf pluſtoſt qu'aux autres. Et apres que l'eſtomach auoit deſchargé ſa colere ſur telles viandes, & qu'il eſtoit appaiſé, on apportoit la viande creuſe, à ſçauoir force beſtes à deux pieds: & encore non pas tout à vne fois, mais on gardoit les perdris & les phaiſans & autres viandes qui ſont des plus delicates, pour le dernier ſeruice, l'eſtomach eſtant ia non ſeulement appaiſé, mais du tout fermé. Dont s'enſuiuoit vne grande pitié, c'eſt qu'il eſtoit force aux poures ſeruiteurs qu'ils priſſent la patience de manger des viandes auſquelles ils n'eſtoyent aucunement accouſtumez, & celles qui leur eſtoyent couſtumieres & ordinaires, ils les quittaſſent à leurs maiſtres & maiſtreſſes, c'eſt à dire, que ils priſſent la patience de manger des menues viandes de toute ſorte de gibbier, & qu'ils leur laiſſaſſent manger les groſſes. Et que reſpondra ici le vieillard *Laudator temporis acti ſe puero?* dequoy penſera-il couurir la lourderie de ſon temps paſſé? Certainement il me ſemble que, ſi ie n'appelle que lourdaux ceux qui faiſoyent ce tour, ie les eſpargneray beaucoup. Il eſt vray que ſi ie n'auois peur de les faſcher, ie leur ferois volontiers encores vne autre queſtion en matiere de perdris & autre tel gibbier, à ſçauoir mon où ils auoyent le nez, ou bien quelle ſorte de nez ils auoyent, quand ils ne trouuoyent bon le gibbier ſinon qu'il cornaſt vn peu, c'eſt à dire (ſans deſguiſer les matieres) qu'il ne fuſt vn peu puant: & quand ceſte petite puanteur eſtoit à leur nez ſenteur de venaiſon ou fauuagine.

Mais

Mais ie vien aux façons de quelques autres nations, lesquelles (comme i'ay dict) ont parauenture esté en vsage entre nos ancestres pareillement. Comme ainsi soit donc qu'il n'y ait auiourdhuy François (i'enten naïf de la vraye France) de ceux qui sont aucunement aisez qui ait le palez si mal appris qu'il ne sçache bien faire distinction entre chair mortifiee & celle qui ne l'est point, au-contraire ce seroit presque miracle de trouuer vn Alemand n'estant iamais parti de son pays, qui entendist ou se souciast d'entendre ceste distinction. Pour exemple, à fin d'euiter *ne gallina malum responset dura palato* (comme parle Horace) c'est à dire qu'vne poulaille n'ait la chair si longue qu'elle ne puisse complaire au palez, le François qui n'aura eu le loisir de la faire tuer vn iour ou deux deuant pour la laisser mortifier & attendrir d'elle mesme, sçaura & prattiquera plusieurs receptes outre celles que donne Horace: mais au-contraire quand laissant sa France il viendra en Allemagne, il sera bié estonné qu'il se verra presenter sur table la poulaille (ou quelque maistre coq, à faute d'icelle) qu'il aura veu se pourmener en la cour il n'y aura que demie heure: tellement qu'elle aura esté quasi en vn mesme tẽps tuee, plumee, bouillie: Or si nos ancestres (à fin de ne m'attacher aux Alemans) ont faict le pareil, n'aurons-nous pas tresiuste occasiõ de dire qu'ils ont esté bien lourdaux & grossiers en cest endroit? Sinon que quelcun vousist respondre qu'ils auoyent les estomachs plus chauds que nous, tellement qu'ils pouuoyent aussi bien digerer la viande à demi crue comme nous la bien cuite. Mais les liures des medecins qui estoyẽt lors, nous tesmoignent le contraire. Voila vn exemple quant à l'apprest ou cuisinement des viandes: voyons en maintenant vn quant au choix d'icelles. Ie ne di pas quant au choix entre diuerses especes, mais entre celles qui sont d'vne mesme sorte. Nous trouuerons certainement qu'encor de nostre temps il y a eu plusieurs desquels Galien se pourroit mocquer à aussi bon droit qu'il se mocque de ceux qui faisoyent l'amour à la Penelope d'Homere, de ce qu'ils mangeoyẽt les grans vilains pourceaux & donnoyent à

leurs ſeruiteurs les petis cochons. Car combien que le prouerbe ſoit tout commun, Ieune chair & vieil poiſſon, nos anceſtres n'ont-ils pas eu bien peu d'eſprit au pris de nous, quand ils mangeoyent les meres & laiſſoyent les enfans? quand ils mangeoyent les perdrix & laiſſoyent les perdreaux? mangeoyent les heures & ne touchoyent aux leuraux? Et toutesfois ce que nous dirons de nos anceſtres quant à ceci, il le nous faudra dire de pluſieurs nations de noſtre temps. Car à Veniſe meſmement i'ay ouy dire à quelques ſeigneurs qu'ils auoyent appris des ambaſſadeurs du Roy de Frãce à eux enuoyez, que les perdreaux & les leuraux eſtoyent bons à manger. Et à ce meſme propos me ſouuient de ce qui m'a eſté raconté touchant le ſeigneur Conrad Reſch: qu'eſtant à Baſle il reſpondit à certains Suiſſes qui luy demandoyent qu'il vouloit faire de quelques petis leuraux qui luy auoyent eſté apportez, que c'eſtoit pour faire de l'eau diſtillee pour ſes gouttes: & leur perſuada. Ie parlerois auſſi de ceux qui iettoyent les oreilles & la coine des petis cochons, les extremitez des oyes (ce que on appelle auiourdhuy la petite oye) qui iettoyent les pieds de veau & de mouton & d'autres, voire iettoyent iuſques au foyes de chappon: & ſe faiſoyent tort en pluſieurs autres telles choſes: mais ie crain d'vne part qu'on ne m'aiouſte point foy, d'autre part, que ce diſcours ne ſoit trouué trop vil & abiect, tellement qu'il derogue aux matieres graues du preſent liure.

Ie viendray donc à la lourderie que nos predeceſſeurs on monſtree en leurs veſtemens, de laquelle les tableaux & les ſtatues nous rendent certain teſmoignage. Imaginons vn peu s'il faiſoit pas beau voir vn homme coeffé d'vn grãd chaperon (dont l'vſage n'eſt encore du tout perdu) ou d'vn haut bonnet, ou d'vn bonnet à la cocarde, ou d'vn bonnet à l'arbaleſte, ou approchant de celuy des Suyſſes, mais ſi grand que maintenãt d'autant de drap on en pourroit faire trois ou quatre. Ne faiſoit-il pas bon voir le gent corps de mõſieur le muguet quãd il auoit veſtu ſa iaquette qui luy paſſoit les genoux de quatre grans doits, de laquelle on feroit maintenant vn

caſaquin

casaquin & vn robbon, ou vne cappe à l'Espagnole? Et puis ne faisoit-il pas beau voir non seulement tout le col descouuert, mais souuent tout le haut des espaules aussi, pareillement tout le sein, par le moyen des habillemens eschancrez en demi rond? Et quant aux femmes, madame à la grande gorre (comme parlent les prescheurs d'alors) n'auoit-elle pas bonne grace quand elle auoit vestu sa robbe, les manches de laquelle estoyent si larges qu'elles suffiroyẽt maintenant à en faire vne entiere? Ne les faisoit-il pas bon voir quand elles auoyent les grandes queues trousſees, ou quand d'icelles trainãtes elles ballioyent les egliſes? Et s'il faut aussi parler de la mecaniquerie, faisoit-il pas bon voir vn grand seigneur, voire vn roy, portant des manches de deux parroisſes? c'est à dire, dont la moitié estoit d'ostade, & l'autre moitié de velours? Voire quelquesfois vn pourpoint de trois parroisſes. car le corps estoit de demie ostade, le haut des manches, de cuir, & le bas, de velours. Bien est-il vray que le deuant aussi auoit enuiron deux doits de velours. Et pource qu'il n'y en auoit aucunement à l'endroit du dos, on appeloit ceste sorte de pourpoints Nichil au dos. Duquel mot ont depuis vsẽ plusieurs, qui n'entendans son origine: ont prononcé Nichilodo: & a esté appliqué ce mot generalement à toutes choses qui auoyent vne monstre en exterieur: à laquelle l'interieur ne respondoit point: mais principalement quant aux habits. comme encore pour le iourdhuy les cottes ou vasquines qui n'ont que le deuant de quelque drap de soye & le reste de toile ou de quelque autre telle matiere (telles que les portent auiourdhuy plusieurs damoiselles) selon ceste signification peuuent estre appelees cottes à la nichilodo. Mais cõme il seroit à souhaiter que le plus mauuais mesnage des damoiselles de nostre temps fust cestuy-ci, ainsi faut-il confesſer qu'alors il n'y auoit grand mal en telle mecaniquerie. Et à dire la verité, ce que i'en parle, n'est qu'en estendãt mõ propos aussi auant qu'Ouide estend le sien, au mesme passage où sont les vers alleguez ci-dessus. Car là il ne dit pas seulement que son siecle a apporté des façons

de faire plus gentiles, mais auſſi vne magnificence & ſumptuoſité non accouſtumee parauãt: comme de faict ce ſont ordinairement choſes cõiointes. Mais nous ſçauons combien de maux prouiennent de la ſumptuoſité, & au-contraire combien eſt proufitable la frugalité. Et de faict nous liſons en vn certain hiſtorien François que du temps du roy Charles ſixieme, la nobleſſe de France commit deux perſonnages pour luy aller faire remonſtrance du changement qui eſtoit quant à l'eſtat du royaume depuis le temps de ſon feu pere Charles cinquieme: & entre autres poincts, quant à la deſpenſe de ſa maiſon excedant de beaucoup celle de ſondict pere. Mais ils ſe plaignoyent ſpecialement de ce que le Chancelier auoit pour vn an deſpendu en habits deux cents francs fournis des deniers du roy. Et trouuoit-on ceſte faute ſi grande que craignant la punition il abandonna le pays. Or maintenant ie vous laiſſe penſer lecteur de combien le monde eſt plus miſerable auiourdhuy auec ſa ſumptuoſité (qui eſt ſi grande qu'vn petit compagnon deſpendra bien cent francs ou à peu pres, pour vne ſeule paire de chauſſes) qu'il n'eſtoit lors auec ſa frugalité. Toutesfois quand tout ſera bien conſideré, on doutera ſi ce que i'ay appelé mecaniquerie, ſe pourroit nommer honneſtement frugalité: d'autant que cependant qu'ils n'oſoyent porter des manches toutes entieres de velours, ils oſoyent bien faire des deſpenſes beaucoup plus impertinentes & extraordinaires.

Si nous voulons conſiderer auſſi l'entretenement du corps quant à l'exterieur, imaginons s'il y auoit pas grand plaiſir à voir vn homme ayant la barbe raſe, & au demeurant auec ſa grande perruque bien eſperlucat. Car c'eſt le mot duquel ils vſoyent alors: voire ſe trouue meſmement en Menot, au lieu (comme ie croy) de ce que le Latin dit *calamiſtratus*. Auſſi en la rime d'vn bon compagnon, qui a eſté aſſez long temps deuant luy, nous liſons,

Plus fringant & eſperlucat,
Et cent fois plus gay que Perot,
Ou le valet d'vn aduocat.

Pou-

Pouuons-nous excuſer leur lourderie en ce qu'ils prenoyent grand' peine à entretenir ce qui les mettoit en grand' peine? Car qui ne ſçait non ſeulement les incommoditez, mais auſſi les maladies qu'apportent les longues perruques? (combien qu'encore pour le iourdhuy elles plaiſent à aucuns.) Et quant à la barbe, ſi elle ſied bien à vn homme, ou non, ie m'en rapporte à ceux que nous voyõs ſi honteux de n'en auoir point. Ie m'en rapporte auſſi à ces vers, *turpis ſine frondibus arbor:*

Turpis equus niſi colla iubæ flauentia velent:
Pluma tegit volucres, ouibus ſua lana decori eſt:
Barba viros hirtæque decent in corpore ſetæ.

Et toutesfois il faloit que les poures crucefis de ce temps là s'accommodaſſent à l'humeur des hommes d'alors, & que tombans entre les mains de ceux qui aimoyent à porter la barbe du tout raſe, ils euſſent la patience de la porter raſe pareillement: s'ils ſe rencontroyent parmi autres qui aimoyent à porter vne barbette ſeulement au lieu d'vne barbe, il leur eſtoit force ſe contenter d'vne barbette. Comme au-contraire quand ils eſtoyent és pays où on portoit la barbe nouee à la ceinture, ou touchante iuſques aux genoux, il leur eſtoit force de s'accouſtumer à ceſte mode, encore qu'elle ne leur fuſt plaiſante. Car chacun vouloit que ſon crucefis trouuaſt beau ce qu'il trouuoit beau: & voila d'où vient qu'il y a tant de ſortes de crucefis.

Ie n'oublieray pas entre autres choſes leur façon de baſtir, qui eſtoit telle qu'ils ſe priuoyent preſque de toutes les commoditez leſquelles auiourdhuy nous requerons (& à bon droit) en nos baſtimens. Et ſe peut quaſi dire qu'ils s'empriſonnoyent en leurs maiſons, c'eſt à dire, faiſoyent leurs maiſons en façon de priſons. Car ne ſe ſoucians que de faire des groſſes murailles & eſpeſſes, ils ſe priuoyent cependant de la commodité de la clarté, faute d'auoir l'eſprit de faire le feneſtrage tel qu'on le fait auiourdhuy. Au lieu auſſi qu'ils ſe pouuoyent mettre au large, ſe mettoyent à l'eſtroit: faiſans force trous ou nids à rats, au lieu de faire quelque nombre de membres aiſez, larges & ſpatieux. Et de regarder que les mai-

sons n'eussent quelque subiection les vnes aux autres, aussi que leurs voisins n'eussent veue sur eux, il n'en estoit point de nouuelles. Mesmement quant à l'endroit de la maison qui n'est pas honneste à nommer & toutesfois y est necessaire, ils n'ont pas imité la nature quant à luy choisir sa place. Car au lieu qu'elle a destourné si loin des yeux & du nez la plus vile & mal plaisante partie du corps, ils mettoyent ceste partie de la maison à la veue d'vn chacun & comme en parade.

Et s'il faut parler des ouurages d'alors au pris de ceux de maintenant, où dirons-nous que les artisans auoyent l'esprit? Si on regarde bien le plus beau buffet ou chalit d'alors, ne dira-on pas que cest charpēterie & non menuiserie? Et quant à la ferrure soit d'vn buffet, soit d'vn coffre, soit d'vne porte, si on la contemple, on doutera si les ferruriers d'alors vsoyent de limes, ou non: ou (pour mieux dire) on doutera de quelle façon estoyent leurs limes. Car on voit bien que quelques limes ont passé par dessus, mais on n'y recongnoist rien de telle besongne que nos limes ont accoustumé de faire, c'est à dire, ceux qui de nostre temps manient les limes. Il est vray que pour recompense ils n'estoyent point chiches d'ouurage sur leur besongne: mais la sausse ne valoit pas mieux que le poisson. i'enten quant à leurs compartimens & autres tels enrichissemens de besongne. Vne chose faut-il confesser, c'est qu'au lieu qu'auiourdhuy on espargne les estoffes, alors on les employoit comme par despit & comme si elles n'eussent rien couste. tesmoins les harnois d'alors, si pesans que quand on les auoit sur soy, on estoit presque inutile, au lieu qu'auiourdhuy on les fait ne pesans que la moitié d'autant, & toutesfois à l'espreuue de la pistole. Ce que nous pouuons dire aussi des morions. mais i'enten, quant aux vns & aux autres, de ceux qui ont este forgez depuis l'inuention des harquebouses. Car il est certain que parauant on se contentoit qu'ils fussent de l'espesseur d'vne lame de fer. Et pour parler de la plus commune sorte d'armes, ne feroit-on pas bien auiourdhuy trois espees d'vne d'alors? Voire on en voit telle dōt la garde seule pese

plus

plus que deux de maintenant (ie di auec leurs gardes) qui toutesfois auec ce qu'elles ne chargent tant le bras, ſont de meilleure defenſe.

Et du langage de nos predeceſſeurs qu'en dirons-nous? quelles penſons-nous qu'eſtoyent les oreilles d'alors qui portoyent patiemment Mon frere Piarre? Mon frere Robart? La place Maubart? Et toutesfois noſtre Villon, vn des plus eloquens de ce temps-là, parle ainſi. Voila exemplē du langage auquel on prenoit plaiſir de faire la grand' bouche, à la façon de ceux d'entre les Grecs qui eſtoyent nommez Doriens, & de ceux d'entre les François qui ſont nommez Sauoyars. Or au contraire on a veu vne ſecte de certains contrefaiſeurs de petite bouche, qui faiſans conſcience de dire François, Anglois, diſoyent Francés, Anglés. Et encore pour le iourdhuy ſe trouuent des courtiſans qui affectent ceſte prononciation, s'accommodans en cela à quelques mignardes & non à la raiſon. Car il eſt certain que ceci eſt venu premieremēt des femmes qui auoyent peur d'ouurir trop la bouche en diſant François, & Anglois. Comment qu'il en ſoit, ie ne penſe point que ni elles ni les hommes qui les enſuyuent, puiſſent rendre aucune raiſon de ceſte prononciation, non plus que la damoiſelle Sauoyſienne euſt peu rendre raiſon de ſon Chanter magnifiquet, qu'elle diſoit pour Chanter magnificat, penſant euiter le vice de ſon langage naturel, qui eſt de mettre A au lieu de E. Et ne peuuent ces mignars & mignardes alleguer pour leur defenſe la langue Italienne, entant qu'elle dit Franceſe, & Franceſi, ſinon qu'ils vueillent faire ce tort à leur nation, de dire qu'elle ait appris ſon nom des Italiens. Il eſt vray qu'ils diſent auſſi Ingleſe, & Ingleſi: mais il n'y a point de doute qu'ils ne nous ayent enſuiui auſſi bien en l'vn qu'en l'autre, ne pouuās pas iuger ſi nous parlions bien ou mal.

Quant aux termes & manieres de parler, ie confeſſe que nos predeceſſeurs ne s'y ſont monſtrez guere plus ſubtils qu'au reſte: mais quand ie conſidere d'autre part les grandes fautes qui s'y commettent auiourdhuy par ceux qui veulent eſtre trop ſubtils (ou pluſtoſt, ſotte-

ment ſubtils) ils me ſemblent meriter qu'on leur pardonne. Car nous auons tellement laiſſé ce qui eſtoit de mauuais au vieil François que nous auons laiſſé quand-&-quand la plus part de ce qu'il auoit de bon: & puis auons faict vn tour de meſnagers à cõtrepoil, allans emprũter chez nos voiſins ce q̃ nous pouuiõs trouuer chez nous, (voire qui euſt eſté meilleur) ſi nous euſſiõs voulu prendre la peine de le cercher: cõme i'ay mõſtré en mõ liure De la cõformité du langage Frãçois auec le Grec.

Au demeurant qu'ils ſçauoyent faire en leur patois de belles harangues & bien trouſſees, il appert par les hiſtoriens d'alors. Quant à leurs rimes auſſi, (i'enten rimes) c'eſtoit triomphe, pourueu qu'on n'y cerchaſt ni rime, ni raiſon, voire ni meſure auſſi en la plus part. De quoy on ne ſe doit eſmerueiller, veu que Marot meſmement en ſes premiers eſcrits rimoit à l'auenture, ſans ſçauoir que c'eſtoit de la coupe ou ceſure, ni de la difference de E maſculin auec E feminin. Et à dire la verité pluſieurs rimes du temps paſſé ſemblent n'auoir eſté faites que pour nous appreſter à rire: principalemẽt celles qui ſont de telle vene que ceſte-ci,

Priez pour Martin Preudom
Qui a faict faire ceſte vie,
Que Dieu luy face pardon

En rime & en tapiſſerie. Car l'auteur de ce beau quatrin a eſté tant à la bõne foy qu'il a penſé que la contrainte de ſa rime excuſeroit enuers les lecteurs ce qui eſt ridicule, eſtant pris ſelon l'ordre des mots, à ſçauoir que Dieu luy pardonne en rime & en tapiſſerie. Vn autre ancien rimeur ne fit difficulté de clorre vn ſien epitaphe par ces deux vers,

Et mourut quatre cens & neuf,
Tout plein de vertu comme vn œuf.

Pareille grace auoit la plus part de leurs rimes Latines, & principalement en epitaphes: comme,

Qui iacet intus,
Fuit Carolus Quintus:
Dic pro illo bis vel ter
Aue Maria & Pater noſter.

Mais

Mais il est temps de parler de leur lourderie en choses de plus grande consequence, qui concernent le poinct principal mentionné ci-dessus, à sçauoir le salut de nos ames.

¶ *De l'ignorance qui estoit specialement es gens d'eglise, & principalemẽt es prestres messotiers.*

CHAP. XXIX

NOvs auons peu voir euidément au chapitre precedent vne tresgrande ignorance du siecle precedent: toutesfois encore qu'elle eust esté plus grande (si possible eust esté) pourueu que les gens d'eglise n'en eussent point eu leur part, le poure monde n'eust pas esté beaucoup à plaindre. Mais nous verrons maintenãt que au-contraire la plus grand' part de l'ignorance leur est demeuree, & principalement aux prestres missotiers. De quoy il ne se faut esbahir, veu que Menot leur reproche qu'au lieu de trouuer des liures en leurs chambres, on n'y trouuoit que des espees ou vn arc ou arbaleste ou autres sortes d'armes. *Sed nunc*, dit-il, *quid in cameris sacerdotum reperietis? an expositionem epistolarum, aut postillam super euangelia? Non. Faceret eis malum in capite magister Nicolaus De lyra. Quid ergo? Vnum arcum, vel balistam, spadam, aut aliud genus armorum.* Et comment enuoyoit-on *ad ordos* gens si ignorans. Il faut noter que ceux qui les examinoyent n'en sçauoyent guere d'auantage qu'eux, & pourtant en iugeoyent comme clercs d'armes. Où encore qu'ils eussent du sçauoir assez pour congnoistre leur insuffisance, les faisoyent passer pour faire plaisir à ceux qui les leur auoyent recommandez. On parle d'vn entre autres auquel l'eueſque qui estoit à table ayant demandé, *Es tu dignus?* il fit responſe, Nenni mõsieur: mais ie dineray bien auec vos gens. Car il pensoit que *dignus* (c'est à dire digne) signifiast disné. On conte aussi d'vn autre qui estoit venu pareillement pour estre faict prestre, lequel on interrogua, pour esprouuer son bon entendement, qui

tendement,qui eſtoit le pere des quatre fils Aimond. A quoy n'ayant ſceu reſpondre, il fut renuoyé. Eſtant retourné & ayant raconté l'occaſiõ pour laquelle il auoit eſté refuſé, ſon pere luy remonſtra comment il eſtoit bien beſte de n'auoir ſceu reſpondre qui eſtoit le pere des quatre fils Aimond. Voila(dit-il) grand Iean le mareſchal qui a quatre enfans: ſi ou te demandoit qui eſt leur pere, dirois-tu pas que c'eſt grand Iean le mareſchal? Ouy,dit-il: i'enten bié maintenant, Là deſſus s'en retourne pour eſtre receu, comme ayant bien mieux appris ſa leçon depuis. Eſtant donc interrogué pour la ſeconde fois qui eſtoit le pere des quatre fils Aimond, reſpondit que c'eſtoit grand Iean le mareſchal. On leur faiſoit pluſieurs telles interrogations ioyeuſes pour dõner paſſetemps à monſieur le prelat qui aſſiſtoit là, & pour eſſayer s'ils eſtoyent point du tout niais & begaux. Comme quand on en interrogua vn qui eſtoit le meilleur morceau d'vn petit cochon, il reſpondit que c'eſtoit la peau,& pour ceſte pertinente reſponſe il fut iugé digne d'eſtre faict preſtre. Mais au-contraire, vn qui vint apres,eſtant interrogué quĩ eſtoit le meilleur morceau d'vn veau, & ayant reſpondu que c'eſtoit la peau (car il vouloit enſuiure la reſponſe de l'autre) fut iugé indigne d'eſtre faict preſtre,comme ayant faict vne ſotte reſponſe,& par laquelle il mõſtroit n'auoir aſſez d'eſprit pour eſtre de ce meſtier.

I'ay honte de m'amuſer à eſcrire autres telles ſottes interrogations qu'on leur faiſoit pour voir s'ils eſtoyent bons compagnons: & cependant eſtoyent faictes *pro forma*, à fin qu'ils peuſſent dire qu'ils auoyent eſté examinez. Que ſi quelcun trouue ceci trop malaiſé à croire,ie le prieray de conſiderer s'il eſtoit poſſible de tirer des preſtres du tout ignorans reſponſe à quelque demande concernant leur office,c'eſt à dire l'office duquel ils demandoyent eſtre pourueus. Comment ignorans? voire iuſques à ne ſçauoir pas bien lire. Et ſi on trouue ceci encore moins aiſé à croire,i'appelle leur droit canon en teſmoin. Car il eſt là eſcrit d'vn preſtre qui en baptizant diſoit, *Baptizo te in nomine patria & filia & ſpiritua ſancta*,

ſancta. Et pource que ceci eſt notable ie mettray le paſſage entier. Voici donc en propres termes ce que nous liſons en la III partie du Decret, *De conſecratione, diſtinctione* IIII, *Canone* LXXXIIII, ZACHARIAS PAPA BONIFACIO EPISCOPO, *Retulerunt mihi nuntij tui quòd fuit ſacerdos in eadem prouincia qui Latinam linguam penitus ignorabat, & dum baptizaret, neſcius Latini eloquij, infringens linguam diceret,* BAPTIZO TE IN NOMINE PATRIA ET FILIA ET SPIRITVA SANCTA: *& per hoc tua reuerenda ſanctitas conſiderauit eos rebaptizare. Sed ſanctiſſime frater, ſi ille qui baptizauit, non errorem inducens vel hæreſin, ſed pro ſola ignorantia Romanæ locutionis, infringendo linguam (vt ſuprà diximus) baptizans dixiſſet, non poſſumus conſentire vt denuo baptizetur.* Et de ce canon *Petrus Lombardus* a tresbien faict ſon prouffit, *lib.* III. *Sentent. Diſtinct.* VI. Car pour toute reſponſe à ceſte queſtion, *Si baptiſmus ſit verbis corruptè prælatus,* il n'allegue autre choſe que ce canon, *Quæri etiam ſolet* (dit-il) *ſi corruptè proferantur verba illa, an baptiſmus ſit, De hoc Zacharias Bonifacio ſcribit, Retulerunt &c.* De ma part i'ay bonne ſouuenance d'en auoir ouy quelques vns qui diſoyent en baptizant auſſi *Abrimuntio*, au lieu de *Abrenuntio*, & en conſecrant, (comme ils parlent) diſoyent *Hoc eſt corpum meum.*

3. Mais tous ne ſont ni n'ont eſté ſi ignorans, (reſpondra leur aduocat) ains y-a des ſimples preſtrots qui non ſeulement ſçauent lire promptement & correctement, mais entendent honneſtement ce qu'ils liſent. Ie confeſſe qu'ils ne ſont tous ſi ignorans: mais ie di que les plus ignorans ſont les moins dãgereux. Et qu'ainſi ſoit, par qui ont eſté corrompus les paſſages du nouueau Teſtament ſinon par ceux qui auoyent vn peu eſtudié? Qui a faict corriger le paſſage de S. Luc, où il eſt parlé de la femme qui ayant perdu vne pierre precieuſe, balie la maiſon pour la trouuer? qui a faict mettre ici: *euertit domum*, Elle abbat la maiſon: au lieu de *euerrit domum*, c'eſt à dire, Elle balie la maiſon: ſinon celuy qui auoit tant fueilleté de bons auteurs qu'il auoit bié ren-

contré *euertit* en quelque coin, mais non *euerrit*? Et qui doute que par meſme moyen n'ait eſté corrigé ce paſſage des Actes des Apoſtres, où au lieu de *demiſſus per ſportam* on a mis *demiſſus per portam?* En l'honneur de laquelle correction fut faict ce quatrin par vn qui auoit ouy vn preſcheur lequel la ſuiuoit en ſon expoſition,

Par ici paſſa deuant-hier
Vn treſnotable charpentier,
Qui beſongna de telle ſorte
Que d'vn panier fit vne porte.

Il y a quelques autres paſſages corrompus de la meſme façon es premieres impreſſions de l'ancienne interpretation. Et me ſouuient nommément quant à *euerrit* pour *euertit*, qu'vn certain Imprimeur fut en grand danger pour l'auoir remis au texte. Or quant à pluſieurs mots dudit nouueau Teſtament, deſquels ils n'ont pas changé l'eſcriture, ils ont pour le moins changé la ſignification, c'eſt à dire, les ont faict ſignifier ce qu'il deuinoyent: comme en ſainct Paul au lieu que *hæreticum deuita*, ſignifie Euite vn heretique, ou Garde-toy d'vn heretique, ils ont deuiné que c'eſtoit à dire, Oſte la vie à vn heretique. Toutesfois encore n'eſt rien tout ceci au pris de l'interpretation de ce paſſage *Inuenimus Meſſiam*, S. Iean chap. 1, Nous auons trouué la meſſe. Et de ceſtuy-ci, *Signa autem eos qui crediderint, hæc ſequentur*, Fay le ſigne de la croix ſur ceux, &c. Entre leſquelles braues interpretations ne doit eſtre oubliee celle d'vn curé du pays d'Artois, qui ayant vn proces contre ſes parroiſſiens touchant quelques reparations qu'il faloit faire au temple, & entre autres de le pauer, en la fin prit le prophete Ieremie pour ſon aduocat, au chap. 17, où il dit, *Paueant illi, & non paueam ego: induc ſuper eos, &c.* Quand (dit il) Ieremie dit expreſſeement, Qu'ils pauent, & non pas moy, ne vous donne-il pas bien à entendre que ce n'eſt pas à faire au curé à pauer l'egliſe, ains aux parroiſſiens? Mais de ceſte interpretation, *Confitemini alterutrum*, Confeſſez-vous à vn preſtre, qu'en dirons-nous? Car ici nous ne trouuons point que le mot Latin ait le ſon ou en approche du François, comme es paſſa-

ges

ges precedens. De ma part, ie ne celeray point quant à ceſte interpretation, & quelques autres ſemblables, ne ſcauoir par quel chemin ils y venoyent.

C'eſt aſſez parlé des ſimples preſtres, ou moines: parlons des prelats. Il eſt certain qu'ils ont bien ſecondé en ceſt endroit les ſimples preſtres: teſmoin celuy qui oyant alleguer les loix qu'on nommoit *clementina & nouella*, ſe mit en treſgrande cholere de ce qu'on luy amenoit le teſmoignage de paillardes. Et s'il eſt licite de parler auſſi du chancelier du Prat (entant qu'il a eſté homme d'egliſe), il monſtra bien qu'il auoit du ſcauoir, mais non pas plus qu'il luy en faloit pour ſa prouiſion: quand ayant leu la lettre que le roy d'Angleterre Henri VIII, eſcriuit au roy François premier de ce nom, où il y auoit entr'autres choſes, *Mitto tibi duodecim moloſſos*, (c'eſt à dire, Ie vous enuoye vne douzaine de dogues) il interpreta, Ie vous enuoye vne douzaine de mulets. Et ſe fiant à ceſte interpretation s'en alla auec vn autre ſeigneur trouuer le roy, pour le prier de leur donner le preſent que le roy d'Angleterre luy enuoyoit. Le roy, qui n'auoit encores ouy parler de ceci, fut esbahi comment d'Angleterre on luy enuoyoit des mulets, diſant que c'eſtoit vne grande nouueauté. Or ayant voulu voir la lettre & la faire voir auſſi à autres, on trouua *duodecim moloſſos*, c'eſt à dire douze dogues. Dequoy ledict chancelier ſe voyant eſtre mocqué (& faut penſer de quelle ſorte) trouua vn' eſchappatoire qui le fit eſtre encore d'auantage: car il dict qu'il auoit failli à lire, & qu'il auoit pris *moloſſos* pour *muletos*.

Quant à ſe formalizer pour leur Latin, à ce qu'il ſoit congru, ils en ſont diſpenſez par ces mots de leur S. Gregoire, *Non debent verba cæleſtis oraculi ſubeſſe regulis Donati.* Et pourtant a eu tort vn des preſcheurs ſuſdits de reprocher aux preſtres qu'ils ne ſcauoyent pas leur Donat. Auſſi de leur vouloir faire rendre conte de leur prononciation, ſeroit les recercher de tro pres: & croy que le meſme S. Cregoire n'entendoit pas qu'ils s'en donnaſſent peine, & qu'il n'eſtimaſt leur meſſe auſſi bonne auec *Dominu vobiſcon*, qu'auec *Dominus vobiſcum*. & Perom-

nia secula qu'auec *Per omnia secula*. Et pourtant ne m'esbahi pas si de nostre temps a esté intenté vn proces contre le chanoine qui vouloit auoir sa prononciation à part, & discorder de tous les autres, disant *Per omnia secula*. Il est vray qu'ils se plaignoyens aussi du *Kyrie eleison*, au lieu de *Kyrieleison*, comme nous orrons tantost.

QVANT au Grec, il leur est à pardonner s'ils n'y ont entendu rien du tout, veu que de plus habiles gens qu'eux, n'ont eu honte de dire ce que nous auons raconté cideuant, à sçauoir, *Græcum est, non legitur*: & *Transeat, Græcum est*. Et si on tient ceste ignorance pour mal, pour le moins on peut dire que ce mal a apporté quelque bien. Car par icelle a esté augmenté le nombre des saincts & des sainctes, tesmoin S. Lonchi ou Lõgi, quãt aux saincts, S. Tiphaine quant aux sainctes. Car du mot Grec λόγχη, *Lonchi*, signifiant lance, est sorti ce sainct (combien que desia ce mesme nom eust esté baillé à celuy qui de ceste lance perça le costé de nostre Seigneur) & d'vn autre mot Grec θεοφάνια, *theophania* (comme si on disoit Apparition de Dieu) est sorti saincte Tiphaine. Il est vray que d'autre part ceste mesme ignorance a esté cause d'augmenter le nombre des diables. car de *Macrobius* & quelques autres tels mots on en a faict des noms de diables. Quant au poure Malchus qui eut l'oreille coupee, & auquel depuis on a osté son nom pour le donner à vne sorte de glaiue, ie luy laisseray plaider sa cause: afin qu'on ne die que ie suis l'auocat des Iuifs. Au demeurant il-y-a encores vn autre bien duquel ceste ignorance a esté cause: car faute d'entendre les vrayes etymologies des mots Grecs, & mesme de scauoir qu'ils fussent Grecs, quant à la plus part, on a pensé à plusieurs subtilitez desquelles on ne se fust iamais auisé. Exemple: si on eust sceu que *Presbyter* estoit πρεσβύτης, c'est à dire vieillard, il est certain qu'on n'eust pas pris la peine de songer l'etymologie que nous voyons au liure intitulé *Stella clericorum*, au chapitre qui commance, *Quos ergo prælati & presbyteri, &c.* à sçauoir, *Presbyter dicitur quasi præbens iter*. Et (comme les esprits sont plus aigus les vns que les autres, & aussi *facile*

est

est addere inuentis,) encore n'en est on pas demeuré là, mais on a bien trouué quelque chose de plus subtil, à sçauoir *Presbyter, quasi Præ alijs bibens ter.* Il est vray que ceste-ci n'est pas tant receue. Ainsi est-il du mot *Diabolus*, c'est à dire diable. Car s'ils eussent sceu que *διάβολος, diabolos*, signifioit calomniateur, ou emputeur, nous eussions esté priuez de ceste etymologie venant d'vne tresprofonde speculatiõ, qui est, *Diabolus, ex dia, quod est duo: & bolus, id est morcellus: quasi faciẽs duos bolos de corpore & anima.* C'est à dire que ce mot *Diabolus*, viẽt de *Dia*, qui signifie Deux, & de *Bolus*, qui signifie Morceau: cõme faisant deux morceaux de nous, vn de nostre corps & l'autre de nostre ame. Laquelle etymologie est (si i'ay bonne memoire) de *Hugo Carrensis*, mais est suiuie par les prescheurs susdicts, & notamment par Oliuier Maillard, fueillet 176. col. 2.

Que si nous leur pardonnons volontiers l'ignorance de la langue Grecque, à plus forte raison leur deuons-nous pardonner l'ignorance du language Hebraïque, que nous scauons auoir touſiours esté moins commun. Et nous faut considerer que ceste ignorance a esté pareillement cause d'aguiser les esprits de plusieurs docteurs pour leur faire trouuer des etymologies fort plaisantes, & mesme des speculations sur les mots. Comme nous lisons de *Iesus*, que ce nom ha deux syllabes, ce qui signifie deux natures en Iesus Christ. *Iesus* ha cinq lettres, trois voyeles & deux consonantes. Les trois voyeles signifient la trinité, les deux consonantes signifient les deux substances de Iesus Christ, la chair & l'ame. Laquelle subtilité est prise du liure Des conformitez de S. François à Iesus Christ, au fueillet 193. & y est allegué pour auteur le pape Innocent en ses Sermons. Et de *Cephas* nous en tairons nous? Ils l'ont faict Grec, Latin, François, plustost qu'Hebrieu, ou Syriaque. Car premierement voici que dit Barelete, pour monstrer que S. Pierre doit estre preferé à S. Paul, *Quo ad prælationẽ verò, Petrus est maior quàm Paulus, quia papa maior est quàm legatus. Petrus fuit vniuersalis Christi vicarius. Cui dixit Christus, Tu es Petrus, tu es Simon: tu vocaberis Cephas quod Græcè dicitur maior & primus. quia scilicet fuit*

papa. Quant à ceux qui ont voulu dire, pour prouuer la meſme choſe, que c'eſtoit vn mot de François duquel noſtre Seigneur auoit là vſé, (d'autant que chef ſignifie en noſtre language Teſte, & auſſi celuy qui eſt le principal & le conducteur en quelque affaire) ils ont eu par trop mauuaiſe grace: & euſſent-eu encore plus de raiſon de le prendre du Grec, (s'ils l'euſſent ſceu) en oſtant les deux dernieres ſyllabes de κεφαλή. Car c'eſt d'ici que nous auſſi auons pris ce mot Chef.

Voila comment on s'eſt ioué des mots de Grec & d'Hebrieu, (eſtans en la bible) quant à l'interpretation. Or eſtans le Grec & l'Hebrieu beaucoup plus eſlongnez du commun vſage, il ne ſe faut eſmerueiller ſi ceux qui ſe ſcandalizoyent du chanoine qui prononçoit *per omnia*, non pas *per onnia*, (voire iuſques à l'en mettre en proces) eſtoyent encore plus ſcandalizez de l'ouyr prononcer *Kyrie eleiſon* non *Kyrieleiſon*, & encore d'auãtage de *allelu-Iah* (en faiſant I conſonant) au lieu de leur *alleluya*. Et quant à ce qu'ils diſoyent que ceſte prononciation leur rendoit ledict chanoine ſuſpect de lutheraniſme, c'eſtoit pource qu'en voulant ſouſtenir la façon de prononcer, il alleguoit des raiſons par leſquelles il deſcouuroit qu'il auoit eſtudié eſdictes langues Greque & Latine, qui de long temps ont eſté eſtimees lutheraniſiques & heretifiques. Teſmoin noſtre maiſtre Beda, qui en la preſence du roy François premier de ce nom obiecta à feu Guillaume Budé (qui par tous moyens s'efforçoit d'entretenir le roy en ſa bonne deliberation, voire la luy accroiſtre de plus en plus, touchant l'eſtabliſſement des profeſſeurs de ces langues) que l'Hebrieu & le Grec ſeroyent la ſource de pluſieurs hereſies. Mais ledict Budé rembarra vaillamment ledict Beda, luy prouuant ſur le champ qu'il eſtoit vn bedier, auquel il n'appartenoit pas de iuger de telles choſes où il ne congnoiſſoit que le blanc & le noir. Ainſi fut ceſte treſuertueuſe entrepriſe du roy heureuſement executee au grãd deſpit & deshonneur de Beda & de ſes compagnons, & au treſ grand contentement & treſgrand honneur tant dudict prince que dudict Budé. Et ne faut douter que ſi ces gẽ-

tils

tils rabbis qui s'y oppoſoyent, euſſent oſé confeſſer la verité, ils euſſent dict ce qu'vn poete François leur ſceut bien reprocher quelque temps apres: aſçauoir qu'il y auoit danger que ce Grec, ceſt Hebrieu, ce Latin, ne deſcouuriſſent le pot aux roſes.

¶ *Comment nos predeceſſeurs ſe ſont laiſſez, ou oſter ou falſifier la ſaincte eſcriture.*

CHAP. XXX.

IE ne doute point qu'entre les choſes qui ſeront malaiſees à croire à la poſterité, ceſte-ci n'en ſoit vne, que nos predeceſſeurs ayent eſté priuez de la lecture des ſaincte lettres. Dequoy i'ay penſé qu'il ſeroit bon de parler des maintenant, pource que ceux qui ignoreront ceci, s'esbahiront commẽt on aura preſté l'oreille à pluſieurs propos que nous orrons ci-apres, & aucuns auſſi que deſia nous auons ouys, s'accordans ſi mal, voire du tout repugnans à ce qui eſt contenu en icelles. Sache donc la poſtérité qu'il n'y a pas trent'ans qu'il ſe faloit autant cacher pour lire en vne bible traduite en langue vulgaire, comme on ſe cache pour faire de la fauſſe monnoye, ou quelque autre meſchanceté encore plus grande. Car à quiconque eſtoit ſurpris y liſant, ou ſeulement en ayant en ſa maiſon, le proces eſtoit tout faict: & principalemẽt s'il vouloit reſpondre aux interrogations qu'on luy faiſoit, ſelon ce qu'il auoit leu en ladicte bible. Laquelle rigueur eſt teſmoignee par pluſieurs complaintes miſes en lumiere enuiron ce temps là, mais ſans le nom des auteurs. Auſſi fut faicte vne chanſon l'an 1544, ſur ce propos, laquelle commance ainſi,

Vous perdez temps de me vouloir defendre
D'eſtudier en la ſaincte eſcriture.
Plus m'en blaſmez, plus m'en voulez reprendre,
Plus m'eſiouit, plus me plaiſt la lecture.

Ce que Dieu nous commande
Faut-il qu'on le defende
Par to[illegible]s & menaces?
Ceſſez vos grans audaces.
Que l'Eternel ne branſle ſa main dextre,
Pour vous monſtrer que luy ſeul eſt le maiſtre.

Or en prenoit-il ainſi à pluſieurs docteurs d'alors comme à ceux auſquels noſtre Seigneur reproche qu'ils auoyent retiré la clef de congnoiſſance, & qu'eux meſmes n'y eſtoyent point entrez & auoyent engardé ceux qui y entroyent. car ainſi ceux-la ni ne vouloyent lire la bible, ni ne vouloyent permettre aux autres de la lire. Et meſmes vn vieillard des plus reuerens ſouloit dire publiquement (comme il a ia eſté cideuant teſmoigné par autres) Ie ſuis esbahi de ce que ces ieunes gens nous alleguent le nouueau Teſtament: per diem i'auois plus de cinquant'ans que ie ne ſcauois que c'eſtoit du nouueau Teſtament. Et quelle raiſon alleguoyent-ils de defendre la bible traduite en langue vulgaire? Ceſte belle raiſon-ci, qu'il y auoit dãger que le ſimple peuple ne leuſt pluſieurs choſes en la bible dont il fiſt mal ſon prouſit faute de les bien entendre: & meſmes iuſques à entrer en des erreurs. A laquelle allegation fut faicte il y a enuiron quinz'ans ceſte reſponſe par vn perſonnage excellẽt des lors, mais auquel toutesfois Dieu augmente encor de iour en iour, ſes graces excellentes

Nos grans docteurs au cherubin viſage
Ont defendu qu'homme n'ait plus à voir
La ſaincte bible en vulgaire language,
Dont vn chacun peut congnoiſſance auoir.
Car (diſent-ils) deſir de tant ſcauoir
N'engendre rien qu'erreur, peine & ſouci.
Arguo ſic, S'il eſt donques ainſi
Que pour l'abus il faille oſter ce liure,
Il eſt tout clair qu'on leur deuoit auſſi
Oſter le vin, dont chacun d'eux s'enyure.

Et comment donc s'etend ce que nous liſons en Oliuier Maillard ancien preſcheur, quand il dit aux bourgeoiſes de Paris qu'elles ont leur bible en François? Il entend

entend vne facon de bible qui estoit premieremẽt d'vn' interpretation faicte à leur poste,& puis glosee de la glo se d'Orleans,àsçauoir qui gastoit le texte:voire ayant la glose meslee parmi le texte, laquelle faisoit accorder auec iceluy les abus & la fausse doctrine de la religiõ Rõmaine.C'estoyent les bibles esquelles ils disoyent mettre de la contrepoison en tous les endroits auquels ils craignoyent que les simples lecteurs fussent empoisonnez,selon qu'ils parloyent. Sur lequel propos i'ay faict ce dizain.

Comment ont nos rabbis permis & defendu
Le liure qu'ils ont craint de tous estre entendu?
La bible ont defendu en language vulgaire,
Puis l'ont faict imprimer pour au peuple complaire.
Ceci s'accorde bien.Car tout-ainsi qu'on voit
Que nous ostons le vin à qui par trop en boit,
Ou qu'auecque force eau tellement on l'appreste
Que faire mal aucun il ne peut à la teste:
Ainsi ont nos rabbis voulu la bible oster,
Ou bien leur mixtions à la bible aiouster.

Or estoyent ces mixtions ce qu'ils nommoyent contrepoison:lesquelles toutesfois meritent au-contraire d'estre appelees poison. Car il est certain que le texte de la bible estant leu en la sorte qu'il nous est commandé de le lire,n'empoisonne point (c'est à dire,ne met point d'erreurs en la teste,ains si nous y en auons,les oste)mais leur glose au-contraire est celle qui euidemment empoisonne ceux qui ne sont munis de contrepoison.

¶ *Quelle sorte de paraphrase & de commentaire ces prescheurs faisoyent sur le texte de l'Escriture, & principalement où il contenoit quelque histoire.*

CHAP. XXXI.

AYANT DECLARÉ au precedent chapitre comment les docteurs defendoyent expressement la lecture des sainctes lettres en language vulgaire,sinon qu'elles fussent auec leur

gloſe telle que i'ay dicte,& auec l'interpretation ſi cauteleuſe qu'elle gardoit que le pot aux roſes ne fuſt deſcouuert: i'ay maintenant à monſtrer en combien d'autres façons ils abuſoyét deſdictes ſainctes lettres en leurs predications. Et premierement ie monſtreray comment ils vſoyent d'vne ſorte de paraphraſe par laquelle ils faiſoyent le meſme que les farceurs, ou pluſtoſt conuertiſſoyent en vrayes farces les ſacrees paroles de la Bible. Comme pour exemple, nous ne liſons autre choſe au nouueau Teſtament (Luc chapit.7.) touchant la femme pechereſſe qui vint trouuer noſtre Seigneur eſtant à table, ſinon ce qui enſuit, Que noſtre Seigneur eſtant à table chez vn Phariſien, vne femme de la ville (dicte Naim) qui auoit eſté pechereſſe (ou, de mauuaiſe vie) le vint trouuer là: & ſe mit à arrouſer les pieds d'iceluy de ſes larmes, & les eſſuyer de ſes cheueux, & à les baiſer & froter d'oignement: & qu'il monſtra par vne ſimilitude comment on ne ſe doit esbahir de ce qu'il remettoit les pechez à ceſte femme: & qu'apres luy auoir dict, Tes pechez te ſont remis, il luy dict encore, Ta foy t'a ſauuee: va-t'en en paix. Voila ce que nous trouuons en l'euangile quant à ceſte hiſtoire: voyons maintenant combien plus auant paſſent ces preſcheurs, & entr'autres Menot, que i'ay allegué ſouuentesfois par ci-deuant. Premierement ils ſçauent le nom de ceſte femme, encore que l'euangeliſte ne l'ait point declaré, & non ſeulemét cela, mais ſcauent de quele parenté ell'eſtoit. Puis ſcauent qu'ell'auoit eſté au ſermon que noſtre Seigneur auoit faict deuant le diſner. Et non ſeulement cela, mais ſcauent quelles remonſtrances luy auoyent eſté faictes, voire en quels termes. Et qui eſt bié d'auantage, il en parle comme celuy qui l'a veue pourtraicte au vif. Car voici qu'il eſcrit au fueillet 160, *Quo ad primum, Magdalena* (car il preſuppoſe comme tout aſſeuré qu'il eſt parlé d'elle) *erat domina terrena de caſtro magdalon, tam ſapiens quòd erat mirũ audire loqui de ſapientia eius & prudẽtia. O ergo Magdalena quomodo veniſtis ad tantum inconueniens quod vocemini magna peccatrix? Et non ſine cauſa: quod fuiſtis malè conſiliata. Data*

eſt tri-

tribus consiliariis qui eam posuerunt in tali statu: scilicet primus, corporalis elegantia: secundus, temporalis substantia: tertius fuit libertas nimia. De primo, Prouerb. vlt. &c.. Primùm ergo quid fuit causa huius mulieris perditionis? Fuit elegantia corporalis. (C'est à dire, Qui a esté cause de la perdition de ceste femme?) Vne grande beauté de corps qu'elle auoit. *Videbatur* qu'elle fust faicte pour regarder. *Pulchra, iuuenis, alta,* vermeille, pleine, vermeille comme vne rose, mignonne, fringante. *Credo quòd non erat nisi* XV *vel* XVI *annorum quando incepit sic viuere, &* XXX *quando rediit ad bonitatem Dei. Numera, &c. Quando pater fuit mortuus, plena erat sua voluntate. Martha soror non audebat ei dicere verbum: & videbatur ei quod faciebat magnum honorem illis qui veniebant ad illam, Quicquid faciebat, erat viuere* à son plaisir, faire des banquets, *hodie inuitare, &c.* Vn peu apres, Ceste poure sotte abandonnee *erat in castro suo*: le bruit couroit desia par toute la Iudee & le pays de Galilee. *Omnes bibendo & comedendo loquebantur de ea & de eius vita. Martha soror timens Deum & amans honorem* de sa lignee, toute honteuse de la honte de sa sœur: *videns quod omnes loquebantur* de sa sœur & de ses beaux miracles, *venit ad eam, dicens, O soror, si pater adhuc viueret, qui tantum vos amabat, & audiret ista quæ per orbem agitantur de vobis,* certes vous luy mettriez la mort entre les dents. *Facitis magnum dedecus progeniei nostræ.* Et dequoy? *quid vis dicere? Heu soror, non opus est vltrà procedere, neque amplius manifestare. Scitis bene quid volo dicere, & vbi iaceat punctus.* Les petis enfans en vont à la moustarde. O bigotte de-quoy vous meslez-vous belle dame? Et tous les grans diables (Dieu soit benist) *nónne estis magistra mea? Quis dedit mihi* ceste vaillante dame pour troubler ma vie? *Vadatis precor ad domum vestram: scio quid habeo agere ita bene sicut vna alia. Habeo sensum & intellectum* pour me scauoir gouuerner. C'est si belle chose que de ne penser que de soy mesme. *Martha rogabat eam vt iret ad sermonem, & consuleret aliquem hominem bonæ vitæ. Magdalena dixit ianitori, Non dimittas mihi intrare hoc castrum* ceste enragee de seur, qui ne nous amene ceans que toute dissention & riotte, *vbi non*

consueuit esse nisi cantus gaudij. Et puis il fait vn grand narré des moyens dont Marthe vsa pour luy persuader de venir à la predication de nostre Seigneur: ne luy disant pas qui c'estoit, mais seulement que c'estoit vn fort beau personnage. *O soror esses valde felix si posses videre vnum hominem qui prædicat in Hierusalem. Est pulchrior omnibus quos vnquam vidistis: tam gratiosus, tam honestus.* Il a si beau maintien, il scait si bien son entretien: vous ne vistes iamais le pareil. *Credo firmiter quòd si videretis eum, essetis amorosa de eo: est in flore iuuentutis suæ.* Vn peu apres, *Illa cepit pulchra indumenta sua, aquam rosaceam pro lauando faciem suam: cepit speculum. Videbatur quòd esset vnus pulcher angelus. nullus eam aspexisset qui non fuisset amorosus de ea: ipsa ante se misit mangones portantes* force de carreaux de cramoisy, *vt disponerent sibi locum. Martha videbat hæc omnia, fingens nihil videre: & sequebatur eam sicut si fuisset parua ancilla. Christus iam erat in media prædicatione, vel forte in secunda parte.* Apres il raconte comment chacun faisoit hõneur à Magdalene, s'esbahissant de la voir venir au sermon. Et que quand nostre Seigneur l'apperceut, il commança à prescher combien les bragues & les pompes estoyent vne chose detestable. *Tunc* (dit-il) *ipse cœpit detestari vitia, bragas, pompas, vanitates, & specialiter peccatum luxuriæ. & contra has mulieres, &c.* Apres ceci il raconte que Magdalene estant viuement touchee de ce qu'ell'auoit ouy en ceste predication, & ne pensant plus qu'à repentance, fut en danger d'estre destournee par ses chalans, & remise au premier chemin, *Venerunt* (dit-il) *galandi amorosi & rustici*, les rustes: *qui dixerunt, Surgatis, surgatis. facitis nunc* la bigotte. *vadamus ad domum. Quæ dixit, O amici mei, rogo dimittatis me: non audistis quid dixit ille bonus prædicator de pœnis inferni vobis & mihi præparatis nisi aliud faciamus.* Vn peu apres, *Habebat in suo armariolo aquam* de senteurs, *quæ vendebatur pondere auri. Cœpit quærere de loco in locum, de platea in plateam, de domo in domum, Quis hodie dabit prandium prædicatori? Dictum est ei quòd in domo Simonis.* Et puis il raconte la harangue qu'elle fit en baisant les pieds de nostre Seigneur & les lauant de ses larmes: & pour la fin, qu'elle

qu'elle se tenoit sous la table comme vn chien: & que nostre Seigneur luy dict, O Marie leuez-vous. Et qu'elle luy respondit, Seigneur, ie ne me leueray iamais de ceste place que vous ne m'ayez donné la remission de tous mes pechez & vostre saincte benediction. Alors luy dict, M'amie leuez-vous: vos pechez vous sont remis: vostre foy vous a sauuee. Finalement il raconte comment Marthe presenta Magdalene à la vierge Marie: deuãt laquelle elle s'agenouilla, & dict, Madame pardonnez-moy s'il vous plaist si ie parle à vous. I'ay esté de mauuaise vie & pechereſſe: mais par la grace de Dieu ie ne le suis plus. Vostre fils m'a pardonné auiourdhuy: vous estes bienheureuse d'auoir vn tel fils. Voila comment ce gentil prescheur deschiffre ceste histoire, s'accordant si bien auec les ioueurs de passion, qu'il n'est aisé à deuiner s'il a emprunté d'eux, ou s'ils ont emprunté de luy. Quand ie parle des ioueurs de passion, i'enten ceux qui mettoyent l'histoire de la passion en ryme pour estre iouee au lieu de quelqu'autre moralité ou farce, ou plustost au lieu de toutes les deux. Et premierement quant à ce point, que ceste femme qui est dicte pechereſſe par l'euangeliste, auoit nom Magdalene (selon que nous l'auõs maintenãt ouy de Menot) & qu'ell'auoit pris ce nom du chasteau qu'on appeloit Magdalon, le voici confermé par vn de ceux qui se sont meslez de ladicte ryme, (hormis qu'il met en ces deux noms des E non des A) en ces quatre vers, sentans tresbien la vene antique.

I'ay mon chasteau de Magdelon,
Dont l'on m'appelle Magdelaine,
Ou le plus souuent nous alon
Gaudir en toute ioye mondaine.

Et quant à mondanité, il luy en attribue toutes les especes qu'on scauroit imaginer: mesme la fait chanter chansons lasciues: & introduit vn certain escuyer nommé Rodigon luy venant faire la cour. Et entr'autres choses est monstré comment elle ne veut aucunement prester l'oreille à sa sœur Marthe. En fin il deduit par le menu cõment elle vint à repentance.

Mais pour retourner a Menot, voyons de quelle fa-

çon il accouſtre l'hiſtoire de l'enfant prodigue : & comment au lieu qu'ell'eſt briefuement racontee par l'euangeliſte, il la raconte au lon, l'enrichiſſant de toutes ſortes de circonſtances forgees à plaiſir & couchees en termes propres pour faire rire. Au fueillet 119, *pater quidam habebat duos filios, quorum iunior ſe oſtendit magis ſatum, quia inconſtans fuit.* C'eſtoit vn enfant plein de ſa volonté, volage, vn mignon, vn ver-galand. *Ipſe erat vnus puer plenus ſuo velle, verſatilis &c. qui quando venit ad cognoſcendum ſeipſum, ſuam fortitudinem, ſuam iuuentutem, ſuam pulchritudinem: & quòd ſanguis aſcendit frontem,* ſa force, ſa ieuneſſe, ſa beauté: & que le ſang luy fut monté au front: *venit ad patrem reſolutus ſicut papa: & dixit ei,* Pater *da mihi &c.* Pater *ſumus tantùm duo filij: ego non ſum baſtardus: & ſic, quando placeret Deo* de faire tant pour vos enfans que alliſſiez de vie à treſpas, *non exhæredaretis me ſed haberem partem meam ſicut frater meus. Scio conſuetudines & leges patriæ, quod te viuente nullum ius habeo in bonis veſtris: tamen ſum filius veſter & me amatis: rogo detis &c.* Vn peu apres, Quand ce fol enfant & mal-conſeillé *habuit ſuam partem de hæreditate, non erat quæſtio de portando eam ſecum, ideo ſtatim* il en a faict de la chiquaille: il la fait priſer, il la vend *& ponit* la vente *in ſua burſa. Quando vidit tot pecias argenti ſimul, valde gauiſus eſt, & dixit ad ſe,* Ho non manebitis ſic ſemper, *Incipit ſe reſpicere. Et quomodo? vos eſtis de tam bona domo, & eſtis* habillé comme vn beliſtre. *Super hoc habebitur prouiſio. Mittit ad quærendum* les drappiers, les groſſiers, marchans de ſoye, & ſe fait accouſtrer le pied en cap : il n'y auoit que redire au ſeruice. *Quando vidit, emit ſibi pulchras caligas* d'eſcarlate, bien tirees, la belle chemiſe froncee ſur le colet, le pourpoint fringant de velours, la tocque de Florence à cheueux pignez. *Et quando ſenſit* ce damas voler ſur le dos, *vt ſenſit hunc damaſcum volantem ſupra dorſum, hæc ſecum dixit,* Oportet ne mihi aliquid nou, *&c.* Or me faut-il rien? Non: tu as toutes tes plumes: il eſt temps de voler plus loing. Et puis il raconte comme il diſoit qu'il luy faloit aller voir le monde, & que ceux qui n'auront iamais bougé d'entre les bras de leur mere ne ſerõt

que

que niais & begaux. Bref, qui ne frequente pays, *nihil videt.* Mon pere m'a aualé la bride sur le col, *pater meus laxauit habenam supra collum.* Puis il recite comment allant par pays il faisoit banquets aux vns & aux autres, & tenoit table ronde, ayant touſiours par les hoſtelleries des ioueurs de farces & des garces & truandes. En fin, comment, *postquam nihil amplius erat fricandum*, quand il n'y eut plus que frire, *mittitur pulchra vestis domini bragantis, caligæ, bombicinium: quisque secum ferebat peciam* de monſieur le bragard, chauſſes & pourpoint: chacun en emportoit ſa piece: *ita quod in breui tempore* mõ galand fut mis en cueil leur de pommes, habillé comme vn bruſleur de maiſon, nu comme vn ver, &c. à grand peine luy demeura ſa chemiſe, nette comme vn torchon, nouee ſur l'eſpaule, pour courir ſa poure peau. ſi bien l'auoyent entretenu en ſa proſperité & en ſes pompes ſes galoiſes.

Pareillement au chap. VII. de S. Iean nous liſons ſeulement que les principaux ſacrificateurs enuoyerent des officiers pour prendre Ieſus Chriſt, apres qu'il eut crié au temple, Et vous me cõgnoiſſez & ſcauez d'où ie ſuis, & ne ſuis point & c. Et qu'il dict à ces officiers, Ie ſuis encore pour vn peu de temps auec vous, puis ie m'en vay à celuy qui m'a enuoyé. Vous me cercherez, & ne me trouuerez point: & là où ie ſeray, vous n'y pouuez venir. &c. Et qu'il y eut diſſenſion entre le peuple pour luy: & aucuns d'eux le vouloyent prendre, mais nul ne mit les mains ſur luy. Ainſi les officiers s'en reuindrent aux principaux ſacrificateurs & aux Phariſiens: qui leur dirent, Pourquoy ne l'auez-vous amené? Les officiers reſpondirent, Iamais homme ne parla comme ceſt homme. Parquoy les Phariſiens luy reſpondirent, Ne ſeriez-vous point auſſi vouſmeſmes ſeduits? Aucun des gouuerneurs ou des Phariſiens a-il creu en luy? Mais ce populaire ici qui ne ſcait que c'eſt de la Loy, eſt execrable. Voila que porte le texte de S. Iean: oyons maintenant que porte d'auantage la paraphraſe de ce gentil preſcheur. Ceux de la ſynagogue ouyrent que Chriſt eſtoit caché au deſert. Et pourtant n'en demandans que la deſpeſche, leue-

rent vne groſſe atmee de ſergeans & mauuais garſons, bateurs de paué:& leur dirent,Allez,& par tout où vous le pourrez empoigner,amenez-le nous, comme perturbatur du peuple.Et là où il ſe voudroit rebeller,tuez-le. vous ne deuez point craindre:vous eſtes bien embaſtonnez.Quand ces galans-ci furent venus au deſert,& qu'ils eurent circuit tout le boys,en fin ils le trouuerent ayãt les genoux en terre,& priãt Dieu pour les pecheurs, eſtant pied nuds. Le Seigneur les ayant ouys derriere ſoy,tourna le viſage vers eux, & leur dict. O mes enfans ie voy bien que vous venez ici pour me prendre & mettre à mort:mais ie vous prie de me laiſſer encores vn peu viure.Ie ſuis encore pour vn peu de tẽps auec vous, &c.Ne vous ſouciez : tout vient à point qui peut attendre. En bref vous ferez de moy tout ce que bõ vous ſemblera. Alors voyans ſes paroles ſi douces & ſon viſage ſi amiable,tous d'vn accord ſe mirent à genoux deuãt luy, demandans pardon de leurs fautes,de leur hardieſſe,preſomption & felon courage.Et rẽtournerent en Hieruſalem à leurs maiſtres:qui leur demanderent, Où eſt il? ne l'auez vous point trouué?Si auons. A quoy a-il donc tenu que vous ne l'auez amené? Ne vous auions-nous pas donné commiſſion de l'amener ou mort ou vif? Dites nous,ne vous eſt-il pas eſchappé? comme ſouuent il nous a ioué de tels tours?Eſchapé dea?non non. mais auſſi toſt que nous auons eſté deuant luy,il nous a ſi bié preſchez que nous auons eſté tous eſtonnez: & nous a donné de ſi beaux enſeignemens que iamais homme ne parla ſi bien. Cõment?eſtes-vous gẽs pour vous laiſſer abatre de paroles?O meſſiegneurs nos maiſtres que vo' parlez bien à voſtre aiſe Pleuſt à Dieu que vous euſſiez eſté auec nous quand nous eſtions deuãt luy.Il eſt tant doux & gratieux.O vray Dieu qui ne t'aimeroit. Quand nous auons eſté aupres de luy, il n'a dict à perſonne de nous, Qu'eſt-cela?mais il nous a ſaluez humblement, & s'eſt offert promptement à nous.Alors les Iuifs leur reſpondirent,Les diables luy ſont familiers, qui luy ſont faire cela.Il vous a enchantez & ſubornez.

Or

Or n'eſtoyẽt moins hardis à paraphraſer ainſi les paſſages du viel Teſtament que ceux du nouueau. Pour exemple: au III liure des Roys. cap. III, en l'hiſtoire qui nous raconte le iugement du roy Salomon qu'il fit entre les deux femmes pour rendre l'enfant à celle à qui il appartenoit, le texte ne porte point que ces femmes s'entrebatoyent en la preſence dudict roy, ni auſſi que l'vne iuroit par ſa foy. Encore moins que le roy leur dict, Taiſez-vous, taiſez-vous: car comme ie voy, vous n'auez iamais eſtudié à Angers ou à Poictiers pour ſcauoir bien plaider. Et toutesfois ledict Menot nous feroit volõtiers croire que tout ceci eſt de ceſte hiſtoire.

¶ *Comment ces meſmes preſcheurs abuſoyent des paſſages de l'Eſcriture, ou par ignorance, ou par malice.*

CHAP. XXXII.

MAIS ils ne ſe ſont pas contẽtez d'aiouſter ainſi aux hiſtoires de la bible, comme ceux qui racontent quelque choſe ont accouſtumé d'enrichir le conte pour le faire trouuer meilleur: ains ſe ſont donnez la licence d'en abuſer en toutes ſortes, voire iuſques à produire les paſſages d'icelle pour la confirmation de leurs fauſſes doctrines. Car nous voyons qu'il n'y a ſi lourd & ſi ſot article en toute leur doctrine, voire ſi plein d'impieté, qu'ils n'ayent voulu ſouſtenir par des paſſages de l'Eſcriture. Et des exemples de ceci ſont remplis les liures de tous ceux qui les ont vifuement rembarrez. Car en iceux on voit clairement comment ils eſtoyent ſi impudens que quelquesfois ils alleguoyent pour leur defenſe des paſſages meſmement qui les combatoyent. mais c'eſtoit en renuerſant l'expoſitiõ d'iceux: pource qu'ils ſcauoyẽt bien qu'ils auoyent à faire à gens, les vns qui n'y pou-

uoyent, les autres qui n'y vouloyent rien entendre. Et voila pourquoy il ne se faut esmerueiller s'ils craignoyét que la bible fut leue en langage vulgaire. Car ils pensoyent bien que si vne fois cela auoit lieu, ils n'en pourroyent plus faire ainsi à leur plaisir. ioinct qu'ils scauoyét qu'on les pourroit assaillir de plusieurs pars, quand on se seroit armé d'vn grand nombre de passages d'icelle, contre lesquels ils ne se voyoyent auoir defenses suffisantes. Pourquoy nous pouuons bien penser que celuy d'entr'eux qui se plaignoit que S. Paul auoit dict plusieurs choses qu'il se fust bien passé de dire (veu les scandales dont il a esté cause) n'estoit point hypocrite, mais parloit de l'abondance du cœur. Ce que nous deuons croire aussi de l'autre docteur, qui disoit que s'il n'y auoit que luy qui eust les epistres S. Paul, il les ietteroit au feu: vsant de ce braue Latin doctoral, *Per diem si putarem quòd non esset nisi me qui haberet epistolas Pauli, ego mitterem in ignes.* Il est vray que le gentil docteur Espagnol duquel i'ay faict mentiõ ci-dessus, n'auoit besoin de souhaiter que les epistres de S. Paul fussent bruslees, puisqu'il estoit quitte pour toute responce qu'il luy faloit faire aux passages pris d'icelles, ou des autres liures de l'Escriture, de dire, *Ego non sum theologus, ego sum canonista.* Or puisque les liures susdicts sont remplis d'exemples, i'espere que le lecteur me tiendra pour excusé si ie n'en fay pas grand amas ici, mais en produis seulement quelques-vns du nombre de ceux qui semblent les plus propres pour descouurir leur impudence.

Ie me tairay toutesfois de *Inuenimus Messiam*, allegué pour approbation de la messe, & autres tels passages dont i'ay faict mention ci-deuant, en parlant de l'ignorance: (pource qu'il est bien certain que tels prescheurs que les trois qui ont esté ci-dessus mentionnez souuentesfois, n'eussent eu garde de venir à telles allegations) mais ie ne me tairay pas de celle de Picard, qui a succedé à vn des susdicts, & a comme effacé de nostre temps la renommee d'iceux enuers tous ceux qui ont faict profession de la religion Rommaine. Voulant donc ce tant fameux predicateur prouuer que nous estions

sauuez

sauuez par nos œuures, Est-il possible, dit-il, que ces meschans Lutheriens soyent si effrontez de nier que nous sommes sauuez par nos œuures, quand nous auons le texte formel de S. Pierre? Car qu'ils me dient que c'est à dire *Iustus vix saluatur*: n'est-ce point à dire qu'à grand peine le iuste est-il sauué? Et si c'est auec grande peine, n'est-ce point auec les œuures? Ici lecteur ie vous prieray, auant que passer outre, considerer combien malicieusement & impudemment equiuocquoit ce prescheur, & penser de combien d'autres passages deuoit abuser celuy qui ne faisoit point conscience de se iouer ainsi de celuy-ci. Si toutesfois ieu doit estre appelee vne telle imposture, par laquelle sont seduites tant de poures personnes, & au lieu de receuoir vne doctrine salutaire, en reçoiuent vne qui leur est autant de poison.

Mais pour m'arrester aux exemples de quelques sottes ou malicieuses allegations appartenantes à vn mesme point (puis que i'ay deliberé d'en choisir bien petit nôbre parmi vn bien grand) ie parleray de certaines qui sont mesmement autorizees par vn concile, auquel les prelats faisoyent d'icelles leur achilles pour soustenir les grans coups qu'on voudroit ruer contre les images. Car au concile Nicene (non pas le grand qui fut assemblé sous Constantin l'empereur, mais vn autre qui fut assemblé du temps de Charlemagne, il y a vn peu plus de huict cens ans, par vne imperatrice si bõne Chrestienne qu'elle creua les deux yeux à son fils & puis le fit mourir miserablement en prison) il fut determiné que non seulement il estoit bon d'auoir des images, mais aussi qu'il les faloit adorer. Or les plus forts argumens dont ils s'armoyent, estoyent ceux-ci. Premierement vn certain eueſque nommé Iean, ambassadeur des eglises orientales, allegua le passage de Moyse au commencemẽt de Genese, Dieu a creé l'homme à son image. dont il conclud, Il faut dõc auoir des images. Item allegua ce passage du 2. chap. des Cantiques, Monstre-moy ta face, pource qu'elle est belle. Vn autre eueſque voulant prouuer que les images doiuent estre mises sur les autels,

allegua ce propos de Iesus Christ, au 5. chap. de S. Matthieu. On n'allume point vne lampe pour la mettre sous vn boisseau, mais sur le chandelier, & elle esclaire à tous ceux qui sont en la maison. Vn autre eueſque, voulant prouuer que le regard des images estoit prouffitable, allegua ce passage du 4. Pseaume, *Signatum est super nos lumen vultus tui Domine*, ainsi que traduict l'ancien interprete. c'est à dire, La clarté de ta face est marquee sur nous. Vn autre s'aida du verset 8. du Pseaume 26, *Domine dilexi decorem domus tuæ*, c'est à dire, Seigneur i'ay aimé la beauté de ta maison. Aussi voulurent faire leur prouffit de ce passage, qui est au 48. Pseaume, vers. 9, Comme nous l'auons ouy, ainsi l'auõs veu; disans qu'on ne congnoist pas Dieu pour ouyr sa parole seulement, mais aussi par le regard des images. Vn autre eueſque nommé Theodore s'auisa de ceste subtilité, Il est escrit, dit-il, Dieu est merueilleux en ses saincts: & en vn autre passage il est dict, Aux saincts qui sont en la terre. Ergo il faut contempler la gloire de Dieu es images. Vn autre allegua ceste similitude, Comme les patriarches ont vsé des sacrifices des payens, aussi les Chrestiens doiuent auoir des images au lieu des idoles des payens. Voila les belles allegations qui pour estre ainsi autorizees par ce concile, ont esté promenees par les sermons de maints caphards de nostre temps, auec plusieurs autres d'aussi bonne grace & partans d'aussi bon esprit & bon iugement.

Que si quelcun s'esmerueille cõment il est possible qu'en nostre temps mesmement se soyent trouuez des prescheurs si sots que d'appliquer ainsi les passages de l'Escriture, ie luy conteray (sur ce mesme propos) vne sottise de fraische memoire beaucoup plus esmerueillable. Au colloque de Poissi (duquel le bruit a esté espandu par tous les coins du monde) vn certain magister noster nommé Democharès plaidant la cause des images contre vn ministre de la parole de Dieu, quand il vit qu'elle s'alloit perdre, la voulu soustenir par l'allegation des verrieres du temple de S. Benoist, disant que ce temple auoit esté basti des le temps de S. Denis,

& que

& que puis qu'il y auoit des images es verrieres, les images auoyent esté des le temps de S. Denis. A quoy ledict ministre luy fit vne tres-pertinente response & de tres-bonne grace en quatre paroles, luy disant que son argument estoit de verre.

POVR continuer ce propos de l'abus des passages de l'Escriture, il faudroit venir à ceux qui en abusent tellement que ce n'est point sans blasphemer plus que Mahometiquement: c'est à dire, sans faire plus de deshonneur & d'outrage à la religion Chrestienne que iamais ne luy a faict Mahomet ni tous les Mahometistes. Qui sont ceux qui en abusent ainsi? Ceux qui l'appliquent à sornettes & à colibets: mais bien plus les caphars qu'on a veus de nostre temps appliquer à leurs saincts (c'est à dire aux saincts sous le nom desquels ils faisoyent leur queste, en preschãs les miracles d'iceux) plusieurs passages escrits expresseement & specialement de nostre seul sauueur & redempteur Iesus Christ.

Premierement donc quant à ceux qui veulent gosser aux despens de la parole de Dieu, il en a esté ia parlé ci-dessus, au chapitre des blasphemes qui sont maintenant communs entre les seculiers. Car là i'ay aduerti commẽt on auoit faict seruir plusieurs passages de l'Escriture à broquarder les vns & à louer les autres. Laquelle inuention ie penserois bien estre premierement venue de nostre maistre Pasquin: (commẽ estant pres la personne de celuy qui ne prend pas seulement la hardiesse d'entreprendre sur la parole de Dieu, mais aussi sur le throne d'iceluy) mais depuis a esté en vsage entre plusieurs, & principalement entre courtisans. Comme nous sçauons qu'au commencement du regne du roy Henri, on iettoit force tels broquards contre les seigneurs & dames qui n'estoyent plus en credit comme du temps de son pere, mais estoyent autant reculez que auparauant ils souloyent estre auancez. Et me souuient d'vn passage entre autres qui fut appliqué à vn seigneur qui n'estoit plus qu'au reng du cõmun, au lieu qu'il souloit auoir grande autorité, *Ecce Adam quasi vnus ex nobis factus est.* Pareillemẽt de ceste madame qui auoit eu lors

si bien le vent en poupe, *Regnum meum non est de hoc mundo*. Or ay-ie là parlé aussi de quelques passages appliquez par les moines à pareil vsage, c'est à dire, à faire rire: auſquels passages toutesfois on en pourroit adiouſter plusieurs, & entr'autres cestuy-ci, *Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum*: qui fut dict par certains moines d'vn passé qui leur auoit esté enuoyé par leur abbé: voulans signifier que si ce passé n'euſt point esté mal fait, & qu'il l'euſt trouué bon, il ne leur euſt pas enuoyé. On dit aussi que ceste belle interpretation de ce passage *Qui dat nivem sicut lanam*, Qui donne le froid selon le drap, est venue des moines.

Mais il est queſtion maintenant de parler de ceux qui abuſent des passages & en font des risées en preſchant meſmement: Pour donc retourner à mes preſcheurs, il faut noter qu'il y en a eu d'entr'eux depuis noſtre temps qui ont faict meſtier & marchandiſe de telle choſe: du nombre deſquels est Menot. Cõme au fueillet 209. col. 3 il dit que quand on s'est mis à table, pour le commencement on ne dit mot, car chacun entend à son ieu. *In medio enim exit sermo inter fratres. dicunt enim* Voici bon vin & bon pain. Mais en la fin, *In omnem terram exiuit sonus eorum*. Et au fueillet 196. col. 4, *Domine ancillis quæ intrant cameram: earum, & non custodiunt se ab ipsis, sæpe ostendunt quæ non licet hominibus loqui*. Voire ſont venus iuſques aux paroles de l'euangile ſainct Iean, auſquelles ils portoyent telle reuerence, que les ayans eſcrites en du parchemin ils les enchaſſoyent richement pour eſtre pendues au col, & là ſeruir de preſeruatif contre tous dangers & pluſieurs autres. & meſme (ſi i'ay bonne memoire de ceſte philoſophie) ils appeloyent tels preſeruatifs ou ſemblables, des agnus Dei. Ils ſont (di-ie) venus iuſques à ces paroles-là, & les ont conuerties en ſornettes auſſi bien que les autres, comme nous voyons es preſches dudict Menot.

Quant aux autres qui appliquoyent (comme i'ay tantoſt dit) à leurs ſainctz les passages eſcrits expreſſeement & ſpecialement d'vn ſeul Ieſus Chriſt, nous ne ſçauriõs trouuer ni pourrions demander des exemples plus notables

tables que ceux que nous auons veus c-dessus es pages 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, pris du liure intitulé Des conformitez de S. François à Iesus Christ. Car que sçauroit faire pis le diable d'enfer estant venu en propre personne, quant à la profanation de l'Escriture, que nous voyons auoir esté faict par l'auteur de ce liure? Et non seulement les passages qui sont escrits de Iesus Christ, (iusques à mettre en la fin du liure, *Multa quidem & alia signa fecit Franciscus quæ non sunt scripta in libro hoc*) mais aussi quelques vns qui sont escrits d'autres, sont là appliquez à ce diabolique imposteur. Toutesfois si quelcun ne se contente desdicts exemples de l'abus de l'Escriture à l'endroit de sainct François, ie luy en mettray ici de sainct Dominique pareillement. Escoutons donc ce que Barelete aussi dit de son sainct Dominique & de l'ordre d'iceluy, ne se contentant de luy attribuer des passages dicts de Iesus Christ, *Hæc est illa religio quæ in vno veteri Testamento significata, Zachar. 6. Ecce quatuor quadrigæ &c.* C'est à dire (car ie ne mettray que l'interpretation de ses mots) Voila quelle est ceste religion qui a esté signifiee par le vieil Testament. Par Zacharie, disant au chapitre 6, Voila quatre charrettes qui sortent du milieu de deux montaignes. En la premiere charrette estoyent des cheuaux roux, (c'est à dire, LES FRERES MINEVRS) en la seconde charrette, des cheuaux noirs, (c'est à dire LES ERMITES) en la troisieme charrette, des cheuaux blancs, (c'est à dire LES CARMES) en la quatrieme charrette, des cheuaux pommelez & forts, (c'est à dire LES FRERES PRESCHEVRS.

Or ne se sont contentez ces docteurs d'abuser de l'Escriture ou pour en tirer du plaisir, comme quand ils conuertissoyent quelques passages à sornettes: ou pour en tirer du prouffit. (comme quand le cordelier prenoit pour son sainct François ce qui auoit esté dict de nostre Seigneur Iesus Christ, ou le Iacobin le prenoit pour son sainct Dominique:) mais par estre accoustumez à vne desbordee licence de se iouer de l'Escriture, faisoyent venir les passages d'icelle à propos des specula-

tions qu'ils ſongeoyent, encore que d'eux-meſmes ils n'y vinſſent nõ plus à propos que magnificat à matines, pour vſer de leur prouerbe. Il eſt vray que d'autant plus volontiers faiſoyent-ils ceci, qu'ils s'en voyoyent acquerir beaucoup plus grand bruit, comme monſtrans ainſi vne beaucoup plus grande ſubtilité que les autres. Et de ceci ſe trouuent des exemples quaſi autant qu'il y a de fueillets es liures des preſcheurs ſuſdicts: mais ie me contenteray de deux ou trois: commençant par Barelete. Ce gentil preſcheur ſur ce paſſage du dernier chapitre de S. Luc, Es tu ſeul pelerin en Hieruſalem, qui ne ſçaches point les choſes qui y ont eſté faictes ces iours-ci? dit que Ieſus Chriſt a eſté pelerin en trois choſes, (car pour bien s'accommoder à ſon propos, il me faut traduire *peregrinus* pelerin) à ſçauoir quant à l'habit, quant aux logis où il eſt entré, quant aux marques qu'il a rapportees. Quãt à l'habit, le pelerin porte quatre choſes auec ſoy, vne ſcaluine, vne eſcarcelle, vn chapeau, vn baſton. Ainſi Chriſt a porté premierement vne ſçaluine, c'eſt à dire la chair laquelle la vierge Marie auoit faicte en ſon ventre. Laquelle chair a eu trois couleurs. En premier lieu, a eſté blanche par la purité virginale. Apocal. cha. XIX, Puis ie vi le ciel ouuert, & voici vn cheual blanc. Secondement, rouge de ſang en la croix: Eſaie chap. LXIII, Pourquoy ton veſtement eſt-il rouge? Tiercement, noire: quand il deuint paſle en la croix, Iſ. LIII, *Et liuore eius ſanati ſumus.* Puis Chriſt a eu vne eſcarcelle: qui a eſté ſon ame, pleine de l'or de graces & de gloire. Pour le troiſieme, il a eu vn chapeau, à ſçauoir vne couronne d'eſpines. Pour le quatrieme, il a eu vn baſton: à ſçauoir la croix. Et voila pourquoy il eſt dict, Es tu ſeul pelerin en Hieruſalem? C'eſt à ſçauoir, quant à l'habit. Apres il a eſté pelerin quant aux logis: car les pelerins, &c. Et Menot a-il point bonne grace quand ayant argumenté ainſi, (hormis que ſon argument n'eſt point *in forma*) *Chorea eſt iter circulare: diaboli iter eſt circulare: ergo chorea eſt motus diaboli*, il vient à prouuer que *diaboli iter eſt circulare* par ces paſſages, Iob. chap. I, *Circuiui terram*, (notez

(notez que c'eſt le diable qui parle) *& perambulaui eam*, En la premiere de ſainct Pierre, chap. v., *Circuit quærens quem deuoret.* Et au Pſeaume XI, *In circuitu impij ambulant.* Mais oyons vne reſuerie de luy meſme encore plus eſtrange en matiere d'allegation des paſſages de l'Eſcriture: & conſiderons comment il accouſtre VT, RE, MI, FA, SOL, LA, donnant à chacune note ſon lardon ou brocard, pris de l'eſcriture: comme s'ils auoyent eſté dicts tout à propos. car VT eſt brocardé par vn paſſage commençant par Vt: RE par vn qui a Re au commencement, & ainſi les autres ſemblablement. Laquelle eſtrange & phantaſtique rencontre malaiſeement pourroit eſtre gardee en interpretant les paſſages en François. Voici donc ſon Latin, au fueillet 29. col. 1, *Vos mundani audite, quia ad vos dirigitur verbum: nec eſt meum, ſed illius qui pependit in cruce. Luc VI, Væ vobis qui ridetis, quia flebitis. Et timeo ne canteris ſemel cantilenam damnatorum, qui (ſicut columba) habent gemitum & fletum pro cantu. Hic cantus habet ſex notas valde miſerabiles: ſcilicet* VT, RE, MI, FA, SOL, LA. *Primam notam profert quilibet damnatus, dicens, Vtinam conſumptus eſſem: ne oculus me videret, Iob. X. Secundam verò addit, dicens, Repleta enim malis anima mea, Pſalmo* LXXXVII. *Et omnes alij reſpondent cum eo, Repleti ſumus deſpectione, Pſalmo* CXXII. *Tertiam omnes inſimul cantant, dicentes, Miſerabiles facti ſumus omnibus hominibus, 1. ad Corinth. XV. Quartam cantat quilibet eorum, dicens, Facies mea intumuit à fletu, Iob. XVI. Item, Faciem meam operuit caligo, Iob. XXIII. Quintam addunt omnes ſimul, dicentes, Sol iuſtitiæ non eſt ortus nobis: & in malitia noſtra conſumpti ſumus, Sapientiæ V. Sextam cantant ſimul, dicentes, Laſſati ſumus in via iniquitatis, Sapientiæ V. Et iterum. Laſſis non datur requies: & pellis noſtra quaſi clibanus exuſta eſt & defecit gaudium cordis noſtri: ac conuerſus eſt in luctum chorus noſter. & cecidit corona capitis noſtri Væ nobis quia peccauimus, Thren. vltimo.*

Ils abuſent des paſſages de l'Eſcriture encore d'vne ſorte outre celles que i'ay declarees: c'eſt quand ils s'attachent aux mots, ſans conſiderer les circonſtances, au lieu que leur ordinaire eſt de ne s'arreſter aucunement

à la lettre, mais rapporter tout à certains sens allegoriques, anagogiques, tropologiques. Comme pour exemple, Menot voulant monstrer qu'il ne se faut esmerueiller si les plus saincts sont saisis de crainte quands ils voyent que leur derniere heure est venue, Et comment donc? (dit-il) voudrions-nous estre plus asseurez de nostre salut que S. Paul n'estoit du sien? qui auoit esté raui iusques au troisieme ciel & auoit esté esleu par nostre Seigneur? Nous voyons que luy pour vn temps disoit, Ie desire desloger & estre auec Christ: mais quand il fut question de mourir, il dict, I'en appelle à Cesar, Act. chap. 25.

Encore se trouuera-il qu'ils abusent de l'Escriture en plusieurs autres manieres: mais ie me contenteray pour ceste heure de celles-ci. Car quant à l'abus qu'ils commettent à l'endroit de certains passages en ce qu'ils suyuent l'ancienne interpretation, encore qu'il y ait faute euidente, & insistent tellement sur les mots d'icelle, que mesmes ils fondent force argumens sur iceux, cela leur est encore plus pardonnable que le reste. car il est certain que leur marché de bastelerie (ie di bachelerie) ou de doctorerie, ne porte point qu'ils se doiuét amuser au Grec ou à l'Hebrieu, mais s'entend qu'ils doiuent laisser ces langages pour tels qu'ils sont.

Ie vien à ce qui est non seulement abus, mais pire beaucoup & plus meschant qu'abus: c'est qu'ils ont osé alleguer des sentences sous le titre de la bible qui ne se trouuét en aucun liure d'icelle. Et d'autant moins se faut-il esbahir s'ils ont vsé de ceste hardiesse enuers les docteurs: dequoy nous tesmoignent certaines sentences & certains dictõs de plusieurs docteurs touchant la vertu & efficace de la messe, qui sont en la fin du liure Des conformitez de S. François auec Iesus Christ. Car là sont assemblez des propos en la louange de la messe, recueillis (ainsi que là est dict) de S. Hierome, S. Augustin, S. Chrysostome, & autres, lesquels toutesfois ne se trouuent en leurs liures, ains sont du tout contrarians à ce qu'ils disent ailleurs: comme aussi nous sçauons que ils n'ont esté gens pour proferer tels blasphemes. Du

nombre

nõbre desquels est cestuy-ci, attribué à S. Chrysostome, *Tantum valet celebratio missæ quantum Christi passio: quia sicut mors Christi redemit nos à peccatis, sic missæ celebratio saluat nos.* C'est à dire, La celebration de la messe vaut autant que la passion de Christ. Car comme la mort de Christ nous a rachetez de nos pechez, ainsi la celebration de la messe nous sauue. O execrables cafars.

¶ *En quelles autres sortes ils ont abusé du nom de la saincte escriture.*

CHAP. XXXIII.

NOvs auons entendu par le chapitre precedent comment ceux qui faisoyent profession de la religion Rommaine souloyent prendre les passages de la saincte escriture à tors & à trauers, & n'y auoit ni rime ni raison en leurs allegations: & qu'aucuns commettoyent ceste abus par ignorance, aucuns par malice: maintenant nous entendrons comment on a abusé du nom d'icelle encores en autres manieres. Et premierement il faut noter que où ils voyoyent leur estre impossible de couurir leurs menteries de quelque allegation (d'autant qu'ils ne trouuoyent texte qui peust estre tellement forcé qu'il semblast auoir quelque apparence) ils ne laissoyent de mentir hardiment & sans rougir, nõ plus que s'ils eussent eu leurs manches pleines d'allegations. Et comment s'y gouuernoyent-ils? De tels mensonges ils en faisoyent comme des principes qui n'auoyent besoin d'estre prouuez par aucun passage de la Bible, (combien qu'elle estoit pleine de tesmoignages, ainsi qu'ils donnoyent à entendre) pource qu'ils les voyoyent estre hors de doute & de dispute à l'endroit du poure monde par eux ensorcelé. Et qu'ainsi soit, considerons combien de fois nous auons ouy dire ce prouerbe, Aussi vray que Dieu est en la messe, par ceux qui pensoyent qu'en la religion Chrestienne il n'y auoit article plus certain & indubitable que cestuy-ci. Car qui estoit celuy du tẽps

de nos predeceſſeurs qui ne penſaſt que chacune page de la ſaincte eſcriture teſmoignoit de cela? Pourtant ne ſe faut-il esbahir s'ils croyoyent telle choſe ſans demander allegation d'aucun texte. Mais encore paſſoyent-ils bien plus outre quand ils preſchoyent que ce meſchant Cain reſembloit aux Lutheriẽs (qu'ils ont depuis nommez Huguenots) qui ne vouloyent aller à la meſſe. Et que iamais il n'auoit eſté poſſible de faire aller Cain à la meſſe vne ſeule fois en ſa vie, au-contraire que ſon frere Abel y alloit tous les iours. Encores vn certain curé du pays de Sauoye ne ſe contenta pas de cela: mais exhortant ſes parroiſſiens à faire leur deuoir de payer les diſmes, leur dict, Gardez-vous bien de ſuiure l'exemple de ce malheureux Cain, mais ſuiuez celuy du bon Abel. Cain ne vouloit iamais payer les diſmes, n'aller à la meſſe, au-contraire Abel les payoit treſ-volontiers, & touſiours du plus beau & du meilleur: & ne failloit pas vn ſeul iour d'ouyr la meſſe. Or en vn beſoin fourniroit-on bien du nom de ce gentil curé, mais ie luy pardonneray pour le preſent: en adiouſtant toutesfois ce mot, touchant luy meſme, c'eſt qu'il monſtra bien puis apres que il n'eſtoit pas des mieux fournis de reſponſe, quand on luy prouua par ſon dire que les preſtres eſtoyent mariez alors. Car il fut rendu muet par vn qui l'aſſaillit de ceſt argument: Monſieur le curé, en ce temps-là que vous dites, le monde n'auoit encore que quatre perſonnes, Adam, Eue, Cain, Abel. Cain ne chantoit point la meſſe puis qu'il ne la vouloit point ouyr: Abel ne la pouuoit pas chanter luy meſme & l'ouyr: il falloit donc qu'Adam la chantaſt, & qu'Abel ou Eue la reſpondiſt & tinſt la torche. Dequoy il s'enſuiuroit q̃ pour lors les preſtres eſtoyent mariez. Mais ſi ce curé euſt eu vn peu d'eſprit, il n'auoit qu'à reſpondre qu'alors ils eſtoyent preſtres Martins, chantans & reſpondans. Or luy donneray-ie pour compagnon vn autre curé, qui preſchoit que quãd l'ange Gabriel vint à la vierge Marie, il la trouua diſant les heures de noſtre-Dame. Mais à propos d'Abel qui oyoit tous les iours la meſſe, il ne faut pas oublier Abraham, Iſaac, Iacob, & les autres bons patriarches, qui ne

s'alloyent

s'alloyent iamais coucher sans faire le signe de la croix & dire leur *Pater noster* & *Aue Maria*. Et si on eust demandé au poure peuple comment il le sçauoit, il luy eust suffi pour toute responce, qu'il l'auoit ouy dire à vn bon prescheur. Tesmoin le prouerbe, Il est vray: car ie l'ay ouy dire à vn bon prescheur.

Voici encores vne autre inuention que le diable a trouuee pour abuser du nom de l'Escriture, preuoyant bien que quelque iour le simple populaire se voudroit enquerir des poincts contenus en la Bible, & congnoistroit quand on passeroit plus auant. C'est que craignant de perdre ses droicts, faute de les monstrer par ses lettres & instrumens, il en a suppose vn grād nombre pour s'en seruir à l'endroit de toutes personnes qui ne pourroyēt s'apperceuoir de la fausseté. Qui sont ces instrumēs supposez? Vn tas de liures qui ont emprunté le nom de quelques apostres, ou disciples des apostres: & cependant contiennent vne doctrine totalement repugnante à la leur: voire contiennent aucunes fables, de telle sorte que les oreilles ne les peuuent non plus porter que celles qu'on trouue en l'alcoran de Mahomet. Or n'est-ce d'auiourdhuy que le diable s'est aidé de ce moyen pour ruiner entant qu'en luy seroit les fondemens de nostre religion: (car nous sçauons qu'il y a assez long temps qu'il a mis en lumiere *Euangelium Nicodemi*, *Euangelium Thomæ*, *Euangelium Bartholomæi*, *Euangelium Nazareorum*, *liber Pastoris*, & autres) mais encores auiourdhuy il s'efforce d'infecter le monde d'vne nouuelle puanteur de tels liures. Comme il l'a bien monstré par celuy qui est intitulé *Proteuangelion, siue de Natalibus Iesu Christi, & ipsius matris virginis Mariæ*. Car pour faire aduouer ce tres-prophane liure entre ceux de la saincte & sacree escriture, il luy a faict vsurper le nom de S. Iaques, le disant cousin germain & frere de Iesus Christ. Et cependant que nous est-il raconté là? Premierement commēt Anne mere de la vierge Marie femme de Ioachim fait sa complainte à Dieu de ce qu'elle est sterile, luy alleguant qu'il luy fait pis qu'à aucune autre sorte de crea-

tures, voire pis qu'aux elemens, d'autant que les vns & les autres portent fruict. Mais allegue premierement l'exemple des oiseaux: desquels elle se souuient en voyant le nid d'vn passereau dedans le laurier sous lequel elle estoit. Et plustost n'a acheué sa doleance que l'ange du Seigneur préd son vol vers elle (car il y a expresseemẽt *aduolauit*) & luy vient à dire, Anne, Anne, Dieu a exaucé ton oraison. tu conceuras, & enfanteras, & sera ton nom celebré par tout le monde. Alors Anne fait vœu à Dieu de luy faire present de l'enfant qu'elle aura, soit masle, ou femelle. L'ange vint annoncer ces nouuelles à son mari pareillement: qui toutesfois ne voulut pas croire à l'ange, mais bié à vne certaine preuue qu'il fit; laquelle luy conferma le dire de l'ange. Pour conclusion, Anne enfante la vierge Marie au bout de neuf mois. De laquelle, estant paruenue à l'aage de trois ans, le pere & mere font vn present à Dieu, selon le vœu susdict, & est receue auec plusieurs cerimonies, par le souuerain sacrificateur qui luy predit que par elle sera racheté le genre humain. Et entr'autres choses est raconté qu'il la mit sur le troisieme degré de l'autel, sur lequel estant elle se prit (par la grace de Dieu) à danser gayement. Ce qui fit que toute la maison d'Israel luy porta grand amour. Or faut-il noter que cependant qu'elle estoit au temple, elle estoit nourrie comme vne colombe, receuant nourriture de la main de l'ange. Mais quand elle eut atteint le douzieme an, les prestres de la Loy s'assemblerent, & consulterent comment ils deuoyẽt faire d'elle qui auoit ia douze ans; pour euiter que la sanctification du Seigneur ne fust polue. En la fin Zacharie le souuerain sacrificateur s'estant mis en oraison, eut vne reuelation qu'il falloit assembler d'entre tout le peuple les hommes veufues, & leur faire apporter à chacun vne verge: à fin que ceste fille fut baillée en garde à celuy sur lequel Dieu auroit mõstré quelque signe. Cela estant faict, vne colombe sortit de la verge que tenoit Ioseph, & vola sur sa teste. Alors luy dict le souuerain sacrificateur, Dieu nous a declaré par ce signe que cest toy qui dois auoir en garde la vierge de Dieu. A quoy Ioseph contredict, respon-

respondant, I'ay des fils, & suis vieil: & elle est encore vne bien ieune fille. Pourtant i'ay peur que ie n'en sois mocqué par les enfans d'Israel. En la fin ayant esté proposee à Ioseph la vengeance que Dieu executa sur Dathan, Abiron & Coré, estant tout espouuanté vint à dire, Marie ie te pren du temple du Seigneur: mais ie te laisseray à la maison, & m'en iray pour exercer mon mestier de charpentier. Et ie prie le Seigneur qu'il te garde tous les iours de ta vie. Il aduint quelques ans apres, ainsi que Marie alloit pour puiser de l'eau, tenant vne seille, vne voix du ciel luy dict, *Aue gratia plena, &c.* Puis sont entremeslez quelques propos pris des euangelistes: apres lesquels il est dict qu'elle estãt ia grosse de six moix (& estant aagee de seize ans) Ioseph reuint de sa besongne, à l'entour laquelle il auoit demeuré quelques ans sans reuenir. Or la trouuant grosse fut bien estonné, & luy tint plusieurs propos: toutesfois en la fin il fut aduerti par l'ange qui luy apparut, de tout le faict. Mais la pitié fut qu'ainsi qu'vn scribe alloit pour parler à Ioseph, il apperceut Marie grosse: qui s'en alla incontinent le crier par tout. Et aussi tost la iustice la fait empoigner auec Ioseph: lequel dit & maintient n'auoir eu sa compagnie: elle dit n'auoir eu ni la sienne, ni celle d'aucun autre. Là dessus le prestre s'auise de leur faire boire de l'eau de redargution: laquelle ne leur ayant faict aucun mal, le prestre dict que puis que Dieu n'auoit point manifesté leur peché, luy pareillement ne les vouloit point condamner. Puis est inseré ce qui est raconté par S. Luc au second chapitre, comment il falut que Ioseph la menast en Beth-lehem à cause de l'edict fait par Cesar Auguste. Mais ce n'est pas sans enrichir le conte, & mesmes vser de propos vilains, comme cestuy-ci, que Marie ayant dict à Ioseph, *Depone me ab asina: quia quod in me est, me vrget vt prodiatur*, il la descendit de dessus l'asnesse, & luy dict, *Vbi te inducam & tegam pudenda? quia locus desertus est.* En la fin est recité qu'elle accoucha de l'enfant en vne cauerne qui est aupres de Beth-lehem (sauf l'hõneur de S. Luc qui l'escrit autrement) Ioseph luy ayant trouué vne sagefemme par grand miracle. Laquelle sage-

femme en rencontra puis vne autre nommee Salomé: laquelle ne voulant croire qu'vne vierge euſt enfanté, vint à en faire la preuue. Mais pour raconter ceci en Frãçois, il me faudroit eſtre garni de pareille impudẽce que celuy qui l'a premierement eſcrite: ie me contenteray donc du Latin qui eſt tel, *Exiit que obſtetrix ex ſpelunca, & obuiauit illi Salome. Et dixit obſtetrix ipſi Salomæ, Magnum tibi ſpectaculum habeo narrare, Virgo genuit quem non capit natura ipſius: & virgo manet virgo. Dixitque Salome, Viuit Dominus Deus meus, niſi ſcrutata fuero naturam eius, non credam quòd peperit. Et ingrediens obſtetrix, dixit ipſi Mariæ, Reclina teipſam, magnum enim tibi certamen incumbit. Quum autem in ipſo loco palpauit eam Salome, egreſſa eſt, dicens, Væ mihi impiæ & perfidæ: quoniam tentaui Deum viuentem. Et ecce manus meæ igne ardens cadit à me. Et flexit genua ad Deum, & ait, Deus &c.*

Ie laiſſeray lire le demeurant à ceux qui pourront auoir la patience de le lire, où il y a choſes encore beaucoup pires en toutes ſortes. Mais ie prieray le lecteur de conſiderer comment le diable s'eſt moqué euidẽment de la Chreſtienté en faiſant publier ce liure, & a aueuglé les yeux de pluſieurs. Car il l'a publié par le moyen d'vn qui apertement s'eſt efforcé par ſes eſcrits de faire vne meſlinge de la religion Mahometique, Iudaicque (ſi religions ſe doyuent nommer) auec celle des Chreſtiens: par vn qui a preſché publiquement & ſouſtenu des hereſies leſquelles ne ſont ſeulement pleines de blaſpheme, mais repugnantes à l'honneſteté naturelle, voire des payens. Qui eſt ceſtuy-là? Guillaume Poſtel. Et comment (dira quelcun) a-il eſté poſſible que le liure venant de la main de ce monſtre execrable, n'ait point eſté tenu pour ſuſpect, qui de ſoy meſme le deuoit eſtre quand il fuſt ſorti de la main d'vn ange? C'eſt en quoy nous deuons congnoiſtre que le diable s'eſt euidẽment mocqué de la Chreſtienté, comme i'ay dict, & a bouché les yeux à pluſieurs de ceux meſmement qui deuoyent eſtre les plus clair-voyans. Il eſt vray que ie confeſſeray bien que la meſchanceté du ſuſdict n'eſtoit pas alors ſi bien deſcouuerte qu'elle a eſté depuis; mais elle l'eſtoit

l'estoit assez pour congnoistre qu'il se faloit donner garde de luy. Lequel ie laisseray comme estant (Dieu merci) assez congnu pour le present: & viendray au stile dudict liure. Ie di donc & veux soustenir deuant toutes gẽs qui ont quelque iugement en telles choses, que plusieurs hebraismes que nous y lisons, sont supposez, estans toutesfois meslez parmi autres que nous sauons estre vrais & ordinaires en la saincte Escriture. Au demeurant quant à la simplicité des façons de parler, on voit bien aussi que c'est vne chose affectee, & qui se dement soymesme. Quant au contenu, il est certain qu'il a esté forgé par vn tel esprit que celuy dudict Postel (si d'auenture luy mesme n'en est l'auteur) en derision de la religion Chrestienne. Mais pour faire la fourbe meilleure, on y a inseré par forme de rapsodie quelques propos des euangelistes: item on y en a mis quelques vns ausquels on a veu qu'on pouuoit donner couleur par quelque passages du vieil Testament: comme ce qui est dict des eaux de redargution. Voila iusques où est venue l'impudence & la meschanceté d'aucuns esprits diaboliques. Or si quelcun est curieux de voir plusieurs escrits semblables, ainsi supposez par la cautelle & astuce de Satã, il en trouuera vn grand amas en vn liure appelé *Orthodoxographa theologiæ sacrosanctæ*, & orné de plusieurs autres titres, qui semblent estre totalement faicts en despit de la religion Chrestienne. D'autant que si vne grand' part des choses qui y sont contenues sont orthodoxes, il est certain que nous auons des choses en la bible qui ne sont point orthodoxes: & faut neccessairement choisir ausquels escrits on donnera ce titre, veu qu'en le donnant aux vns, on l'oste aux autres, entant qu'ils se contrarient. Que si quelcun allegue qu'aucuns sont traduits de l'Hebrieu, aucuns du Grec, quand bien il aura prouué cela, il n'aura pas beaucoup gangné: car la responce est aisee, que le diable peut aussi bien estre diable en Hebrieu & en Grec qu'en autre langage. De ma part ie me suis attaché à ce *Proteuangelion* plustost qu'à vn autre, pource qu'il est attribué à S. Iacques cousin germain & frere de Iesus Christ, ainsi que porte le titre. Car la pre-

miere impression de ce liure qui est en petite forme, auec des apostilles, a ce titre, *Proteuangelion siue De natalibus Iesu Christi & ipsius matris virginis Mariæ, sermo historicus diui Iacobi minoris, consobrini & fratris domini Iesu, apostoli primarij & episcopi Christianorum primi Hierosolymis.* Il est vray qu'en l'impression qui est au volume susdict intitulé *Orthodoxographa*, on n'a point faict ce S. Iacques cousin germain & frere, mais seulement frere. Ie me suis attaché (di-ie) à ce liure, plustost qu'aux autres, à fin que les lecteurs iugeassent par ceci que ce peut estre des autres. Car si ils ont osé publier telles choses sous le nom de S. Iacques, que peut-on penser qu'ils auront publié sous le nom de Nicodeme, & tant d'autres qui sont contenus au volume susdict? Et encore s'en faut-il bien que tous les escrits semblables soyent là. car sous ce mesme nom de S. Iacques a esté publié depuis vn autre malheureux liure. Aussi ont esté mis en lumiere les actes des Apostres, cõposez par vn certain Abdias, duquel combien qu'on voye les escrits estre du tout profanes, on n'a point toutesfois eu honte de mettre en la preface & en la marge en quelque endroit, qu'il auoit pris de S. Luc, ou que S. Luc auoit pris de luy. Outreplus a esté publiee l'histoire ecclesiastique d'vn diable de moine nommé *Nicephorus Callistus.* Lequel non sans cause i'appelle diable de moine: car outre ce qu'il estoit moine de profession, il se monstre ignorant comme vn moine, impudent comme vn moine, meschant & profane comme vn moine: ignorãt, iusques à ignorer ce que sçauent les petis enfans. impudent, iusques à dire des mensonges tous euidens: meschant & profane, iusques à se mocquer de Dieu & de sa parole: comme toutes ces choses seront vn iour euidemment monstrees, s'il plaist à Dieu.

Or encore que ces prescheurs peussent trouuer en ces liures & autres semblables, tant de beaux contes tous prests, pour quand ils voudroyent monter en chaire, si ne laissoyent-ils de s'en fournir encore d'ailleurs, & d'en auoir tousiours quelques-vns tous nouueaux pour mesler parmi les vieux, à fin qu'on ne s'ennuyast.

Ou

Ou bien s'ils alleguoyent leurs auteurs, c'eſtoyent auſſi auteurs nouueaux: c'eſt à dire deſquels on n'auoit point encores ouy parler. Et ſur ce propos il me ſouuient de ce que i'ay ouy reciter d'vn preſche faict à Ipre, ville de Flãdres par vn cordelier nommé Bonauenture: auquel il raconta que ſi-toſt que Ieſus Chriſt fut grandelet, tellement qu'il pouuoit aucunement beſongner, Ioſeph cõmança à le faire trauailler de ſon meſtier: & qu'vne fois entr'autres Ioſeph luy ayant commandé de ſcier vne piece de bois, il la ſcia ſans bien prẽdre garde à la marque que luy auoit faicte Ioſeph, de ſorte qu'elle ſe trouua trop courte. Dequoy Ioſeph eſtant fort faſché voulut battre Ieſus Chriſt: & de faict euſt eſté batu s'il ne l'euſt ralongee: ce qu'il fit en prenant vn bout, & faiſant pendre l'autre par Ioſeph, & puis chacun tirant de ſon coſté. Et d'où diſoit ce moine qu'il en auoit tant appris? De l'euangile de S. Anne. Et en recitant ce conte, vn autre m'eſt venu en memoire, lequel auſſi vient bien à propos. car c'eſt pareillement d'vn cordelier nommé Bardoti, qui preſcha à Bourdeaux quant au bõ larrõ auquel Ieſus Chriſt dõna paradis, qu'il auoit trouué en vn certain euangile la raiſon pour laquelle il alla en paradis tout droit ſans paſſer par purgatoire. Aſçauoir que pendant qu'on menoit Ieſus Chriſt en Egypte, ledict larron empeſcha ſes compagnons de deſtrouſſer Ieſus Chriſt, & ceux qui eſtoyent auec luy. Et auſſi qu'alors il dict à Ieſus Chriſt, Ie vous prie d'auoir memoire du bõ tour que ie vous fay. Ce qui luy fut promis, & la promeſſe fut tenue alors qu'ils ſe trouuerent enſemble en vne meſme croix. Voila comment ces beaux-peres ne pouuoyent iamais faillir, ayans tant de ſortes d'euangiles qu'ils vouloyent: & prenans des vns, pluſieurs contes plaiſans & propres pour faire rire leurs auditeurs: des autres, pluſieurs miracles propres pour les rauir en admiration (ie di miracles mentionnez es euangeliſtes receus par l'egliſe) des autres, pluſieurs ſolutions aux obiections qu'on leur pouuoit faire. Comme nous voyons que ce gentil Bardoti, qui autrement euſt eu beaucoup à faire à ſouſtenir ſon purgatoire contre ce paſſage de l'euangeliſte, al-

legua ceſte hiſtoire pour reſponſe à ce qu'on obiectoit. I'ay ouy parler d'vn autre preſcheur auſſi qui fit fort biẽ ſon prouſit de ce voyage faict en Egypte, pour ſoudre vne queſtion à laquelle il ſe voyoit fort empeſchẽ à ſçauoir quand auoit eſté accompli ce qui eſtoit predict par le prophete Ezechiel, *Et diſperdam ſimulacra, & ceſſare faciam idola de Memphis.* car il dict que c'auoit eſté alors que noſtre Seigneur fut mẽné petit enfant en Egypte.

Les legendes & les reuelations ſeront pour le chapitre ſuiuant.

¶ *Des contes qu'on prenoit es legendes, & d'autres telles drogues dont auſsi eſtoyent farcis leurs preſches ou ſermons.*

CHAP. XXXIIII.

MAis le ſiege epiſcopal des fables les plus feriales & vrayement monachales eſtoit & eſt encore maintenant le liure intitulé La legẽde doree des ſaincts & ſainctes &c. Voire d'aucunes ſi feriales qu'il faut eſtre bien vaillãt pour ſe pouuoir garder de faire en ſes chauſſes à force de rire) ce qu'on y fait plus ſouuent en temps de vendange qu'en autre ſaiſon. Il eſt vray que d'autre part il eſt beſoin que le lecteur ne ſoit tendre du cœur: car il y a pluſieurs paſſages deſquels ils ne ſortiroit iamais ſans faire ce que font ſur la mer ceux qui ne l'ont accouſtumee. Du nombre deſquels paſſages (à iuger de mõ cœur l'autruy) on peut mettre ceux-ci. *Frater Iuniperus* (lequel eſtoit tenu par S. Frçãois pour vn vrayemẽt ſainct homme) s'eſtant auiſé vne fois de faire la cuiſine fort brauement, mit en vne grande chaudiere des poulets, ſans les plumer, ni vuider, ni lauer: & d'autre chair fraiche & ſalee, des herbes, des pois, des feues, & toute autre ſorte de legume, ſans auſſi rien lauer ni nettoyer: & ayant faict bouillir tout cela enſemble ſur vn grand feu, apporta ce beau plat de viande à ſes compagnons.

Le

Le meſme *frater Iuniperus* (il faut auoir ici encore meilleur courage) ayant eſté vn iour couché par quelcun en vn bon lict & en de beaux draps blancs, laſcha de la matiere fecale dedans, laquelle il laiſſa en payement à ſon hoſte, ſans luy dire autrement à Dieu. Or ſont ces deux contes pris du liure des Conformitez que i'ay allegué ci-deſſus, le premier, au fueillet 62, le ſecond, au fueillet 63. Et ſont là recitees ces deux honneſtes hiſtoires pour monſtrer l'humilité de ce ſainct frere. Mais quant à la ſeconde hiſtoire, ſi l'humilité conſiſtoit en ce qu'elle nous raconte, il n'y auroit telle humilité que de petis enfans: car ils font ce tour plus que les nourriſſes ne veulent. Toutesfois il ne faut temerairement iuger de ceſt acte de *Iuniperus*: car il auoit entendu peuſt-eſtre par reuelation qu'il deuoit faire changer de couleur aux draps auant que d'en ſortir. Auſſi que ſcait-on ſi c'eſtoit point quelque recepte qu'il auoit appriſe en quelque legende? Car de dire pour excuſe que la puanteur de ſes excremens n'eſtoit telle qu'elle ſeroit d'vn autre homme, il y auroit bien peu d'apparence: & principalement veu ce que nous liſons au meſme liure, au fueillet 51, d'vn autre moine du meſme conuent, nommé Ruffin, aſçauoir qu'il fit fuir vn diable par ceſte ſeule menace, qu'il luy fienteroit en la gueule. Voire eſt là dict que le diable ayant ouy cela s'enfuit auec vne merueilleuſe furie & tempeſte, au lieu que quād il ſe retire pour l'eau beniſte, il ne ſe daigne pas haſter d'vn pas. Que ſi le diable meſme a eu ſi grand peur d'eſtre ainſi perfumé par frere Ruffin, ne doutons-pas que le perfum que laiſſa *frater Iuniperus* au lict de ſon hoſte pour payement, ne fut pareillement plus que memphitique, c'eſt à dire treſpuant & reſpuantifique.

Pardonnez-moy lecteur ſi ie parle ſi gras, eſtant contraint de m'accommoder au propos que ie traitte. Car (comme dit vn prouerbe Grec) il eſt bien difficile de trouuer honneſtes paroles aux choſes deshonneſtes: & toutesfois ie n'ay pas dict du pis que i'ay pu (cõme vous voyez) de ces freres, pour le reſpect que ie porte à leur mere ſaincte egliſe: mais s'ils y retournent plus, ie ne les

eſpargneray point.

Qui ſera auſſi tant heraclitique qui ne s'eſclatte de rire quand il lira en la vie de S.Dominique qu'il tenoit les diables aſſiegez dedans le corps d'vn homme, ne leur voulant permettre de s'en aller ſans donner pleges? & qu'en la fin ils donnerent pour pleges les ſaincts martyrs qui repoſoyent en l'egliſe? Mais à fin qu'on ſoit plus ſatisfaict, ie mettray les propres mots de ceſte hiſtoire tels qu'ils ſont en vieil language François, Vn homme eſtoit demoniacle de pluſieurs diables, lequel luy fut preſenté(aſçauoir à S.Dominique)il prit l'eſtole, & la mit ſur ſon col.Et puis en ceignit le col au demoniacle, & commanda à iceux que d'oreſnauant ils ne tourmentaſſent celuy homme. Et tantoſt ils furent tourmentez dedans luy fourment,& dirent,Laiſſez-nous aller.Pourquoy nous contrains-tu à eſtre tourmentez?Et il dict,Ie ne vous laiſſeray iuſques a tant que vous m'aurez donné plege que vous ne retournerez plus.Et ils direnr, Quels pleges pouuons-nous donner? Et il dit, Les ſaincts martyrs qui repoſent en ceſte egliſe.Et ils dirent, Nous ne pouuons.car nos merites ne le requierent pas, Et il dict, Il conuient que vous le donniez,où ie ne vous laiſſeray pas aller quittes. Et ils reſpondirent qu'ils y mettroyent peine.Et apres vn peu de temps ils dirent, Iaçoit-ce que nous ne ſommes pas dignes, nous auons impetré que les ſaincts martyrs nous plegeront. Et il requit auoir ſigne de ceſte choſe.Et ils dirent, Allez à la chace où les chefs des martyrs ſont:& vous les trouuerez renuerſez. Et adonques allerent, & fut ainſi trouué comme ils auoyent dict.Apres laquelle hiſtoire (ou pluſtoſt fable) ſuit ceſte ci,qui ſemble pour ſa bonne grace meriter d'accompagner ici pareillement la precedente,Si comme il preſchoit vne fois aucunes dames qui auoyent eſté deceues des hereſes,ſi s'agenouillerent à ſes pieds & luy dirent, Seruiteur de Dieu,aide nous:ſi ce eſt vray que tu as preſché,l'eſprit d'erreur a ia pieça aueuglé nos penſees. Et il leur dict,Soyez fermes, & attendez vn peu:ſi verrez auquel ſeigneur vous eſtes prinſes. Et tantoſt elles virent ſaillir du milieu d'elles vn chatgreigneur d'vn chien noir:

noir: & auoit gros yeux, & flamboyans: la langue moult longue iusques au nombril, & large, & sanglãte: & auoit torte queue, & leuee en haut: & demonstroit son cul quelque part qu'il se tournast, duquel il issoit horrible pueur. Et quand il eut tourné ça & là, & entour des dames longuement, à la parfin il monta parmi la corde des cloches: & laissa cheoir moult grande pueur apres luy. Et ces dames rendirent graces à Dieu, & se conuertirẽt à la foy catholique. Mais d'autant que ie scay tels propos estre monachaux mal-plaisans aux oreilles qui ne sont point monachalizees, ie suis d'auis, pendãt qu'elles leur sont ouuertes, faire entendre tout d'vn train le reste qui me vient pour le present en memoire. Premierement donc au fueillet 211, du liure susdict des Conformitez nous lisons que S. Frãçois pour prouuer qu'il estoit vierge se despouilla nu en la presence de l'eueſque de la ville d'Assisse, & autres, & donna son haut de chausses audict pere: monstrant comment il n'estoit point souillé ne corrompu. Voila quant au maistre: oyons comment les disciples l'ont bien ensuiui. Il est escrit au fueillet 62 que frere Leonard estant à la porte de Viterbe, deschaussa ses brayes & les mit sur sa teste, liant son habit en forme de fardeau à l'entour de son col: & passa tout nu en ceste sorte par le milieu des places de la ville, où il endura beaucoup de vilenies. Enfin il s'en alla ainsi tout nu en la maison des freres, lesquels se prindrent tous à crier cõtre luy pour ceste faute: mais tant fut sainct ce bon frere qu'il n'en fit aucun conte. Or auoit-il recité auparauant comment il auoit ia faict le mesme tour en passant par deux autres villes. En ce mesme liure est faicte mention d'vn autre disciple, qui prenoit plaisir à ce mesme acte, duquel ie fay iuge les lecteurs, s'il ne s'en pas son chien Diogenique.

Ie vien maintenant aux exemples des passages qui ne sont pour faire ainsi mal au cœur, mais seulement pour faire rire plus que son saoul, voire iusques à estre en danger de ce que i'ay dict. Et si nous voulons commancer par sainct François, escoutons vn peu sa grande sageſſe, enregistree au fueillet 114, du liure susdict, Il saluoit les

oiſeaux, parloit à eux, & les appeloit ſes freres, leur faiſãt commandement d'ouyr la parole de Dieu. Leſquels oiſeaux oyans parler S. François, s'eſiouiſſoyent d'vne façon merueilleuſe, alongeans le col, entrouurans le bec: & le regardoyent fort attentiuement. Apres le ſermon S. François paſſa par le milieu d'entr'eux, leur permettãt qu'ils s'en allaſſent. Et lors s'envoloyent tous, menans vn grand bruit: & ſe diuiſerent en quatre bandes ſelon les quatre parties du monde, comme s'ils euſſent voulu dire que la regle de S. François ſeroit renommee & ſemee par toute la terre. Item au fueillet 149, nous trouuons qu'vne cigale demeura huict iours auec S. François au lieu de S. Marie: & comme il l'appela, elle vola ſur ſa teſte, & de là s'en alla, apres auoir pris congé de luy. Auſſi qu'vn roſſignol & S. François chanterent vn iour entier l'vn apres l'autre. Item au fueillet 114, il eſt recité qu'il fit arreſter le caquet de quelques harondelles, les appelant ſes ſœurs. Item au meſme fueillet il eſt dict qu'apres qu'en faiſant le ſigne de la croix il eut guari vn loup enragé qui auoit bleſſé pluſieurs en la ville, il vint faire ceſte ſtipulation auec luy. Mon frere le loup tu me dois promettre que tu ne feras iamais ainſi rauiſſant cõme tu as eſté, & pour cela ceux de la ville te nonrriront. Ce que le loup promit accomplir, inclinant la teſte euidemment. Alors S. François luy dict, Donne moy la foy Ce diſant S. François luy eſtendit ſa main pour le receuoir: & le loup leuant ſa patte droite, la mit doucement entre les mains de S. François. Lequel luy dict, Mon frere le loup, ie te commande au nom de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt que tu viẽnes maintenãt auec moy. Ce que fit le loup. On lit auſſi pluſieurs autres ſaincts qui prenoyent plaiſir à deuiſer auec des beſtes, mais ie croy ceſte fraternité auec les loups eſtre peculiere à S. François.

Et à propos des beſtes, qui ſe pourra garder de rire quand il lira que S. Macaire fit ſept ans penitence es eſpines & buiſſons pour auoir tué vne puce? Ceci à dire la verité, eſt encore bien autre choſe que la penitence que fit S. François pour auoir mangé *coquinam de lardone*. Ie n'oublieray pas vn autre acte du meſme S. Domini-

que

que, recité vers la fin de ſa legende, acte vrayement d'vn bon compagnõ, pour le moins recité en telle ſorte qu'il eſt pour faire rire les bons compagnons, & leur donner matiere de goſſer. Ceſt qu'vne nonnain dicte Marie eſtãt malade en la cuiſſe, endura grand mal l'eſpace de cinq mois, ſans eſperer qu'elle en deuſt eſchapper. Alors elle dict en ſoymeſme qu'elle ne ſe ſentoit digne de prier Dieu ni d'eſtre ouye de luy, & pourtant pria S. Dominique d'eſtre mediateur entre Dieu & elle, pour luy impetrer le benefice de ſanté. Et apres ceſte oraiſon s'eſtant endormie elle vit aupres de ſoy S. Dominique, qui tira de deſſous ſa chappe vn onguent de grãd' odeur, duquel il luy oignoit la cuiſſe. Et quand elle demanda commẽt ceſt onguent s'appeloit, S. Dominique reſpondit que c'eſtoit l'onction d'amour. Maintenant ie laiſſeray interpreter ceci au lecteur comme bon luy ſemblera, ſans dire tout ce que i'en penſe. Ie diray bien cela, que ie n'en pẽſe ni pis ni mieux que de la priuauté de S. François auec ſaincte Claire, deſcrite au fueillet 84, des Conformitez; & de la priuauté de luy meſme auec frere Maſſe, fort beau ieune homme, qui fut embraſſé vne fois pãr luy, & ſouſleué de terre: dont ledit frere Maſſe ſentit vne ſi grande chaleur qu'il eſtoit comme en vn feu.

Item en la legende de S. Germain eſt raconté qu'vne fois qu'il preſchoit en Bretagne, le roy luy eſconduit l'hoſtel à luy & à ſes compagnons. & qu'alors le bouuier (qui s'en retournoit de paiſtre ſes beſtes, emportant en ſa maiſonnette la portion qu'il auoit receue au palais) voyant le benoiſt S. Germain & autres qui auoyent faim & froid, les receut humainement en ſa maiſon, & leur fit tuer vn veau lequel ſeul il auoit. Mais apres ſouppẽ S. Germain fit apporter tous les os deſſus la peau, & ayant faict ſon oraiſon deſſus, le veau ſe leua ſur ſes pieds au meſme inſtant. Le lendemain il vint trouuer le roy, & luy demanda, vſant de groſſes paroles, pourquoy il luy auoit refuſé ſa maiſon. A quoy le roy ne luy ayant ſceu reſpondre, S. Germain luy dict, Va hors, & laiſſe le royaume à vn meilleur. Et lors S. Germain fit venir ce bouuier auec ſa femme par commandement, & l'eſtablit

roy deuant tous: qui s'en esbahirent. Et apres ledict bouuier & ses successeurs aussi eurent ce royaume.

Item en la legende de S. Cosme & S. Damien nous lisons ceste histoire fabuleuse, mot pour mot, Felix pape huictieme, apres S. Gregoire, fit vne noble Eglise à Rome à l'honneur de S. Cosme & S. Damien: & vn homme seruoit les saincts martyrs en celle eglise, auquel le chancre vint, & auoit toute la cuisse gastee. Et celuy dormãt, les saincts Cosme & Damien s'apparurent à luy, & portoyent auec eux ferremens & oignemens. Et l'vn dict à l'autre, Où prendrons-nous chair pour remplir le lieu dont nous osterons la chair pourrie? Et l'autre dict, Vn Ethiopien est auiourdhuy tout frais enseueli au cimetiere sainct Pierre aux liens: apporte nous de sa chair pour mettre ici. Et lors il ala au cimetiere, & porta la cuisse de ce mort: & couperent la cuisse du malade, & bouterent au lieu la cuisse du mort: & oignirent la playe diligemment, & porterent au mort la cuisse de celuy. Et quand il s'esueilla se sentit sans douleur, & mit la main à la cuisse, & ne troua rien de sa blesseure: & print la chandelle, & quand il ne vit rien de mal en sa cuisse, il se pensa que ce n'estoit il mie, mais estoit vn autre. Et quand il fut retourné à soy, il saillit du lict de ioye. Et apres il raconta aux autres ce qui luy estoit auenu en dormant, & comment il auoit esté gueri: & ils enuoyerent hastiuement voir au tombeau du mort, & trouuerent la cuisse du mort coupee, & la cuisse de l'autre au tombeau en lieu d'icelle.

Qui voudra voir d'auantage de tels contes, lise ledict liure des legendes, lise Nicephore, (qui raconte entr'autres choses que long temps apres que S. Iean Chrysostome fut mort & enterré, son corps parla, auquel corps l'empereur Theodose auoit escrit des lettres) lise les sermons d'Oliuier Maillard, & de Michel Menot: & pour en trouuer encore plus, lise *fructuosissimos atque amœnissimos sermones F. Gabrielis Barelete à toto verbisatorum cœtu diu desideratos*: lise *sermones Dormi secure*. car ils sont là entassez fort drus. Mais le liure mentionné cidessus, intitulé Des conformitez de S. François auec Iesus Christ,

Christ en contient plus, tant pour tant, que ces autres. Là il verra que ressuscíter les morts estoit vne chose qua si aussi commune aux disciples de sainct François comme boire vn verre de vin. Et mesme S. François tua vn homme de gayeté de cœur, pour puis apres auoir le plaisir de le ressuscíter. Voici les propres mots au fueill. 120, *Locus est dictus de Nuceria, in quo beatus Franciscus fecit illud insigne miraculum, quòd cuiusdam medici filium primogenitum prius occidit, & contritum suscitando restituit.* Et sans cercher ailleurs qu'au present liure, on pourra voir ci-dessus (au chapitre qui monstre les blasphemes des gens d'eglise) combien de sortes de miracles luy sont attribuez. Mais le bon est qu'au mesme liure plusieurs siens miracles ne sont tesmoignez que par le diable: (tant se sont oubliez les malheureux qui ont esté auteurs de ce liure) plusieurs aussi tant de luy que de ses compagnons ou disciples, ne sont faicts que par charmes & illusions de Satan. Ce que toutesfois n'est pas dict là, mais Dieu a voulu les recits estre faicts en sorte, qu'on le peut aiseement conclurre.

Or auois-ie deliberé de mettre ici fin à ce recueil des passages tirez des legendes: mais il m'est depuis souuedu de deux lesquels ie fay scrupule d'omettre, estãs pris dudict liure intitulé Conformité &c. Au fueillet 72, Vn aueugle touchant ses yeux du froc de frere François de Duratio, recouura la veue. Au fueillet 74, Vne femme de Thoulouze ayant esté trauaillee du flux de sang par quatorze ans, disoit en elle mesme, Helas si ie pouuois toucher le bord de sa robbe, ie serois guerie. ce qui fut faict &c. Au fueillet 64, Frere Benoist d'Arezze fut fort deuot enuers S. Daniel, duquel le sepulchre est en Babylone gardé par les dragons. Lequel ledict frere desira voir. Ce qu'il ne put accomplir pour la longueur du chemin, & pour la crainte des dragons & serpens. Adonc vn grand dragon luy apparut, & le mettant sur sa queue, le porta droit audict sepulchre de Daniel. Alors ledict frere ouurant le sepulchre, prit vn doigt du corps de Daniel par deuotiõ: & le frere fut reporté en son lieu par le mesme dragon. Et pense-on que ce fut vn ange

de Dieu. Le meſme frere fut, comme vn ſecond Ionas, ietté en la mer en temps de tourmente : mais ſoudain eſtant enuelopé d'vne petite nuee, il fut porté en paradis terreſtre. Or Enoch & Elie le voyans, luy demanderent qu'il eſtoit. Auſquels il reſpôdit, Ie ſuis le frere de ſainct François. Ce qu'oyans Elie & Enoch danſerent de ioye, & menerent par tout ledict frere. De là il fut reporté en la mer par vne petite nuee. Ce que les hommes voyans, furent merueilleuſement eſtonnez.

Et pour retourner à frere *Iuniperus*, au fueillet 91, il eſt affermé par frere Iean Des valees qu'il ſentoit l'odeur & la venue dudict *Iuniperus* de douze lieues loin. Et faut noter que ie mets douze lieues à bon conte : car il y a au Latin, *Huius odorem ſeu aduentum frater Iohannes De vallibus dixit ſe ſenſiſſe per vigintiocto milliaria.* Item le meſme frere *Iuniperus* ainſi comme il faiſoit par humilité ce qui a eſté raconté ci-deſſus, auſſi fut-il trouué iouant par humilité auec vn enfant à vn ieu qui s'appelle La baſcule, ou La hauſſe qui baiſſe. Et à propos d'humilité, voici la plus eſtrange folie du monde attribuee auſſi à humilité, au fueillet 72, *Frater Thomas pollicem ſibi amputauit propter humilitatẽ, ne ſacerdos fieret. claruit multis miraculis.* C'eſt à dire, Frere Thomas ſe coupa le pouce par humilité de peur d'eſtre preſtre, & fut excellent en beaucoup de miracles. I'ay bien voulu, quant à ce conte, produire l'original, à ſçauoir les propres termes eſquels il eſt eſcrit : pource que i'ay penſé que le lecteur ne le trouueroit moins eſtrange que ie l'ay trouué : veu meſmement la raiſon qui eſt rendue, que ce fut par humilité. c'eſt à dire (comme ie l'enten) pourautant qu'il ſe iugeoit indigne de tant d'honneur que de celebrer la meſſe. Au lieu que le poure malheureux deuoit au-contraire le ſe couper, & non ſeulement vouloir perdre vn membre, mais mourir de mille morts, pour auoir horreur d'eſtre du nombre des meſſotiers, c'eſt à dire des boutreaux du corps de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt : ie di bourreaux entant qu'en eux eſt. Or quelle punition il meritoit pour ceſte tant indiſcrette voire folle humilité, i'en laiſſeray le iugement à autres : mais la punition que le roy

Fran-

François premier de ce nom ordonna à deux qui s'estoyent coupez la main l'vn à l'autre pource qu'on les vouloit enuoyer aux galeres, ce fut d'estre pendus & estranglez. Lequel conte i'ay ouy faire à feu Charles Marillac estant alors eueſque de Vienne & ambaſſadeur pour le roy à Ausbourg.

QVANT aux autres drogues mentionnees au titre de ce chapitre, i'ay entendu par ce mot autres contes qui ne viennent de meſmes boutiques, à ſçauoir des legẽdes des ſaincts: mais ſont forgez les vns es boutiques des contemplations, les autres es boutiques des reuelations, les autres en quelques autres boutiques ſecrettes. Car ces gentils preſcheurs, & notammẽt les quatre que i'ay tantoſt alleguez, racontans vne hiſtoire de quelque ſainct ou ſaincte, quelquesfois diſent l'auoir priſe de ſa legende, ou de tel ou tel auteur. quelquesfois en recitẽt leſquelles ils diſent tenir de ceux qui les ont eues par contemplation ou rẽuelation: quelquesfois auſſi (& fort ſouuent) n'alleguent aucun auteur, mais ſe contentent de On dit, ou On lit. Ce que ie di non ſeulement des contes qui ſe font touchant les ſaincts, mais auſſi touchant autres perſonnes, & ſe font toutesfois ordinairement pour l'eſgard de quelque miracle. Quant aux exẽples, ie les laiſſeray cercher es liures des ſuſdicts preſcheurs (leſquels entre autres docteurs contemplatifs alleguent *Landulphus & Bonauentura:* alleguent auſſi quelques eſcrits intitulez liures de reuelations, & entre autres *librum reuelationum Elizabeth*) & mettray ſeulement trois hiſtoires (ou pluſtoſt fables) dõt l'vne eſt du nombre de celles que les moines & preſtres auoyent en grande recommendation, d'autant qu'elles aidoyent à faire venir l'eau au moulin. Et eſt telle (es ſermons intitulez. *Dormi ſecurè, in dedicatione eccleſiæ, ſermone 68. Legitur de quodam ſacerdote, qui in quadam miſſa liberauit de purgatorio animas nonagintanouem: & quum interrogaretur &c.* C'eſt à dire, On lit d'vn certain preſtre qui en vne certaine meſſe deliura de purgatoire nonanteneuf ames: & eſtant interrogué à quoy il auoit tenu qu'il n'eſtoit venu iuſques à cent, pour faire le conte

rond, il respondit qu'vne maudite porte en auoit esté cause, laquelle s'ouurant & battant contre la paroy, par ce bruit luy auoit faict oublier où il en estoit: & mesmes au lieu qu'il estoit lors raui en contẽplation, l'auoit desbauché de ce bon estat. La seconde histoire ou fable (histoire pour eux, fable pour nous) est telle, *in natiuitate Domini, sermone 69, Vnde legitur exemplum quòd fuerint duæ iuuenculæ* &c. C'est à dire (en abbregeant vn peu le Latin.) Qu'il y eut deux ieunes filles, grandes compagnes, qui en ceste saincte nuict (à sçauoir de la natiuité de nostre Seigneur) apres auoir ouy la premiere messe s'en allerẽt en quelque endroit de leur cloistre à l'escart deuiser de ceſt enfant Iesus, en attendant qu'on sonnast la seconde. Or l'vne demanda à l'autre, Pourquoy voulez-vous auoir deux coussins, veu que ie n'en ay qu'vn? I'en mettray vn au milieu, dit-elle, pour y faire seoir l'enfant Iesus. car il a dict, (cõme raconte l'euangeliste) Où il y a deux ou trois personnes assemblees en mon nom, ie suis là au milieu d'elles. Cela estant ainsi faict, elles demeurerent là assises, prenans grand plaisir à tel deuis, depuis la feste de la natiuité de Iesus Christ, iusques à la feste de la natiuité de S. Iean Baptiste: le tẽps cependant ne leur ayant rien duré, tellement qu'il leur sembloit qu'il n'y auoit pas plus de deux heures. Or l'abbesse & les autres nonnains estoyent fort estonnees ou seroyent demeurees ces deux ieunes filles. Il auint dõc en la veille de la feste de S. Ieã Baptiste qu'vn bouuier passant par deuant le lieu où elles estoyent, apperceut vn bel enfant assis sur vn coussin au milieu d'elles. Dequoy il alla incontinent auertir l'abbesse: laquelle le suiuit iusques audict lieu, où elle vit ceſt enfant qui sembloit se iouer auec elles. Estans là trouuees par leur abbesse luy demanderent toutes honteuses si la seconde messe estoit sonnee, pource qu'elles ne penſoyent auoir arresté plus de deux heures: & furent bien esbahies quand elle leur dict qu'elles auoyent esté là depuis la natiuité de nostre Seigneur iusques à la natiuité de S. Iean Baptiste. Puis leur demanda ou estoit allé ceſt enfant qui estoit au milieu d'elles. Mais elles iurerent n'en auoir veu aucun. Pourtant

tant elle leur declara &c. Escoutons maintenant la troisieme, qui est prise de Barelette, Saincte Katherine, vne fois qu'en disant le Psеaume LI, qui commence *Miserere mei Deus*, elle fut venue iusques à *Cor mundum crea in me Deus*, c'est à dire, O Dieu cree en moy vn cœur net, nostre Seigneur s'apparut à elle & luy osta son cœur. Au bout de trois iours (pendant lesquels elle estoit demeuree sans cœur) nostre Seigneur luy donna vn nouueau cœur, disant, Ma fille Katherine ie t'ay donné vn cœur nouueau, afin que tu sois totalement nette à mes yeux. En signe dequoy (encore que la place eut esté consolidee) demeura tousiours quelque cicatrice. Or elle ayãt esgard à ceci, disoit en son oraison, Seigneur ie te recommande ton cœur non pas le mien. Toutesfois quant à ce conte de Barelette, il est vrayemblable qu'il soit pris de la legende de ceste saincte, encore que luy ne le die point.

I'e pense que le lecteur se tiendroit maintenant content & satisfaict de moy touchant ce que i'ay promis au titre du present chapitre: pour raison dequoy ie ne doute pas que desia mes merites ne soyent grans enuers celle qui se dit nostre mere saincte eglise: mais pour venir iusques aux œuures de supererogation, ie prendray encore ceste peine de monstrer comment les susdits prescheurs accommodoyent leurs contes, histoires ou fables susdites à leurs presches. Ils commençoyent par vn passage de l'escriture (qui estoit appelé theme: dont vient ceste façon de parler *Iuxta thema prælibatum*) lequel si se trouuoit estre à propos de la matiere qui deuoit estre traitee, c'estoit tant mieux: sinon, il faloit qu'il demeurast là prenant patience. Mais il faut noter que le plus souuent quand le sermon deuoit estre de quelque sainct, on ne laissoit pourtant de prendre vn theme parlant de Iesus Christ, ou autre. Exemple es sermons intitulez *Dormi secure*, *De sancto Andrea sermone* 1, il commence ainsi, *Christo confixus sum cruci, ad Gal. 2. Notate charissimi (dicit enim beatus Augustinus super verbo predicto) quòd Christus &c. Certè hoc fecit sanctus Andreas, quum magno desiderio quieuit per biduum in cruce, & in ea obdormiuit in Domino.*

Ideo conuenienter dicit, Christo confixus sum. Et au sermon *de sancto Augustino, Tu signaculum similitudinis Dei, plenus sapientia, Exech.* XXVIII. Vn peu apres, *Quare merito dicitur de eo [sancto Augustino.] Tu signaculum similit. &c. In quibus quidem verbis tria notantur in quibus sanctus Augustinus commendatur. Primum est &c.* Item au sermon XIII, *De sancta Agnete, Quàm pulchra es & decora charissima in deliciis, Cantic. 7. Notate charissimi. dicit enim sanctus Gregorius quòd mos est amantium mutua collaudatione lætari. Hinc est enim quòd Dei filius qui &c. aduertens pulchritudinem sanctæ Agnetis quam habuit in corpore & anima, bene commendat eam dicens, Quàm pulchra es &c. In quibus quidem verbis sancta Agnes tripliciter commendatur à Christo suo dilecto. Primo &c.* Il est vray qu'en quelques lieux il a esté vn peu plus consciencieux, non pas qu'il se soit gardé d'abuser ainsi de l'Escriture, mais il a confessé qu'il appliquoit tel ou tel passage à autre personne qu'à celle de qui il estoit escrit. comme *De sancta Lucia sermone 6, Lux in tenebris lucet, & tenebræ eam non comprehenderunt, Iohann. I. Notate charissimi: quamuis istud verbum sit dictum de Christo, tamen conuenienter potest dici de sancta Lucia. In quibus quidem verbis tria notantur, in quibus sancta Lucia nobis tripliciter commendatur. Primum est nobilitas nominis, &c.* Mais voici vne impudence encore beaucoup plus grande, où non seulement il applique ainsi le passage à autre personne, mais le corrompt en rongnant ce qui ne sert à son propos, ou plustost ce qui est du tout repugnant à iceluy. Car prescha nt de la conception de la vierge Marie, & voulant entre autres choses maintenir qu'elle auoit esté exempte du peché originel, prend vn passage où il est parlé de conception, mais il omet ce qui est là dict de peché accompagnant ceste conception. Voici comment: Dauid au 51. Pseaume dit, *Et in peccato concepit me mater mea*, c'est à dire, Et en peché ma mere m'a conceu: mais ce prescheur voulant accommoder ce passage à la vierge Marie, laquelle il soustient auoir esté conceue hors de peché, retrenche ces trois mots *Et in peccato*, & allegue seulement, *Concepit*

me

me mater mea, C'eſt à dire, Ma mere ma conceu. Or de quelles preuues il vſe apres, nous en parlerons au chapitre ſuiuant, où nous traiterons de leurs queſtions. I'allegueray ſeulement ceſt exemple pour le preſent, *Vnde bene dicitur illud* 1. *Iohann. cap.* V, *Tres ſunt qui teſtimonium dant, ſcilicet virgini Mariæ quòd ſit ſine peccato originali concepta. Et Danieli* 111, *Hi tres quaſi ex vno ore laudabant Deum, ſcilicet quòd matrem ſuam præſeruauit ab originali peccato.* Apres le theme l'vn ſuiuoit vne maniere, l'autre enſuyuoit vne autre. Aucuns alleguoyent volontiers quelque ſentence morale, ou philoſophique, ainſi qu'es ſermons *Dormi ſecurè* l'ordinaire eſt apres le theme d'alleguer Ariſtote. Comme apres le paſſage ſuſdict du 51. Pſeaume, *Concepit me mater mea*, il y a, *Notate chariſſimi, dicit Ariſt. in lib.* 2. *de generatione & corruptione, quòd melius eſt eſſe quam non eſſe. Quum igitur Deus voluit Mariam &c.* Et au ſermon *de ſancto Auguſtino, Tu ſignaculum ſimilitudinis Dei, plenus ſapientia, perfectus decore, Ezechiel.* XXVIII. *Notate chariſſimi. dicit enim Ariſtoteles* 6. *Topic. quòd imago eſt cuius generatio eſt per imitationem. hinc eſt enim quòd ſanctus Auguſtinus &c.* Et au ſermon *de ſancto Laurentio, Victoriam & honorem acquirit qui dat munera, Prouerb.* XXII. *Notate chariſſimi: dicit Ariſtot.* 1111. *Ethicor. quòd laus & gratiarum actio debetur danti à recipiente. Hinc eſt enim quod ſanctus Laurentius &c.* Or me fait ſouuenir celle allegation des ethiques du theologien qui diſoit que ſi les liures de la ſaincte eſcriture eſtoyent perdus on en retrouueroit vne grande partie es ethiques d'Ariſtote. Cela ſçauons-nous que du temps de nos predeceſſeurs es diſputes de theologie, Ariſtote & les commentateurs d'iceluy eſtoyent plus ſouuent alleguez que les liures de la bible & ſes expoſiteurs. Mais pour retourner aux façons de faire de ces preſcheurs, aucuns autres incontinent apres le theme diuiſoyent la matiere qu'ils auoyent à traiter, en certaines parties. Et la plus ancienne façon eſtoit de dire qu'vne partie ſeroit allegoriq, l'autre anagogique, l'autre tropologique: au lieu q̃ pour parler plus

veritablement, ils deuoyent dire qu'vne partie seroit morologique & l'autre mythologique. Aucuns commençoyent par quelques questions, aucuns vsoyent de quelque autre entree. Or pour venir à ce que i'ay promis de monstrer, à sçauoir cõment ils accommodoyent ces contes: l'ordinaire estoit, pour appliquer à leur tẽps la doctrine qu'on deuoit tirer du texte de la bible, d'vser de certaines diuisions, & puis amener sur chacun poinct tous les contes dont ils se pouuoyent auiser. Exẽple, Barelete traitant ce passage, *Quum hæc diceret, extollens vocem quædam mulier, dicit, Beatus venter qui te portauit.* Vn peu apres vient à dire, *Applica euangelium. De impedimentis confessionis erit sermo noster. In quo quinque impedimenta sunt videnda in præsenti. Primum dicitur pudor propalandi: secundum dicitur timor recidiuandi: tertium &c.* Et puis il traicte ces poincts l'vn apres l'autre, alleguant les sentences tant des auteurs ecclesiastiques que des prophanes, & les exemples dont il se peut auiser, soyent vrais ou non, viennent à propos ou non. Comme traitant le second, *Vna maxima est in theologia* (dit-il) *quòd Deus nouit omnia peccata nostra. Non debet peccator &c.* Vn peu apres, *O peccator peccata tua sunt nota. Exemplo patet de abbate Paphnutio, qui ad Thaidem meretricem perrexit in Alexandriam, fingens se esse mercatorem: & ipsam inuitat ad turpem actum. Quúmque ad secundam & tertiam cameram peruenissent, tandem ipsum conducit ad locum secretiorem. Possumus (inquit Paphnutius) videri. Respondit, Nisi nos Deus videat, alius non videt. Credis, inquit, à Deo videri? Immo heu filia quantum debemus erubescere coram Deo, si erubescimus coram hominibus? Compuncta & lacrymis plena, acceptis rebus suis quæ erant pretio quadringentarum librarum, in medio ciuitatis omnia consumpsit, inuitans iuuenes ad actum illum. Sanctus Dei ipsam concluſit in quodam loco, sigillans plumbo per annos trés in pœnitentia. Ad propositum, Non erubescas confiteri &c.*

Or quant à ce que i'ay dict qu'ils employoyent aussi les tesmoignages des auteurs profanes, il faut noter que ils ne s'en seruoyent pas seulement pour prouuer quelques sentences morales ou philosophiques, mais quelquesfois aussi pour prouuer ce qui concerne nostre religion

ligió. Comme le meſme preſcheur Barelete ſur ces mots de la vierge Marie, *Beatam me dicent omnes generationes*, dit que les payens meſmement, les Sbilles, Ouide, Virgile, ont eſcrit les louanges de la vierge Marie (au fueillet 71. col. 4.) alleguant toutesfois les mots de Virgile ſeulement, aſcauoir, *Vltima Cumæ venit iam carminis ætas &c.* Et au meſme lieu il dit que les Sarrazins & les Turcs l'adorent en leurs temples, & puniſſent ceux qui la vituperét, comme il eſt eſcrit en l'alcoran. Pareillement l'auteur des ſermons intitulez *Dormi ſecurè* ne ſe contente pas de falſifier euidemment l'expoſition de ce paſſage du cinquieme chapitre de la premiere epiſtre de S. Ieã. Car il y-en-a trois qui dõnét teſmoignage au ciel: en expoſant, Qui donnent teſmoignage, aſçauoir à la vierge Marie, qu'ell'eſt conceue ſans peché originel. Et qui ſont ces trois? maiſtre Alexandre Niccam, Bonauẽture cardinal, & ſainct Bernard : deſquels nous parlerons tantoſt plus amplement. Ni ne ſe contente de falſifier là-meſme ceſtuy-ci du troiſieme chapitre de Daniel, Ces trois quaſi d'vne bouche louoyent Dieu, en expoſant, Louoyent Dieu aſçauoir de ce qu'il auoit preſerué ſa mere du peché originel. Il ne ſe contente (di-ie) de ces fauſſes allegations des paſſages de la bible, ni du teſmoignage de quelques docteurs, mais allegue auſſi les Sarrazins & l'alcoran de Mahomet. *Nec mirum* (dit il) *quòd iſta affirmatio à Catholicis teneatur, quum etiam Sarracens illud præconium ſibi attribuant. Nam in quodam libro ſuo qui dicitur alcoran, qui liber fuit editus per diſcipulum Mahometi & eſt authenticus inter eos, ſic inquit Mahometi diſcipulus, Audiui nuntium Dei dicentem, Nullus de filiis Adam naſcitur quem non tangat Satan, præter Mariam & filium eius. Qua propter & ipſe Mahometus collaudans virginem in ſuo alcorano, ſic dicit, O Maria, Deus vtique deputauit te & elegit te ſuper fœminas ſeculorum. O Maria Deus annuntiauit tibi verbum ſuum de ſe. Nomen eius Meſſias. & Ieſus Maria filius honorabitur in hoc ſeculo & in alio &c.* Or faut-il noter qu'auant que venir au teſmoignage de l'alcoran il auoit produit toutes les autoritez de la bible, & des docteurs deſquelles il penſoit pouuoir faire ſon prouſit: a-

iouſtant meſme, pour mieux autorizer leur opinion, *Sancta ſynodus dicit quod dicta ſanctorum doctorum, ſcilicet Auguſtini, Hieronymi & aliorũ, à cunctis fidelibus ſunt retinenda ſicut quatuor euangeliſtæ.* Et que fait-il apres? Il vient aux contes, de l'accommodation deſquels ie traite maintenant. *Tertiò* (dit-il) *dico quod virgo Maria eſt ſine originali peccato concepta, quia eſt exemplis confirmatum: ſpecialiter autem tribus exemplis quæ facta ſunt in tribus magnis doctoribus ſanctæ matris eccleſiæ, ſcilicet in magiſtro Alexandro Niccam, in domino Bonaventura cardinali, & in ſancto Bernado.* Et que contiennent ces contes? Comment la vierge Marie a monſtré qu'elle l'eſtoit indignee contre ceux qui ſouſtenoyent qu'elle eſtoit conceuë en peché originel. & nommeement quant à maiſtre Alexandre Niccain, que luy ayant faict courir le bruit par trois diuerſes fois qu'il prouueroit que la vierge Marie auoit eſté conceue en peché originel, toutes les trois fois fut par maladie empeſché de ce faire. Toutesfois encore depuis reprit ceſte deliberation: mais la nuict dont il deuoit le lendemain tenir ſes concluſiõs, il tomba en vne treſgrieſue maladie. Alors il inuoqua la vierge Marie à ſon aide: laquelle ne faillit à le venir trouuer ſur l'heure, & luy dict de prime arriuee, *Hanc infirmitatem pateris pro eo quod me eſſe conceptam in peccato originali probare niteris.* C'eſt à dire, Tu endures ceſte maladie pour ce que tu t'efforces de prouuer que i'ay eſté conceue en peché originel. Et apres luy auoir dict cela, elle print le couſteau de la chambriere qu'elle menoit, duquel elle coupa au coſté dudict maiſtre Alexandre vne piece de chair pourrie, puis auec vn'aiguille & du fil de ſoye (car il-y-a *ſerico filo*) racouſtra la place. Et pourtant ne faillit ce maiſtre Alexandre apres cela de quitter ceſt mauuaiſe opinion, voire compoſer vn gros liure pour l'opinion contraire. Ie laiſſeray les deux autres contes pour la fin du chapitre ſuiuant. Or pour la fin il met ceſte belle allegation de laquelle i'ay parlé ci-deſſus. *Tres ſunt qui teſtimonium dant, ſcilicet virgini Mariæ &c.* Voila donc comment il accommode ces contes, les ayant gardez pour la derniere & plus ſeure eſpreuue. Car voici comment il

auoit

auoit disposé ses argumens touchant ce point *quòd est concepta sine originali peccato; Primò, quia fuit à Deo præseruata: Secundo, quia hoc est per sacram scripturam præfiguratum, ac per dicta sanctorum doctorum approbatum Tertio, quia est exemplis prænuntiatum ac confirmatum.* Ie monstreray encore ci-apres comment ils se seruoyent de ces contes en choses qui concernoyent le bien ou l'honneur de nostre mere saincte eglise, ou tous les deux.

Quant aux contes qu'ils auoyent coustume de reciter es presches qu'ils faisoyent sur la louange de quelque sainct ou saincte, l'accommodation estoit telle qu'à chacune vertu qu'ils luy attribuoyét, (or n'en oublioyét ils pas vne s'ils pouuoyent) ils aioustoyent pour vn tesmoignage irrefragable, quelque conte ou quelques contes de ce qui auoit esté faict ou dict par luy.

¶ *De plusieurs sortes de questions, & aucunes nõ moins meschãtes que friuoles, dont aussi estoyẽt garnis lesdicts prescheurs.*

CHAP. XXXX.

ILs employent aussi vne partie de leurs presches à des questions qui ne valoyent guere mieux que le reste: ie di questions les vnes trop curieuses, les autres non seulemẽt curieuses, mais aussi friuoles & inutiles, & puis, pour la plus part, fort sottes & ridicules. Et toutesfois nous scauõs que telle curiosité a esté reprise de tout tẽps. Car nous voyons combien elle a despleu à S. Paul, & puis à plusieurs anciens docteurs. Entre lesquels S. Augustin racõte (si bien me souuient) d'vn qui fit respõse à vn curieux telle que sa curieuse & outrecuidee question meritoit. Car ayant demandé que Dieu faisoit auant la creation du monde, il luy fut respondu qu'il bastissoit vn enfer pour tels curieux. Nous trouuons aussi vn'epistre de l'ẽpereur Constantin en laquelle il monstre le mal qu'ap-

portent les questions curieuses. Mais cela n'a point gardé Thomas d'Aquin, Pierre Lombard, & autres, de mettre en auant plusieurs questions friuoles & inutiles, voire aucunes pernicieuses & ayans du blaspheme: ni aussi n'a gardé les docteurs de nostre temps de tenir en leurs escoles disputes de telles questions, & en inuenter tous les iours de nouuelles. Et touchant quoy sont ces questions? Touchant Dieu, touchant la diuinité & humanité de Iesus Christ, touchant les Anges. Cõme: *Vtrũ Deus posset peccare si vellet, &c.* Asçauoir-mon si Dieu pourroit pechers'il vouloit. Asçauoir-mon si Dieu peut faire maintenãt tout ce qu'il a pu faire le tẽps passé. Asçauoir-mõ si Dieu peut sçauoir quelquechose qu'il ne sache. Asçauoir-mon si Dieu pouuoit prendre la nature humaine en sexe feminin. Mais celles-ci principalement sont reseruees aux plus illuminez docteurs (ie di *illuminatis doctoribus*) *Vtrum plures in Christo filiationes. Item, Vtrum Deus potuerit suppositare mulierem, vel diabolum, vel asinum, vel cucurbitam, vel silicem. Et sisuj positasset cucurbitam, quemadmodum fuerit concionatura, editura miracula, & quónam modo fuisset fixa cruci.* Item, Asçauoir-mon qu'eust consacré S. Pierre s'il eust consacré alors que le corps de Iesus Christ estoit pendu en la croix. Item, Asçauoir-mon si apres la resurrection il sera licite de manger & boire. Et quant aux Anges, Asçauoir-mon si les Anges sont biẽ d'accord ensemble. Asçauoir-mõ si Dieu se sert de tous. Asçauoir-mon si les Anges sont marris de la damnation des hommes qu'ils ont en garde. Ie laisse les questions des noms des anges & archanges, de leurs preeminences & leurs sieges: combien est haut monté l'vn par dessus l'autre, & autres choses qui concernent leur hierarchie. Ils ont aussi force questions *de notionibus, relationibus, instantibus, formalitatibus, quidditatibus, ecceitatibus,* & autres mots qui semblent auoir esté faicts pour coniurer les diables, & souloyent toutesfois estre ordinairement en la bouche des docteurs scholastiques, tant nominaux que reaux, Thomistes, Albertistes, Occanistes, Scotistes, & autres. Aussi se sont-ils amusez & s'amusent à des questions fort sogrenues touchant leurs articles de la religion

gion Chreſtienne, & nommeement touchant ce qu'ils appellét le ſainct ſacremét de l'autel: cõme on peut voir au liure appelé *Cautelæ miſſæ*. Et encores n'ont ils ſceu faire tant de queſtions touchant ce point, qu'on n'en troue de iour en iour vn grand nombre de nouuelles. Dequoy il ne ſe faut eſmerueiller, veu les dangers auſquels leur ſacrifice eſt ſuiect. Car quant à l'hoſtie, ils ont bien meu force queſtions touchant les inconueniens qui luy pouuoyent auenir: mais ſi en eſt-il auenu deſquels ils ne ſe fuſſent iamais doutez. Et meſme ils ne parlent point d'vn accident tel que celuy qui auint à S. François. c'eſt qu'en diſant la meſſe (au fueillet 72, du liure des conformitez allegué ſouuent ci-deſſus) il trouua en ſon calice vne araignee, laquelle ne voulant point ietter hors, il la beut auec le ſang. Il eſt vray que ſe frottant & grattãt la cuiſſe là où il ſentoit vne demangezzon, il ſe fit ſortir ladicte araignee par icelle cuiſſe. Voici, à dire la verité, vn conte lequel peut eſtre motif de pluſieurs queſtione qui n'ont point encore eſté ouyes. Car premierement on pourra demander ſi ce ſang ainſi empoiſonné auoit autant de vertu que s'il ne l'euſt point eſté, & notamment ſi ell'eſtoit alors penetratiue iuſques en purgatoire. Item ſi ceſte araignee eſtoit venue là de ſon propre mouuement, ou bien par quelque reuelation qu'ell'auoit eue miraculeuſement & contre tout ordre de nature. Item ſi elle participa point aux merites du ſacrifice, ou pour le moins ſi elle fut pas ſanctifiee. Auſſi pourroit-on mouuoir vn autre queſtion, ſi ceſte araignee ſe pouuoit enyurer de ce breuuage. Voire ceux qui entẽdẽt ces ſubtilitez, en pourroyent mouuoir encore deux ou trois douzaines: qui eſt la raiſon pour laquelle ie di qu'on ne ſe doit esbahir s'ils ne peuuent trouuer le bout des queſtions qu'engendre ceſte myſtiquement ou myſterieuſement eſtrange façon de ſacrifice.

Toutesfois encore n'y auroit-il pas ſi grand pitié en eux s'ils ne ſe rompoyent la teſte qu'apres les queſtions qui appartiennẽt aux points ſuſdicts: mais tant s'en faut qu'ils ſe contentent de celles-la, qu'ils veulent entrer

Quum tibi non ætas habilis sit Caraphe bello:
Et castris habeas cognita claustra magis:
Quum desit miles, bellique pecunia nervus,
Quis te præcipitem cogit ad arma furor?
Infirmis humeris damnata quid induis arma?
Quæ tibi quum libeat ponere, non liceat?
Cur respirantem & curantem vulnera mundum
Concutis, & Martem solus ad arma cies?
Da miseris requiem, & spatium concede malorum,
Si nobis pater es, si tua cura sumus:
Conde senex gladium, & Christi reminiscere verbi:
Quod dixit Petro, dixit, & ille tibi.

Responce,

Quod dixit Petro Christus, nolim esse putetis
Dictum (pontificum pace Petrique) mihi.
Nam neque sum Petri successor, nec quoque talem
Agnoscit bona pars Christicolarum hodie.
Pauli ego (successu cœptis meliore deinceps
Dij faueant) sumpsi nomen & arma simul:
Et Christi verbi memor intrepidúsque minister,
Non veni pacem mittere sed gladium.

Et à propos de Malchus, auquel S. Pierre, adressant mal son coup, coupa l'oreille, pensant couper la teste, le mesme prescheur dit que ce n'est pas sans cause que Malchus estoit seruiteur du prince des prestres: mais que c'est pource que Malchus signifie roy. Surquoy il scait tresbien faire sa conclusions, que comme Malchus ayãt vn nom qui signifie roy, seruoit au prince des prestres, ainsi la maiesté royale est assuietie à la puissance & autorité prestrale. Aussi me souuient d'vne question du mesme prescheur sur le propos dudict S. Pierre: c'est pourquoy Iesus Christ bailla plustost les clefs de l'eglise audict S. Pierre qu'à S. Iean, lequel (dit-il) valoit bien pour le moins S. Pierre. Voici donc ce qu'il respond: C'est pource que S. Iean estoit de la parenté de Iesus Christ, voire son cousin germain: à fin qu'il monstrast par ceste exemple qu'en conferant les dignitez ecclesiastiques on ne doit auoir esgard à la parenté, mais à la vie. A quoy aussi Moyse (dit-il) eut esgard quand au lieu

uelles de tout ceci. Premierement donc en chacun ſion des verges eſtoit attaché vn certain inſtrument trenchant en façon de raſoir. Quant au nombre des coups les contemplations ne s'accordent pas du tout. Car par la contemplation de quelques docteurs ne s'en trouue que cinq mille de conte faict: mais la contemplation de quelques autres luy en donne mille d'auantage: qui diſent qu'il en eut cinq mille ſur le corps,& mille ſur la teſte. Quant à ſa couronne, Bonauenture dit qu'il y auoit mille eſpines. Et quelles ſortes d'eſpines? (*Dicit Lyra*) dit Oliuier Maillard, fueillet 208. col. 2.) *quòd erant de iunco marino. Et quæſiuit ab illis qui fuerant cum beato Ludouico rege in terra ſancta, quòd quidam dixit quòd illæ ſpinæ penetrabant ſotulares cum duplici ſemella; quantumcunque eſſent noui & fortiter reparati. Corona erat ſicut corona imperatoris, in qua erant mille cuſpides & ponebant ſuper caput eius, prementes cum magnis baculis & lapidibus.*

Mais S. Iean leur a bien taillé de la beſongne quand il ne leur a point voulu dire qu'eſcriuit noſtre Seigneur alors qu'on luy eut amené la femme qui auoit eſté ſurpriſe en adultere. Or de pluſieurs opinions touchant ce la Menot en amene quelques-vnes au fueillet 138. col. 4. où il dit auſſi que l'homme auec lequel elle auoit eſté ſurpriſe, ſe cachoit derriere les autres. Et tout d'vn train en la colomne precedente on trouuera la reſponſe à vne queſtion meue touchant le bon larron, aſçauoir ſi Dieu peut pardonner à quelcun ſes pechez ſans qu'il ait faict penitence & ſatisfaction.

Ils n'ont pas eſté ſi empeſchez à deuiner qu'auoit dict noſtre Seigneur à ſes diſciples touchant le figuier qu'il auoit faict deuenir ſec: mais ont incontinent trouué en leur cerueau, qu'il leur auoit dict que le figuier ſignifioit la ſynagogue des Iuifs, qui deuoit eſtre deſtruite en bref, à cauſe de la malediction que Dieu auoit donnee. Et qui ne me voudra croire, liſe Menot au fueillet 166, col. 3. Où il rend auſſi la raiſon pour laquelle noſtre Seigneur auoit eu faim alors. Aſçauoir, pource qu'il auoit mal ſouppé. Et pourquoy auoit-il mal ſouppé? Pource

qu'il estoit arriué tard. Car nous sçauons que c'est l'ordinaire que ceux qui arriuent tard, ont la petite part. Il est vray qu'il dit que selon aucuns docteurs ceste faim n'estoit corporelle mais spirituelle.

Ils ont faict aussi telle diligence qu'ils ont trouué presque tous les noms (à propos de ce que i'ay tantost dict touchant le nom du chien de S. Roch) de tous ceux & celles dont il est faict mention es Euangiles. tellement qu'il n'y a si petit entr'eux qui ne responde à telles questions. Exemple: quant au nom de la femme pechereſſe qui vint oindre les pieds de Iesus Christ estant à table chez le Pharisien, c'est vne chose hors de doute entr'eux qu'elle auoit nom Marie Magdelaine, cõme i'ay mõstré cideuãt. Quant à ceste femme qui dict à Iesus Christ Bienheureux est le ventre qui t'a porté, ils tiennent pour aussi certain qu'elle se nõmoit Marcelle, que si l'euangeliste l'eust dict. Barelette au fueillet LXXI, col. III, *Quum hæc diceret, extollens vocem quædam mulier (scilicet sancta Marcella, famula beatæ Marthæ sororis Lazari) dixit beatus venter qui te portauit.* Il est vray qu'Oliuier Maillard dit seulement que c'estoit vne damoiselle de Marthe, au fueillet 140, col. 3. Or quand ils se sont veus estre empeschez à trouuer les noms de quelques personnes, ils ont vsé de nouuelles metamorphoses. comme quand ne pouuans trouuer le nom de celuy qui donna le coup de la lance, ils l'appelerent luy mesme Lance. car lonchi (comme nous auons dict ci-dessus) signifie lance: lequel nom lonchi ils ont donné à celuy qui fit ledict coup. Il est vray qu'on l'a depuis corrompu en Longi. & mesmes depuis auoir eu ce credit d'estre mis au nombre des saincts (pour raison de ce grãd merite d'auoir percé le costé à nostre Seigneur) son nom luy a esté augmenté d'vne syllabe, en l'appelant selon la terminaison Latine *Longinus*.

Or leur curiosité à bien encore passé plus outre quãd ils sont venus iusques à ces questions, Asçauoir-mon, si Iesus Christ n'eust point esté crucifié, si Iudas ne l'eust point trahi: Asçauoir-mon si la vierge Marie eust crucifié son fils, si autre ne se fust trouué qui l'eust voulu faire. La premiere est es sermons de Barelete au fueillet

158,

158.col. 4. La ſeconde ne ſe trouue pas ſeulemẽt es ſiens, au fueillet 115: mais auſſi en ceux de Menot au fueillet 169.col.3, cõme i'ay dict par cideuant. Et qui eſt la pitié, ils ne s'eſtonnent pas de telles queſtions, ni ne s'y trouuent autremẽt empeſchez: au-cõtraire ſe trouuent empeſchez (i'enten irreſolus & en grand' doute) en quelques queſtions deſquelles les payens meſmes faiſoyent conſcience de douter. Pour exemple: *Sed quicquid ſit de corpore*, (dit Menot) *anima quæ peccauerit, ipſa morietur. Sic relinquo quæſtionem arduam de immortalitate animæ.* Et toutesfois encore les deux queſtions que ie viẽ de proposer, ne ſont rien au pris de quelques autres que nous auons amenees ci-deſſus de Barelete, au chapitre des blaſphemes: A ſçauoir-mon quels propos auoyent eſté tenus en paradis quand il fut deliberé & conclu de faire prendre à Ieſus Chriſt chair humaine au ventre d'vne vierge, au fueillet 229.col.4. Item, quelle controuerſe il-y-auoit eu entre ceux qui s'offroyent pour aller annoncer la reſurrection de noſtre Seigneur à la vierge Marie, au fueill. 154. col.4. Item, que dirent les Apoſtres à la vierge Marie, eſtans faſchez de ce que ſon fils ne leur tenoit promeſſe quant à leur enuoyer le S. Eſprit. Et quel debat il y eut (ô treſexecrable blaſpheme) en paradis entre le Pere & le S. Eſprit, refuſant de deſcendre en terre, de peur qu'on ne le traictaſt de la meſme ſorte que Ieſus Chriſt,) au fueillet 178.col.1.) Mais que di-ie queſtions? Il recite ces choſes & autres ſemblables auſſi aſſeureement que s'il les auoit trouuees en la ſaincte eſcriture.

Ie vien à vne queſtion qui n'eſt pas ſi horrible que quelques autres dont i'ay faict mention ci-deſſus, & nommeement que ces trois dernieres: mais toutesfois ie l'ay expreſſeement gardee pour la fin de ce chapitre, pour luy donner toute la place qui reſteroit, comme à celle qui me ſembloit meriter que i'en fiſſe mention biẽ ample. La raiſon eſt que iamais queſtiõ de noſtre religiõ n'a eſté demenee ſi courageuſement, ſi aſprement, voire ſi felonnement, que ceſte-ci: iamais pour aucune queſtion les docteurs de la religion Rommaine ne ſe ſont tellement bandez les vns contre les autres: iamais n'y a

euſſent eſcrit & auſſi faict croire le contraire par l'autorité de quelques miracles forgez par eux. Et qu'il faloit auiſer aux moyens qu'on pourroit auoir d'en forger auſſi bien que ceux-là auoyent faict. La concluſion eſtant faicte en ce chapitre conuentuel de proceder par faux miracles, il fut reſolu que ceſte entrepriſe ſeroit executee par quatre Iacopins de Berne, (dont les noms & ſurnoms ſeront declarez ci-apres.) Pour donc en venir à bout, ayans communiqué auec le diable (auquel l'vn d'eux, qui eſtoit necromancien, adreſſa les autres) & ayans eu promeſſe de luy qu'il leur aideroit, regarderent depuis ſongneuſemét ſi quelque moyen ſe preſenteroit point à eux. Or auint-il au bout de quelque temps qu'vn compagnon couſturier nommé Iean Ietzer natif de Zurzac fut receu de leur ordre. Et bien toſt apres qu'on luy eut baillé l'habit, l'vn des quatre l'alla trouuer de nuict en la cahuette qu'on luy auoit baillee, & ſe mit à contrefaire l'eſprit, s'eſtant enuelopé d'vn linceul, & menant vn fort grand bruit tant par pierres qu'il iettoit, qu'autrement. Dequoy ce poure nouice s'eſtant plaint aux quatre principaux, (qui eſtoyent ceux meſmes dont venoit ceſte tromperie, & meſme l'vn deſquels eſtoit le contrefaiſeur d'eſprit) il fut conſolé par eux & exhorté à prendre patience. Vne nuict entr'autres ceſt eſprit contrefaict parle à ce poure nouice, & luy encharge de faire certaine penitence pour luy. Ce que le nouice ayant communiqué aux quatre ſuſdicts, il fut auiſé de luy faire faire publiquement ceſte penitence, qui eſtoit pour la deliurance dudict eſprit. Lors vn d'entr'eux commença à preſcher de ceſt eſprit, & expoſer au peuple pourquoy ceſte penitence ſe faiſoit. Et ce n'eſtoit ſans magnifier leur ordre, (auquel ceſt eſprit s'eſtoit adreſſé pour eſtre aide par leurs merites) & au contraire blaſmer celuy des Cordeliers. Vne fois entr'autres ceſt eſprit exalta fort à ce nouice l'ordre des Iacopins, tant pour les bons perſonnages qui en eſtoyent, que pour la bonne maniere de viure qu'on y obſeruoit: aiouſtant, qu'il n'ignoroit pas toutesfois que ceſt ordre eſtoit hay de pluſieurs, à cauſe de leur docteur S. Thomas, lequel ils ſuiuent en ce qu'ils

disent la vierge Marie auoir esté conceue en peche originel. & toutesfois que plusieurs de ces malvueillans estoyent griefuement tourmentez par vengeãce de Dieu. Et mesme que la ville de Berne periroit s'ils ne dechassoyent les Cordeliers, qui soustenoyét que la vierge Marie auoit esté conceue sans peché. Et que notamment le docteur Alexandre d'Ales & Iean d'Escot docteur subtil tous deux Cordeliers souffroyent grand' peine en purgatoire pour auoir soustenu ceste opinion. En la fin contrefit la vierge Marie, qui elle mesme l'asseura de sa conception impure & souillee, & de plusieurs autres points qu'on vouloit sçauoir d'elle: aussi luy imprima en la main dextre vne cicatrice de la passion de son fils Iesus Christ. Ce qu'elle fit en perçant la main d'vn clou bien aigu. Puis pour addoucir la douleur de sa playe, luy donna du cherpis faict des bãdelettes de son enfant desquels elle l'enuelopoit en Egypte. Or nõ contens de ceci les quatre susdicts luy baillerent à boire d'vn'eau faicte par sorcelerie, par laquelle ils luy firent perdre le sens & l'entendement, & puis d'vn'eau forte luy imprimerent encore quatre playes. Luy estant reuenu à soy par le moyen d'vn'autre eau qu'ils luy auoyent baillee, s'estonnoit fort de ces autres playes: mais ils luy firent croire que cela venoit de Dieu. Apres ils le mirét en vn petit poile à part tout tapissé de pourtraits où la passion de Iesus Christ estoit figuree, par laquelle il deuoit apprendre les contenances de Iesus Christ. Et faisoyent tout ceci à cause du commun peuple, qui auoit ia ouy le bruit de tous ces beaux miracles: en la presence duquel ils faisoyent iouer la passiõ à ce poure nouice, apres qu'ils luy eurent faict faire son apprentissage. Aussi luy bailloyent vn breuuage qui le faisoit escumer: & luy faisoyent croire que par grande deuotion il luitoit contre la mort, ainsi que Iesus Christ. Et pour conclusion, ils firent tant de tels tours à ce poure moine qu'vne fois il s'apperceut de quelque tromperie: & toutesfois encore firent ils si bien qu'il se persuada que toutes les apparitions n'auoyent esté fauses: tellement qu'encore depuis ils se seruirent de luy à cõtrefaire quelque miracle. Mais

en la

en la fin toute leur meschanceté de laquelle on auoit ia grand soupçon, ayant esté descouuerte par ce poure moine (lequel Dieu auoit miraculeusement sauue de leurs mains, eux ayans essayé plusieurs moyens pour le faire mourir) leur proces fut tellement faict que les quatre beaux-peres estans remis au bras seculier par les ecclesiastiques (qui s'estoyent efforcez de les sauuer) ils furent bruslé en vn pré de ladicte ville de Berne, vis à vis le conuent des Cordeliers. Leurs noms estoyent, Iean Vetter prieur, Estiene Boltzhorst prescheur, François Vlchi souprieur, (qui contrefaisoit l'esprit, estant necromantien) Henri Steniecker receueur. Ie laissé plusieurs meschancetez notables que le lecteur pourra lire en l'histoire qui en a esté escrite au lõg. Et maintenant ie le prieray de considerer cõment ces malheureux estoyent enragez apres ceste question quand ils cerchoyent tels moyens pour la confermer. Ce qui ne leur procedoit point de quelque zele, mais d'ambition laquelle les faisoit creuer de despit de ce que l'opinion des Cordeliers leurs aduersaires auoit la vogue.

Oyons maintenant le prescheur Barelete, comment de sa part aussi il renuoye loin les Cordeliers auec leur opinion, les appelant *æmulos* de son ordre. Car ayant dict qu'il-y-a quaranteneuf docteurs de son opinion (dont il nomme vne grande part) vient à dire, *Quid vobis videtur ciues mei super hoc? Quare omnes religiones non pugnant pro doctoribus suis? Ecce quot doctores, quot sapientes hoc affirmant. Sed dicunt æmuli nostri quòd fuit priuilegiata, quia à peccato preseruata. Ostendant illud priuilegium, & eis fidem dabimus.* Et entr'autres passages allegue vn d'Alexandre d'Ales où il met son opiniõ contraire à celle pour laquelle l'esprit susdict appellé par les Iacopins de Berne donnoit à entendre qu'il estoit tourmenté en purgatoire: *Si beata virgo Maria non fuisset concepta in peccato originali, non fuisset obligata peccato, nec pœnæ, nec habuisset reatum peccati. Sed qui non habet reatum peccati, non indiget redemptione (quia redemptio est solùm propter obligationem peccati, vel pœnæ, & propter reatum peccati.) Ergo beata virgo non indiguisset redemptione: quod non est secundum catholicam fidem*

ponendum. Or ſi ainſi eſtoit, ledict eſprit apoſté par les Iacopins de Berne auoit grand tort de faire ainſi tourmenter ce poure homme en purgatoire, puiſqu'en ce paſſage il accordoit tout ce qu'ils demandoyent. Mais ie laiſſe le debat à Barelete, qui auoit auſſi dict au commancement, *Non ſolùm antiqui doctores ſed etiam poſteriores tenuerunt. & in ſcripturis reliquerunt quòd virgo beata & omnes homines (præter Chriſtum) in ſui conceptione peccatum contraxerunt. Quod patet triplici teſtimonio impræſentiarum, primo eccleſiæ doctorum, ſecundò canoniſtarum, tertiò religionum.*

Au-contraire Oliuier Maillard en vn ſien preſche introduit par forme de dialogue deux dames qui diſent leur opinion de ceſt article, Menterie & Verité. Et premierement Menterie tient ce language, Ie di que la vierge Marie a eſté conceue en peché originel, & qu'en ce temps-la ell'eſtoit fille du diable, & maudite de Dieu, au regard du peché originel: & que ſi elle n'euſt eſté rachetee par la paſſion de Ieſus Chriſt, ell'euſt eſté damnee. Et qu'ainſi ſoit i'ay pluſieurs autoritez & raiſons. Premierement Dauid dict, I'ay eſté enfanté en iniquité, & ma mere m'a conceu en peché. Et apres que Menterie a allegué quelque nombre d'autres raiſons, Verité vient à parler ainſi, Beau-pere, mes oreilles ne peuuent porter que la vierge, qui a rompu la teſte au diable, qui a eſté des le commancement eſleuë mere du Dieu & homme, ait eſté vn ſeul moment de temps ſous l'ire de Dieu. En la fin apres que Verité a dict qu'il eſt bien vray que la vierge marie eſtoit en danger de tomber au peché originel, mais qu'ell'a eſté priuilegee, il luy demande, Mais que reſpondez-vous madame à ce que diſent tant de docteurs, ſainct Bernard, Thomas d'Aquin, Bonauenture, Guido, & autres? A cela elle fait ceſte reſponſe, pour couper broche à toutes les diſputes qui s'en pourroyent encore faire: Ie di que deuant que l'egliſe en eut determiné il eſtoit licite d'opiner d'vne ſorte ou autre; maintenant pource que le concile de Baſle a eſté d'autre auis, il eſt dangereux de tenir l'autre opinion voire ie croy que cela ſoit heretique. Et meſme le mot:

pris

pris pour noſtre theme s'accordt à cela, *Tota pulchra es amica mea, & macula non eſt in te, Cantic. cap.* 4. C'eſt à dire, Ma bien-aimee tu es toute belle, & en toy n'y a point de macule.

Mais l'auteur des ſermons intitulez *Dormi ſecurè* amene d'autres preuues que tous les autres. car il allegue trois miracles faicts tout à propos: ayant premierement (comme i'ay dict cideuant) pris la diabolique hardieſſe de falſifier le paſſage de Dauid, en retranchant ce qui ne faiſoit pour luy: & au lieu de *Et in peccato concepit me mater mea*, alleguant ſeulement *Concepit me mater mea*. & puis prenant ces mots pour le theme du preſche qu'il fait de la conception de la vierge Marie, & les appliquant à elle. Or promet-il de monſtrer qu'elle a eſté conceue ſans peché originel, par trois ſortes de raiſons: Premierement pource que Dieu l'a preſeruee (car il prend pour tout prouué ce qui a le plus grand beſoin d'eſtre prouué.) Secondement, pource que cela a eſté prefiguré par la ſaincte eſcriture, & approuué par les ſentences des ſaincts docteurs. Tiercement, pource que cela a eſté confermé par exemples. Qui ſont donc ces exemples? Des miracles apoſtez. Deſquels ie penſe eſtre ceux-meſmes que nous auons tantoſt ouys eſtre reprochez aux Cordeliers par les Iacopins. Le premier eſt (duquel i'ay faict mention deſia par cideuant) qu'ayant publié par tout qu'il prouueroit la vierge Marie auoir eſté conceue en peché originel, toutes les trois fois fut ſurpris de maladie, & ainſi fut empeſché de ce faire. Toutesfois encore depuis ſe delibera de determiner touchant cest article, & arreſta du iour: mais la nuict precedente il tomba en vne treſgrieſue maladie, de laquelle preſſé il inuoqua la vierge Marie à ſon aide. Laquelle l'eſtant venu trouuer incontinent, luy dict qu'il enduroit ceſte maladie pource qu'il s'efforçoit de prouuer qu'elle eſtoit conceue en peché originel. Toutesfois apres luy auoir dict cela, elle prit le couſteau de la chambriere qui la ſuiuoit, & d'iceluy coupa au coſté dudict maiſtre Alexandre vne piece de chair pourrie: puis auec vne aiguille & du fil de ſoye (car il y a *ſerico filo*) raccouſtra &

consolida la place. puis elle s'en alla. Et apres son depart luy se porta tresbien, & declara ceci à vn escolier qui dormoit en la mesme chambre: & alors renonça totalement à ceste opinion qu'il auoit eue touchant la conception de la vierge Marie: & non content de cela, compo sa vn gros liure pour l'approbation de l'opinion contrai re. Le second conte est, qu'vn bon frere mineur allant chasque nuict faire ses oraisons au cœur du temple, oyoit ordinairement sur l'autel de la vierge Marie vn certain son comme d'vne mousche: & s'esbahissant que cela pouuoit estre, vne fois entre les autres dict à cela qui faisoit vn tel son, Ie t'adiure par nostre Seigneur Iesus Christ que tu me dies quelle chose tu es. Alors il ouyt vne voix qui luy disoit, Ie suis Bonauenture. Luy respondit, O excellent maistre comment vont vos affaires? & d'où vient que vous faites vn tel son? A quoy il fit response, Mon cas se portera bien: car ie suis du nombre de ceux qui seront sauuez. mais pource que i'ay tenu ceste conclusion que la vierge Marie auoit esté conceue en peché originel, i'endure ici mon purgatoire & ma penitence sur l'autel d'icelle. Mais quand i'auray esté purgé, ie voleray au ciel. *Vnde* (dit-il) *Bonauentura potest de ista conclusione dicere illud Psalmi, Propter te mortificamur tota die.* Le troisieme conte est touchant S. Bernard: c'est qu'apres sa mort il apparut à quelcun auec vne tache: & luy dict qu'il auoit ceste tache pource qu'il auoit soustenu que la vierge Marie auoit esté conceue en peché originel.

Voilà comment la vierge Marie (selon ces contes) se vengeoit de ceux qui auoyent tenu l'opinion d'elle qui ne luy plaisoit. Mais escoutons aussi comment elle monstra bien que ceux qui celebroyent la feste de sa conception luy faisoyent grand plaisir. Vn certain abbé nommé Helsin estant sur le point d'estre noyé vit vn certain personnage habillé à la pontificale (qui estoit vn ange, selon Barelete) lequel luy ayant demandé s'il auoit enuie des'en retourner sain & sauf en son pays, & luy ayãt esté respondu par ceste abbé pleurant, qu'il desiroit cela de tout son cœur, il luy dict, Sçaches que i'ay esté adressé

à toy

à toy par nostre Dame mere de Dieu, laquelle tu as inuoquee de si grand courage: & que tu eschaperas auec toute la compagnie, si tu me veux promettre que tu celebreras tous les ans solennellement la feste de la conception de la vierge Marie, & prescheras qu'on la doit celebrer. Ce qu'il promit de faire tres-volõtiers (s'estant faict dire le iour & l'office duquel il falloit vser) & ainsi il eschapa auec tous ceux de sa compagnie. Lequel cõte est aussi recité par Barelete, aioustant (comme i'ay dict) que celuy qui apparut audict abbé, estoit vn ange. Et mesme recite cest argument qu'on fondoit expresseement sur cela: Ce qui est reuelé par vn ange, doit estre tenu fermement: or a-il esté reuelé par vn ange que la vierge Marie estoit conceue sans peché (comme il appert par le conte de l'abbé Helsin, qui &c.) ergo il faut tenir fermement que la vierge Marie a esté conceue sans peché. Mais il en met encore trois (entre plusieurs autres) qui sont de si bonne grace que ie ferois conscience de les omettre. Le premier argument pour prouuer que la vierge Marie estoit conceue sans peché originel, est tel, Ce qui est confermé par plus de voix, doit estre suiui: la pluralité de voix est pour ceux qui disent la vierge Marie auoir esté conceue sans peché originel: leur opinion donc doit estre suiuie. Le second, On ne celebre point de feste sinon de chose saincte: or on celebre la feste de la conception: ergo ceste conception a esté saincte, & par consequent a esté sans le peché originel. Le troisieme, Les indulgences ne se donnent point sinon pour vne chose saincte: or le pape Sixte IIII a donné à toutes personnes qui celebreroyent la feste de la conception, indulgences pour toute l'octaue d'icelle: ergo ceste conception a esté saincte, &c.

I'adiousteray encores vn conte qui fera qu'on n'aura occasion de s'esbahir des precedens: & c'est à propos du soin que la vierge Marie auoit de ceux qui pareillement estoyent songneux de son honneur. Enuiron l'an 1470 sous le pape Sixte IIII, vn nommé Alain de la roche, Iacopin, forgea du plautier de la vierge Marie ce qui a esté nommé *Rosarium*: & le prescha au lieu de l'e-

uangile,& finalemẽt en inſtitua vne confrairie. Laquelle fut approuuee par les bulles dudict pape,vſant de grãde largeſſe d'indulgences. Et outre ce, Iaques Sprenger prouincial d'Alemaigne forgea pluſieurs miracles pour l'autorizer. Et qui eſt bien d'auantage, on n'eut point honte de publier vn liure traitant de ceſte confrairie, au commancement duquel il eſtoit recité qu'vn iour la vierge Marie eſtoit entree en la chambrette dudict Alain,& luy auoit faict vn aneau de ſes cheueux, auec lequel elle l'auoit eſpouſé. Item qu'elle l'auoit baiſé,& luy auoit preſenté ſes tetins pour les manier & les tetter. En ſomme, qu'elle eſtoit auſſi familiere auec luy qu'vne femme a couſtume d'eſtre auec ſon mari.

Ie penſe lecteur vous auoir ſuffiſamment donné à cognoiſtre quelles eſtoyent les queſtions de ces illuminez docteurs,& leur façon de diſputer, & comment les vns par deſpit des autres faiſoyent des miracles ſeruans à confermer leurs opinions: au moins comment cela a eſté pratiqué en ceſte derniere queſtion, apres auoir eſté ſi aſprement,voire felonnement(comme i'ay dict) debatue:où nous voyons qu'à la fin la verité par le menſonge a eſté ſurmontee. Or ſçay-ie bien qu'il y a vne infinité d'autres queſtions outre celles qui ont eſté debatues par les docteurs: mais ie péſe en auoir aſſez allegué pour prouuer la folie qui a regné au temps de nos predeceſſeurs, & regne encore au noſtre en quelques endroits. où on ne s'amuſe ſeulement aux queſtions ſuſdites,mais à quelques autres telles que ceſte-ci, A ſçauoir-mon quelle eſt la plus grand feſte,ou la feſte Dieu, ou la feſte de la Touſſaincts: les vns alleguans que Dieu eſt plus grand que les ſaincts, les autres, que Dieu ne peut eſtre ſans ſes ſaincts,non plus qu'vn roy ſans ſa cour.

En ce chapitre, parlant de ceux qui adiouſtoyent aux euangeliſtes les noms qu'eux auoyent voulu taire, i'ay oublié ceux qui ont preſché & preſchent que le petitenfant que noſtre Seigneur mit au milieu de ſes diſciples alors qu'ils diſputerent qui eſtoit le plus grand d'entr'eux,eſtoit Ignace, appelé depuis ſainct Ignace, & te-

& tenu pour disciple de S. Iean. Aussi ay-ie oublié ceux qui ont preſché que le pelerin compagnon de Cleophas mentionné par S. Luc, c'estoit luy mesme. Pareillement ceux qui ont dict en leurs preſches que Nathanael estoit celuy qui depuis a esté dict S. Vrsin. Quant au disciple duquel le nom est teu au chapitre 18. de S. Iean, on ne s'est pas cõtenté de sçauoir qu'il estoit, mais on a voulu sçauoir d'où venoit ceste congnoissance entre luy & le souuerain sacrificateur, qui est là mentionnee: on a donc si bien cerché qu'on a trouué (comme mesme teſmoigne ce diable de menteur Nicephore) que c'estoit Iean qui estoit congnu du souuerain sacrificateur par luy auoir vendu sa maison paternelle.

¶ *Des inuentions des susdicts preſcheurs pour faire rire ou pleurer leurs auditeurs, ou acquerir reputation de saincteté, ou faire venir l'eau au moulin: & de leurs propos ridicules.*

CHAP. XXXVI.

COMBIEN que les susdicts preſcheurs ayent eu ceste opinion, voire ayent preſché comme vne choſe treſ-certaine, que Ieſus Chriſt n'auoit iamais ri, si est-ce qu'ils ne l'ont pas voulu ensuiure en cela: mais au contraire aucuns ont pris si grand plaisir à rire, que mesmement en preſchant la passion, ils ont meslé des risees, & diuerses façons de sornettes & gosseries. Voire ne se sont contentez aucuns de dire des propos pour faire rire, mais aussi ont fait des actes tendans à ceste fin. Du nombre desquels fut vn Cordelier, qui ayant gagé de faire en vn mesme temps rire vne moitié du peuple & pleurer l'autre, & ce le iour du grand vendredi (autrement dit le vendredi sainct) vsa de ceste inuention. Il prit vn habillement qui estoit fort court par derriere, & ne vestit point de haut de chausses: puis estant en vne chaire posee au milieu du peuple, & qui n'estoit point close par

derriere, quand il vint à faire ſes grandes exclamations contre les meſchans Iuifs, & à declarer les grand tourmens qu'auoit endurez noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, il baiſſa tellement la teſte & les eſpaules en croiſant les bras, qu'il deſcouurit toutes ſes poſterieures: leſquelles voyans ceux qui eſtoyent derriere ceſte chaire, ne ſe peurent tenir de rire, au lieu que ceux qui eſtoyent deuant eſtoyent eſmeus à plourer, tant par les propos qu'il leur tenoit, que par les ſimagrees qu'il faiſoit. Voila cõment il gangna la gageure, ayant faict pleurer vne partie du peuple & rire l'autre en vn meſme temps, voire en vn meſme inſtant.

Vn autre cordelier nommé par Eraſme *Robertus Licienſis*, s'eſtant vanté en vn banquet qu'il pouuoit faire venir les larmes aux yeux à ſes auditeurs toutes & quantes fois que bon luy ſembloit, fut mocqué par vn de la compagnie, diſant qu'il n'eſtoit pas aſſez habile homme pour faire pleurer quelques perſonnes d'eſprit, mais ſeulemẽt pourroit faire pleurer quelques femmes des plus idiotes, ou les petis enfans. Alors ce moine bien faſché de ceſte mocquerie, luy dict, Vous donc monſieur qui faites tant du graue, trouuez-vous demain en mon ſermon en la place que ie vous aſſigneray vis à vis de moy: à la charge que ſi ie ne vous fay ſortir des larmes des yeux, ie donneray vn bon banquet à la compagnie: ſi ie vous en fay ſortir, vous le donnerez. Cela eſtant accordé, & ceſtuy-ci s'eſtãt le lendemain aſſis où il auoit eſté dict, le cordelier vint preſcher: lequel ayant bonne memoire de ſa gageure, ſe mit en propos de la bonté & douceur de dieu enuers les hommes & de ſa largeſſe, & puis vint monſtrer comment les hommes eſtoyent ingrats & meſcongnoiſſans de tant de biens qu'ils receuoyent de luy iournellement: auſſi comment ils eſtoyent ſi endurcis en leurs mauuaiſes façons de faire que par remonſtrance aucune on ne les pouuoit attirer à faire penitence & à s'aimer mutuellement. Et apres auoir pourſuiui ce propos vn peu plus auant, en la fin vint introduire Dieu parlant ainſi, O cœur plus dur que fer, ô cœur plus dur que diamant, Le fer ſe fond par le feu,

feu, le diamant eſt ſurmonté par le ſang de bouc: & moy quoy que ie face, ie ne te puis tant amollir que tu iettes vne ſeule larme. Et ne ſe contenta de dire vne fois ce propos, mais le reitera tant de fois, criant touſiours de plus fort en plus fort, qu'en la fin celuy contre lequel il auoit gagé, ne ſe peut garder de pleurer non plus que les autres qui eſtoyent autour de luy. Ce que voyant le cordelier, tendit la main vers luy, diſant, I'ay gangné. Lequel mot les autres penſoyent eſtre dict en parlant encores en la perſonne de Dieu: comme voulant dire qu'il auoit eſté le plus fort, ayant obtenu des hommes ce qu'il demandoit, quant à s'amollir le cœur.

Ce meſme Robert auoit vne amoureuſe (par diſpenſe de ſon ſainct François) qui luy dict vne fois que hormis l'habit, il luy plaiſoit bien quant à tout le reſte. Quel habit (dit-il) me faudroit-il prendre pour vous plaire en tout & par tout? L'habit de gendarme, dit-elle. Ne faillez donc (reſpondit-il) de vous trouuer demain à mon ſermõ. Le lendemain il entra en la chaire portãt l'eſpee, & quant au reſte pareillement habillé en ſoldat, ſous ſa robbe. Puis en preſchant ſe mit à exhorter les princes de faire la guerre aux Sarraſins & aux Turcs, & à tous autres ennemis de la religion Chreſtienne: & en la fin vint à dire que c'eſtoit grand pitié que perſonne ne ſe preſentoit pour eſtre chef d'vne ſi louable entrepriſe. Que s'il ne tient qu'à cela (dit-il) me voila tout preſt à despouiller ceſte robbe de S. François pour vous ſeruir ou de ſimple ſoldat, ou de capitaine. Et en diſant ceci deſpouilla ceſte robbe, & demeura preſchant demie heure en habit de capitaine. Ayant donc eſté mandé par quelques Cardinaux qui eſtoyent de ſes amis, & interrogué pourquoy il auoit vſé de ceſte nouuelle façon de faire, il leur confeſſa que c'auoit eſté pour complaire à vne ſienne amoureuſe, ſuiuant ce qui a eſté tantoſt dict.

Ce meſme Robert ayant à preſcher en la preſence du pape & de ſes cardinaux, quand il eut bien conſideré toutes leurs pompes, & nommeement comme on adoroit le pape, ne dict autre choſe eſtant entré en chaire, ſinon, Fy ſainct Pierre, Fy ſainct Paul. Et apres auoir

plusieurs fois reiteré ces mots, en crachant puis d'vn co ſté, puis d'autre, (comme font ceux à qui quelque choſe fait mal au cœur) il ſortit viſtement de la chaire, laiſſant tous ſes auditeurs fort eſtonnez: dont les vns penſoyent qu'il auoit le cerueau troublé, les autres ſouſpeçonnoyent qu'il adheroit à quelque ſecte contraire à la religion Chreſtienne. Or comme on eſtoit ſur le point de le faire mettre en priſon, vn cardinal qui congnoiſſoit de plus pres que les autres ſon humeur, & luy portoit quelque amitié, fit tant qu'il fut mãdé par le pape, pour luy rendre raiſon de ce propos en preſence, auſſi de quelques cardinaux. Eſtant donc interrogué à quoy il auoit penſé en blaſphemant ſi horriblement, il reſpondit qu'il auoit bien deliberé de traiter vne autre matiere, laquelle il leur expoſa ſommairemẽt. Mais conſiderant (dit-il) que vous auiez ſi bien tous vos plaiſirs en ce monde, & qu'il n'y auoit pompes ni magnificences pareilles aux voſtres, & d'autre part conſiderant en quelle poureté, en quelle peine & miſere les apoſtres ont veſcu, i'ay penſé en moymeſme ou que les apoſtres eſtoyent grands fols d'auoir pris vn ſi faſcheux & penible chemin pour aller au ciel, ou que vous eſtiez au droit chemin pour aller en enfer. Mais de vous autres qui tenez les clefs du royaume des cieux, ie n'ay peu auoir mauuaiſe opinion: quant aux apoſtres, ie ne m'ay peu garder de les deſdaigner comme les plus ſottes gens du monde, de ce que pouuans aller au ciel en viuant de la meſme façon que vous viuez, ils ont mieux aimé mener vne vie ſi auſtere & ſe donner tant de peine.

Ie parleray maintenant des inuentions de quelques autres, deſcrites par celuy meſme duquel ie tien les contes precedens, à ſçauoir Eraſme. Vn certain preſcheur ayant long temps crié contre ceux qui s'addonnoyent à ſeruir à Satan, leur preſenta incontinent vn homme maſqué, ayant les yeux flamboyans, vn gros bec crochu, des dens de ſanglier, les ongles auſſi crochus, tenant vn hauet faict d'vne eſtrange façon, & iettant vne voix fort eſpouuantable. Et pendant que chacun regardoit ceſt homme, Voila (dit-il) quel eſt le maiſtre à

qui

qui vous vous estes rendus serfs apres auoir quitté Iesus Christ. Lequel conte recité par Erasme (comme i'ay dict) i'accompagneray d'vn qui vient tresbien à ce propos, & m'a esté donné en payement, ou plustost en eschange de ceſtuy-la par vne damoiselle de Lorraine, se sentant bien assez priuee de moy. C'est qu'vn qui preschoit en vn village dudict pays de Lorraine, apres auoir remonstré à ses auditeurs, qu'ils iroyent en enfer s'ils ne s'amendoyent: & quel pensez-vous (dit-il) que soit enfer? Voyez-vous ce trou-là? il est bien puant, mais le trou d'enfer est encore plus puant. Mais il faut noter que ce trou qu'il mõstroit, estoit le derriere du sonneur de cloches du village, qui s'estoit accordé auec luy de iouer ceste farce.

Ie retourne à Erasme, qui raconte auoir veu quelques moines, qui passans parmi le peuple pour aller à leur chaire, couuroyent leur face de leur capluchon: & quãd ils s'agenouilloyent pour prier la threſoriere de grace, en disant leur *Aue Maria*, ils heurtoyent si fort leurs genoux contre le bois de leur chaire que chacun pouuoit ouyr le bruit. Il dit aussi auoir ouy parler d'vn prescheur Italien, qui passant pour aller monter en chaire se couuroit toute la teste d'vn manteau. Il ne prescheit iamais es temples, mais seulement à descouuert. Aussi ne vouloit qu'õ le vinst trouuer pour communiquer auec luy, mesmes denioit cela aux princes. Il couchoit sur la dure, se cõtentãt de pain & d'eau: & aussi auoit le visage si pasle & si extenué qu'on pésoit voir le visage d'vn mort. Il parloit par truchement, & vsoit de gestes & de cris estranges par lesquels il espouuãtoit le peuple. Aucunesfois se serrant le col d'vne corde, contrefaisoit des yeux ceux qu'on estrangle: & puis se rauisant descouuroit sa poictrine, & frappãt du poin dessus crioit en son Italiẽ, *Misericordia, misericordia*. Il auoit coustume de crier fort contre les dez & les cartes, & contre les tabourins. Il en vouloit aussi à ceux qui portoyent des plumes: tellement qu'vne fois il osta la plume du bonnet d'vn gentil homme qui estoit aupres de sa chaire, & la mit en plusieurs pieces, lesquelles il ietta çà & là parmi le peuple,

faisant des exclamations horribles. Il raconte encore d'vn autre, qui apres auoir bien crié contre les meschancetez des hommes, par lesquelles ils crucifioyent derechef Iesus Christ, presentoit vne image du crucefix, à laquelle estoyent attachees des vessies pleines de sang, qui sortoit si tost qu'il les touchoit, & puis ils l'espandoit sur le peuple.

Oyons maintenant autres faicts & dicts de ces gens de bien, dont ie suis tesmoin des vns, les autres ie les ay ouy raconter, ou les ay leus, aucunes és nouuelles de la roine de Nauarre, aucuns ailleurs. I'ay ouy parler d'vn qui preschãt à Orleans se mit à gosser, & vint à dire entre autres choses qu'il leur monstreroit vn cocu, & pour ce faire fit semblant de luy ietter vne pierre. Or ayant chacun baissé la teste de peur d'estre frapé, Oho (dit-il) ie pensois qu'il n'y en eust qu'vn, mais ie voy bien que tous le sont.

Vn autre au pays de Beauuois, qui preschoit en vn preau, apres auoir crié contre les Lutheriens, vint à dire à ses auditeurs qu'il craignoit bien qu'il n'y en eust d'entr'eux qui fussent infectez de leur meschante doctrine: & qu'il prioit ceux & celles de la compagnie qui ne s'en sentoyent point entachez, mais estoyent bons catholiques, de prẽdre vne goulee d'herbe à belles dents, en l'honneur de nostre mere saincte egliſe. Ce que les voyant faire, il se prit à dire en riant, Depuis l'heure que Dieu me fit naistre, ie ne vi tant de bestes paistre.

Aussi quand ils s'eschauffoyent ou faisoyent semblãt de s'eschauffer contre leurs auditeurs, ils auoyent coustume de n'espargner point le diable en leurs propos. Tesmoin messire Iean Fouet, vicaire de Villers en Tartenois, qui disoit, Puis que vous ne tenez conte de vous amender, le diable vous emportera, & moy apres vous. Tesmoin aussi vn autre cure qui disoit, Vous ne tenez aucun conte des remonstrances que ie vous fay, ains au contraire vous alles tous les iours en empirant: & cependant i'ay la charge de vos ames, que le grand diable y ait part. Mais sur le propos des ames donnees en garde aux curez, ie ferois grand tort au curé de Pierrebutfiere, au

haut

haut Limosin, si ie l'oubliois. Ce bon personnage, pour mieux exhorter ses parroiciés à bien viure, leur dict entr'autres choses, Quand le iour du iugement sera venu, Dieu voudra que ie luy rende comte de vous autres, & m'appellera, Curé de Pierrebuffiere, qu'as tu faict de tes brebis? Et moy mot. Or dit-il ceci par trois fois, se cachant en la chaire chasque fois qu'il disoit. Et moy mot. Mais puis il leua la teste, & vint à dire, Ie sçay bien que ie luy respondray, Bestes vous me les auez baillees, bestes ie les vous rẽd. Vray est que ceci ne peut auoir telle grace ainsi traduit, qu'il a en sa propre langue, à sçauoir estãt couché en naifs atticismes Limosins: & pourtant ie me suis faict bailler par vn du lieu l'original qui est tel, Quan se vendro lou iour deu iugamen, Diou me demandaro que you ly rendo comte de vou autre: & me apelaro, Chapelo de Peyrebufieyro, en qual eytat son ta olia? Et you ny mot. Et eu mapelaro enquero, & diro, Chapelo de Peyrebufieyro, en qual eytat son ta olia? Et you ny mot. Et enquero eu me diro, Chapelo de Peyrebufieyro, en qual eytat son ta olia? Iusque à tre viage. Et you ly reypondray, Seigne, beytia la ma beylada, & beytia la te rendi. Et à propos de celuy qui monstroit le crucefix, (comme raconte Erasme ci-dessus) i'ay ouy asseurer qu'à Blois il y eut vn moine il y a enuiron vint ans, qui le iour de la Toussains preschant sur le tard & en vn lieu assez obscur, auoit vn nouice derriere, qui de fois à autres leuoit en haut vne teste de mort attachee au bout d'vn baston, laquelle auoit vne chandelle esclairante dedans. Ce qu'il faisoit à fin qu'on eust plus grand peur des morts: comme de faict cela donna telle frayeur à quelques femmes qu'on dit qu'elles en auorterent.

A propos aussi de ce *Robertus Licensis*, qui estonna tant le pape & les cardinaux ses auditeurs par ces mots, (lesquels il prononça incontinent qu'il fut monté en la chaire) Fy S. Pierre, Fy S. Paul, il me souuient d'vn autre qui commença son presche par ces paroles, Par le sang, par la chair, par la mort de Iesus Christ nous sommes rachetez. Car cestuy-ci aussi rendit ses auditeurs fors

eſtonnez, pource qu'il fit quelque pauſe, apres auoir dict Par le ſang, par la chair, par la mort. Ce que i'ay ouy reciter à vn vieillard qui diſoit l'auoir ouy. Aucũs toutesfois racontent qu'il dict, Par le ſang Dieu nous ſommes ſauuez, par la mort Dieu nous ſommes rachetez. Or ceci me reduit en memoire la meſchãceté de deux chanoines de Blois, dont l'vn nõma Mort le fils d'vn appelé Iean Dieu, l'autre nõma Vertu la fille de ceſtuy-la meſme: tellement qu'en aiouſtant le ſurnom paternel, le fils auoit nom Mort-dieu, & la fille Vertu-dieu. Mais on dit que ces noms leur furent puis oſtez en la confirmation qu'ils appellent.

Leſquelles façons de iuremẽs me garderõt d'oublier vn certain curé de Paris, les preſches duquel ſeruoyent de farces à pluſieurs. Ce gentil perſonnage ne fit conſcience vne fois en preſchãt de iurer par Dieu, en deſpit des Lutheriens. car voulant prouuer qu'ils eſtoyent pires que le diables, Le diable (dit-il) s'enfuiroit ſi toſt q̃ ie luy ferois le ſigne de la croix: mais ſi ie faiſois le ſigne de la croix à vn Lutherien, par Dieu il me ſauteroit au col & m'eſtrangleroit. Et puis que ie ſuis ſur le propos de ce curé, ie ſuis deliberé de pourſuiure tout d'vn train le reſte de ſa legẽde, au moins le reſte que i'en ſçay. Car c'eſt vn homme à qui (par le teſmoignage de luy-meſme) Dieu a faict beaucoup de graces. Ie di par le teſmoignage de luy-meſme, pource qu'en vn certain preſche ou proſne, il dict, Ie ne ſçay que veut dire que tant d'autres curez de ceſte ville ne preſchent auſſi bien que moy. Ils diſent qu'ils ne ſont pas aſſez ſçauans: & vous ſçauez bien qu'il n'y-a qu'vn an que ie ne ſçauois rien, & maintenant vous voyez comment ie preſche. Auſſi prouua-il en vn autre preſche ſa chaſteté, mais par le teſmoignage de ſa ſœur. Il y en a (dit-il) qui ont iaſé que i'entretien des garçes chez moy: voila ma ſœur (en monſtrant ſa ſœur au doit) qui en doit bien ſçauoir quelque choſe: car il faut que ie paſſe par ſa chambre pour aller en la mienne: qu'elle die tout haut ſi cela eſt vray. Ce meſme docteur qui en vn an eſtoit deuenu ſi ſçauant, ayant porté vne fois vn papier en ſon proſne,

auquel

auquel l'eueſque de Paris & l'official excommunioyent quelques-vns, & l'ayant laiſſé tomber en vn pertuis de ſa chaire, s'auiſa d'vn expedient qui n'auoit iamais eſté pratiqué, voire auquel peut-eſtre iamais hõme n'auoit penſé. Car auec ſon papier ayãt auſſi perdu la memoire des noms de ceux qui eſtoyent excommuniez, I'excommunie (dit-il) tous ceux qui ſont dedans ce trou. Il eſt vray que biẽ toſt apres ayant vn peu mieux penſé à ceux qui eſtoyent dedans le trou, (c'eſt à dire à ceux qui eſtoyent eſcrits au papier lequel y eſtoit tombé) il dict qu'il exceptoit mõſieur de Paris & ſon official. Ce meſme preſcheur ſe courrouçãt vn iour de ce que quelques enfans alloyent par la ville chantans vilaines chanſons, Vn tas de petis fils de putains (dit-il) s'en vont chantans vne telle chanſon: ie voudrois eſtre leur pere: Dieu ſçait comment ie les accouſtrerois. Auſſi bien rencontra-il vne fois en parlant au roy Henri deuxieme de ce nom (qui l'auoit faict appeler pour en tirer du plaiſir.) Car le roy luy ayant demandé des nouuelles de ſes parroiçiẽs, il luy dict qu'il ne tenoit pas à les bien preſcher qu'ils ne fuſſent gens de bien. Et le roy l'ayant interrogué s'ils ſe gouuernoyẽt pas bien, En ma preſence (dit-il) ils ſont bonne mine, & ſont preſts de faire tout ce que ie leur commande: mais ſi toſt que i'ay le cul tourné, ſoufflez Sire. Ce qui fut pris en bonne part de luy, comme n'y allant point à la malice, non plus qu'es rencontres qui luy eſtoyẽt couſtumieres en ſes preſches. Car ſi on euſt apperceu qu'il euſt equiuoqué de propos deliberé ſur le mot de Soufflez (qui outre ſa premiere ſignification, ſe prend au langage du commun peuple pour cela auſſi qu'il dit autrement, De belles: c'eſt à dire, Il n'en eſt rien) ie croy bien qu'on luy euſt appris à ſouffler d'vne autre ſorte.

Mais pour retourner aux preſches de ce ferial docteur, il monſtra bien vne fois vne merueilleuſe gaillardiſe de cerueau (combien que par ſon teſmoignage meſmes tout ſon ſçauoir ne fuſt venu qu'en vn an) quand il n'employa que l'autorité de ſon cheual pour confondre tous ceux qui nient le purgatoire: au lieu que les

autres pour ce faire ont employé les autoritez de tant de menus & gros docteurs, & meſmement aucuns des plus illuminez, voire S. Patrice luy meſme, auec maintes chartees d'ames retournantes de l'autre monde, & toutesfois on leur a fermé la bouche. Parlant donc ce gentil perſonnage des Lutheriens qui ne vouloyent croire qu'il y euſt vn purgatoire, Ie vay (dit-il) vous faire vn conte, par lequel vous congnoiſtrez combien ils ſont meſchãs de vouloir nier le purgatoire. Ie ſuis fils de feu monſieur d'E. (cõme vous ſçauez) & nous auõs vn aſſez beau lieu au pont d'Antoni: or y allãt vn iour, ainſi que la nuict nous auoit ſurpris, mon malier (& ſçachez que i'ay vn fort bon malier, au commandement de toute la compagnie) s'arreſta contre ſa couſtume, & commença à faire Pouf pouf. Ie di à mon valet, Picque, picque. Ie picque (dit-il) Mõſieur: mais voſtre malier voit quelque choſe pour certain. Alors il me ſouuint de ce que i'auois ouy dire vn iour à feu madame ma mere, qu'il y auoit eu autresfois quelque apparition en ceſt endroit là. Parquoy ie me mis à dire mon *Pater* & *Aue Maria*, qu'elle m'auoit appris la bonne dame: & commande derechef à mon valet qu'il picque. Ce qu'il fait: mais le cheual ayant marché deux ou trois pas en auant, s'arreſte de plus beau, & fait encore Pouf pouf. Et m'ayant aſſeuré encore mon valet que ce cheual voyoit quelque choſe, i'aiouſte mon *De profundis*, que feu monſieur mon pere m'auoit appris, Et incontinent ne faillit le cheual à paſſer outre. Mais s'eſtant arreſté pour la troiſieme fois, ie n'eu pas pluſtoſt dict *Auete omnes animæ*, & *Requiem æternam*, qu'il paſſa franchement, & iamais depuis n'en fit difficulté. Or maintenant que ces meſchans dient qu'il n'y a point de purgatoire & qu'il ne faut point prier pour les treſpaſſez: ie les renuoye à mon malier, voire à mon malier pour apprendre leur leçon.

Si ne faut-il pas que ce venerable curé emporte tout l'hõneur de telle ſubtilité: car vn Iacopin nõmé Diuolay s'y oppoſeroit, qui vſa pareillement d'vne comparaiſon fort ſubtile pour prouuer vn point où tous les docteurs ont perdu leur Latin. Ces meſchans Lutheriens (dit-il) ne veulent-pas croire que le corps & le ſang de Ieſus

Christ soit en l'hostie : pource (disent-ils) que s'ils y estoyent on les verroit. Et vien-ça grosse beste, quand tu as vn pasté de venaison, ne dis tu pas q̃ c'est vn pasté de telle chose? & toutesfois tu ne vois pas ce qui est dedãs.

On oit tous les iours parler de plusieurs autres comparaisons que souloyent faire les prescheurs il n'y a pas long temps, dont les vnes ne sont que ridicules, les autres non seulement sont ridicules, mais ordes & sales, voire sont autant de profanations de la religion Chrestienne, qui meritent d'estre mises au nombre des blasphemes. Car encore qu'on vousist pardonner à ceux qui accomparoyent la grace de Dieu aux crottes de cheure, (disans que tout ainsi que quand vne cheure montee sur vn four y fait des crottes, elles s'espandent de costé & d'autre, ainsi la grace de Dieu s'espand par tout) que sera-ce des autres qui prophanoyent en tant de sortes le mystere de la Trinité? voire iusques à en faire comparaison auec vn haut de chausses. Et comment ils l'accommodoyent, i'aurois horreur de l'escrire, combien que ie l'aye souuent ouy reciter. Et n'estoit guere moins meschante (combien qu'elle eust plus de grace) la comparaison de la Trinité auec vn cordelier, faicte par vn qui n'estoit pas des amis de S. François. car il disoit qu'en la Trinité il y auoit trois personnes, & que toutesfois ce n'estoit qu'vn Dieu, tout-ainsi qu'vn cordelier est tondu comme vn fol, gris comme vn loup, lié de corde comme vn larron, & toutesfois n'est qu'vn homme. Aussi parloit bien prophanement (encore que ce ne fust sans faire rire) celuy qui disoit à quelques soldats qu'il voyoit en son presche. Il est de vous en toutes choses, ainsi que de Iesus Christ. Il fut pris: aussi serez-vous; Il fut mené deuant le iuge: aussi serez-vous: Il fut lié de cordes comme vn larron, aussi serez-vous: Il fut fouetté; aussi serez-vous: Il fut mené au gibbet, aussi serez-vous: Il descendit aux enfers, aussi ferez-vous: mais il en reuint, vous y demeurerez. Mais pour ouyr vne comparaison fort naifue, il nous faut retourner au curé mentionné ci-dessus, duquel i'ay dict que les sermons seruoyent de farces à plusieurs. Ce gentil personnage pres-

chant vn iour de la ſtatue d'or que Nabuchodonozor fit eriger, au chapit. 111. de Daniel, C'eſtoit (dit-il) vne grande vilaine idole comme noſtre S. Euſtace: mais elle eſtoit toute d'or maſſif: pleuſt à Dieu que noſtre S. Euſtace luy reſemblaſt.

Que ſi on a enuie d'ouyr pluſieurs autres comparaiſons de meſme ſtyle, ou pour le moins approchant fort de ceſtuy-ci, il ne faut que s'addreſſer à quelques vieillards, qui ayent bonne memoire, ou meſme lire les liures que nous ont laiſſez quelques gentils preſcheurs d'alors. Comme quand Menot eſcrit (au fueillet 115. col. 2.) qu'on fait en paradis comme és hoſteleries d'Eſpagne. La façon de faire de paradis (dit-il) eſt de payer auant que manger: comme on fait en Eſpagne, où il faut que ceux qui arriuent és hoſteleries achetent leurs viandes s'ils veulent manger. Ainſi Lazare a premierement payé en ce monde, en endurant beaucoup de maux, & puis il eſt allé banqueter en paradis. Mais au-contraire la couſtume d'enfer eſt de faire grand' chere & puis payer, comme on fait en France. Ainſi ce riche a faict grand' chere en ce monde, mais maintenant en enfer il conte à ſon hoſte. Et au fueillet 140. col. 4. il plaiſante encore bien mieux, diſcourant ſur le repas que donna noſtre Seigneur aux cinq mille perſonnes (mentionné par les euangeliſtes.) Car premierement il dit que puis que le texte porte qu'ils eſtoyent cinq mille perſonnes ſans les femmes & les petis enfans, nous deuons conclurre qu'il y auoit bien quatre mille femmes: pource que nous voyons par experience qu'à vn ſermõ pour vn homme il y a touſiours quatre femmes. Et puis ie croy (dit-il) qu'il y auoit grand nombre de petis enfans, ſi les femmes de ce pays-là auoyent la bonne couſtume qu'ont celles d'ici: qui ſeroyent marries de venir au ſermon ſans apporter vn enfant pendu à leur mammelle. Et puis il leur faut touſiours vne mignee d'autres enfans à la queue, qui ne ceſſent de crier autant que dure le ſermon, & empeſcher tant les preſcheurs que les aſſiſtans. Et puis il vient à faire comparaiſon du diſner que donna noſtre Seigneur à ces gens auec le diſner des Limoſins. Mais ie demanderois volontiers (dit-il)

où nostre Seigneur a appris à faire vn disner, ou vn banquet. Ie croy qu'il n'auoit point frequenté auec les friãs de ceste ville, qui n'oublieront pas en vn banquet le boire auec la viãde. Ce disner de nostre Seigneur estoit semblable au disner d'vn Limosin. Vous voyez aussi en Beausse & en Champagne qu'ils se mettront contre vn mur & tireront bien six liures de pain de leurs besaces, sans boire auec cela vne seule fois: voire mesme s'ils ont vne chopine de vin aupres d'eux, ils feront conscience de regarder qu'il y a dedans. Les François ne font pas cela, & principalement les Picards: qui apres auoir payé leur hoste boiront bien encore du vin pour six patars. Et s'il y auoit vn petit pain de deux deniers sur la table, ce seroit vn coup de cousteau pour celuy qui l'entameroit. Mais nostre Seigneur a faict auiourdhuy le disner d'vn Limosin. Et vn peu apres, Ie croy (dict-il qu'il estoit quaresme comme maintenant, & que chacun prenoit du poisson tant qu'il vouloit. Or nostre Seigneur premierement es noces auoit donné du vin seulement, & non du pain: maintenant du pain seulement, & non du vin. En quoy il monstra bien sa grande prudence: car il tenoit table ronde à tous venans. Il n'est point dict au texte que la vierge Marie y fust: & ie croy que si elle y eust esté, elle eúst dict à son fis comme és noces, (au 2. chap. de S. Ian) Ils n'ont point de vin. Helas mõ fils quãt à raisasier tant de gens, vous en estes tresbien venu à vostre honneur: ie voy qu'ils mangent de si bon courage: toutesfois le principal leur defaut: ils n'ont point de vin. La vostre merci: ils font bonne mine, mais cependant ils n'ont point de vin à boire, ils n'ont point de quoy ils puissent tremper leurs morceaux. Et pourquoy nostre Seigneur ne s'est-il point soucié du breuuage aussi bien que de la viande? Ie respon, *propter aquarum approximationem, miraculi maiorem declarationem, sacramenti eucharistiæ prefigurationem.* c'est à dire, Pource que les eaux estoyent pres, pource qu'il vouloit declarer mieux le miracle, pource qu'il vouloit prefigurer le sacrement de l'eucharistie. Et quant au premier, il est dict qu'ils estoyent delà la mer de Galilee: ils estoyent assis sur la belle herbe

verde. & apres auoir mangé il leur estoit permis d'aller boire en la mer à tirelarigaud. Car il vse de ce mot expresseement en son Latin entrelardé de François parlant ainsi, *& post comestionem habebant licentiam eundi adbibendum in mari* à tirelarigaud. I'ay bien voulu alleguer tout ce passage (combien que i'eusse besoin pour le present de l'endroit seulement où il met ceste comparaison) pour monstrer encore plus amplement comment ils se iouoyent de la saincte escriture. dequoy nous auons desia ci-dessus veu plusieurs exemples. Or cependant ie confesse bien qu'ils ont aussi quelques comparaisons ou similitudes qui sont plaisantes sans estre autrement profanes. comme quand Oliuier Maillard dit que les moines estans en leurs cloistres, sont comme pois en leur escoce: depuis qu'ils en sont sortis, sont comme pois en por.

Aussi auoyent cela de bon les susdicts prescheurs, qu'ils n'estoyent point honteux de demander en leurs presches leurs petites neccessitez: mais aucuns auoyent en cela beaucoup meilleure grace que les autres, vsans d'equiuoques fort à propos, ou mots à deux ententes: comme celuy qui disoit, En nostre caue on n'y voit goutte, en nostre grenier on n'y voit grain. Et l'autre, Quand ie vins prescher ici, i'estois phlegmatique, maintenant ie m'en retourne sanguin. faisant vn'allusion entre Sanguin & Sans gain. Et l'autre, La laine me faut (pource que c'estoit alors qu'on tondoit les brebis) au lieu que les moins rusez entendoyent, La alene me faut. Et à propos de La laine me faut, i'ay ouy faire le comte d'vn qui au presche auquel il prenoit congé, vint à dire que tout du long du quaresme il auoit bien regardé s'il verroit point vne qu'il cerchoit, mais iamais ne l'auoit peu apperceuoir. Et luy estant demãdé le nõ, il dict qu'il se terminoit en ette. Alors l'vn ayant demandé si c'estoit point Toinette, l'autre, Perrete, l'autre, Guillemette, il dict que non. On luy en nomma encore quelques autres ayant semblablement ceste terminaison en leurs noms: il dict que ce n'estoit pas vne de celles-la. En la fin quelcun luy demande si c'estoit point Iaquette: vous

l'auez.

l'auez trouuee, dict-il: c'eſt Iaquette que ie vo⁹ demãde.

Mais il faut noter que ſouuent il y auoit de l'enuie entre les religions, & principalement entre les Cordeliers & Iacopins: & alors c'eſtoit à qui ſçauroit ſi bien preſcher qu'il oſtaſt la chalãdiſe à ceux d'vn autre pour la faire auoir au ſien. Comme pour exemple vn Italien raconte en vn liure imprimé il y a douz'ans, qu'en vne ville de Sicile vn Cordelier en preſchant fit a croire à ſes auditeurs que S. François tous les ans au iour de ſa feſte deſcendoit en purgatoire, & deliuroit d'iceluy toutes les ames de ceux qui faiſoyent des aumoſnes à ſes freres. Les Iacopins (qui là ſont appelez auſſi Les freres de la vierge Marie) voyans que ceſte opinion qu'on auoit de S. François eſtoit cauſe que l'eau ne venoit plus ſi bien à leur moulin que de couſtume, ſe mirent a preſcher que la vierge Marie, comme celle qui auoit plus grande charité & autorité que S. François, ne laiſſoit point, comme luy, les deuots & bien faiſans à ſes freres, demeurer vn an en purgatoire, mais ſept iours ſeulement, pour le plus long temps. Car vn chacun ſamedi, qui eſt le iour à elle dedié, elle deſcendoit en purgatoire pour deliurer tous ceux qui auoyent faict des aumoſnes à ſes freres. Leſquels auertiſſemens furent cauſe de les faire retourner en credit, & eſtre mieux achalandez que iamais. Et à propos du purgatoire, i'ay faict cideſſus vn conte qui conuient tresbien ici, d'vn certain beaupere qui preſchoit à Bourdeaux, que quand on donne pour les treſpaſſez, les ames oyans le ſon de l'argent qui fait Tin tin, en tombant dedans le baſſin ou le trõc, en reçoiuent ſi grand' ioye qu'elles ſe mettent à rire, & font Ha ha ha, hi hi hi. Auſſi appartient ici le conte que i'ay faict d'vn curé Sauoiſien (ſi i'ay bonne memoire) qui preſchoit qu'Abel alloit tous les iours à la meſſe, & payoit tresbiẽ les diſmes au curé, voire du plus beau & du meilleur: au lieu que Cain ne tenoit conte de faire n'y l'vn ni l'autre. Quant à ceux qui preſchoyent quelques propoſitions ou quelques miracles qui ne tendoyent point directement à faire venir l'eau au moulin (comme quand Picard preſchoit entre les louanges de

la virginité,que S.Paul & S.Barbe,pource qu'ils eſtoyẽt vierges ne ſaignirent que du laict quand on leur coupa la teſte)Il y en a aſſez d'exemples en diuers endroits de ce liure:& meſmement quant aux moyens de faire venir l'eau au moulin,il en ſera parlé ci-apres.

Or combien familierement ils preſchoyent, nous le pouuons congnoiſtre par ce que dict meſme Adriã Beguin curé de S. Germain de Noyon à ſes parroiciens en vn proſne, Mes amis vous aurez patience pour ceſte fois ci,à cauſe que ie ſuis prié au diſner chez monſieur le maiſtre à manger d'vn cochõ:autremẽt par l'arme du bõ fiu men pere ie vous dirois rouge rage enragee. Et vn autre curé au Bourg en Querci parmi ſon proſne parlant du Matdi gras,autremẽt dict Quareſme-prenãt,ou Quareſm'entrant,recommãda à ſes parroiciens ces trois bõs ſaincts,S.Penſſard,S.Mangeard,S.Creuard.

Encore monſtroyér-ils bien plus grande familiarité quand ils ſe mettoyent ſur le propos des femmes: ce qu'ils auoyent accouſtumé de faire en certains paſſages des euangeliſtes: & notamment où il eſt dict que Ieſus Chriſt apres eſtre reſuſcité ſe fit voir premierement aux femmes. Car alors il n'y auoit ſornette qui ne fuſt dicte du babil des femmes: à cauſe duquel il s'eſtoit adreſſé premierement à elles, ſçachant que le bruit ſeroit bien pluſtoſt ſemé par tout,que s'il s'addreſſoit aux hommes. De ma part i'ay bonne memoire de m'eſtre trouué en quelque ſermon où ceſt argument fut traité bien au lõg & iuſques à faire rougir touter les femmes qui n'auoyẽt perdu leur honte. Et depuis i'ay ouy parler de pluſieurs autres ſemblables. Aucunesfois auſſi ils exaltoyent les femmes par deſſus les hommes en ce qu'il n'auoit faict à aucun homme tel honneur qu'à la vierge Marie. Mais vn certain beau-pere les accouſtra bien vne fois en vn ſien ſermon:& ce contre leur eſperance. Car ayant pris pour ſon theme,ces mots du dernier chapitre de l'euangeliſte S.Luc, O fols & tardifs de cœur à croire, (ſans aiouſter le reſte:comme leur couſtume eſtoit de couper les ſentences de la ſaincte eſcriture, ainſi que bon leur ſembloit)il ſe mit à deſchiffrer le grand deshõneur que rece-

receuoyent ici les hommes, & qu'en toute la saincte escriture ne se trouuoit point telle iniure auoir esté dicte aux femmes. Et encore si nous regardons à quels hommes a esté dicte ceste-ci, ç'a esté aux principaux de l'egli se. Et entr'autres choses qu'il allegua pour l'honneur des femmes, fut, qu'il n'y auoit si petit village où si on alloit demander la maison de la sage femme, on ne la mõstrast: mais en quelque lieu qu'on allast, on auroit beau demander la maison du sage hõme. Et apres auoir donné aux femmes plusieurs autres titres d'honneur que n'auoyent point les hommes, congnoissant à leurs contenances qu'elles y prenoyent grand plaisir, & commançoyent à regarder les hommes par dessus l'espaule. Toutesfois (dict-il) ne vous en orgueillissez pas trop: car ie vous aurois bié tost rabaissé voltre caquet. Et n'eust pas plustost acheué le mot, qu'il commença, Premierement il y a vne religion de bons hommes, il n'y a point de bõnes femmes. Et puis Secondement, Tiercement, &c. sans oublier aucun des propos dont les bons gosseurs font la guerre aux femmes.

Encore n'auons-nous pas tout dict, car ces vilains prescheurs (& principalement ceux qui estoyent dicts beaux-peres) ne tenans comte de la leçon qui leur est donnee, *Si non castè, tamen cautè* (c'est à dire, Si non chastement, au moins cautement) souuent en chaire parloyent si gras qu'il sembloit estre question non pas de prescher la parole de Dieu, mais de celebrer les bacchanales en presence de Margot & Alizon. Lesquels noms ie pren de Ian Menard: qui ayant esté long temps de l'ordre dss Cordeliers, & grand zelateur d'iceluy, voire iusques à le defendre de bec & d'ongles, & en fin Dieu luy ayant faict la grace de congnoistre l'abus, s'en retira, & alors composa vn liure appelé Declaration de la regle & estat des Cordeliers, où il descouure quelque peu le pot aux roses: & entr'autres choses escrit qu'outre ce qu'il faloit pour la pension du couuent de Paris, on demandoit tant souuent argent pour auoir habillemens, liures, papier, ancre, pour la depence faicte en maladies &c. qu'il en demouroit assez pour visiter le pãnier verd pres des Iacopins, & autres tauernes & mai-

vous estonner d'auãtage si la fille auoit engrossi le moine? Voila que contient en somme ladicte Nouuelle. Or qui voudra exemples des faicts consonans à ces parolles, il en trouuera ci-dessus au chapitre qui traite de la paillardise des gens d'eglise.

I'auois deliberé de mettre ici fin à ce chapitre: mais ie fay conscience d'omettre vne petite histoire qui viẽt fort bien à propos de ces grasses paroles dont ces grastõdus vsoyent en chaire: afin qu'on sache qu'ils ne sont iamais desgoustez, ni ne perdent courage, non pas mesme quand ils sont parmi les trespassez. L'histoire est racontee par vn qui a faict des annotations ou apostilles sur l'extraict de l'Alcoran des Cordeliers, hõme digne de foy: & est couchee en ces propres mots, Quãt à moy, puis qu'il vient ici à propos, ie diray ce que i'ay veu à Paris. C'est que les quatre mendians estans appelez pour enterrer vn corps, le tour des Cordeliers estoit de chanter à haute voix leur *Requiem & Libera*, lesquels s'en acquittoyent gayement: car la proye leur demeuroit. Ce-pendant les trois autres troupeaux des caymans deuisoyent à plaisir: entre lesquels ie vi (en descendant d'vne maison) deux Augustins ieunes & vers-galans, qui s'entretenoyent par la main, & chantoyent.

Brunette suis, iamais ne seray blanche.

¶ *Du subtil sçauoir & de la subtile doctrine des susdicts prescheurs, ou des professeurs de theologie de la mesme escole. Item, des subtiles traditions des regles de S. François, S. Dominique, & autres.*

CHAP. XXXVII.

NOVS auons parlé ci-dessus des prestres & moines du tout ignorans, & auons produit quelques exemples de leur ignorãce: auſq̃ls on en pourroit aiouster plusieurs autres, & celuy pour le moins d'vn François valet d'vn Escossois: leql Frãçois estãt interrogué en Latin p

l'eueſque qui le deuoit paſſer preſtre, penſa que ce lenguage Latin eſtoit Eſcoſſois, & pourtant luy fit reſponſe que ſon maiſtre entendoit bien Eſcoſſois, mais non pas luy. Auſſi l'exemple de celuy qui eſtant interrogué, *Quot ſunt ſeptem ſacramenta*, reſpondit, Tres: *aſpergillum, thuribulum, & magnum altare.* Mais auſſi il faut confeſſer qu'en recompenſe de cela aucuns ont eſté fort ſubtilement ſçauans, voire iuſques à trouuer des ſubtilitez deſquelles à grand' peine s'auiſeroyent maintenant ceux qui ont bon eſprit & bon iugement. Et premierement, s'il faut venir à leur langage, il eſt certain que pluſieurs en ont parlé qui eſtoit cerché ſi loin que Cicero luy meſme n'en auoit iamais ouy parler. Et puis ils ont amené ceſte inuention de miſtionner le Latin parmi le François de ſi bonne grace, qu'il eſt quaſi impoſſible de s'ennuyer en les liſant. Et de ces deux points pourront teſmoigner quelques paſſages alleguez ci-deſſus de Menot & d'Oliuier Maillard, à ceux qui n'auront pas leurs liures. Car ils voyent là les plaiſans entrelardemens de ces languages, non ſans quelque ſubtilité. Mais il y a vn troiſieme point, c'eſt qu'ils ont exprimé des choſes en leur Latin, que tous les auteurs de la langue Latine n'ont ſçeu exprimer: comme quand Oliuier Maillard dit, au fueillet 6. col. 3. *Primò venit ad primam in domo ſua exiſtentem, & percutit ad oſtium, dicendo Trac trac trac: & ancilla venit &c.* Car ie vous prie lecteurs penſez-vous que Cicero ou quelque autre auteur de la langue Latine euſt eu l'eſprit ou la hardieſſe de latinizer ce gétil petit mot *Trac*, qui eſt de ſi bonne grace, & exprime ſi bien ce qu'on veut dire?

Or n'eſt-ce pas tout: car ils ont voulu ſçauoir rendre ſi bonne raiſon de chaſque parole qu'ils diſoyent, qu'ils ont laiſſé paſſer bien peu de mots ſans ſçauoir leurs etymologies: de ſorte qu'ils en ont trouué de ſi ſubtiles, qu'on ne ſen ſçauroit aſſez esbahir. Et pour commancer par AVE, qui eſt celuy maintenant qui penſeroit ſous ce mot eſtre caché vn tel ſecret que nous trouuons en pluſieurs preſcheurs & theologiens d'alors, & nómeement en Barelete, & en l'auteur des ſermons intitulez *Dormi ſecure?*

securê? Barlete au fueillet 230. col.1, *Ingressus Gabriel ad eam, dixit, Aue gratia plena, Dominus tecum Ab A (quod est sine) & Ve, culpa: Immunis à triplici Ve: de quibus Apocal.12, Ve ve vehabitantibus in terra.* Autant en dit l'autre que ie vien de nõmer, en son cinquieme sermon, qui est *De conceptione beatæ Mariæ virginis.* L'habilité n'a esté guere moindre en l'anatomie de ce mot SACERDOS, qui nous est ainsi depeinte au liure intitulé *Stella clericorum, Quinque enim sunt dignitates sacerdotum præ ceteris. Primò dicitur* SACERDOS *quasi sacris dotatus, scilicet sacris ordinibus. quia ipse est in summo gradu qui est sacerdotum. Secundò* SACERDOS, *quasi sacris deditus, id est sacramentis, ad sacrificanda sacramenta. nam ipse sacrificat sacrosanctum corpus Domini cum verbis, signis, prodigiis, & cætera sacramenta. Tertiò dicitur* SACERDOS *quasi dans sacra. Dat enim baptismum, confessionem, pœnitentiam, eucharistiam, benedictionem, & extremam vnctionem. Quartò dicitur* SACERDOS *quasi sacra docens: docet enim verba sancti euangelij & articulos rectæ fidei. Quintò dicitur* SACERDOS *quasi sacer dux, quasi ducatum præbens & iter populo ad regna cœlorum, verbo sacræ doctrinæ & vitæ bono exemplo. Vnde versus,*

Sacris dotatus & sacris deditus, atque
Sacra docens, sacra dans, & dux sacer, esto SACERDOS.

Et dedans DOMINICVS qui deuineroit non plus qu'on y euſt trouué tout le myſtere qui ſenſuit? *Dicitur Dominicus* (dit Barelete, au fueillet 191. col. 4.) *quasi totus Domini: Vel Dominicus, quasi custos Domini: Vel Dominicus, quasi à Domino custoditus.* Et à FRANCISCVS que luy a-on trouué au ventre? Eſcoutons que dit ſa legende, *Franciscus dicitur à ratione securitatis, ex virtute & operum perfectione & honestatis in conuersatione. Aiunt enim Franciscos dici quadam signa instar securium quæ Romæ ante consules ferebantur, quæ erant in terrorem & securitatem.* Il eſt vray qu'elle met pluſieurs autres etymologies, mais ceſte-ci eſt là tenue pour la plus ſeure. Or n'eſt-ce pas en ces noms ſeulement qu'on voit telle ſub-

tilité, mais en tous les noms des saincts du liure intitulé La legende doree, ou Les legendes dorees. Comme, GREGOIRE est dict de Grex, qui est à dire assemblee, & de Goire, qui est à dire prescheur. Item, KATHERINE est dicte de Katha, qui est à dire Tout, & de Ruyne, c'est à dire trebucheure. Katherine est autant à dire comme vniuerselle trebucheure. car l'edifice du diable trebucha du tout hors d'elle. Item, QVINTIN est dict de cinq: & de *teneo tenes*, c'est à dire Tenir: & vaut autant à dire comme Tenant cinq choses. Que si quelcun respond qu'il ne se faut esmerueiller si les anciens Latins n'ont parlé de ces etymologies, veu que ces mots n'estoyent en vsage, ie leur repliqueray que la subtilité de ces personnages n'a esté moindre es mots de l'ancien language Latin: tesmoin ce mot MVLIER, etymologizé *quasi Mollis aer*. C'a esté aussi vne fort subtile inuention, de trouuer en Latin l'etymologie des mots Grecs & Hebrieux, comme ci-dessus nous auons monstré de *Presbyter* & de *Diabolus*, & de *Iesus*.

IL FAVT venir aux subtilitez qui consistent en choses plus grandes. Quels cerueaux pensons-nous qu'ayent eu ceux qui ont forgé tant de belles questions qui ont esté mentionnes ci-dessus? Que dirons-nous aussi de leur industrie quant à exposer la saincte escriture, voire quant à la sçauoir si bien manier que d'en faire comme de cire, ainsi qu'il a esté monstré par cideuant? Nous auons veu aussi combien ils estoyent subtils à deuiner plusieurs choses dont la saincte escriture ne fait aucune mention. Outreplus ont esté produits quelques exemples de leurs ingenieuses comparaisons, & des braues argumens qu'ils faisoyent. Et encore si on veut prendre la peine de fueilleter les liures où tout ceci a esté pris, on y trouuera bié autre chose. Comme (pour exemple) quand Menot fait passer Iesus Christ par tous les douze signes du zodiaque, (au fueillet 48. col. 3.) c'est encores vne sorte de subtilité que nous n'auons point veue es passages alleguez ci-dessus. Mais ils ont eu l'esprit encore bien plus agu en quelques autres contemplations comme

comme quand par icelles ils ont trouué es deux cornes des mitres epiſcopales le viel & le nouueau Teſtament: quand au capluchon des moines ils ont trouué ſimplicité & innocence: quand auſſi ils ont trouué autres choſes ſemblables, que nous verrons tantoſt.

Et s'il faut venir iuſques aux expoſitiõs myſtiques de tous les ferremens & de tous les tourdions de la meſſe, ne faudra-il pas conſiderer que la deſſous y a de la ſubtilité ſi grande que les meilleurs eſprits & meilleurs iugemens du monde ſont ceux qui y entendent le moins? Car n'eſt ce pas bien ſubtilizé que de faire iouer à vn meſme homme en meſſatizant, vint ou vintcinq perſonnages? aſçauoir de Chriſt, & de la vierge Marie ſa mere, de tous les apoſtres, & nommeement du traiſtre Iudas: du larron pendu, du centurion, du publicain, & autres? Et comment peut-il repreſenter tant de perſonnes? Vne partie auec des ſeules croiſades. Car notamment par vne des croiſades qui ſe font ſur l'hoſtie & vne de celles qui ſe font ſur le calice ſepareement, il ioue deux perſonnages, de Chriſt & de Iudas. Par trois autres qui ſe font auparauant il repreſente le Pere, le ſainct Eſprit, & ledict Chriſt, eſtant par ſoy & par eux liuré à la mort. Mais ce ſeroit peu de choſe ſi c'eſtoit ici tout le ſecret des croiſades, eſcoutons donc. Apres ces deux croiſades faictes ainſi ſepareement, & apres que le croiſadeur a eſtendu ſes bras (en quoy il figure Chriſt eſtendu en croix) & qu'il a leué ſon hoſtie en haut pour la faire adorer (ce qu'ils appellét leuer Dieu) par les trois croiſades qu'il fait, l'vne ſur l'hoſtie, l'autre ſur le calice, la tierce ſur ſoymeſmes, il ioue le perſonnage de trois eſtats, aſçauoir de ceux qui ſont au ciel, en purgatoire, & en terre. Et quant aux cinq croiſades qui viennent apres les trois premieres, outre ce que de ces cinq les deux eſtans ſepareemét faictes rl'vne ſur l'hoſtie, l'autre ſur le calice, ont telle ſignification que nous auons dict: toutes enſemble ſignifient encore beaucoup d'autres choſes: & premierement les cinq iours d'interualle depuis le iour des rameaux iuſques au iour de la paſſion: apres, les cinq playes de Chriſt, deux aux pieds, deux aux

mains,& vne au coſté dextre. Encore n'eſt-ce pas tout: car de ces cinq les trois premieres qui ſe font ſur le calice & ſur l'hoſtie enſembleement, figurent la liuraiſon de Chriſt aux preſtres, aux Scribes, & aux Phariſiens: item le pris de la vendition de Chriſt, à ſçauoir trois fois dix, qui valent trente deniers. Or maintenant conſiderez lecteur ſi deſia ſous les croiſades il y a tant de ſubtilitez & ſi profondes, quels ſubtilizemens doiuent eſtre ſous tous leurs engins, ſous tout leur equippage, ſous tous leurs virenouſtes, ſous le frappement d'eſtomach, & ſous tout le reſte d'vne ſi belle & ſi plaiſante farcerie, ſingerie, ou mommerie. Or (qui plus eſt) chacun a eu des reuelations particulieres quant à ces ſubtilizations: ie di chacun des alcoraniſtes de la meſſe, comme Titelmam & Gabriel Biel, Brunus, item vn certain Philo, & autres. Car l'aube du preſtre meſſatizant declare la conuerſation de Ieſus Chriſt en ſa chair, ſelon aucuns: & ſelon les autres, la purité de ſon corps incarné au ventre de la vierge: & ſelon les autres, la robbe blanche preſentee par Herode à Chriſt, quand il fut renuoyé comme vn fol à Pilate: ſelon les autres, la fermeté de la treſreluiſante lumiere. Quant au lin duquel eſt cõpoſee l'aube, ils l'intrepretent la ſubtilité des Eſcritures. Ainſi en prend-il à l'amict comme à l'aube, car aucuns entendent qu'il repreſente le voile duquel Chriſt eſtoit couuert lors que les Iuifs ſe moquans de luy en la maiſon de Caiphe le ſouffleterent: aucuns penſent qu'il ſignifie la diuinité de Chriſt cachee ſous l'humanité: aucuns diſent qu'il tient la place de l'ephod Iudaique. Ie laiſſe la zone, le manipule, l'eſtole, qui ſont auſſi diuerſement interpretez. Quant au feu & cierge allumé, aucuns diſent qu'il nous figure Chriſt, comme eſtant le feu qui conſume la rouillure de nos pechez: les autres ſont d'opinion que le feu ſignifie le feu de charité enuironnant le peuple Chreſtien: & le ſierge allumé, la lumiere de foy, & la ioye de la venue & incarnation de Chriſt. La patene auſſi figure ſelon le iugement de quelques vns, la diuinité de Chriſt, auſſi bien que l'amict: ſelon aucuns elle figure autre choſe. Item, le *Gloria in excelſis* eſtant

eſtant prononcé de voix douce & baſſe, repreſenté (ſelon aucuns) la voix puerile & beelante de Ieſus Chriſt eſtant encores au berceau: & ſelon quelques autres docteurs, il repreſente quelqu'autre choſe. Mais quelle ſubtilité ſçauroit-on demander plus grande que ceſte-ci, d'auoir ſongé que dit le preſtrot meſſatizant alors qu'il ne ſonne mot? Bref c'eſt vn abyſme de ſubtilizations. & y a bien d'auantage, c'eſt que ie ne parle que de la farce qui ſe ioue à vn perſonnage: or ie vous laiſſe penſer que c'eſt de c'elle qui ſe ioue à trois, àſçauoir quand le meſſatizant ha pour compagnons le diacre & ſoudiacre. Car quand il n'y auroit que ceci d'auantage, que le diacre, (ſelon Titelman) quand il ioue ſon roulet, en chantant quelque paſſage decoupé de l'euangile, & ſe tournant vers aquilon (c'eſt à dire vers le north) dechaſſe par ſa croiſade tous les diables aquilonaires, cela ne ſeroit-ce pas vn vrayement monſtrueux myſtere? Mais ie ne pourſuiuray plus auãt ces ſubtilitez, de peur de faire venir en uie à quelque lecteur de ce liure de ſe mettre de la confrairie des meſſatizans. Et pour cõcluſiõ diray ceci ſeulement, que les miſomeſſes appellerõt ceſt acte comme ils voudront: ou farce, ou ſingerie, ou mõmerie (comme il a eſté dict) ou baſtelerie, ou ſorcelerie: mais ſi faudra-il qu'ils confeſſent en la fin que iamais Pythagoras n'eut l'eſprit par ſes myſteriaux nombres d'inuenter vn ſi plaiſant & ſi prouſitable ieu. Or n'eſt-ce ſans cauſe que i'allegue Pythagoras: car outre ce que nous ſçauons la philoſophie Pythagorique auoir eu quelques traits de ſubtilité ſemblable, nous voyons au liure intitulé La conformité de S. François auec Ieſus Chriſt, Pythagoras eſtre nommé le premier entre les philoſophes, l'exemple deſquels Ieſus Chriſt a enſuiui à bon droit, quant a auoir des diſciples: au fueillet 43, de l'impreſſion ſuſdicte, *Dubium eſt iſtud, An dominus noſter Ieſus Chriſtus decenter fecit Apoſtolos eligendo, & diſcipulos habere ſpeciales volendo, quia videretur melius fore habere multos quàm paucos, & omnes quàm aliquos ſpeciales. Reſpondetur quòd dominus decentiſſimè fecit, primò volendo habere diſcipulos. Ratio prima: quia quum eſſet virtuoſiſſi-*

chante noſtre flute d'allegorie, ſinon la vraye contrition de cœur, qui eſt vne des parties de penitence. Notez que le pois ne cuit pas bien de l'eau du puis ou de fontaine: mais on le fait cuire de l'eau de la riuiere: qui ſignifie quant au ſens ſpirituel que la vraye penitence ne peut bien cuire, c'eſt aſçauoir eſtre parfaicte de l'eau de puis ou fontaine, qui repreſente les larmes d'attrition. Mais qui bien veut le faire cuire, luy eſt neceſſaire prendre de l'eau de riuiere, c'eſt à noter de vraye cõtrition. Par l'eau du puis qui point ne court, eſt entendu attrition, & par l'eau de la riuiere, contrition. Par ainſi diſent les docteurs qu'il y a bien difference: car attrition n'eſt pas certaine, ne n'en cuit bien les pois ſpirituel: mais contrition eſt certaine, qui fait bonne decoction du pois de penitẽce. L'eau de riuiere qui ſe mouue, court & flue, moult eſt valable pour faire cuire pois. Ie dis qu'il faut auoir contrition de ſes pechez, & prendre l'eau courante: c'eſt aſçauoir des larmes du cœur, qui doiuent courir, mener & venir iuſques aux yeux.

Au chapitre IIII. La puree moult eſt à louer, & eſt vne choſe qui moult bien pare les diſners de Careſme. La puree ſe paſſe par l'eſtamine: par laquelle deuons entendre le propos de ſoy abſtenir de peché.

Au chapitre V. Apres la comeſtion de la lamproye, lon ſe prend au poiſſon. Ie trouue que la lamproye deuant tout autre genre de poiſſon eſt bien nutritiue, parquoy i'ay voulu comparer reſtitution à ce poiſſon. Aucuns ſont qui diront parauenture qu'ils n'ont aſſez argent pour acheter ceſte lamproye. Communeement les lamproyes ſont cheres: il eſt vray, mais elles ſont bonnes auſſi. Si vous voulez manger de ceſte noble lamproye, qui eſt la remiſſion de vos pechez, c'eſt aſçauoir l'amour de Dieu, ſi la faut-il acheter, nonobſtant qu'elle ſoit bien chere. vous ne l'aurez point pour demi franc, demy eſcu, ou vn franc, vn eſcu: mais il eſt bien force de bailler tout l'argent, les biens & autres choſes qne vous retenez ſans raiſon de voſtre prochain. Il faut tirer ceſt argent de voſtre bourſe pour en faire reſtitution: pareillement toute rancune du coffre de voſtre cœur: ou

vous ne mangerez-ia ceſte l'amproye dignement auec ſon ſang, duquel eſt faicte la bonne ſauce, c'eſt àſçauoir le merite de la paſſion.

Au chapitre VI, Par le ſaffran, qui doit eſtre mis en tous les potages, ſauces & viãdes quadrageſimales, i'enten la ioye de paradis, laquelle nous deuons penſer en toutes nos operations, odorer & aſſortir. Sans le ſaffran nous n'aurons ia bonne puree, bons pois paſſé, ne bonne ſauce: pareillement ſans penſer aux ioyes de paradis ne pouuons auoir bons potages ſpirituels.

Au chapitre VII, Les orenges ſont bonnes auſſi en Careſme ſelon les medecins. Par l'orenge i'enten la charité que deuons auoir enuers Dieu, qui eſt bien denotee par l'orenge quant à la couleur, & quãt aux grains muſſez dedans. Ce fruit eſt de couleur punique, c'eſt àſçauoir iaune, tirant ſur le rouge, qui ſignifie charité en l'eſcriture ſaincte. Ceſte charité deuons auoir en Dieu, l'aimer de tout noſtre courage: ou autrement toutes nos operations ne ſçauroyent proufiter. *Si linguis hominum loquar & angelorum, charitatem autem non habeam, nihil ſum* Par les grains qui ſont enclos en l'orenge, i'enten les ſecrettes aumoſnes. Vn peu apres, Les grains de l'orenge nous remonſtrent, qui ſont muſſez dedans la pomme de charité. Parquoy ie di (& eſt vray) que Dieu aime fort ce noble fruit. La couleur luy en plaiſt: fais luy en donc preſent. Le gouſt en aime l'ame: donne luy en a manger à ton diſner ſpirituel.

Au chapitre VIII, Mes dames vous ſçauez qu'il n'eſt choſe plus honneſte dedans la main d'vne femme qu'vn beau bouquet. Ce mois de Mars eſt ouurier de preſenter les beaux bouquets: car communeement en Mars croiſt la belle violette de couleur celeſte, d'azur & de pers. Voulez-vous porter durãt ce careſme, pareillemẽt en tout temps vn beau bouquet qui vous donnera bonne odeur? prenez la violette de Mars. C'eſt àſçauoir la vertu d'humilité. car ie vous aſſeure que c'eſt vne vertu qui moult plaiſt à Dieu, & à l'ame proufite. La violette de Mars &c.

Au chapitre IX, Les pruneaux ſont auſſi neceſſaires

pour faire le diſner bien complet : pourtant il en faut auoir. Par ces pruneaux, qui ſont noirs & de bonne ſubſtance, i'enten les abſtinences de peché, mortification de la chair,& ieuſnes corporels.

Au chapitre x, En apres pour vn autre mets l'on appoſe ſus la table des figues, qui ſont mout bonnes & prouſitables. car elles tiennent l'eſtomach fort & de bonne odeur. Par ces figues pouuons entendre la memoire de la ſaincte paſſion de Ieſus Chriſt, qui eſt vne choſe qui tient l'eſtomach fort & de bonne diſpoſition contre toutes tribulations, tentations, ennuis, labeurs, melancolies,& qui fait bonne odeur.

Au chapitre xi, Ce n'eſt pas tout pour bien ſe raſſaſier en careſme: car il faut encores manger les amendes. Les medecins diſent que les amendes ameres ſont plus prouſitables que les douces: parquoy ie veux de ceux-ci parler. Ie di que nonobſtant que les amendes ſoyent ameres, ſi n'en faut-il pas laiſſer à manger. Il y en a qui prennent les douces & laiſſent les ameres : elles ne ſont pas ſi prouſitables. Ce qui n'eſt pas bõ à la bouche, peut eſtre bon au cœur. Par ces amendes ameres i'enten la memoire de la mort, du iugemẽt & des peines d'enfer, qui doiuent accompagner noſtre diſner en careſme.

Au chapitre xii, Le miel eſt vne choſe precieuſe pour les dames ſpecialement, lequel ſe mange en careſme. Le philoſophe dit que le bõ miel eſt à l'or ſemblable. Par le miel ie n'enten autre choſe que la conuerſation celeſte, que tous deuons auoir. meſmemẽt au ſainct temps quadrageſimal, la conuerſation laquelle nous deuons auoir, doit venir, proceder & diſtiller du ciel, comme le bon miel precieux.

Au chapitre xiii, Puis apres le pain blanc, les eſchaudez, & le vin, ne ſe doiuent en oubli mettre. car c'eſt le principal du diſner. Par le pain & le vin pouuons entendre l'acquiſition des ioyes de paradis. Par les eſchaudez nous entendons la foy que nous deuons auoir en vn ſeul Dieu createur du ciel & de la terre, qui eſt en trois perſonnes diſtinctes. Et ceci bien appert en l'eſchaudé qui a trois cornes : toutesfois les trois cornes ne ſont

qu'vne choſe par eſſence de nature. Lon fait des eſchaudez d'autre ſorte, c'eſt à ſçauoir en forme de croiſſant, n'ayant que deux cornes, ſignifiant les deux ſubſtances qui ſont en Ieſus Chriſt, diuinité & humanité. Tout ceci deuons fermement croire, ſur peine d'eſtre damnez: & le doiuent monſtrer & apprendre les peres & meres à leurs enfans, predicateurs au peuple cómun: & les maiſtres d'eſcoles à leurs diſciples: meſmement au ſainct temps de careſme, ſelon la ſimilitude des eſchaudez, qui en celuy temps aux ieunes enfans ſont donnez à manger. Vn peu apres, Il eſt de deux manieres de vin, blanc & rouge. Le blanc ſignifie l'eſperance qui eſt en Ieſus Chriſt, & le rouge la charité qu'il nous a monſtree quant à l'acquiſition des gloires deſſuſdictes. Le pain duquel eſt faicte mention, a eſté cuit au four de ceſte charité, qui eſt ſon coſté precieux, de l'amour d'humain lignage totalement embraſé. Retournons au vin, & congnoiſſons ſa nature. Le vin outre ces deux couleurs eſt fort & ſauoureux: auſſi par la force pouuons entendre la charité de laquelle Dieu nous a aimez, tellement qu'il a miſe ſon ame pour nous: & par la ſaueur, l'eſperance qu'ils nous a dõnee de paruenir, ſi nous voulons bien ouurer & faire modereement la-ſus en paradis. Vn peu apres, Ce vin eſt de deux couleurs, blanc & rouge. Parquoy il eſt dict, *Dilectus meus candidus & rubicundus, electus ex millibus.* Le blanc nous donne l'experience d'aller en paradis: car il fait bon courage, iambes de vin & audace de ioyeuſeté: & le rouge fait le bon ſens, reduiſant en memoire que le precieux ſang de Ieſus Chriſt a eſté tiré tout rouge de ſon coſté pour noſtre ſalut. Ce vin eſt eſleu & choiſi entre toutes liqueurs. *Electus ex milibus.*

Au chapitre XIIII, De ce vin deſſuſdict eſt faict le bon & ſauoureux hipocras, claré, & pigment. Le Roy Salomon le fait & le vend, comme il eſt dict en ſes cantiques, *Dabo tibi vinum conditum.* Le marchand & inſtiteur qui a baillé les drogues, eſpices & confitures aromatiques, eſt monſieur ſainct Paul, qui de loin comme vray marchand les a apportees, c'eſt à ſçauoir de paradis. Pas ces drogues, eſpeces diuerſes & mixtures pre-

cieuſes, comme ſucre, canelle, graine de paradis, cinamomum, & autres choſes delicates, nous entendons les diuerſes eſpeces & multitudes des gloires de paradis, que ledict ſainct Paul apporta de là-ſus quand il fut raui au troiſieme ciel: & tant en apporta qu'oncques ne peurent renger en l'humaine boutique du cœur humain. comme il eſt dict, *Vidit arcana que non licet homini loqui, nec in cor hominis aſcendit quæ præparauit Deus diligentibus ſe.* Monſieur ſainct Paul vid des gloires en paradis & en tel le multitude, ſumptuoſité & contemplation, que le cœur de l'homme ne les peut par meditation receuoir. Ces ioyes celeſtes vend l'apoſtre ſainct au roy Salomon, vray apoticaire, c'eſt à ſçauoir à l'homme pacifique, cœur manſuet & contemplatif.

Au chapitre XVI, A fin d'auoir bons potages, & viandes bien appareillees, il eſt requis auoir bons cuiſiniers à gens de bien, ſeigneurs & marchands. Les bons cuiſiniers qui nous doiuent ſeruir en careſme, ſont les monitions de nos bons anges, inſpirations & perſuaſions, auſquels nous deuons croire, ſpecialement plus en ce ſainct temps de penitence qu'en autre. Car plus ils nous inſpirent adonc à bien faire qu'en autre temps, pource que le diable plus malicieaſement nous tente. Communeement lon mange de plus de ſortes de viandes en careſme qu'en autre ſaiſon, auſſi deuõs-nous plus manger, vſer, & prendre des celeſtes monitions en ce temps, &c.

Au chapitre XVII, Les ſeruiteurs qui à table doiuent ſeruir en careſme, ſont les exemples des martyrs qui ont ſouffert grãde tribulation pour paruenir en gloire. Chacun nous ſert en ſon office: Sainct Laurens preſente le poiſſon & hareng roſti ſur le gril: Sainct Iean l'euangeliſte le poiſſon bouilli & maree: Sainct Denis & ſainct Coſme preſentent & offrent les paſtez cuits au four. car ils ont eſté mis en fournaiſes. Et pluſieurs autres ſeruent de poiſſon frit: ce ſont ceux qui ont eſté mis & bouillis en poiſles & chaudieres, pour le nom de Ieſus.

Au chapitre XVIII, En careſme lon nettoye la vaiſſelle, pots, verres & chauderons: lon prend auſſi blanche nappe ſur table, pareillement ſert-on de blanches

ſeruiettes: & ceci eſt l'office des filles, chambrieres & ancelles. A l'imitation des vierges de paradis nous deuons nos vaiſſeaux (comme pots, verres & chauderons, c'eſt à ſçauoir nos cœurs) nettoyer: pource qu'il n'eſt plus queſtiõ qu'on face dedans la chair cuire, c'eſt à ſçauoir viure charnellemẽt. Chaſteté & mundicité doiuẽt mettre la blanche nape licitemẽt, & eſtẽdre ſur la table.

Au chapitre xix, Quand vne creature ſi a de toutes ces viandes mangé, il m'eſt auis que c'eſt aſſez cõpetemmẽt diſné: parquoy plus ne reſte que graces. Mais maintenant en lieu de rendre graces à Dieu, lon prend vn tablier, & fait on les dez deſſus courir. Les vns ne demandent que le ieu, & les autres prennent vn luc, & iouent quelques chanſons diſſolues, & tourdions & baſſes danſes. Et auſſi en lieu de graces & de l'hõneur qu'on deuſt à Dieu faire, lon fait honneur au diable, qui a eſté des ieux inuenteur. Sçauez-vous bien que ſignifie le tablier auquel vous iouez? Par ledict tablier que vous ouurirez apres que vous eſtes bien ſaouls corporellement, non pas ſpirituellement, eſt entendu enfer, qui ſera ouuert apres que nous ſerons bien ſaouls de nos pechez & offenſes: & lors les tables ſeront là demenees, trainees & traquaſſees l'vne ſur l'autre, c'eſt à ſçauoir les ames tourmentees par diuers tourmens, denotez par les diuers lieux du tablier & diuers mouuemens des tables qu'on met de lieu en lieu. *Tranſibunt ab aquis niuium ad calorem nimium.* Diuerſes ſont les peines d'enfer, &c.

Au chapitre xx, Quant eſt de ceux qui iouent du luc & chantent chanſons diſſolues en lieu de graces, pas n'eſt-ce choſe raiſonnable (ce m'eſt aduis) veu que chacun doit Dieu regracier des biens qu'il luy a donnez à ſon diſner. Ie monſtreray bien à ceux & a celles qui aiment les lucs & inſtrumens, de quel luc ils doiuẽt iouer. Or eſcoutez: Le luc a ſept cordes, & eſt creux: par les ſept cordes les ſept petitions de la patenoſtre peuuent eſtre notees, par leſquelles nous deuons bien Dieu remercier. Car le *Pater noſter* eſt la plus belle mode d'oraiſon qui ſoit veue: car elle contient tout ce qui nous eſt neceſſaire. Pareillement les ſept cordes ſignifient les

ſept

ſept vertus, prudence, temperance, force, iuſtice, foy, charité, & eſperance: leſquelles nous deuſſions auoir, & prier Dieu nous les enuoyer, ou les autres ſept vertus qui oppoſent aux ſept pechez mortels, c'eſt à ſçauoir humilité, dilection, abſtinence, diligence, liberalité, chaſteté & patience. Voila les ſept cordes que nous deuſſiõs ſonner deuant Dieu, en luy rendant graces & mercis durant careſme. Par ce que le luc eſt creux, nous pouuons entendre que noſtre cœur doit eſtre creux & vague de toutes choſes, fors ſeulement de la reſonnance des bonnes penſees diuines, & celeſtes louãges. Le luc eſt creux, & ſi il n'y-a choſe dedans que le reſonnement des cordes, qui quand & leſdictes cordes retentit: ainſi doit eſtre noſtre cœur creux, & n'y doit auoir choſe que la reſonnance des bonnes penſees & autres choſes deſſuſdictes. Le chant des cordes du luc, &c.

Au chapitre XXL, Comme ie voulois oſter la plume de deſſus mon liure pour le fermer, l'vn de mes neueux me dict, Dea mon oncle (dit-il) vous auez parlé de tout excepté de la dragee, laquelle vous oubliez. Il eſt vray, (di-ie) lors ie reprins ma plume pour en eſcrire ce qui ſenſuit. Chacun n'ignore point que la dragee ſe gouſte ſus le ſoir, en lieu de ſoupper, quand il eſt ieuſne. Nous ſommes en temps de ieuſner ſpirituellement: & pourtant ſi nous voulons ieuſner, ie trouue qu'il fait bon au ſoir prendre la dragee, laquelle ie vous veux donner. Par la dragee ſpirituelle i'enten perſeuerance de bien viure. Vne perſonne n'eſt pas reputee d'auoir ieuſné le quareſme quand elle en laiſſe deux ou trois iours, mais faut qu'elle ieuſne toute la quarantaine. C'eſt à dire que pas ne ſuffit s'abſtenir ſeulement aucuns iours de pecher, mais continuellement faut perſeuerer en bien. *Qui perſeuerauerit vſque in finem, ſaluus erit: qui verò non, condemnabitur.* Et pourtant qu'il eſt expedient perſeuerer, ie compare perſeuerance pour obeir à ma fantaſie, conuenablement à la dragee qui eſt ronde. car la rondeur ſignifie perſeuerãce, veu qu'vne figure ronde n'a ne commencement ne fin: comme ceſte lettre-ci O, qui eſt de façon de dragee.

LAISSANT le reſte de ces ſubtilitez quadrageſi-

males aux plus curieux qui auront desir d'apprẽdre d'auantage d'vne si belle science,(puis que i'ay enseigné le lieu où on les trouuera) ie viendray aux subtilitez qui sont es-regles de ceux qui s'appellent religieux, tant des caymans,ou besaciers,ou bribeurs,que des autres. Non pas que ie vueille entreprendre de parler des subtilitez de chacun ordre particulierement: mais il me suffira de dire vn mot en general de toutes, & puis particularizer sur quelcune d'icelles. Il faut donc noter quand nous voyõs vn moine, soit blanc,soit noir,soit gris,soit enfumé, soit crotté, soit bien espoussetè, qu'il n'y-a si petite piece en tout son equippage sous laquelle il n'y ait de la subtilité cachee.Mais cõment est-il possible(dira quelcun)si on vient aux subtilitez des habits du tout cõtraires,qu'il n'y ait aussi cõtrarieté en icelles?Pour exemple si la ceinture de corde denote perfection, ne sera-ce pas imperfection d'auoir vne large courroye auec des galantes boucles garnies de leurs gentils hardillons, comme l'ont les Augustins? Comment aussi s'accorderont les subtilitez es couleurs contraires qu'ils portent? Et en quoy est-ce qu'ils ne discordent point les vns des autres outre cela? L'vn est nus pieds, l'autre est demi chaussé, l'autre chaussé du tout: l'vn porte des souliers fenestrez par dessus.l'autre des souliers couuers par dessus:l'vn des souliers de cuir,l'autre des souliers de bois,dicts proprement sabots.Item l'vn va à pied,l'autre va à cheual.Itẽ, l'vn porte chaperon ou capluchon pointu,l'autre le porte rond:l'autre long, l'autre court. Item, l'vn n'a qu'vn peu la teste pelee,l'autre l'a plus: l'vn au dessus des oreilles,l'autre au dessous: les autres n'ont du tout qu'vn petit floccon de cheueux. Item,les vns portent argent, les autres n'en portent point. Item, les vns mangent de la chair, les autres n'en mangent point. Toutesfois ceux qui se vantent sçauoir subtilizer bien speculatiuement, cerchent les moyens d'accorder toutes ces diuersitez & contrarietez: mais ie crain que ce soit autant de peine perdue. Bien est-il vray que quant à aucuns poincts on les peut bien mettre d'accord: comme, quant à ce que les Iacopins portent le noir dessus & le blanc dessous,

les

les Carmes au contraire portent le blanc dessus, le noir dessous, on peut respondre que tout ainsi que les Iacopins portent la liuree de la vierge Marie (car elle la reuela à S.Dominique) aussi les Carmes portent la liuree d'Elie & Elisee: & ainsi comme ceux-ci complaisent à leurs fondateurs en leur habit, ainsi ceux-la complaisent à leur fondatrice. Et puis s'il est vray que par la subtilization de la vierge Marie mesmement, la cape blanche signifie purité & virginité, voici qui s'accorde le mieux du monde, que les Iacopins soyent purs & vierges par dedans, les Carmes le soyent par dehors. Que si tout se pouuoit aussi bien accorder cõme ceci, on n'auroit occasiõ de leur obiecter la diuersité qui est en leurs sectes: mais il y a de telles contradictions en quelques poincts, qu'il me semble que la meilleure response que ils peuuent donner pour fermer la bouche à toutes obiections qu'on leur sçauroit faire quant aux diuersitez ou contrarietez qui sont en leurs sectes, c'est de respondre que comme ils ne tiennent pas vn mesme chemin, aussi ne font-ils pas leur conte d'aller en vn mesme lieu, c'est à dire en vn mesme paradis. Or qu'ainsi soit qu'il y ait plusieurs sortes de paradis selon les moines, il appert par quelques passages du liure intitulé La conformité de S.Fançois auec Iesus Christ. Pour le moins est-il à presumer qu'ils ont eu opiniõ qu'il y auoit vn paradis pour les mangeurs de chair, & vn autre pour les mangeurs de poisson.

Dequoy toutesfois laissant le iugement aux autres, ie particularizeray seulement touchant les subtilitez de la secte minorique, c'est à dire des freres mineurs, autrement dicts Cordeliers ou Franciscains, pource qu'elle est tenue pour la plus parfaicte, seule canonizee, mise au sixieme liure des Decretales ou Clemẽtines. Mais comme ainsi soit qu'il yait des subtilitez tant en leurs habits qu'en leurs façons de faire, ie ne parleray, quant aux habits, que de la corde & des brayes, pource que c'est là où gist la plus profonde speculation. Premierement donc ceste corde toute entiere est subtilifiquement exposee perseuerance, pource qu'on lie volontiers d'vne

corde ceux qu'on craind qu'ils s'enfuyent: ſelon les autres ſpeculatifs cerueaux eſt interpretee diligẽce, pource que quãd on eſt ceinct, la robbe n'empeſche pas tant de courir. Voila les allegorifiques ſignificatiõs de la corde toute enſemble: voyons maintenant que ſignifie chacun nœud à part. Le nœud d'embas qui traine ſouuent iuſques en terre, myſterieuſement declare leur obeiſſance. Le nœud du milieu, qui pour eſtre ſouuent manié eſt ordinairement plus mal-net que les autres, demonſtre par vne myſtique antiphraſe, leur netteté & chaſteté. Celuy d'enhaut duquel ils ſe ſerrẽt & lient eſtroitemẽt, ſignifie leur eſtroite poureté. Quãt aux brayes, elles ſont allegorizees diuerſement: mais la plus commune opinion eſt qu'elles declarent la grande odeur du ſacrifice d'obeiſſance, pource qu'elles ſont communeement perfumees d'vne odeur horriblement forte.

Entre leurs façons de faire i'en choiſiray auſſi quelque nombre ſeulement: mais ſans aiouſter l'expoſition des ſubtilitez, pource que ie ne l'ay encore trouue en aucun docteur. I'appelle leurs façons de faire les couſtumes cerimoniales de leur ordre ou regle. Et d'autãt que les ſuſdictes brayes ſont cõme la plus belle roſe de leur chapeau (ſoit pource qu'elles ſeruent à engroſſir les femmes, ſoit pour autre raiſon) ie commenceray par icelles. Il faut donc ſçauoir qu'il eſt treſexpreſſeement & auec grandes cõminations defendu aux Cordeliers de n'aller ne venir, ne manger, ne dormir, ne preſcher, ne dire la meſſe, ſans auoir leurs brayes, cõme eſtans myſtifiquement incorporees auec l'habit. Il èſt vray que quelquesfois ſe ſentans fort eſcorchez par icelles entre les iambes (comme il auient en cheminant) ils les mettẽt pour quelque peu de temps en leurs manches. Au demeurant ce qui s'apprend en l'an de probation & auant qu'ils ſoyent profez, c'eſt à tenir le doit au cul du verre en beuuãt, ou bien à le tenir des deux mains: à regarder en terre, à contrefaire les torticolles, à cacher les mains es mãches, à faire chatemitiquement l'inclinabo en l'egliſe & autre-part, en hauſſant le cul, & baiſſant la teſte par egal contrepois: item à baiſer la terre, s'agenouiller deuant

les

les *patres*, quand on les rencontre, leur baiſer la main, la corde, ou les pieds, s'il ne leur plaiſt de preſenter la bouche. Ie laiſſe les choux qu'on fait planter aux poures nouices la racine contremont, les arbres morts qu'on leur fait arrouſer, le gros os qu'on leur fait porter en la bouche: & pluſieurs autres manieres de faire deſcrites par celuy meſme dont i'ay tiré ces autres, à ſçauoir Iean Menard, en vn liure qu'il a intitulé, Declaration de le regle & eſtat des Cordeliers. Lequel en pouuoit parler & eſcrire comme celuy qui auoit eſté de ceſt ordre, mais par la grace de Dieu s'eſtoit deſcapluchõné, apres auoir congnu tant les ſubtilitez ſuſdictes que pluſieurs autres leſquelles il raconte.

Au reſte, lecteur, ſi d'auenture vous n'eſtes encore ſaoul de ſubtilitez, ou les aimez mieux en rime qu'en proſe, ie vous en ay auſſi trouué: entre leſquelles eſt mẽtionnee auſſi celle des mitres epiſcopales, dont i'ay deſia parlé.

L'aube & le ſurplis blanc denote
Vie ſans macule & ſans note.
La mitre de deux pars cornue,
Science certaine abſolue
Du vieil & nouueau Teſtament.
Les gans, des ſacrez ſacremens
Sincere adminiſtration.
La croſſe, ſaine attraction
Des brebis à vraye paſture.
La croix, les liures, l'Eſcriture,
Des humaines affections,
Auecques les afflictions,
Les auenemens ſignifient.
Voila ou caphars ſe confient
Par belles contemplations,

Combien grandes richeſſes acqueroyent les gens d'egliſe par les abus, du temps de nos predeceſſeurs principalement: & combien eſtoit impudente leur auarice.

CHAP. XXXVIII.

SI NOVS conſiderons de pres les abus eſquels le clergé a entretenu nos predeceſſeurs, & entretient encores auiourdhuy pluſieurs, nous trouuerons que tous ces abus, depuis le plus petit, iuſques au plus grand ont ſerui à faire venir l'eau à leur moulin: & ce qui à bon droit nous ſemble inepte & hors de toute raiſon (pour ne dire bien pis) leur ſembloit eſtre de bonne grace & fondé ſur tresbonne raiſon, quand ils regardoyent le prouſit qui leur en reuenoit. Et tout ce qu'on leur pouuoit alleguer au-contraire, eſtoyent autant de paroles perdues, pource qu'on parloit contre leurs ventres, qui n'auoyent point d'oreilles: comme auſſi n'ont les autres, ſelon le prouerbe ancien. Auſſi pouuons-nous bien penſer qu'ils auoyent touſiours ceſt ancien prouerbe deuant les yeux, *Lucri bonus odor ex re qualibet*, c'eſt à dire L'odeur du gain eſt bonne de quoy que ce ſoit. Ni ne faut douter que quand on ſe mocquoit d'eux, en les appelant pilleurs de l'egliſe (au lieu qu'ils ſe faiſoyent appeler piliers de l'egliſe) mangeurs de crucefix, feſſeurs de *requiem*, cafars, pattes pelues, chatemittes, loups rauiſſans, ils ne diſſent ce que dit en Horace l'auaricieux Athenien, *populus me ſibilat, at mihi plaudo, Ipſe domi ſimulac nummos contemplor in arca.* Car deſia du temps de nos predeceſſeurs ils commençoyent à eſtre moquez, comme auſſi il ſera monſtré au chapitre ſuiuant. Mais il eſt certain que des lors ils eſtoyent plus effrontez que vieilles putains. Sur quoy il me ſouuient de ce qui fut dict il y-a aſſez long temps par vn moine à Bloys, reſpondant à quelques-vns qui ſe moquoyent de luy & de ſon ordre, Encore de long temps les ſeculiers ne ſe ſeront tant mo-

quez des gens d'eglise, que les gens d'eglise se sont moquez d'eux. Ce qu'il disoit ayãt esgard aux abus esquels ils auoyent entretenu le poure monde si long temps, menans les hommes par le nez comme buffles. Il est vray qu'il ne parloit encore si outrageusement que le pape Leon dizieme, qui respõdit au cardinal Bembe, luy alleguãt quelque passage de l'euãgile, Quelles richesses nous a apporté ceste fable de Iesus Christ! Or quant aux richesses, ce malheureux ne mentoit point: & eust parlé du tout vrayement s'il eust dict, Quelles richesses nous auons acquis en abusant du nom de Iesus Christ! De vray c'est vne chose incroyable combien grans ont esté les biens des gens d'eglise: veu ce que Baptiste Fulgose (au demeurant fauteur de la religion Rommaine) nous raconte d'vn nommé Pierre Riare, qui estant de l'ordre des freres mineurs fut faict Cardinal par le pape Sixte 1111. Car il dit qu'il ne se cõtentoit pas de porter en sa maison mesmement des robbes de drap d'or, & d'vser de couuertes de lict de drap d'or, mais iusques aux coittes de lict, il en auoit de drap d'or, & les autres estoyent de drap de soye. Il raconte aussi qu'à Romme il fit vn festin à Eleonore d'Arragon, qui passoit pour aller espouser le duc de Ferrare nommé Hercules d'Est, auquel il y auoit tant de sortes de mets, de viandes les plus exquises, qu'il dura sept heures: & de peur qu'on ne s'ennuyast, il faisoit iouer cependant diuers ieux. Aussi entre autres magnificences y fà de ceste-ci, qu'à chacun nouueau seruice tous les seruiteurs prenoyẽt nouueaux habits. Toutesfois tout ceci n'est rien au pris de ce qu'il recite apres touchant la putain dudict cardinal, nommee Tiresie. Car il dit qu'il l'entretenoit publiquement en telle somptuosité qu'il luy faisoit porter des souliers couuerts de pierres precieuses. Et si quelcun fait difficulté de me croire, lise ledict Fulgose au liure ix, chapitre premier, qui est *De hominum luxu atque delitiis*, lequel parle comme d'vne chose qui de son temps estoit congneue à tous. Mais pour retourner au pape Leon, luy-mesme qui s'esmerueilloit des richesses que ceste fable (ainsi qu'il parloit) leur auoit apportees, combien les

augmenta-il par vne ſeule croiſade? En telle ſorte qu'vn Cordelier Milanois nommé Samſon, de l'argent qu'il y auoit gangné, offrit cent & vint mille ducats pour acheter le ſiege papal. Que s'il offroit cela, combien penſons-nous qu'il y auoit gangné d'auantage? Car il n'eſt pas croyable qu'il ne ſe vouſiſt reſeruer quelque bonne ſomme à tous euenemens. Et ſi les richeſſes des valets eſtoyent ſi grandes, quelles faut-il eſtimer auoir eſté les richeſſes des maiſtres? Nonobſtant leſquelles, nous voyons qu'ils ont verifié le ſuſdict prouerbe ancien (s'accordant à l'opiniõ des plus vilains auaricieux) L'odeur du gain eſt bonne, de quoy que ce ſoit: voire verifié mieux que iamais le fut, quand ils ont voulu eſtre participans du butin des paillardes. Or conſiderez vn peu lecteur, s'il eſt vray ce que dit Ouide, (cõme il eſt force de confeſſer) *Turpe tori reditu cenſus augere paternos*, (c'eſt à dire,

C'eſt grand' honte qu'vn bien par le pere acqueſté,
Du reuenu du lict ſoit apres augmenté)

conſiderez di-ie combien c'eſt vne choſe infame que les S. Pierre & S. Paul Romaneſques ayent vne partie de leur reuenu aſſigné ſur celles qui gangnent leur vie à vne ſi miſerable ſueur de leur corps, & qu'vne choſe qui eſt ſi profane qu'on a honte d'en parler, leur ſoit conſacree. Il eſt vray que du temps de pape Paule III, le nombre deſdictes filles ioyeuſes eſtoit beaucoup diminué. car il n'y en auoit en ſes regiſtres que quarãtecinq mille, ainſi que l'ont eſcrit ceux qui nous ont donné l'hiſtoire des vies des papes. Il eſt certain auſſi que le mot de courtiſane (qui eſt le moins deshonneſte ſynonyme de putain) a pris ſon origine de la cour de Romme, à ſçauoir des premieres deuotes qui frequentoyent plus que treſfamilierement iour & nuict auec les prelats de Romme. Au demeurant ce propos des richeſſes papales me ramentoit le ſermon d'vn moine Gaſcon, auquel il preſchoit que quand l'antechriſt viẽdroit il vſeroit d'vne largeſſe incroyable, & n'eſpargneroit aucunement les preſens pour gangner les cœurs des perſonnes: bref qu'il ſemeroit l'or & l'argent par tout. Par

leſquels

lesquels mots il fit si bien venir l'eau à la bouche d'vn certain Gascõ qui estoit l'vn de ses auditeurs, qu'il cria tout haut, Et diu quán biera ed aquet bon Segno d'antechrist. Si ce pôure gascon (auquel peut-estre il y auoit grand pitié) eust esté auerti qui estoit ceſt antechrist, il n'eust pas demandé quand il viendroit, mais seulement des lettres de recommandation pour luy porter. Il est vray qu'il luy eust falu apprendre (si desia ne le sçauoit) quelque mestier de ceux par lesquels on entre en credit enuers sa saincteté.

Ie laisse ces grands terriens ecclesiastiques, & retourne à leurs suppostz, employant l'autorité du bon prescheur Barelete, qui parle du prouerbe qui couroit de son temps (& auoit couru long temps auparauant) Les prestres, les moines, la mer, sont trois choses insatiables. Et d'où pensons-nous que soit venu ce prouerbe? Il est certain q̃ l'experience cõmune l'a mis en vsage. car quãd on a veu les gẽs d'eglise tirer prouſit de tout, on a dict ce qu'on voyoit toutes les heures pratiquer deuãt ses yeux. Car non seulement on les voyoit prendre du vif & du mort (ainsi que porte le prouerbe François) mais à ceux mesmemẽt qu'ils auoyẽt ia pillez & vifs & morts, piller les enfans iusques à la troisieme & quatrieme, voire iusques à la derniere generation. Et quels moyẽs auoyent-ils si grands de piller? Les abus leur estoyẽt des moyens les plus aisez du monde: le nombre desquels abus nous sçauons auoir esté infini, & pourtant ne se faut esmerueiller si leurs richesses pareillement ont esté infinies. Entr'autres a esté ce moyen merueilleux, de se seruir des morts pour piller les vifs & les morts: duquel seul ie parleray pour le present. Ie dĩ donc premierement que ce moyen a deux parties, comme il y-a deux sortes de morts. Vne partie est par les morts qui sont canonizez, l'autre partie par les morts q̃ meurẽt sans canonizatiõ, qui sont ceux par lesquels ie cõmanceray le present discours. Ie di dõc qu'au lieu qu'ils se sont seruis des corps & des ames des morts canonizez, ils ne se sont seruis q̃ des biens & des ames des autres, lesquelles ils ont faict reuenir de purgatoire pour menacer & espouuãter ceux

qui ne voudroyent foncer à l'appointement. Car nous ſçauons que la meilleure pratique des ſimples preſtres & moines ſouloit venir & vient encores à preſent du *requiem:* teſmoin ceſte façon de parler commune entre eux, Allons boire ſur le premier cuir qui viendra. Teſmoin auſſi le curé qui ſe plaignoit à ſes parroiciens, en diſant, Que voulez-vous que ie face mes parroiciens? Vous ne me baillez point d'offrandes, & ſi ne mourez point, dequoy penſez-vous que ie viue? Mais quand, apres auoir bien chanté le *requiem*, on ne leur bailloit à leur appetit matiere de chanter *gaudeamus*, alors le diable y eſtoit: alors les ames de ceux auſquels on auoit chãté ſi maigre *requiem*, retournoyent pour ſe venger de leurs enfans, ou parens, ou amis, qui ne donnoyent occaſion aux preſtres de chanter ſi gayement pour elles que elles n'euſſent mauuais temps en purgatoire tant qu'elles auoyent. (comme auſſi nous voyons es poetes anciẽs tant Grecs que Latins les ames des treſpaſſez retourner pour dire iniure à ceux qui n'ont faict le deuoir quant à leurs obſeques tel qu'il leur appartenoit.) Dequoy nous auons eu vn fort notable exemple en l'eſprit forgé par les Cordeliers d'Eureux, & vn autre depuis en l'eſprit d'Orleans: c'eſt à dire, en vn cordelier nouice nommé Halecourt, qui eſtant caché ſur la voute du temple contrefaiſoit l'eſprit de la femme du preuoſt. Et pourquoy? pource que ce preuoſt n'auoit donné que ſix eſcus aux Cordeliers dudict lieu pour enterrer ſa femme, & puis quand ils l'auoyent requis de leur donner du bois, ils les auoit eſconduits. Sur quoy auſſi il nous faut ſouuenir du cordelier de Bourdeaux mentionné ci-deſſus, touchant les ames de purgatoire qui rioyent quand on donnoit des offrandes pour les treſpaſſez. Et pource que la plus part des lecteurs pourra ia auoir les oreilles batues de pluſieurs contes touchant les eſprits retournans la nuit, & du tintamarre qu'ils faiſoyent, autour principalemẽt de ceux qui eſtoyent en leur lict, & des folies qui s'en ſont enſuiuies, ie n'en diray d'auantage, mais viendray à l'autre point.

Ceſt autre point eſt touchãt les morts canonizez: leſ-

quels

quels ie di auoir porté double prouſit aux gens d'egliſe, à ſçauoir de leurs corps & de leurs ames: quant à leurs corps, en ce qu'ils en ont fait des reliquaires: quant à leurs ames, en ce qu'ils les ont fait ſeruir à diuerſes offices & diuers meſtiers, deſquels ils ont pris le prouſit. Et premierement quant aux reliquaires, ils ne ſe ſont contentez de faire adorer les charõgnes de ceux qui auoyẽt eſté vn peu plus gens de bien que les autres, comme ayãs quelque diuinité, mais ont faict adorer celles meſmement de quelques damnez. Teſmoin vn ancien docteur, qui dit, *Multorum corpora adorantur in terris quorum animæ cruciantur in inferis.* C'eſt à dire, que les corps de pluſieurs ſont adorez en terre, dont les ames ſont tourmentees en enfer. Ce qui nous eſt confermé par la legende de S. Martin, où nous liſons d'vn damné qu'on adoroit auec treſgrande deuotion pource qu'on le penſoit eſtre en paradis. Ie laiſſe deux autres tromperies qui ſe commettoyent en ceci; l'vne, quand on faiſoit accroire à quelque poure ſainct, qui n'y penſoit en nul mal, qu'il auoit eu demie douzaine de teſtes, deux ou trois douzaines d'oreilles, autant de mains, autant de bras, autant de iambes. Laquelle impoſture a eſté ſuffiſamment deſcouuerte il y-a ia plus de quinze ans, par vn liure qui contient l'inuentoire de pluſieurs reliques de divers pays. L'autre, quand le corps de celuy qu'on appeloit ſainct, ou pour le moins quelque membre, ou oſſement, ne pouuant plus eſtre conſerué, au lieu d'iceluy on ſuppoſoit le premier qui ſembloit eſtre beau, voire fuſt-il d'vn pendu: & meſme quelquesfois l'os de quelque aſne ou chien, ou autre beſte. Comme à Geneue ce qu'on auoit long temps adoré pour bras de ſainct Antoine, fut trouué eſtre le membre d'vn cerf. Et quand bien ils n'euſſent vſé de ces tromperies, il eſt certain que la meſchanceté eſtoit fort grande en ce qu'ils donnoyent le nom de diuinité à des charongnes. Car encore que ce fuſſent vrayement les corps ou les membres de quelques-vns ou quelques-vnes qui auoyent veſcu en plus grande crainte de Dieu que le commun, il eſt certain qu'ils ne laiſſoyent pourtant à eſtre charongnes. Tou-

tesfois comme nous auons veu qu'ils abuſoyent outrageuſement du nom de la parolle de Dieu, l'appliquans à des eſcrits meſchans & malheureux, il ne ſe faut eſmerueiller s'ils abuſoyent auſſi du nom de diuinité, l'attribuans à tout ce que bon leur ſembloit. Car ils ne ſe contentoyent de faire adorer les corps ou quelques membres des corps des ſaincts ou ſainctes, mais il faloit que les veſtemens, les meubles & vtenſilles d'eux & d'elles fuſſent participans de la meſme adoration. Comme on dit qu'à Trier en l'abbaye S. Simon les pantoufles S. Ioſeph ont eſté long temps en vogue: & à Aix en Alemagne on ſoloit mõſtrer les chauſſes de luy meſme, auec vne chemiſe de la vierge Marie: à telles enſeignes que la chemiſe eſtoit aſſez grande pour vne geante, au-contraire les chauſſes n'eſtoyent non plus grandes qu'il les faudroit à vn petit enfant, ou à vn nain. On dit auſſi que en quelques lieux eſtoyent mis en reliques des pots & eſcuelles d'aucuns ſaincts. Il n'a pas eſté iuſques à la queue de l'aſne ſur lequel noſtre Seigneur fut porté, qu'on n'en ait faict vne relique à Gennes. Et à propos de l'aſne, le ſainct foin auſſi (c'eſt à dire le foin qui eſtoit en la creche où fut mis noſtre Seigneur ſi toſt qu'il fut né) a eu grand bruit en quelque pays, en Lorraine, ſi i'ay bonne memoire. Mais que dirons-nous d'vne reſuerie encore plus eſtrange, à ſçauoir de ceux qui ont fait adorer des pierres, comme eſtans celles dont S. Eſtienne fut lapidé? comme en Arles aux Auguſtins, au Vigand en Languedoc, & à Florence. De ceux qui ont pareillemẽt faict adorer les fleſches deſquelles ils diſoyent S. Sebaſtian auoir eſté tiré? dont l'vne ſouloit eſtre à Poitiers aux Auguſtins, l'autre à Lambeſc en Prouence, les autres ailleurs. Si les pierres lapidatoires meritoyent eſtre adorees, combien plus les lapidateurs? Semblablement ſi les fleſches eſtoyent dignes de ceſt honneur, combien plus ceux qui les auoyent deſcochees?

Toutesfois à fin que le lecteur ne s'eſtonne par trop de ceſte reſuerie, ou beſtiſe, ie luy reciteray vne certaine hiſtoire par laquelle il pourra congnoiſtre comment en matiere de reliques le poure monde n'auoit yeux ni en la te-

la teſte ni en l'entendement, tellement que ſa condition eſtoit pire que des poures aueugles qui ſe fient à ceux qui les menent. L'hiſtoire eſt telle (car nous leur ferons ce plaiſir de l'appeler ainſi) Quand Nicodeme dependit noſtre Seigneur de la croix, il recueillit du ſang d'iceluy en vn doit de ſon gan (notez que Nicodeme portoit des gans auſſi bien que nous) auec lequel ſang il faiſoit pluſieurs grans miracles. A raiſon dequoy eſtant perſecuté par les Iuifs, fut contraint en la fin de s'en desfaire par vn'inuention merueilleuſe. Ce qu'ayant pris vn parchemin où il eſcriuit tous les miracles & tout ce qui appartenoit à ce myſtere, il enferma le ſãg auec ce parchemin dedans vn grand bec d'oiſeau (car l'hiſtorien a omis ſon nom) & l'ayant lié & accouſtré le mieux qu'il luy eſtoit poſſible, le ietta en la mer, le recommandant à Dieu. Qui voulut que mille ou douze cens ans apres, ou enuiron, ce ſainct bec apres s'eſtre bien pourmené par toutes les mers de leuant & de ponent, arriua en Normandie, au lieu meſme où eſt auiourdhuy fondee l'abbaye du bec. Où eſtant ietté par la mer entre quelques brouſſailles, auint qu'vn bon duc de Normandie (du nombre de ces grans fondateurs qui eſtoyent alors (chaſſant vn cerf en ces quartiers là, on ne ſceut que deuindrent ni le cerf ni les chiens: iuſques à ce qu'il fut apperceu en vn buiſſon eſtant à genoux, & les chiens aupres de luy, tous cois, & à genoux auſſi: (aucuns eſcriuent qu'ils diſoyent leurs heures.) Ce qui eſmut tellement la deuotion de ce bon duc que ſoudain il fit eſſarter ce lieu, où le precieux bec fut trouué & le contenu en iceluy. Qui fut cauſe qu'il y fonda l'abbaye appelee auiourdhuy pour ceſte cauſe l'abbaye du bec, là où ils monſtrent encore maintenant ce beau miracle) ſi bien enrichie qu'on peut bien dire que c'eſt vn bec qui nourrit beaucoup de ventres. Or ſi la relique ou le reliquaire d'vn ſeul bec nourrit tant de ventres (voire nourrit ſes hoſtes ſi graſſement qu'ils ne peuuent eſtre appelez que ventres) & ne les nourrit ſeulement, mais les fait ſi riches, ie vous laiſſeray maintenant iuger lecteur combiẽ grandes richeſſes a apporté ce nombre de reliques ſi

Christ, recueilli sous la croix par la vierge Marie: item, Voila en ceſt'autre phiole des larmes de Ieſus Christ: item, Voila des bandelettes dont la vierge Marie emmaillottoit Ieſus Christ en Egypte: item, Voila du laict de la vierge Marie: item Voila les cheueux de la vierge Marie. ils ne ſe contentoyẽt (di-ie) de cela, mais eſtoyent ſi effrontez qu'aucuns ont dict, En ceſte boiſte (mais il ne la faut pas ouurir) y a du ſoufle de Ieſus Christ, gardé ſongneuſement par ſa mere depuis le temps qu'il eſtoit petit enfant. Et entre ceux qui ſont venus à ceſte impudence, nous liſons d'vn preſtre de Gennes, qui retournant de Leuant, ſe vanta d'auoir apporté de Bethlehem ledict ſouffle, ou halene: & du mont Sinai auoir apporté les cornes qu'auoit Moyſe deſcendant d'iceluy. Et quand on le vint trouuer pour luy remonſtrer qu'il ſe moquoit trop euidemment du peuple, de luy vouloir faire acroire qu'il y auoit du ſouffle de Ieſus Christ en la phiole laquelle il monſtroit, & que les cornes deſquelles auſſi il faiſoit monſtre, fuſſent celles de Moyſe, on n'eut autre reſponſe de luy ſinon que, ſi on ne vouloit pas croire qu'il euſt du ſouffle de Ieſus Christ & les cornes de Moyſe, il ne croiroit pas auſſi que le laict qu'on monſtroit publiquement & ſolennellement à Gennes pour le laict de la vierge Marie, fuſt d'elle. Voici qui ſuffira (ce me ſemble) pour donner à congnoiſtre l'impoſture particuliere auſſi qui ſe commettoit au faict deſdictes reliques: laquelle nous pouuons bien penſer n'auoir eu en ſon endroit moindre vertu de faire bouillir le pot, que la publique.

APRES auoir entendu quel prouſit tiroyent les gens d'egliſe des corps des ſaincts treſpaſſez, (car pour ceſte heure nous mettrons toutes les reliques ſous le nom des ſaincts, comprenans auſſi les ſainctes) il reſte de donner à entendre comment ils ſçauoyent faire leur prouſit des ames, ſe monſtrans auſſi bons meſnagers en ceſt endroit qu'en l'autre. En quoy ie m'efforceray de faire mon deuoir auſſi bien qu'en l'autre poinct, priant toutesfois les lecteurs de m'excuſer ſi quant aux noms des ſaincts & ſainctes ie n'accompli le role de la Kyrielle.

Car il n'eſt pas queſtion de les nommer ſeulement, mais faut dire quel l'office ou meſtier on a donné à chacun & à chacune, pour declarer par quels moyens ils ont fait venir l'eau aux moulins des gens d'egliſe. Leſquels premierement ie prieray de me confeſſer ſans ſe faire tirer l'oreille, qu'il y a grande conformité en pluſieurs choſes entre les dieux des payens & leurs benoiſts ſaincts, entre les deeſſes: & leurs ſainctes: nõ pas cõformité de la part des vrais ſaincts & ſainctes (à fin que mõ dire ne ſoit point calomnié) mais de la part de leurs adorateurs. Car ſi on conſidere bien l'adoration des dieux & deeſſes par les payens & l'adoration des ſaincts & ſainctes par ceux de la religion Rommaine, on les trouuera fort ſemblables, hormis quant à la façon de ſacrifier. Et qu'ainſi ſoit, comme les payens s'addreſſoyent à Apollo & à Eſculape cõme à dieux faiſans profeſſion de medecine & de chirurgie, les autres ne s'adreſſent-ils pas à S. Coſme & S. Damian? Et S. Eloy, le ſainct des mareſchaux, quand il forge les fers ne tient-il pas la place du Dieu Vulcain? A S. George ne donnent-ils pas les titres qu'on donnoit anciennement à Mars? A S. Nicolas ne font-ils pas le pareil honneur que les payens faiſoyent au dieu Neptune? S. Pierre, entant qu'on le fait portier, ne repreſente-il pas le dieu Ianus? Auſſi feroyent-ils volontiers à croire à l'Ange Gabriel qu'il eſt le dieu Mercure. Pallas entant qu'elle eſt la deeſſe des ſciences, n'eſt elle pas repreſentee par S. Katherine? Et au lieu de Diane n'ont-ils pas S. Hubert, le ſainct des chaſſeurs? Lequel meſtier eſt auſſi aſſigné à S. Euſtace par aucuns. Et quand on fait veſtir vne peau de lion à S. Ian Baptiſte, n'eſt-ce pas pour nous remettre deuant les yeux Hercules? Voit-on pas auſſi en pluſieurs lieux S. Katherine peinte auec vne roue, comme on ſouloit peindre Fortune? Il y a bien d'auantage, c'eſt que ſi ont vient aux fables eſcrites des dieux, on trouuera les couſines germaines de quelques-vnes es legendes des ſaincts. Sinon qu'on vueille dire que ce qui eſt fable eſtant eſcrit des dieux, ſoit hiſtoire eſtant eſcrits des ſaincts: comme (pour exemple) que le dragon tué par S. George

ne soit pas fabuleux cõme la Meduse tuee par Perseus. Vne chose y a qu'ils ne peuuent nier, c'est que Boniface 1111, du temple de Romme dict Pantheon, c'est à dire Tous-dieux, il en fit vn Tous-saincts, c'est à dire vn temple pour tous les saincts, & d'auantage ordonna que la vierge Marie mere de Iesus Christ tiendroit la place de Cybele, mere des dieux. Ie passeray encore plus outre, c'est que combien que i'aye ci-dessus excepté les sacrifices quant à la conformité de l'adoration des saincts & l'adoration payenne des dieux, toutesfois on y trouuera quelques sacrifices semblables, si ont veut prendre le loisir d'y penser. Pour le moins me souuient-il d'vn qui est notable: c'est du coq qu'on offre (au moins on souloit offrir) à S. Christophle en Touraine, pour vn certain mal qui vient au bout du doit. En quoy (pour augmenter la superstition) on obserue vne chose, c'est qu'il faut expresseement que ce coq soit blanc, autrement au lieu de rendre sainct Christophle propice par ce sacrifice, ou oblation, on le courrouceroit. Quant au sacrifice messal, plusieurs ont monstré assez clairement qu'en partie il auoit son origine des payens: comme aussi on voit la plus part des ceremonies qui ont esté aioustees à celles de la primitiue eglise, auoit esté empruntees d'iceux, mais sans iamais vouloir rendre. Quant au purgatoire, on ne peut nier que les poetes payens n'en soyent les premiers & les plus grans docteurs.

Mais laissant ceste correspondance qui est entre les saincts & les dieux payens, (en la sorte que ie l'ay proposee) ie poursuiuray les offices & mestiers des saincts & sainctes, afin qu'on congnoisse que les payens ont eu meilleure consideration en cest endroit que n'ont eu les papicoles. Car les payens ont faict conscience, combien qu'ils eussent grand nombre de dieux, de grãs, de moyens, de petis (ainsi qu'il y a des saincts) de leur departir tellement toutes les offices & tous les mestiers qu'ils ne laissassent rien à leur souuerain dieu Iupiter, cõme s'il eust esté inutile, & n'eust serui que de nombre: au-contraire les papicoles, sans auoir aucun esgard à cela, ont tellement employé les saincts en toutes leurs

affaires & petites & grãdes, qu'ils se sont voulu passer de Dieu : ne luy ayans reserué autre chose que l'office de pleuuoir, neger, gresler, tonner: & encores en la fin ont ils voulu que S. Genneuiefue (& principalement celle de Paris) le hastast de pleuuoir quand il arrestoit trop à ce faire, & le fist aussi cesser quand il pleuuroit desordonneement & outre mesure. Et quant aux tonnerres & foudres, ils ont voulu que S. Barbe laquelle ils auoyẽt faicte la saincte des harquebouziers, prit par mesme moyen la charge de repousser les coups desdicts tonnerres & foudres. Il est vray que tous n'ont pas accordé que ce fust Dieu qui tonnast & foudroyast & fist autres sortes de tempestes & orages, mais ont pensé que cela venoit des diables: & qu'ainsi soit, ont vsé de coniurations contre les tempestes en s'adressant aux diables. Suiuant laquelle opinion vn certain prestre Sauoisien ayãt apporté l'hostie pour faire cesser vn orage, & voyãt qu'elle n'en pouuoit venir à bout, la menacea de la ietter en la fange si elle n'estoit plus forte que le diable : à-sçauoir comme estant le diable auteur de cest orage. Toutesfois le prouerbe commun qui dit (pour exprimer vn fort grand bruit.) On n'orroit pas Dieu tonner, contredit à ceste opinion. Il y a encores vn autre point auquel les payens s'emblent s'estre monstrez plus honnestes : c'est qu'ils n'ont eu en si grand mespris aucuns de leurs dieux que les papicoles ont eu plusieurs de leurs saincts : à-sçauoir iusques à faire garder les oyes à l'vn, les brebis à l'autre, les bœuf à l'autre, les pourceaux à l'autre. Desquels saincts se souuenant vne certaine damoiselle Françoise en sa maladie, ne se put tenir de dire à son confesseur, qu'elle craignoit fort que quand elle seroit en paradis, on luy baillast aussi en charge quelques bestes ordes & sales, ausquelles elle ne prendroit pas plaisir: mais seroit bien aise qu'on luy baillast des petis chiens en garde, ausquels elle estoit ia accoustumee. Mais il ne nous faut pas estre si delicats que ceste damoiselle, laquelle (à ce qu'on peut coniecturer) presumoit trop de ses merites: autrement elle se fust bien contentee d'estre en paradis à la mesme condition qu'e-

qu'estoyent lesdicts saincts: des noms desquels ie mettray ici, quand ie viendray à leur rang. Car i'ay deliberé de tenir quelque ordre en ce denombrement, autant pour le moins qu'il semble estre possible d'en tenir en vne matiere si confuse. Or est-il ainsi que ie n'ay peu m'auiser de meilleur moyen, pour ce faire, que les distinguer par bandes, selon ce que i'auois obserué autresfois touchant iceux, en composant le liure que i'ay intitulé. De la conformité du langage François auec le Grec: où aussi i'en ay touché quelque mot. Voici donc ce qu'il m'en semble. A quelques saincts ont a assigné les offices selon leurs noms, comme (pour exemple) quant aux saincts medecins, on a auisé que tel sainct & tel guariroit de la maladie qui auoit vn nom approchant du sien. Tellement que suiuant cela on a faict S. Maturin le medecin des fols, à sçauoir en ayant esgard à ce mot Italien *Matto* (venant du Grec *matæos*) duquel aucuns François ont faict Mat. Pareillement quand on a dict que S. Acaire guarissoit les acariastres, ie ne doute point qu'on n'ait regardé à l'origine de son nom. Autant en est il de S. Auertin qui guarit les auertineux, cousins germains des acariastres. Pour le moins on dit que S. Auertin guarit tous maux de teste, desquels nous sçauons le plus grand estre en ceux qu'on appelle auertineux. Semblablement quand on a faict S. Eutrope medecin des hydropiques, ie croy qu'on a confondu Eutrope auec Hydrope. Pour ceste mesme consideration (comme ie pense) on a faict S. Mammard le medecin des mammelles, S. Fiacre le medecin du phy, & de celuy principalement qui vient au fondement. Quant à S. Main qui guarit de la rongne des mains, ces noms n'approchét pas seulement l'vn de l'autre, mais sont les mesmes. Quant à S. Genou, qui guarit de la goutte, c'est pour ce que ceste maladie se loge volontiers au genou. Quant à S. Agnan (ou Aignā) il est vray semblable que ceux ou celles qui prononçoyent S. Tignan, ont faict ce poure sainct estre medecin de ce vilain mal qu'ō appelle la tigne. On a eu le mesme esgard (selon son iugement) en assignant les mestiers à quelques saincts, cōme (pour exemple) quand

on a faict S. Crépin cordonnier, & patron des cordonniers, ie me perſuade totalement qu'on s'eſt ſouuenu de *crepida* mot Latin (pris du Grec) qui ſignifie pantoufle: tellement que S. Crépin ſeroit autant à dire en bon François que S. Pantouflier. Quant à S. Medard duquel le meſtier eſt (ſi meſtier ſe doit nõmer) de rire du bout des dens, non plus ne me pourroit-on oſter de la fantaſie qu'il ne vienne du mot Grec *meidam*, qui ſignifie rire. En quelques autres ſaincts ie croy qu'on a eu conſideration des maux dont ils ont eſté perſecutez pendant qu'ils eſtoyent en ce monde. Dequoy nous auons exemple en S. Suſanne, qui fait profeſſion d'auoir pitié des perſonnes auſquelles auient le meſme opprobre qu'on luy fit pendant qu'ell'eſtoit ſur terre, ou quelque autre ſemblable. I'oſe bien auſſi aſſeurer que pour ce meſme eſgard on a fait Iob medecin: mais on a eu grand tort de le faire medecin des verolez, comme ſi la gale qu'il a eue auoit eſté verolé: laquelle maladie nous ſçauõs n'eſtre nee qu'vn peu deuant noſtre temps. Quant à pluſieurs autres ſaincts & ſainctes, ie penſe qu'on s'eſt reglé par leurs legendes, quand il a eſté queſtion de leur aſſigner leur office ou meſtier. Comment qu'il en ſoit, ie mettray ici le role des autres que ie n'ay point nommez en ce dernier catalogue, ſans onblier leurs dictes offices ou meſtiers. Comme S. Crépin eſt cordonnier, ainſi S. Roch (qui guarit auſſi de quelque maladie) eſt ſauetier, ou rataconneur de ſouliers. S. VVendelin garde les brebis. S. Pelaud (ſelon les autres S. Pelage) eſt bouuier. S. Antoine eſt porcher. Saincte Gertrude chaſſe les ſouris. S. Honoré eſt boulanger. S. Eloy eſt mareſchal. S. Hubert eſt veneur, autrement chaſſeur. S. Luc eſt peintre. S. Nicolas eſt marinier. S. George eſt cheualier. S. Yue eſt auocat. S. Anne fait retrouuer ce qu'on a perdu. S. Leonard fait aux priſonniers trouuer les portes ouuertes, & fait auſſi que leurs chaines ſe rõpent d'elles-meſmes. Outre plus il y a les ſaincts qui ſont officiers en la cour de paradis, l'vn eſtãt portier, l'autre, archer de la garde, l'autre, valet de chambre, l'autre maiſtre d'hoſtel, l'autre, ſecretaire, l'autre, chancelier, &c. mais ie laiſſeray ce diſcours à quelcun qui aura

meilleur loisir. Quant aux saincts qui sont medecins, il faut noter qu'ils ne sont pas comme nos medecins, qui font profession de guarir de toutes maladies & de plusieurs autres.ains se contentent de guarir chacun d'vne. S.Eutrope (comme il a esté dict) guarit de l'hydropisie. S.Ian & S.Valentin guarissent du mal caduque, ou haut mal, appelé aussi le mal S. Ian. S.Roch, & S. Sebastien guarissent de la peste. (Il est vray que selon aucuns S. Roch ne guarit que des rongnes & gales.) Saincte Petronelle, fille de S. Pierre, guarit de toutes sortes de fieure. Saincte Apollonie guarit du mal des dens. S.Maturin guarit du mal de folie, comme nous auons dict. S.Rommain chasse les diables hors des corps des demoniaques. S. Cosme & S.Damian ne sont pas medecins, mais chirurgiens, cõme nous voyons par vn chef dœuure qui est raconté en leur legende & aussi mentionné ci-dessus: c'est que voulans guarir la cuisse d'vn de leurs amis, pour auoir plustost faict ils la luy couperent, & en son lieu mirent celle d'vn poure Ethiopien, qui s'estoit nouuellement laissé mourir tout à propos, comme il est à coniecturer.

Les autres saincts & sainctes, medecinãs & medecinantes, me pardonneront (s'il leur plaist) si ie ne les enregistre point ici. car ce n'est pas que ie les dasdaigne, ou que ie vueille espargner le papier: mais c'est pour crainte d'entrer en la male grace des medecins. Car s'il auenoit que quelques papicoles estans malades les laissassent pour aller ausdicts saincts, il y auroit danger qu'il ne m'acusassent de leur auoir osté leurs pratiques. Toutesfois il y a encore vne autre raison qui me garde de poursuiure ce catologue: c'est que ceux qui ont escrit des habilitez des saincts, ne s'accordent point. Et qu'ainsi soit, les vns disent que S.Feriol est le plus habile du monde à garder les oyes: les autres disent que c'est à faire à S. Andoche: les autres asseurent qu'il n'y entendét tous deux riẽ, mais que de cela il faut parler à S.Gallicet, que quelques-vns ont nommé en Latin *Sanctus Gallus* (combien qu'aucuns veulent dire que ce n'est le mesme.) Pareillement iaçoit que i'aye dict que c'est le mestier de S.VVé-

delin garder les brebis, ie n'ignore pas que plusieurs maintiennent que c'est le meitier de S. Loup. mais ie puis dire pour ma defense, *vnde versus, VVendelinus custodit oues ouiumque magistros.* Où il faut noter que le poete a rogné le nom de ce poure sainct, pource qu'il estoit trop long pour son vers. Voila donc l'vne des autoritez que i'ay suiuies en assignãt ce meſtier à ce sainct. mais s'il est licite d'vser de coniectures en telle matiere, ie me douterois fort que les vns n'auroyent point voulu de sainct VVendelin pource que c'est vn nom qui sent son Alemand: les autres au-contraire l'ont encore mieux aimé que S. Loup, pource qu'il leur sembloit que c'estoit vne chose de mauuais presage, de bailler des brebis en garde à vn qui portast le nom de Loup, quelque bon sainct qu'il fust. Et de fait si S. Loup me demandoit conseil, ie serois d'auis qu'il changeast son nom. Il y a aussi de la controuerse touchant celuy qui garde les agneaux: (car ce sont choses à part, quand on parle des saincts, garder les brebis & garder les agneaux) aucuns veulent dire que c'est S. Ian, aucuns leur donnẽt vn autre gardien: & de vray il y a bien peu d'apparence que S. Ian garde les agneaux, pource que la peau de lion qu'il porte, leur feroit peur. Item selon aucuns S. Hubert garde les chiens: les autres disent qu'il est seulement veneur ou chasseur, & non gardien de chiens. Item, plusieurs donnent à S. Main l'office que nous auons donné à sainct Roch quant à guarir de la rongne & de la gale: mais ceux qui tiennent bon pour ceſtuy-ci disent que ce titre n'a esté donné premierement à S. Main que par de gros maraux tenans les carrefours, forgez expresseement par luy pour contrefaire le mal S. Main. Aussi quant à la guarison de la goutte que nous auons attribuee à S. Genou, plusieurs en donnent l'honneur à S. Maure. Et quant aux yeux rouges, les vns disent que c'est sainct Clair qui les guarit, les autres que c'est saincte Claire. Les autres disent que ni luy ni elle n'y entendent rien, mais que saincte Otilie (qu'on dit communeement Otlie) guarit toutes maladies d'yeux. Toutesfois la bonne femme s'adressoit pour ceſt effect à saincte

Cle-

Claire, qui prioit vn prestre de luy chanter vne messe; où il mist de saincte Claire pour guarir ses yeux, de S. Auertin pour guarir sa teste, & de S. Antoine pour guarir son pourceau. Ce qui me fait souuenir de la Parisienne dont nous auons parlé ci-dessus (qui est encores en vie, si elle n'est morte depuis peu de temps) laquelle prioit vn messire Iean de luy mettre en sa messe pour deux liars ou vn douzain de S. Esprit. Mais si le tesmoignage de ladicte bonne femme doit valoir, ie m'en rapporte à ceux qui sont mieux versez es legendes des glorieux saincts: ne pouuant dire autre chose sinon que ie pense que ceux qui ont pourueu sainct Clair ou saincte Claire de ceste office de guarir les yeux, ont eu esgard à l'etymologie de leur nom (ainsi que n'a-guere nous auons veu auoir esté faict en plusieurs autres) car on ne sçauroit mieux guarir les yeux que de les faire voir clair. Au demeurant S. Quentin aussi est du nombre des saincts qui ne iouyssent pas paisiblemẽt de leurs offices & estats. Car il y a quelques autres saincts qui querelent l'office de guarir de la toux, comme leur appartenant. Il y en a aussi qui trouuent fort mauuais qu'on ait faict saincte Apollonie (qu'on appelle communeement saincte Apolline) garisseuse des dens: & disent que S. Christophle en est le vray & naturel medecin. Et quant à moy ie leur donne ma voix, & di que ceste honneur appartient beaucoup mieux à S. Christophle. veu sa dent qu'on monstre à Beauuois in Beauuoisin, en vne petite abbaye qui porte le nom de luy: laquelle dent est telle que iamais Geoffroy à la grand' dent n'y fit œuure. Car ell'est de tel qualibre qu'il faudroit que la bouche qui en logeroit vne seule douzaine de telles, fust plus grande que la plus grande gueule de four qui soit entre Paris & Lion. Que voulez-vous inferer par cela? (dira quelcun) sensuit-il par cela qu'il deuoit plustost estre le medecin des dẽs? Ie di qu'ouy: pource que quand il n'eust trouué des dens pour mettre en la place de celles qu'il arrachoit, il n'eust eu qu'à prendre vne petite parcelle de quelcune des siennes. Mais l'entreprise seroit trop grande si i'entreprenois de decider telles contro-

uerſes: & croy auſſi, lecteur, que congnoiſſant ma profeſſion, vous n'attendrez point cela de moy, & principalement veu que ceux-meſmes qui ſont auteurs de tous ces beaux comtes ne ſçauent où ils en ſont. Ie me contenteray donc d'auoir enfoncé ceſte matiere auſſi auant que les plus grans docteurs d'icelle l'ont enfoncee.

Quant à S. Michel, S. Iaques, S. Claude, (qui preſtans leurs noms à leurs pelerins, les ont faict appeler Michelots, Iaquets, Claudins) ils n'ont pas leur taſche en quelque certaine beſongne cõme les autres, & pourtant ie laiſſeray parler d'eux à quelqu'autre. Il y a auſſi quelques ſaincts qui ſemblent auoir eſté cõtrouuez par plaiſir ou par malice, comme ſainct Friand, qui vendit ſa robbe (ainſi qu'ils diſent) pour auoir ie ne ſçay quelle friãdiſe.

QVE SI quelcun demande ſi les adorateurs des ſaincts ont-pas opinion qu'iceux guariſſent auſſi de quelques maladies deſquelles les medecins ordinaires ne peuuent guarir. ie luy reſpon qu'ouy. Et premierement quant au mal de ſterilité, (auquel les medecins ſe trouuent ſi empeſchez) il y a force ſaincts qui en guariſſent, faiſans auoir des enfans aux femmes, voire par vne ſeule apprehenſion deuotieuſe. Et premierement S. Guerlichou qui eſt en vne abbaye de la ville du Bourg de Dieu, en tirant à Rommorantin & en pluſieurs autres lieux, ſe vante d'engroſſer autant de femmes qu'il en vient, pourueu que pendant le temps de leur neuuaine ne faillent à s'eſtendre par deuotion ſur la benoiſte idole, qui eſt giſante de plat, & non point debout comme les autres. Outre cela il eſt requis que chacun iour elles boiuent vn certain breuuage meſlé de la poudre raclee de quelque endroit d'icelle, & meſmement du plus deshonneſte à nommer. Or ſi cela ſeul engroſſe ou non, i'en laiſſe la deciſion à ceux qui ont forgé ou qui entretiennent vne telle & ſi vilaine deuotion, laquelle ſeroit trouuee fort eſtrange ſi elle nous eſtoit racontee de quelques peuples barbares & payens: & que dirons-nous donc de la voir eſtre en vſage entre ceux qui ſe donnent le nom de Chreſtiens? Ie ne ſçay pas toutesfois

fois si encore pour le iourdhuy ce sainct est en tel credit qu'il estoit: pource que ceux qui l'ont veu (desquel ie tiẽ ce que i'en ay raconté) disent qu'il y a enuiron douz'ans qu'il auoit ceste partie-la bien vsee à force de la racler. Il y a aussi au pays de Constantin en Normandie (qu'on dit communeement Contantin) vn S. Gilles, qui n'a pas eu moins de credit en ces affaires, quelque viel & caduc qu'il fust: selon le commun prouerbe de ceux-la mesmes qui s'amusent à tels abus & qui les vendent aux autres, qu'il n'est miracle que de vieux saincts. I'ay aussi ouy parler d'vn certain S. René en Aniou, qui se mesle de ce mestier: mais comment les femmes se gouuernent autour de luy (qui leur monstre aussi ce que l'honnesteté commande de cacher) comme i'aurois honte de l'escrire, aussi les lecteurs auroyent honte de le lire. Ie trouuerois encore beaucoup de choses à dire sur ce propos, lesquelles la mesme raison me fait omettre. I'aiousteray seulement ce qu'on raconte de Nostre-Dame de liesse: c'est que les femmes qui ne peuuent auoir enfans, tirent à belles dens (au moins souloyent tirer) les cordes des cloches de son temple.

Et de ialousie iamais fut-il medecin qui en sceust guarir? Il est certain que non: mais de ce que tous les medecins n'ont iamais sçeu faire, on dit qu'il y a vn sainct à Tou qui en est grand ouurier. Nous auons aussi S. Auertin, S. Achaire, S. Maturin (i'entẽ S. Maturin de l'Archant, que les autres nomment S. Mathelin, dont vient Teste mathelineuse) qui guarissent des maladies susdictes, desquelles nous sçauons que les medecins ne peuuent venir à bout auec tout leur ellebore. Lesquels exẽples suffiront pour monstrer combien grans medecins sont les saincts des papicoles.

Il y a bien encores vn'autre difference notable entre les saincts qu'on dit faire profession de l'art de medecine en paradis, & les autres medecins qui sont parmi le monde: c'est que chacun de ces saincts peut enuoyer la mesme maladie de laquelle il peut guarir. Et qu'ainsi soit, quand on dit le mal S. Main, le mal S. Ian, c'est aussi bien à dire le mal qu'ils enuoyent, que le mal duquel ils

guariſſent. Il eſt vray qu'il y a des ſaincts plus coleres & plus dangereux les vns que les autres: entre leſquels S. Antoine eſt le principal, à cauſe qu'il bruſle tout pour le moindre deſpit qu'on face ou à luy ou à ſes mignõs. Car ſi quelque iniure eſt faite à ſes mignons, ſoyent hommes ſoyent pourceaux, (car il entretient les deux) ils prient incontinent leur S. Antoine en venir faire la vengeance, & alors le diable y eſt. Quant aux pourceaux, il eſt vray qu'ils ne diſent mot, mais ils ne s'en penſent pas moins: d'autant que ce ſainct ne les laiſſe pas demeurer ſi beſtes qu'ils ſont de leur naturel. Or peut-on bien dire de ce ſainct & de quelques autres des plus coleres & des plus dangereux, ce qu'vn poete Latin à dict generalement de tous les dieux, *Primus in orbe deos fecit timor.* Car comme la bonne femme, apres auoir donné vne chandele à ſainct Michel, en donnoit auſſi vne au diable qui eſtoit auec luy: à S. Michel, afin qu'il luy fiſt du bien, au diable, afin qu'il ne luy fiſt point de mal. ainſi ne faut-il douter que ſainct Antoine & autres ſemblables ſaincts n'ayent eſté adorez autant & plus pour crainte du mal qu'ils pouuoyent faire, que pour eſperance de quelque bien. Et voila pourquoy il y a eu grand combat entre ceux de la ville d'Arles & les Antoniens de Viennois ſur ceſte queſtion, leſquels ſe diroyent poſſeſſeurs du corps dudict S. Antoine: d'autant que tant les vns que les autres en monſtroyent vn qu'ils diſoyent eſtre ſien: mais en la fin S. Antoine eſt demouré ayant deux corps entiers, par faute d'vn, & outre iceux, pluſieurs membres en diuers lieux: pour le moins auec demie douzaine de genoux, l'vn à Bourg, l'autre à Maſcon, l'autre à Dijon, l'autre à Chalons, l'autre à Ouroux, l'autre aux Auguſtins d'Albi. Voila combien S. Antoine a gangné à faire du mauuais, ou pour le moins à faire courir le bruit qu'il eſtoit tel. Auſſi nous doit apprendre ceci à nous gouuerner ſagement à l'endroit de ceux qui ſont en danger d'eſtre canonizez apres leur mort. car ce que dit le prouerbe que les treſpaſſez ne mordent plus, n'eſt pas vray quant aux canonizez, ou toute ceſte philoſophie des papicoles eſt fauſſe.

Mais

Mais voyons si en ce point aussi il y a conformité entre les dieux des payens & les saincts: & par mesme moyen regardons, tout conté, tout rabatu, lesquels ont plus receu d'honneur de leurs adorateurs. Ie di dõc qu'il n'y a point de doute que les payens n'eussent opinion de leurt dieux, qu'ils sçauoyent faire malades aussi bien que guarir, comme les papicoles ont estimé de leurs saincts: mais au lieu que les papicoles pensent que chacun sainct ne guarit que d'vne maladie, & aussi ne peut enuoyer par vengeance que ceste-la mesme, les payens se persuadoyent que leurs dieux auoyẽt egalemẽt puissance sur toutes maladies, pour guarir d'icelles, ou pour en fraper les personnes que bon leur sembleroit. Or en ceci nous pouuons voir euidemment combien il s'en faut que les papicoles facent autant d'honneur à leurs saincts que les payens à leurs dieux. Ce que ie di comprenant aussi les sainctes sous le nom des saincts, & les deesses sous le nom des dieux. Mais les papicoles, ne se contentans de ne faire que ce demi honneur à leurs saincts tant en ceci, qu'en ce qu'ils leur veulent faire acroire qu'ils ne sçauent qu'vn mestier; sont venus iusques à leur faire du deshonneur fort grand en ce que nous auons dict ci-dessus: àsçauoir en leur donnant des mestiers si vils & si abiects, voire si ors & si sales qu'à grand peine les peut-on nõmer sans auoir mal au cœur: cõme pour exẽple quãd ils ont faict les vns cordõniers, voire aucuns sauetiers, les autres porchers. Car combien que les payens missent *Pan* au nombre des moindres dieux & des plus petis compagnons entr'iceux, si ont-ils eu honte de luy donner des pourceaux en garde. Et quant aux saincts qui sont manouuriers, forger des armes (comme fait Vulcain) est bien vne besongne plus honneste que faire des souliers. Il est vray que les prescheurs des papicoles ont bien faict en sorte (au moins ceux qui ont eu de l'esprit) que le poure peuple n'a laissé pour cela de leur faire des offrandes aussi belles & bõnes que s'ils eussẽt esté de quelque noble estat. car ils tournoyent cela à leur plus grande louange. Tesmoin celuy

qui preſchant la vie & les louanges de S. Crépin, diſoit que ce glorieux ſainct auoit pu eſtre pape, auoit pu eſtre roy, (voire roy de France) auoit pu eſtre empereur, mais il auoit mieux aimé eſtre cordõnier. Et toutesfois (dict-il) meſſieurs & meſdames conſiderez combien c'eſt vn vilain meſtier, & combien ord & ſale: quand il n'y auroit que cela qu'il leur faut touſiours manier le chigro, & tirer ces puantes peaux à belles dents. Et tant mieux pouuez-vous congnoiſtre combien a eſté grande l'humilité de ce glorieux ſainct. Mais toutes les plus nobles bandes des cordonniers & ſauetiers de la ville où il preſchoit, l'empoignerent au ſortir de la chaire, & le frotterent ſi bien qu'ils luy firent conſtruire d'vne piteuſe ſorte toute ſa declamation. Duquel faict laiſſant opiner les autres, (i'enten, qui auoit tort, ou les batteurs, ou le batu) ie di que ce preſcheur auoit raiſon de dire cela de S. Crépin, pour luy ſauuer ſon honneur: mais il diſoit vne choſe qui eſt fort malaiſee à croire, & qui ſeroit (comme ie penſe) peculiere à ce ſainct, c'eſt qu'eſtant en ce monde il euſt deſia choiſi le meſtier dont il ſe vouloit meſler auſſi quand il ſeroit en paradis.

Mais voici vne obiection qu'on me pourra faire ſur ce que i'ay dict, que les papicoles faiſoyent moins d'honneurs à leurs ſaincts que les payens auoyent faict à leurs dieux, quand ils donnoyẽt à entendre que chacun ſainct n'auoit puiſſance que ſur vne maladie, & ne ſçauoit faire qu'vn meſtier. On me pourra obiecter les ſains qui ſont patrons des villes ou pays, ne plus ne moins que les payens auoyent vn dieu patron de chacun lieu. Exemple: comme les Babyloniens auoyent le dieu Bel pour leur patron, les Egyptiens Iſis & Oſiris, les Rhodiens, le Soleil, les Samiens Iuno, les Paphiens Venus, les Delphiens Apollo, les Atheniens Minerue, les Epheſiens Diane: ainſi les Eſpagnols pour leur patron ont S. Iaques, les François ont S. Denys, & ceux du Lymoſin ont ſpecialement S. Martial, les Alemans tous en general ont S. George, & ceux d'Augsbourg ont eu S. Vlrich, ceux de Coulongne ont les trois Rois, les Milanois ont S. Ambroiſe, les Venitiens S. Marc, les Rommains

de nostre temps S. Pierre & S. Paul, & leur lieutenant. Ie laisse les saincts qui ont donné leurs noms aux villes comme S. Quentin, S. Disier, S. Denis, S. Agnan, S. Paul, S. Omer, qui se peuuent en Latin appeler (comme aussi les autres que ie vien de nommer) *tutelares sancti*, ainsi qu'on disoit *tutelares dij*. Mais que pourra-on inferer par ceste obiectiõ? que les papicoles faisans tenir à leurs saincts la mesme place que souloyent tenir les dieux du temps des payens, ont bien monstré qu'ils auoyent aussi bonne opinion de leur suffisance que les payens auoyẽt de celle de leurs dieux, quant à commander à toutes maladies, pour les enuoyer ou les chasser, & quant à sçauoir tous mestiers. (car les payens, encore qu'ils ne disent pas que leurs dieux exerçoyent les mestiers, ils tenoyent pour tout asseuré qu'ils les sçauoyent.) Mais la consequence n'est pas bonne: car plusieurs entreprennent des besongnes lesquelles ils font puis faire à autres, ne les pouuans pas faire. comme ceux qui en Latin s'appeloyent *redemptores*, encore qu'ils entrepriſſent de rendre vne maison toute bastie, il ne sensuit pas qu'ils fussent charpentiers, & tailleurs de pierres, & massons, & couureurs, mais ils accordoyent auec les vns & les autres de ce qui appartenoit au mestier de chacun, & se reposans sur eux prenoyent la charge de toute l'œuure. Ie ne doute point que ces gros saincts tutelaires, patrons des villes, n'en fissent ainsi, & qu'ils ne marchandassent auec chacun des autres saincts, qui estoyent petits compagnons, de la besongne qui estoit particulierement de son mestier, ou de la charge à laquelle il estoit propre, & ainsi s'aidans de plusieurs, entrepriſſent le gouuernement general.

PENSANT estre venu à la fin de ce discours, i'ay trouué qu'il me restoit bien encore de la besongne. car ie me suis auisé d'vne legion de Nostres-Dames, dont procede le principal reuenu du clergé. Et ce qui me les faisoit oublier (car ie veux cõfesser la debte) c'estoit qu'é parlant des saincts & des sainctes, i'auois eu peur de faire vne incongruité si ie les mettois parmi leur troupe; mais depuis, la diuersité de propos me les a quoit ostees

de la memoire. Quelcun dira peut-eſtre, que c'eſt vne incongruité encore plus grãde, de les mettre à la queue des ſaincts: mais ie me ſauueray par la meſme allegation dont vn autre s'aida en cas ſemblable: c'eſt que celuy qui tient le premier & le plus hõnorable lieu en la proceſſion, marche le dernier. Toutesfois ſi les papicoles ne vouloyent prendre ceſte raiſon en payement, & me venoyent à eſchauffer la teſte, ils trouueroyent parauenture auoir à faire à plus forte partie qu'ils ne penſent. Car ie ne les laiſſerois iamais en paix qu'ils ne m'euſſent reſpondu categoriquement ſi autant de Noſtres-Dames ſont autant de vierges Maries, meres de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt. S'ils reſpõdoyent qu'ouy, ils tomberoyent en des abſurditez enormes: s'ils reſpondoyent que non, ils tomberoyent en des autres encore plus enormes. Mais pource que ie m'aſſeure tant de leur douceur, que ie me perſuade qu'ils excuſeront aiſeement l'incongruité commiſe en ce que ie vien de dire, (quãd ainſi ſeroit) ie ne les tourmẽteray point par vne queſtiõ ſi violente, & telle qu'ils y pourroyent perdre le petit demeurant qu'ils ont de ſens & entendement: ſeulemẽt les prieray de me dire ſi toutes les Noſtres-Dames que ie m'en vay nommer, ſont vne meſme Noſtre-Dame.

Il faut dõc noter qu'aucunes Noſtres Dames prẽnẽt leur nom du lieu où elles ſont, aucunes du meſtier duquel elles ſe meſlent. Et quant à celles qui ſont nõmees du lieu, les vnes portent le nom de quelque ville ou village, les autres monſtrent par leur nom quel eſt le lieu où elles ſont. Exemples de celles qui ont le nom de la ville ou village où elles ſont, Noſtre-Dame de Lorette, Noſtre-Dame de Boulongne, Noſtre-Dame du Puys en Auuergne, Noſtre-Dame d'Aix, Noſtre-Dame de Nantueil, Noſtre-Dame de Francueil. Exẽples des autres par le nom deſquelles nous entendons quel eſt le lieu où elles ſont, Noſtre-Dame du val, N. D. du mont. (& en pluſieurs le nom du mont eſt ſpecifié, comme N. D. de Montferra, N. D. de Mont-gautier, N. D. de Montroland. Et en Languedoc, N. D. de cabimõt, (qui eſt au cab du mont, c'eſt à dire ſommet) N. D. des bois, N. D.

des

des champs. N.D. de beau-chaisne, pource qu'elle estoit sur le chemin cõtre vn chaisne: & N. D. de beau noyer, pour vne semblable raison. N.D. du puys, qui est aupres d'vn puis: N.D. de la fontaine, pour vne semblable raison. Et à Chartres, pource qu'il y-a (au moins y auoit) deux Nostres-Dames, dont l'vne est dedans le temple, l'autre dessous: celle qui est dedans, s'appelle Nostre-Dame d'enhaut: l'autre, N.D. d'embas, ou N.D. sous terre: ou N. D. des crotes. non pas qu'elle soit crotee, mais pource qu'elle est en quelque creux sous terre faict en façon de caue. Car ce mot crote en ceste signification vient du Grec *crypta*: dont encores en quelques lieux on vse de ce mot croton es prisons, comme qui diroit basse fosse, Au demeurant on dit aussi, N. D. des Carmes, en signifiant Qui est au temple des Carmes. & N. D. des neiges, pource qu'au plus chaud de l'esté le lieu où elle estoit, se trouua miraculeusement plein de neiges, ainsi qu'ils disent. Ie vien maintenant aux Nostres-Dames qui ont pris leur nom du mestier qu'elles exercent, ou bien de leurs actes: Voici donc les exemples, N. D. de recouurance, N.D. de confort, N. D. de liesse, N. D. de toutes ioyes, N.D. de pitié, N. D. des vertus, N. D. de bonnes nouuelles, N. D. de bon desir, N. D. des aides, & vne infinité d'autres.

Mais ce n'est pas tout. car il faut sçauoir qu'il y-a des differences bien grandes entre ces N. D. aussi bien en plusieurs autres choses qu'en leurs noms. Car l'vne est vieille & fort laide, l'autre ieune & fort belle, l'autre de moyen aage & de moyenne beauté: (ce qui est encores excusable) l'vne est fort grande, l'autre fort petite: (ce qui aussi n'emporte pas beaucoup) l'vne a la face ioyeuse, l'autre a la face triste: (en quoy aussi il n'y a pas grand mal.) En quoy donc est-il? en ce qu'ordinairement elles ont & la mine & les accoustremens de putains, & tels qu'ils ont accoustumé de bailler à Marie Magdelaine. Laquelle ils n'ont point faict cõscience de peindre nue en quelques lieux, comme aussi S. Marie Egyptienne. Et sur ce propos il me souuient de ce que i'ay leu au liure du susdict Iean Menard, d'vne Nostre-Dame de toutes

beautez à Tours, qui éut ce nom pource qu'on auoit vſé du meſme moyen pour la peindre qu'vn peintre ancien vſa pour peindre la deeſſe Venus. Car on contẽpla toutes les plus belles filles & ieunes femmes de Tours, & de l'vne on prit le large front, de l'autre les yeux à fleur de teſte, gays & gracieux, de l'autre le nez traitif, de l'autre, la petite bouche riante, le menton fourchu, des autres, autres parties du corps. Or ſi l'obiect d'vne ſi belle Noſtre-Dame enflãbe mieux la deuotiõ, i'en laiſſe prononcer à ceux qui peuuẽt eſtre iuges plus cõpetens: ceci puis-ie aſſeurer q̃ i'ay des liures en parchemin contenãs matines, veſpres, cõplies, & les autres pieces de tel ſeruice, eſquels en certains endroits ſont peintes des ieunes dames qui ont vn maintien ſi laſcif qu'on en pourroit bien dire ces mots du poete Properce, *Docta vel Hyppolytum Veneri mollire negantem.* Mais de quelles dames eſtoyent ces pourtraits, à ſçauoir-mon ſi de celles que les maiſtres deſdits liures gouuernoyent, ou de celles qu'ils deſiroyent gouuerner, cela ne puis-ie pas dire. Commẽt qu'il en ſoit, c'eſtoyent quelques-vnes (ainſi qu'il eſt à preſumer) auſquelles ils portoyent ſi bonne affection qu'ils vouloyent voir leurs pourtraicts pendant qu'ils faiſoyent leurs prieres, de peur de les y oublier.

Maintenant ie retourne à la queſtion ſuſdicte, à ſçanoir ſi toutes les Noſtres-Dames que ie viẽ de nõmer, ſont vne meſme Noſtre-Dame. S'ils reſpõdent que c'eſt vne meſme, ie leur demande pourquoy elle ſe deſguiſe en tant de ſortes: s'ils diſent qu'elles ſont diuerſes, ie les prieray de me dire laquelle d'entr'elles eſt la vierge Marie mere de Ieſus Chriſt. Mais ce ſeroit pour retumber en l'autre queſtion premiere, de laquelle i'ay promis de ne les point tourmẽter. Il vaudra donc mieux pour ceſte heure que nous nous contentions d'alleguer l'opinion de la bõne femme de Montrichard, qui diſoit Noſtre-Dame de Nantueil & Noſtre-Dame de Francueil eſtre ſœurs: & que nous auiſions par bõne & meure deliberation ſi nous pourrons tant faire qu'elles ſoyent toutes, ſi non ſœurs, au moins d'vn meſme parentage.

Mais à propos des diuers habits des Noſtres-Dames, il y-a

il y-a auſſi treſgrande varieté és habits des ſaincts, voire ſi grande que ſi on entreprenoit de la deſchiffrer on auroit bien à ſonger par où on deuroit commancer. Car l'vn eſt tout nu, l'autre eſt à demi nu, l'autre bien veſtu. L'vn porte vn grãd chapeau, l'autre vn petit: l'autre porte ie ne ſçay quoy reſemblãt à vn turban. Aucũs ſaincts ſont emmitouflez, aucuns enchaperonnez ou encapluchonnez, aucuns embeguinez. L'vn eſt armé de pied en cap, l'autre n'ha ſeulement que l'eſpee & le bouclier, l'autre n'ha que leſpee & la dague. L'vn eſt à pied, l'autre à cheual. Encore n'eſt-ce pas tout, car l'vn rit, l'autre pleure: l'vn ſemble auoir tout gangné, l'autre ſemble auoir tout perdu. Brief, il y-a vne difference entre eux & infinie & incroyable, non ſeulement en ces choſes, mais en pluſieurs autres. Et d'autant plus nous deuons-nous eſmerueiller (qui ſera la concluſion de ce propos) comment eſtans ſi diſcordans, ils ſont toutesfois vne ſi bonne harmonie es cuiſines de noſtre mere ſaincte egliſe, leſquelles ils entretiennent tous d'vn accord, (employans toute leur benoiſte & glorieuſe miraclificence à faire bouillir ſon pot) & les entretiennent tellement qu'elle ne porte enuie à celles des rois & des empereurs. Il eſt vray qu'elle les entretient auſſi du reuenu des reliques deſdicts ſaincts, ainſi qu'il a eſté dict ci-deſſus: mais combien qu'il ſoit fort grand (comme on peut voir par le calcul qui en a eſté faict en gros ſeulement, & à veue de pays (ſi eſt-ce que ſi nous regardons de combien eſt plus grand le prouſit qu'elle tire des ames des ſaincts treſpaſſez, que celuy qu'elle tire de leurs corps, il ſemblera que le reuenu qui viẽt deſdicts corps, ne ſoit, à cõparaiſon de l'autre, que pour auoir la deſſerte.

Ie vien à l'autre point que i'ay entrepris de traiter en ce chapitre, à ſçauoir, combien eſtoit impudente l'auarice des gens d'egliſe. Et comment? (dira quelcun) ne peut-on pas deſcouurir ceſte impudẽce par pluſieurs paſſages de ce liure, & meſmemẽt par ce qui a eſté deſia dict en ce chapitre? Cela ie confeſſe: mais ie veux à preſent monſtrer vne impudence mõſtrueuſe, ou (s'il eſt licite d'ainſi parler) vne quint'eſſence d'impudẽce, voire

d'impudence coniointe auec vne treſabominable impieté. Et eſt ſi authentique l'exemple que i'en veux produire, qu'ils ne le ſçauroyent nier, ſans nier leur ſeing & leur eſcriture. Car voici leurs propres paroles qu'ils ont grauees en lettres Gothiques, en vn tableau de pierre qui eſt (au moins ſouloit eſtre il n'y-a pas long temps attaché à vn pilier du temple de S. Eſtienne à Bourges, pres de l'autel où ſe chantoit la meſſe cardinale,

Hic des deuotè cælestibus associo te.
Mentes ægrotæ per munera sunt ibi lotæ.
Ergo venitote gentes à sorde remotæ.
Qui datis, estote certi de diuite dote.
Te precor, accelera, spargas hic dum potes æra:
Et sic reuera secure cælica spera.

O si tu scires quantum data profit ibi res,
Tu iuxta vires donares quod dare quires.
Te miser à pœna, dum tempus habes, alienа.
Huc dare te pœna, veniæ sit aperta crumena:
Consors cælestis fabricæ, qui porrigit est is.
Ex hoc sum testis, hic vos mundare potestis:

Fratres haurite de trunco pocula vitæ:
Hic aliquid sinite, veri velut Israelitæ.
Crede mihi, crede, cæli dominaberis æde.
Nam pro mercede Christo dices, Mihi cede.

Hic datur exponi paradisus venditioni.
Currant ergo boni rapientes culmina throni.
Vis retinere forum? mihi tradas pauca bonorum,
Pro summa quorum reserabitur aula polorum.

Hic si largè des, in cælo sit tua sedes:
Qui seret hic parcè, parcè comprendet in arce.
Cur tardas tantum? nummi mihi des aliquantum.
Pro solo nummo gaudebis in æthere summo.

Denos sume quater, vnum semel, hæc sacra mater
Annos condonat, sanctus pater ista coronat:
Tot quadragenas dat & abluit hic tibi pœnas:
Mil missis decies socius, si des ibi, fies.

Le ſuiect

Le ſuiect de ces vers (ce que ie diray pour ceux qui n'entendent point Latin: ne les ayant voulu traduire, pource que leur grace conſiſte en ce qu'ils ſont rimez) n'eſt autre choſe ſinon que, Qui donne au tronc, va en paradis: (& tant plus il donne, tant plus belle place il y a) qui n'y donne point n'y va point. Car

Hic datur exponi paradiſus venditioni,

ſignifie en bon François:

En ce lieu paradis eſt expoſé en vente. Mais à fin que le lecteur qui n'entend Latin, puiſſe iuger ſi i'ay eu raiſon de dire de ces vers ce que i'en ay dict, ie luy expoſeray encore ces deux,

Crede mihi, crede, cæli dominaberis æde:
Nam pro mercede Chriſto dices, Mihi cede.

Car voici qu'ils chantent,

Ayant donné argent, tu ſeras au ciel maiſtre,
Repouſſant Ieſus Chriſt de ſon lieu, pour y eſtre.

Et qui voudra auoir le ſens mot pour mot, voici la belle leçon qu'ils nous apprennent, Croy moy, croy moy, tu ſeras maiſtre au chaſteau celeſte. Car pour recompenſe de l'argent que tu auras donné, tu diras à Ieſus Chriſt, Quitte moy la place.

Comment nos predeceſſeurs eſtoyent entretenus en ignorance quant au faict de la religion Chreſtienne: & comment les gens d'egliſe ſe maintenoyent touſiours, encore que leur meſchante vie fuſt toute notoire, & que pluſieurs abus & meſmes des faux miracles euſſent eſté deſcouuerts.

CHAP. XXXIX.

AYANT deliberé de monſtrer en ce chapitre comment deſia du temps de nos predeceſſeurs, aucuns commençoyent à ouurir vn peu les yeux, & deſcouurir la grande meſchanceté & tromperie des gens d'egliſe, i'ay auiſé auſſi qu'il ne ſeroit pas mauuais de conſiderer

siderer premieremẽt combien grandes estoyent les tenebres & combien grands estoyent les abus. Ie prieray donc le lecteur de recueillir en sa mnemoire, en premier lieu, plusieurs exẽples de cela, qui sont espars en diuers endroits de ce liure. Outre lesquels toutesfois on en amasseroit vn nõbre infini, si on y vouloit vn peu penser. mais trois ou quatre pourrõt suffire. Car n'est-ce point vne folie merueilleuse, de penser que tous ceux & toutes celles que les faiseurs d'almanacs auoyent marquez de lettres rouges, estoyent saincts & saincte? c'est à dire dieux & deesses? ou pour le moins demi dieux, & (s'il est licite d'ainsi parler) dieux subalternes? Car s'ils ne les eussent estimez tels, il est certain qu'ils ne leur eussẽt pas attribué la puissance laquelle Dieu s'est reseruee. Ne voyons-nous pas ici vne folie, non pas simple, mais accompagnee d'vne impieté horrible? Toutesfois en voici vn'autre qui passe bien plus outre, sur ce mesme propos des saincts: c'est d'auoir osé dire que si le S. Esprit estoit mors d'vn chien enragé, encore faudroit-il qu'il vint à S. Hubert s'il vouloit estre gueri. Ce qui fut dict par vn porteur de rogatons ayant des reliques dudict S. Hubert. Et si nous regardons en quelle estime on a eu le pape, aussi bien que les saincts, n'estoit-ce point pareillement vne folie estrange, de croire qu'vn homme depuis qu'il estoit faict pape deuenoit dieu? de croire qu'il auoit les clefs & de paradis & d'enfer, pour loger en paradis ceux qui donneroyent à luy ou aux siens, pour loger en enfer ceux qui ne donneroyent rien? De croire que c'estoit moindre peché de tuer vn homme, que de manger de la chair le vendredi, ou rompre quelque autre tel commandement de ce dieu terrestre? Que si nous venons au sacrifice messatique, & à l'abus qui a esté quant à iceluy, ne dirons-nous pas les hommes auoir esté & plusieurs estre encores à present ensorcelez estrangement, auant que croire qu'il y-a des ames en purgatoire qui n'en peuuent estre chassees sinon qu'à grands coups de messes? Auant que croire que vn messire Iean ayãt prononcé certains mots sacramentaux sur tous les pains d'vn marché, face autant de

pains

pains deuenir autant de dieux? Croire qu'on mange son Dieu, & puis qu'on le face sortir pour aller au lieu qu'on a honte de nommer? Et (qui est vn poinct bien à noter) n'est-ce pas vn cas dont on ne se sçauroit assez esmerueiller, que plusieurs choses qui leur deuoyent seruir à desraciner de leurs entendemens la superstitiõ, l'y enracinoyét d'auantage? Car ils deuoyent tenir leur dieu de paste pour suspect alors au moins qu'ils voyoyét son sang auoir esté empoisonneur, & sa chair empoisonneresse le sang, empoisonneur de Guillaume archeuesque d'Yort, au temps du pape Anastase 1111, la chair, empoisonneresse de l'empereur Henri septieme, à l'aide de Bernard du Montpolitian Iacopin, de la faction des Guelphes. Et non seulement le deuoyent tenir pour suspect, mais le deuoyent totalement reietter, voire en luy faisant toute sorte d'infamie, alors qu'ils le voyoyent se laisser manger aux bestes: comme plusieurs sçauent le chien barbet du feu magnifique Maigret en auoir mangé quatre-vints pour vn desieuner, & tous sans boire. Mais cõment se fust-il reuengé contre les chiens, quand il ne se pouuoit pas reuenger contre les souris? Car ces petites bestioles ne se sont contentees de l'aller souuent empoigner iusques dedans son armoire, mais ont bien esté si braues que de le prendre sur son autel, quand le prestre s'endormoit en son Memento: ce que nous sçauons estre auenu à S. Marie, & à Paris, au temple S. Marri. Ils deuoyent (di-ie) estre rendus plus sages par tels accidens, & discourir en leurs entendemens combien ils estoyent loin de leur conte, d'attribuer diuinité à vn tel morceau de paste qui se laissoit ainsi gober par vne souri: mais au-contraire ils adioustoyent folie à folie quand telles choses auenoyent. Comme (pour exemple) à Lodeue en Gascõgne, au lieu que la souri qui auoit mangé ce dieu, leur deuoit faire ouurir les yeux à l'abus auquel on les entretenoit, non seulement ils ne laisserent pour cela d'attribuer aux autres morceaux de paste, ses compagnons, autant de diuinité que parauant, mais canonizerent la souri, l'appelans saincte Souri. Vn pareil abbrutissement fut veu pendant les derniers troubles qui

d'ouyr dire qu'ō deferoit tāt aux Cordeliers, voire à leur habit meſmemēt, qu'on le faiſoit porter quelque eſpace de temps aux petis enfans, à fin qu'ils peuſſent paruenir en aage d'hommes? que les vns le prenoyent vn peu auant que mourir, ſe ſentans preſſez de maladie: les autres, qui n'auoyent eu le loiſir de le prendre deuant, ordonnoyent par leur derniere volonté qu'ils fuſſent enterrez en iceluy? Et qui eſtoyent ceux qui vſoyent de telle metamorphoſe? Les grans ſeigneurs autāt ou plus que le commun peuple: voire iuſques aux rois & empereurs. Bien eſt-il vray que le conte de Carpi, ayant eſté des derniers qui ont ioué ce beau ieu, eſt demeuré ſeul en prouerbe & en riſee. On ne ſe cōtentoit de cela: mais la plus part, en prenant leur habit & donnant ſon corps à leur conuent, y donnoit quand-et-quand ſes biens, en defraudant ſes enfans, ou autres qui par droit & diuin & humain deuoyent eſtre heritiers. Et quant à ceux qui s'alloyent rendre Cordeliers, ne ſera-ce point auſſi pour faire eſtōner ceux qui viendront apres nous, de dire que puis que la phantaſie les prenoit de ſe mettre de ceſte religion, tant s'en faut qu'ils s'en deuſſent conſeiller à leurs parens, que meſme ſi pour y entrer il euſt falu paſſer par deſſus les ventres de leurs pere & mere, ils le deuoyent faire? Et à fin d'en attirer d'auantage, ils eſtoyent ſi effrōtez quant à abuſer de la ſimplicité du poure peuple, qu'ils luy diſoyent & taſchoyent de perſuader que le ſeul moyē de faire que le diable fuſt ſauué, ſeroit de luy perſuader de prendre l'habit de S. Frāçois. Ce que toutesfois ie n'ay ſouuenāce d'auoir leu en leur liure de Conformité, mais i'ay bōne memoire d'y auoir leu des menſonges encore plus impudens touchant la louange de leur regle.

Or comme nous auons dict tantoſt touchant leur dieu de paſte, qu'au lieu que les inconueniens auſquels on le voyoit tous les iours tomber, deuoyent faire ouurir les yeux aux poures idolatres, ils les fermoyēt tant plus: ainſi en ont-ils faict à l'endroit de ces cafars. Car ce qui leur deuoit faire congnoiſtre la vilenie & ordure de ces meſchans, leur cōfermoit d'auantage l'opi-

ter la meſchante vie de ſes compagnons, nõ ſeulement les quitta, & renonça du tout à ceſt ordre, mais eſcriuit vn liure contre eux appelé Sagette de feu: auquel il leur diſoit entr'autres choſes, qu'ils eſtoyent enfans reprouuez, citoyens de Sodome, contempteurs du tresbon Teſtament, ſeducteurs de ceux qui eſtoyent & de ceux qui ſeroyent apres, la queue du dragon mentionné en l'Apocalypſe. Mais quant aux liures dudict Guillaume de ſainct Amour, le pape Alexandre 1111, les abolit entãt qu'en luy fut, par edits expres: lequel d'autre part (cõme Platine recite) brula vn liure q̃ les mendians auoyẽt publié, par lequel ils maintenoyent que l'eſtat de grace ne procedoit point de la loy de l'euangile, mais de la loy de l'Eſprit. Et le brula non pas pour remors de conſcience de voir le poure monde ainſi abuſé, mais craignant que ce menſonge ſi lourd & ſi impudent ne fiſt deſcouurir beaucoup de leurs autres meſchancetez. Ce liure eſtoit intitulé l'Euangile eternel, ou l'Euangile du S. Eſprit: & auoit eſté baſti de la doctrine de l'Abbé Ioachim, & des viſions d'vn Carme nommé Cyrille, par les Iacopins & Cordeliers, taſchans, entre autres choſes de reſiſter par l'autorité de ce liure aux Vaudois, autrement dicts Les poures de Lyon, & autres, qui s'armoyent contre eux des paſſages du vray euangile. De ce liure le ſuſdict Guillaume de ſainct Amour eſcrit ce qui ſenſuit, Ce maudict euangile eſt deſia publie en l'Egliſe, & pour tant il faut craindre la perdition de ladicte Egliſe. Si ceſt euangile eſt accomparé à celuy de Ieſus Chriſt (diſent-ils) il eſt d'autant plus parfaict & plus digne, que le ſoleil eſt plus clair que la lune, & le noyau vaut mieux que l'eſcaille &c. Il raconte auſſi beaucoup d'autres execrables propos qui eſtoyẽt en ce liure. Mais de ces deux comparaiſons notãment eſt faicte mention par le Rommant de la roſe, où il parle de ce liure, en le deteſtant, & taxant l'hypocriſie des freres mendians qui l'auoyent introduit. Voici ſes mots,

Vous ne congnoiſtrez point aux robbes
Les faux traiſtres tous pleins de lobbes.
Parquoy leurs faicts faut regarder,

Si d'eux bien vous voulez garder.

Vn peu apres.

Fut or baillé (c'eſt choſe voire)
Pour bailler commun exemplaire,
Vn liure de par le grand diable,
Dict l'Euangile perdurable,
Dont le ſainct Eſprit fut miniſtre:
Si comme il apparut au titre,
Ainſi eſt-il intitulé,
Bien eſt digne d'eſtre brulé.
A Paris n'eut homme ne femme
Au paruis deuant noſtre-Dame
Qui lors bien auoir ne le puſt,
Pour le doubler ſi bien luy pluſt.
Là trouuaſt par grans meſpriſons
Maintes telles comparaiſons.
Autant que par ſa grand chaleur,
Soit de clarté, ſoit de valeur,
Surmonte le ſoleil la lune,
Qui trop eſt plus trouble & plus brune:
Et le noyau des noix, la coque:
(Ne cuidez pas que ie vous moque.
Cela di ſans bourde ne quille)
Tant ſurmonte ceſte euangile
Ceux que les quatre euangeliſtes
Du fils Dieu firent à leurs titres.
De tels comparaiſons grand' maſſe
Là trouuoit-on, que ie treſpaſſe.

Et à propos auſſi de ce qui a eſté dict des liures de ce Guillaume de S. Amour contre la poureté feinte des mendiãs, ce meſme poete en fait mention. Car apres auoir traité aſſez amplement quels mendians doiuent eſtre tolerez, & quels non, & auoir allegué, pour confermer ſon dire, les ſermons dudict de S. Amour, il aiouſte, en la perſonne de Faux-ſemblant,

Qui groncer en voudra, ſi gronce,
Et courroucer, ſi s'en courrouce,
Car ie n'en mentiroye mie,
Si ie deuoye perdre la vie:
Ou eſtre mis contre droiture,

Comme ſainct Pol, en chartre obſcure:
Ou eſtre banni de ce royaume
A tort, comme maiſtre Guillaume
De ſainct Amour, qu'hypocriſie
Fit exiler par grande enuie.
Ma mere en exil le chaſſa.
Le vaillant homme tant braſſa
Pour verité qu'il ſouſtenoit.
Vers ma mere trop deſprenoit,
Pource qu'il fit vn nouueau liure
Où ſa vie fit toute eſcrire:
Et vouloit que ie reniaſſe
Mendicité, & labouraſſe,
Si ie n'auoye dequoy viure.
Bien me pouuoit tenir pour yure,
Car labourer ne me peut plaire:
D'aucun labeur n'ay-ie que faire:
Trop y-a peine à labourer.
Mieux vaut deuant les gens orer,
Et affubler ma renardie
Du mantel de papelardie.
A. O fol diable quel eſt ton dict.
Et ce que tu as ici dict?
F. Quoy? A. Grans deſloyautez apertes.
Ne crains-tu donc pas Dieu? F. Non certes.
Car à peine peut homme atteindre
Choſe grande qui Dieu veut craindre.

Pour trois raiſons i'ay allegué ces paſſages, premierement pour mieux faire entendre ceſte hiſtoire touchãt ceſt euangile ſuppoſé, (lequel i'auois omis ci-deſſus, en parlant des autres) cõme eſtant fort memorable: ſecondement, pour faire mieux congnoiſtre que cõtenoyent ces liures de Guillaume de S. Amour, qui furent abolis par le ſuſdict pape Alexandre IIII. tiercement, à fin que le lecteur ſceuſt que nõ ſeulement ſes liures furent abolis, mais auſſi luy fut banni du royaume de France pour auoir dict la verité. Toutesfois il faut noter que celuy qui enuirõ l'an 1260. ne fut que banni, s'il euſt eſté trois cents ans apres, il n'euſt pas eſté quitte à ſi bon marché,

mais on l'euſt faict diſputer contre les bourrees & fagots, auſſi bien qu'on a faict vne infinité d'autres depuis cinquante ans. Quant à l'hiſtoire que i'ay dit eſtre fort memorable, ie la trouue telle pour vne conſideration: c'eſt qu'en rapportant ce tẽps-là au noſtre, nous voyõs clairement combien eſt grande la ſubtilité & fineſſe du diable. Car il me ſemble auoir ioué en ceſt endroit (i'en ten quant à faire valoir ce faux euangile) vn tel tour que les princes iouent quelquesfois à leurs ſuiets: quand les voyans ſe faſcher du mot de tailles ou impoſts, ils vſent du mot d'emprunts, & cependant reuiennent touſiours à leur conte: (ainſi que Solon ancien legiſlateur fit couler doucement ſous le nom de ſiſacthie ce qui ſe trouuoit trop rude ſous ſon propre & premier nom) Ie di que le diable me ſemble en auoir vſé ainſi à l'endroit de ſon execrable euangile. Car voyãt que ce nom d'euangile eternel, & la procedure qu'il y tenoit, deſplaiſoit à chacun, il a ſceu tresbien en changeant le nom, retenir la doctrine, tellement qu'il eſt paruenu au but auquel il pretendoit. Et qu'ainſi ſoit, lecteur, ſi iamais vous auez leu le ſainct & ſacré euangile, cõſiderez s'il faut pas bien que le diable ait oppoſé à celluy-ci vn autre qu'il ait forgé, (mais l'appelant toutesfois autremẽt) pour introduire ce que les papicoles appellent ſeruice de Dieu, conſiſtant en tant de fanfares & manigãces que le plus grand docteur d'entr'eux auroit beſoin de prendre trois iours de terme pour rendre conte des nõs d'icelles, & encore trouueroit-il en la fin qu'il en auroit beaucoup oublié. Car conſiderons combien longue queue traine ce ſeul mot de merites (qui eſt directement contraire à la doctrine euangelique) premierement quant aux diuerſes ſortes de merites, & puis quant à la matiere de chacune ſorte d'iceux. Car nous ſçauons qu'il y-a merites *congrui, digni, condigni*, ou bien de *congruo, digno, condigno, &c.* & puis, quant aux bonnes œuures qu'ils appellent, & diſent eſtre la matiere des merites, nous ſçauons qu'il y-a les ſimplement bonnes œuures, & puis les œuures de ſupererogation, & autres. En quoy conſiſtent les bonnes œuures? En toutes ſortes de deuotions & bonnes

intẽ-

intentions sur lesquelles le clergé peut trouuer à mordre. A faire sonner, chanter, gringuenoter, marmoter, brimboter (dont vient brimborium) ou barboter force messes, grandes, petites: hautes, basses: messes à la souppe au vin, messes seches: item messes pour les viuãs, messes pour les trepassez, dictes de Requien: messes de nostre-Dame de pitié, de N.D. des vertus, de N.D. de bonnes nouuelles, de N.D. de toutes beautez, &c. messes de S. Sebastien, messes de S. Godegran, de S. Guerlichou, de S. Aliuergo, de S. Andoche: item messes de tous les saincts & sainctes, cõfesseurs & cõfessereesses (s'il s'é trouue) martyrs ou martyreesses, bref messes au nom des onze mille vierges. Et encore n'est-ce pas tout: car il y a les messes des confrairies, les messes des chasseurs, les messes des gendarmes: & puis les messes qui sont diacrizees & soudiacrizees, & celles qui ne le sont point: & tãt d'autres sortes dont il ne me souuient point. Puis si on vient aux ferremens d'vne seule messe, l'Aube, l'Estole, la Zone, le Manipule, l'Amict, la Chappe, ou Chasuble, &c. Platine ou Patene, Corporalier, Encensoir. Ie ne parle point de l'hostie, comme estant hors du nombre des ferremens missatiques: car c'est celle pour qui l'eschafaut est dressé & pour qui tout le ieu & ioué. Quant aux virevousstes & tourdions, nous en auõs touché quelque mot ci-dessus, ensemble les secrets mirelifiquement subtils & plus que Pythagoriques, cachez tant sous lesdictes virevousstes & tourdions, que sous les ferremens ou engins. Maintenant lecteur pẽsez vn peu en vous-mesmes de quel euangile est sorti tout ceci. Pensez aussi selon quel euangile, au sainct sacrement de Bapteſme on a meslé du crachat, du sel, de l'huyle, & autre façons de faire sentans si puamment leur magie. Pensez aussi combien doit estre estonnee vne personne à laquelle Dieu a faict la grace de n'estre nourri d'autre doctrine que de celle de son Euangile, quand elle se trouue parmi ceux qui font profession d'vne mesme religion, & toutesfois luy parlent non seulement des badinages susdicts (mais malheurenx & dangereux badinages) ains d'vn nombre infinis d'autres, de suffrages des saincts, des images,

des reliquaires, des luminaires, des pardons & indulgẽces du pape, des bulles, des mitres, des crosses, des vœux, des tonsures, des confessions, des absolutions, des extremes onctions, & du tãt fameux & missifiqueux purgatoire, auec tous ses apennages. Certainement si vne telle personne se trouue fort estonnee d'ouir parler ce langage, & encore plus de voir iouer tout ce badinage, ce ne sera point sans cause: mais quãd elle aura leu ceste histoire touchant ce diabolique euangile, appelé l'euangile eternel, & quelle aura pensé en soymesme cõbien le diable est fin & cauteleux, elle n'aura pas grand'occasiõ de s'estonner. Car il n'y a poinr de doute q̃ (cõme i'ay dict) le diable n'ait gardé ce maudict liure, en changeant seulement le nom: à fin que comme il y auoit vn Christ & vn Antechrist, aussi y eust vn Euangile & vn Antieuangile. Or n'a-il pas vsé de finesse quant à changer le nom seulement, mais tout-ainsi qu'on a veu auenir en quelques villes que le bourdeau public estant bruslé, les cendres d'iceluy s'espandoyent par tous les quartiers d'icelles, & ainsi n'y auoit plus de bourdeau quant au nom, mais quant à l'effect il y estoit plus grand que iamais: luy pareillement, apres que ce detestable liure à esté bruslé, a faict espandre les cendres d'iceluy par tous les liures qui ont esté depuis composez par ses supposts. Les Decretales en ont eu leur part, les Sommes aussi la leur, les Legendes, les Martyrologes, les liures Questionaires, les Distinctionnaires, les Quodlibetaires, les Mandestons, les Tartarets, les Breuiaires, les Messels, les Heures ont eu leur part de ces cendres là. Encore ne c'est-il pas contenté de cela, mais a introduit certains meschans liures sous ce mesme titre d'euangile, comme il a esté dict parcideuant. I'espere l'ecteur que ceci suffira pour vous faire souuenir de l'euangile diabolique appelé eternel, toutes & quantesfois que vous orrez parler de la doctrine des papicoles. Et de faict (suiuant ce que i'ay tantost dict) puisque les hommes ont enduré vn Contrechrist, il ne se faut pas esmerueiller s'ils ont enduré vn Contreuangile.

Pour retourner à mon propos, à sçauoir que de tout temps

temps quelques abus ont esté descouuers, ie ne doute point que si tous ceux qui les apperceuoyent, en eussent voulu auertir la posterité, nous ne trouuissions maintenant vn grand nombre de tels auertissemẽs: mais les vns n'estoyent gens qui peussent rediger telles choses par escrit, les autres qui estoyent suffisans pour ce faire n'estoyent assez hardis. Toutesfois encore sont paruenus iusques à nostre temps quelques liures qui sont mesmes plus anciens de beaucoup que ceux dont i'ay tantost faict mention, esquels on trouue en certains endroits des inuectiues contre le pape, ou quant à sa vie, ou quãt à la doctrine. Mais il semble qu'il soit auenu à la religiõ Chrestienne, ce qui est auenu aux bonnes lettres, & aux sciences: car tout ainsi qu'vn peu deuant nostre siecle elles ne fleurissoyent point comme elles auoyent fleuri quelques centaines d'ans auparauant, & comme elles ont fleuri depuis: aussi a esté plus grande l'ignorãce quãt à sa religion Chrestienne de ceux qui ont vescu vn peu deuant nostre siecle, qu'elle n'auoit esté du tẽps de leurs ayeuls, ou pour le moins bisayeuls, & qu'aussi nous ne l'auons veue depuis.

Or y a-il encores vn point à noter sur cecy, c'est que quant à ceux qui ont esté voisins de nostre temps, outre ceux qui ont faict guerre ouuerte aux abus & à la meschãte vie du pape & de ses creatures, (comme VViclef, Ian Hus, Hierome de Prague, & autres) plusieurs leur ont donné des assaux qui toutesfois ne faisoyent semblant d'estre ennemis de la religion Rommaine. cõme il est certain que iamais on n'eust pensé que Petrarque parmi ces escrits se fust ainsi attaché à la ville qui se disoit la saincte, iusques à dire d'elle, *Gia Roma, or Babylonia falsa e ria.* Ce qu'il dit en vn sonnet qui est entre ses autres poësies, ne contenant au reste autre chose sinon que la description de la vie desordonnee & dissolue qui se menoit en la cour de Romme. Mais il ne s'est pas cõtenté d'en dire là son auis, ains en diuers passages de ses epistres Latines il a bien passé plus outre: disant entr'autres choses, que Christ en est banni, l'Antechrist y est maistre, Beelzebub est iuge. Que sous l'estendart de

Christ on y fait la guerre à Christ. Que là est faicte plus grande vilenie à Iesus Christ que iamais ne fut faicte par les Pharisiens. Que là l'esperance de la vie eternelle est tenue pour vne vraye fable. Que là tant plus vn homme est confit en meschancetez, tant plus il est prisé & honnoré. Et quant à l'auarice, Ici (dit-il) pour or s'ouure le ciel, ici Christ est vendu pour or. Item, Si Iudas apporte ici ses trente deniers, le pris de sang de Christ, il sera receu, & la porte sera fermee à Christ. Et quant à la verité, Ici (dit-il) la verité est tenue pour folie. Et en vn autre lieu, Ie ne parle point de la verité. car comment verité pourroit-elle estre logee où tout est plein de menterie & fausseté? l'air, la terre, les places, les maisons, les tours, &c.

Quelquesfois aussi la mere a esté censuree par les enfans en quelque particularité concernant la doctrine. comme nous lisons que l'vniuersité de Paris reprit & condamna ouuertement vn article d'vne bulle de Clement VI, touchant l'an Iubilé, par lequel article il ottroyoit à tous ceux qui auroyent pris la croisade, puissance de deliurer trois ou quatre ames de purgatoire tels qu'ils voudroyent. Et toutesfois ladicte vniuersité ne reprit-pas le commandement qu'il faisoit aux anges de paradis, en vn'autre bulle, de laquelle ie mettray ici le texte formel, Quiconque aura deliberé de venir en voyage à la saincte cité, des le iour qu'il sortira de son logis pour se mettre en chemin, qu'il puisse elire vn ou plusieurs confesseurs, tant en chemin comme en tous autres lieux, Ausquels confesseurs nous donnons de nostre autorité pleine puissance d'absoudre de tous les cas reseruez au Pape, comme si nous-mesme estions là. En outre, nous ottroyons que si celuy veritablemẽt confes meurt en chemin, qu'il soit franc & quitte de tous ses pechez, & en soit absous. Et neantmoins nous commandons aux anges de Paradis, qu'ils introduisent en la gloire de Paradis vne telle ame, estant du tout exempte des peines de purgatoire &c.

Outre tout cela il y a des prouerbes en vsage depuis long temps, qui nous tesmoignent comment le clergé per-

perdoit des lors beaucoup de sa reputation. Car nous voyons qu'es prouerbes anciens qui reprenét en general les vices & mauuaises façons de faire, l'eglise est touſiours nommee la premiere : comme en cestuy-ci qui a esté allegué en la premiere partie de ce liure,

Trois choses sont tout d'vn accord,
L'eglise, la court, & la mort.
L'eglise prend du vif, du mort: La court &c.

Pareillement en cestuy-ci,

L'eglise fait la teneur sans droiture,
N'obleſſe tient la contre sans mesure.
Labeur ne peut à la taille fournir,
Si le dessus ne vient à soustenir.

Semblablemẽt en ce prouerbe, (car il me semble qu'on peut bien donner ce nom à toutes ces sentẽces qui sont ou on esté en la bouche d'vn chacun: encore que ce mot de prouerbe se die plustoſt des dictons ou sentences où il n'y a tant de paroles)

Depuis que decrets eurent ales,
Et que les dez vindrent sur tables,
Gendarmes porterent males,
Moines allerent à cheual,
Au monde n'y a eu que mal.

Au lieu de quoy Menot dit, Depuis le temps que les gens d'eglise ont commancé à porter les grans sayes de velours. Aussi se trouuent des prouerbes par lesquels est particulierement taxee leur auarice: dont nous auons recité vn au precedent chapitre, le prenans de Barelete, àscauoir, Les prestres, les moines, la mer, sont trois choses insatiables. Et de ce nombre est aussi celuy que nous venons d'alleguer, L'Eglise prend du vif, du mort. Mais il ne faut pas oublier, à propos du curé dont nous auons parlé au mesme chapitre, ceste façon de parler de laquelle on vsoit par maniere de prouerbe aussi, pour signifier vne chose qu'on ne verroit iamais, Quand les curez ne voudront plus d'offrandes. Duquel QVAND s'est bien serui vn certain bon compagnon qui a escrit (il y a long temps) vn liuret contenant la prognonsti-cation de la venue du bon temps. Car il dit que le bon

donnez-vous garde des faux prophetes, qui viennent à vous en habits de brebis, mais par dedans ſont loups rauiſſans. Et ce qui le me fait penſer, c'eſt qu'il a eſté en vſage particulierement contre les moines, & notamment contre les mendians, & encore ſpecialement les cordeliers) leſquels moines nous ſçauons auoir eſté moquez & brocardez ia de long temps, quand on les a appelez cafars, cagots, faiſeurs de ſimagrees, chatemittes: lequel dernier terme vaut quaſi autant que contrefaiſeurs de brebiettes. Et quant à ce qu'ils ſont appelez Loups rauiſſans, S. François n'euſt failli d'auouer cela, pour le moins ce mot de Loups, veu ce qu'il diſoit à vn loup (cõme il a eſté allegué ci-deſſus) Mon frere le loup. Nous ſçauons auſſi que chacun de ces quatre ordres de mendians a eu ia depuis le temps de nos predeceſſeurs ſa louange à part, comme en maniere de prouerbe, quand on a dict, Iacopin en chaire, Cordelier en chœur, Carme en cuiſine, Auguſtin en bourdeau. Ce qui doit toutesfois eſtre entendu ſainement, non pas que les Iacopins & les Cordeliers ne ſoyent aſſez habiles gens pour ſe meſler du meſtier des Carmes & des Auguſtins: mais pource qu'outre ceſte habileté ils auoyent auſſi plus de grace que les autres, les vns à papelarder en chaire, les autres à faire reſonner leur gros bec au cœur de leur temple, & bien entonner vn Alleluya. Car de dire que les Iacopins & Cordeliers ne fuſſent auſſi vaillans chapions de Bacchus que les Carmes, ce ſeroit vne hereſie, veu ce que dit le texte formel de la chanſon qu'on chantoit dix ans (comme ie croy) deuant que ma mere grand fuſt mariee,

Iacopins, Cordeliers, Carmes
En beuuant iettent les larmes,
Diſans que c'eſt pour les ames, &c.

Et qu'ils ſoyent pareillement les mignons de Venus, il appert aſſez par leurs actes racontez ci-deſſus. Voila pourquoy ie di cela deuoir eſtre ainſi entendu.

Nous liſons auſſi es hiſtoires des attaches que pluſieurs perſonnes de toutes qualitez donnoyent au clergé ia du temps de nos prochains predeceſſeurs, & encore deuant: nous y liſons auſſi pluſieurs ſornettes &

riſees qu'ont inuenté ſur les ſottes ſuperſtitions de l'egliſe Romaine: comme ſur l'eau beniſte (qu'on appelle) ſur le purgatoire (le lieu duquel on nommoit le trou S.Patrice,& le vulgaire diſoit le trou S.Patri) item ſur les pardõs ou indulgences, ſur l'adoratiõ des ſaincts. Dequoy nous ont donné des exemples ceux qui ont faict des recueils des faceties:il eſt vray qu'ils racontent auſſi aucuns propos tellement brocardans la ſuperſtition des papicoles, qu'ils paſſent outre, & tiennent du lucianiſme. Mais laiſſant ceux qui ſont de telle ſorte,i'alegueray quelques-vns des autres, dont pour le preſent i'ay memoire. Premierement donc quant à l'eau beniſte,il me ſouuient de trois rencontres ſur le propos d'icelle,qui ſont d'aſſez bonne grace.l'vne eſt de celuy qui eſtant repris de ce qu'il n'oſtoit point ſon bonnet quand on luy donnoit de l'eau beniſte ſur la teſte,reſpondit, Si l'eau beniſte paſſe bien iuſques en purgatoire, elle paſſera bien a trauers mon bonnet. L'autre rencontre ſur la ſuperſtition de l'eau beniſte eſt moderne,l'auteur de laquelle fut vn conſeiller de la cour de Parlement nõmé Godon,homme qui auoit l'eſprit naturellement fertile de faceties. Ce Godon ſe trouuant vn iour où on tenoit propos au roy François premier de ce nom, des moyens qu'il auroit de faire teſte à l'empereur qu'on diſoit venir auec grandes forces, & oyant l'vn ſouhaiter au roy tel nombre de bons Gaſcons, l'autre tel nõbre de bons Lanſquenets, les autres faiſans quelqu'autre tel ſouhait, Sire,dict-il,puis qu'il eſt qu'eſtion de ſouhaiter, ie feray (s'il vous plaiſt)auſſi mõ ſouhait: mais ie ſouhaiteray vne choſe à laquelle ne vous faudroit faire aucune deſpéſe, au lieu que cela qu'ils ont ici ſouhaité, vous couſteroit beaucoup. Le roy luy ayant demandé quelle eſtoit ceſte choſe,Sire,dict-il,ie ſouhaiterois ſeulement de deuenir diable pour l'eſpace d'vn quart d'heure. Et que feriez-vous? Ie m'en irois tout droit rompre le col à l'empereur. Vrayement,dit le roy, vous eſtes vn grand fol de dire cela,comme s'il n'y auoit pas de l'eau beniſte auſſi bien au pays de l'empereur, qu'au mien, pour faire fuir les diables. Alors il repliqua, Sire, vous me pardonnerez

rez s'il vous plaist: ie croy bien qu'vn ieune diable qui ne sçauroit pas encore son mestier, s'enfuiroit pour de l'eau beniste: mais vn diable qui auroit est é autresfois Godon, toute l'eau beniste du monde ne le feroit pas fuir. La troisieme rencontre, ou facetie, est encore plus recente. car l'auteur est le greffier Lori, qui dict à vn certain cardinal, parlant d'vne femme qui auoit le diable au corps, lequel on ne pouuoit faire sortir par aucun moyen, Il y a (dict-il) bon remede: il ne faut que bailler à ceste femme vn clystere d'eau beniste. Sur le purgatoire aussi se faisoyent desia denant nostre temps plusieurs risees, comme de vray c'a esté vne inuention vrayement ridicule. I'en raconteray deux dõt il me souuient. Le pape Clemẽt VIII, estant assiegé au chasteau S. Ange, auec quelques prelats ses amis, vn gentilhomme Rommain vint à dire, Iusques à present i'ay creu que le pape peut deliurer les ames de purgatoire: mais maintenant voyant qu'il ne se peut deliurer soy mesme de prison, ie suis contraint de croire que beaucoup moins il peut deliurer les ames de purgatoire. L'autre risee fut faite à Florence il y a assez long temps: & fut telle: Vn Florentin estant importuné par quelques Cordeliers de faire dire des messes pour retirer de purgatoire l'ame d'vn sien fils. Allez, dict-il, & si vous la deliurez par vos messes, ie vous donneray vn escu. Eux incontinent qu'ils eurent dict les messes, n'oublierent de venir querir l'escu. Mais le Florentin leur fit responce, Faites-moy apparoir que vous l'auez deliuree de purgatoire auãt que ie vous donne l'escu. En la fin les Cordeliers apres auoir long tẽps contesté contre luy, se retirerent vers le duc, le supplians de leur vouloir faire iustice. Il le fit donc appeler, & luy demanda pourquoy il ne leur payoit ce qu'il leur auoit promis. A quoy il respõdit qu'il ne leur auoit promis sinon à la condition qu'ils deliuraſſent de purgatoire l'ame de son fils: & qu'incontinent qu'ils luy feroyent apparoir l'auoir faict, il les payeroit. Cé qu'oyant le duc, se retourna vers les Cordeliers, & leur dict: Il ha raison: & pourtant faites que l'ame pour vous deliuree m'en vienne elle mesme rendre tesmoignage: ou bien

m'enuoye deux autres ames pour m'en teſmoigner, ou bien qu'elle m'enuoye vn mot d'eſcrit ſoubſigné de la main de Chriſt: & alors ie ne faudray de vous faire bailler l'eſcu. Vn autre en France ioua d'vn autre tour: car quand on luy vint demander payement pour les meſſes qui auoyent deliuré de purgatoire vne certaine ame, interrogua les preſtres ſi depuiſque les ames eſtoyét vne fois ſorties de purgatoire, elles n'eſtoyent plus en danger d'y retourner: & luy ayant eſté reſpondu que non, Il n'eſt donc pas beſoin (dict-il) que ie vous donne de l'argent pour ceſte-ci qui eſt ia deliuree & miſe en ſauueté: mais il le vaut mieux garder pour vn'autre qui y ſera encore detenue. Vn Italien pareillement eut aſſez bonne grace, qui dict à Veniſe au legat du pape, que ſi le pape euſt eſté bien conſeillé, il n'euſt pas dict qu'il deliuroit les ames de purgatoire, mais qu'il les deliuroit d'enfer. Car ſur le purgatoire, il ha deux choſes à prouuer: premierement, qu'il y a vn purgatoire, ſecondement qu'il en deliure les ames, au lieu que chacun croit deſia qu'il y a vn enfer: ainſi n'euſt reſté qu'à prouuer qu'il deliuroit les ames d'iceluy.

Quant à l'adoration des ſaincts, il appert auſſi par certains prouerbes anciens, qu'aucuns y vſoyét de quelque diſcretion plus que les autres. Comme (pour exemple (ce prouerbe, Il n'eſt miracle que de vieux ſaincts, ne peut eſtre venu que de ceux qui eſtoyent d'opinion qu'on s'adreſſaſt pluſtoſt aux anciens ſaincts qu'aux modernes: leſquels tacitement ils condamnoyent, pour le moins declaroyent qu'ils deuoyent eſtre tenus pour ſuſpects. Mais il y a vn'autre choſe à noter quant à nos predeceſſeurs, c'eſt qu'ils ne tenoyent pas ſi grand conte de leurs ſaincts qu'ils ne leur chantaſſent bien leur leçon, & parlaſſent à eux des groſſes dens, quand ils leur ſembloyét auoir tort. en quoy ils ſe mõſtroyét plus hardis que n'ont eſté leurs ſucceſſeurs. Teſmoin le Florétin qui dict à S. Iã Baptiſte (c'eſt à dire à ſon image) Que de Dieu ſois-tu maudict: tu as touſiours eſté meſdiſant, & pour cela meſme Herode te coupa la teſte. Et q̃ le mouuoit à dire ceci, ie l'ay recité en la page 112. où auſſi ſont

les

les mots Italiens, auſquels reſpondent ceux dons i'ay icy vſé. Or au meſme liure dont i'ay pris ceſte hiſtoire là, (intitulé *Piacevolezze del piovano Arlotto*) ſe trouue ceſt autre, qui vient au meſme propos. Vn charcuitier de Florence auoit accouſtumé de venir faire ordinairemẽt ſes deuotions & donner des chandeles à l'image d'vn Ieſus Chriſt fort ieune, aſçauoir de ceſt aage qu'il auoit quand ſa mere le trouua au temple conferant auec les docteurs:) & s'eſtoit ainſi entretenu en ſa bonne grace par l'eſpace de plus de vint-ans: au bout duquel temps il auint qu'vne tuile tomba ſur la teſte de ſon fils, & la luy accouſtra de telle façon qu'on n'eſperoit point qu'il en deuſt eſchapper. Ce que luy voyant, il s'en vint trouuer ſon ieune Ieſus Chriſt, luy apportant vn aſſez beau cierge, au lieu qu'il n'auoit accouſtumé de luy apporter que des chandeles: & luy fit ceſte priere, *Dolce ſignore mio Ieſu Chriſto, io ti priego, renda la ſanita &c.* C'eſt à dire, Mon cher ſeigneur Ieſus Chriſt, ie te prie de rendre la ſanté à mon fils que i'aime tant. Tu ſçais qu'il y a plus de vint-ans que ie te ſers fidelement, pendãt leſquels ie ne t'ay iamais requis d'aucũ plaiſir: maintenãt ie ſuis venu pour me recõmander à toy, ayant mon fils en danger de mort, qui eſt tout mon bien & toute mon eſperance, de ſorte que s'il mouroit, incontinent apres luy ie mourrois deſeſperé. Pour le moins doit-tu auoir eſgard à la deuotion qu'il te porte auſſi bien que moy. Ayant fait ceſte oraiſon, s'en retourne en ſa maiſon, où il trouue ſon fils mort. Et pourtant le lendemain eſtant en grande cholere s'en vint de grand matin trouuer ſon petit Ieſus Chriſt, ſans luy porter aucune chandele: & luy vint à dire, ſans s'agenouiller & ſans oſter le bonnet, Ie te renonce, & t'aſſeure que tu ne m'auras iamais aupres de toy. Ie t'ay ſerui fidelement l'eſpace de plus de vint-ans, & en tout ce temps ie ne t'ay requis que de ce ſeul plaiſir, & encore tu m'as eſconduit. Si i'euſſe fait ceſte requeſte à ce grand crucefis qui eſt aupres de toy, ie ſçay biẽ qu'il me l'euſt ottroyee. Ie te promets bien que toute ma vie ie me garderay d'auoir à faire ni auec toy, ni auec enfant aucun. Et pour toute rai-

ſon aiouſta ce prouerbe Italien, *Chi s'impaccia con fanciulli, con fanciulli ſi ritroua.* Laquelle hiſtoire (qui eſt là recitee plus au long, & iuſques à ſpecifier le temple, & l'endroit de la ville auquel demeuroit ce chaircuitier) vient fort bien à propos du prouerbe ſuſdict, pour raiſon de ceſte concluſion. Auec laquelle s'accorde bien auſſi ce qui fut dict par vn qui prioit vne Noſtre-Dame qui tenoit ſon petit enfant. car aut bout de ſa priere ayant eu quelque reſponſe qui ne luy plaiſoit point, par vn qui s'eſtoit mis derriere l'image, (ainſi que celuy de Florence ſe mit derriere l'image de S. Ian Baptiſte, & parla comme eſtāt luy) il iugea à la voix que ce n'eſtoit pas la mere qui auoit parlé, mais l'enfant, & pourtant luy dict, Taiſez-vous petit friand: laiſſez parler voſtre mere qui eſt plus ſage que vous. Mais vn Bourguignon vſa bien de plus groſſes paroles contr'vn ieune crucefis, fils d'vn viel, par lequel il auoit eſté bleſſé. L'hiſtoire eſt telle: En Bourgōgne pres d'vn village nommé Chaſeule, vn payſant qui paſſoit par vn temple demanda à des ſonneurs pour quel treſpaſſé ils ſonnoyent: ayant ſçeu le nom, il ſe mit à dire quelque oraiſon pour l'ame d'iceluy, deuant vn crucefis qui eſtoit pres deſdicts ſonneurs. lequel au lieu de luy faire ſeulement ſigne de la teſte, tomba ſur luy, & le mit en tel eſtat que ceux-la laiſſerent leur ſonnerie pour l'éporter vitement en ſa maiſon: où il demeura long temps malade. Apres laquelle maladie retournant au temple & voyant vn beau ieune crucefis, qui auoit vne face riante (car il faut noter que le viel en tombant ſur ce poure homme s'eſtoit rompu le col) ne ſe peut tenir de luy dire, Quelque belle mine que tu me faces, ſi ne me fieray-ie iamais à toy. Car ſi tu vis aage d'homme, tu ſeras auſſi meſchant comme ton pere qui m'a cuidé tuer. Ces trois hiſtoires nous peuuent ſuffiſamment teſmoigner de ce que i'ay dict, aſçauoir que nos predeceſſeurs ne tenoyent pas ſi grād conte de leurs ſaincts qu'ils ne leur chantaſſent bien leur leçon, & leur parlaſſent des groſſes dens quand ils leur ſembloyent auoir tort: en quoy ils ſe monſtroyent plus hardis que n'ont eſté pluſieurs depuis. Toutesfois la hardieſſe de mes

voiſins

voisins (i'enté ceux de Ville-neufue S. George, qui sont pres de Paris) est encore beaucoup plus grande. car ils ne se contenterent pas de dire iniure à S. George de ce qu'il auoit laissé geler les vignes le propre iour de sa feste, mais apres luy auoir dict iniure, luy en firent aussi, le iettans en la riuiere de Seine, où il cuida estre gelé aussi bien que les vignes. Et d'autant plus est grande ceste hardiesse, qu'ils s'adresserent à celuy qui est le Mars entre tous les saincts.

Aussi estoyét les gens d'egliſe brocardez en plusieurs sortes ia du tẽps de nos predeceſſeurs, quant à leurs personnes. Et mesmement les prestres & moines n'estoyent pas seulement appelez de ces beaux noms que i'ay tantost recitez, per lesquels estoit repriſe leur hypocrisie, mais on leur en donnoit vne infinité d'autres. car les vns taxoyent leur gourmandiſe, les autres reprenoyent leur paillardiſe, les autres leur ignorance. Mais Laurens de Medecis entr'autres leur sçeut bien faire l'honneur qui leur appartenoit, quand estant interrogué par vn ambaſſadeur du Turc, dont venoit qu'en Florence on ne voyoit point tant de fols par les rues comme au Caire, & es autres citez de ce pays-là: il fit reſponſe, Nous tenons nos fols tous enfermez en diuers lieux, selon la diuerſité de leurs phrenesies. Et le menant hors de Floren ce luy monſtra vn grand nombre de monasteres, & luy dict que là estoyent leurs fols & leurs foles, qu'on appeloit moines & nonnains. Toutesfois Laurens de Medicis euſt encore mieux rencontré (ce me semble) s'il euſt dict qu'on ne laiſſoit courir par les rues autres fols que ceux qui n'estoyent point malfaisans, & que quant aux mauuais fols, on les tenoit enfermez: & pareillemẽt des folles. Mais ce n'est rien de tout ce qui a esté dict par nos predeceſſeurs contre le clergé, au pris de ce qui se disoit des lors contre le pape, & contre sa perſonne, & cõtre toute sa trafique. Car il y a ia long temps que Paſquin a commãcé à le brocarder en toutes sortes, & luy donner des atteintes si bonnes qu'il n'est poſſible d'en trouuer des meilleures. Plusieurs poetes aussi qui ont esté vn peu deuant noſtre temps, n'ont pas eſpargné les

papes qui estoyent pour lors, comme *Pontanus*, *Sannazarius*, & quelques autres. Toutesfois ie commenceray ce discours pour la response que fit vn certain peintre à vn Cardinal de Romme. C'est homme ayant peint S. Pierre & S. Paul si bien que chacun s'en contentoit, vn Cardinal vint à dire qu'il y trouuoit vne faute, à sçauoir qu'il leur auoit faict les visages trop rouges. A quoy ce peintre fit ceste response sur le champ, Ceste rougeur leur procede de honte: car ils sont honteux de voir le train que vous menez au pris de celuy qu'ils ont mené. Laquelle response s'accorde fort bien auec ceste epigramme d'vn sçauant personnage de ce temps.

Semiuiros quicunque Patres radiante galero
Conspicis, & rubra fyrmata longa toga:
Crede mihi, nullo saturatas murice vestes,
Diuite nec cocco pallia tincta vides.
Sed quæ rubra vides, sanctorum cæde virorum,
Et mersa insonti tota cruore madent.
Aut memor istorum quæ celet crimina vestis,
Pro dominis iusto tacta pudore rubet.

Ce qui me fait souuenir aussi du prescheur mentionné ci-dessus (en la page 447) qui commança & acheua son presche par ces mots, Fy S. Pierre, fy S. Paul. Ie di, commança & acheua, pource qu'il ne dict rien que cela: bien est-il vray que plusieurs fois il le reitera. Mais ie reuiẽ à Pasquin, qui a si biẽ frotté & estrillé les papes: sous le nõ duquel il faut entendre (ce que ie di pour le commun peuple) plusieurs personnages de bon & gentil esprit, qui ayans composé quelques vers en langage Latin ou Italien contre quelcun desdicts papes, faisoyẽt attacher le papier auquel ces vers estoyent escrits, à vne statue dicte Pasquin. Voila pourquoy il ne se faut esbahir si Pasquin rẽcontre quelquesfois si biẽ, veu qu'il s'attribue les inuentions de plusieurs gentils esprits. Toutesfois ie croy que iamais il n'eut meilleure grace qu'alors qu'il disoit qu'il s'en alloit mourir de tristesse, & qu'on luy auoit dict vne iniure qui luy auoit percé le cœur. Quelcun luy demandoit, Mon ami Pasquin quelle iniure t'a esté dicte? t'a on appelé larron? ou meurtrier? ou empoisonneur?

ſonneur? Helas non: (reſpondit-il) on m'a bien dict pis. T'a on appelé ſacrilege, ou parricide, ou bougre, ou ateiſte? Helas non: on m'a bien dict pis. Apres qu'on l'eut interrogué de pluſieurs autres iniures les plus grandes dont on ſe pouuoit auiſer, Helas ce n'eſt point tout cela, reſpondit-il: & iamais vous ne deuineriez que c'eſt. En la fin, apres s'eſtre beaucoup fait prier de dire ſon dëſcófort, iettant vn grand nombre d'helas, dict qu'on l'auoit appelé PAPE. Ce meſme Paſquin monſtra bien auſſi en vn epigramme Latin qu'il fit depuis, combien nous deuions penſer qu'emportoit ce mot de pape, quãd il eſcriuit ainſi.

Hic Carapha iacet ſuperis inuiſus & imis:
Styx animam, tellus putre cadauer habet.
Inuidit pacem terris, diis vota precéſque:
Impius & clerum perdidit & populum:
Hoſtibus inſenſis ſupplex, infidus amicis,
Scire cupis paucis cætera? PAPA fuit.

Or à ceci s'accorde auſſi tresbien le prouerbe, qui dit qu'vn bon pape eſt vn meſchant homme. Audemeurãt, qui voudra voir comment ledit Paſquin celebroit les vertus des papes, en voici d'autres exemples,

Sixtum lenones, Iulium rex ere cinædi,
Imperium vani ſcurra Leonis habes.
Clementem furiæ vexant & auara cupido:
Quæ ſpes eſt regni Paule futura tui? (Il eſt vray que Paſquin a vn peu vſé de licence en ce nom *Iulium*, quant à la quantité.) Auſſi ſe trouuent quelques epigrammes qui taxent particulieremẽt l'auarice de quelques-vns: comme il eſt dict d'Alexandre VI,

Vendit Alexander claues, altaria, Chriſtum:
Emerat ille prius, vendere iure poteſt.

Que i'ay traduict,

Clefs, autels, Chriſt auſſi vend le pape Alexandre:
Il les a achetez, il les peut bien reuendre.

Et Mantuan a ainſi eſcrit de l'auarice des papes en general.

Or voulez-vous ſçauoir quelle trafique meine
La marchande portant nom d'egliſe Rommaine?

Elle vent pour argent temples, preſtres, autels,
Couronnes, feux, encens, meſſes, & ioyaux tels:
Et en ſon auarice elle eſt ſi fort extreme,
Que vendre elle oſe bien le ciel, voire Dieu meſme.

Le meſme auteur a declaré aucuns de leurs autres vices deteſtables en ces vers,

Le ſainct champ du ſeigneur eſt plein de paraſites,
Et l'autel precieux ne ſert qu'aux ſodomites:
Brief, les temples à ſaincts vſages ordonnez.
Par ces Ganymedes bougrins ſont profanez.

Et Pontanus qu'a il dict du pape Alexandre ſixieme de ce nom, en eſcriuant l'epitaphe de la fille d'iceluy?

Conditur hoc tumulo Lucretia nomine, ſedre
Thais pontificis, filia, ſponſa, nurus.

Lequel epitaphe ie trouue traduict par deux: l'vn l'a ainſi interpreté,

Ci giſt le corps d'vne certaine dame,
De nom Lucrece, & d'effect (dont ie tremble)
Du pape fut ribaude treſinfame,
Eſpouſe, bru, & fille tout-enſemble.

L'autre l'a ainſi traduict.

Cí dort qui fut de nom Lucrece.
De faict Thais, putain de Grece:
Qui iadis d'Alexandre fille
Et femme fut, & belle fille.

Le poëte Sannazare auſſi a eſcrit l'epitaphe de ceſtuy-ci, pour la concluſion duquel (apres auoir declaré non ſeulement ces meſchancetez, mais pluſieurs autres) il dit, Et toutesfois ceſtuy-ci a preſidé onze ans, eſtant pape en la ville de Romme. Va maintenant, & parle des Nerons, & des Caligules, & des vilains Heliogabales. C'eſt aſſez de ceci: honte m'empeſche de dire le reſte. Et l'epitaphe de Boniface quelles louanges contient-il? *Intrauit vt vulpes, regnauit vt leo, mortuus eſt vt canis*: c'eſt à dire, Il eſt entré comme vn renard, il a regné cõme vn lion, il eſt mort comme vn chien. Et afin qu'on voye comment ceux qui n'ont pu eſcrire leurs louanges en bon Latin, les ont eſcrites en tel Latin qu'ils ont pu, pluſtoſt que de les taire, ie produiray l'epitaphe de

Benoiſt

Benoiſt douzieme,

Iſte fuit verò laicis mors, vipera clero,
Deuius à vero, turba repleta mero.

Or ne s'eſcriuoyent point ces beaux epitaphes des papes ſeulement, mais les cardinaux, les eueſques, & autres prelats en auoyent auſſi qui teſmoignoyent de leurs vertus: dont aucuns ſe trouuent encores auiourdhuy: entre leſquels ceſtuy-ci eſt de bonne grace, contre vn eueſque qui auoit eſté cordelier,

Nudipes antiſtes, non curat clerus vbi ſtes:
Dum non in cœlis, ſtes vbicunque velis.

Mais (pour ne parler que des papes) le moyen auſſi duquel on vſoit pour euiter qu'on ne fiſt vne papeſſe (ainſi qu'il eſtoit vne fois auenu) au lieu de faire vn pape, a eſté fort moqué deſia du temps de nos predeceſſeurs: touchant lequel vn nommé *Ioannes Pannonius* a faict vn epigramme où il rencontre aſſez bien, & a eſté ainſi traduict,

Nul ne pouuoit iouyr des ſainctes clefs de Romme
Sans mõſtrer qu'il auoit les marques de vray hõme:
D'où vient donc qu'à preſent ceſte preuue eſt ceſſee,
Et qu'on n'a plus beſoin de la chaire percee?
C'eſt pource que ceux-là qui ores les clefs ont,
Par les enfans qu'ils font mõſtrent biẽ ce qu'ils ſont.

Pareillement quant aux ordonnances papales, on trouue que nos predeceſſeurs auſſi ſe ſont oppoſez à quelques-vnes tant qu'ils ont peu: & n'a tenu à bien crier à l'encontre, qu'ils ne les ayent abolies: mais ç'a eſté principalement contre l'ordonnance qui commande aux preſtres le celibat. Cõtre laquelle en premier lieu nous trouuons ces vers faicts à la bonne foy,

O bone Calixte: nunc omnis clerus odit te.
Olim preſbyteri poterant vxoribus vti,
Hoc deſtruxiſti tu quando papa fuiſti:
Ergo tuum feſtum nunquam celebratur honeſtum.

Et puis des autres qui commancent ainſi,

Priſciani regula penitus caſſatur.
Sacerdos per HIC *&* HAEC *olim declinatur,*
Sed per HIC *ſolùm nunc articulatur,*

Quum per nostrum præsulem HAEC *amoueatur.*

Et vn peu apres,

Non est Innocentius, immò nocens verè,
Qui quod facto docuit, verbo vult delere:
Et quod olim iuuenis voluit habere,
Modò vetus pontifex studet prohibere. *Gignere, &c.*

Mantuan aussi a condamné ceste ordonnance, disant entre autres choses,

N'eust-il pas mieux valu suiure la droite voye,
Par où la loy de Dieu nous mene & nous conuoye,
En ensuiuant les pas de nos anciens peres,
Desquels la vie estoit chaste & sans vituperes,
Quād ils se contentoyēt d'auoir chacun leur femme?
Helas, & qu'est-ce au pris du celibat infame,
Que maintenir on veut contre Dieu & nature,
Sinon impieté pleine de forfaiture?

Il n'a pas esté iusques à maistre Alain Charretier qui n'ait crié contre ceste ordōnance, ou loy, escriuant ainsi en son liure appelé L'exil: (comme l'allegue maistre Iean le Maire.) Or fut-il pieça faict vn nouuel statut en l'eglise Latine, qui desseura l'ordre du sainct mariage d'auec la dignité de prestrise, sous couleur de pureté & chasteté sans souilleure. Maintenant court le statut de concubinage au-contraire, & les a attraits aux estats mondains, & aux delits sensuels & corporels: & (qui plus est) se sont rendus à immoderee auarice, &c. Vn peu apres, Qu'apporte la cōstitution de non marier les prestres, sinon tourner & euiter legitime generation, pour conuertir en auoutrerie, & l'honneste cohabitation d'vne seule espouse en multiplication d'eschaudee luxure? Si ie disoye tout ce que i'en pense, ie diroye &c.

MAIS comment nos predecesseurs n'eussent-ils apperceu les meschancetez de celle qui s'appelloit la mere saincte eglise, veu qu'elle ne les cachoit aucunemēt, mais les monstroit à tous ceux qui vouloyent ouurir les yeux? Et mesmement à propos de la defense du mariage, nous lisons touchāt les successeurs du pape qui s'auisa d'icelle, qu'aucuns n'ont pas faict conscience de se marier à leurs propres filles: comme tantost il a esté tes-

moigné

moigné d'Alexandre VI, par l'epitaphe que luy a fait Pontanus, auec lequel auſſi s'accordent ceux qui ont eſcrit ſa vie. En quoy ie penſe qu'il enſuiuoit l'exẽple de pluſieurs ſiens predeceſſeurs, outre ceux qui en ſont taxez par les hiſtoriens: ie di les hiſtoriens qui ont redigé par eſcrit les vies des papes. Et comme luy faiſoit cela à l'exemple de ſes predeceſſeurs, auſſi à l'exemple de luy fut faict le meſme acte par le pape Paul III, car nous liſons qu'il entretenoit vne ſienne fille nommee Conſtance: & meſme, que quand elle fut mariee à vn ſurnommé Sforce, voyant qu'il ne pouuoit iouyr d'elle ſi bien à ſon aiſe qu'auparauant, il le fit mourir par poiſon. Ie ne parle point de ſa ſœur qu'il a auſſi entretenue, pource que c'eſt vn inceſte qui ſemble vn peu moindre que l'autre. Et quant à ce qu'il empoiſonna ceſte ſœur quãd il vit qu'elle ne prenoit pas tãt de plaiſir à luy qu'à quelques autres, cela eſt moins q̃ rié à l'endroit des conſciences papales: teſmoin Hildebrãd q̃ pour paruenir au papat, auoit faict mourir de poiſon ſept ou huict papes. Ce q̃ eſt le plus à noter, c'eſt, qu'apres q̃ de leurs filles, ou leurs ſœurs (cõme auſſi Iean XIII) ou autres parẽtes, ils en auoyẽt faict leurs paillardes, ils les marioyẽt à des princes. cõme on dit que la ſuſdite Lucrece d'Alexãdre, ie di Lucrece ſa fille, ſa belle fille, & ſa paillarde (c'eſt à dire, auec laquelle eſtãt ſa fille il couchoit, & ſon fils auſſi, frere d'elle) fut mariee à trois princes ſucceſſiuement: en premieres noces, à vn duc nommé Iean Sforce: en ſecondes, (quand ceſtuy-ci l'eut repudiee) à Louys fils baſtard d'Alphonſe, roy d'Arragõ: en tierces, à Alphonſe d'Eſt, duc de Ferrare. Et ne ſe ſont contentez ceux qui ont defendu le mariage aux autres, d'vſer de la liberté de Iupiter en tels mariages inceſtueux, mais ont voulu à l'exemple d'iceluy auoir auſſi leurs Ganymedes. Il eſt vray que les vns ont eu des grans Ganymedes, les autres des petis. & quand Mantuan en parle es vers alleguez ci-deſſus, ie ne ſçay pas deſquels il entend: mais cela ſçay-ie bien, que le Ganymedes du Pape Ieã Maria De monté, dict Iules troiſieme, eſtoit de la taille de celuy de Iupiter, & auoit aucunement le trait de viſage

(ſelon que les poetes l'ont deſcrit) ce que ie di pour l'auoir veu & contemplé à loiſir, & meſmement vne fois qu'il eſtoit à table auec ſon Iupiter. Mais on ne peut reprocher à ces dieux terreſtres iupitrizans (c'eſt à dire imitateurs des actes de Iupiter) qu'ils ſe ſoyent diſpenſez en ceſt endroit d'vne choſe de laquelle ils n'ayent volontiers donné diſpenſe aux autres auſſi (voire à toutes ſortes de gens) pluſtoſt que du mariage. Tellement que ie croy que ſi les preſtres, apres que le mariage leur fut defendu, fuſſent venus d'vn commun accord preſenter vne ſupplication à leurs ſainctetez (en tenant la ſupplication en vne main, & l'oblation en l'autre) pour auoir recours au ſexe maſculin puis qu'on ne leur permettoit vſer du feminin, ils n'euſſent point eſté eſconduits. Et ce qui me cõferme d'auantage en ceſt opinion, eſt que nous liſons en la vie du pape Sixte IIII, qu'il ottroya à toute la famille du cardinal de S. Luce d'auoir la compagnie charnelle des maſles, durant trois mois les plus chauds de l'annee. Pareillement ce qu'on lit en la vie d'Alexandre VI, qu'il permit à Pierre Mendozze Eſpagnol, cardinal de Valence, de faire ſon Ganymedes de ſon fils baſtard nommé le marquis de Zannet.

Or outre ce que les gens d'egliſe commettoyét leurs meſchãcetez à la veue de tout le mõde (cõme il appert par ce que ie vié de dire, & par pluſieurs autres paſſages de ce liure) il y-a vn autre poinct, c'eſt qu'ils ſe moquoyent eux-meſmes de pluſieurs choſes leſquelles ils faiſoyent tenir au poure ſimple peuple pour articles de foy. Comme quand le pape Leon dixieme, à vn ſien confeſſeur, qui luy remõſtroit qu'il ne deuoit rien craindre, veu qu'il auoit les clefs de paradis, & de tous les merites de Chriſt & des ſaincts, fit reſponſe, Vous ſçauez que celuy qui a vendu vne choſe, il n'y-a plus rien: ayant donc vendu aux autres paradis & tout le reſte, ie ne doy pas faire mon conte d'y auoir plus rien. Ce meſme pape eſtant vn iour repris par quelques cardinaux de ſon mauuais gouuernement & de ſa meſchante vie, comme celuy qui ſe ſeroit fort changé depuis eſtre creé pape, reſpondit, Si ie ſuis meſchant, vous en eſtes cauſe:

car

car vous m'auez faict tel q̃ ie ſuis. Eux s'eſmerueillans de ce propos, & ayans demãdé cõment il l'entẽdoit, C'a eſté en me faiſant pape, (dit-il) car il eſt impoſſible d'eſtre pape & homme de bien enſemble. Ils faiſoyent biẽ d'auãtage: c'eſt qu'ils profanoyent tant par leurs propos que par leurs actes ce qu'ils vouloyẽt qu'on creuſt eſtre ſacré. comme quand Iules II, ietta les clefs de ſon ſainct Pierre dedans le Tybre, & prit l'eſpee de S. Paul, diſant que les clefs de S. Pierre ne luy pouuoyent de rien ſeruir à faire la guerre, au-contraire que l'eſpee de S. Paul luy ſeruiroit bien. Toutesfois cẽci eſt peu de choſe au pris de ce que fit le pape Gregoire VII, nommé auparauant Hildebrand. car quand il vid que ſon hoſtie (que les papicoles nomment le ſainct ſacrement de l'autel, & le corps de Ieſus Chriſt) ne luy donnoit reſponſe de ce qu'il luy demandoit, deſpité de cela il la ietta dedans le feu, à la veue de pluſieurs cardinaux, qui ne l'en peurent empeſcher. Laquelle hiſtoire nous pourroit eſtre ſuſpecte ſi la perſonne dont elle eſt venue, l'eſtoit: mais l'auteur d'icelle eſt vn cardinal nommé Benno, qui eſcrit auſſi qu'vn certain eueſque du Port, nommé Iean, quĩ eſtoit ſecretaire & fort familier d'Hildebrand, eſtant monté en la chaire du temple de ſainct Pierre, dict vn grand peuple l'oyant, entre pluſieurs autres choſes, (voulant ſignifier ceſte profanation de leur ſainct ſacrement) Hildebrand a faict telle choſe & nous auſſi, que nous meritons bien d'eſtre bruſlez tous vifs. Et qui ne voudra croire à ce cardinal, il trouuera encore d'autres teſmoins. De ma part ie ne trouue rien en ceſt acte de Hildebrand, qui ne ſoit plus que vrayſemblable. Car quand nous liſons ſa vie, nous trouuõs qu'il a bien profané en autres ſortes ſa religiõ. Ie di qu'il a profané ſa religion: pource que ſelon la vraye, la ſuſdicte hoſtie pouuoit bien eſtre iettee dedans le feu, ſans aucune profanation, à ſçauoir en qualité de morceau de paſte, & en telle qualité qu'elle deſcend au ventre non ſeulement des hommes, mais auſſi des beſtes (comme nous auons entendu ci-deſſus) pour puis deualer au lieu que par hõneſteté on n'oſe nommer. Quelcun dira (peut-eſtre)

qu'il ne se faut pas esmerueiller que Hildebrand ait faict ce tour cõtre l'hostie, pource qu'il estoit necromãcien, comme il est amplement raconté en sa vie: mais ie croy au-contraire que s'il eust demãdé conseil à celuy en l'escole duquel il auoit appris l'art de necromance, il n'eust pas este conseillé de ce faire. Et ce qui me le fait penser, c'est que le maistre des Necromanciens, (qui est aussi le precepteur des sorciers & de toutes sortes de magiciẽs, ne veut point de mal à ce dieu de paste, ains s'accorde tresbien auec luy. Qu'ainsi soit, l'an 1538, furent brulez quelques prestres en Sauoye pour estre sorciers, & entr'autres fut brulé vn à Rolle (qui est vn bourg à quatre lieues de Lausanne) ensemble sa paillarde, qui estoit aussi sorciere: lequel confessa auoir esté vintquatre ans sorcier, pendant lesquels il n'auoit laissé de chanter ordinairement sa messe. Ce qui me fait dire qu'il y-a vn grand accord entre le dieu de la messe & le diable. car si autrement estoit, comment ce prestre sorcier eust-il esté capable de chanter la messe, veu que deuãt qu'estre des disciples du diable en cest art, il faut se donner à luy, corps & ame, tripes & boyaux, & renier Dieu son createur, renoncer à son bapteſme? ainsi qu'on peut voir par les proces qui se font contre les sorciers & sorcieres. Ce ne fut donc point par le conseil du diable (cõme ie pense) que Hildebrand ietta l'hostie au feu, mais il fut despite de ce qu'elle, qui estoit appelee dieu par ceux de sa religion, ne sçauoit pas donner response aussi bien que vn Apollo dieu des payens, ou vn Bacis, ou vne Pythie, par leurs oracles.

Que si quelcun ne peut encore croire par ce que ie vien de dire, ni par ce que i'ay raconté ci-dessus en diuers lieux (& notamment où i'ay parlé de l'hostie empoisonneresse) qu'il y ait accord, voire intelligence, entre le diable & le dieu de paste, i'allegueray ici des tesmoignages de ceux-mesmes qui sont les sacrificateurs de ce dieu: lesquels tout d'vn train seruirõt pour la continuation de mon propos touchant la profanation susdicte. Et premieremẽt i'allegueray le tesmoignage d'vn prestre Sauoyẽ dict dom Antoine le Goetreu, (car Don est en

eſt en Sauoyen ce que nous diſons Meſſire) lequel en chantant ſa meſſe, voyant que ſon compere qui luy aidoit à la dire, attendoit trop à luy reſpondre Amen, luy vint à dire, Di Amen de par le diable. Et incontinent le compere ne faillit de dire Amen de par le diable. Il eſt vray que ce ne fut ſans ſe faſcher, & ſans aiouſter audict Amen, ces paroles ici, Le chancre te ronge compere: ſi tu n'euſſes tant crié, ie prenois la ſouri (car il faut noter qu'il guettoit vne ſouri qui eſtoit venue pour ouyr la meſſe, ou bien pour manger le dieu de la meſſe, comme nous ſçauons que ce tour a eſté faict par pluſieurs.) Mais voici les propres mots, qui ont meilleure grace en leur dialecte, Amen. le ſancrou te reuzay compare: ſe te n'ouſſe tan cria, zuſſou prey la ratta.

Nous auons auſſi touchãt ceſt accord du dieu de paſte auec le diable, le teſmoignage d'vn preſtre, qui diſoit, Quant à moy ie confeſſe n'entẽdre rien à ces meſſes des ſaincts, mais vne meſſe commune ie vous la gringuenotte en diable. A ce meſme propos il ne faut pas oublier celuy qui chantant ſa meſſe en vn lieu qui auoit veue ſur ſon iardin, ainſi qu'il tenoit ſon dieu de paſte par-deſſus ſa teſte, ayant apperceu au meſme inſtant vn garſon monté ſur vn ſien ceriſier, commença à crier, Deſcen de par le diable, deſcen: adreſſant ſa parole (comme il eſt vray-ſemblable) auſſi bien à ſon dieu de paſte qu'il tenoit ſur ſa teſte, qu'au garſon monté ſur l'arbre. Or s'accordoit tresbien auec les preſtres ſuſdicts celuy qui diſoit à vn, Venez dire la meſſe de par tous les diables: monſieur ſe courrouce. Auſſi faiſoit le gentilhomme de Lorraine, qui diſoit à vn ſien fils (qui n'eſtoit pas fort amoureux de meſſes) A la meſſe de par tous les diables, à la meſſe. Mais voici vne queſtion qu'on me pourra faire, ſi ainſi eſt que le diable s'accordoit & s'accorde bien auec le dieu de paſte, & ſont amis, d'où vient que les preſtres le menacent quelquesfois du diable. comme (pour exemple) vn meſſire Ieã au pays de Lorraine menaçoit ſon dieu de le donner au diable. L'hiſtoire eſt telle. Vn qui vouloit mal à vn meſsire Iean, & auoit grande enuie de le dober la premiere fois qu'il le trouueroit, l'ayant

rencontré par la ville portant ſon dieu, O comme ie te froterois maintenant (dit il) ſi ce n'eſtoit pour le reſpect du dieu que tu tiens. Alors meſſire Iean, ſe ſentant bien homme pour luy, reſpond, Ne laiſſons point pour cela de voir lequel de nous deux ſera le plus fort pour porter les coups. Voila mõ dieu à terre: (car il l'auoit mis là, pour ſe repoſer, & iuger cependant des coups) au diable ſoit-il donné s'il ſe meſle ni pour l'vn ni pour l'autre. C'eſt ici (di-ie) vne queſtion qui eſt à la verité plus que Sorbonique: voire pluſieurs ont eſté propoſees es conciles qui ne la valoyent pas. car comment ſe peut faire, veu qu'il y-a accord & amitié entre le dieu de paſte & le diable, (ainſi qu'il a eſté mõſtré ci-deſſus) que le dieu de paſte ait peur de luy, comme monſtrent ceux qui luy font telles menaces? On me peut encore faire vne obiection, priſe d'vn acte qui fut faict il y-a enuiron trente ans par vn preſtre Sauoyen, curé ou vicaire d'vn village dict Felinge, aupres de Bonne, en Fouſſigni. car ſes parroiçiens l'eſtans venus querir pour faire ceſſer vn grand orage, (pource qu'il s'eſtoit vanté qu'il ne falloit craindre tempeſte ni orage en ſa parroice pendant qu'il y auroit le pied) il vſa premierement de force coniuratiõs qu'il ſçauoit par cueur, puis apporta ſon breuiaire & ſon meſſel, & choiſit les plus rebarbatiues qui y fuſſent: (eſtant cependant ſous vn arbre qui le defendoit vn peu de ladicte tempeſte, & outre cela ſe faiſant tenir à quatre ou cinq de peur de renuerſer) voyant en la fin que tout cela ne ſeruoit de rien, apporta ſon ſainct ſacrement, c'eſt à dire ſon dieu de paſte, & luy tint ce language, Cour di ſe te né ple for que le diablou, ze te zeteray degue in le paco. C'eſt à dire, Par le cor dieu, ſi tu n'es plus fort que le diable, ie te ietteray dedans la fange. Voici (di-ie) vn'autre hiſtoire ſur laquelle on peut fonder vn' obiection ſemblable à la precedente. à la ſolution de laquelle me trouuant fort empeſché, ie la remettray au prochain concile: ſinon qu'en attendant on vueille ſe contanter de ceſte ſolution: à ſçauoir que les diables & les dieux de paſte ſont quelquesfois comme les procureurs & auocas, qui en public ſont ſemblant de ſe vouloir

loir entre-manger l'vn l'autre, en criant harol pour le droit de leurs parties: mais au sortir de là se prennent par la main & s'en vont boire ensemble, voire aux despens d'icelles. Il se pourroit faire (di-ie) que les prestres auroyent esté abusez par vne telle ruse de ces dieux & de ces diables. Pour le moins voila tout ce que i'en puis dire pour ceste heure.

Au demeurant, quant aux autres sortes de profanations (c'est à dire leurs faicts ou dicts par lesquels les sacrificateurs des papicoles profanent eux-mesmes ce qu'ils veulent estre tenu pour sacrement) i'en donneray ici des exéples: laissant iuger au lecteur, quelle reuerẽce les simples papicoles doiuẽt porter à leur religiõ quant aux autres poincts d'icelle, veu que les sacrificateurs mesmement la profanent ainsi. Ie commenceray par vn prestre de Lorraine, lequel tenant vne boiste pleine d'oublies qui n'estoyent point encore cõsacrees (ainsi qu'ils parlent) les hochoit, disant, Ribaudaille, ribaudaille, lequel de vous sera auiourdhuy dieu? Du prestre Lorrain, ie viendray au Prouençal, qui en leuãt le dieu de sa messe, luy ayant mis les iambes en haut & la teste en bas, & apres la messe en ayant esté repris, C'estoit (dit-il) de peur que ses chausses ne luy tombassent. Apres ces deux i'allegueray le prestre Sauoyard qui se vantoit que luy & ses compagnons faisoyent de leur dieu de la messe, comme le chat fait de la souris: c'est asçauoir qu'apres s'en estre ioué, ils le mangeoyent. I'ay ouy parler aussi de quelques-vns qui inseroyent voire incorporoyent à leurs messes quelques propos d'autre sorte que ceux que nous auons dicts: car nous auons parlé de celuy qui disoit à son compere, Di amen de par le Diable: & de l'autre qui tenant son dieu leué en haut, commanda cependant à vn qu'il voyoit monté sur vn arbre, de descendre de par le diable: mais nous n'auons pas parlé du chapelain de feu monsieur le mareschal du Bié, lequel chapelain s'estant faict bailler (selon qu'il auoit accoustumé) du vin pour son desieuner, auec celuy qu'il luy falloit pour chanter la messe, puis l'ayant serré en quelque coin de l'autel, ou aupres, & couuert d'vn linge, pour

iuſques à quand il auroit dict ſa meſſe, il auint qu'vn laquais dudict ſeigneur eut deuotion de reuiſiter ce pot: & pour ce faire attendit iuſques à ce que le preſtre ſe fut mis à ſon Memento: mais ce bon ſacrificateur, nonobſtant ſon Memento, ayant vn œil aux champs & l'autre à la ville, quand il vit ſont pot en tel danger que d'eſtre en la miſericorde d'vn laquais, aiouſta voire incorpora à ſondict Memento, ces paroles, Laiſſe cela fils de putain. Quant à celuy qui s'eſtant endormi en ſon Memento, puis s'eſueillant en ſurſaut cria Le roy boit, (ſe ſouuenant de l'antienne qu'il auoit gringuenotee toute la nuict, de laquelle il auoit encore mal à la teſte) nous en auons parlé ci-deuant: mais nous n'auons pas faict mention de celuy qui cria I'ay flus, penſant eſtre encores au ieu de cartes. Ie croy bien que tous n'y inſeroyent pas des pieces venãtes ſi mal à propos, ains qu'aucuns y alloyent à la bonne foy en ce qu'ils y aiouſtoyẽt. Comme le poure preſtre d'vn certain lieu pres de Paris, qui ayant trouué en vn ſien almanach *Sol in cancro* en lettres rouges, penſant que ce fuſt quelque ſainct, ſe mit en deuoir de cercher la meſſe qui luy appartenoit: mais en la fin apres auoir bien ſueilleté ſon meſſel, n'ayant trouué ce ſainct, fit ceſte concluſion par deſpit, *Sol in cancro, ſol in canibus, nec eſt virgo, nec martyrus: venite adoremus.* Et quand ſeroit-ce faict s'il falloit alleguer tous les exẽples de telles decoratiõs du ſacrifice Miſſal? (Car conſiderant maintenant ce qu'eſt la meſſe, & non pas ce que les papicoles l'eſtiment eſtre, i'appelle decoration & ornement, ce que ſelon leur iugement i'appellois profanation.) Si faut-il que i'en aiouſte encores vn, qui eſt notable entre dix mille millions d'autres. C'eſt d'Octauian de S. Gelais eueſque d'Angouleſme, & toutesfois traducteur des liures d'Ouide *de arte amandi*. Il auoit faict gageure qu'en quelque temps & lieu qu'on parleroit à luy en rime, il feroit la reſponſe pareillement en rime ſur le champ. Suyuant laquelle gageure on luy vint propoſer ces trois vers pendant qu'il eſtoit bien empeſché à desbrider ſa meſſe,

L'autre

L'autre iour venant de l'eſcole,
Ie trouuay la dame Nicole,
Laquell'eſtoit de verd veſtue.

Luy (ſans aucunemẽt rõpre ſa deuotiõ meſſifiq, ou meſſifiquale, ou meſſifiquante) fit ceſte reſpõſe prõptemẽt,

Oſtez-moy du col ceſte eſtole,
Et ſi bien toſt ie ne l'accole,
I'auray la gageure perdue.

Auſſi eſtoyẽt decorees les meſſes par des propos ioyeux dicts par les cõplices des meſſotiers : comme quand on crioit haut & clair, (ô quels effrõtez) A l'offrãde qui aura deuotion: ſur femmes leuez-le cul. Mais il n'y auoit pas pour rire quand le preſtre ne desbridoit pas la meſſe aſſez viſte au gré des auditeurs: ains alors le diable y eſtoit à pied & à cheual. Au diable ſois tu donné meſſire Ieã. Haſte-toy de par le diable: on deſieunera ſans nous. Tes fieures quartaines, meſſire Iean, tu ne ſçais pas lire à demi. Leſquels ſuffrages ne ſont encore rien au pris de ceux qui furent dicts par des gentilshommes François à vn preſtre, qui au lieu de leur epitomizer ou abreger leur meſſe extraordinairement, la leur alongea de toute la paſſion. Ce qui auint par leur faute. car au lieu de luy demander vne meſſe de chaſſeur, ils luy demanderent vne meſſe de gendarme, penſans l'auoir encore plus courte. Luy, apres auoir long temps ſongé quel euangile faiſoit mention de gendarmes, en la fin s'auiſa de ces mots de la paſſion *cum fuſtibus & armis:* & pourtant mit toute la paſſion dedans ſa meſſe, faiſant cependant deſpiter & renoncer tant le ſacrifice que le ſacrificateur meſſal à ſes auditeurs, qui eſtoyent ia bottez, & auoyẽt ia leurs cheuaux tous preſts, & ſe morfondans à la porte du temple.

Ces exẽples ſont (à mon iugement) plus que ſuffiſans pour prouuer ce que i'ay tantoſt dict: à ſçauoir, que celle qui s'appeloit la mere ſaincte egliſe ne cachoit aucunement ſes meſchancetez à nos predeceſſeurs, mais les leur faiſoit voir, au moins à tous ceux qui n'eſtoyent aueugles, & ouyr à tous ceux qui n'eſtoyent ſourds. Il eſt vray que ces exemples monſtrent ſpecialement com-

ment ils profanoyent ce qu'ils tenoyent pour vne vraye & saincte religion. Car de leur meschante vie & de leur fausse doctrine, il en a esté parlé plus amplemẽt en quelques autres chapitres. Mais quant à nos predecesseurs, pour vn qui se plaignoit de leur fausse doctrine, cinquãte se plaignoyent de leur mauuaise vie: & la plus part du monde les accusoit de choses fort legeres, leur laissant passer cependant de grans crimes, sans en mot dire. Comme quand ils ne les accusoyent pas de leurs malefices en ce qu'ils tenoyent des benefices en telle & telle sorte, mais de tenir des benefices incõpatibles, ou d'en tenir trop grand nõbre. ainsi que nous lisons que le roy Louys XII, dict à vn eueſque qui luy demandoit quelque benefice outre plusieurs qu'il auoit desia, Ie vous en dõneray tant que le diable emportera tout. *Tot dabo tibi* (comme le recite Menot) *quòd diabolus portabit omnia.* Lequel prescheur, auec ses compagnons alleguez souuentesfois ci-dessus, peut fournir autres exemples de ce dernier poinct.

Ie vien aux faux miracles, dont les vns ont esté descouuerts du temps de nos predecesseurs, les autres de nostre temps: & commenceray par Ieanne, la saincte pucelle d'Angleterre. Ceste pucelle fut tenue long tẽps pour saincte & pour propheteſſe par la subtile inuentiõ des Cordeliers: qui mesmes faisoyẽt acroire qu'ell'estoit descendue du ciel: & donnoyent à entendre (à fin que cela fust plus vrayssemblable) qu'elle ne mangeoit ne beuuoit, cõbien qu'en cachette elle banquetast & paillardast fort & ferme auec les saincteteż des beaux-peres. Entr'autres choses, ils persuadoyent au pouure peuple qu'elle sçauoit les pechez de toutes personnes: & de faict, à chacun qui alloit vers elle, elle disoit les pechez qu'il auoit commis. Mais les Cordeliers vsoyent de ce moyen pour les luy faire sauoir, c'est qu'ils ne laissoyent aller vers elle que premierement on ne se fust confessé: or pouuoit elle entendre aiseement du lieu où ell'estoit tout ce que disoit vn chacun en sa confession, les Cordeliers luy ayans choisi vn lieu tresscommode à cela. En fin l'abus estant descouuert (apres auoir abusé vn nombre infini

infini de perſõnes)elle fut executee à mort auec les bõs freres auteurs du miracle. Aucuns diſent que l'abus fut deſcouuert par le moyen d'vn gentilhomme, qui ſe doutant de ce moyẽ duquel les Cordeliers vſoyẽt pour luy faire ſçauoir les pechez,ſe confeſſa de choſes que ia mais il n'auoit faictes: leſquelles luy eſtãs apres redictes par elle, la tromperie fut apperceue. Les autres diſent qu'elle fut deſcouuerte par autre moyen.On recite auſſi d'vn crucifix que les meſmes Cordeliers faiſoyent pleurer & parler.¶Du faux miracle,ou pluſtoſt des faux miracles des Iacopins de Berne & des Cordeliers d'Orleans, ie me contenteray d'en faire ſouuenir au lecteur, eſtimant n'eſtre beſoin de luy en faire le recit, veu que ces hiſtoires ont eſté imprimees, & outre cela ſont en la bouche d'vn chacun. Mais il faut noter que deuant l'eſprit miraculeux des Cordeliers d'Orleans, les Cordeliers d'Eureux auoyent eu le leur, duquel auſſi i'ay faict mention ci-deſſus.

Voici vn autre faux miracle, qui n'eſt pas de mauuais eſprit,& eſt recité par Iean Menard en ſon liure intitulé Declaration de la regle & eſtat des Cordeliers.Vn porteur de rogatons de S.Antoine ayant à preſcher ſous vn noyer, vn peu deuant ſema de poudre à canon le nid d'vne pie qui y eſtoit,& puis y attacha vne petite corde, mettant le feu à l'autre bout d'icelle.Or ainſi qu'il preſchoit ſes pardons, la pie ſentant ceſte poudre, ſe mit à faire grand bruit:luy qui n'attendoit que cela,& penſoit bien qu'il ne s'en faloit guere que le feu ne fuſt monté iuſques au haut,vint à dire,Meſchante beſte qui empeſches la ſaincte predication,mõſieur S.Antoine te vueille bruler de ſon feu. Et bien toſt apres le feu qui eſtoit paruenu iuſques au nid par le moyen de ceſte cordette, le brula auec les petis qui eſtoyent dedãs. Ce qui ne fut ſans bien crier Miracle, qui luy fit faire vne queſte fort pecunieuſe.Il recite au meſme lieu qu'il a ouy taconter à eux-meſmes (ie di à quelques vns de ces porteurs de rogatons ou queſteurs de S.Antoine) que quand l'opportunité ſe trouuoit, ils chauffoyent des petites croix ou images de cuyure,pendant que la bonne femme leur

alloit querir quelque choſe au grenier, ou celier: & quād elle retournee auoit offert ſon don, ils luy faiſoyent baiſer ladicte croix ou image: laquelle eſtant trouuee chaude par elle, ils luy donnoyent vne merueilleuſe crainte, diſans que monſieur S. Antoine monſtroit qu'il ne ſe cōtentoit du don qu'elle luy faiſoit, & eſtoit courroucé. Pour laquelle cauſe la bonne femme retournoit querir dequoy augmenter ſon preſent, & l'apportant trouuoit l'image refroidie: ce qu'ils diſoyent eſtre ſigne que mōſieur S. Antoine eſtoit appaiſé. Il eſcrit au meſme paſſage d'vn tour qui auoit eſté ioué en Italie vn peu auparauant (qui pouuoit eſtre enuiron l'an 1530) par vn du meſme meſtier, & ſeruiteur du meſme maiſtre: c'eſt que ce galand deſpité de ce qu'on ne luy auoit rien dōné chez vn laboureur, mit le feu à l'eſtable de ſes vaches, qui brula non ſeulement ceſt'eſtable, mais auſſi tout le reſte de la maiſon, enſemble tous les biens qui y eſtoyent. Et vouloit faire acroire que c'eſtoit par vn miracle de S. Antoine, mais la verité fut congnue. Il aiouſte encores vne hiſtoire qui eſt fort notable, & a eſté deſcrite par pluſieurs, touchant vn autre queſteur de S. Antoine, qui mit le feu en la toile d'vne femme, faiſant acroire que c'eſtoit par vengeance de S. Antoine. ce qu'il dit eſtre auenu au pays de Vaux. Les autres diſent que ce fut au pays de Calabre: & racontent ainſi l'hiſtoire: Vn de ces queſteurs allant par le pays, auec vn valet qui cōduiſoit l'aſne porteur des beſaces, paſſa par deuant le logis d'vn boucher: ou le valet ayant ſonné la clochette, la femme vint ouurir, & les ayant faict entrer dedans, leur alla querir quelque piece de chair. Cependant ce bon frere ayant apperceu deux beaux pourceaux ſe goguayās ſur vn fumier, attendit que la femme fuſt reuenue: & alors ſe tournant vers ſon valet, C'eſt grand dōmage (dit-il) que ces deux belles beſtes meurent ſi ſoudainement. Ceſte femme dreſſe l'oreille à ce propos, & s'enqueſte plus auant du beau-pere. Lequel luy fait reſponſe, Ma mie ie ne vous puis dire autre choſe ſinon que ces deux pourceaux me font grand pitié, qui s'en vont mourir ſoudainement: & ſi il n'y a homme

viuant

viuant qui s'en peuſt apperceuoir s'il n'a la grace du benoiſt S. Antoine. Mais il y auroit bien remede ſi i'auois deux des glans que le ſecretain de noſtre egliſe benit tous les ans. La femme, l'ayant prié à iointes mains de luy faire tant de bien que de luy en donner, auec promeſſe de recongnoiſtre ce plaiſir, il commença à regarder ſon valet (qui eſtoit faict au badinage, & au prouſit de la beſace) & luy demanda s'il en auoit de reſte de ceux qu'il auoit donnez au village duquel il eſtoit nouuellement ſorti. Le valet, apres auoir bié cerché, reſpõd qu'il n'en trouuoit que deux, leſquels il gardoit pour leur aſne, qui eſtoit ſouuent malade. A quoy il replique, Si noſtre aſne deuoit mourir, ſi faut-il faire plaiſir à ceſte bonne dame, que ie congnoy eſtre fort affectionnee à noſtre religion. Et cependant d'vn œil enuieux ayant guigné vne piece de toile, luy dict, en cõtinuant ſon propos, Ma bonne ſœur ie m'aſſeure tant de voſtre liberalité, que vous ne refuſerez vn peu de linge pour les poures malades de noſtre maiſon. Elle luy offre & linge & tout ce qu'il voudra pourueu qu'il ſe haſte de remedier à ce mal. Prenant donc ces deux glans en ſa main, il demande vn vaiſſeau plein d'eau, dedans lequel il met vn peu de ſel: puis s'eſtant deſcapluchonné, vient à dire force menus ſuffrages, (le valet reſpondãt touſiours Amen: & la femme auec ſes enfans eſtãt cependant à genoux) Les oraiſons eſtans dictes, il met ces glans en poudre dedans ceſte eau, & puis ayant brouillé le tout enſemble, le fait boire aux pourceaux, leur dõnant vne grande benediction ſur le dos, & inuoquant le bon baron ſainct Antoine à ce miracle. Ce qu'ayãt faict, il dict à la femme que ſes pourceaux eſtoyẽt hors de danger. Elle, pour s'acquitter de ſa promeſſe, changea ſa toile à vn grand-merci du beau-pere. Le mari eſtant arriué vn peu apres leur depart, & ayant entendu toute la farce, & cõment ſa toile eſtoit du lieu, court apres eux, menant deux ou trois de ſes cõperes auec ſoy. Le moine de loin les voyãt venir vers ſoy embaſtonnez, fut auſſi eſtõné qu'vn coupeur de bourſes pris ſur le faict: toutesfois il s'auiſa de gangner vne maiſon qui eſtoit aſſez pres du lieu où il

se trouua, en laquelle le valet entre & secrettemẽt apporte deux charbons, & les enueloppe au milieu de la toile. Cela faict, ils poursuyuẽt leur chemin, sans faire semblant de rien. Le boucher bien-tost apres attint le moine, & le saisit rudement par le froc, luy demandant sa toile, en l'appelant larron & luy vsant de grandes menaces. A quoy il respondit doucemẽt, Mon ami, ie la vous quitte volontiers: priant Dieu vous pardonner l'iniure que vous me faites en m'ostant ce qui m'auoit esté donné pour recompense du grand prouffit que i'auois porté à vostre maison. Ie n'ay pas regret à la toile: mais pourtant i'espere que le glorieux baron mõsieur S. Antoine monstrera vn euident miracle, & de bref, pour vous apprendre à ne traiter pas ainsi les bons seruiteurs & amis de Dieu. Le boucher, qui ne prenoit garde à telles paroles, s'en retournoit tout gay d'auoir sauué sa toile: mais estant à vn trait d'arc loin du moine, il commença à sentir le brulé, & voir quelque peu de fumee entour de soy: ce qui le rendit si estonné & ses cõpagnons aussi, que la toile estant iettee sur le champ, chacun d'eux cõmença à crier S. Antoine l'hermite, S. Antoine de Pade. A ceste voix accoururent le moine & son valet, faisans aussi bonne mine l'vn que l'autre: mais le valet se mit incontinent à esteindre le feu, le moine commença à descharger force benedictions sur les testes de ces poures supplians, qui estoyent agenouillez, ayans ia perdu la parole à force de crier merci à luy & au sainct. Ce qu'ayant faict, il les mena à la messe de parroice, où la toile ayant esté desployee & bien visitee, aussi l'histoire racontee, fut solennellemen crié Miracle miracle. Et pour penitence fut enioint au poure boucher de faire compagnie audict moine par tout le pays de Calabre, pour porter tesmoignage de ceste histoire. Lequel par ce moyen ne gaigna seulement la toile, mais amassa grande somme d'argent, (se tenãs bien-heureux ceux qui luy pouuoyẽt donner) le poure boucher au-contraire ne perdit pas seulement sa toile, mais receut grand dommage de ce voyage, tant pour l'argent qu'il y despendit, que pour sa traffique qui cependant cessa.

De

De Calabre ie viendray en France, laquelle ne doit rié (comme ie penſe) aux autres pays en fertilité de faux miracles. Et commanceray par S. Pierre des Boudins, du pays de Berri: duquel l'hiſtoire eſt telle: La chambriere d'vn preſtre (à parler par reuerẽce) auoit receu le ſang d'vn pourceau dedans vn grand plat d'eſtain, ayant au milieu l'image de S. Pierre eſleuee en boſſe: duquel plat le curé ſe ſeruoit a receuoir ſes offrandes, & lequel auſſi il mettoit en parade ſur l'autel. Où eſtant vn iour, fut apperceue quelque goutte de ſang ſur la face de S. Pierre. Dont le curé cõmença à faire grand bruit, n'oubliant entr'autres choſes d'en faire les cloches ſonner, comme d'vn treſcertain & tresbiẽ qualifié miracle. Ceci y fit incontinent aſſembler les proceſſions de toutes les parroiſſes d'alentour. Ce que voyant vn curé voiſin, fut tenté du peché d'enuie: & pourtant s'enquit ſi ſongneuſement de ce faict, qu'il trouua que du ſang que ceſte chambriere du curé auoit receu en ce plat, quelques gouttes eſtoyent entrees en la concauité de ladicte boſſe par quelque endroit où elle n'eſtoit bien iointe au plat: leſquelles s'eſtans gelees y eſtoyent demeurees iuſques au temps du degel: & alors en ſortant eſtans apperceues ſur la face de S. Pierre, firent courir le bruit qu'il pleuroit. Lequel bruit depuis (ceci eſtãt aueré) fut changé en riſee, & en moquerie de ce poure S. Pierre d'eſtain, car il en fut appelé ſainct Pierre des boudins.

Ie produiray vn autre exẽple ſans partir dudict pays. Au temple du chaſteau hors la ville de Bourges, auint qu'vn oiſeau (vn pigeon, ſelon aucuns) ſaignant d'vn coup qu'il auoit receu, ſe vint poſer ſur la teſte d'vne Noſtre-Dame du chou: dont auint que le ſang decoula par la face de ladicte Dame. Et alors ce fut à qui crieroit plus haut Miracle. Mais le lieutenant du roy ayant faict viſiter ceſte teſte, on trouua encore des plumes de l'oyſeau auec le ſang dedans le creux d'icelle, & pourtant le miracle qui auoit eſté crié bien haut, fut deſcrié tout bellement.

I'ay ouy auſſi parler d'vne Noſtre-Dame dicte Noſtre-Dame la neuue, laquelle ayant eſté deſcouuerte miraculeuſement, fit pareillement force miracles, ou pour

le moins on luy voulut faire acroire qu'ell'en faisoit. On l'auoit enfouye sous l'herbe, laquelle on auoit arrosee d'eau salee: ce qui fut cause que les vaches en broutant la descouurirent.

Aussi a esté fort renommee la fausseté du miracle du crucefis de Muret pres de Thoulouze. Car on fit acroire à ce crucefis il y a enuiron trente ans, qu'il pleuroit, & faisoit plusieurs miracles à l'endroit des boiteux, des aueugles, & autres, qui ont tels maux surmontans l'art de medecine. Or quant à l'artifice duquel on vsa pour luy faire sortir de l'eau des yeux qu'on disoit estre des larmes, il y en a deux opinions. les vns disent que c'estoit par le moyen de quelque mistion d'eau auec de l'huyle. les autres disent qu'on auoit mis vn sep de vigne dedans la teste dudict crucefis au temps qu'elle iette sa seue, ou (selon que parlent aucuns) elle pleure. Mais le miracle dura plus long temps que ceste saison de l'annee, & pourtant encore qu'on eust vsé de ceste inuention pour vn temps, il eust esté besoin d'en trouuer vn'autre.

Or il faut noter que les moyens pour faire entrer quelque crucefis ou quelque sainct en credit, estoyent tels: mais pour l'entretenir & augmenter on attitroit quelques bons gueux de l'ostiere pour contrefaire les boiteux, ou les aueugles, ou faire semblant d'estre venus malades de quelque bien dangereuse maladie, & s'en retourner guaris. Quelquesfois aussi ils vsoyent seulement de ce moyen la pour donner bruit à leur sainct. De laquelle tromperie souuent ont esté veus des exemples: & pour ceste heure me souuient de trois. Le premier est de S. Renaud à Paris, aux faux-bours de Nostre-Dame des champs, auquel les moines du lieu voulurent faire acroire qu'il estoit sainct, & le plus habile faiseur de miracles qui fust à cinquante lieues à la ronde. Et pour ceste effect ils auoyét apposté quelques boiteux, & quelques aueugles, & autres contrefaits, ausquels ils auoyent donné le mot du guet. Mais il auint qu'vn entr'autres se presenta disant estre aueugle de naissance, lequel apres plusieurs agiots cria miracle, disant qu'il voyoit. A laquelle parole prit bien garde vn certain personnage qui estoit

eſtoit là eſpiant l'occaſion de deſcouurir ceſt abus: lequel, ſi toſt qu'il luy ouit dire qu'il venoit de receuoir le don de ſa veuë, luy preſente la doubleure de ſon ſaye: qui eſtoit de couleurs: & luy dit, S'il eſt ainſi que tu ne vis iamais, & tu vois maintenant, (ce que ie ne croy pas) di moy qu'elle couleur c'eſt là. L'aueugle (qui ſe faignoit eſtre) nomma incontinent la couleur que c'eſtoit, chacun l'oyant. Alors ce perſonnage ayant ce qu'il demandoit, Voyez (dict-il) mes amis, s'il eſt ainſi qu'il ne vit iamais, comment peut-il iuger des couleurs? Voila comment l'abus vint en euidence. Le ſecond exemple eſt de ceux qui feignans eſtre malades du haut mal, dict le mal S. Ian, s'en alloyent le trouuer le iour de ſa feſte, & apres auoir bien eſcumé, & crié long temps, Ian, Ian, Ian, autour de ſa chaſſe ou du lieu où il eſtoit, faiſoyent ſemblant d'eſtre guaris. En quoy il y auoit vne fauſſeté manifeſte & impudente: d'autant que ceux qui tombent de ce mal, ni ne parlent, ni ne ſe remuent aucunement. Le troiſieme exemple eſt des miracles d'vn moine qui fut quaſi auſſi toſt decanonizé que canonizé, en la ville de Veniſe, il y a enuiron XIII ans, lequel on nommoit *fra Matthio*, ſi i'ay bonne memoire. Là venoyent les gueux à grandes troupes, l'vn contrefaiſant le boiteux, l'autre l'aueugle, l'autre le paralytique, l'autre l'impotent de quelque membre, l'autre faignant auoir quelqu'autre mal: & ne venoyent qu'à bonnes enſeignes, eſtans tresbien ſalariez par les canonizateurs. D'iceux l'vn s'en retournant diſoit qu'il commançoit à ſentir guariſon, l'autre, qu'il eſtoit ia du tout guari. Mais ceſte farce ne ſe jouoit pas ſans grand murmure: car pluſieurs qui alloyent pour voir ceſte impoſture (du nombre deſquels ie fu) ne ſe pouuoyent tenir de dire ce qu'ils en penſoyent, ayans pitié du ſimple peuple, qui ne s'apperceuant que ces gros maraux eſtoyent attitrez, ſe perſuadoit que ce gentil-moine en mourant eſtoit deuenu miraclifiqueux. Il eſt bien vray que deſia en ſa vie il auoit acquis quelque bruit de ſainctété: ce qui eſtoit cauſe que le peuple tant plus aiſemét ſe laiſſoit perſuader ce qu'on diſoit de ſa miraclificence.

Et entr'autres choſes i'ay ouy racõter de luy qu'il crioit fort & ferme contre la cour de Romme quand ſa phantaſie le prenoit: auſſi vſoit-il d'vne licence Diogenique à brocarder & à reprendre tous ceux qu'il rencontroit. Il me ſouuient auſſi d'vn comte que fit vn appelé le capitaine Franchot a feu Odet de Selue pour lors ambaſſadeur du Roy vers les ſeigneurs de ladicte ville, touchant ce gentil perſonnage. Vn iour de quareſme (dict-il) i'amenay diſner ce moine auec moy, qui ne s'en eſtoit pas fait prier deux fois. Ce que ie fi pour donner paſſetemps à vne compagnie que i'auois inuitee, le congnoiſſant homme qui ſçauoit tresbien dire le mot quãd il vouloit. Ce diſner quadrageſimal eſtoit de cheureaux & autres viandes à la chardonnerette, (aux vs & couſtume de Rõme.) Deſquelles ledict moine ſe farcit le ventre auſſi bien qu'homme de la compagnie, ſans faire aucun ſemblant de trouuer rien mauuais. Il eſt vray que nous apperceuions bien qu'il mangeoit comme vn hõme qui ha grand'haſte. Ce qu'auſſi il nous monſtra depuis par effect: car il acheua beaucoup pluſtoſt que nous, & ſortit de table, nous y laiſſant. Pluſtoſt ne fut-il en la rue que nous oyõs crier à gorge deſployee. *Allo'nferno tuti quelli chi mangiano carne la quareſima.* Laquelle voix nous diſions eſtre fort ſemblable à celle dudict moine, ne pouuans penſer que ce fuſt elle meſme, veu qu'en criant contre ceux qui auoyent mangé de la chair en quareſme, il euſt crié contre ſoymeſme qui en venoit de manger auec nous, ſans nous en rien dire. Mais quand on eut regardé par la feneſtre, on trouua que c'eſtoit luy, & non autre. Et qui eſt bien d'auantage, tant plus on le prioit de ſe taire, tãt plus il haut il crioit: & n'y eut autre moyẽ de luy impoſer ſilence, que de luy approcher le poin à deux doigs pres de ſon nez. Ce comte acheué par ce capitaine, furent faicts quelques autres du meſme moine, ſe rapportans tresbien à ceſtuy-là: par leſquels on pouuoit congnoiſtre quell'auoit eſté ſon humeur qui luy auoit procuré la ſuſdicte canonization.

Il me ſouuient auſſi d'auoir ouy parler de pluſieurs faux miracles à l'endroit des enfans mors-nez, pour les faire

faire retourner en vie, ou pour le moins reprendre quelque sentiment, iusques à ce qu'ils fussent baptizez. Mais pour conclusion, nous ne deuons douter qu'il ne fust aisé aux gens d'eglise de faire acroire au poure peuple tout ce que bon leur sembloit: car (comme dit le prouerbe) bien-aisé est à tromper qui à nul mal ne pense. Or comment il faisoit grande conscience de penser aucun mal de chose aucune dicte ou faicte par eux, voire de iuger que la tromperie des gens d'eglise (quand il s'en apperceuoit) fust tromperie, cela peut estre assez congnu par plusieurs passages de ce liure, & nommeement de ce chapitre. Il y a toutesfois vn autre point à nôter quant aux miracles que ces imposteurs mettoyent en auant, c'est qu'en aucuns aussi ils s'aidoyent de charmes, en aucuns ils esblouissoyent les yeux du simple peuple par illusions diaboliques. Et qui voudra auoir des exemples de tels miracles, aussi bien que des autres (outre les exemples que ie vien d'alleguer) il en trouuera bon nõbre au liure intitulé. La conformité ou Les conformitez de S. François auec Iesus Christ: duquel liure nous auõs souuent ci-dessus faict mention. Là nous trouuons tant de personnes guaries par S. François ou ses disciples, tant de personnes ressuscitees, que si cela estoit vray, nous pourrions dire qu'ils auoyent toutes sortes de miracles à leur commandement, voire que faire vn miracle (& notamment quant à ressusciter les morts) leur estoit aussi aisé que boire vn verre de vin. Car que pouuoit estre impossible à celuy duquel le froc estoit si miraclifique qu'il donna la veuë à trois aueugles, à vn homme & deux femmes, comme nous lisons au 72. fueillet? Quant aux brayes, comment miraclifiquement elles faisoyent enfler le ventre aux femmes qui de nature estoyent steriles, il n'est pas iusques aux petis enfans qui n'en puissent auoir ouy parler. Mais en ce mesme liure il y a aussi des actes racontez pour miracles, où il semble biẽ que le diable ait employé ses charmes & sorceleries ou illusions.

A ceste sorte de tromperie nous pouuons bien aiouster l'autre dont nous auons parlé ci dessus, de ceux qui

des os du premier pẽdu qu'ils trouuoyét, (à faute d'autres) faiſoyent acroire que c'eſtoyent quelques miraculiſques oſſemens de tels ſainct ou telle ſaincte, qu'on appeloit reliques. De laquelle tromperie pource qu'il y a vn exemple fort notable qui eſt teſmoigné par les papicoles meſmement, & dont toutesfois n'a eſté faite mention ci-deſſus, ie l'aiouſteray ici. mais d'autãt que ie l'ay ouy raconter autrement que Bocace ne le raconte, (eſtant toutesfois la diffᵉrence non au faict, mais es circõſtances ſeulement) ie le raconteray en toutes les deux ſortes, pour donner le chois au lecteur. Voici donc premierement comme ie l'ay ouy raconter. Vn porteur de rogatons qui auoit engagé ſes reliques en la tauerne, & ne pouuoit rendre l'argent qu'il auoit emprunté deſſus, pour les retirer, s'auiſa de ce tour: C'eſt, qu'ayant pris vn charbon en preſence de l'hoſteſſe à laquelle il deuoit l'argent, il l'enueloppa dedans vn beau linge blanc: dequoy elle ſe moqua. Vous moquez-vous de mon charbõ? (dict-il) ſi eſt-ce que ie le vous feray baiſer auant qu'il ſoit nuict. Elle, voulãt gager qu'il n'eſtoit pas en ſa puiſſance de le luy faire baiſer, Et bien donc, dict-il, gageons la ſomme que ie vous doy; à la charge que vous me rendrez mes reliques ſi ie gagne. La gageure faicte, ce gentil moine, qui n'eſtoit deſpourueu d'eſprit, quelques heures apres vint à l'egliſe, où il dict au peuple qu'il ne leur monſtreroit pas les reliques qu'il auoit accouſtumé de leur monſtrer, mais vne bien plus pretieuſe. Alors deſployant ce beau linge, monſtra ledict charbon, diſant, Voyez-vous bien ce charbon? C'eſt vn des charbons ſur leſquels le glorieux ſainct Laurent fut roſti. mais il y a bien vn point, c'eſt que toutes les filles qui ont perdu leur pucelage, & toutes les femmes qui ont rompu la foy à leurs maris, n'en doiuent pas approcher: autrement elles ſeroyent en grãd danger. Luy ayant dict cela, il y auoit grand preſſe à baiſer ce charbon, les poures femmes & les filles voulans mõſtrer qu'elles ſentoyent leurs conſciences nettes. L'hoſteſſe, d'vn coſté voyant bien qu'en l'allant baiſer elle perdoit la gageure, d'autre coſté qu'en n'y allant point, elle ſe rendoit

doit

doit ſuſpecte d'auoir ioué vn mauuais tour à ſon mari, & qu'elle ne ſeroit pas creue ſi elle racontoit ſa gageure, alla baiſer le babouin apres tous & toutes les autres. Ainſi ce bon frere deſgagea ſes reliques ſans rien deſbourſer, & aiouſta ceſte nouuelle relique aux anciennes. Menot cordelier, (duquel le teſmoignage ne nous doit eſtre ſuſpect, veu qu'il eſtoit de meſme bois dont eſtoyét faicts les porteurs de rogatons) ne touche ceſte hiſtoire qu'en paſſant, mais s'accordant toutesfois auec moy quant à ceſte circonſtance, que les reliques eſtoyent demourees en la tauerne. Voici ſes paroles, au fueillet 41, col. 4, *Dic de illis qui reliquias ſuas in taberna perdiderunt, & ſtipitem inuentum in ſudario, loco reliquiarum ſuarum, dixerunt eſſe quo beatus Laurentius combuſtus fuerat.* Ie mettray maintenant l'hiſtoire comme Bocace la recite, mais vſant de plus grãde briefueté: ſans toutesfois omettre ce qui ſert à faire entendre le ſtyle de papelardiſme que tenoyent ces freres frappars. Vn religieux de S. Antoine, nommé frere Oignon, ayant accouſtumé d'aller tous les ans vne fois en vn village pres de Florẽce appelé Certalde, pour recueillir les aumoſnes, vne fois entr'autres y eſtant arriué, s'en alla le dimanche au matin en la principale egliſe, où tout le peuple nõ ſeulement du village, mais auſſi d'autour, eſtoit venu à la meſſe. Eſtant là, quand il luy ſembla eſtre temps, vſa de ceſte harangue, Meſſieurs & mes dames, vous auez accouſtumé tous les ans (de voſtre grace) d'enuoyer aux poures du baron monſieur ſainct Antoine, de vos blez & auoines, les vns plus, les autres moins, chacun ſelon ſon pouuoir & ſelon ſa deuotion: à fin que le benoiſt S. Antoine ſoit garde de vos bœufs, aſnes, pourceaux, & brebis: & outre ce, vous auez accouſtumé de payer (& ceux notamment qui ſont eſcrits en noſtre confrairie) ce peu de deuoir qu'on paye vne ſeule fois l'an. Pour leſquelles choſes recueillir, ie ſuis enuoyé par noſtre ſuperieur, monſieur l'abbé. Et pourtant, regardez bien que ne faillez de venir apres midi, (quand vous orrez ſonner les clochettes) ici hors de l'egliſe: là où à la mode acouſtumee ie vous feray le ſermon, & vous donneray

la croix à baiſer. & d'abondant (pource que ie vous congnoy treſdeuots ſeruiteurs de baron monſieur S. Antoine) ie vous monſtreray de grace ſpeciale vne treſſaincte & belle relique, laquelle moymeſme i'ay iadis apportee de la terre ſaincte d'outre mer, ſçauoir eſt vne des plumes de l'ange Gabriel, laquelle demoura en la chambre de la vierge Marie quād il luy vint faire l'annonciatiō en Nazareth. Et ceci dict, il s'en retourna ouir la meſſe. Or entre ceux qui auoyent ouy ceſte harangue ſe trouuerēt deux bons compagnons qui deliberarent de donner la trouſſe à ce beau-pere touchant ceſte plume de l'ange Gabriel. Ayant donc eſpié l'occaſion, ils allerent viſiter ſes hardes, entre leſquelles ils trouuerent vn coffret enueloppé dedans du tafetas, où eſtoit vne plume de la queue d'vn perroquet, laquelle il vouloit faire croire eſtre celle de l'ange Gabriel. Ce qu'il pouuoit perſuader aiſeement à ſes auditeurs, qui non ſeulement n'en auoyēt point veu, mais (quant à la plus part) n'en auoyēt point ouy parler. Ceux-ci ayans pris ceſte plume, pour ne laiſſer le coffret vuide, l'emplirent de charbons. Frere Oignon apres diſner, eſtant venue l'heure qu'il deuoit monſtrer ceſte relique, fit venir ſon valet auec les beſongnes qu'il luy auoit baillees en garde, & luy ayant fait ſonner les clochettes ſur la porte du temple pour faire aſſembler le peuple, quand il le vit aſſemblé, commanca ſon ſermon, où il dict ce qui luy ſembloit ſeruir à ſon propos touchant ſa relique: en la fin quand il vint à la vouloir monſtrer, il fit premierement la confeſſion en grande deuotion: puis eſtant eſclairé de deux torches, oſta doucement le tafetas dedans lequel eſtoit enueloppé le coffret: & ayant dict quelques paroles à la louange & recommandation de l'ange Gabriel & de ſa relique, finalement il l'ouurit. Or voyant le tour qu'on luy auoit ioué, ſans rougir, & ſans faire l'eſtonné, hauſſa la face & les mains au ciel, & dict, O Dieu, louee ſoit touſiours ta puiſſance. Et apres, ayant refermé le coffre, ſe retourna vers le peuple, & dict, Meſſieurs & meſdames vous deuez ſçauoir qu'en ma ieuneſſe ie fu enuoyé par mon ſuperieur en ces pays où le ſoleil apparoit: &

me

me fut donnee charge &c. Et en faisant vn assez long discours de sa peregrination, il dict entr'autres choses que le patriarche de Hierusalem luy monstra outre plusieurs autres reliques, celles-ci, Vn peu du doig du S. Esprit, aussi sain & aussi entier qu'il auoit iamais esté, & le museau du Seraphin qui apparut à S. Frãçois, & vne des ongles du Cherubin, & vne des costes du *Verbum caro*, & des habillemens de la saincte Foy catholique, & quelques rayõs de l'estoile qui apparut aux trois Rois en orient, & vne phiole de la sueur de sainct Michel, quand il combatit le diable. Voila quant aux reliques que ledict patriarche luy monstra. Mais voici celles qui ne luy furent seulement monstrees par luy, mais aussi donnees: Vne des dens de saincte croix, & vn peu du son des cloches du temple de Salomon: & la plume de l'ange Gabriel, auec vne des galoches de S. Guerard de granville: & outre tout ceci, des charbons sur lesquels fut rosti le bienheureux martyr monsieur S. Laurens. Et puis il dict, Lesquelles choses i'apportay deça deuotement auec moy. Toutesfois mon superieur n'a iamais souffert que ie les aye monstrees, iusques à tãt qu'il a esté deuement certifié si c'estoyent elles ou non: mais maintenãt que par certains miracles qu'elles ont faict, & par lettres qu'il à receu du patriarche, il en a esté bien certifié, il m'a donné permission de les monstrer: & ne m'en voulant fier à autre, ie les porte tousiours auec moy. Il est bien vray que craignant que la plume de l'ange Gabriel ne se gaste, ie la porte en vne petite boiste: & les charbons sur lesquels fut rosti S. Laurens, en vn'autre, qui luy resemble si bien que plusieurs fois ie pren l'vne pour l'autre: comme il m'est maintenãt auenu. Car pensant apporter la boiste où estoit la plume, i'ay apporté celle où estoyent les charbons. Mais ie ne pense point qu'il y ait faute en ceci, ains que Dieu l'a ainsi voulu, & que luymesme m'a mis entre les mains celle des charbons. car ie me suis souuenu tout maintenant que la feste S. Laurens est d'ici à deux iours: & par ainsi &c. Car ie laisse le reste à ceux qui en voudront scauoir plus auant: confessant que ce comte est enrichi (comme sont

les autres du mesme auteur) mais enrichi de mensonges coustumieres & ordinaires aux cafars, lesquelles pour ceste raison ie n'ay voulu omettre.

Vous voyez lecteur comment leurs faux miracles ont esté descouuerts, aussi bien que leur autre tromperie: mais tout ainsi que les aueugles ne voyent non plus quand il fait beau temps & serain, que quand le ciel est nubileux, voire nó plus en plein iour qu'en pleine nuict: ainsi deuons-nous penser que le poure mõde auoit tellement perdu l'vsage des yeux de l'entendement, à l'endroit de ce qui concernoit la religion, que tous ces abus luy passoyent par-deuant iceux sans estre par luy congnus. Car mesmes on a veu quelquesfois auenir, que le peuple se mutinoit contre ceux qui disoyent, ce qu'on auoit pensé estre miracle, auoir esté trouué faux miracle: combien que l'abus eust esté descouuert par les iuges du lieu. Voire en sont venus iusques là quelquesfois, de vouloir rompre les portes, qu'on leur fermoit apres que l'abus estoit fort bien verifié. Sur quoy il faut noter ce qui a esté dict en ce chapitre, que cela mesmement qui leur deuoit seruir d'esclarcissement, a esté par eux tellement renuersé qu'ils s'en sont aidez à l'entretenement de leurs ténebres. Or s'ils se sont monstrez bien aueugles, encore se sont-ils monstrez plus sourds. car nous sçauõs quelle trompette a esté Martin Luther (apres les susdicts, VVicleff, Ian Hus, Hierome de Prague, & plusieurs autres) & toutesfois le son d'icelle a esté long temps perdu en l'air sans pouuoir penetrer à trauers leurs oreilles. Ie di que le son de ceste trompette a esté long temps perdu en l'air rencontrant les oreilles bouchees: mais en la fin celuy qui l'auoit enuoyee, a cõtraint ceux mesmemẽt qui n'auoyẽt pas enuie de l'ouir, de desboucher leurs oreilles. Et quoy? depuisque ce son a esté ouy, depuisque la venue de l'antechrist a esté proclamee par tous les coins du monde, & qu'il n'a pas esté iusques aux petis enfans qui n'ayent touché du doit toutes les sortes d'abus, les gens d'eglise ont-ils bien pu se maintenir? Sçachez posterité (quoy que soyez estonnee d'ouir ceci) qu'ils se sont encore maintenus, mais par

par autres moyens qu'au parauant. Car quand ils ont veu que la verité leur faisoit guerre ouuerte, & gaignãt pays peu à peu, leur emportoit auiourdhuy vne piece, demain l'autre, ils ne se sont monstrez moins cruels & furieux alencõtre des soldas d'icelle qu'ils ont pu attraper, que se monstre le lion & le tigre, ou la lionne & la tigre, contre ceux qui leur emportent leurs petis: comme il sera declaré au chapitre suiuant.

Qu'apres que la posterité se sera esmerueillee de la longue folie des abus, elle s'esmerueillera comment le plein descouurement d'iceux aura coustélavie à tant de personnes, poursuyuies par le clergé: & qu'elle ne trouuera cest' histoire moins estrange qu'on trouue plusieurs actes recitez par Herodote.

CHAP. XL.

DV TEMPS de nos predecesseurs, la folie des abus estant encore en vogue, les gẽs d'eglise ne se sont cõtẽtez de se faire reuerer & adorer, de se faire dõner la bourse quãd bon leur a semblé, de genner les personnes de la crainte de leurs excommunications. ils sont venus iusques à mettre le pied sur la gorge, non pas comme on le dit par prouerbe, mais realement & de faict. Voire vn de leurs chefa bien osé mettre le pied sur la gorge d'vn empereur. Car c'est vn'histoire assez commune, & qui n'a point esté oubliee par ceux qui ont escrit les vies des papes, qu'Alexandre III, ayant commandé à l'empereur Frederic de se prosterner en terre, & luy demander pardon (deuant vn grand peuple assemblé au mesme lieu, assauoir en l'Eglise de S. Marc à Venise) l'empereur obeissant à son commandement se prosterna. Mais incontinent ce gentil pape, luy mettãt le pied sur la gorge (ou sur le col, selon les autres) vint à dire, Il est escrit,

Tu marcheras sur l'aspic & le basiliſque, & fouleras aux pieds le lion & le dragon. L'empereur fort indigné d'vn tel outrage, Respondit, Non pas à toy, mais à S. Pierre. Alors le foulant derechef du pied, dict, Et à moy & à Pierre. Or faut-il noter que ceſt empereur venoit principalement pour eſtre abſous de l'excommunication papale. Nous liſons auſſi que les Venitiens enuoyerent au pape Clement V. vn ambaſſadeur nommé Franceſco Dandalo, pour eſtre deliurez du lien d'excommunication (car il les auoit excommuniez, voire aggrauez, reaggrauez & maudits: & ne ſe contentant de toutes ſortes de fulminations eccleſiaſtiques, auoit faict publier la croiſade contr'eux en Italie) mais ce pape ne les voulut abſoudre que premierement ceſt ambaſſadeur, pour amande honorable ſolennelle, n'euſt receu en ſon col vn colier tel qu'on met aux chiens, & ayãt ce colier euſt marché à quatre pieds du long de la grand' ſale du palais d'Auignon. Dont il fut touſiours depuis à Veniſe appelé chien. Ce meſme pape ſe pourmena par la ville de Bogenci ſur Loire, en grande pompe, & ayant (entr'autres) pour ſes conducteurs, ou pluſtoſt pour ſes eſtafiers ou laquays, le roy de Frãce & le Roy d'Angleterre, l'vn à coſté dextre, l'autre à ſeneſtre: dont l'vn tenoit la bride du cheual. Auſſi liſons nous que le ſuſdict empereur Frederic ſeruit d'eſtafier au pape Adrian IIII predeceſſeur de ceſtuy-ci: pour le moins luy tint l'eſtrier pour deſcendre: à telles enſeignes que pour recompenſe d'vne ſi grande humilité, il en receut de la moquerie par luy meſme: à-ſçauoir pource qu'il auoit tenu l'eſtrier gauche, au lieu du droit. de laquelle moquerie eſtant vn peu eſmeu, il luy dict, Ie n'ay iamais appris à faire vn tel office, & es le premier à qui ie l'ay faict. Et Boniface VIII de quelle arrogance vſa-il enuers le roy Philippe le Bel? iuſques à dire que pour la contumace d'iceluy le royaume de France eſtoit deuolu à l'egliſe Romaine. Ce meſme pape ayant l'eſpee au coſté, s'oſa bien vanter (refuſant pour la troiſieme fois au duc Albert d'Auſtriche le titre de l'empire d'Alemagne) qu'il eſtoit empereur luy meſme, & ſeigneur de tout le monde.

Et à

Et à propos de ce que nous auõs dict de l'excommunicatiõ du pape Alexandre III contre l'empereur Frederic, il nous faut noter ce qu'escrit Machiauelle, à-sçauoir que les papes se sont faicts grans par trois choses, par excommunications, par pardons, & par armes: voire si grans qu'au lieu qu'auparauant ils obeissoyent aux rois en choses ciuiles, il leur ont commandé. Mais il faut noter que par les pardons ou indulgences ils se faisoyẽt adorer & amassoyẽt deniers, par les excommunications ils se faisoyent redouter: dequoy nous voyons grand nombre d'exemples es vies des papes. Et ces mots de foudre, & de foudroyer, leur aidoyent bien à iouer leur personnage à l'endroit de ceux qui le pensoyent estre celuy qu'il se disoit estre. Ie ne veux pas dire toutesfois qu'ils ne se soyent aussi enrichis par quelques excommunications. Car tout ainsi qu'ils defendoyẽt plusieurs choses à fin qu'il falluſt puis apres acheter les dispenses, aussi excommunioyent ils afin qu'on achetaſt l'absolution. comme nous lisons que le susdict empereur Frederic acheta son absolution du pape Gregoire IX, pour le pris de cent mille onces d'or. Mais que dirons-nous de Boniface VIII, qui ne se contenta d'excommunier le roy en la façon ordinaire, mais excommunia luy & tous les siens iusques à la quatrieme generation? En ceci pouuons-nous voir comment bien à leur aise ils mettoyent le pied sur la gorge aux rois & empereurs aussi bien qu'aux autres, voire en se moquant euidemment & de la patience & de la sotise du monde. Car quelle apparence y a-il d'excommunier vn homme auec toute sa posterité iusques à la quatrieme generation? De semblable moquerie vsa le mesme pape, quand par despit du roy susdict Philippe le Bel, il annulla toutes les indulgences dõnees aux François par ses predeceſſeurs. Car si ces indulgẽces auoyẽt eu la vertu telle qu'on leur attribuoit, elles deuoyẽt auoir retiré de purgatoire plusieurs milliõs d'ames: ces mesmes indulgẽces estans declarees abusiues & nulles, il sensuiuoit que ces poures ames deuſſent retrograder audict purgatoire. tout ainsi qu'vn qui seroit sorti de prison par le moyen d'vne grace qu'il

auroit impetree, s'il auenoit que sa grace fust annullee, il seroit force qu'il y rentrast.

Nous pouuons aussi congnoistre par vne histoire que nous lisons en la vie du pape Honoré III, comment ceux qui estoyent excommuniez entroyent en desespoir, & combien cruellement estoyent vengees les offenses des seculiers contre les prelats. Car elle contient que l'an 1223, Adam eueſque de Cathane en Escosse, ayant esté bruslé en sa propre cuisine par ses subiects, pource qu'il en auoit excommunié aucuns, à cause qu'ils n'auoyent pas bien payé leurs dismes, ce pape n'eut iamais repos iusques à ce que pour vn, quatre cents d'iceux eurent esté pendus & estranglez, & leurs enfans chastrez. Ie d'y que ceste histoire nous monstre entr'autres choses en quel desespoir l'excommunication mettoit les poures simples personnes: pource qu'il est vrayssemblable que ceux qui traiterent ainsi ceſt eueſque duquel ils auoyent esté excommuniez, ne vindrent à commettre ceſt acte que premierement ils ne l'eussent instãment supplié de leur donner absolution, du refus de laquelle ils estoyent entrez en desespoir.

Voila, lecteur, comment ces antechrists faisoyent trembler tout le monde sous eux. Que si vous respondez que toutes les gens d'egliſe n'estoyent ni papes, ni prelats, pour se faire ainsi craindre, ie vous prieray de vous souuenir du prouerbe qui dit que de grand maistre hardi valet. Lequel ie pense auoir esté par eux verifié & pratiqué mieux que par gens du monde. car à grand peine osoit-on regarder en face vn meschãt prestre croté pour le respect qu'on portoit à mere saincte egliſe. Et puis il faut considerer que leur maistre ne se reseruoit pas sa foudre d'excommunication, mais la leur prestoit toutes & quantes fois qu'ils en auoyent besoin: laquelle ils espargnoyét si peu que mesme pour demi teſton, voire pour six blãcs (ainsi que confesse Menot) ils excommunioyent les poures personnes, lesquelles alors entroyent en desespoir, comme pensans estre damnees. Mais ie produiray le passage dudict Menot, seruant fort bien à ce propos. Il dit dõc au fueillet 143. col. 4, Quand

vn homme eſt excommunié, il eſt renoncé de Dieu, & donné en la puiſſance de tous les diables. & pourtant c'eſt vn grand ſcandale de mettre vn ſi dangereux baſton en la main d'vn fol prelat. Ce n'eſt pas petit cas d'enuoyer vn homme à tous les diables. Et à ce propos, vn gentilhomme de robbe courte dict vn iour à quelcun de noſtre ordre, Beau-pere ie vous demanderois volontiers vne difficulté. Ie ne me puis aſſez esbahir de la façon de faire qui eſt pour le iourd'huy en l'egliſe, en ce que nous ſeculiers enuoyons en paradis ceux dont nous faiſons iuſtice, vous gens d'egliſe les enuoyez à tous les diables. Et voici comment: Quand nous condamnons vn homme à la mort, laquelle il a bien deſſeruie, auant que l'enuoyer au gibet, nous luy pouruoyons de quelque homme de bien pour le confeſſer: & quand on le meine, nous le reconfortons & luy donnons bon courage, & taſchons par tous moyens de le bien diſpoſer, & faire qu'il meure en bon eſtat: mais au contraire l'egliſe, qui doit auoir le ſoin des ames, pour ſix blancs, pour vn bonnet perdu enuoye vn homme tout chauſſé & tout veſtu à tous les diables. Voila comment vous eſtes zelateurs de noſtre ſalut. Alors ce beau-pere (comme luy m'a confeſſé) congnoiſſant que ce gentilhomme diſoit la pure & reale verité, ne luy peut reſpondre auec toute ſa theologie: & eſt encores maintenant à ſonger quelle reſponſe on luy peut faire. Si ce poure Cordelier eſtoit contraint de confeſſer ceci (qui auoit dict vn peu auparauant que tous ceux qui eſtoyent excommuniez par les preſtres n'eſtoyẽt plus en la ſauuegarde de Dieu ni de l'egliſe, mais eſtoyẽt liurez à Satan: de ſorte qu'au ſainct vẽdredi meſmemẽt, auquel on prioit nõ ſeulemẽt pour les Chreſtiens, mais auſſi pour les Iuifs, pour les payens, & autres infideles, on ne prioit pas pour eux) ſi di-ie, ſa conſcience le contraignoit de confeſſer ceci, quelle pitié penſons-nous qu'il y auoit en ceux qui eſtoyent ainſi tyranniſez par la crainte de ceſte foudre?

Et ne ſe faut eſmerueiller s'ils craignoyent tant vne excommunication ſortant de la bouche des preſtres, veu l'opinion qu'ils auoyent d'eux, laquelle on leur

mettoit en la teſte: i'enten l'opinion qu'ils auoyent de leur puiſſance: voire iuſques à dire, *poteſtas Marie maior eſt poteſtate angelorum, non tamen poteſtate ſacerdotum.* lequel paſſage eſt allegue par Menot au fueillet 107. Et Dieu ſcait les beaux menſonges hiſtoriez qu'ils alleguoyent pour prouuer la puiſſance, la dignité, la grandeur des preſtres. comme quand Barelette raconte au fueillet 247, col. 3, que l'empereur Conſtantin apres auoir eſté baptizé renuoya deux preſtres qui eſtoyent venus vers luy pour vn different qu'ils auoyent, & qu'il leur dict, Il ne m'appartient-pas de iuger mes dieux. Et que voulons-nous d'auantage, quand ils appliquoyent aux preſtres pluſieurs paſſages eſcrits de Ieſus Chriſt? Mais encore ne ſe contentoyent-ils pas de tout cela, ains forgeoyent des comtes touchant les punitions miraculeuſes de ceux qui auoyẽt faict quelque mal aux gẽs d'egliſe, ou leur auoyent dict pis que leur nõ. Et quãt à eux, la couronne qu'ils portoyent (laquelle il eſtoit defendu de toucher en mal, ſur peine d'excõmunication) les exemptoit de la iuriſdiction & de la ſuiection des magiſtrats ſeculiers, voire des rois & empereurs, par pluſieurs priuileges de leurs papes. en telle ſorte que nous liſons d'aucuns brigans qui ſe faiſoyent faire vne couronne de preſtre, a-fin qu'eſtans pris ils fuſſent renuoyez à leurs iuges eccleſiaſtiques, c'eſt à dire qu'ils eſchappaſſent à tel marché qu'ils voudroyent. Toutesfois de ces priuileges d'exemption iouiſſoyent auſſi les gens d'egliſes qui n'auoyent pas couronne, mais ſeulement la moindre marque de la beſte.

Quãt aux abus auſſi, il ne ſe faut esbahir s'ils y demouroyent plongez ſi auant, veu la crainte qu'on leur donnoit de ladicte excõmunicatiõ ſi ſeulement ils oſoyent penſer quelque choſe qui fuſt au preiudice de la moindre cerimonie receue en leur religion. Outre cela, on leur faiſoit peur de quelques punitions qu'ils deuoyent receuoir ou en purgatoire, ou en enfer, ſelon la grandeur des pechez. comme nous liſons au liure des conformitez de S. Frãçois auec Ieſus Chriſt, d'vn q pour auoir ſeulemẽt failli à faire la reuerẽce en vn *Gloria patri*,

endura

endura vne tresſauuage punition en purgatoire. Auſſi alleguoyent-ils des exemples de quelques punitiõs qui auoyent eſté faictes en ce mõde. à propos dequoy nous liſons vne choſe fort ridicule: c'eſt qu'au temps du pape Iean XXI. on fit courir vn bruit au pays de Saxe, que quelques vns furent vn an ſans ceſſer de danſer, en vertu de la malediction qu'vn preſtre leur auoit donnee, pource qu'ils n'auoyent point faict d'hõneur à ſon dieu de paſte qu'il portoit.

Par cela auſſi qu'on faiſoit au commencement acroire au poure monde touchant ceux qu'on appeloit Lutheriens, nous pouuons congnoiſtre comment il eſtoit entretenu en ignorance. Car on ſe gardoit bien de luy donner à entendre qu'ils eſtoyent hommes comme les autres, & qu'ils n'auoyẽt point de cornes: que c'eſtoyẽt gens qui auoyent receu le ſacrement de bapteſme, qu'ils s'armoyent des paſſages de la ſaincte eſcriture à l'encõtre de l'egliſe Romaine: ains c'eſtoyẽt gens qui eſtoyent faicts tout autrement que les autres, qui ſe mocquoyent de Dieu & de toute religion, qui auoyent les femmes communes, bref qui eſtoyent pires que Iuifs, que Turcs, que Sarrazins. Il y-a bien d'auantage: c'eſt qu'vne grand part du ſimple peuple a long temps ignoré ſi Lutherien eſtoit le nom de quelque homme, ou de quelque beſte. Meſmes on raconte d'vn qui ayant eſté vne fois appelé Lutherien par quelcun, demanda depuis à ſes amis que c'eſtoit à dire Lutherien: dont l'vn luy donna à entendre que c'eſtoit vne maladie dix fois pire que d'eſtre ladre. Ce qu'il ſe laiſſa perſuader ſi bien, que peu de temps apres ſe trouuant mal diſpoſẽ, enuoya de ſon eau au medecin, & donna charge de luy demãder s'il eſtoit point deuenu Lutherien.

MAIS en la fin le pot aux roſes eſtant totalement deſcouuert, les abus eſtans ſi bien manifeſtez que les petis enfans s'en mocquoyent, il leur a falu trouuer autres moyens pour ſe maintenir que les ſuſdicts. Car cõmẽt les gens d'egliſe euſſent-ils faict peur aux autres de leur foudre d'excõmunications, quand ceux meſmemẽt de leur religiõ ne la craignoyẽt aucunement? Teſmoin

l'empereur Charles v. qui eſtant non ſeulemẽt fauteur mais protecteur d'icelle, toutesfois eſtant menacé d'excommunication par le pape Paul III. s'il ne luy rendoit Plaiſance (apres la mort de Pierre Louys) luy fit tresbiẽ entendre par ſon ambaſſadeur qu'il tonneroit & foudroyeroit par ſon artillerie, ſi luy vouloit tonner & foudroyer par ſes excommunications. De quels moyens donc ſe ſont-ils aidez pour empeſcher que la lumiere de la verité ne fuſt plus forte que les tenebres de leurs menſonges? Des moyens qu'ils ont trouuez es regiſtres des Phalaris, des Buſiris, des Nerõs, & de tous leurs ſemblables. Que di-ie? ceux-ci ne s'eſtoyent auiſez de la dixieme partie des cruautez qui ont eſté exercees contre ceux qui tenoyent le parti de la verité, & qui ſe preſentoyent armez de la parole de Dieu pour ſouſtenir ſon honneur. Car on leur reſpondoit par glaiues & par feux & par toutes ſortes de tourmens: & ceux qui leur faiſoyent telle reſponſe, eſtoyent iuges & parties, qui prenoyent ceſte matiere ainſi à cœur, pource qu'ils preuoyoyent que ceſte lumiere à laquelle on vouloit donner entree, eſteindroit vn iour le gros feu de leur graſſe cuiſine. On auoit beau alleguer les paſſages des ſainctes eſcritures: leur ventres (qui trembloyẽt ia de peur pour leur intereſt) n'auoyent point d'oreilles: comme auſſi nous ſçauons que ſelon le prouerbe ancien nul ventre n'en ha. On perſuadoit au frere d'accuſer le frere, à la femme d'accuſer ſon mari, au mari d'accuſer ſa femme, les peres & meres eſtoyẽt induits à deferer leurs propres enfans, voire à leur ſeruir de bourreaux, à faute d'autres. Ceux qui eſtoyent appelez inquiſiteurs auoyent leurs eſpions de tous coſtez, auſquels ils donnoyent le mot du guet. Teſmoins ne pouuoyent eſtre refuſez, quelques voleurs, quelques meurtriers, quelques malfaicteurs qu'ils fuſſent, mais au-cõtraire ils eſchappoyẽt ſouuent la peine pour le ſalaire de leur fauſſe depoſitiõ. On promettoit la foy aux accuſez ou ſuſpects, pour les faire venir, mais on eſtimoit peché de leur garder la foy promiſe: en alleguant ce beau texte, *hæreticis fides non ſeruanda*. Aucuns, auant que venir entre les mains du bourreau,

reau, n'auoyent plus que demie vie, sortans des basses fosses, où ils auoyent esté combatus par les crapaux & autres telles bestes. & quelquesfois en sortoyent vieux ceux qui y estoyent entrez ieunes. On permettoit aux personnes qui portoyent des aumosnes aux prisonniers d'en dõner à tous, fors qu'à ceux qui y estoyent detenus pour le faict de la religion: & estoit en grand danger celuy qui disoit en auoir pitié: quand bien il n'en eust eu pitié qu'en la sorte qu'on l'auroit d'vn chien. Sur quoy il me souuient d'vn douzain composé alors par vn sauant personnage, & doué de grans dons, lesquels encores auiourd'huy fleurissent en luy, estãt pour le regard d'iceux fort aimé des bons, & fort hay des meschans.

Liset monté dessus sa mule
Trouue vn pourceau demi brulé:
Tout soudain sa beste recule,
Comme s'elle en eust appellé:
En fin tant y eut reculé,
Que monsieur Liset en piquant,
Pareillement & quand-et-quand
Trencha vn chemin tout nouueau.
Vieil pourri au rouge museau,
Deshonneur du siecle ou nous sommes,
Ta beste a pitié d'vn pourceau,
Et tu n'as point pitié des hommes.

Et à propos de Liset, que pensons-nous que dira la posterité quand elle orra parler d'vne chambre ardente? Ne doutons pas que ce mot ne soit interpreté diuersement, & que la plus part ne iuge ceste chambre auoir esté le nom de quelque chambre d'enfer, ou pour le moins du purgatoire de ses predecesseurs. Ie laisse les cruautez exercees en secret, ie laisse les confiscations des biens des condamnez, & souuent de ceux qui ne l'estoyent encores: voire quelquesfois des personnes qui n'estoyent pas encores accusees: tant leur proces estoit aisé à faire. Ie n'omettray toutesfois vne sorte de cruauté laquelle eust semblé estrange à Phalaris mesmes: c'est que quand on vouloit faire receuoir le dernier supplice & tourment aux susdicts, on vsoit bien du feu ainsi que

Phalaris: mais en leur coupant la langue premierement on leur ostoit le soulagement de la parole, lequel Phalaris laissoit aux siens: & quelque fois la langue estant coupee, encores on les embaillonnoit, pour les empescher de ietter aucune sorte de voix. Comme aussi il n'estoit permis de dire qu'on en eust pitié, ou en faire quelque semblant: & encore moins de louer la cõstance de ceux ausquels on laissoit le moyen de la monstrer au milieu des tourmens.

Or quand ie parle ainsi, qu'on exerçoit telle & telle cruauté, ce n'est pas à dire qu'elle ne s'exerce plus auiourd'huy: mais c'est pource que ceste cruelle persecutiõ n'est auiourd'huy vniuerselle, ne se trouuant (graces à Dieu) en quelques lieux du bois assez pour continuer les feux du temps passé. Car nostre Seigneur Iesus Christ a donné aux cendres de ses martyrs la vertu qu'on dit estre es cendres du phœnix: mais l'a donnee en beaucoup plus grande abondance: veu que les cendres d'vn phœnix ne produisent qu'vn phœnix, les cendres d'vn fidele seruiteur de Iesus Christ produisent vn nõbre infini d'autres.

Maintenant ie feray iuge la posterité (qui pourra mieux iuger sans passion) si Herodote raconte aucune folie si estrange que la susdicte, de ceux qui depuis si lõg temps ont preste & de ceux qui prestent encores auiourd'huy l'oreille à tãt d'abus: & si d'autre part il recite vne merueille qui deust sembler aussi incroyable que ceste-ci, assauoir que le descouurement de tels abus, semblables aux ieux d'enfans, ait cousté la vie à tant de mille personnes. Au demeurant ie prie à Dieu, au nom de son fils nostre Seigneur Iesus Christ, qu'il face la grace à celle que ie pren pour iuge, de ne voir tels abus autrement qu'en papier, ainsi qu'on les voit ici.

FIN.

BIBLIOTECA NAZ ROMA MANUELE